Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

	12x		16x		20>	(24x				28x				32x
										/							
10x		14x		18x			22x				26x		·	,	30x		
	tem is filmed at the ocument est filmé a								. •								
	Additional com Commentaires		ntaires:	Pagin compo	ation mui	itiple numéro	. Le tatio	numér on fau	o de Itive:	la pa : p. x	ge 2ª xxvi	48 est	t ren	versé	. Pag	je xx	civ
	Blank leaves ac within the text. omitted from filr blanches ajo apparaissent d possible, ces p	Whenever ming / II se outées lo ans le text	possible, to peut que or rs d'une e, mais, lo	hese ha certaine resta rsque d	ave been es pages auration			colo film	oratio	ns va leux f	ıriabl	es o	u des	déc	olora	tions	sont
	Tight binding mainterior margin l'ombre ou de intérieure.	/ La reliur	e serrée p	peut ca	auser de			obte Op _i disc	enir la posin colour	meillig parations	eure ges s are	imag with filme	e pos vary d twic	sible. ring o ce to o	colou ensur	ıratio	n or best
	Only edition av							pos par	sible tiellen	e ima nent o tc., or	ige bscu	Les	parui	ges t n feuil	otale let d'e	men errata	t ou , une
	Bound with other Relié avec d'au									holly o							
	Coloured plates Planches et/ou	illustration	s en coule							suppl id du i					aire		
	Coloured ink (i. Encre de coule	ur (i.e. autr	e que ble	ue ou n			$\sqrt{}$			f print négale			essior	1			
	Coloured maps									ough /		_					
	Cover title miss	sing / Le titr	e de couv	erture	manque					ecolor etache				·	•	1	
	Covers restored Couverture rest			е				Pag	jes di	scolo	ıred,	stain	ed or	foxed			
	Covers damage Couverture end									stored staure							
	Coloured cover Couverture de									page amage							
check	ked below.	,					de n	e normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur									
copy may t the i	ne Institute has attempted to obtain the best original opy available for filming. Features of this copy which any be bibliographically unique, which may alter any of e images in the reproduction, or which may gnificantly change the usual method of filming are					L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui dété possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite ou qui peuvent exiger une modification dans la métho						xem- bibli- duite,					
Tho !	netitute has att	ampted to	ohtain th	a hast	original		i 'Inc	titust .	a mic	rofilm	ó la	maill	OUT O	vomr	dairo	au'il	Ini -



DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. XX.



DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, etc., etc., etc.

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION

DU

SEPTIÈME PARLEMENT PROVINCIAL.

1862.



DΠ

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

[L. S.]

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royanme-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, età Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du Canada, nous avons jugé à propos de dissoudre le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au vingt-septième jour de JUIN courant: Sachez Maintenant, qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit vingt-septième jour de Juin courant.

EN FOI DE QUOI, Nous avous fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et str Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce dixième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixant-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront-SALUT:

PROCLAMATION.

A TTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; Nous faisons Connaitre par les présentes Notre Volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, Nous avons ce jour donné des Ordres pour l'émanation de Nos writs en due forme pour convoquer un parlement provincial dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce dixième jour de juin courant, et retournables le quinzième jour de juillet prochain, à l'exception cependant des Writs pour le Comté de Gaspé, et pour les Comtés unis de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le trente-et-unième jour d'aout prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Temoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir Eemund Walker Head, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur Nos

Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce dixième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT:

PROCLAMATION.

CACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la somme de se réunir en Notre cité de québec, en Notre dite Province, lundi, le quinzième jour de juillet prochair, pour la et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre cité de québec, dans Notre dite Province du Canada, ce dixième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.



PROVINCE du Canada.

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Perlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Quebec, le Quinzième jour du mois de Juillet courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Dixième jour du mois de Juin dernier, Nous avons jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au qu'inzième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujuts, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cite de Québec, vendredi, le vingt-troisième jour d'aout prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et pour y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head; Baronnet, C. C. B., nn des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Prevince du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Quinzième jour de juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIEB,



PROVINCE du Canada.

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront—Salut:

PROCLAMATION.

OHN A. MACDONALD A TTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province Procureur-Général. A du Canada, commencée et tenue en la CITÉ QUÉBEC, dans JOHN A. MACDONALD) la Province du Canada, présente année, et dans la VINGT-QUATRIÈME année de Notre Règne, un certain bill intitulé: "Acte pour permettre à Fréderick Chase Capreol, Ecuier, " de disposer de certains terrains au moyen d'un partage, nonobstant le chapitre quatre-vingt-" quinze des statuts refondus du Canada," a été passé par le Conseil Législatif et l'assemblée, et a été durant la dite Session, savoir: le DIX-HUITIÈME jour de MAI, maintenant passé, présenté à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province pour Notre assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conféré par un certain acte du Parlement du Royme-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé: "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas Canada et pour le Gouvernement du Canada, et dans sa discrétion déclara alors qu'il réservait le ditbill pour la signification de Notre plaisir sur icelui. Sachez Mante-NANT, que le dit bill intitulé: "Acte pour permettre à Frédérick Chase Capreol, Ecuier, de "disposer de certains terrains au moyen d'un partage, nonobstant le chapitre quatre-viugt-quinze des Statuts Refondus du Canada," Nous ayant été soumis en conseil, le vingtsixième jour de juin, maintenant passé, il nous a plu donner à icelui Notre Sanction. Et par les présentes et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nous donnons Notre Sanction au dit bill: Ce dont nos sujets dévoués sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite province du Canada: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province, le cinquième jour d'aout, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixant-et-un, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Pas Ordre,

CHARLES ALLEYN, Sécretaire.



PROVINCE du Canada.

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devoit se tenir et avoir lieu en Notre (lité de Québec, le Vingt-troisième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quinzième jour du mois de Juillet dernier, Nous avons jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOUT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, mardi, le premier jour du mois d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada. Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce vingt-troisième jour d'aout, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,



PROVINCE du Canada.

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dicu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et Nos Cheva liers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Premier jour du mois d'Octobre prochain, et a chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le vingt-troisième jour du mois d'Août dernier, Nous avons jugé a Propos de proroger Notre Parlement Provincial au Premier jour du mois d'Octobre prochain, auquel temps vous êtiez tenus et il veus était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, Mecredi, le sixième jour du mois de Novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Eccosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinqième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Dêfenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Sixième jour du mois de Novembre courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Vingt-huitième jour du mois de septembre dernier, Nous avons Jugé a propos de protoger Notre Parlement Provincial au sixième jour du mois de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maitenant, que pour diverses cluses et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, jeudi, le douzième jour du mois de Decembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gonvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DEUXIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-un, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dicu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Douzième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Deuxième jour du mois de Novembre dernier, Nous avons jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au douzième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aisc et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit. vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, jeudi, le seizième jour du mois de janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Chan-Les Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce septième jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur milhuit cent soixante-et-un, etde Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre.

L. R. FORTIER,



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royanne-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Seizième jour du mois de Janvier courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Septième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons jugé a propos de proreger Notre Parlement Provincial au seizième jour du mois de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, Mercredit, le dix-neuvième jour du mois de février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à ieelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce onzième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et-deux, et de Notre Règne la Vingt-einquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande Défensenr de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Dix-neuvième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Dixneuvième jour du mois de Février courant; Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé a propos de la proroger de nouveau à jeudi, le vingtième jour du mois de mars prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec le dit Dix-neuvième jour de Février courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de Québec, jeudi, le vingtième jour du mois de mars prochain, pour la dépeche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce treizième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-deux, et de Notre Règne la Vingt-cinquième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,



DI

CONSEIL LÉGISLATIF.

JEUDI, le vingtième jour du mois de mars, dans la vingt-cinquième année du règne de notre souveraine dame Victoria, par la grâce de Dieu, reine du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la première session du septième parlement provincial du Canada, continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la bâtisse préparée pour la réception du Conseil Législatif, dans la cité de Québec, ont été:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dickson,	Lacoste,	Proulx,
Allan,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Reesor,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Renaud,
Armstrong,	Ferrie,	MacNab, Sir A. N., Bart.	
Baby,	Ferrier,	Masson,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	Matheson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Guévremont,	McDonald,	Simpson,
Boulton,	Hamilton, John,	Mills,	Smith, Harmaunus,
Cameron,	Hamilton, J.,	Moore,	Smith, Hollis,
Campbell,	(İnkerman,)	Morris,	Smith, Sidney,
Christie,	Harwood,	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Crawford,	Jeffrey,	Patton,	Tessier,
De Beaujeu,	Knowlton,	Perry,	Walker.
De La Terrière,	, ,	•,	

PRIÈRES:

Le greffier a informé les honorables membres présents, que durant la vacance, il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie certains rapports.

Lesquels rapports ont été alors lus, comme suit :-

Province du Canada, Savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-septième jour de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé à l'officier rapporteur pour le collége électoral de Stadacona (W. S. Sewell, écuier, nommé officier rapporteur pour le collége électoral de Stadacona), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Stadacona dans le Conseil Législatif de cette province, qui n'y était pas alors représenté.

L'honorable François Baby, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté du dix-septième jour de juin cou-

rant, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec, 19 juin, I861.

L. R. FORTIER, Greffier de la couronne en chancellerie.

John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

PROVINCE DU CANADA,)
SAVOIR:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-neuvième jour d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collège électoral de Montarville (Tancrède Sauvageau, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collège électoral de Montarville), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral de Montarville dans le Conseil Législatif de cette province, qui n'y était pas alors représenté.

L'honorable Louis Lacoste a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté du dix-septième jour de juin

dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 4 juillet, 1861.

> L. R. FORTIER, Greffier de la couronne en chancellerie.

John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

Province du Canada,)
Savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingtième jour d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collège électoral de Trent (Thomas A. Corbett, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collège électoral de Trent), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral de Trent dans le Conseil Législatif, en remplacement de feu l'honorable Edmund Murney, décédé.

L'honorable Sidney Smith a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté du vingt-huitième jour de sep-

tembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 31 octobre, 1861.

L. R. FORTIER, Greffier de la couronne en chancellerie.

John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec. Les honorables membres ci-dessus nommés ont séparément prêté le serment prescrit par la loi, qui leur a été administré par John Fennings Taylor, écuier, greffier du Conseil

Législatif.

Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, le greffier du Conseil Législatif a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire, d'informer l'Assemblée "que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans "cette chambre."

Laquelle étant arrivée, le greffier du Conseil Législatif a dit :-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Son Excellence le Gouverneur Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent parlement provincial, jusqu'à ce qu'un Orateur de l'Assemblée Législative ait été choisi, suivant la loi, mais que demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui on fait convoquer le présent parlement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, Que l'honorable Sir Allan Napier MacNab prenne le fauteuil de cette chambre comme Orateur.

L'honorable M. Renaud a proposé, secondé par l'honorable M. Christie, Que l'honorable M. Patton prenne le fauteuil de cette chambre comme Orateur.

L'honorable M. Hamilton (de Kingston) a proposé, secondé par l'honorable M. Tessier, Que l'honorable M. Campbell prenne le fauteuil de cette chambre comme Orateur.

Et la question étant demandée " Que l'honorable Sir Allan Napier MacNab preune " le fauteuil de cette chambre comme Orateur,"

La chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :-

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dc $Beaujeu$,	Harwood,	Smith, Harmaunus,
Armstrong,	De La Terrière,	Knowlton,	Smith, Hollis,
Baby,	Dickson,	Mills,	Smith, Sidney,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Ferrier,	Perry,	Walker.—26.
Cameron,	Foster,	Ross,	
Crawford,	Guévremont,	Shaw,	

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Allan,	Hamilton, John,	Letellier de St. Just,	Proulx,
Armand,	Hamilton, J.,	Masson,	Reesor,
Blair, Fergusson,	(Ínkerman,)	Matheson,	Renaud,
Christie,	Jeffrey,	McDonald,	Seymour,
Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Moore,	Simpson,
Duchesnoy, E. H. J.,	Leslie,	Morris,	Tessier.—23.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet dûment élu, il a été conduit au fauteuil par l'honorable Sir E. P. Taché et l'honorable M. Cameron, où

il a fait ses humbles remercîments à la chambre du grand honneur qu'elle avait bien voulu lui conférer en le choisissant pour son Orateur.

Après quoi il s'est assis dans le fauteuil, et la masse (qui était auparavant sous la

table,) a été mise sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. Kerrie, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, La chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 21 Mars, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Buronet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Recsor,
Allan,	Dickson,	Lacoste,	Renaud,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Baby,	Ferrie,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Simpson,
Blair, Fergusson,	Foster,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Guévremont,	Moore,	Smith, Hollis,
Cameron,	Hamilton, John,	Morris,	Smith, Sidney,
Campbell,	Hamilton, J.,	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Christie,	(Inkerman,)	Patton,	Tessier,
Crawford,	Harwood,	Perry,	Walker.
De Beaujeu,	Jeffrey,	Proulx,	

PRIÈRES:

L'honorable M. Wilson s'est approché de la table et a prêté le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette chambre.

Son Excellence le Très Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge-noire d'informer l'Assemblée que "c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue.

M. Joseph Edouard Turcotte a dit:

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

L'Assemblée Législative m'a choisi comme son Orateur, quoique je sois peu qualifié à

remplir les fonctions importantes qui me sont confiées.

Si, dans l'accomplissement de ces devoirs, il m'arrivait en aucun temps de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi, et non à l'Assemblée, dont je suis le serviteur; et qui, afin de mieux être en état de remplir ses devoirs envers sa Souveraine et son pays, réclame humblement, par mon entremise, tous ses droits et priviléges incontestables, particulièrement la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de

Votre Excellence en toute occasion convenable, et que ses délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'honorable Orateur de cette Chambre a dit:

M. L'ORATEUR,-

J'ai ordre de Son Excellence le geuverneur-général de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée envers la personne de Sa Majesté et de son gouvernement, et ne doutant pas que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, il accorde et, en toute occasion, il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses priviléges constitutionels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès à la personne Son Excellence, en toute occasion convenable, et qu'elle interprétera toujours de la manière

la plus favorable, ses procédés ainsi que vos paroles et vos actions.

Alors il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Depuis la dernière réunion de cette Législature, Sa Majesté ainsi que ses sujets ont

souffert une perte irréparable dans la mort du prince-époux.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que cet illustre prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement anglais en pensée, en sentiment et en action ; et l'esprit de bienveillance universelle qui l'animait le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissances dont l'étude lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblables, à quelques nations et races qu'ils appartinssent.

Je suis sûr qu'estimant à leur valeur les vertus qui caractérisaient le prince défunt; et appréciant la douloureuse privation infligée à notre souveraine, dans ses relations publiques et domestiques, vous vous joindrez à moi pour déposer au pied du trône, l'expression

respectueuse de notre vive sympathie et condoléance.

Des circonstances survenues, pendant l'automne et l'hiver dernier, ont fourni l'occasion de faire éclater, d'une manière très frappante et satisfaisante, les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette province, de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la mère-patrie. Sa Très-Gracieuse Majesté, dans son discours du trône à l'ouverture du parlement impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté qu'ont montrés ses sujets de l'Amérique du Nord, ce qui ne peut manquer de vous être très-agréable, à vous, représentants du peuple du Canada.

J'ai à vous féliciter de l'abondante moisson dont vous avez été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet par suite de la guerre civile qui règne malheureusement aux

Etats-Unis.

J'ai donné ordre de mettre devant vous des documents faisant voir que le gouvernement français a étendu aux vaisseaux de construction canadienne, les priviléges dont les vaisseaux de construction britannique jouissaient déjà dans les ports français.

Cela ne peut qu'être avantageux à notre construction navale, et est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance qui existe entre l'Angleterre et la

France.

Dans le cours de la dernière vacance, il s'est tenu une conférence entre les délégués représentant le gouvernement de cette province, et des délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour considérer la convenance de renouveler, auprès du gouvernement impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer qui doit relier les trois provinces.

Une délégation commune s'est rendue en Angleterre, pour y entamer de nouveau des négociations avec le gouvernement de Sa Majesté. Il n'a pas encore été reçu de réponse. La décision finale du gouvernement impérial vous sera communiquée aussitôt qu'elle me

sera parvenue.

J'ai reçu du secrétaire d'état pour les colonies, l'intimation que c'est l'intention du gouvernement de Sa Majesté de présenter au parlement impérial, dans la présente session, un bill pour abolir, quant à cette colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des cours supérieures en Angleterre de faire émaner, pour y être exécuté, le writ d'habeas corpus, et cela en conformité des représentations faites par mon prédécesseur au gouvernement impérial.

Je recommanderai à votre sérieuse considération une mesure qui vous sera soumise pour assurer une meilleure administration des biens des faillis dans le *Haut-Canada*, et une autre ayant pour objet l'établissement de prisons bien réglées et de pénitenciers locaux

pour toute la province.

J'ai ordonné de faire mettre devant vous des documents montrant que le gouvernement impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si les gouvernements et les législatures de ces provinces peuvent s'entendre sur les bases sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

J'ai jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une commission pour considérer l'état actuel de la milice de la province, et la convenance d'en amender l'organisation et

d'en augmenter l'efficacité.

Le rapport de cette commission sera mis devant vous, et je vous prierai d'accorder votre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommandations qu'il deviendra nécessaire de passer pour y donner suite.

D'autres mesures d'utilité publique seront aussi soumises à votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Les comptes de l'année qui vient de finir seront sans délai mis devant vous, et je me

flatte qu'ils vous satisferont.

J'ai à vous demander les subsides nécessaires pour le maintien du service de Sa Très-Gracieuse Majesté, pour l'année courante, et j'ai ordonné que les estimations fussent préparées avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Je profite de cette oceasion pour exprimer ma reconnaissance de la bienveillance et des bonnes dispositions qui m'ont été témoignées lorsque j'ai pris en main les rênes du gouvernement de cette colonie.

La constitution vous a confié la garde des intérêts de cette grande province. Je recommande à votre sérieuse, impartiale et diligente attention les diverses matières qui pourront vous être présentées; et c'est avec ferveur que je prie le Tout-Puissant de diriger vos conseils de manière que vos actes contribuent à sa gloire, à l'honneur de notre souveraine, et à la prospérité et au bonneur du peuple du Canada.

Alors, il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la chambre un bill intitulé : " Acte rela-" tif au écoles communes."

Le dit bill a été lu la première fois pro formâ.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que la chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que deux ceuteinquante exemplaires du discours de Son Excellence soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F.

Bellcau, il a été

Ordonné, que tous les membres présents ce jour, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette chambre et les priviléges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 24 Mars, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dickson,	Lacoste,	Renaud,
Allan,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Armstrony,	Ferric,	Masson,	Shaw,
Baby,	Ferrier,	Matheson,	Simpson,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Guévremont,	Moore,	Smith, Hollis,
Boulton,	Hamilton, John,	Morris,	Smith, Sidney,
Cameron,	Hamilton, John,	Patton,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	(Ínkerman,)	Perry,	Tessier,
Christie,	Harwood,	Proulx,	Walker,
Crawford,	Jeffrey,	Reesor,	Wilson.
De La Terrière,	Knowlton.	,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :---

Par l'honorable M. Cameron; deux pétitions du conseil municipal du comté de Lambton.

Par l'honorable M. Proule; de M. Charpentier et autres, de la paroisse de St. Pierre, dans le comté de Drummond, et de Damase Côté et autres, du township de Windover, dans le dit comté de Drummond.

Par l'honorable M. Fergusson Blair; quatre pétitions du conseil municipal du comté de Wellington.

Par l'honorable M. Shaw; des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa.

Par l'honorable M. Boulton; du conseil municipal de la ville de Chatham.

Par l'honorable M. Patton; du conseil municipal des comté-unis de Huron et Bruce; et trois pétitions du conseil municipal du comté d'Élgin.

Par l'honorable M. Christie; de A. Huntington et autres, de la ville de Brantford, et de Charles Turner et autres, de la dite ville de Brantford.

Par l'honorable M. Masson ; du révérend F. Boivin, de Ste. Scholastique, et des sœurs de charité administrant l'hopital-général de Montréal.

Par l'honorable M. Allan; de la compagnie d'assurance britannique américaine du Canada; de la compagnie d'assurance provinciale du Canada; de la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, et de la banque du Haut-Canada.

Par l'honorable M. Tessier; de P. Joseph Dumas et autres, de la paroisse de St. Ulric, dans le comté de Rimouski.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; des présidente et officières de l'institution de l'asile du Bon-Pasteur de Québec.

Par l'honorable M. Armand; des révérendes sœurs de l'asile de la providence de Montréal, et de J. M. Young et autres, de l'institution des sourds-muets de St. Viateur de Montréal.

Par l'honorable M. Hollis Smith; trois pétitions du conseil municipal du comté de Compton.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; deux pétitions du révérend L. T. Bernard et autres, de la paroisse de Ste. Claire; et deux pétitions de John Duff et autres, des townships d'Edwards et Cranbourne, dans le comté de Dorchester.

Par l'honorable M. Baby; de sa grandeur le très-révérend Charles François Baillargeon, évêque de Tloa, administrateur de l'archi-diocèse de Québec.

Par l'honorable M. Ferrier; de John Lewis et autres, représentant les sociétés britannique et allemande de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Hamilton de Kingston; de la compagnie de navigation intérieure du Canada, et des syndics de "Queen's college," à Kingston.

Par l'honorable M. Campbell; de l'asile des orphelins de Kingston.

Par l'honorable M. Reesor; de William Annis et autres, des townships de Whitby et Whitby Est.

Par l'honorable M. Jeffrey; de la banque d'épargne de Northumberland et Durham.

Par l'honorable M. Ferrie; de l'asile des orphelins protestants de Montréal.

L'honorable M. Dessaulles s'est approché de la table et a prêté le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette chambre.

L'honorable Orateur a présenté à la chambre le rapport du bibliothécuire sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Appendice, No. 1.)

L'honorable Orateur a présenté à la chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la chambre le rapport de la compagnie d'assurance royale jusqu'au 30 juin, 1861.

Aussi, un état de l'actif et du passif de la banque d'épargne de Northumberland et Durham, jusqu'au premier de mars, 1862.

Aussi, un rapport de la part de la compagnie d'assurance de la Reine, jusqu'au 31 décembre, 1861.

Aussi, un rapport de la distribution des statuts, 24e Victoria, 1861.

Et aussi, les rapports pour l'année 1861, des baptêmes, mariages et sépultures des districts des Trois-Rivières, Iberville, Chicoutimi, Saguenay, Beauce, Montmagny et Beauharnois, et aussi du comté de Gaspé.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la session.)

L'honorable M. Alexander a présenté à la chambre un bill intitulé: "Acte pour "restreindre l'émission de débentures par les municipalités, au-delà d'un certain montant, "et pour d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le discours de Son Excel lence prononcé du trône à l'ouverture du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La chambre s'est ajournée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 26 Mars, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dessaulles,	Knowlton,	Reesor,
Allan,	Dickson,	Lacoste,	Renaud,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Baby,	Ferrie,	Masson,	Simpson,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Foster,	Moore,	Smith, Hollis,
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Smith, Sidney,
Cameron,	Hamilton, John,	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton, J.	Patton,	Tessier,
Christie,	(Ínkerman,)	Perry,	Walker,
Crawford,	Harwood,	Proulx,	Wilson.
De La Terrière,	Jeffrey,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. Ferrier; de la maison de refuge et école d'industrie de Montréal

de la corporation de la cité de Montréal; des commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal; de William Barrett et autres, du township de Hemmingford, dans le comté de Huntingdon; et de la société bienveillante des dames de Montréal.

Par l'honorable M. Crawford; du conseil municipal du township d'Augusta, dans le comté de Grenville; et du conseil municipal des comtés-unis de Leeds et Grenville.

Par l'honorable M. Matheson; du conseil municipal des comtés-unis de Lanark et Renfrew.

Par l'honorable M. Harwood; de A. St.-Denis et autres, du village de Pointe-Fortune et environs.

Par l'honorable M. Lacoste; du révérend J. Gravel et autres, du village et paroisse de Laprairie de la Magdeleine.

Par l'honorable M. Morris; du conseil municipal du township de Kenyon.

Par l'honorable M. Allan; de la banque du Haut-Canada.

Par l'honorable M. Tessier; de John Townsend Coffin et autres, des Isles de la Magdeleine.

Par l'honorable M. Shaw; du conseil municipal des comtés-unis de Lanark et Renfrew.

Par l'honorable M. Armand; de M. G. Sophie Masson et autres, de Terrebonne; et du révérend P. Brunet et autres, de St. Martin.

Par l'honorable M. Patton; de la cour des sessions de trimestre des comtés-unis de Huron et Bruce; et de Thomas Askew, de la cité de Kingston.

Par l'honorable M. Walker; de l'asile des orphelins de Québec, en union avec l'église d'Angleterre.

Par l'honorable M. Cameron; sept pétitions du conseil municipal du comté de Middlesex, et une pétition de J. W. Wilson et autres, du village de Welland.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; du collège de Ste. Anne de la Pocatière.

Par l'honorable M. Renoud; de J. F. Sincennes et autres, propriétaires de bateaux à vapeur et autres vaisseaux; et deux pétitions du révérend V. Rousselot, de Montréal.

Par l'honorable M. Panet; de Jean Langevin et autres, de Québec; et de A. Bélanger et autres, aussi de Québec.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; deux pétitions de William Henderson et autres, des townships de Ste. Malachie, Stanton, Ware et Buckland, dans le comté de Dorchester.

Par l'honorable M. De la Terrière; deux pétitions du révérend M. J. B. Gagnon et autres, du village de Chicoutimi.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que l'honorable Sir E. P. Taché, les honorables messieurs Alexander, Armand, Boulton, E. H. J. Puchesnay, Christie, Knowlton Seymour, Moore, Perry, Lacoste, Shaw, Harwood, l'honorable Sir N. F. Belleau et le moteur, composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que les honorables MM. Ferrier, Morris, Boulton, Simpson, Campbell, Tessier, Alexander, Masson, Wilson, Hamilton, (Kingston,) Crawford, Seymour et Allan composent un comité sur les banques pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F

Belleau, il a été

Ordonné, que les honorables MM. Patton, de La Terrière, Fergusson Blair, Foster, Jeffrey, Hollis Smith et Hamilton, (Inkerman), composent un comité pour examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que les honorables MM. Campbell, Ross, Allan, A. J. Duchesnay, Tessier, Le Tellier de St Just, et le moteur, composent un comité sur les ordres permanents et sur les bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité; de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F.

Belleau, il a été

Ordonné, que l'honorable Orateur émane son warrant adressé au greffier de la couronne en Chancellerie, pour l'émission d'un nouveau writ pour l'élection d'un membre pour servir pour le résidu du terme, dans le collège électoral de Rideau, en remplacement de l'honorable P. M. Vankoughnet, qui, depuis son élection comme représentant le dit collège, a été nommé à la charge de Chancelier du Haut-Canada, au moyen de laquelle le siège du dit honorable P. M. Vankoughnet est devenu vacant.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le discours de Son Excellence prononcé du trône, à l'ouverture du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 27 Mars, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Boulton,	Dickson,	Hamilton, John,
Allan,	Cameron,	Duchesnay, A. J .,	Hamilton, J .,
Armand,	${\it Campbell},$	Duchesnay, E. H. J.,	(Inkerman,)
Armstrong,	Christie,	Ferrie,	Harwood,
Baby,	Craw ford,	Ferrier,	Jeffrey,
Belleau, Sir N. F.,	De La Terrière,	Foster,	Knowlton,
Blair, Fergusson,	Dessaulle s ,	Guévremont,	Lacoste,

Les Honorables Messieurs

Leslie,	Panet,	Seymour,	Smith, Sidney,
Letellier de St. Just,	Perry,	Shaw,	Taché, Sir E. P.,
Masson,	Proulx,	Simpson,	Tessier,
Matheson,	Reesor,	Smith, Harmaunus,	Walker,
Moore,	Renaud,	Smith, Hollis,	Wilson.
Morris,	Ross,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Cumeron; de la corporation de la cité de Hamilton.

Par l'honorable M. Allan; quatre pétitions du conseil municipal des comtés-unis de York et Peel.

Par l'honorable M. Alexander; de Thomas Chisholm et autres, du township de Dumfries, nord.

Par l'honorable M. Boulton; de Robert C. Struthers et autres, de Chatham; et de John Ewing et autres, du township d'Emily.

Par l'honorable M. Shaw; de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa.

Par l'honorable M. Seymour; de William Fraser, de la ville de Port Hope; et de James Smith, de la dite ville de Port Hope.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; d'Angélique Guy, de Ste. Anne la Pocatière, dans le comté de Kamouraska.

Par l'honorable M. Morris; du conseil municipal du township de Colborne, dans le comté de Huron.

Par l'honorable M. Walker; de l'asile des orphelines protestantes de Québec.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de Marie Deguise, de la cité de Québec, veuve de feu Thomas Burn, en son vivant un des employés du bureau du Conseil Exécutif.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; deux pétitions du révérend Joseph Bourassa et autres, de la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester.

Conformément à l'ordre jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Lambton; demandant des amendements aux lois du jury, et aussi, demandant un acte pour légaliser la vente pour taxes de terres non-patentées et non-établies.

De M. Charpentier et autres, de la paroisse de St. Pierre, dans le comté de Drummond; demandant l'érection de la dite paroisse de St. Pierre en une municipalité séparée.

De Damase Côté et autres, des townships de Wendover et Simpson, dans le comté de Drummond; demandant l'érection des dits townships en une municipalité séparée.

Quatre pétitions du conseil municipal du comté de Wellington; demandant qu'aucune mesure pour mettre les dettes des municipalités à la charge de la province, ne devienne loi, et que l'acte du fonds d'emprunt municipal soit abrogé.

Aussi, demandant qu'il ne soit accordé aucune nouvelle allocation à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Aussi, demandant un acte pour obliger les non-résidants au paiement des taxes le ou avant le premier jour de mai de chaque année.

Et aussi, demandant un acte pour autoriser l'imposition de taxes sur les terres non-patentées.

Des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa; demandant que la charte de cette compagnie soit amendée.

Du conseil municipal de la ville de *Chatham*; demandant que des mesures soient prises pour permettre que la part afferente à la dite municipalité des deniers provenant des réserves du clergé, soit employée à acquitter les dettes de la dite municipalité.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*; demandant que le comté de *Huron* ne soit pas divisé.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de Elgin, demandant qu'il ne soit accordé aucune nouvelle allocation au Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Aussi, demandant que la dotation de l'université de *Toronto* ne soit pas repartie entre les institutions des différentes dénominations religieuses.

Et aussi, demandant qu'aucunes mesures ne soient prises pour que les dettes des municipalités, contractées pour chemins de fer ou autrement, forment partie de la dette provinciale.

De A. Huntingdon et autres, de la ville de Brantford, curateurs de la succession de feu Nathan Gage; et de Charles Turner et autres de la dite ville de Brantford; demandant séparément que la corporation du dit township de Brantford soit investie du legs du résidu mentionné en le testament du dit Nathan Gage.

Du révérend F. Bonin, de la paroisse de Ste. Scholastique; demandant l'incorporation d'une maison d'école dans la dite paroisse.

De la compagnie d'assurance britannique américaine du Canada;

Et de la compagnie d'assurance provinciale du *Canada*; demandant séparément un acte pour incorporer "l'association des assureurs pour risques sur les lacs et rivières du Ca" nada."

De la société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*; demandant que la dite société soit investie du droit de propriété aux terres des cures dans le dit diocèse

De la banque du *Haut-Canada*; demandant un acte pour amender l'acte 19 et 20 *Victoria*, chap. 121, intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes concernant la "banque du *Haut-Canada*."

Du révérend P. Joseph Dumas et autres, de la paroisse de St. Ulric, dans le comté de Rimouski; demandant une allocation afin d'ouvrir et compléter un chemin dans la dite paroisse de St. Ulric.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de *Compton*; demandant que l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860 soit amendé;

Aussi, demandant certains amendements aux lois réglant la vente des liqueurs enivrantes ;

Et aussi, demandant qu'il ne soit accordée aucune nonvelle allocation au Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Deux pétitions du révérend L. T. Bernard et autres, de la paroisse de Ste. Claire, pour une allocation en faveur de la colonisation des terres incultes;

Et aussi, demandant que le taux de l'intérêt soit fixé.

Deux pétitions de John Duff et autres, des townships de St. Edwards et Cranbourne, dans le comté de Dorchester; demandant une augmentation à l'allocation pour les chemins de colonisation;

Et aussi, demandant un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

De sa Grandeur le très-révérend Charles François Baillargeon, évêque de Tloa, administrateur de l'archi-diocèse de Québec; demandant que des mesures soient prises pour authentiquer et mettre en sûreté certains registres de baptêmes, mariages et sépultures.

De John Lewis et autres, de la cité de Montréal; demandant certains changements au système actuel relatif à la nomination des agents d'émigration.

De la compagnie de navigation par vapeur des eaux canadiennes; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

Des syndics de '· Queen's college," Kingston; demandant que l'allocation faite au dit collége annuellement soit continuée et que le montant en soit augmenté.

De William Annis et autres, des townships de Whitby et Whitby Est; demandant un acte pour construire certain chemin, et établir des lignes de divisions des dits townships.

De la banque d'épargne de Northumberland et Durham; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

Des sœurs de la charité administratrices de l'hôpital-général de Montréal.

Des président et officiers de l'institution de l'asile du bon-pasteur de Québec.

Des révérendes sœurs de l'asile de la Providence de Montréal.

De J. M. Young et autres, de l'institution des sourds-muets de St. Viateur, Mont-réal.

De l'asile des orphelins de Kingston.

Et de l'asile des orphelins protestans de Montréal; demandant séparément une allocation.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que l'honorable Orateur émane son warrant, adressé au greffier de la couronne en chancellerie, pour l'émission d'un nouveau writ pour l'élection d'un membre pour servir pour le reste du terme dans le collége électoral de Saugeen, en remplacement de l'honorable James Patton, qui, depuis son élection comme représentant le dit collége électoral, a accepté la situation de soliciteur-général pour le Haut-Canada, au moyen de laquelle, le siége du dit honorable James Patton est devenu vacant.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Walker, il a été.

Ordonné, qu'à l'avenir, jusqu'à la fin de la session, l'honorable Orateur laisse le fauteuil de six, à sept heures et demie de l'après-midi, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le discours de Son Excellence, prononcé du trône, à l'ouverture du parlement,

Lequel étant lu par le greffier,

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Lacoste:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et pour assurer Son Excellence que nous avons appris avec un profond chagrin, la perte irréparable que Sa Majesté et ses sujets ont faite en la personne du prince époux, décédé depuis la dernière réunion de cette législature. Que nous sommes d'accord avec Son Excellence que cet illustre prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement Anglais en pensée, en sentiment et en action; et l'esprit de bienveillance universelle qui l'animait le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissances dont l'étude lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblables, à quelques nations et races qu'ils appartinssent.

Que nous estimons à leur valeur les vertus qui caractérisaient le prince défunt, que nous apprécions la douloureuse privation infligée à notre souveraine, dans ses relations publiques et domestiques, et que nous nous unissons avec empressement à Son Excellence pour déposer au pied du trône, l'expression respectueuse de notre vive sympathie et con-

doléance.

Que des circonstances survenues, pendant l'automne et l'hiver dernier, ayant fourni l'occasion de faire éclater, d'une manière très frappante et satisfaisante, les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette province, de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la mère-patrie, nous voyons avec plaisir que Sa Très-Gracieuse Majesté, dans son discours du trône à l'ouverture du parlement impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté qu'ont montrés ses sujets de l'Amérique du Nord, ce qui ne peut manquer de nous être très-agréable, à nous, représentants du peuple du Canada.

Que nous remercions Son Excellence des félicitations qu'elle nous adresse au sujet de l'abondante moisson dont nous avons été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet

par suite de la guerre civile qui règne malheureusement aux Etats-Unis.

Que nous apprenons avec plaisir que Son Excellence a donné ordre de mettre devant nous des documents faisant voir que le gouvernement français a étendu aux vaisseaux de construction canadienne, les priviléges dont les vaisseaux de construction britannique jouissaient déjà dans les ports français, et que nous sommes de l'avis de Son Excellence que cela ne peut qu'être avantageux à notre construction navale, et est une nouvelle preuve des sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance de l'Angleterre et de la France.

Que c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris que dans le cours de la dernière vacance, il s'est tenu une conférence entre les délégués représentant le gouvernement de cette province, et des délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour considérer la convenance de renouveler, auprès du gouvernement impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer destiné à relier les trois provinces, et qu'une délégation commune s'est rendue en Angleterre, pour y entamer de nouveau des négociations avec le gouvernement de Sa Majesté.

Que la réponse n'ayant pas encore été reçue, nous sommes reconnaissants de l'assurance qui nous est donnée, que la décision finale du gouvernement impérial nous sera communiquée,

aussitôt qu'elle sera parvenue à Son Excellence.

Que nous sommes reconnaissants aussi de l'information qui nous est donnée que Son Excellence a reçu du secrétaire d'état pour les colonies, l'intimation que c'est l'intention du gouvernement de Sa Majesté de présenter au parlement impérial, dans la présente session, un bill pour abolir, quant à cette colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des cours supérieures en Angleterre de faire émaner, pour y être exécuté, le writ d'habeas corpus, et cela en conformité des représentations faites par le prédécesseur de Son Excellence au gouvernement impérial.

Que nous donnerons toute notre attention à quelque mesure qui nous sera soumise pour assurer une meilleure administration des biens des faillis dans le *Haut-Canada*, ou ayant pour objet l'établissement de prisons bien réglées et de pénitenciers locaux pour

toute la province.

Que nous sommes heureux d'apprendre que Son Excellence a ordonné de faire mettre devant nous des documents montrant que le gouvernement impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si les gouvernements et les législatures de ces provinces peuvent s'entendre sur les bases sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

Que nons voyons aussi avec plaisir que Son Excellence a jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une commission pour considérer l'état actuel de la milice de la province,

et la convenance d'en amender l'organisation et d'en augmenter l'efficacité.

Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne, que le rapport de cette commission sera mis devant nous, et que Son Excellence peut être sûre que nous accorderons notre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommandations qu'il contient, et au bill qu'il deviendra nécessaire de passer pour y donner suite.

Que nous donnerons aussi toute notre attention aux autres mesures d'utilité publique

qui, comme Son Excellence nous en informe, seront soumises à notre considération

Que nous nous réjouissons cordialement de la bienveillance et des bonnes dispositions qui ont été témoignées à Son Excellence, lorsqu'elle a pris en main les rênes du gouvernement de cette colonie, et pour lesquelles Son Excellence, profitant de cette occasion,

exprime sa reconnaissance.

Que la constitution nous ayant confié la garde des intérêts de cette grande province, les diverses matières qui pourront nous être présentées, recevront de nous cette attention sérieuse, impartiale et diligente que Son Excellence a bien voulu nous demander d'y prêter, et que nous nous unissons à Son Excellence pour prier avec ferveur le Tout-Puissant de diriger nos conseils de manière que nos actes contribuent à sa gloire, à l'honneur de notre souveraine, et à la prospérité et au bonheur du peuple du Canada.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau, L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Lacoste, Qu'il soit adopté. Après de longs débats, La question de concours a été mise sur icelle, et Elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Les second, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième paragraphes de la dite résolution étant de nouveau lus séparément, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement agréés.

Le quatorzième paragraphe étant lu de nouveau,

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Lacoste.

Qu'il soit adopté.

Des débats se sont élevés, et

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Que les débats ultérieurs sur le dit paragraphe soient remis à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La chambre s'est ajournée

Vendredi, 28 Mars, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dessaulles,	Jeffrey,	Reesor,
Allan,	Dickson,	Knowlton,	Renaud,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Shaw,
Baby,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Simpson,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Masson,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Foster,	Matheson,	Smith, Hollis,
Boulton,	Guévremont,	Moore,	Smith, Sidn y,
Cameron,	Hamilton, John,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton, J.,	Panet,	Tessier,
Christie,	(Inkerman,)	Perry,	Walker,
Crawford,	Harwood,	Proulx,	Wilson.
De La Terrière,	•		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Masson; de Philibert Cyr et autres, de la paroisse de St. Hermas, dans le comté des Deux-Montugnes.

Par l'honorable M. Tessier; du révérend E. Dufour et autres, du township de Buckland, dans le comté de Bel echasse.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glongary.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; de H. S. Anderson et autres, de cette partie de la municipalité de la paroisse de St. Roch de Québec, située au nord de la rivière St. Churles; et de J. P. Déry et autres, du township de Colbert et de la paroisse de St. Raymond.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; des dames composant le comité de l'école des enfants eu bas âge, basse-ville de Québec.

Par l'honorable M. Morris; des syndics de l'église presbytérienne du Canada à Martintown.

Par l'honorable M. Christie; deux pétitions du conseil municipal du comté de Haldimand.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de Robert Ward et autres, du township de Reach, dans le comté d'Ontario.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; d'Urbain Delisle et autres, du township de Broughton, dans le comté de Mégantic, et deux pétitions du révérend Ls. Poulin et autres, de la paroisse de St. Isidore, dans le comté de Dorchester.

Par l'honorable M. Ferrier; de John Adams Converse, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Renaud; de Henri Lappare, de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De la corporation de la cité de *Montréal*; demandant qu'elle soit autorisée à emprunter une somme d'argent pour rembourser certaines obligations, et pour d'autres fins.

34

Du bureau des commissaires des écoles protestantes de la cité de *Montréal*; demandant que l'acte 9 *Victoria*, ch. 29, en vertu duquel le dit bureau a été formé, soit amendé.

De William Barrett et autres, du township de Hemmingford, dans le comté de Huntingdon; demandant que le dit township soit divisé en deux municipalités séparées.

Du conseil municipal du township d'Augusta, dans le comté de Grenville; demandant un acte à l'effet d'empêcher le présent conseil, ou aucun autre conseil futur du dit township, d'employer les argents provenant des réserves du clergé à aucun autre objet qu'à celui des écoles communes.

Du conseil municipal des comtés-unis de Lecds et Grenville; demandant que les municipalités ne soient pas déchargées de leurs dettes envers le fonds d'emprunt municipal, en en chargeant le fonds consolidé; et aussi que nulle autre allocation ne soit accordée à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer.

Du conseil municipal des comtés-unis de Lanark et Renfrew; demandant à être déchargé de ses dettes contractées pour chemins de fer.

Du conseil municipal du township de Kenyon; demandant que certaines routes soient confirmées et établies.

De la banque du *Haut-Canada*; demandant un acte pour confirmer et légaliser un certain règlement de la ville de *Port Hope* relatif aux débentures que possèdent les pétitionnaires et autres.

De John Townsend Coffin et autres, des Isles de la Magdeleine; demandant la nomination d'un juge résidant pour les dites isles.

De M. G. Sophie Masson et autres, de Terrebonne; demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un chemin macadamisé depuis la dite paroisse de Terrebonne à celle du Sault au Récollet.

Du révérend P. Brunet et autres, de la paroisse de St. Martin; demandant une allocation pour la construction de certains chemins.

De la cour des sessions de trimestre des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*; demandant que la division proposée du comté de *Huron* n'ait pas lieu.

De Thomas Askew, de Kingston; demandant un acte pour faire mieux observer le dimanche.

Cinq pétitions du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant que l'acte de la cotisation du Haut-Canada soit amendé.

Aussi, demandant un amendement au chapitre 127, paragraphe 5, des statuts refondus, Haut-Canada à l'effet d'autoriser le conseil à fixer le salaire à être accordé au géolier.

Aussi, demandant que des mesures soient prises pour pourvoir à l'éducation des sourdsmuets et des aveugles de cette province.

Aussi, demandant que les municipalités endettées envers le gouvernement ne soient pas déchargées d'aucune partie de leurs dettes, mais qu'un délai raisonnable leur soit accordé pour en faire le paiement.

Et aussi, demandant que nulle autre allocation ne soit accordée à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Du collége de Ste. Anne de La Pocatière; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De J. F. Sincennes et autres, propriétaires de bateaux-à-vapeur et d'autres vaisseaux; demandant que la construction proposée d'un quai à ou près du pont de chemin de fer près de Belœil, n'ait pas lieu.

De Jean Langevin et autres, de Québec; demandant que des mesures soient prises

pour le paiement des réclamations dues par les ci-devant conseils de district du Bas-Canada, et approuvées par la législature, suivant l'acte 8 Victoria, chap. 77.

De A. Bellanger et autres, de Québec ; demandant que la loi des locateurs et locataires soit amendée.

Deux pétitions de William Henderson et autres, des townships de St. Malachie, Stanton, Ware et Buckland, dans le comté de Dorchester; demandant un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

Et aussi demandant que l'allocation pour les chemins de colonisation soit augmentée.

Du révérend J. B. Gagnon et autres, du village de Chicoutimi; demandant que le dit village de Chicoutimi soit érigé en une municipalité séparée.

Du conseil municipal des comtés-unis de Lanark et Renfrew, et du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant séparément que la loi du jury soit amendée.

De A. St. Denis et autres, du village de Pointe Fortune et environs.

De J. W. Wilson et autres, du village de Welland—et du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De la maison de refuge et école d'industrie de Montréal.

De la société bienveillante des dames de Montréal.

Du révérend J. Gravel et autres, des village et paroisse de Laprairie de la Magdeleine.

De l'asile des orphelins de Québec.

Deux pétitions du révérend V. Rousselot, de Montréal.

Et du révérend J. B. Gagnon et autres, commissaires de la municipalité scolaire du village de Chicoutimi; demandant séparément une allocation.

L'honorable Orateur, du comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette chambre et les priviléges du parlement, a fait rapport, en conformité au quatrième ordre permanent de cette chambre, que l'honorable Eusèle Cartier et l'honorable Edmund Morney, conseillers législatifs, sont décédés depuis la dernière session.

L'honorable M. Gordon s'est approché de la table et a prêté le serment prescrit par la loi qui lui a été administré par le greffier de cette chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la chambre a été appelée:

L'honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur, - - Présent.

Les Honorables Messieurs

Adam Fergusson, John Hamilton, (Ki	- ngst	on),	-	_	-	_	-	-	-	_	-	_	Absent. Présent.
ADAM FERRIE,	-	•	-		_		-		-		-		Présent.
PAUL H. KNOWLTON,		-		-		-		-	_	-		-	Présent.
PHILIP H. MOORE,			-		-		-		- 1		-		Présent.
GEORGE J. GOODHUE,		-		-		-		-		-		-	Absent.
WILLIAM WALKER,	-		-		-		-		-		-		Présent.
JAMES MORRIS, -		-		-		-		-		-		-	Présent.
James Gordon,	-		-		-		-		-		-		Présent.
JAMES FERRIER, -		•		-		-		-		-		-	Présent.
Roderick Matheson,	• .		-		-		-		- ,		-		Présent.

Les Honorables Messieurs

Cronon C Porrenov										Deferent
GEORGE S. BOULTON,	-		-		•		-		•	Présent.
Sir Etienne P. Taché,		-		•		-		-		Présent.
James Leslie,	-		-		-		-		-	Présent.
Frederick A. Quesnel, -		-		-		-		-		Absent.
George Saveuse de Beaujeu,			-		-		-		-	Absent.
John Ross, Samuel Mills,		-		-		-		-		Absent.
SAMUEL MILLS,	-		-		-		-			${f A}$ bsent.
Louis Panet, Sir Narcisse F. Belleau,		-		-		-		-		Présent.
Sir Narcisse F. Belleau,	-		-		-		-		-	Présent.
		-		_		-		-		Présent.
CHARLES WILSON, BENJAMIN SEYMOUR, - DAVID M. ARMSTRONG, - EBENEZER PERRY, WALTER H. DICKSON	-		-		-		_		-	Présent.
DAVID M. ARMSTRONG		-		-		_		-		Présent.
EBENEZER PERRY	_		_		_		_		_	Présent.
WALTER H. DICKSON -		_		_		_		_		Frésent.
EBENEZER PERRY, WALTER H. DICKSON, JOSEPH F. ARMAND, -	_	_	_	-	_	_		-		Présent.
	-		-		_		-		-	Présent.
JAMES SHAW, A. B. FOSTER,		-		•		-		•		Présent.
A. J. FERGUSSON BLAIR,	-		•		-		-		-	
		-		-		-		-		Présent.
HARMAUNUS SMITH,	-		-		-		-		-	Présent.
ALEXANDER CAMPBELL,		-		-		-		-		Présent.
J. B. G. PROULX,	-		-		-		-		-	Présent.
Louis Renaud,		-		-		-		-		Présent.
DAVID CHRISTIE, -	-		-		-		-		-	Présent.
George Alexander,				-		-		•		Présent.
Luc Letellier de St. Just,	-		-		-		-		-	Présent.
ULRIC JOSEPH TESSIER, -		-		-		-		-		Présent.
JOHN HAMILTON, (Inkerman),	-		-		-		-		-	Présent.
DAVID REESOR,		-		-		-		-		Présent.
ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNA	Y.		-		_					Présent.
M. P. DE SALLES LA TERRIÈRE		_		_		_		_		Présent.
ELZEAR H. J. DUCHESNAV	, _				_		_		_	Présent.
EDOUARD MASSON.		_		_		_		_		Présent.
EDOUARD MASSON, LOUIS LACOSTE,	_		_	-	_	-		_		Présent.
Andrew Jeffrey,	-		-		-		•		-	Présent.
WILLIAM HAMILTON MERRITT,		•		•		-		•		Absent.
	-		•		-		•		-	
John Simpson, Pierre Urgel Archambault.		•		•				•		Présent.
	-		-		-		-		•	Absent.
ROBERT U. HARWOOD,		-		-		-		-		Présent.
Louis A. Dessaulle,	-		-		-		-		-	Présent.
JEAN BAPTISTE GUÉVREMONT,	•	-		-		-		-		Présent.
François Baby,	-		-		-		-		-	Présent.
MALCOLM CAMERON,		-		-		-		-		Présent.
GEORGE CRAWFORD, -	-		-		-		-		-	Présent.
DONALD McDonald,		-		-		-		-		Absent.
SYDNEY SMITH,	-		-		-		_		-	Présent.
Hollis Smith,		-		_		_		_		Présent.
GEORGE WILLIAM ALLAN,			-		_					Présent.
										T - COOGO.

L'honorable Orateur a informé la chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette chambre.

Et il a été alors lu par le greffier comme suit :— Monck.

Son Excellence le Gouverneur-Général informe l'honorable Conseil Législatif qu'il a

accordé à l'honorable Adam Fergusson la permission de s'absenter de son siége dans cette chambre durant la présente session.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 24 mars, 1862.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour restreindre l'émission de débentures par les municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La chambre, conformément à l'ordre, a repris les débats ajournés sur la motion pour l'adoption du quatorzième et dernier paragraphe de la résolution proposée par l'honorable M. Boulton, pour une adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du parlement.

Après de nouveaux débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et Elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la résolution, elle a été unanimement agréée.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que les honorables MM. Boulton, Lacoste et le moteur composent un comité pour préparer une adresse sur la dite résolution.

La chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sidney Smith a fait rapport d'une adresse préparée par le comité dans les termes suivants:—

A Son Excellence le Très Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en Parlement Provincial, remercions respectueusement Votre Excellence de votre gracieux discours à l'ouverture de la présente session.

Nous avons appris avec un profond chagrin la perte irréparable que Sa Majesté et ses sujets ont faite en la personne du Prince Epoux, décédé depuis la dernière réunion de

cette Législature.

Nous sommes d'accord avec Votre Excellence que cet illustre Prince, bien que né et ayant en grande partie reçu son éducation dans un pays étranger, était véritablement Anglais en pensée, en sentiment et en action; et l'esprit de bienveillance universelle qui l'animait le fit dévouer la haute intelligence qu'il tenait de la nature, et le trésor de connaissances dont l'étule lui avait enrichi l'esprit, à faire réussir tout projet bien conçu pour l'avancement moral et matériel de ses semblables, à quelques nations et races qu'ils appartinssent.

Nous estimons à leur valeur les vertus qui caractérisaient le Prince défunt; nous apprécions la douloureuse privation infligée à notre souveraine, dans ses relations publiques et domestiques, et nous nous unissons avec empressement à votre Excellence pour déposer au pied du trône l'expressior respectueuse de notre vive sympathie et condoléance.

Des circonstances survenues pendant l'automne et l'hiver derniers, ayant fourni l'oc-

casion de faire éclater, d'une manière très frappante et satisfaisante, les sentiments d'attachement réciproque qui existent entre les habitants de cette province, de toute race et de toute croyance, et leurs co-sujets de la mère-patrie, nous voyons avec plaisir que Sa Très-Gracieuse Majesté, dans son discours du trône à l'ouverture du parlement impérial, a fait une mention spéciale des sentiments de loyauté qu'ont montrés ses sujets de l'Amérique du Nord, ce qui ne pouvait, comme Votre Excellence l'a bien jugé, mauquer de nous être très-agréable, à nous, représentants du peuple du Canada.

Nous remercions Votre Excellence des félicitations qu'elle nous adresse au sujet de l'abondante moisson dont nous avons été favorisés l'année dernière, et de la continuation de l'état satisfaisant de notre commerce, malgré le dérangement partiel auquel il a été sujet

par suite de la guerre civile qui règne malheureusement aux Etats-Unis.

Nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence a donné ordre de mettre devant nous des documents faisant voir que le gouvernement français a étendu aux vaisseaux de construction canadienne, les priviléges dont les vaisseaux de construction britannique joui-saient déjà dans les ports français, et nous sommes de l'avis de Votre Excellence que cela ne peut qu'être avantageux à notre construction navale, et est une nouvelle preuve des

sentiments d'amitié sur lesquels repose l'alliance de l'Angleterre et de la France.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris que dans le cours de la dernière vacance, il s'est tenu une conférence entre les délégués représentant le gouvernement de cette province, et des délégués du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour considérer la convenance de renouveler, suprès du gouvernement impérial, la demande d'assistance pour la construction du chemin de fer destiné à relier les trois provinces, et qu'une délégation commune s'est rendue en Angleterre, pour y entamer de nouveau des négociations avec le gouvernement de Sa Majesté.

La réponse n'ayant pas encore été reçue, nous sommes reconnaissants de l'assurance qui nous est donnée, que la décision finale du gouvernement impérial nous sera communiquée,

aussitôt qu'elle sera parvenue à Votre Excellence.

Nous sommes reconnaissants aussi de l'information qui nous est donnée que votre Excellence a reçu du secrétaire d'état pour les colonies, l'intimation que c'est l'intention du gouvernement de Sa Majesté de présenter au parlement impérial, dans la présente session, un bill pour abolir, quant à cette colonie et autres pareillement situées, le pouvoir des cours supérieures en Angleterre de faire émaner, pour y être exécuté, le writ d'habeas corpus, et cela en conformité des représentations faites par le prédécesseur de Votre Excellence au gouvernement impérial.

Nous donnerons toute notre attention à quelque mesure qui nous sera soumise pour assurer une meilleure administration des biens des faillis dans le Haut-Canada, ou ayant pour objet l'établissement de prisons bien réglées et de pénitenciers locaux pour toute la

province.

Nous sommes heureux d'apprendre que Son Excellence a ordonné de faire mettre devant nous des documents montrant que le gouvernement impérial n'a aucune objection à l'établissement d'un régime de libre échange entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si les gouvernements et les législatures de ces provinces peuvent s'entendre sur les bases sur lesquelles un tel arrangement devra s'effectuer.

Nous voyons aussi avec plaisir que Votre Excellence a jugé à propos, pendant la vacance, de nommer une commission pour considérer l'état actuel de la milice de la province,

et la convenance d'en amender l'organisation et d'en augmenter l'efficacité.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que le rapport de cette commission sera mis devant nous, et Votre Excellence peut être sûre que nous accorderons notre considération la plus attentive et la plus favorable aux recommandations qu'il contient, et au bill qu'il deviendra nécessaire de passer pour y donner suite.

Nous donnerons aussi toute notre attention aux autres mesures d'utilité publique qui,

comme Votre Excellence nous en informe, seront soumises à notre considération.

Nous nous réjouissons cordialement de la bienveillance et des bonnes dispositions qui ont été témoignées à Votre Excellence, lorsqu'elle a pris en main les rênes du gouvernement de cette colonie, et pour lesquelles Votre Excellence, profitant de cette occasion, exprime sa reconnaissance.

La constitution nous ayant confié la garde des intérêts de cette grande province, les diverses matières qui pourront nous être présentées recevrent de neus cette attention sérieuse, impartiale et diligente que Votre Excellence a bien voulu nous demander d'y prêter, et nous nous unissons à Votre Excellence pour prier avec ferveur le Tout-Puissant de diriger nos conseils de manière que nos actes contribuent à sa gloire, à l'honneur de notre souveraine, et à la prospérité et au bonheur du peuple du Canada.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier, elle a été unanimement agréée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Orateur de cette chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général

par toute la chambre.

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

L'honorable M. Sidney Smith a informé la chambre que, conformement à l'ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse de cette chambre, et que Son Excellence avait fixé lundi prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement, en cette cité, pour cette fin.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 31 Mars, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Harwood,	Proulx,
Allan,	Dessaulles,	$m{J}\!$ effrey,	Reesor.
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Knowlton,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Lacoste,	Shaw,
Baby,	Ferrie,	Leslie,	Simpson,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Letellier de St. Just,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Foster,	Masson,	Smith, Hollis,
Boulton,	Gordon,	Matheson,	Smith, Sidney,
Cameron,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton, John,	Morris,	Tessier,
Christie,	Hamilton, John,	Perry,	Walker.
Crawford,	(Ínkerman.)	• ,	
De Beauieu.	,		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Sidney Smith; six pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Peterborough et Victoria.

Par l'honorable M. de la Terrière; du révérend George Beaulieu et autres, de la paroisse de St. Fidèle.

Par l'honorable M. Resor; de John Montgomery, du township de York; et cinq pétitions du conseil municipal des comtés-unis de York et Peel.

Par l'honorable M. Christie; du conseil municipal du village de Cayuga.

Par l'honorable M. Tessier; du conseil municipal du township de New Richmond, dans le comté de Bonaventure.

L'honorable M. Foster a présenté à la chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, jusqu'au 31 décembre, 1861.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :--

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De la corporation de la cité d'Hamilton; demandant que des mesures soient prises pour délivrer la cité de ses embarras financiers.

Quatre pétitions du conseil municipal des comtés-unis de York et Peel; demandant que des mesures soient adoptées pour mettre la dite corporation en état d'obtenir un dédommagement de la corporation de la cité de Toronto, pour le soutien de certains prisonniers dans la prison de comté.

Aussi, demandant un acte pour légaliser la vente de terres non patentées, pour paiement de taxes et pour d'autres objects.

Aussi, pour l'octroi de dix millions d'acres de terre pour la construction du canal de la Baie Georgienne.

Et aussi, qu'il ne soit passé aucune mesure pour imposer au gouvernement les dettes de certaines municipalités, qui se sont engagées dans des embarras financiers.

De Thomas Chisholm et autres, du township de Dumfries Nord; demandant que le comté de Waterloo ne soit pas divisé en deux pour les fins d'enregistrement.

De Robert C. Struthers et autres, de Chatham, et de John Ewing et autres, du township d'Emily; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa; demandant un acte pour autoriser la dite compagnie à émettre des actions privilégiées, et pour autres objets.

De William Fraser, de la ville de Port Hope, et de James Smith, de la dite ville de Port Hope; demandant séparément un acte pour légaliser un certain règlement de la corporation de la dite ville.

D'Angélique Guy, de Ste. Anne de La Pocatière, dans le comté de Kamouraska; demandant une allocation pour le soutien d'une institution pour des personnes âgées et infirmes.

Du conseil municipal du township de Colborne, dans le comté de Huron; demandant que nulle autre allocation ne soit accordée par le gouvernement provincial à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

De l'asile des orphelines protestantes de Québec; demandant son allocation annuelle.

De Marie Deguise, de la cité de Québec, veuve de feu Thomas Burn, en son vivant employé dans le bureau du Conseil Exécutif; demandant une allocation.

Deux pétitions du révérend Joseph Bourassa et autres, de la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester; demandant un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

Et aussi, demandant une allocation en faveur de la colonisation.

La chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la chambre a repris sa séance.

L'honorable Orateur a fait rapport que la chambre s'était rendue aujourd'hui auprès

de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

M. l'Orateur, et

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:

Je vous remercie de votre adresse loyale, et de l'assurance que vous me donnez que les affaires de cette session recevront votre sérieuse attention.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées et publiées dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Allan; de John Larkin et autres, du township de King.

Par l'honorable M. de Beavieu; des sœurs de la charité de Québec.

Par l'honorable M. Armand; du révérend E. Picard et autres, officiers et membres de l'association de St. François-Xavier de Montréal.

Du révérend E. Crevier et autres, ecclésiastiques catholiques romains du diocèse de St. Hyacinthe; des dames de la charité, directrices de l'asile des orphelins catholiques de Montréal; et des sœurs de l'asile de la Providence de Montréal.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. De La Terrière, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre, copie de tout ordre en conseil, ou autre autorité en vertu de laquelle a été augmentée la commission ou déduction exigée pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, avec toute correspondance sur le sujet.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrie,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre un état du nombre des patentes émises par la Couronne pendant chacune des années 1859, 1860 et 1861, pour les terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes dans le Haut et le Bas-Canada respectivement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Inkerman), Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre copies de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement et la compagnie des steamers océaniques, au sujet de l'accomplissement de son contrat, des nombreux naufrages de ses vaisseaux, et du paiement en entier de sa subvention.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre à cette chambre copie du contrat et des devis des édifices publics à Ottawa; un état du montant affecté par acte du parlement, et du montant total payé jusqu'à ce jour, indiquant le nom des entrepreneurs et de leurs cautions, le prix de l'entreprise, le montant jusqu'ici dépensé, et aussi le progrès des travaux, et copie de l'estimation, s'il en existe une, de la somme nécessaire pour l'achèvement des dits édifices, avec les rapports des ingénieurs employés pour veiller à lour construction, et tous renseignements en possession du département des Travaux Publics ayant rapport à la construction des édifices publics dans la cité d'Ottawa.

Après débats,

L'honorable M. Simpson a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Morris, Qu'après le mot "jour" dans la ligne 4 de la dite motion, les mots suivants soient insérés: "Aussi, un état du montant reclamé par les entrepreneurs pour ouvrages addi-"tionnels déjà faits, et le montant qui leur a été payé à compte d'iceux, et désignant en "détail la nature de tels ouvrages additionnels."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée,

elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour restreindre l'émission de débentures par les municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Avril, 1862.

Lcs Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Belleau, Sir N. F.,	Christie,	Duchesnay, E. H. J.,
Allan,	Blair, Fergusson,	Crawford,	Ferrie,
Armand,	Boulton,	De La Terrière,	Ferrier,
Armstrong,	Cameron,	Dessaulles,	Foster,
Baby,	Campbell,	Duchesnay, A. J.,	Gordon,

Les Honorables Messieurs

Guévremont,	Lacoste,	Panet,	Smith, Harmaunus,
Hamilton, John,	Leslie,	Perry,	Smith, Hollis,
Hamilton, J .,	Letellier de St. Just,	Proulx.	Smith, Sidney,
(Inkerman,)	Masson,	Reesor,	Taché, Sir E. P.,
Harwood,	Matheson.	Seymour,	Tessier.
$\it Jeffrey,$	Moore,	Shaw,	Walker.
Knowlton,	Morris,	Simpson,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Ferrier; de Mary Fulford et autres, directrices de la société des dames bienveillantes de Montréal, et des directeurs et syndics de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal.

Par l'honorable M. Fergusson Blair; du conseil municipal du township de Luther, et du conseil municipal du township d'Arthur, dans le comté de Wellington.

Par l'honorable M. Shaw; de la corporation du collége d'Ottawa.

Par l'honorable M. de La Terrière; d'Augustin Dufour et autres, de la paroisse de St. Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Par l'honorable M. Baby; de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De Philibert Cyr et autres, de la paroisse de St. Hermas, dans le comté des Deux Montagnes; demandant un acte pour incorporer une banque de "crédit foncier."

Deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengary; demandant que les dettes dont certaines municipalités sont obérées ne tombent pas à la charge de la province.

Et aussi demandant que nulle autre allocation ne soit accordée au Grand Trone de chemin de fer du Canada.

De H. S. Anderson et autres, de cette partie de la municipalité de la paroisse de St. Roch de Québec, située au nord de la rivière St. Charles; demandant que la susdite partie de la municipalité de St. Roch soit érigée en une municipalité séparée.

Des syndics de l'églisc presbytérienne du Canada, à Martintown; demandant un acte pour les autoriser à vendre ou autrement à aliener certaines terres d'église dans le township de Charlottenburg.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Haldimand*; demandant que les dettes dont certaines municipalités sont obérées ne tombent pas à la charge de la province.

Et aussi demandant que des mesures soient prises pour autoriser les municipalités à imposer des taxes sur les terres non patentées, et pour d'autres objets.

De Robert Ward et autres, du township de Reach, dans le comté d'Ontario; demandant que le dit township soit divisé en deux municipalités séparées.

D'Urbain Delisle et autres, du township de Broughton, dans le comté de Mégantic, dans le district d'Arthabaska; demandant qu'une partie du dit township soit annexée au district judiciaire de Beauce pour toutes fins civiles.

De John Adams Converse, de la cité de Montréal; demandant une remise de droits ur certains objets de mécanisme qu'il a importés.

De Henri Lappare, de la cité de Montréal; demandant à être indemnisé des dommages qu'il a soufferts en conséquence de certains actes du parlement. Du révérend E. Dufour et autres, du township de Buckland, dans le comté de Bellechasse; demandant une allocation pour améliorer des chemins de front dans le dit township.

De J. P. Déry et autres, du township de Colbert et de la paroisse de St. Raymond, dans le comté de Portneuf; demandant une allocation pour compléter la construction d'un pont sur la rivière Stc. Anne.

Des dames du comité de l'école des jeunes enfants de la basse-ville de Québec; demandant une allocation.

Deux pétitions du révérend Louis Poulin et autres, de la paroisse de St. Isidore, dans le comté de Dorchester; demandant une allocation en faveur des chemins de colonisation, et demandant aussi un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et sur les bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le greffier comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, CONSEIL LÉGISLATIF, Mardi, 1er avril 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

L'assimilation de la pratique des deux chambres au sujet des bills privés, en vertu de la résolution de la dernière session, rend nécessaire, sur chaque pétition pour bill privé, de faire preuve, devant le comité des ordres permanents des deux chambres, que les ordres permanents ont été observés; ces deux comités font respectivement rapport sur l'accomplissement des règles quant aux avis, et lorsque ces avis sont irréguliers, ils font rapport

de leur opinion sur l'opportunité de suspendre ou non la règle.

Notre comité croyant qu'il est désirable d'éviter, autant que possible, le trouble et les inconvénients qui résultent de cette double preuve des avis, et en même temps de maintenir l'action indépendante et distincte de chaque chambre et de ses comités, a recherché quelle est la pratique du parlement impérial sur ce sujet. En consultant May (édition de 1859), votre comité a trouvé qu'en 1854, la chambre des Lords a adopté un excellent moven pour dispenser de la double preuve des ordres communs aux deux cham-Elle résolut "qu'il y eût un ou plusieurs officiers de cette chambre, qui seraient appelés examinateurs pour les ordres permanents, chargés d'examiner certains faits à être prouvés devant le comité des ordres permanents," et nomma pour examinateurs de la session suivante les messieurs qui étaient examinateurs des pétitions pour bills privés à la chambre des communes. De la sorte, les examinateurs purent prendre en même temps l'enquête pour les deux chambres, et faire rapport au comité des ordres permanents de chaque chambre; chaque comité juge des faits ainsi rapportés, et de la preuve qui lui est soumise quant à l'opportunité de suspendre ou non les ordres permanents. Cet arrangement a depuis été permanemment établi, et May parle ainsi du résultat obtenu (p. 631): "De tous " les perfectionnements qui ont été apportés à la législation en ce qui a trait aux bills " privés, il n'en est point de plus signalé que celui auquel ont concouru les deux chambres " pour l'assimilation et la preuve collective de leurs ordres permanents."

Votre comité est persuadé qu'un semblable arrangement entre les bureaux des bills privés des deux chambres, tendrait beaucoup à faciliter leurs travaux et épargnerait du temps, du trouble et des frais aux parties qui demandent des bills privés. Votre comité a donc l'honneur de recommander d'être autorisé à prendre les mesures nécessaires pour

faire l'épreuve de ce projet pendant la présente session.

Le tout respectueusement soumis,

A. CAMPBELL, Président.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la chambre jeudi prochain, et qu'il soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. Archambault s'est approché de la table et a prêté le serment prescrit

par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette chambre.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport irréguliers pour le collége électoral de Grandville, a présenté son rapport final.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er avril, 1862.

Le comité spécial nommé pour juger et décider de la pétition de Jean-George Taché, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers de l'honorable Luc Letellier de St. Just pour le collège électoral de Grandville, à l'honneur de faire rapport des résolutions cidessous comme étant sa décision finale:

- 1° Résolu,—Qu'il a été légalement prouvé que le pétitionnaire, Jean George Taché, écuyer, contre le rapport de l'honorable Luc Letellier de St. Just, conseiller dûment élu pour le collège électoral de Grandville, est décédé dans le mois de juin dernier, depuis l'ajournement de ce comité.
- 2° Résolu,—Que vû que le dit Jean George Taché est l'unique pétitionnaire dans cette affaire, ce comité est d'avis qu'il ne soit pas procédé d'avantage contre le rapport du dit honorable Luc Letellier de St. Just, relativement à la dite pétition, en conséquence du décès du dit pétitionnaire.

Le tout repectueusement soumis.

B. SEYMOUR, Président.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour res-"treindre l'émission de débentures par les municipalités au-delà d'un certain montant, et "pour d'autres fins,"

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Humilton (Inkerman),

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Alexander, Campbell, Allan, Seymour et Crawford, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que l'honorable M. Perry soit ajouté au comité spécial en dernier lieu mentionné.

L'honorable Orateur a présenté à la chambre les pièces justificatives du greffier depuis No. 1 jusqu'à 299 inclusivement, des comptes payés par lui jusqu'au 31 décembre 1861.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la chambre un état des honoraires versés au fonds des honoraires du *Haut-Canada*, et des salaires payés aux juges durant l'année 1861.

Aussi, un rapport des cautionnements et garanties enregistrés entre le 16e jour de mars, I861 et le 20 mars, 1862

Aussi, un état des affaires de la compagnie d'assurance, "Home", de New York, jusqu'au 1er juillet, 1861.

Aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Richelieu et d'Arthabaska, et dans le comté de Bonaventure, pour l'année 1861.

Et aussi un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Bedford, pour l'année 1860.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Craw for d,	Harwood,	Proulx,
Allan,	De Beaujeu,	Jeffrey,	Reesor,
Archambault,	De La Terrière,	Knowlton,	Seymour,
Armand,	Dessaulles,	Lucostc,	Shaw,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Simpson,
Baby,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Masson,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Foster,	Matheson,	Smith, Sidney,
Boulton,	Guévremont,	McDonald,	Taché, Sir E. P.,
Cameron,	Hamilton, John,	Morris,	Tessier,
${\it Campbell},$	Hamilton, J.,	Panet,	Walker,
Christie,	(Inkerman,)	Perry,	Wilson.

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Masson; de H. S. Beaudry et autres, de la paroisse de St. Antoine Abbé.

Par l'honorable M. Hollis Smith; de la corporation de "Bishop's College" à Lennoxville.

Par l'honorable M. Christie; de J. Winterbotham et autres, au nom de l'association des églises baptistes, connue sous le nom "d'Association de la Grande Rivière."

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); des conseillers municipaux du township de North Gower; de Robert Wallace et autres, du dit township de North Gower; de Wm. W. Morgan et autres, du township d'Osgoode, et du conseil municipal du dit township d'Osgoode.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnoy; du révérend L. T. Bernard et autres, de la paroisse de Sic. Claire, et de A. Godbout et autres, de la paroisse de Ste. Hénédine, dans le comté de Dorchester.

Par l'honorable M. Boulton; trois pétitions du conseil municipal du comté de Hastings.

Par l'honorable M. McDonald; du conseil municipal du township de Killop; du con-

seil municipal du township de Howick, et du conseil municipal du township de Hay.

Par l'honorable M. Ferrier; trois pétitions de la chambre des arts et manufactures du Bas-Canada.

Par l'honorable M. Tessier; de J. B. O. Legendre et autres, de la paroisse de Ste. Julie de Somerset, et du révérend J. Potvin et autres, commissaires d'école de la municipalité du village de Rimouski.

Par l'honorable M. McDonald; quatre pétitions du conseil municipal des comté-unis de Huron et Bruce; trois pétitions du conseil municipal du township de Turnberry; deux pétitions du conseil municipal du township de Tuckersmith; deux pétitions du conseil municipal du township de Goderich; des conseils municipaux des townships de Usborne, Stephen, Hay, Stanley et Morris, et du village de Clinton, et de Joshua Lackie et autres, du village de Aurora.

Par l'honorable M. De La Terrière; deux pétitions du conseil municipal de Hébertville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Cinq Pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Peterborough et Victoria; demandant que l'acte municipal soit amendé de manière à autoriser les sherifs à vendre, pour le paiement de taxes, les terres dont la valeur est au-dessous du montant de ces taxes;

Aussi demandant que les dettes des municipalités qui se sont engagées dans des embarras financiers ne soient pas imposées à la province;

Aussi demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière Trent, dans le township de Seymour;

Aussi demandant un acte pour légaliser les cotisation et imposition de taxes sur les terres non patentées et non occupées, et pour d'autres objets;

Et aussi demandant que l'allocation pour l'éducation et le support des sourds-muets et aveugles de cette province, soit augmentée.

Du révérend George Beaulieu et autres, de la paroisse de St. Fidèle, dans le comté de Charlevoix; demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin entre la dite paroisse et le fleuve St. Laurent.

De John Montgomery, du township de York; demandant une indemnité pour pertes par lui souffertes en conséquence de la destruction de sa propriété en 1837.

Trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de York et Peel; demandant que la loi du jury soit amendée;

Aussi, demandant un acte pour placer sous la juridiction des municipalités locales ou de townships, les chemins royaux entre townships ou entre comtés;

Et aussi, demandant l'établissement d'une institution pour l'éducation des sourdsmuets et des aveugles de cette province.

Du conseil municipal du village de Cayuga; demandant que l'acte 23 Victoria, ch. 23, soit abrogé ou amendé à l'effet de restreindre les licences d'auberges.

Du conseil de la municipalité locale du township de New Richmond, dans le comté de Bonaventure; demandant une allocation pour les fins de la colonisation.

De John Larkin et autres, du township de King; demandant un acte pour établir l'arpentage d'une certaine partie du dit township.

Des sœurs de la charité de Québec; demandant que leur acte d'incorporation soit amendé.

Du révérend E. Picard et autres, officiers et membres de l'association St. François-Xavier de Montréal; demandant l'incorporation de la dite association.

Du révérend Ed. Crevier et autres, ecclésiastiques catholiques romains du diocèse de

St. Hyacinthe; demandant l'incorporation de la société ecclésiastique du dit diocèse.

Des dames de la charité, directrices de l'asile des orphelins catholiques de Montréal; demandant une allocation.

Des sœurs de l'asile de la Providence de Montréal; demandant que leur allocation annuelle soit continuée et augmentée.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Peterborough* et *Victoria*, et du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*; demandant séparément que nulle autre allocation ne soit accordée au grand-tronc de chemin de fer du *Canada*.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et sur les bills privés, a présenté son second rapport:

Votre comité a examiné la pétition de la banque du Haut-Canada, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et d'être autorisée à réduire son capital. Les avis ont été publiés pendant tout le temps exigé par les règles de votre honorable chambre, mais il n'y est pas fait mention d'aucune disposition tendant à réduire le capital. Le président de la banque a néanmoins produit copie du rapport du caissier soumis à la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires recommandant une réduction, et d'une résolution des actionnaires présents à la dite assemblée adoptant le dit rapport. Votre comité a donc l'honneur de recommander que la règle à ce sujet soit suspendue, de manière à permettre l'insertion de cette disposition dans le bill.

Ordonné, que la règle mentionnée dans le rapport précédent soit suspendue, et que le dit rapport soit adopté.

Les pétitions suivantes ont, avec la permission de la chambre, été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de John Davidson, Jean-Buptiste Pruneau et John Gleason, de Québec, et de Marc-Aurèle Plamondon, aussi de Québec.

Par l'honorable M. Reesor; du conseil municipal du township de Scarborough.

L'honorable M. Allan a présenté à la chambre un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du Haut-Canada."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la chambre le rapport des commutations dans la censive du domaine de la couronne à Québec.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la chambre un rapport montrant qu'aucune commutation de tenure n'a eu lieu dans aucune des censives du ci-devant ordre des jesuites, de la seigneurie de Lauzon, et du domaine de la couronne, à Trois-Rivières.

L'honorable Sir E. P. Taché a présenté à la chambre un bill intitulé: "Acte pour "amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Perry,

Que l'ordre de renvoi au comité spécial dans l'affaire de la pétition de Jean George Taché, se plaignant de l'élection et rapport irréguliers de l'honorable Luc Letellier de St. Just, pour le collége électoral de Grandville, soit déchargé.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma ive, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Morris, La chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

....י.. מ .ת

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

T.

77.....7..

Alexanaer,	De Beaujeu,	Jeffrey,	Proulx,
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,
Archambault,	Dessaulles,	Lacoste,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Shaw,
Armstrong,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Simpson,
Baby,	Ferrier,	Masson,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	Matheson,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Gordon,	McDonald,	Smith, Sidney,
Boulton,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Cameron,	Hamilton (Kingston,)		Tessier,
Campbell,	Hamilton (Inkerman,)		Walker,
Christie,	Harwood,	Perry,	Wilson.
Crawford,	•	• •	•
• •			

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et miscs sur la table :-

Par l'honorable M. Leslie; de Noël Pinsonneauit et autres, de la paroisse de St. Constant, dans le comté de Laprairie.

Par l'honorable M. Jeffrey; de B. Mc Callum et autres, de la ville de Cobourg.

Par l'honorable M. Lacoste; de Louis Mercille et autres, de cette partie de la municipalité de St. Lambert, située dans la baronnie de Longueuil.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; deux pétitions du révérend C. E. Poiré et autres, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, et de A. E. Montmarquet et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Armand; des sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité catholique de Montréal.

Par l'honorable M. Moore; de G. Gunn et autres, conseillers paroissiens des paroisses de St. George, Clarenceville et St. Thomas.

Par l'honorable M. Simpson; du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et Durham.

La dernière pétition a été alors lue.

Par l'honorable M. Ferrier; de David Allan Poe, de la cité de Montréal. Par l'honorable M. Tessier; de François Nadeau, de la cité de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Mary Fulford et autres, directrices de la société des dames bienveillantes de Montréal; demandant que l'allocation ci-devant accordée à la maison de refuge de Montréal, soit donnée à la dite société, qui s'est chargée de ses obligations.

Des directeurs et syndies de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal; demandant une augmentation de l'allocation faite au dit asile.

Du conseil municipal du township de Luther, dans le comté de Wellington, et du conseil municipal du township d'Arthur, dans le dit comté de Wellington; demandant séparément que des mesures soient adoptées à l'effet de légaliser les procédures des comté-unis d'Arthur et Luther, en vertu de l'acte 22 Victoria, chap. 7, "pour autoriser les conseils de "comtés à prélever des deniers pour aider aux personnes, en certains cas, à ensemencer leurs "terres, et pour d'autres fins."

De la corporation du collège d'Ottawa; demandant une allocation.

D'Augustin Dufour et autres, de la paroisse de St. Louis de l'Ile-aux-Coudres; demandant une allocation pour assécher une savanne dans la dite paroisse.

De la corporation des pilotes pour le hâvre de Québec et au-dessous; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

L'honorable M. Guévremont a présenté à la chambre un état des affaires de la société de l'Union St. Joseph de l'Industrie, jusqu'au 31e jour de décembre, 1861.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur a informé la chambre que son warrant pour la nomination des membres du comité général des élections, était déposé sur la table, et Le dit warrant a été alors lu par le greffier, comme suit:

> CHAMBRES DE L'ORATEUR, Conseil Législatif.

En conformité à l'acte relatif aux élections parlementaires contestées, je nomme par le présent l'honorable Sir Etienne Paschal Taché; l'honorable James Gordon; l'honorable Alexander Campbell, membre pour le collége électoral de Cataraqui; l'honorable Pierre Urgel Archambault, membre pour le collége électoral de Repentigny; l'honorable Robert Unwin Harwood, membre pour le collége électoral de Rigaud, et l'honorable Malcolm Cameron, membre pour le collége électoral de Ste. Claire, membres du comité général des élections pour la présente session.

Donné sous mon seing, le troisième jour d'avril, 1862.

ALLAN N. MACNAB, Orateur.

L'honorable Orateur a présenté à la chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, jusqu'au 31 octobre, 1:61.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Documents de la Session.)

La chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du premier rapport du comité sur les ordres permanents et bills privés, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Morris, La chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Proulx,
Allan,	De Beaujeu,	Knowlton,	Reesor,
Archambault,	De La Terrière,	Lacoste,	Seymour,
Armand,	Dessaulles,	Leslie,	Shaw,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Simpson,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Matheson,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	McDonald,	Smith, Sidney,
Boulton,	Gordon,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Cameron,	Guévremont,	Morris,	Tessier,
Campbell,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Walker,
Christie,	Harwood,	Perry,	Wilson.

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de James G. Ross et autres, intéressés dans le commerce du port de Québec.

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend J. M. Bernier et autres, de la paroisse de St. Ferdinand d'Halifax; de Jeseph Larivière et autres, de la paroisse de St. Calixte de Somerset; du Révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière; du Révérend T. Aubert de Gaspé et autres, de la paroisse de Ste. Apollinaire, et de Narcisse Dionne et autres, de la paroisse de St. Giles, dans le comté de Lotbinière.

Par l'honorable M. Moore; de William Henry Gibson et autres, syndics des première et deuxième congrégations du township de Hinchinorooke, en union avec l'église presbytérienne-unie de l'Amérique du Nord.

Par l'honorable M. Cameron; deux pétitions du conseil municipal du comté de Lambton.

Par l'honorable M. Jeffrey; de A. King et autres, du village de Colbourne, dans le comté de Northumberland.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de Pierre Valcourt et autres, des seigneuries de Témiscouata et de Madawaska, et du conseil municipal du comté de L'Islet.

Par l'honorable M. Christie; de George Sunter, de Brantfort.

Par l'honorable M. Campbell; de l'asile des orphelins et de la société bienveillante pour les veuves et les orphelins, de Kingston.

Par l'honorable M. Reesor; de Henry Wakefield et autres, du township d'Egremont, dans le comté de Grey, et du Révérend William Birk et autres, du township d'Egremont, dans le dit comté de Grey.

Par l'honorable M. Dessaulles; du conseil municipal du township d'Acton, dans le comté de Bagot, et de Louis Dion et autres, du dit township d'Acton.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; d'Edward Burroughs et autres, de la cité de Québec, actionnaires de la "compagnie de l'hôtel de Québec."

Par l'honorable M. De Beaujeu; de l'union de St. Joseph de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De H. S. Beaudry et autres, de la paroisse de St. Antoine Abbé; demandant que la municipalité scolaire connue sous le nom de "St. Antoine de Chateauguay" soit érigée en municipalité pour les fins municipales et civiles et annexée au comté de Chateauguay.

De la corporation de "Bishop's College" à Lennoxville; demandant une allocation.

De J. Winterbotham et autres, au nom de l'association des églises Baptistes, dénommées "association de la Grande Rivière" (nord); demandant que la dotation de l'Université de Toronto ne soit pas répartie entre les institutions des différentes dénominations religieuses.

Du conseil municipal du township de North Gower; de Robert Wallace et autres, du dit township de North Gower; de William W. Morgan et autres, du township d'Osgoode, et du conseil municipal du dit township d'Osgoode; demandant séparément une allocation pour la construction d'un pont sur la rivière Rideau.

Du révérend L. T. Bernard et autres, de la paroisse de Ste. Claire, et de A. Godbout et autres, de Ste. Hénédine dans le comté de Dorchester; demandant séparément une allocation pour la construction d'une maison d'école-modèle académique dans la dite paroisse de Ste. Claire.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Hastings; demandant la construction d'un canal pour unir les eaux du lac Ontario à celles de la Baie de Quinté,—et aussi demandant que certaine partie de sa dette municipale soit consolidée.

Du conseil municipal du comté de Hastings; du conseil municipal des comtés-unis de Huron et Bruce; des conseils municipaux des townships de Hay, Turnberry, Goderich et Tuckersmith; et du conseil municipal du village de Clinton; demandant séparément que nulle autre allocation ne soit accordée au Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Trois pétitions de la chambre des arts et manufactures du Bas-Canada; demandant que le chapitre 32 des statuts refondus du Canada relativement au bureau d'agriculture et sociétés d'agriculture, soit amendé.

Aussi, demandant que la loi relative aux patentes, soit amendée;

Et aussi demandant une allocation de six mille piastres pour la fondation d'un muséum d'industrie canadienne, et pour d'autres fins.

De J. B. O. Legendre et autres, de la paroisse de Ste. Julie de Somerset; demandant un acte pour protéger les squatters dans les townships de l'Est contre les persécutions des grands propriétaires dans les dits townships.

Du révérend G. Potvin et autres, commissaires d'école de la municipalité du village de Rimouski; demandant une allocation pour des fins d'éducation et autres.

Des conseils municipaux des townships de Killop, Howick, Hay, Goderich, Tuckersmith, Usborne, Stephen, Turnberry, Stanley, Grey et Morris, et des comtés-unis de Huron et Bruce; demandant séparément une allocation pour parachever le havre de Bayfield.

De Joshua Lachie et autres, du village de Aurora; demandant que le dit village soit incorporé.

Deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*; demandant un acte pour imposer des taxes sur les terres non occupées.

Et aussi, demandant que des mesures soient prises pour obliger la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer à fournir les facilités nécessaires pour le transport du frêt.

Deux pétitions du conseil municipal de *Hébertville*; demandant une allocation pour les chemins de colonisation dans la dite municipalité;

Et aussi, demandant une allocation pour parachever le chemin Kinogomi.

De John Davidson et autres, de Québec; demandant que l'élection et rapport de l'honorable François Baby pour le collège électoral de Stadacona soient déclarés nuls.

De Marc-Aurèle Plamondon, de Québec; demandant que le membre siégeant pour le dit collége électoral de Stadacona soit déclaré inhabile à siéger et voter dans le Conseil Legislatif, pour les raisons mentionnées en la dite pétition.

Du conseil municipal du township de Scarborough; demandant que l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de "Scarborough, et pour pourvoir à la désignation d'autres réserves et lignes de chemins "dans le dit township," soit amendé.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

CHAMBRE DE COMITÉ, 4 avril, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés à l'honneur de présenter son

troisième rapport:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et elles ne sont pas de nature à exiger la publication des avis, savoir : du révérend F. Bonin, demandant l'incorporation d'une maison d'éducation dans la paroisse de Ste. Scholastique; du collége de Ste. Anne la Pocatière, demandant que son acte d'incorporation soit amendé; du révérend E. Picard et autres, membres et officiers de l'association St. François-Xavier de Montréal, demandant un acte d'incorporation; et des sœurs de charité de Québec, demandant que leur acte d'incorporation soit amendé.

Votre comité a aussi examiné la pétition suivante et trouvé les avis suffisants, savoir : de H. S. Anderson et autres, demandant que la rive nord de la rivière St. Charles, com-

prise dans la municipalité de St. Roch, soit érigée en municipalité séparée.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la chambre un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Québec, pour l'année mil huit cent soixante-et-un. Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur, avec la permission de la Chambre, a retiré son warrant, déposé hier sur la table, pour la nomination des membres devant servir sur le comité général des élections, dans le but de l'amender.

Alors l'honorable Orateur a informé la Chambre que son warrant pour la nomination des membres du comité général des élections, était sur la table.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRES DE L'ORATEUR, Conseil Législatif.

En conformité à l'acte relatif aux élections parlementaires contestées, je nomme par

le présent l'honorable Sir Etienne Paschal Taché; l'honorable James Gordon; l'honorable Alexander Campbell, membre pour le collége électoral de Cataraqui; l'honorable Pierre Urgel Archambault, membre pour le collége électoral de Repentigny; l'honorable James Leslie et l'honorable Malcolm Cameron, membre pour le collége électoral de Ste. Claire, membres du comité général des élections pour la présente session.

Donné sous mon seing, ce quatrième jour d'avril, 1862.

ALLAN N. MACNAB, Orateur.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Knowlton, Que lorsque cette chambre s'ajournera lundi prochain, elle soit ajournée à jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril présent, à trois heures de l'après-midi. Après débats,

L'honorable M. Alexander a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Fergusson Blair,

Qu'en autant que le parlement n'a été convoqué que récemment, c'est l'opinion de cette chambre que la vacance de Pâques ne devrait s'étendre que de jeudi, le dix-septième jour d'avril, au mardi suivant.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur la motion en amendement, et elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau " la charte de la banque du Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des bills privés.

L'honorable M. De Beaujeu a présenté à la chambre un rapport de l'union St. Joseph de Montréal, pour l'année 1861.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Armstrong, Alexander, Christie, Duchesnay, A. J., Baby,Allan, Crawford, Duchesnay, E. H. J., Archambault, Belleau, Sir N. F., De Beaujeu, Ferrie, Blair, Fergusson, Armand, De La Terrière, Ferrier,

Les Honorables Messieurs

Gordon,	Letellier de St. Just,	Perry,	Smith, Harmaunus,
Guévremont,	Masson,	Proulx,	Smith, Hollis,
Harwood,	Matheson,	Reesor,	Smith, Sidney,
Jeffrey,	McDonald,	Ross,	Taché, Sir E. P.,
Knowlton,	Moore,	Seymour,	Tessier,
Lacoste,	Morris,	Shaw,	Walker.
Leslie,	Panet,	Simpson,	•

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Fergusson Blair; de Wm. Clarke et autres, du comté de Wellington.

Par l'honorable M. Proulx; du conseil municipal du comté d'Yamaska.

Par l'honorable M. Harwood; de Thomas McGoey et autres, du comté d'Ottawa.

Par l'honorable M. Seymour; de John D. Ham et autres, du township de Camden.

Par l'honorable M. Baby; de Chas. T. Dubé et autres, du township de Bégon, dans le comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. Crawford; de Samuel W. Buchner et autres, de la quatrième concession du township de Crowland, dans le comté de Welland; de W. B. Jarvis et autres, habitants du Canada; et des dames directrices de l'hospice de la maternité de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Shaw; de la corporation de la ville de Perth.

Par l'honorable M. Masson; de Marie Josephte Emilie Lozeau, épouse de Victor Hypolithe Pacaud, de la paroisse de Nicolet, et seigneuresse de la plus grande partie de la seigneurie de la Baie St. Antoine; de Moïse Martin Mitivier, de Ste. Brigide, dans le comté d'Iberville, et du dit Moïse Martin Mitivier et autres, du même lieu.

Par l'honorable M. Walker; e la corporation de l'asile Finlay de Québec.

Par l'honorable M. Christie; de Jesse Zavitz et autres, du township de Humberstone; de William Carr et autres, du township de Crowland, et trois pétitions du conseil municipal du comté de Brant.

Par l'honorable M. Morris; de James Agnew et autres, du township de Nassagaweya.

Par l'honorable M. Alexander; de la compagnie du chemin de fer du Great Western du Canada, et de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Par l'honorable M. Ferrier; du révérend J. B. Ferland et autres, membres de l'institut canadien de Québec.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; du comité de la maison de refuge des dames protestantes de Québec.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de William Mathews et John M. Tupper, de la ville de Brantford, dans le comté de Brant, et de Charles Perry et autres, de la ville de Peterborough et des environs.

Par l'honorable M. Harwood; du révérend J. B. Perras, de la paroisse de St. Jean des Chaillons; du révérend M. Robin et autres, de la paroisse de St. Antoine de Tilly, et d'Antoine Monfette et autres, de la paroisse de St. Flavien, et d'Edouard Coté et autres, de la paroisse de St. Sylvestre, dans le comté de Lotbinière.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Noël Pinsonneault et autres, de la paroisse de St. Constant, dans le comté de Laprairie; demandant que la tenure de la seigneurie de St. Louis, dans le comté de Laprairie, propriété des Indiens du village du Sault St. Louis, soit changée de manière à en permettre l'aliénation pour le bénéfice des dits Indiens et celui du public.

De B. Mc Callum et autres, de la ville de Cobourg; demandant que des mesures soient prises pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

De Louis Mercille et autres, de St. Lambert; demandant que cette partie de la municipalité de St. Lambert, située dans la baronnie de Longueuil soit annexée à la municipalité de Longueuil, pour les fins municipales.

Deux pétitions du révérend C. E. Poiré et autres, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester; demandant que le taux de l'intérêt soit fixé, et aussi demandant une allocation pour les fins de la colonisation.

De l'institut canadien-français de Montréal; demandant une allocation.

Des sœurs de miséricorde ayant la régie de l'hospice de la maternité catholique de *Montréal*; demandant que l'allocation annuelle accordée au dit hospice soit continuée.

De G. Gunn et autres, conseillers de fabrique des paroisses de St. George, Clarenveeille et St. Thomas; demandant que les lettres patentes érigeant et constituant les seigneuries de Foucault et Noyan en deux paroisses protestantes, soient amendées.

Du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et Durhum; demandant que le chapitre 38, paragraphe 3, des statuts refondus du Haut-Canada, soit amendé à l'effet d'exiger du shérif un plus fort cautionnement.

De David Allan Poe; demandant un acte en vertu duquel il soit appellé et connu sous le nom de "David Allan Poe Watt."

De François Nadeau; de la cité de Québec, demandant une enquête relativement à la construction de la cour de justice et prison à St. Etienne de la Malbaie, et qu'il soit indemnisé des pertes par lui souffertes pour avoir été destitué de la surveillance de la construction des dits édifices.

L'honorable M. Alexander, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour restreindre l'émission de débentures par les municipalités, au-delà d'un certain "montant, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi le vingt-quatrième jour d'avril

présent.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 31 mars dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre, copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement et la compagnie des steamers océaniques, au sujet de l'accomplissement de son contrat, des nombreux naufrages de ses vaisseaux, et du paiement en entier de sa subvention.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la Session, No. 1.)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 31 mars dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre un état du nombre des patentes émises par la Couronne pendant chacune des années 1859, 1860 et 1861, pour les terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes dans le Haut et le Bas-Canada respectivement.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Appendice, No. 2.)

L'honorable Orateur a présenté à la chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Québec, pour l'année 1861.

Aussi un état des affaires de la banque d'épargne des cités et district de *Montréal*, pour l'année finissant le 31 décembre, 1861.

Et aussi un état de l'actif et du passif de la compagnic du chemin de fer du Nord du Canada, pour l'année finissant le 31 décembre, 1861.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Tessier a présenté à la Chambre un état des affaires de la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, jusqu'au 31 mai, 1861.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable M. Morris, Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, dans les termes suivants:

A Sa très-excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE:

Nous, le Conseil Législatif et de la province du *Canada*, en parlement assemblés, approchons de Votre Majesté pour renouveler l'assurance de notre dévouement à Votre Personne et à Votre Couronne.

Le peuple du Canada tout entier a appris avec douleur la triste nouvelle qu'il a plu au Divin Dispensateur des événements d'appeler à lui le Prince-Epoux, le compagnon des douleurs et des joies domestiques de Votre Majesté, le sage conseiller de Vos Conseils, et le père d'une famille, qui, nous l'espérors, perpétuera le régime bienfaisant qui règle aujour-d'hui l'empire britannique.

Nous désirons exprimer à Votre Majesté la profonde sympathie avec laquelle Votre

peuple de cette province voit Votre présente affliction.

La pensée des vertus chrétiennes et des hautes et nobles qualités qui faisaient l'ornement du caractère du Prince-Epoux, après avoir rendu plus sensible Votre première dou-leur, doit néanmoins consoler Votre Majesté par l'espoir certain que sa fin prématurée n'a fait qu'augmenter son bonheur, quoiqu'elle ait été pour Vous une source de chagrins amers et de profonds regrets pour Vos sujets, qui, par suite de l'amour qu'il Vous portent, prennent part à tout ce qui peut contrister ou réjouir Votre cœur.

Votre peuple dû Canada prie le tout-puissant qu'i' .ous donne la force de supporter Votre deuil, qu'il veus fasse trouver dans le souvenir chéri de Votre Epoux, dans l'amour et le dévouement de Vos enfants et dans l'affection de Votre peuple tout entier, quelque soulagement à Votre grande douleur, et qu'il Vous conserve pour veiller sur Votre famille

royale et pour que Vous continuiez d'être la gardienne des destinées de l'empire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossyée.

Ordonné, que l'honorable Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rendre à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a adoptée l'adresse ci-dessus à Sa Très Gracieuse Majesté, à laquelle il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les pétitions pour les bills privés et locaux, soit prolongé jusqu'au quinzième jour de mai prochain, inclusivement.

La chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général Cartier et autres, comme suit :

Assemblée Législative, Lundi, 7 avril, 1862.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse collective de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté, sur la mort de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, en remplissant le blanc avec les mots " les Communes."

Ordonné, que l'honorable M. le procureur-général Cartier porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

Wm. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Assemblée Législative, Lundi, 7 avril, 1862.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif pour informer leurs honneurs que cette chambre à passé l'adresse ci-jointe à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté, l'adresse de condoléance des deux chambres, sur la mort de son altesse royale le Prince Epoux, en la manière que son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du trône, à laquelle cette chambre demande le concours de leurs honneurs.

Ordonné, que l'honorable M. le procureur-général Cartier porte le dit message au

Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

L'adresse à son excellence le gouverneur général a été alors lue par le greffier, comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en parlement provincial, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui demander de vouloir bien transmettre en la manière qu'elle jugera à propos et pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, notre adresse collective de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté, à l'occasion du décès de son Altesse Royale le Prince-Epoux.

J. E. Turcotte, Orateur de l'Assemblée Législative.

SALLE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Lundi, 7 avril, 1862.

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable M. Morris, il a été

Résolu de concourir avec l'Assemblée Législative en remplissant le blanc avec les mots : " le Conseil Législatif et "

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à la dite adresse en remplissant le blanc par les mots : " le Conseil Législatif et "

Ordonné, que l'adresse collective à Sa Majesté mentionnée en dernier lieu et aussi l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, soient présentées de la part de cette chambre par ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre, et qu'ils se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir les dites adresses.

L'honorable M. Sidney Smith a informé la chambre que Son Excellence a fixé à cette fin, demain, à trois heures et demie de l'après-midi.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette chambre que son excellence le gouverneur-général a fixé demain, à trois heures et demie de l'après-midi, pour recevoir les dites adresses des deux chambres à Sa Très Gracieuse Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre seront alors présents de la part du Conseil Législatif.

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, Qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre le rapport de la commission sur la milice.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la chambre la réponse à la dite adresse. Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(Voir Documents de la Session No. 17.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Morris, La Chambre s'est ajournée à jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 24 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Leslie,	Ross,
Allan,	Dessaulles,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,		Smith, Harmaunus.
Blair, Fergusson,	Ferrie,	McDonald,	Smith, Hollis,
Boulton,	Ferrier,	Moore,	Smith, Sidney,
Campbell,	Gordon,	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Christie,	Harwood,	Perry,	Tessier,
Crawford,	Jeffrey,	Proulx,	Walker.
De Beaujeu,	Lacoste,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable Orateur; de l'hospice de St. Joseph de la maternité de Québec.

Par l'honorable M. Matheson; de Robert Douglass et autres, de la ville de Perth.

Par l'honorable M. Gordon; des conseils municipaux des township de Howard et Oxford, dans le comté de Kent; et trois pétitions du conseil municipal du dit comté de Kent.

Par l'honorable M. McDonald; des conseils municipaux des townships de Stanley, Grey et Morris.

Par l'honorable M. Tessier; de Wilbon Gosselin et autres, du township de Matane, dans le comté de Rimouski, et de Edouard Martin et autres, du district de Rimouski.

Par l'honorable M. Jeffrey; du conseil municipal du village de Coborne.

Par l'honorable M. Proulx; des commissaires d'école de la paroisse de St. Antoine de la Baie, comté de Yamaska.

Par l'honorable M. Perry; de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du révérend Et. Baillargeon et autres, de la paroisse de St. Nicolas, dans le comté de Lévi; de Paul Girard, de St. Henri; de Louis Carrier et autres, de la ville de Lévis; et de la corporation de la dite ville de Lévis.

Par l'honorable M. Hollis Smith; de Wilder Pierce et autres, des townships de l'Est, Canada-Est.

Par l'honorable Sir E. P Taché; de la société St. Jean Baptiste de Québec; de Susan de Gaspé, veuve de feu l'honorable William Power, en son vivant, un des juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada; et deux pétitions du conseil municipal du comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. Campbell; des gouverneurs de l'hôpital de Kingston.

Par l'honorable M. Harmaunus Smith; de N. Merritt.

Par l'honorable M. Matheson; de James Fortier et autres, du comté de Welland.

Par l'honorable M. Baby; du conseil municipal du comté de Térriscouata, et du révérend J. Chs. God. Gaudin et autres, de la paroisse de St. Eloi, "squatters," dans le township de Denonville, comté de Térriscouata.

Par l'honorable M. Ferrier; de Joseph Edouard Guilbault, de Montréal; de Henry Kent et autres, et de II. D. Hungerford et autres, du comté de Shefford.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De James G. Ross et autres, de Québec; demandant un acte pour les autoriser, ainsi que d'autres personnes, à établir une assurance maritime intérieure sous le nom de "Compagnie d'Assurance maritime du St. Laurent."

Du révérend J. M. Bernier et autres, de la paroisse de St. Ferdinand d'Halifax, et de Joseph Larivière et autres, de la dite paroisse; demandant séparément un acte pour la protection des squatters, dans les townships de l'Est, contre les persécutions auxquelles ils sont exposés de la part des grands propriétaires des dits townships.

Du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, dans le comté de Lotbinière; du révérend T. Aubert de Gaspé et autres, de la paroisse de Ste. Apolinaire, dans le dit comté de Lotbinière, et de Narcisse Dionne et autres, de la paroisse de St. Giles; demandant séparément une allocation pour la construction d'un pont sur la rivière Chaudière.

De William Henry Gibson et autres, syndics des première et seconde congrégations du township de Hinchinbrooke en union avec l'église prespytérienne unie de l'amérique du nord; demandant un acte d'incorporation.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Lambton; demandant que nulle allocation provinciale ne soit accordée aux municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers;

Et aussi, demandant que nulle autre allocation ne soit accordée au Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

De A. King et autres, du village de Colborne, dans le comté de Northumberland; demandant que la dotation de l'université de Toronto soit conservée intacte.

De Pierre Valcourt et autres, des seigneuries de Témiscouata et Madawaska; demandant que des mesures soient adoptées pour les protéger contre les propriétaires inconnus des dites seigneuries, et que les pétitionnaires soient maintenus dans la possession de leurs terres dans les dites seigneuries.

Du conseil municipal du comté de l'Islet; demandant un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

De George Sunter, de Brantford; demandant que toutes personnes, qui, par scrupule de conscience, objectent à prêter serment, aient la permission d'y substituer une affirmation tel que les Quakers et Tunkers ont droit de le faire.

De la société de l'hospice des orphelins et de bienfaisance pour les veuves de Kingston; demandant un acte d'incorporation.

De Henry Wakefied et autres, du township d'Egremont, dans le comté de Grey; demandant que cette partie des deniers payés au gouvernement provincial et provenant de la vente de terres et désignés comme "fonds d'améliorations pour chemins," soit dépensée dans les townships dans lesquels ces terres sont respectivement situées.

Du révérend William Birks et autres, du dit township d'Egremont; demandantque les actes se rapportant au système scolaire soient abrogés ou amendés.

Du conseil municipal du township d'Acton, et de Louis Dion et autres, du dit township d'Acton, dans le comté de Bagot; demandant séparément un acte pour légaliser les lignes de division de certains rangs du dit township, arpentés par P. R. Blanchard, écuyer, arpenteur.

D'Edward Burroughs et autres, de Québec; demandant que l'acte passé en 1853, incorporant une compagnie aux fins de construire un hôtel dans la cité de Québec, soit amendé.

De l'union St. Joseph de Montréal; demandant une allocation.

Dans l'affaire de la pétition de Marc-Aurèle Plamondon, de Québec, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collége électoral de Stadacona, l'honorable Orateur a fait rapport à la chambre que le cautionnement à la pétition n'est pas susceptible d'objection.

Dans l'affaire de la pétition de John Davidson et autres, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collége électoral de Stadacona, l'honorable Orateur a fait rapport à la Chambre que le cautionnement à la pétition n'est pas susceptible d'objection.

L'honorable M. A. J. Duchesnay a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour "empêcher la circulation des gravures imitant les billets de banque."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des gouverneurs de l'hôpital-général de Kingston, pour l'année 1861.

Aussi, un rapport de la compagnie d'assurance "Manhattan" contre le feu, de New-York, en date du ler juillet 1861.

Aussi, un rapport des syndics du "Séminaire des amis ou quakers," cans le comté de Prince Edward, en date du 27 mars, 1862.

Aussi, un rapport de la banque d'épargne et de prévoyance de Québec, pour l'année finissant le 1er mars, 1861.

Aussi, un retour, en moyenne, du passif et de l'actif de la banque de la cité, *Montréal*, jusqu'au 31 mars, 1862.

Aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'Ottawa, pour les années 1860 et 1861.

Aussi, des rapports de certaines municipalités du Bas-Canada.

Aussi, un rapport des haptêmes, mariages et sépultures dans le district de Montréal, pour l'année 1861.

Aussi, un rapport de la compagnie d'assurance britannique américaine, pour l'année 1861.

Aussi, un rapport de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, pour l'année 1861.

Aussi, un rapport de l'hospice de St. Joseph de la maternité de Québec, pour l'année 1861.

Et aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de St. François, pour l'année 1861.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir les bills privés, soit prolongé jusqu'au vingtième jour de mai prochain.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de tout ordre en conseil, ou autre autorité en vertu de laquelle il y a eu augmentation ou diminution de la commissionexigée pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes ; avec aussi toute la correspondance sur le sujet.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(Voir Appendice No. 2.)

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre un état relatif aux biens des jésuites pour l'année 1861.

Aussi, l'état des transactions monétaires relativement à l'université de Toronto et au collége du Haut-Canada, pour l'année 1860.

Et aussi, un rapport de la distribution des statuts refondus du Canada, du Bas-Canada et du Haut-Canada, en 1861.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour restreindre l'émission de "débentures par les municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, et qu'il soit le premier item sur les ordres de ce jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De Beaujeu,	Jeffrey,	Proulx,
Allan,	De La Terrière,	Lacoste,	Reesor,
Armand,	Dessaulles,	Leslie,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Ferrie	McDonald,	Smith, Hollis,
Boulton,	Gordon,	Moore,	Smith, Sidney,
Cameron,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Panet,	Tessier,
Christie,	Harwood,	Perry,	Walker.
Crawford,	•	• •	

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Crawford; de James Torrance et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Lacoste; du révérend D. Michon et autres, du township de Roxton; de Jean-Baptiste Brousseau, de la paroisse de Belæil, et de W. J. Alexander et autres, du dit township de Roxton.

Par l'honorable M. Panet; de F. W. G. Austin et autres, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Campbell; de la société botanique du Canada; du très-révérend Lord Evêque, du clergé et des délégués laïques du diocèse d'Ontario, et du conseil municipal des comtés-unis de Lennox et Addington.

Par l'honorable M. Jeffrey; de George Tice et autres, du township de Seymour, dans le comté de Northumberland.

Par l'honorable M. Moore; de J. Littledale et autres, du township de Durham, dans le comté de Missisquoi.

Par l'honorable M. Cameron; de Jacob R. Ault et autres, du township de Osnabruck, dans le comté de Stormont; et des membres de la division Havelock, No. 39, des fils de la tempérance; et de Peter Campbell et autres, du township d'Inverness, dans le comté de Mégantic.

Par l'honorable M. Dessaulles; de la division Kingsey; No. 1, des fils de la tempérance, et de J. H. Brownslow et autres, de Kingsey, dans le comté de Drummond.

Par l'honorable M. Masson; deux pétitions du révérend A. Groulx et autres, de la paroisse de St. Benoit; deux pétitions du révérend J. Brissette et autres, de la paroisse de Ste. Scholastique; et deux pétitions de Philibert Cyr et autres, de la paroisse de St. Hermas, dans le comté des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Allan; de la chambre des arts et manufactures du Haut-Canada; de Thomas Barrett, propriétaire du musée des chûtes de Niagara, et de William A. Bald et autres, du village de Welland.

Par l'honorable M. Tessier; du conseil municipal du township de Maria, dans le comté de Bonaventure; de O. T. Cormick et autres, du comté de Gaspé; de la chamber de commerce de Québec; de Hilaire Marceau et autres, de la paroisse de St. Simon et St. Mathieu de Rioux, dans le comté de Rimouski; de Jean-Baptiste Rail, de la seigneurie de la "Grande Rivière," dans le comté de Gaspé; et de Romain Landry, et autres, de la Baie des Chaleurs, dans le comté de Bonaventure.

Par l'honorable M. Ferrier; du révérend Samuel S. Wood et autres, du township de Durham; du conseil municipal du dit township de Durham; et de C. S. Rodier et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Seymour; trois pétitions du conseil municipal de la ville de Port Hope; et de Thomas Campbell, du township de Hope.

Par l'honorable Sir *E. P. Taché* ; des dames religieuses de Notrc-Dame de charité du **Bon-**Pasteur, de *Montréal*.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; de Charles Fortier, d'Oldtown (Maine); de Jacques Bignell et autres, des townships de Lambton et Aylmer; du révérend L. Rousseau et autres, de St. Malachie; du révérend C. E. Poiré et autres, de St. Anselme; et deux pétitions du révérend E. Hallé et autres, de Ste. Marguerite, dans le comté de Dorchester.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de la corporation de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de Hugh McMahon, de la ville de Windsor; du révérend William Leitch et autres, de Kingston; deux pétitions du conseil municipal du comté de Simcoe; de la congrégation de l'église baptiste à Kingston; du révérend Walter Coulthard et autres, de Vulleyfield; de la congrégation de l'église baptiste à Haldimand; des syndies de l'école cadette du comté de Bradford; de la congrégation de l'église presbytérienne à St. Louis de Gonzague; de la congrégation de l'église de Chalmers, Kingston; de la congrégation de l'église méthodiste de l'union nouvelle à Aurora; de la banque commerciale du Canada; et de la compagnie de dépôt et de prêt du Canada.

Par l'honorable M. de La Terrière; deux pétitions du conseil municipal de Bagot, et de J. McLaren et autres, du comté de Saguenay, squatters, colons.

Par l'honorable M. Ferrier; du conseil municipal de Grantham, Wendover et Simpson.

Par l'honorable M. de Beaujeu; du révérend Frédéric Alexis Trutcau, grand-vicaire de la cathédrale, de Montréal, et administrateur du diocèse de Montréal; et des sœurs de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De William Clarke et autres; demandant l'établissement d'une banque chartrée à Guelph.

Du conseil municipal du comté d'Yamaska; demandant un acte pour établir des banques de crédit foncier.

De Thomas McGoey et autres, du comté d'Ottawa; demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière Ottawa.

De John D. Ham et autres, du township de Camden, et de James Agnew et autres du township de Nassagaweya; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De Charles T. Dubé et autres, du township de Bégon, dans le comté de Témiscouata; demandant une allocation pour parachever un chemin dans le dit township.

De Samuel W. Buchan et autres, du township de Crowland; demandant un acte pour faire mettre de côté un certain arpentage fait par Edmund De Cew, A. P., et pour confirmer celui fait par M. Fell, A. P.

De W. B. Jarvis et autres; demandant à être incorporés sous les nom et tître de "compagnie d'assurance canadienne des voyageurs par chemins de fer," et pour d'autres objets.

Du conseil municipal de la ville de Perth; demandant un acte pour légaliser un certain règlement du dit conseil, et aussi certaines débentures émises en vertu d'icelui.

De Marie Josephte Emélie Lozcau, épouse de Victor Hypolitte Pacaud, de la paroisse de Nicolet, et seigneuresse de la majeure partie de la seigneurie de la Baie St. Antoine; demandant l'abrogation de l'acte d'incorporation créant une corporation du président et des syndies de la commune de St. Antoine de la Baie, connue sous le nom de Baie du Febvre, et pour d'autres objets.

De Moïse Martin Milivier et autres, de Ste. Brégide, dans le comté d'Iberville; demandant un acte pour confirmer leur élection comme syndics élus pour surveiller la bâtisse d'une église dans la dite paroisse, et pour d'autres objets.

Du dit Moïse Martin Mitivier, du même lieu; demandant un acte pour l'autoriser, après examen par devant le collége des médecins, à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique.

De l'Institut Canadien de Québec, et de la corporation de l'asile Finlay de Québec; demandant séparément une allocation.

De Jessé Zavitz et autres, du township de Humberstone, et de William Carr et autres, du township de Crowland; demandant séparément que des mesures soient prises pour transporter certaines terres, connues comme "terres d'église de Dorchester," aux occupants d'icelles.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de Brant; demandant un acte pour autoriser l'imposition de taxes sur les terres non habitées et non patentées, et pour d'autres objets; aussi demandant qu'il ne soit pas fait droit aux demandes des municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers relativement aux chemins de fer, ou autrement; et aussi, demandant que les lois du jury soient amendées.

Des compagnies du chemin de fer "Great Western" et "Grand Tronc;" demandant un acte pour mettre les affaires de ces compagnies de chemin de fer sous une direction générale, et pour d'autres objets.

Des dames directrices de l'université de l'hospice de la maternité, Montréal; et du comité de la maison de refuge des dames protestantes de Québec; demandant séparément la continuation de leurs allocations annuelles.

De William Mathews et John M. Tupper, de la ville de Brantford; demandant que l'acte passé durant la dernière session, relativement au testament de feu Nathan Gage, soit amendé.

De Charles Perry et autres, de la ville de Peterborough et des environs; demandant une allocation en faveur de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

Du révérend J. Bie. Perras, de la paroisse de St. Jean Deschaitlons; du révérend M. Robin et autres, de la paroisse de St. Antoine de Tilly; d'Antoine Monfette et autres, de la paroisse de St. Flavien, et de Edouard Coté et autres, de la paroisse de St. Sylvestre, dans le comté de Lotbinière; demandant séparément une allocation pour construire un pont sur la rivière Choudière.

Smith et lui-même s'étaient, conformément à l'ordre, rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, à l'hôtel du gouvernement, où ils se sont rencontrés avec l'honorable M. le Procureur Général Macdonald et autres membres de l'Assemblée Législative, et qu'ils ont présenté à Son Excellence les adresses de condoléance agréées par les deux Chambres à l'occasion du décès de Son Altesse Royale le Prince-Epoux, et qu'il a plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait avec plaisir l'adresse collective à la Reine, sans délai, au principal Secrétaire d'Etat pour les colonies, pour être mise au pied du trône.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte con-"cernant les banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canoda."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, Qu'un comité spécial soit nommé pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque, et que les membres dont les noms suivent composent le dit comité: l'honorable Sir E. P. Taché, les honorables MM. Allan, Crawford, Letellier de St. Just, Morris, Ross, Dessaulles et le moteur.

La question de comours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit transmise à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour mender et refendre les lois du jury dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu seconde fois de mardi prochain en quinze.

L'honorable M. De la Terrière a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte relatif "aux exhibitions publiques dans le Bas-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre le quatrième rapport du comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Gremer, comme suit :--

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 avril, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son quatrième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve suffisants les avis qu' en ont été donnés, savoir : de M. Charpentier et autres, de la paroisse de St. Pierre, demandant que la paroisse de St. Pierre soit érigée en une municipalité de paroisse ; de William Annis et autres, de Whitby et East Whitby, demandant un acte pour établir certains chemins et lignes de division; de la société de l'hospice des orphelins et de bienfaisance pour les veuves de Kingston, demandant un acte d'incorporation; de la Banque du Haut-Canada, demandant un acte pour légaliser un règlement de la ville de Port Hope; du conseil municipal du township de Luther, demandant la légalisation d'un règlement relatif à des grains de semence; du conseil municipal du township d'Arthur, demandant la légalisation d'un règlement relatif à des grains de semence; de James Ross et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le titre de "la compagnie d'assurance maritime sur les eaux intérieures du St. Laurent"; de la municipalité du township d'Acton, demandant la légalisa

tion d'un arpentage ; d'Edward Burroughs et autres, de Québec, demandant que l'acte d'incorporation de la compagnie de l'hôtel de Québec soit amendé ; des syndies de l'église presbytérienne du Canada, à Martintown, demandant à être autorisés à alièner certaines terres

de la dite église.

Quant à la pétition de la corporation des pilotes de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation, votre comité considère l'avis insuffisant, attendu qu'il n'a été publié que pendant l'espace d'un mois dans les papiers-nouvelles de la localité; de même quant à la pétition de William Fraser, de la ville de Port Hope, demandant la légalisation d'un règlement de la ville de Port Hope, attendu que l'avis n'a pas été publié dans les papiers-nouvelles des comtés-unis que traverse le chemin de fer qui se trouve affecté par le dit règlement; et aussi quant à la pétition de James Smith, de Port Hope, demandant la légalisation d'un règlement de la ville de Port Hope, attendu que l'avis n'a pas été publié dans les papiers-nouvelles des comtés-unis que traverse le chemin de fer qui se trouve affecté par le dit règlement.

Les pétitions suivantes ne requièrent pas publication d'avis, savoir: du révérend Ed. Crevier, demandant l'incorporation de la société ecclésiastique de St. Hyacinthe; de

David Allan Poe, demandant un acte lui permettant d'ajouter "Watt" à son nom.

Votre Comité recommande la suspension de la 49e règle quant aux pétitions suivantes, pour les raisons données dans chaque cas, savoir : de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, demandant une émission d'actions privilégiées,—parce que la pétition demande seulement l'autorisation pour un arrangement volontaire entre les actionnaires; des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, demandant l'émission d'actions privilégiées; parce que la pétition demande seulement l'autorisation pour un arrangement volontaire entre les actionnaires; de la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, demandant que sa charte soit amendée aux fins de l'autoriser à placer les 9-10 au lieu des 4 de ses dépots,—parce que la garantie des déposants se trouve augmentée par des placements en bons du gouvernement et en actions de banque.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la "Banque du Haut-Canada," a fait rapport du dit bill avec divers amendements.

Lesquels dits amendements étant lus la seconde fois par le greffier, ils ont été adoptés. Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été Ordonné, que le dit bill pour amender de nouveau la charte de la Banque du Haut-Canada, soit renvoyé au comité sur les banques.

L'honorable M. Morris a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour permet-"tre aux syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du Canada, en union avec "l'église d'Ecosse, de vendre un certain lot de terre."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. McDonald, ila été Ordonné, que les réponses à l'adresse pour copies de la correspondance entre le gouvernement et la compagnie des steamers océaniques, concernant la manière dont elle remplit son contrat, et pour autres objets s'y rapportant, soient renvoyées à un comité spécial composé des honorables messieurs Sidney Smith, Ross, Cameron, Seymour, Tessier, Hamilton, (Kingston,) Sir E. P. Tuché, Christie, Armstrong et du moteur, avec pouvoir d'envoyer quérir papiers, personnes et records, et de faire rapport de temps à autre.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, Qu'un comité spécial de cinq membres, composé des honorables MM. Cameron, Tessier, Campbell, Moore et du moteur, soît nommé aux fins de s'enquérir des sérieux inconvénients qui résultent des délais qu'entraînent l'introduction et la marche des bills devant la législature, délais qui font que la plus grande partie des mesures de le session ne sont soumises à la considération et au concours du Conseil Législatif, que très-peu de temps avant la fin de la session, au grand préjudice des affaires, et de faire rapport à la Chambre des moyens propres à remédier à ces inconvénients.

Après débats,

La dite motion a, avec la permission de la Chambre, été retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

Lundi, 28 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De Beaujeu,	Jeffrey,	Proulx,
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,
Armand,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour.
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Masson,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Smith, Hollis,
Boulton,	Gordon	McDonald,	Smith, Sidney,
Cameron,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Panet,	Tessier,
Christie,	Harwood,	Perry,	Walker.
Crawford,		-	

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Allan; de l'école de médecine de Kingston.

Par l'honorable M. Leslie; de la banque d'épargnes des cité et district de Montréal; et de l'honorable Samuel Gale, de la cité de Montréal, ci-devant juge de la cour du banc de la reine de Sa Majesté pour le Bas-Canada.

Par l'honorable M. Shaw; deux pétitions du conseil municipal du comté de Grey.

Par l'honorable M. Christie; des ministre et assemblée de l'église de St. Andrew à Kingston, en union avec l'église d'Ecosse.

Par l'honorable M. Ferrier; de la société d'histoire naturelle de Montréal.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de sa grandeur le très-révérend évêque de Tloa, et autres, de la cité de Québec; et du révérend Fréd. Caron et autres, de St Henri, dans le comté de Lévi.

Par l'honorable M. Hollis Smith; du révérend L. A. Gauthier et autres, du township de Wolfestown, dans le comté de Wolfe; de L. H. Knowlton et autres, du township de Stukeley Sud, et de la division Granby des fils de la tempérance, dans le comté de Shefford.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de W. Claxton et autres; des conseils municipaux

des townships d'Asphodel, Belmont et Dummer, dans le comté de Peterborough; et de Peter Pearce et autres, de Belmont.

Par l'honorable M. Guévremont; de G. Moffatt et autres, de la paroisse de St. Lambert; et de A. Quintin dit Dubois et autres, du village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot.

Par l'honorable M. Masson; de F. X. Dufault et autres, de Ste. Thérèse de Blainville, dans le district de Terrebonne.

Par l'honorable M. De La Terrière; de Pierre Louis Giroux et autres, de la paroisse de Charlesbourg; et trois pétitions du révérend J. A. Bureau et autres, de la dite paroisse de Charlesbourg.

Par l'honorable M. Tessier; de Xavier Legendre et autres, de la paroisse de St. Flavien; du révérend S. Belleau at autres, de la paroisse de Ste. Croix, dans le comté de Lotbinière; du révérend Jos. L. Martel et autres, du township de Nelson, dans le comté de Mégantic, et de Lazare Boulanger et autres, de la paroisse de Ste. Agathe, dans le dit comté de Lotbinière.

Par l'honorable M. Proulx; du révérend Thomas Caron et autres, des comtés de Nicolet et Yamaska.

Par l'honorable M. Campbell; du ministre et de la congrégation de l'église St. James, Kingston; de la compagnie du chemin de fer des rivières Détroit et Niagara; et deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :---

De Robert Douglas et autres, de la ville de Perth; demandant que le bill pour légaliser un certain règlement de la corporation de la ville de Perth, ne devienne pas loi.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Kent; demandant une allocation pour construire un havre à l'embouchure de Two-Creeks, dans le township de Romney, et aussi pour améliorer le havre à Rondeau, dans le township de Harwich.

Et aussi, demandant un acte pour légaliser la cotisation et l'imposition de taxes sur les terres non-occupées, et au sujet desquelles aucunes patentes, permis d'occupation ou billets de location n'ont pas été octroyés.

Du conseil municipal du township de Howard, dans le comté de Kent; demandant que le bill pour imposer à la province les dettes de certaines municipalités qui sont tombées dans des embarras financiers, ne devienne pas loi, et aussi, que nulle autre allocation ne soit accordée à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Du conseil municipal du township d'Orford, dans le comté de Kent; demandant une allocation pour parachever un chemin dans la nouvelle augmentation du dit township d'Orford.

De Willon Gosselin et autres, du township de Matane, dans le comté de Rimouski; demandant une allocation pour ouvrir un chemin qui traversera le dit township.

D'Edouard Martin et autres, du district de Rimouski; demandant une allocation de \$3000 comme aide au collége commercial et industriel de St. Germain.

Du conseil municipal du comté de Colborne; demandant que la dite municipalité ne soit pas obligée de payer un plus haut montant en argent pour la construction des chemins à gravier, dans le comté de Northumberland, que celui fixé comme équitable dans le préambule de l'acte 23, Vic., chap. 98, concernant les chemins à gravier de Northumberland et Durham.

De la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough; demandant à être déchargée de la taxe versée au fonds d'inspection de chemins de fer.

Du révérend Et. Baillargeon et autres, de la paroisse de St. Nicolas, dans le comté de Lévi; de Louis Carrier et autres, de la ville de Lévis; demandant séparément qu'un pont soit construit sur la rivière Chaudière.

De la corporation de la ville de Lévis; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De Wilder Pierce et autres, des townships de l'Est; demandant un acte pour incorrer la compagnie du chemin de fer de la vallée de Mussawippi.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de Témisconata; demandant que l'acte municipal du Bas-Canada soit amendé; aussi, demandant que des mesures soient adoptées aux fins de vendre les terres des Indiens Maléchites, dans le township Viger, et pour d'autres objets; et aussi, demandant que le chef-lieu soit transféré de la paroisse de St. Louis de Kamouraska à celle de la Rivière du Loup, et que les bâtisses nécessaires soient érigées en cette dernière place.

De la société St. Jean Baptiste de Québec; demandant une allocation de \$1000 relativement au monument sur le chemin de Ste. Foye.

De J. Chs. God. Gaudin et autres, de la paroisse de St. Eloi, Squatters, dans le township de Denonville, comté de Témiscouata; demandant une allocation pour continuer un certain chemin de colonisation.

De N. Merritt et autres ; demandant un acte pour incorporer la "compagnie des pou "dres de Hamilton."

Des gouverneurs de l'hôpital de Kingston; demandant que l'allocation annuelle au dit hôpital soit augmentée.

De James Fortier et autres, du comté de Welland; demandant que le dit James Fortier soit payé des arrérages de pension pour services rendus par lui durant la guerre de 1812.

De Joseph Edouard Guilbault, de Montréal; demandant une allocation en faveur des

"Jardins Guilbault."

70

De l'hôpital de St. Joseph de la maternité de Québec; du commissaires d'école de la paroisse de St. Antoine de la Baie, dans le comté d'Yamaska; et de Suzanne de Gaspé, veuve de feu l'honorable William Power, en son vivant un des juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada; demandant séparément une allocation.

Du conseil municipal du comté de Kent; du conseil municipal du township de Stanley; du conseil municipal du township de Grey, et du conseil municipal du township de Morris; demandant séparément que nulle autre allocation ne soit accordée au Grand-Tronc de chemin de for du Canada.

De H. D. Hungerford et autres, du comté de Shefford, et de Henry Kent et autres, du même lieu; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre le sixième rapport du comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 28 avril, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son sixième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir:—de D. Côté et autres, demandant que Wendover et Simpson soient érigés en une municipalité; de Charles Turner et autres, de Brantford, demandant que le legs du résidu mentionné au testament de feu Natham Gage, soit transféré à la corporation de la ville de Brantford; de W. Barrett et autres, demandant qu'Hemmingford soit divisé en deux municipalités séparées; du conseil municipal d'Augusta, demandant que les intérêts des argents provenant des réserves du clergé soient exclusivement appropriés à des fins scolaires; du conseil municipal de Scarborough, demandant des amendements à l'acte qui légalise certaines routes dans le dit township; de H. S. Beaudry et autres, de St. Antoine Abbé, demandant que la municipalité scolaire de St. Antoine de Chatcauguay, soit érigée en une municipalité pour les fins municipales et civiles; de Louis Mercille et autres, de la municipalité de St. Lambert, demandant à former partie de la paroisse de Longueuil pour

les fins municipales et scolaires; de M. Martin Mitivier, demandant à ce qu'il soit autorisé à pratiquer comme médecin; de M. Martin Mitivier et autres, de Ste. Brigide, demandant un acte pour confirmer leur élection comme syndies nommés pour surveiller la bâtisse d'une église dans la dite paroisse; de Samuel Buchan et autres, demandant qu'un certain arpentage soit mis de côté; de William Clarke et autres, demandant une charte pour établir une banque à Guelph.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité sur les banques et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du Haut- "Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Hamilton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Consell Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. le procureurgénéral Cartier et autres, comme suit:—

Assemblée Législative, Vendredi, 25 avril, 1862.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la législature, et pour informer leurs honneurs que les membres du comité permanent des impressions, l'honorable M. Rose, M. Benjamin, M. R. Bell (Lanark), M. Langevin, M. Chapais, M. Simpson, M. Patrick, M. Beaubien, M. Biggar, M. Brousseau et M. Stirton, agiront comme membres du dit comité conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'honorable M. le procureur-général Cartier porte le dit message au

Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Député Greffier.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'un rapport avait été reçu de la part du greffier de la couronne en chancellerie, relativement à l'élection d'un membre pour représenter le collége électoral de *Rideau*, dans cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

PROVINCE DU CANADA, }
Savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection en date du vingt-huitième jour de mars dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur Général et adressé à l'officier-rapporteur pour le collége électoral de Rideau, (E. Sherwood, écuyer,) nommé officier rapporteur pour le collége électoral de Rideau, pour l'élection d'un membre pour représenter le collége électeral de Rideau, dans le Conseil Législatif de cette province, en remplacement de l'honorable Philip M. M. S. Vankoughnet, qui, depuis son élection pour

le dit collége électoral, a été nommé à la charge de chancellier du Haut-Canada, James Skead, écuyer, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du vingt-et-unième jour d'avril présent, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 28 avril, 1862. L. R. Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A JOHN FENNINGS TAYLOR, Ecuyer, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Monck.

Le Gouvernenr-Général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copie d'une dépêche du secrétaire d'état, contenant la réponse gracieuse de Sa Majesté à l'adresse collective de condoléance du Conseil Législatif et de l'Assemblée, à l'occasion du décès de Son Altesse Royale la Duchesse de Kent.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 5 avril, 1862.

(Copie.)

Canada-No. 189.

Downing, Street, 19 mai, 1861.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre dépêche No. 12 du 11 avril dernier, contenant une adresse collective de condoléance à la Reine de la part du Conseil Législatif et de l'Assemblée du Canada, à l'occasion du décès de Son Altesse Royale la Duchesse de Kent. J'ai présenté cette adresse à la Reine, et j'ai reçu ordre d'exprimer que Sa Majesté est sensible aux sentiments de loyauté et de sympathie qui y sont mentionnés.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NEWCASTLE.

Gouverneur, Sir E. Head, Bart., etc., etc., etc.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été Ordonné, que les réponses à l'adresse pour copies de la correspondance entre le gouvernement et la compagnie des steamers océaniques, ainsi que la copie du contrat, soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des membres.

L'honorable Sir E. P. Taché, l'honorable James Gordon, l'honorable James Lesliz, l'honorable Alexander Campbell, membre pour le collége électoral de Cataraqui, et l'honorable Malcolm Cameron, membre pour le collége électoral de Ste. Claire, étant cinq des membres nommés par l'honorable Orateur pour faire partie du comité général des élections, et auxquels la Chambre n'a pas objecté, ont séparément prêté le serment qui suit:—

"Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un membre du comité général des éléctions, au meilleur de mon jugement et de ma capacité, sans crainte ni faveur.—Ainsi que Dieu me soit en aide."

L'honorable Orateur a fixé demain, à dix heures avant-midi, dans la Chambre de comité No. 19, pour la première réunion du comité général des élections.

L'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que la pétition de John Davidson, Jean Baptiste Pruneau et John Gleason, de la cité de Québec et collége électoral de Stadacona, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collége électoral, soit renvoyée au comité général des élections.

L'honorable M. Ross a proposée en amendement, secondé par l'honorable M. Lacoste, Que la considération de la dite motion soit remise à vendredi prochain, et que, dans

l'intervalle, la dite pétition soit traduite pour l'usage des membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Sir E. P. Tuché a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que la pétition de Marc-Aurèle Plamondon, de la cité de Québec et collège électoral de Stadacona, demandant que le membre siégeant pour le dit collège électoral soit déclaré non qualifié à siéger et à voter comme tel dans le Conscil Législatif, soit renvoyée au comité général des élections.

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Lacoste,

Que la considération de la dite motion soit remise à vendredi prochain, et que, dans l'intervalle, la dite pétition soit traduite pour l'usage des membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans

l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. S'Iney

Smith, il a été

Résolu, que les honorables messicurs Simpson, Seymour, E. II. J. Duchesnay, a strong, Christie, Campbell, Dessaulles, Panet, Armand et Perry composent un comité pour agir de la part de cette Chambre, comme membres d'un comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions de la législature, et pour agir de concert avec les membres de l'Assemblée Législative nommée à cette fin, par la résolution dont copie est contenue dans le message à ce sujet, reçue de cette Chambre ce jour.

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit communiquée à l'Assemblée Législative par un

des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a été

Résolu, que l'honorable M. Moore soit ajouté au comité spécial pour aider l'honorable

Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement.

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancelleric.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau

" l'acte municipal refondu du Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir E. P. Taché, des honorables messieurs Armstrong, Tessier, Lacoste et E. H. J. Duchesnay, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Ferrier a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour changer le nom de David Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom de "Watt." Le dit bill a été lu la première fois.

•

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Reesor,
Allan,	De Beaujeu,	Knowlton,	Ross,
Archambault,	De La Terrière,	Lacoste,	Seymour,
Armand,	Dessaulles,	ieslie,	Shaw,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Smith, Harmaunus,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Smith, Hollis,
Belleau, Sir N. F.,	Ferric,	Matheson,	Smith, Sidney,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	McDonald,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Gordon,	Moore,	Tessier,
Cameron,	Guévremont,	Panet,	Walker,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Perry,	Wilson.
Christie,	Harwood,	Proulx,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Christie; de l'assemblée de l'église presbytérienne du Canada, à St. Catharines; de William McEdward et autres, instituteurs en retraite du comté de Glengarry; et de S. Waldrom et autres, de Sombra et des environs.

Par l'honorable M. Proulx; de A. Pacaud et autres, de St. Norbert d'Arthabaska; et de Pierre Honoré Hébert, et autres, du township d'Acton, dans le dit comté d'Arthabaska, et des 13 et 14 rangs du township de Wendover, dans le comté de Drummond.

Par l'honorable M. Crawford; de la compagnie de transit du nord-ouest.

Par l'honorable M. Reesor; de Thomas Miller et autres; et deux pétitions du conseil municipal du comté d'Ontario.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; du révérend Frs. Boucher et autres, de la paroisse de St. Ambroise de la Jeune Lorette, dans le comté de Québec; et quatre pétitions de Joseph Savard et autres, de la dite paroisse de St. Ambroise.

Par l'honorable M. Harwood; des directeurs de la société d'agriculture du comté de Jacques-Cartier.

Par l'honorable M. Shaw; du conseil municipal du comté de Grey; et d'Adam Cochrane et autres, des townships de Bentick et Glenely, dans le dit comté de Grey.

Par l'honorable M. Ferrier; de la chambre de commerce de Montréal.

Par l'honorable M. Panet; de la municipalité de St. Gabriel-ouest, dans le comté de Québec.

Par l'honorable M. de La Terrière; du révérend Joseph Hoffman et autres, des town-

ships de Chicoutimi, Bagot, Laterrière et autres, dans le comté de Chicoutimi.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de Duncan Campbell et autres, du comté de Norfolk; et deux pétitions du conseil municipal du dit comté de Norfolk.

Par l'honorable M. Tessier; de Robert Gullen et autres, du township de Leeds, dans le comté de Mégantic.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De James Torrance et autres, de Montréal; demandant à être incorporés sous le titre de "Club Victoria des patineurs."

Du révérend D. Michon et autres, du township de Roxton; demandant une allocation pour ensemencer leurs terres.

De Jean Baptiste Brousseau, de la paroisse de Belæil, dans le district de Montréal; demandant à être autorisé à maintenir certains quais sur sa terre aboutissant à la rivière Richelieu, à bâtir d'autres quais sur le rivage de la dite rivière, et à percevoir des droits de quaiage des personnes qui se serviront de ces quais.

De W. H. Alexander et autres, du township de Roxton; demandant un acte pour établir des bureaux d'enregistrement, dans chaque municipalité locale des townships de l'Est.

De F. W. G. Austin et autres, de Québec ; et du conseil municipal du comté de Simcoe ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé.

De la société botanique du Canada; demandant une allocation annuelle, et aussi une allocation pour la construction de serres-chaudes, ou d'une serre ou maison à palmier.

Du très-révérend lord évêque, clergé et délégués laïques du diocèse d'Ontario, assemblés en synode; demandant un acte d'incorporation.

Du conseil municipal des comtés-unis de Lennox et Addington; et du conseil municipal du comté de Sincoe; demandant séparément que nulle autre aide ne soit accordée, aux dépens de la province, aux municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers.

De George Tice et autres, du township de Seymour, dans le comté de Northumberland; demandant une allocation pour la construction d'un pont sur la rivière Trent, dans le dit township.

De J. Littledale et autres, de Dunham, dans le comté de Missisquoi; de Isaac R. Ault et autres, d'Osnabruck; de la division Havelock No. 39, des fils de la tempérance; de Peter Campbell et autres, du township d'Inverness, dans le comté de Mégantic; de la division Kingsley, No. 1, des fils de la tempérance; et de J. H. Brownlow et autres, de Kingsley, dans le comté de Drummond; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De Philibert Cyr et autres, de la paroisse de St. Hermas, dans le comté des Deux Montagnes; du révérend A. Groulx et autres, de la paroisse de St. Benoit; et du révérend J. Brissette et autres, de la paroisse de Ste. Scholastique; demandant séparément que nulle autre allocation ne soit accordée au Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Du révérend A. Groulc et autres, de la paroisse de St. Benoit; du réverend J. Brissette et autres, de la paroisse de Ste. Scholastique; et de Philibert Cyr et autres, de la paroisse de St. Hermas, cans le comté des Deux-Montagnes; demandant séparément que les lois contre l'usure soient de nouveau mises en force.

De la chambre des arts et manufactures du Haut-Canada; demandant que les allocations annuelles en faveur des instituts des artisans soient renouvellées, sous certaines conditions y mentionnées.

De Thomas Barnett, propriétaire du musée des chûtes de Niagara; demandant une allocation en conformité de la recommendation d'un comité de l'Assemblée Législative en 1859.

De William A. Bald et autres, du village de Welland; demandant un acte pour augmenter le nombre des licences d'auberges dans le dit village.

Du conseil de la municipalité locale du township de Maria, dans le comté de Bonaventure; demandant une allocation pour construire certains chemins.

De P. T. Cormick et autres, du comté de Gaspé; demandant une allocation pour parachever certains chemins dans le dit comté.

De la chambre de commerce de Québec; demandant qu'en cas d'amendements au traité de réciprocité, une disposition y soit faite pour assurer aux vaisseaux anglais, les mêmes priviléges que ceux accordés aux vaisseaux des Etats Unis.

De Hilaire Marceau et autres, de la paroisse de St. Simon et St. Mathieu de Rioux, dans le comté de Rimouski; demandant une allocation pour continuer le chemin de colonisation dans le dit comté de Rimouski.

De Jean-Baptiste Rail, de la seigneurie de Grande-Rivière, dans le comté de Gaspé; demandant à être autorisé à construire un pont de péage sur la Grande-Rivière, dans le dit comté de Gaspé, aux conditions y mentionnées.

De Romain Landry et autres, de la Baie des Chalcurs, dans le comté de Bonaventure; demandant l'abolition des droits sur les rets à saumon.

Du révérend Samuel S. Wood et autres, du township de Durham, dans le comté de Drummond; et du conseil municipal du dit township de Durham; demandant séparément que la division de la municipalité du dit township n'ait pas lieu.

De C. S. Rodier et autres, de Montréal; demandant une allocation pour construire un pont sur le canal Lachine, près des écluses St. Gabriel.

Du conseil municipal de Grantham, Wendover et Simpson; demandant que nulle division de la dite municipalité n'ait lieu.

Trois pétitions de la corporation de la ville de Port Hope; demandant un acte pour lui permettre de disposer de ses actions dans les fonds de la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton; et aussi qu'elle soit autorisée à voter à l'élection des directeurs de la dite compagnie; aussi, demandant que l'acte passé durant la dernière session, pour consolider la dette de la dite ville, et pour autoriser la dite corporation à émettre des débentures pour et objet, soit amendé; et aussi, demandant un acte pour pourvoir au recouvrement des taxes sur les terres des non-résidants.

De Thomas Campbell, du township de Hope, dans le comté de Purham; demandant un acte pour transporter à des syndies les biens de la succession de feu William Campbell, en son vivant du township de Cavan.

Des dames religieuses de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur, Montréal; demandant que leur allocation annuelle leur soit continuée.

De Charles Fortier, écuier, M. D., d'Oldtown, (Maine); demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer la médecine en Canada.

De Jacques Bignell et autres, des townships de Lambton et Aylmer; demandant une allocation pour les aider à ouvrir un chemin de communication avec la station du Grand Tronc de chemin de fer à Somerset.

Du révérend L. Rousseau et autres, de St. Malachie, dans le comté de Dorchester; et des Sœurs de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal; demandant séparément une allocation.

Du révérend C. E. Poire et autres, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester; demandant une allocation pour parachever la bâtisse d'un couvent à St. Anselme.

Deux pétitions du révérend E. Hallé et autres, de Ste. Marguerite, dans le comté de Dorchester; demandant que des mesures soient prises pour fixer le taux de l'intérêt; et aussi demandant que l'allocation en faveur de la colonisation soit augmentée.

De la corporation de la cité de Québec; demandant que l'acte refondu relatif à l'incorporation de la cité de Québec soit amendé.

De Hugh Mc Mahon, de la ville de Windsor; demandant un acte pour autoriser les cours du banc de la reine, des plaids communs et de chancellerie à l'admettre à la pratique de la loi, si elles le jugent à propos.

Du révérend William Leitch et autres, de Kingston; de la congrégation de l'église

baptiste à Kingston; du révérend Walter Coulthard et autres, de Valleyfield; de la congrégation de l'église baptiste, Haldimand; de la congrégation de l'église presbytérienne à St. Louis de Gonzague; de la congrégation de l'église Chalmer à Kingston; et de la congrégation de l'union nouvelle de l'église méthodiste à Aurora; demandant séparément que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et canaux et dans le département des postes.

Des syndies de l'école cadette de grammaire du comté de Bradford; demandant que

l'acte relatif aux écoles de grammaire soit amendé.

De la banque commerciale du Canada; demandant un amendement à son acte d'incorporation.

De la compagnic de dépôt et de prêt du Haut-Canada; demandant un acte pour

accorder certains priviléges à la dite compagnie.

Deux pétitions du conseil municipal de Bagot; demandant une allocation pour parachever un quai au havre de Bagotville; et aussi, demandant que des mesures soient prises pour opérer la vente des terres non occupées à Bagotville.

De J. McLaren et autres, du township de Saguenay; demandant une allocation pour

construire un pont sur la rivière " aux Canards."

De Messire Frédérie Alexis Truteau, grand-vicaire de la cathédrale de Montréal, et administrateur du diocèse de Montréal; demandant une allocation en faveur de l'hôpital de St. Patrice de Montréal.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté le septième rapport du dit comité.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 29 avril, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter son

septième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné la pétition des compagnies de chemin de fer du Great Western et du Grand Trone, demandant un acte pour consolider les affaires des dites compagnies de chemins de fer, et a trouvé qu'il n'a été donné avis que dans la Gazette du Canada; néanmoins, comme cette mesure affecte la province en général, et non une localité en particulier, votre comité recommande la suspension de la 49e règle, relativement à la publication des avis locaux.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford, Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition des compagnies de chemins de fer du Great Western et du Grand Trone, conformément au rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

	TICE ALUMINA	oren tracantenta	
Alexander,	Christie,	Jeffrey,	Seymour,
Allan,	Crawford,	Knowlton.	Shaw.
Baby,	De Beaujeu,	Lacoste,	Smith, Hermannus,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Matheson,	Smith, Sidney,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Guévremont,	Panet,	Walker,
Cameron,	Hamilton (Kingston,)		Wilson.—31.
Campbell.	Harwood,	Ross,	

NON-CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Archambault. Armand, Armstrong,

Dessaulles, Duchesnay, A. J. Duchesnay, E. H. J., Masson,

Leslie.

Proulx, Letellier de St. Just, Smith, Hollis, Tessier.—14.

De La Terrière, Gordon,

> Ainsi elle a été résoluc dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

L'honorable Pierre Urgel Archambeault, membre pour le collège électoral de Repen tigny, étant un membre nommé par l'honorable Orateur pour servir sur le comité général des élections, et auquel la Chambre n'a pas objecté, a prêté le serment qui suit : "Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un membre du comité général des élections, au meilleur de mon jugement et de ma capacité, sans crainte ni faveur. Ainsi, que Dieu me soit en aide."

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour in-" corporer l'hospice des orphelins et la société de bienfaisance pour les veuves, de Kingston." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte concernant " la notification donnée aux endosseurs."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour limi-"ter l'étendue des villes et des villages."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Shaw,

Que la réponse à l'adresse au sujet de l'augmentation du taux de la commission chargée pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, et aussi, la réponse à l'adresse demandant un état du nombre de patentes émises pour ces terres pendant les années 1859, 1860 et 1861, soient renvoyées à un comité spécial composé des honorables messieurs Campbell, McDonald, Moore, Boulton, Christie, Armstrong, Hollis Smith, Sidney Smith et du moteur, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant " les banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir N. F.

Belleau, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport annuel de la compagnie de prévoyance, d'assurance sur la vie et de placement pour l'année 1861.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Avril, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Knowlton,	Renaud,
Allan,	De La Terrière,	Lacoste,	Ross,
Archambault,	Dessaulles,	Leslie,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Smith, Harmannus,
Baby,	Ferrie,	Matheson,	Smith, Hollis,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	McDonald,	Smith, Sidney,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Guévremont,	Panet,	Tessier,
Cameron,	Hamilton (Kingston,)	Perry,	Walker,
Campbell,	Harwood,	Reesor,	Wilson.
Christie,	Jeffrey,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Armstrong; de la corporation de la ville de Sorel.

Par l'honorable M. Campbell; de Rowley Kilburn et autres, du comté de Lincoln.

Par l'honorable M. Wilson; de E. Conlan et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Hollis Smith; du conseil municipal du township d'Ascot.

Par l'honorable M. Allan; des syndics de l'hôpital-général de Toronto.

Par l'honorable M. Guévremont; deux pétitions du révérend II. S. Provost et autres, du township de Catheart.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; de Firmin Lévesque, de Québec, milicien du troisième bataillon de la milice incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Tessier; du révérend G. Polvin et autres, du comté de Rimouski; et du révérend F. A. Blouin et autres, de la paroisse de Ste. Cécile du Bic, dans le comté de Rimouski; et trois pétitions de la chambre de commerce de Québec.

Par l'honorable M. Campbell; de A. M. Deliste et autres, du Bas-Canada.

Par l'honorable M. Christie; du conseil municipal du township de Humberstone; et du conseil municipal du township de Norwich nord, dans le comté d'Oxford.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De l'école de médecine de Kingston, et de la société d'histoire naturelle de Montréal; demandant séparément que leurs allocations annuelles soient continuées.

De la banque d'épargnes des cité et district de Montréal; demandant un acte pour définir et étendre les pouvoirs de la dite banque d'épargnes.

De l'honorable Samuel Gale, de la cité de Montréal, ci-devant un des juges de la cour du banc de la reine du Bas-Canada; demandant qu'aucunes mesures tendant à compro-

mettre son droit comme actionnaire dans la compagnie du chemin de ser de Champlain et Montréal, ne deviennent loi.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Grey; demandant que l'acte concernant les petits délits dans le Haut-Canada soit amendé; et aussi demandant que l'acte des pêcheries soit amendé.

Des ministre et assemblée de l'église de St. Andrew, à Kingston, en union avec l'église d'Ecosse; et du ministre et de la congrégation de l'église St. James, à Kingston; demandant séparément que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche sur les canaux et chemins de fer et dans le département des postes.

De Sa Grandeur le très révérend évêque de Tloa et autres, de la cité de Quéloc; de mandant que des mesures soient prises pour supprimer les maisons de prostitution.

Du révérend Fréd. Caron et autres, de St. Henri, dans le comté de Lévis; demandant qu'aucune mesure ne soit passée pour accorder à Paul Girard le privilége qu'il demande de bâtir un pont de péage sur la rivière Etchemin.

Du révérend L. A. Gauthier et autres, du township de Wolfestoun, dans le comté de Wolfe; demandant une allocation pour acheter des grains de semence.

De L. II. Knowlton et autres, du township de Stukely sud; et de la division Granby des fils de la tempérance, dans le comté de Shefford; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De W. Clarton et autres; demandant un acte pour remettre en force les dispositions d'un certain proviso de la 4e clause de l'acte 16 Victoria, chap. 241, amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope.

Des conseils municipaux des townships d'Asphodel, Belmont et Dummer, dans le comté de Peterborough; et de Peter Pearce et autres de Belmont; demandant séparément une allocation pour construire un pont sur la rivière Trent, dans le township de *Seymour.

De G. Moffatt et autres, de la paroisse de St. Lambert; demandant que l'acte 20 Victoria, chap. 132, ne soit pas amendé, et que la pétition de Autoine Achim et autres; demandant que le dit acte soit amendé, ne soit pas accordée.

De A. Quintin dit Dubois et autres, du village d'Acton-Vale, dans le comté de Bayot; demandant un acte pour autoriser le conseil municipal du dit village d'Acton-Vale à imposer une taxe d'un-demi centin par piastre sur l'évaluation de la propriété, pour les fins y mentionnées.

De F. X. Dufault et autres, de Ste. Thérèse de Blaincille, dans le district de Terrebonne; demandant un acte pour établir une banque de crédit foncier.

Trois pétitions du révérend J. A. Bureau et autres, de la paroisse de Charlesboury; demandant qu'ils soient déchargés du paiement d'une somme de £40,000 imposée à la commission des barrières de Québec nord, et créée pour améliorer les chemins de la rive sud, ou qu'une aide quelconque leur soit accordée; aussi demandant que le taux de l'intérêt soit fixé; et aussi demandant l'ouverture de certains chemins centraux de colonisation dans les vallées du lac St. Jean et du St. Mourice.

De Pierre Louis Giroux et autres, de la paroisse de Charlesbourg; demandant une enquête sur l'opération du chapitre 36 des statuts refondus du Bas-Canada, et aussi sur d'autres objets mentionnés dans la dite pétition.

De Xavier Legendre et autres, de la paroisse de St. Flavien, dans le comté de Lotbinière; demandant une allocation pour compléter un chemin depuis la paroisse de Str. Agathe, dans le dit comté, à la station du Grand Tronc de chemin de fer désignée sous le nom de "Moulins de Méthot."

Du révérend S. Belleau et autres, de la paroisse de Stc. Croix, dans le comté de Lotbinière; demandant une allocation en faveur des dames de la congrégation, à Ste. Croix susdit, pour les fins de l'éducation.

Du révérend Jos. L. Martel et autres, du township de Nelson, dans le comté de Mégantic; demandant une allocation pour construire un pout sur la rivière Bécancourt.

De Lazare Boulanger et autres, de la paroisse de Ste. Agathe, dans le comté de Lotbinière; demandant une allocation pour compléter un certain chemin.

Du révérend Thomas Caron et autres, des comtés de Nicolet et d'Yamaska; demandant l'établissement d'un district judiciaire composé des paroisses y dénommées, et que Nicolet en soit le chef-lieu.

De la compagnie du chemin de fer des rivières Détroit et Niagara; demandant que les cinquième et quarantième clauses de son acte d'incorporation soient amendées.

Deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley; demandant à être déchargée de la taxe pour le maintien du bureau des commissaires de chemins de fer; et aussi demandant que le droit d'affreter ou de posséder des vaisseaux pour commercer avec certains ports, lui soit accordé.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le gre filer, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 avril, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—de Thomas Campbell, de Port Hope, demandant un acte pour transporter à certains syndics les biens de la succession de feu William Campbell; du très-révérend lord évêque, du clergé et des laïques du diocèse d'Ontario, demandant un acte d'incorporation; de Hugh McMahon, de Windsor, demandant un acte pour l'admettre à la pratique de la loi; du conseil municipal de Kenyon, demandant la confirmation d'un certain chemin; de Jean-Baptiste Brousseau, de Belæil, demandant un acte qui l'autorise à maintenir certains quais qu'il a fait construire sur la rivière Richelieu; de la corporation de la ville de Port Hope; demandant un acte pour amender l'acte pour consolider la dette de la dite ville; de la compagnie de dépôt et de prêt du Haut-Canada, demandant un acte pour accorder certains priviléges à la dite compagnie; de Charles Fortier, d'Oldioun (Maine, dans les Etats-Unis d'Amérique); demandant un acte pour l'admettre à la pratique de la médecine.

Votre comité recommande la suspension de la 49e règle, quant aux pétitions suivantes, pour les raisons données dans chaque cas, savoir : de la banque commerciale du Canada, demandant un certain amendement à sa charte : parce que les changements proposés sont de peu d'importance ; de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, demandant certains amendements à son acte d'incorporation : parce que les actionnaires ont donné leur consentement à la réduction de la valeur nominale des actions, quoique cette réduction proposée n'ait pas été mentionnée expressément dans l'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre le rapport de Samuel Keefer, écuyer, inspecteur des chemins de fer, pour les années 1859 et 1860.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Renaud et Crawford soient ajoutés au comité spécial auquel ont été renvoyées les réponses à l'adresse pour copies de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie des steamers océaniques, relativement à l'exécution de son contrat, et tout autre objet s'y rapportant.

" la congrégation de l'église presbytérienne du Canada, à Martintown, en union avec " l'église d'Ecosse, à disposer d'un certain lot de terre," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour changer " le nor : le David Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom de " Watt,"

L'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Leslie,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'honorable M. McDonald a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faci-"liter la liquidation des affaires des compagnies incorporées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prrchain.

L'honorable M. Hamilton (Kingston) a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital."

Le dit bill a été lu la première fois.

Alors, l'honorable M. Hamilton (Kingston) a proposé, secondé par l'honorable M. Ross, Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Morris, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 1er Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Armstrong,	Boulton,	Christie,
Allan,	Baby,	Cameron,	De La Terrière,
Archambault,	Belleau, Sir N. F.,	Crawford,	Dessaulles,
Armand,	Blair, Fergusson,	Campbell,	Duchesnay, A. J.,

Les Hororables Messieurs

Duchesnay, E. H. J.,	Knowlton,	Morris,	Smith, Harmaunus,
Ferrie,	Lacoste,	Panet,	Smith, Hollis,
Ferrier,	Leslie,	Perry,	Smith, Sidney,
Gordon,	Letellier de St. Just,	Reesor,	Taché, Sir E. P.,
Guévremont,	Masson,	Renaud,	Tessier,
Hamilton (Kingston)		Ross.	Walker,
Harwood,	McDonald,	Seymour,	Wilson.
Jeffrey,	Moore,	Shaw,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Hamilton, (Kingston); de Frederick James Rustrick et autres, de la cité de Hamilton.

Par l'honorable M. Campbell; de Robert Finlay et autres, du comté de Russell; de John McKay et autres, du comté d'Ottawa; de John McDougall et autres, du township de Clarence; de George Shaw et autres; de John S. Cameron et autres; d'Archibald McCallum et autres, tous du township de Cumberland; du conseil municipal du dit township de Cumberland; et d'Archibald Petrie et autres, de la première concession du dit township de Cumberland.

Par l'honorable M. Cameron; de James Henderson et autres, du comté de Brant, et de John Godfrey et autres, du village d'Elora et environs, dans la division nord du comté de Wellington.

Par l'honorable M. Renaud; du conseil municipal et de certains habitants de la paroisse de St. Joachim de Chateauguay, dans le district de Beauharnois.

Par l'honorable M. Alexander; du conseil municipal du comté d'Oxford, et deux pétitions de la corporation de la ville de Woodstock.

Par l'honorable M. Reesor; d'Aaron Sharran et autres, du township de Pickering.

Par l'honorable M. Seymour; de George C. Ward, et de Robert C. Wilkins et autres.

Par l'honorable M. Tessier; d'Onézime Provancher et autres, du township de Somerset sud, dans le comté de Mégantic.

Par l'honorable M. De la Terrière; de Paul Gosselin et autres, des paroisses de St. Jean et de St. François de l'Isle d'Orléans, dans le comté de Montmorency.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De l'assemblée de l'église presbytérienne du Canada, à Ste. Catherine; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et sur les canaux, et dans le département des postes.

De William McEdward et autres, du comté de Glengary, instituteurs en retraite; demandant que le fonds de retraite soit augmenté.

- De S. Waldron et au es, du village de Sombra; demandant une loi prohibitive des liqueurs.
- De A. Pacaud et autres, de St. Norbert d'Arthabaska; demandant un acte pour protéger les squatters, dans les townships de l'est, contre les persécutions auxquelles ils sont exposés de la part des propriétaires des dits townships.

De Pierre Honoré Hébert et autres, du township d'Acton, dans le comté d'Arthabaska, et des 13e, et 14e rangs, du township de Wendover, dans le comté de Drummond; demandant un acte pour les détacher du district judiciaire d'Arthabaska, et les unir à celui des Trois-Rivières.

De la compagnie de transit du Nord-Ouest; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De Thomas Miller et autres; demandant que le bill pour légaliser certaines ventes en paiement de taxes, ne devienne pas loi.

Deux pétitions du conseil municipal du comté d'Ontario; demandant une loi prohibitive des liqueurs pour le Haut-Canada; et aussi demandant un acte pour autoriser le paiement des témoins de la couronne sommés de comparaître dans les affaires criminelles.

Quatre pétitions de Joseph Savard et autres, de la paroisse de St. Ambroise; demandant l'ouverture de certains chemins centraux de colonisation dans les vallées du Saguenay et du St. Maurice; aussi demandant que des mesures soient prises pour fixer le taux de l'intérêt; aussi demandant une enquête sur le fonctionnement de la loi relative aux décrets judiciaires, au sujet de l'érection des prisons et de la construction des bâtisses du parlement et pour autres objets; et aussi demandant que les taux payables aux barrières des chemins sous le contrôle de la commission des barrières de Québec nord, soient réduits, et qu'ils soient déchargés du paiement des £40,000 imposé, à la dite commission pour la construction de chemins au côté nord du fleuve, et pour d'autres objets.

Du révérend Frs. Boucher et autres, de la paroisse de St. Ambroise de la Jeune Lorette, dans le comté de Québec; demandant une allocation pour macadamiser une partie de la route de la "Misère."

Des directeurs de la société d'agriculture du comté de Jacques-Cartier; demandant une allocation pour l'encouragement de la culture du lin dans le dit comté.

Du conseil municipal du comté de *Grey*; demandant un acte pour autoriser les municipalités de comtés à cotiser et à imposer des taxes sur les terres non occupées et au sujet desquelles nulles patentes, permis d'occupation ou billets de location n'ont été accordés.

D'Adam Cochrane et autres, des townships de Bentick et Glenelg, dans le comté de Grey; demandant que la loi des écoles du Haut-Canada soit amendée.

De la chambre de commerce de *Montréal*; demandant l'abrogation de l'acte 22 *Victoria*, chap. 55, relatif au règlement du mesurage du charbon, et aussi, que la 12e section de l'acte 10e et 11e *Victoria*, chap. 31, soit amendée.

Du conseil municipal de St. Gabriel Ouest; demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière Jacques-Cartier, au passage St. Gabriel.

Du Révérend Joseph Hoffman et autres, des townships de Chicoutimi, Bagot, Laterrière et autres, dans le comté de Chicoutimi; demandant que les terres sur le chemin Albert soient concédées gratuitement, et qu'une allocation soit accordée pour compléter le chemin entre les townships Simard et Tremblay, et qu'un nouveau township soit divisé en arrière du dit township de Simard.

De Duncan Campbell et autres, du comté de Norfolk; demandant un acte pour autoriser la construction d'un chemin à rails plats depuis la ville de Simcoe jusqu'au Port Ryerse ou à quequ'autre point sur le lac Erié.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Norfolk; demandant un acte pour autoriser l'ouverture d'un chemin entre le township d'Oakland, dans le comté de Brant, et le township de Townsend, dans le dit comté de Norfolk; et aussi demandant un acte pour autoriser la vente, pour taxes, des terres non occupées et non-patentées.

De Robe t Gullen et autres, du township de Leeds, dans le comté de Mégantic; demandant une alle ation pour compléter le chemin entre le dit township et la station du Grand Tronc de chemin de fer, appelée "Moulins de Méthot."

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Conseil Législatif, Chambre de Comité, 1er mai, 1862.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, à l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le premier jour de mai, 1861, jour auquel s'étendait la dernière audition de ses comptes, jusqu'au 31 décembre dernier.

Le jour mentionné en premier lieu, il y avait une balance entre les mains du greffier, au crédit de votre honorable Chambre, de quatorze mille, trois cent vingt-sept piastres quatre-vingt douze centins (\$14,327.92). Le greffier a reçu depuis soixante-et-trois mille trois cent soixante piastres cinquante centins, faisant en tout soixante-et-dix sept mille six cent quatre-vingt-huit piastres quarante deux centins, (\$77,688.42), qui composent le côté du débit des comptes du greffier pour la période plus haut mentionnée. Le côté du crédit du dit compte se compose de sommes déboursées par le greffier au montant de soixante-et-six mille, cinq cent soixante piastres, vingt-neuf centins, (\$66,560.29), pour lesquels il a rendu compte à la satisfaction de votre comité, par pièces justificatives numérotées depuis un jusqu'à deux cent quatre-vingt dix-neuf inclusivement, ce qui laissait une balance de onze mille cent vingt-huit piastres, treize centins au crédit de votre honorable Chambre, le trente-et-un décembre dernier.

Le tout respectueusement soumis.

E. P. TACHÉ, Président.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. A. J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Seymour, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions de la législature, a présenté ses premier et second rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DES CONFÉBENCES, Mercredi, 30 avril, 1862.

Le comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le rapport du greffier du comité collectif des deux Chambres sur les impressions pour l'année 1861 ci-annexé.

Le tout respectueusement soumis.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES, Mercredi, 30 avril, 1862.

Au président et aux membres du comité collectif des impressions :-

MESSIEURS,—Après avoir fait connaître, dans mon rapport de la dernière session, les changements effectués dans le système des impressions par la nomination

du comité collectif, ainsi que le résultat de l'exécution des règles et règlement qu'il avait adoptés; après avoir exposé le contrôle absolu qu'il pouvait exercer par ce moyen, et l'économie qui en était la conséquence, il ne me reste plus aujourd'hui qu'à constater que l'expérience d'une autre année a de nouveau démontré l'excellence du système, la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépenses qu'il opère, comme on peut s'en convaincre par les comptes que j'ai l'honneur de soumettre au comité.

Aux comptes des impressions se trouvent annexée la série complète de tous les documents imprimés, et sur chaque document se trouve un exposé exact et détaillé du coût, etc. Les pièces justificatives portent toutes un numéro; celles de l'honorable Conseil Législatif sont numérotées depuis 1 jusqu'à 271; celles de

l'Assemblée Législative, depuis 1 jusqu'à 810 inclusivement.

Le contrat des impressions a été, l'année dernière, ponctuellement mis à exécution; le papier à imprimer a été fourni régulièrement suivant les conditions.

Les volumes reliés des journaux et des documents de la session n'ont pas été livrés à l'époque déterminée dans le contrat de reliûre; le comité devra peut-être prendre les moyens d'assurer l'exécution de cette partie du contrat plus fidèlement à l'avenir.

Les comptes que j'ai l'honneur de vous exposer donnent le coût total des impressions, du papier à imprimer, de la lithographie et de la reliûre des deux Chambres, année 1861, et s'élèvent à \$21,493.19.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, Greffier du Comité Collectif des Impressions.

Greffier du Comité Collectif des Impressions

CHAMBRE DES CONFÉRENCES,

Mercredi, 30 avril, 1862. Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions a l'honneur de présenter son second rapport comme suit:

Le comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Le tout respectueusement soumis.

L'honorable M. Campbell a présenté à la chambre un bill intitulé: "Aete pour in-" corporer le synode du diocèse d'Ontario."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Qu'un comité spécial soit nommé pour assister l'honorable Orateur pour examiner et perfectionner les règles et ordres permanents de cette chambre, et de faire rapport avec toute la diligence convenable; le dit comité composé de l'honorable Sir E. P. Taché, de l'honorable Sir N. F. Belleau, des honorables messieurs Ross, Tessier, Dessaulles, Moore, Christie, Seymour, Campbell, Allan, Fergusson Blair et du moteur.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Dessaulles a proposé, secondé par l'honorable M. Masson,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le

priant de faire mettre devant cette Chambre:

Un état des diverses sommes qui ont été payées, dans chacune des années 1860 et 1861, aux différents journaux et papiers-nouvelles publiés dans les cités et villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, St. Jean, Toronto, Hamilton, Kingston, Ottawa et London, dans lesquels le gouvernement de cette province fait insérer, pour publication, ses annonces, notices et avis publics de toute espèce, pour les différents départements de l'administration;

Aussi, un état des impressions qui ont pu être exécutées, pendant les mêmes années, par les propriétaires des dits journaux et papiers-nouvelles, par ordre et aux frais du gouvernement de la province, ou d'aucun des départements publics, avec les sommes qui ont été payées pour telles impressions;

Enfin, une état de ce que les notices et avis publics, insérés dans la Gazette Officielle, par ordre du gouvernement ou des départements publics, ou en vertu des lois existantes, ont coûté pour chacune des dites années.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'honorable M. Dessaulles a proposé, secondé par l'honorable M. Masson,

Qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, le

priant de faire mettre devant cette Chambre:

Un état des décès et des rapports des enquêtes tenues durant les trois dernières années, dans chacune des prisons des districts de *Montréal*, *Québec* et *Trois-Rivières*, avec le nom des coroners et des médecins qui out fait telles enquêtes, et les sommes qui out été payées aux dits coroners et médecins pour chacune des dites enquêtes;

Aussi, et pour les mêmes années, un état des comptes-rendus des examens des aliénésqui ont été, de temps à autre, confinés dans les dites prisons, avec le nom des médecins qui ont fait tels examens, et les sommes qui leur ont été payées à titre d'honoraires par le

gouvernement ou les shérifs.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour prohiber " la circulation des gravures imitant les billets de banque,"

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux "exhibitions publiques dans le Bas-Canada,"

L'honorable M. de la Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Tessier,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. de la Terrière, de l'honorable Sir E. P. Taché, et des honorables messieurs Harmaunus Smith, Panet et Baby, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Renaud,
Allan,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Shaw,
Baby,	Ferrie,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	McDonald,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore,	Smith, Sidney,
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)		Tessier,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)		Walker,
Christie,	Harwood,	Reesor,	Wilson.
Crawford,	Jeffrey,	•	

Prières :

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Cameron; de Thomas G. Young et autres, du township de Pittsburgh; de John Eplet et autres, de Medonte, dans le comté de Simcoe; de A. C. Athwood et autres, du township de Lobo; de Chs. McKelvy et autres, du township de Moore; de W. Scott et autres, du village de Glenwilliams et des environs; de J. Strans et autres, du township de Markham; de Francis Kirkpatrick et autres; de G. W. Albertson et autres, du comté de Halton; de John Pace et autres, du village de Sparta; de John Zoder et autres, de Springfield et les environs; de la division Mooreton, No. 153 des fils de la tempérance; du conseil municipal du township de Moore, dans le comté de Lampton; de Stephen Moore et autres, aux Fitzroy; de John Crawford et autres, du township de Chinguacousey; de A. M. Gunn et autres, du village de Stanley; deux pétitions de C. McPherson et autres, de Gwillimbury Est, et deux pétitions de la grande division de l'ordre des fils de la tempérance du Cauada-Ouest.

Par l'honorable M. Christie; de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Par l'honorable M. Jeffrey; du synode de l'église presbytérienne du Canada.

Par l'honorable M. Matheson; de Thomas Osgoode, du township et comté de Shefford; de John G. Malloch et autres, de la ville de Perth, et d'Andrew Russell et autres, du village d'Arnprior.

Par l'honorable M. Allan; du conseil municipal du township d'Albion; du conseil provisoire du comté de Peel, et du conseil municipal du township du Gore de Toronto, dans le dit comté de Peel.

Par l'honorable M. Shaw; du conseil municipal des comtés-unis de Bagot et Blithfield, et du conseil municipal du township de McNab.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de la corporation de la ville de Peterborough.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); d'Allan Gilmour et autres, fabricants de bois de commerce de l'Ottawa, et autres intéressés dans le commerce des bois; de messieurs Black, Perry et autres, marchands expéditeurs, et autres intéressés dans la navigation de la rivière Ottawa.

Par l'honorable M. Alexander; du conseil municipal du comté de Waterloo.

Par l'honorable M. Ferrier; deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du conseil municipal du comté de Beauce.

Par l'honorable M. Harwood; du révérend P. Bélanger et autres, de la paroisse de Rigaud, et du révérend F. Ricard et autres, de l'Isle Perrot, dans le comté de Vaudreuil.

Par l'honorable M. Campbell; deux pétitions de la corporation de la cité de Kingston.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De la corporation de la ville de Sorel, dans le comté et district de Richvlieu; demandant que les dispositions de l'acte passé à la dernière session et intitulé: "Acte pour rendre plus générale la pratique de la vaccination," soient appliquées à la dite ville de Sorel, et que le dit acte soit amendé à cet effet.

De Rowley Kilborn et autres, du comté de Lincoln ; demandant un acte pour les autoriser à changer le chef-lieu du dit comté.

D'E. Conlan et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "l'Union St. Pierre de Montréal."

Du conseil municipal du township d'Ascot; demandant que nulle autre allocation ne soit accordée au Grand Tronc de chemin de fer du Vanada.

Des syndics de l'hôpital-général de Toronto; demandant un acte pour les autoriser à émettre des débentures pour racheter celles émises en vertu de l'acte 16e Vict., chap. 220.

Deux pétitions du révérend H. S. Provost et autres, du township de Cathcart; demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière L'Assomption, vis-à-vis l'église dont la construction est projetée dans le neuvième rang du dit township; et aussi, demandant l'ouverture d'un chemin de chaque côté de la dite rivière; et aussi, demandant une allocation pour construire un autre pont dans le cinquième rang du dit township.

De Firmin Lévesque, de Québec, milicien du troisième bataillon de la milice, incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique; demandant le paiement des arrérages de pension qui lui sont dus comme milicien du dit bataillon.

Trois pétitions de la chambre de commerce de Québec; demandant que l'acte d'incorporation des pilotes soit amendé;

Aussi, demandant que l'acte des mesureurs et inspecteurs de bois soit amendé;

Et aussi, demandant que les journaliers à bord des navires ne soient pas incorporés

Du révérend G. Potvin et autres, du comté de Rimouski; demandant que le quai à Rimouski soit prolongé de quelques cents pieds, et que d'autres améliorations y soient faites.

Du révérend F. A. Blouin et autres, de la paroisse de Ste. Cécile du Bic, dans le dit comté de Rimouski; demandant une allocation pour compléter un chemin de colonisation dans le township de Duquesne, en arrière de la dite paroisse.

De A. M. Delisle et autres, du Bas-Canada; demandant un acte d'incorporation comme "Compagnie de dépôt et de prêt du Bas-Canada."

Du conseil municipal du township de *Humberstone*; demandant que des mesures soient prises pour opérer la vente d'un certain immeuble connu sous le nom de " terres d'église de *Dorchester*."

Du conseil municipal du township de Norwich Nord, dans le comté d'Oxford; demandant à être libéré des embarras financiers dans lesquels il s'est engagé de bonne foi.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté le neuvième rapport du dit comité.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

2 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter son

neuvième rapport, comme suit :--

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir:—du conseil municipal de la ville de Perth, demandant un acte pour légaliser un certain règlement; de la corporation de la ville de Lévis, demandant des amendements à son acte d'incorporation; de M. Sophie Masson, demandant un acte pour macadamiser un certain chemin; du révérend J. J. Vinet et autres, demandant un acte pour macadamiser certains chemins; de James Torrance et autres, demandant un acte d'incorporation; de la corporation de la cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation; de N. Merritt et autres, demendant un acte pour incorporer la compagnie des poudres de Hamilton; des comtés unis de York et Peel, demandant une indemnité pour l'usage de la prison de comté par la ville de Toronto; de Wilder Pierce et autres, demandant un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la vallée de Massawippi; de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, demandant à être autorisée à fréter ou à acquérir des vaisseaux dans le but de commercer entre certains ports; et du conseil-de-ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Quant à la pétition de la corporation des pilotes de Québec, votre comité a de nouveau pris la dite pétition en considération, et a maintenant l'honneur de recommander, sur division, que la 49e règle soit suspendue relativement aux avis locaux, parce qu'il a été prouvé au comité que la grande majorité des pilotes reconnait la nécessité des changements

demandés.

Le tout humblement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Seymour, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, à presenté ses troisième et quatrième rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit:-

CHAMBRE DES CONFÉRENCES,

Vendredi, 2 mai, 1862.

Le comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité recommande que l'impression des bills à leur troisième lecture soit

donnée à l'avenir à l'entrepreneur des impressions de la législature.

Le tout respectueusement soumis.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES.

Vendredi, 2 mai, 1862.

Le comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

Le comité a examiné avec soin les documents mentionnés dans les motions

suivantes, pour les faire imprimer, savoir :

Par M. McGee—La pétition de John Lewis et autres, représentants des sociétés nationales anglaise et allemande de Montréal, relativement au département de l'émigration.

Par M. Benjamin—Le rapport des inspecteurs des prisons, asiles, etc. Le comité recommande l'impression des documents ci-dessous pour l'usage des

Par M. Price—Le rapport de l'inspecteur des agences du Bas-Canada. Le

comité recommande l'impression de 500 exemplaires en frençais et de 250 en anglais de ce document, pour l'usage des membres. Le tout respectueusement soumis.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre en considération le sujet de l'émigration, et les meilleurs moyens d'obtenir la colonisation rapide des terres fertiles de la province, et spécialement de faire rapport sur les meilleurs moyens de répandre la connaissance deses grandes ressources parmi les classes les plus riches de l'Europe, de manière à attirer une affluence de capitalistes disposés à encourager des entreprises manufacturières; le dit comité composé de l'honorable Sir N. F. Belleau, de l'honorable Sir E. P. Taché, et des honorables messieurs Tessier, Ferrier, Ross, Morris, Fergusson Blair et du moteur.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable M. Alexander,

Qu'il soit Résolu, que le comité général des contingents de cette Chambre soit autorisé à communiquer de temps à autre avec le comité des contingents de l'Assemblée Législative, aux fins d'examiner si l'on ne pourrait pas réduire les dépenses de la législature.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, ct il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie, et que son concours à icelle soit demandé.

l'honorable M. Lacoste a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour détacher de la municipalité de St. Lambert une portion de la partie située dans la Baronnie de Longueuil, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Longueuil."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Reesor a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant "l'élection des Reeves et député Reeves dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Reesor a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif à l'é"tablissement de certaines lignes latérales dans la première concession de Whitby et
"Whitby Est."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure de la motion de l'honorable

Sir E. P. Taché, savoir:

Que la pétition de John Davidson, Jean Baptiste Pruneau et John Gleason, de la cité de Québec et collège électoral de Stadacona, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collège électoral, soit renvoyée au comité général des élections,

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure de la motion de l'honorable Sir E. P. Taché, savoir :

Que la pétition de Marc-Aurèle Plamondon, de la cité de Québec et collége électoral de Stadacona, demandant que le membre siégeant pour le dit collége électoral soit dé-

claré inhabile à siéger comme tel au Conseil Législatif, soit renvoyée au comité généra des élections.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte "municipal refondu du Bas-Canada."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, ils ont été amendés par la

Chambre, et

La question de concours étant mise sur chacun des dits amendements, tels qu'amendés, ils ont été séparément agréés, et

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Crawford,

il a été

Ordonné, que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau a informé la Chambre qu'il avait un message de son excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que son excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Monck.

Son excellence le gouverneur-général transmet, conformément à l'acte impérial 3 et 4 Victoria, chapitre 35, s. 38, pour l'information des deux Chambres de la législature, la copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat, contenant un ordre de Sa Majesté en conseil, désavouant l'acte passé par la législature du Canada en 1861, et intitulé: "Acte pour donner juridiction aux magistrats canadiens relativement à certaines offenses commises au Nouveau-Brunswick par des personnes qui s'enfuient ensuite en Canada."

Québec, 26 mars, 1862.

(Copie.)
Canada—No. 45.

Downing Street, 20 janvier, 1862.

MILORD,—J'accuse réception de la dépêche No. 71 de Sir Edmund Head, datée du 9 septembre, contenant la sopie d'un acte passé par la législature du Canada, et intitulé: "Acte pour donner juridiction aux magistrats canadiens relativement à certaines offenses "commises au Nouveau-Brunswick, par des personnes qui s'enfuient ensuite en Canada"

J'ai ordonné que cet acte fut pris en considération par les jurisconsultes (luw officiers) de la couronne, et j'ai appris qu'ils étaient d'avis que Sa Majesté ne pouvait raisonnable-

ment laisser cet acte devenir loi.

Il est très-possible que ce changement de loi, s'il était dûment effectué, serait avantageux au Canada et au Nouveau-Brunswick; mais l'on m'avise que ce changement ne peut légalement s'effectuer par un acte de la législature coloniale, dont la juridiction ne s'étend pas au-delà des limites de la colonie.

J'espère, cependant, que l'objet de cet acte peut être atteint par un arrangement d'extradition entre les deux provinces, mis en force par des actes des deux législatures; d'après cet arrangement, les contrevenants à la loi seraient dans chaque cas renvoyés pour subir

leur procès dans la colonie où l'offense a été commise.

Si ce mode de procéder est trouvé impraticable ou insuffisant, je prendrai volontiers en considération toute suggestion qui me sera faite par les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, dans le but de faciliter la répression ou la punition des crimes commis sur la frontière commune, fût-il même nécessaire d'avoir recours à la législation

impériale. Je dois ajouter, toutefois, que le sujet me paraît se rattacher à d'importantes questions de principes. En attendant, je ne puis faire autre chose que conseiller à Sa Majesté de désavouer cet acte, et j'inclus l'ordre en conseil par lequel le désaveu a été effectué.

J'ai, etc., etc.

(Signé,)

NEWCASTLE.

(Copie.)

A la Cour, à Osborne House, Isle de Wight, le 6 janvier, 1862.

Présent :

SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE, LE LOBD PRÉSIDENT, LE DUC DE NEWCASTLE, SIR GEORGE GREY, BART.

Attendu, que le gouverneur-général de la province de Sa Majesté, le Canada, avec le Conseil et l'Assemblée de la dite province, a, dans le mois de mai 1861, passé un acte qui nous a été transmis et intitulé comme suit, savoir: No. 2428, "Acte pour donner juridiction "aux magistrats canadiens relativement à certaines offenses commises au Nouveau-"Brunswick, par des personnes qui s'enfuient ensuite en Canada." Et attendu que le dit acte a été soumis à Sa Majesté en conseil, en même temps qu'une lettre adressée au lord président du conseil par le très-noble duc de Newcastle, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, certifiant qu'il est d'opinion que le changement de loi proposé par le dit acte ne peut légalement être effectué par un acte de la législature provinciale, et recommandant en conséquence que le dit acte ne reçoive pas la sanction royale de Sa Majesté; Il a donc plu, ce jour, à Sa Majesté, par et de l'avis de son conseil privé, déclarer qu'elle désavoue le dit acte, et il est en conséquence, par les présentes, désavoué; et le gouverneur-général, lieutenant-gouverneur, ou commandant-en-chef pour le temps d'alors de la province du Canada, et toutes autres personnes que ces présentes pourront concerner, sont tenus d'en prendre avis et de se conduire en conséquence.

(Signé,)

ARTHUR HELPS.

Je, Henry Pelham-Pelham Clinton, duc de Newcastle, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, certifie par le présent que l'acte passé par la législature du Canada le 18 mai 1861, intitulé: "Acte pour donner juridiction aux magistrats canadiens rela"tivement à certaines offenses commises au Nouveau-Brunswick, par des personnes qui
"s'enfuient ensuite en Canada," a été reçu par moi le 25 septembre, 1861.

Donné sous mes seing et sceau, ce 7 mars, 1862.

(Signé,)

NEWCASTLE.

Bureau Colonial, Downing Street.

> Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 5 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Harwood,	Reesor.
Allan,	De La Terrière,	Jeffrey,	Ross,
Archambault,	Dessaulles,	Knowlton,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Shaw,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Lcslie,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Letellier de St. Just.	Smith, Sidney,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Gordon,	McDonald,	Tessier,
Cameron,	Guévremont,	Moore,	Walker,
Campbell,	Hamilton (Inkerman,)		Wilson.
Christie.	Hamilton (Kingston.	Perry.	

PRIÈRES:

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable James Skead a été introduit entre les honorables messieurs Matheson et Hamilton, (Inkerman),

Le rapport du greffier de la couronne en chancellerie a été lu, et alors l'honorable M. Skead s'est approché de la table et a pris et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et il a pris son siége en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Cameron; de la grande division des fils de la tempérance du Canada-Est; de George Brabazon et autres, du township de Reach; et du révérend E. B. Ryckman et autres, de la paroisse de Lacolle, dans le comté de St. Jean.

Par l'honorable M. Masson; deux pétitions du révérend L. J. Guyon et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Crawford; de Jean Minna Ford et autres, de Brockville.

Par l'honorable M. Harwood; du révérend F. Aubry et autres, de la paroisse de Ste. Marthe, dans le comté de Vaudreuil.

Par l'honorable M. Campbell; de John Ritchey et autres, syndies de la compagnie des mines de Drummondville; de la corporation de la ville de Barrie; de la corporation de la ville de Ste. Catherines; de Richard Woodruff et autres, du comté de Lincoln; des conseils municipaux des townships de Grantham, Clinton, et Gainsboro; et du conseil municipal du comté de Lincoln.

Par l'honorable M. Boulton; de William Fraser, de la ville de Port Hope; et de la compagnie de prévoyance et d'assurance, sur la vie et de placement.

Par l'honorable M. McDonald; des conseils municipaux des townships de Grey et Morris; deux pétitions du conseil municipal du township de Hullett; et deux pétitions du conseil municipal du township de Bruce.

Par l'honorable M. Hamilton, (Inkerman); de Malcolm McLeod, sujet britannique

du Nord Ouest et un électeur canadien ; et de William P. Leslie et autres, des townships de Hull, Eardley, Masham, Wakefield, Love, et autres intéressés.

Par l'honorable M. Reesor ; de l'école de médecine de Toronto, affiliée à l'université de Toronto.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du conseil municipal du comté de Beauce.

Par l'honorable M. Guévremont; de Magloire Lafond et autres, de la paroisse de Mashinongé, dans le comté de Mashinongé.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Frederick James Rastrick et autres, de Hamilton; demandant à être incorporés sous le nom de "société bienveillante de St. George de Hamilton."

De Robert Findluy et autres, du comté de Russell; de James S. Henderson et autres, de Burford, dans le comté de Brant; de John Godfrey et autres, du village d'Elora, dans le comté de Wellington; et d'Aaron Sharon et autres, du township de Pickering; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De John McKay et autres, du comté d'Ottawa; demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie pour établir des bateaux à vapeur traversiers entre les villages de New Edinburgh et Waterloo.

De John McDougall et autres, du township de Clarence; demandant un acte pour autoriser le tracé de certaines lignes latérales, de poteaux en poteaux, au lieu d'une parallèle jusqu'aux limites du dit township.

De George Shaw et autres, du township de Cumberland; demandant que les lignes

de division de la huitième concession du dit township ne soient pas changées.

De John S. Cameron et autres, du township de Cumberland; et d'Archibald Mc Callum et autres, du dit township de Cumberland; demandant séparément l'abrogation de l'acte 23c Victoria, chapître 101, relativement aux lignes latérales d'une partie du dit township.

Du conseil municipal du township de Cumberland; et d'Archibald Petrie et autres, de la première concession du dit township de Cumberland; demandant séparément l'adop-

tion d'un certain arpentage du dit township.

Du conseil municipal et de certains habitans de la paroisse de St. Joachim de Chateauguay, dans le district de Beauharnois; demandant que l'acte municipal du Bas-Canada soit amendé, à l'effet d'obliger les comtés de Chateauguay et Beauharnois à contruire un pont sur la rivière Chateauguay, à l'endroit y mentionné.

Du conseil municipal du comté d'Cxford; demandant que les lois du jury soient amendées.

Deux pétitions du conseil municipal de la ville de Woodstock; demandant à être déchargé de la dette qu'il a contractée, eu égard aux circonstances spéciales dans lesquelles elle l'a été, et aussi demandant que l'acte de coisation de la dernière session soit abrogé.

De George C. Ward; demandant compensation pour pertes par lui souffertes en conséquence de la division du comté de Durham en deux divisions, pour les fins d'enregistrement.

De Robert C. Wilkins et autres; demandant une allocation pour construire un canal devant relier les eaux de la Baie de Quinté à celles du lac Ontario, près de "Carrying Place."

D'Onézime Provancher et autres, du township de Somerset-sud, dans le comté de Mégantic; demandant que le bill de milice ne devienne pas loi.

De Paul Gosselin et autres, de la paroisse de St. Jean et St. François de l'Isle d'Orléans, dans le comté de Montmorency; demandant que la rivière Bellefine soit améliorée.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre les appendices au rapport de l'honorable commissaire des travaux publics pour l'année 1861, relativement aux édifices du parlement et des départements à Ottawa, lesquelles contiennent les informations démandées par l'adresse de cette Chambre à son excellence le gouverneur général, en date du 31 mars dernier.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :-

(Voir Documents de la Session No. 3.)

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que l'honorable M. Hamilton (Inkerman) soit ajouté au comité sur l'émigration.

L'ordre du jour étant lu pour la considération de la motion de l'honorable Sir E. P.

Taché, savoir:

Que la pétition de Marc Aurèle Plamondon, de la cité de Québec et collége électoral de Stadacona, demandant que le membre siégeant pour le dit collége électoral soit déclaré inhabile à siéger et à voter comme tel dans le Couseil Législatif, soit renvoyée au comité général des élections, il a été

Ordonné, que les étrangers vident la chambre et que les portes soient closes.

L'honorable M. Ross a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Crawford, Que la dite pétition ne soit pas maintenant renvoyée, mais qu'elle reste sur la table, en autant que la dite pétition de M. Plamondon n'est pas une pétition d'élection suivant l'intention du statut.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la considération de la motion de l'honorable Sir E. P.

Taché, savoir :

Que la pétition de John Davidson, Jean Baptiste Pruneau et John Gleason, de la cité de Québec et collège électoral de Stadacona, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collège électoral, soit renvoyée au comité général des élections,

L'honorable M. Ross a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Crawford, Que la dite pétition ne soit pas maintenant renvoyée, mais qu'elle reste sur la table, en autant que la dite pétition de John Davidson, Jean Baptiste Pruneau et John Gleason. n'est pas une pétition d'élection suivant l'intention du statut.

Après un long débat,

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton,

Que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau "l'acte municipal refondu du Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte concernant " les banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable Sir. N. F. Belleau,

il a étá

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Reesor,
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Ross,
Archambault,	Dessaulles,	Lacoste,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Shaw,
Armstrong,		Letellier de St. Just,	Skead,
Baby,	Ferric,	Masson,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Smith, Sidney,
Blair, Fergusson,	Gordon	McDonald,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Guévremont,	Moore,	Tessier,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)	Morris,	Walker,
Campbell,	Harwood,	Perry,	Wilson.
Christie,	•		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table;—

Par l'honorable M. Jeffrey; du conseil municipal du township de Murray.

Par l'honorable M. Christie; de J. P. Rupert et autres, du township de Vaughan.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De la grande division des fils de la tempérance du Haut-Canada; demandant qu'un comité soit nommé pour recueillir des informations et en faire rapport, aux fins d'établir un asile provincial pour les ivrognes.

De Thomas G. Young et autres, du township de Pittsburgh; de John Eplet et autres, de Medonte, dans le comté de Simcoe; de A. C. Atwood et autres, du township de Lobo; de Chs. McKelvy et autres, du township de Moore; de W. Scott et autres, du village de Glenvilliams et environs; du révérend J. Strans et autres, du township de Markham; de Francis Kirkpatrick et autres; de G. W. Albertson et autres, du comté de Halton; de John Pace et autres, du village de Sparta; de John Zoder et autres, de Springfield et environs; de la division Mooreton, No. 153, des fils de la tempérance; du conseil municipal du township de Moore, dans le comté de Lambton; de Stephen Moore et autres, de Fitzroy; de John Crawford et autres, du township de Chinguacousy; de A. M. Gunn et autres, du village de Port Stanley; de C. McPherson et autres, de Gwillimbury Est, et de la grande division de l'ordre des fils de la tempérance du Canada-Ouest; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

De la compagnie du chemin de fer de Buffalo et lac Huron; demandant la construction d'un havre sûr et commode à Goderich.

Du synode de l'église presbytérienne du Canada; demandant que nulle division de la dotation de l'université de Toronto n'ait lieu, mais qu'elle soit conservée intacte.

De Thomas Osgoode, des township et comté de Shefford; demandant une rénumération pour avoir, comme hôtellier, durant les années 1837 et 1838, procuré des logements à la milice à "Frost Village."

De John G. Malloch et autres, de la ville de Perth; demandant que l'acte pour légaliser un certain règlement de la dite ville de Perth ne devienne pas loi.

D'Andrew Russell et autres, du village d'Arnprior; demandant un acte pour incorporer le dit village, et que cet acte contienne une clause pourvoyant à l'établissement d'une cour de division dans le dit village.

Du conseil municipal du township d'Albion; du conseil provisoire du comté de Pecl; et du conseil municipal du township du Gore de Toronto, dans le comté de Pecl; demandant séparément l'abrogation des actes concernant la séparation du dit comté de Pecl d'avec le conté de York.

Du conseil municipal des comtés-unis de Bagot et Blythfield; et du conseil municipal du township de MacNab; demandant séparément qu'ils soient détachés du comté de Renfrew, et annexés au comté de Lanark, pour les fins judiciaires et municipales.

De la corporation de la ville de *Peterborough*; demandant que la Législature vienne à son aide relativement à certaines transactions de la dite corporation au sujet de chemius de fer.

D'Allan Gilmour et autres, manufacturiers de bois de commerce de l'Ottawa, et autres intéressés dans le commerce des bois ; demandant que des mesures soient prises pour abolir le système de la vente des terres en bloc; pour protéger les porteurs de licences dans les cas où les compegnies de chemins de fer peuvent s'approprier leurs limites; pour constater les terres propres à la colonisation, et celles qui ne le sont point, afin d'ôter tout encouragement aux colons qui s'établissent sur des terres à bois, mais non labourables; pour changer le présent système d'octroi des licences relatives aux limites de bois de commerce en un bail pour vingt-et-un ans, et pour en appliquer le loyer en améliorations sur les lieux d'où ce loyer provient; pour réorganiser le bureau du surintendant des mesureurs de bois, et pour élargir le canal de Grenville et ses écluses.

De messieurs Black, Perry et autres, marchands, expéditeurs et autres intéressés dans la navigation de la rivière Ottawa; demandant que des mesures soient prises pour la rendre parfaitement navigable aux et près des écluses de Ste. Anne.

Du conseil municipal du comté de Waterloo; demandant que la division du dit comté en deux arrondissements d'enregistrement n'ait pas lieu.

Deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain; demandant à être déchargée de la taxe pour le maintien du bureau des commissaires des chemins de fer,—et aussi demandant un acte accordant certains pouvoirs à la dite compagnie, concernant son capital privilégié, ses obligations hypothécaires, ses obligations hypothécaires de seconde classe, ses obligations hypothécaires simples, et ses obligations non-hypothécaires.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Beauce; demandant que des mesures soient prises pour fixer le taux de l'intérêt,—et aussi, demandant que nulle autre allocation ne soit accordée au gouvernement pour compléter les édifices publics à Ottawa.

Du conseil municipal du comté de Beauce; du révérend P. Bélanger et autres, de la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil; et du révérend F. Ricard et autres, de l'Isle Perrot, dans le dit comté de Vaudreuil; demandant séparément un acte pour établir une banque de crédit foncier.

Trois pétitions de la corporation de la cité de Kingston; demandant que les lois municipales et de cotisation soient amendées sur certains points, et aussi, demandant que nulles mesures ne soient prises tendant au paiement, par le gouvernement, des dettes des municipalités qui sont tombées dans des embarras financiers, et aussi, demandant de nouveaux amendements à la loi municipale et à celle de la cotisation.

L'honorable M. De La Terrière, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte relatif aux exhibitions publiques dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait

examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. De La Terrière, secondé par l'honorable M. Guévremont,

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, Mardi, 6 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés dans chaque cas, savoir: de John Larkin et autres, demandant un acte pour confirmer un certain arpentage de partie du township de King; de W. H. Gibson et autres, demandant un acte d'incorporation des congrégations presbytériennes d'Hinchinbrooke; de la banque d'épargnes de la cité et du district, demandant que ses priviléges soient étendus ; de A. M. Delisle et autres, demandant à être incorporés sous le titre de "Société de garantie et de prêt du Bas-Canada;" de R. Kilborne et autres, demandant un acte pour les autoriser à changer la ville de comté de Lincoln; de la compagnie d'assurance provinciale du Canada, et de la compagnie d'assurance britannique et américaine, demandant un acte pour incorporer la compagnie des assureurs canadiens contre les périls des lacs et des rivières; de Duncan Campbell et autres, demandant un acte pour construire un chemin de fer depuis Simcoe jusqu'à Port Ryerse.

La pétition suivante n'est pas de nature à exiger la publication de l'avis, savoir : des syndics de l'hôpital-gênéral de *Toronto*, demandant un acte pour leur permettre d'émettre

des débentures pour racheter celles émises en vertu de la 16e Vict., chap. 220.

Quant à la pétition de Joshua Lackie et autres, demandant un acte pour incorporer le village d'Aurora, votre comité considère que l'avis qui en a éte donné est insuffisant, en autant qu'il n'a été publié que pendant un mois seulement dans les papiers de la localité.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour changer le nom de David Allan Poe et de "sa famille en y ajoutant le nom de "Watt," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier. Sur motion de l'honorable M. Ferrier, seconde par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Sidney Smith a informé la Chambre qu'il avait un message de son excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que son excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Monck.

Le gouverneur-général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat relative au chemin de fer intercolonial.

Québec, 5 mai, 1862.

Downing Street, 12 avril, 1862.

MILORD,—Vous savez que j'ai reçu votre dépêche, No. 4, du 31 octobre dernier, mentionnant qu'à une assemblée des membres des conseils du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, tenue en la chambre du conseil, à Québec, il fut résolu que ces trois gouvernements renouvelleraient l'offre faite au gouvernement impérial, le 26 octobre 1858, d'aider à la construction d'un chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec, et qu'une députation des provinces se rendrait en Angleterre, dans la vue d'assurer le succès de l'entreprise.

Vous m'aviez informé que l'honorable Philip Vankoughnet était chargé de représenter le Canada, et peu après, ce monsieur, accompagné de l'honorable Joseph Howe, de la Nouvelle-Ecosse, et de l'honorable Samuel Tilley, du Nouveau-Brunswick, arriva en

Angleterre.

J'ai eu plusieurs entrevues avec ces messieurs, qui ont fait valoir avec beaucoup d'habileté la cause confiée à leurs soins, et ont consigné leurs idées sur le sujet dans un mémoire qui me fut communiqué par une lettre datée du 2 décembre 1861. Mais à cause de la presse des affaires créées par l'aspect menaçant de la situation aux Etats-Unis, il me fut impossible de soumettre la question au gouvernement de Sa Majesté, avant le départ des délégués pour leur pays. D'autres affaires urgentes ont jusqu'ici empêché l'adoption d'une décision. Le sujet a depuis été soumis au gouvernement de Sa Majesté, et j'ai à peine besoin de vous assurer qu'il a été examiné avec l'attention due à l'importance de la question, aux hautes autorités provinciales dont il émane, et au caractère et à la position des délégués par lesquels il a été si énergiquement soumis à la considération publique en ce pays.

La longueur de voie ferrée nécessaire pour compléter la communication entre Halifax et Québec, est estimée à 350 milles, et le coût, déduction faite du prix de l'expropriation que les provinces auraient à supporter, en est porté à trois millions de louis sterling. Telles étant les données fournies par la députation, le gouvernement impérial, d'après le projet, devrait se rendre solidaire, en commun avec les trois provinces, du paiement de quatre pour cent sur trois millions de louis, dans lequel cas les provinces seraient prêtes à passer des bills pour l'octroi de soixante mille louis par année (vingt mi'lle louis dans chaque province), si le gouvernement impérial en fesait autant. Le choix de la route est

laissé uniquement au gouvernement anglais.

Si la somme de trois millions était trouvée insuffisante, on ne dit rien de bien défini

sur le point essentiel des mesures à prendre pour l'achèvement du chemin.

Je regrette de me trouver dans la nécessité de vous informer qu'après avoir donné au sujet toute la considération qu'il mérite, le gouvernement de Sa Majesté ne s'est pas cru autorisé à donner sa sanction à une aide de cette nature. Cependant, désirant encourager autant que possible l'achèvement de la grande ligne de chemin de fer sur le territoire britannique, entre l'Atlantique et les régions les plus occidentales du Canada, et assister les provinces dans un projet qui leur serait d'un si grand intérêt, le gouvernement de Sa Majesté consent à offrir aux gouvernements des provinces une garantie impériale quant à l'intérêt, pour leur permettre de réaliser, au moyen d'un emprunt public, s'ils le désirent, à un taux modéré, les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer en question.

Telles étaient les vues du comte Gray en 1851, et c'est le même principe qui fut adopté par le parlement dans l'acte de 1842, dans le but de donner au Canada l'avantage du crédit britannique pour l'aider à réaliser les fonds avec lesquels il a complété son grand

projet de communication intérieure par eau.

La nature et l'étendue de la garantie que le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à recommander au parlement, devront être déterminées par les détails du plan que les

gouvernements provinciaux seraient disposés à asseoir sur la proposition actuelle, et par

l'espèce de garantie qu'ils pourraient offrir.

Je crains que ce plan ne soit pas aussi acceptable aux gouvernements provinciaux que celui que les délégués étaient autorisés à proposer à notre considération. C'est, cependant, le seul auquel, après mûre délibération, le gouvernement de Sa Majesté croit peuvoir donner son appui. J'ai l'espoir que la proposition sera, à tout évènement, reçue comme une preuve de son désir sincère de rechercher les moyens de coopérer avec les provinces dans leur louable but d'établir une voie de communication intercoloniale parfaite sur le territoire britannique. Et ce sera pour moi un véritable plaisir si, prenant en considération le sujet sous tous ses points de vue, et l'état de leurs finances respectives, les gouvernements provinciaux croient devoir profiter de l'offre qui leur est faite aujourd'hui, et mûrir quelque projet pratique pour atteindre l'objet désiré.

J'ai adressé une dépêche semblable aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et je dois maintenant laisser le sujet entre les mains des différents gouvernements provinciaux, qui sont plus en état que moi de savoir ce qu'il reste à faire pour arriver à une entente mutuelle, si toutefois ils désirent pousser l'affaire

plus loin.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NEWCASTLE.

Gouverneur

Vicomte Monck,

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a 616

Órdonné, que le temps fixé pour recevoir les rapports du comité sur les ordres permanents et les bills privés, soit prolongé jusqu'au vingtième jour de mai présent.

L'honorable M. Christie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif "au testament de Nathan Gage, ci-devant de la ville de Brantford, écuyer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bîll soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. Moore a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour protéger "les inventeurs brevetés britanniques et étrangers, et pour encourager les arts et les ma"nufactures."

Le dit bill a été lu la première tois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable M. Jeffrey a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amen-" der l'acte de 1841, relatif aux banques d'épargnes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. Cameron a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "étendre aux chemins à rails plats les dispositions de l'acte des compagnies de chemins "à fonds social du Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Ross, en amendement à celle de l'honorable Sir E. P. Taché, savoir:

Que la pétition de John Davidson, Jean Baptiste Pruneau et John Gleason, de la cité de Québec et collège électoral de Stadacona, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collège électoral, ne soit pas maintenant renvoyée, mais qu'elle reste sur la table, en autant que la dite pétition n'est pas une pétition d'élection suivent l'intention du statut.

. Ordonné, que les étrangers vident la Chambre, et que les portes soient closes.

Après un nouveau et long débat,

La question de concours a été mise sur la dite motion d'amendement; la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Armand,	Guévremont,	Perry,	Smith, Sidney,
Belleau, Sir N. F.,	Harwood,	Ross,	Taché, Sir E. P.,
Crawford,	Knowlton,	Shaw,	Tessier,
De La Terrière,	Lacoste,	Skead,	Wilson.—18.
Ferrier,	Matheson,	•	

NON-CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Allan,	Christie,	Hamilton (Inkerman,)	Morris,
Armstrong,	Dessaulles,	Jeffrey,	Reesor,
Blair, Fergusson,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,
Boulton,		McDonald,	Smith, Harmaunus,
Cameron,	Ferrie,	Moore,	Walker.—22.
Campbell,	Gordon,	•	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, savoir :

Que la pétition de John Davidson, Jean Baptiste Pruneau et John Gleason, de la cité de Québec et collège électoral de Stadacona, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collège électoral, soit renvoyée au comité général des élections,

Elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Langevin et autres, comme suit :-

Assemblée Législative, Mardi, 6 mai, 1862.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs honneurs que le comité permanent des dépenses contingentes de cette Chambre entrera de temps à autre, en communication avec le comité du Conseil Législatif sur les dépenses contingentes, dans le but d'examiner si les dépenses de la Législature ne pourraient pas être diminuées.

Ordonné, que M. Langevin porte le dit message au Conseil Législatif.
Attesté,

WM. B. LINDSAY, junior, Greffier Suppléant.

Et alors ils se sont retirés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

. Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Proulx,	
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,	
Archambault,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,	
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,	
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,	
Baby,	Ferrie,	Masson,	Skead,	
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Smith, Härmaunus,	
Blair, Fergusson,	Goodhue,	McDonald,	Smith, Sidney,	
Boulton,	Gordon,	Moore,	Taché, Sir E. P.,	
Cameron,	Guévremont,	Morris,	Tessier,	
Campbell,	Hamilton (Inkerman,)		Walker,	•
Christic,	Harwood,	Perry,	Wilson.	

PRIÈRES:

L'honorable M. Goodhue s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Jeffrey; du conseil municipal du township de Reach, dans le comté d'Ontario.

Par l'honorable M. Guévremont; de F. X. Lafond et autres, des paroisses de St. Barthélemy et Berthier, dans le comté de Berthier.

Par l'honorable M. Baby; du conseil municipal de la paroisse de St. Jean Baptiste de l'Isle-Verte.

Par l'honorable M. Goodhuc; du conseil municipal du township de Delaware, dans le comté de Middlesex.

Par l'honorable M Proulx; d'Alexandre Ls. Gouin et autres, de la paroisse de la Baie St. Antoine, dans le comté d'Yamaska.

Par l'honorable M. Allan; de la corporation de la cité de Toronto, de David Lewis Macpherson, et de Casimir Stanislaus Gzowski et leurs associés.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; du conseil municipal du comté de Québec; et trois pétitions d'Olivier de Villers et autres, de la paroisse de Ste. Foye, dans le comté de Québec.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; du très-révérend monseigneur l'évêque de Hamilton et autres; de Catherine Henegan et autres, de Guelph; et de Thecla Buning et autres, de Guelph susdit.

Par l'honorable M. Skead; d'Edward Griffin et autres, interesses dans le commerce de la rivière Madawaska, et de certains habitants du township MacNab, et aussi de certains habitants des townships-unis de Bagot, Blythfield et Brougham; de Samuel Baird et autres, du township de Fitzroy, dans le comté de Carleton; du conseil municipal du comté de Renfrew; et trois pétitions du conseil municipal du comté de Garleton.

Par l'honorable M. Dessaulles ; de Louis Lacaste, aine, de la ville de St. Jean.

Par l'honorable M. Ferrier; du maire et des conseilliers municipaux du township de Wickham, dans le comté de Drummond; et du dispensaire de Montréal.

Par l'honorable M. Crawford; de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De la grande division des fils de la tempérance du Canada-Est; de George Brabazon et autres, du township de Reach,; et du révérend E. B. Rykeman et autres, de la paroisse de Lacolle, dans le comté de St. Jean; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

Du révérend L. J. Guyon et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes; et des conseils municipaux des townships de Hullett et Bruce; demandant séparément que nulle autre allocation ne soit accordée, aux dépens de la province, à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Du révérend L. J. Guyon et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes; demandant la remise en vigueur des lois contre l'usure.

De Jean Minna Ford, de Brockville, veuve et administratrice de la succession de feu David B. Ogden Ford, en son vivant de Brockville susdit, écuyer, et autres, parents et créanciers du défunt; demandant un acte autorisant l'aliénation, de temps à autre, d'une partie des biens immeubles de la succession du dit feu David B. Ogden Ford, dans le but de purger les dettes et hypothèques, et d'instruire et éléver les enfants.

Du révérend P. Aubry et autres, de la paroisse de Ste. Marthe, dans le comté de Vaudreuil; demandant un acte pour établir une banque de crédit foncier.

De John Ritchey et autres, syndies de la compagnie des mines de Drummondville; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie des mines de Drummondville."

De la corporation de la ville de Barrie; demandant un octroi de dix millions d'acres des terres non arpentées, sur la rive nord du lac Supérieur, pour aider la compagnie maintenant incorporée à construire le canal de Toronto et de la Bais Georgienne.

De la corporation de la ville de St. Catharines; et de Richard Woodruff et autres, du comté de Lincoln; demandant séparément un acte pour permettre aux contribuables du comté de Lincoln, de choisir un site convenable pour l'érection des édifices de comté, et pour empêcher que des réparations soient faites à la vieille prison du dit comté.

Des conseils municipaux des townships de Grantham, Clinton et Gainsboro; et du conseil municipal du comté de Lincoln; demandant séparément un acte pour changer le site de la ville de comté du dit comté de Lincoln.

De William Fraser, de la ville de Port Hope; demandant que nulle mesure ne soit adoptée à l'effet de décharger les actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, de leurs obligations envers les créanciers de la dite compagnie.

De la compagnie de prévoyance, d'assurance sur la vie et de placement ; demandant à être autorisée à faire des affaires comme assurance maritime contre le feu, et comme assurance dans les cas de maladies, ou d'accidents, ou de permettre son amalgamation avec une compagnie d'assurance mutuelle pour les objets susdits.

Des conseils municipaux des townships de Grey, Morris et Hullett; demandant que les townships de Biddulf et McGillivray soient détachés du comté de Huron et annexés à la division est du comté de Middlesex, et que nul autre changement des limites du dit comté de Huron ne soit sanctionné ni permis, si ce n'est pour la séparation des dits townships.

Du conseil municipal du township de Bruce; demaudant l'adoption d'une mesure aux fins de décharger les acquéreurs des terres de la couronne et des écoles, dans le comté de Bruce, des arrérages de l'intérêt dû au gouvernement sur le prix de leurs achats, et de leur accorder un délai raisonnable pour le paiement du dit prix d'achat.

De Malcolm McLeod, sujet britannique du nord-ouest et électeur canadien; demandant que la colonie de la Rivière Rouge soit annexée au Canada.

De William P. Leslie et autres, des townships de Hull, Eardly, Masham, Wakefield, et Lowe; demandant une allocation de cinq mille louis pour la construction d'un chemin traversant les dits townships et aboutissant au vieux chemin Gatineau, dans le onzième rang de Wakefield.

De l'école de médecine de Toronto, affiliée à l'université de Toronto; demandant que son allocation annuelle lui soit continuée.

Du conseil municipal du comté de Beauce; demandant que nulles licences ne soient accordées pour la coupe du bois de commerce sur les terres de la couronne dans le dit comté.

De Magloire Lafond et autres, de la paroisse de Maskinongé, dans le comté de Maskinongé; demandant certains amendements à l'acte d'agriculture du Bas-Canada.

L'honorable M. Seymour, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

CHAMBRES DES CONFÉRENCES, 7 mai, 1862.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions, a l'honneur de présenter son cinquième rappport comme suit:

Le comité a soigneusement examiné le document dont il est fait mention dans

la motion ci-après, pour impression, savoir:-

Par l'honorable M. Foiey—La pétition du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant que le dit comté ne soit pas divisé en deux districts d'enregistrement.

Le comité recommande que la dite pétition soit imprimée.

Le tout respectueusement soumis.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. Loranger et autres, comme suit :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Mardi, 6 mai, 1862.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, au sujet de la résolution adoptée aujourd'hui par cette Chambre, et autorisant le comité spécial qu'elle a nommé pour s'enquérir de la manière dont la compagnie des steamers océaniques, subventionnée en vertu de divers actes du parlement, a exécuté ses contrats passés avec le gouvernement, et des causes qui ont occasionné les fréquents naufrages des steamers de la compagnie, dans leurs voyages transatlantiques, à agir comme comité conjoint avec celui nommé par le Conseil Législatif pour s'enquérir du sujet ci-dessus mentionné.

Ordonné, que l'honorable M. Loranger se rende au Conseil Législatif et demande la

dite conférence.

Attesté,

WM. B. LINDSAY, jr., Greffier Suppléant.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Légitlatif enverra une réponse par son propre messager.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Armstrong, Que les différents rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, depuis le premier jusqu'au cinquième inclusivement, soient adoptés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et

Ordonné, en conséquence.

Le greffier a lu la liste alphabétique des noms des membres du Conseil Législatif, préparée conformement à la 46e section de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, comme suit:

Liste Alphébérique des noms des Membres du Conseil Législatif, préparée conformément à la quarantesixième section de l'acte concernant les élections parlementaires contestées.

NOMS DES MEMBRES.	REMARQUES.
Alexander, George.	
Allan, G. W.	
Archambault, Pierre U.	
Armand, Joseph F.	
Armstrong, David M.	
Baby, François	Une pétition contre son retour.
Belleau, Sir Narcisse F.	
Blair, Adam J. Fergusson.	
Cameron, Malcolm.	
Campbell, Alexander.	
Christie, David.	
Crawford, George.	
DeBeaujeu, G. S.	
De LaTerrière, Marc P. de Sales.	
Dessaulles, Louis A.	
Dickson, Walter, H.	
Duchesnay, Antoine J.	
Duchesnay, Elzéar H. J.	
Fergusson, Adam	Absent avec la permission de son excellence le gouverneur général.
Ferrie, Adam.	
Ferrier, James.	
Foster, Asa B.	·
Goodhue, George J.	
Gordon, James.	
Guévremont, Jean Baptiste.	
Hamilton, John, (Inkerman.)	
Hamilton, John, (Kingston.) Harwood, Robert U.	•
Jeffrey, Andrew.	
Knowlton, Paul H.	
Lacoste, Louis.	
Leslie, James.	
Letellier de St. Just, Luc.	
MacNab, Sir Allan N	Orateur.
Masson, Edouard.	
Matheson, Roderick.	
McDonald, Donald.	
Merritt, William H.	
Mills, Samuel	
Moore, Philip H.	
Morris, James.	
Panet, Louis.	
Perry, Ebenezer.	
Proulz, J. B. George.	
Quesnel, Frederick A.	
Reesor, David.	
Renaud, Louis.	
Ross, John.	•
Seymour, Benjamin.	
Shaw, James.	
Simpson, John. Skead, James.	
Smith, Harmaunus.	
Smith, Hollis.	
Smith, Sidney.	
Taché, Sir Etienne P.	
Tessier, Ulric J.	
Walker, William.	
Wilson, Charles.	1

L'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Qu'il soit nommé un comité de sept membres, par cette Chambre, pour conpulser les journaux de la ci-devant province du Haut-Canada, dans le but d'obtenir des renseignements au sujet de Marshall S. Bidwell, écuier, Orateur de la Chambre d'Assemblée de cette province, et qui a quitté le Haut-Canada à une époque où il existait une grande agitation politique, et que le dit comité se compose des honorables messieurs Morris, Campbell, Ross, Seymour, Hamilton, (Kingston), Christie, et du moteur.

Aprés un long débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Benjamin et autres, comme suit :-

Assemblée Législative, Mercredi, 7 mai, 1862.

Résolu, qu'un comité spécial, composé de l'honorable J. S. Macdonald, l'honorable L. V. Sicotte, l'honorable procureur-général Macdonald, l'honorable M. Mowat, l'honorable M. Alleyn, l'honorable M. Loranger, M. McGee, M. McDougall, M. Chapais, M. Wallbridge, M. Buchanan et M. Benjamin, soient nommés pour assister M. l'Orateur pour l'administration de la bibliothèque du parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité collectif des deux Chambres au sujet de la dite bibliothèque.

Résolu, qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil Législatif, communiquant à

leurs honneurs la résolution ci-dessus.

Ordonné, que M. Benjamin porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY, jr., Greffier Suppleant.

Et alors ils se sont retirés.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honerable M. Reesor, il a été Ordonné, que les diverses pétitious présentées pendant cette session à cette honorable Chambre, sur les sujets de l'intempérance, d'une loi prohibitive des boissons enivrantes, et de la construction d'un asile pour les ivrognes, soient renvoyées à un comité spécial composé des honorables messieurs Armand, Lacoste, Dessaulles, Christie, Reesor, Jeffrey et du moteur.

L'honorable M. Hamilton (Inkerman) a proposé, secondé par l'honorable M:

Campbell,

Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie du rapport des arbitres provinciaux, daté du 18 octobre, 1861, sur les réclamations de certains propriétaires de ponts de péage sur la Rivière des Praires, relativement à l'indemnité réclamée par eux à raison de l'abrogation de certaines clauses des actes 10 et 11 Victoria, ch. 97 et 98, et autres dispositions de l'acte 24 Victoria, ch. 69, ainsi que les témoignages.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de l'hospice des orphelins, et de bienveillance pour les veuves de Kingston," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à "la notification des endosseurs."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour limiter " l'étendue des villes et des villages,"

L'honorable M Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des honorables messieurs Campbell, Matheson, Shaw, Ross, Allan, Crawford et Hamilton (Inkerman), pour faire rapport sur icelui.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour détacher de la municipalité de St. Lambert, cette partie d'icelle qui est située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Longueuil,"

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Panet, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "les actes qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur "et pour pourvoir à la réduction de son capital,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Confermément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le synode du diocèse d'Ontario," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Inkerman), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés, pour faire rapport sur icelui.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "l'élection des Reeves et députés Reeves dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à "l'établissement de certaines lignes latérales dans la première concession de Whitby et "Whitby-Est,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, à procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte relatif aux "exhibitions publiques dans le Bas-Canada," et

Les dit amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honoracle M. De La Terrière, secondé par l'honorable M. Panet, il a été Ordonné, que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitule: "Acte pour changer le nom de David "Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom de "Watt," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné, que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

L'honorable M. Morris a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "amender les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Welland."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre le rapport du ministre des finances à Son Excellence le Gouverneur-Général, sur le traité de réciprocité avec les Etats-Unis; aussi, le mémoire de la chambre de commerce de St. Paul, Minesota, et le rapport du congrès des Etats-Unis sur icelui.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrie*, secondé par l'honorable M. *Moore*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,
Allan,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour.
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw.
Armstrong,	Ferrie,	Masson,	Skead,
Baby,	Ferrier,	Mutheson.	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhue,	McDonald.	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore.	Smith, Sidney,
Boulton,	Guévremont,	Morris.	Taché, Sir E. P.,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)		Tessier.
Campbell,		Perry,	Walker,
Christie,	Jeffrey,	Proulx,	Wilson.
Crawford,	<i>D</i>		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Hollis Smith; de A. A. Adams et autres, de la municipalité de Barriston, dans le comté de Stanstead; et de William Smith et autres, du township de Brompton, dans le comté de Richmond.

Par l'honorable M. Goodhue; de John Burwell, de Port Burwell, dans le comté d'Elgin.

Par l'honorable M. Sidney Smith; de la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton; de la corporation de la ville de St. Thomas; des conseils municipaux des townships de Duro et Asphodel; des townships-unis de Belmont et Methuen, et des townships-unis de Dummer et Burleigh.

Par l'honorable M. Shaw; de James Clarke et autres, des townships de Lanark et Ramsay.

Par l'honorable M. Campbell; du très-révérend lord évêque, des révérends ecclésiastiques et des laïques du diocèse d'Ontario; et de Maria Murney, veuve, exécutrice du testament de feu l'honorable Edmund Murney, décédé.

Par l'honorable M. Reesor ; d'Alexander McKenzie et autres, du township de Whitby-Est.

Par l'honorable M. Tessier; de Pierre Nolin, jeune, et autres, du township de Halifax-Nord, dans le comté de Mégantic.

Par l'honorable M. Moore; de J. B. Lay et autres, du comté de Shefford.

Par l'honorable M. Allan; de William Hanna et autres, du township d'Albion, dans le comté de Peel.

Par l'honorable M. Armand; de J. Meilleur et autres, de la côte St. Michel, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le comté de Hochelaga, et dans la paroisse de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

Du conseil municipal du township de Murray; demandant à être déchargé du paiement de la construction de quatre milles de chemin à gravier de Northumberland et Durham, qui ne sont pas dans les limites du dit township.

De $J.\ P.\ Rupert$ et autres, du township de Vaughan; demandant une loi prohibitive des liqueurs.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

CHAMBRE DE COMITÉ, 8 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son

treizième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir : de John McKay et autres, demandant un acte d'incorporation ; du conseil municipal du township de McNab, demandant un acte pour détacher le dit township du comté de Renfrew, et l'annexer au comté de Lanark; du conseil municipal des comtés-unis de Bagot et Blythfield, demandant un acte pour détacher les dits townships du comté de Renfrew, et les annexer au comté de Lanark; et d'Andrew Russell et autres, du village d'Araprior, demandant un acte pour incorporer le dit village.

Quant à la pétition de W. Claxton et autres, demandant un acte pour remettre en force les dispositions d'un certain proviso de la 4e clause de l'acte 16 Vict. chap. 24; votre

comité considère insuffisant l'avis qui en a été donné, en autant qu'il n'a pas été publié

dans les papiers-nouvelles de Port-Hope.

Les pétitions suivantes ne sont pas de nature à exiger de publication d'avis, savoir : de E. Conlan et autres, demandant un acte d'incorporation scus le nom de "l'Union St. Pierre de Montréal ;" et de Frederick James Rastrick et autres, de Hamilton, denandant un acte d'incorporation sous le nom de la société bienveillante de St. George de Hamilton.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de l'hospice des "orphelins et de bienfaisance pour les veuves de Kingston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois demain.

L'honorable M. Reesor a proposé, secondé par l'honorable M. Jeffrey,

Qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, les noms de tous les employés du bureau de poste de *Montréal*; la date de leur nomination; le salaire qu'ils reçoivent respectivement; les devoirs spéciaux qu'ils remplissent; si aucun d'eux n'a pas été suspendu; pour quelles raisons et à quelle époque, et quelle somme d'argent lui a été payée durant le temps de sa suspension.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général, avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: " Acte relatif aux " exhibitions publiques dans le Bas-Canada,"

L'honorable M. de La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, aux fins de remplir le blanc avec le mot "quarante"

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. de Laterrière, secondé par l'honorable M. Crawford,

Ordonné, que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer le nom de " David Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom de Watt," a été lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour prohiber " la circulation des gravures imitant les billets de banque,"

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la scconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " les banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada,"

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable M. Morris,

Qu'il soit remis à mardi prochain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte relatif au " testament de Nathan Gage, ci-devant de la ville de Brantford, écuier,"

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée à demain, à cinq heures de l'après-midi.

La question du concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour détacher de la munici-" palité de St. Lambert, la partie située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la " municipalité de la paroisse de Longueuil," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. A. J. Duchesnay,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "l'élection des Reeves et députés Reeves, dans le Haut-Canada,"
Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Matheson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Knowlton, secondé par l'honorable M. Matheson, La Chambre s'est ajournée à demain, à cinq heures de l'après-midi.

Vendredi, 9 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Knowlton,	Reesor,
Allan,	De La Terrière,	Lacoste,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Shaw,
Armstrong,	Ferrie,	Masson,	Skead.
Baby,	Ferrier,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhue,	Mc Donald,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore,	Smith, Sidney,
Boulton,	Hamilton (Inkerman,)	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Cameron,		Perry,	Tessier.
Campbell,	Jeffrey,	Proulx,	Walker.
Christie,		ŕ	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Allan; du conseil municipal du township de Toronto, et des Sœurs de St. Joseph, du diocèse de Toronto.

Par l'honorable M. Hamilton, (Inkerman); de Robert Wilson et autres, du township de Onslow; de John Murphy et autres, d'Aylmer; et d'Allan Gilmour et Cie., et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et autres intéressés dans le commerce de Québec.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; du révérend M. Sasseville et autres, des paroisses de St. Raymond et de St. Basile, dans le comté de Portneuf.

Par l'honorable M. Cameron; de Samuel Stouffer et autres, du village d'Altona et de ses environs.

Par l'honorable M. Crawford; de la corporation de la ville de Brockville.

Par l'honorable M Lacoste; de Louis Benoit et autres, du comté de Chambly.

Par l'honorable M. Walker; de sa seigneurie le très-révérend lord évêque de Québec.

Par l'honorable M. Campbell; de Richard Haselden, de la cité de Hamilton; et de A. Morrison et autres, de la cité de Toronto, et du comté de Simcoe et autres parties du Canada.

Par l'honorable M. Proulx; de Benoît Bastien et autres, de la ciré de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De la corporation du township de Reach, dans le comté d'Ontario; demandant un acte pour confirmer et établir certains chemins dans le dit comté de Reach.

De F.-X. Lafond et autres, des paroisses de St. Barthélemi et Berthier, dans le comté de Berthier; demandant que l'acte d'agriculture du Bas-Canada, chapitre 26 des statuts refondus du Bas-Canada, soit amendé.

Du conseil municipal de la paroisse de St. Jean Baptiste de l'Ile Verte; demandant que le territoire connu sous le nom de Township des Sauvages, en arrière de l'Ile Verte,

soit réuni aux terres de la couronne, et vendu pour le bénéfice des sauvages et pour les fins de la colonisation, et aussi qu'une allocation de £400 soit accordée pour le dernier objet.

Du conseil municipal du township de *Delaware*, dans le comté de *Middlesex*; demandant un acte pour détacher le dit township de *Delaware*, de la division ouest du comté de *Middlesex*, et l'annexer à la division est d'icelui.

D'Alexandre Ls. Gouin et autres, de la paroisse de la Buie St. Antoine, dans le comté d'Yamaska; demandant que la pétition de Marie Josephte E. Lozeau, de la paroisse de Nicolet, seigneuresse de la plus grande partie de la seigneurie de la Baie St. Antoine, qui dema de l'abrogation de l'acte d'incorporation de la corporation des président et syndics de la commune de St. Antoine de la Baie, communément appelée Baie du Febvre, ne soit pas maintenue.

De la co poration de la cité de Toronto, de David Lewis Mucherson, de Casimir Stanislaus Gzowski et leurs associés; demandant un acte pour prolonger le temps fixé pour la mise en opération de la compagnie des moulins à coton de Toronto; et aussi demandant que les règles relatives aux avis concernant les bills privés soient suspendues, en autant qu'elles ont rapport à l'application faite au nom de la dite compagnie, vû qu'elle ne demande aucun nouveau privilége exc'usif

Du conseil municipal du conté de Qué ec; de nandant que des mesures soient prises pour empêcher la banqueroute imminente de la commission des chemins à barrières de Québec, et la décharger de la dette inju-te de £50,000 qui lui a été imposée pour la construction de chemins dans le comté de Lévis.

Trois pétitions d'Olivier de Villers et autres, de la paroisse de Ste. Foye, dans le comté de Québec; demandant à être déchargés du pniement de la dette de £40,000 encourue pour la construction de chemins dans le comté de Lévis; et aussi que les taux de péage soient réduits;

Aussi, demandant une enquête sur l'opération du chapitre 36 des statuts refondus du Bas-Canada, et sur les dépenses inutiles encourues pour la construction des cours de justice et prisons, et sur d'autres objets;

Et aussi, demandant un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

Du très-révérend lord évêque de flumilton et autres; demandant un acte pour incorporer le "col.ége de St. Innace," à Guelph.

De Catharine Henegan et autres, de Guslph; demandant un acte pour incorporer les "Sœurs de Notre Dame de Lorette" à Guelph susdit, pour l'instruction des jeunes filles.

De Thecia Buning et autres, de Guelph; demandant un acte pour incorporer les "Sœurs de St. Joseph" à Guelph susdit, pour loger et instruire les orphelins, soulager les pauvres, les malades et les personnes âgées et infirmes.

D'Edward Griffin et autres, intéressés dans le commerce de la rivière Madawaska, et de certains habitans du township de MacNab, et aussi de certains habitans des townshipsunis de Bayot, Blythfield et Broujham; demandant la construction d'un chemin.

De Samuel Baird et autres, du township de Fitzroy, dans le comté de Carleton; demandant un acte pour ét blir les lignes laterales tirées de poteau en poteau, dans le dit township.

Du conseil municipal du comté de Renfrew; demandant que la séparation des municipalités de MacNub, Bayot et Blychfield d'avec le dit comté de Renfrew, n'ait pas lieu.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de Carleton; demandant un acte pour autoriser les municipalités à recouvrer des taxes -un des terres vendues par la couronne, quoique les patentes n en aient pas été émises; aussi demandant une aboration pour la construction d'un pont su la rivière Ribeau, pour ret er le township de Convermond, dans le colté de Carleton, avec le township Osyood, dans le conté de Russell, et aussi demandant que nulle autre

aide ne soit accordée, aux frais de la province, aux municipalitées qui se trouvent dans des embarras financiers.

De Louis Lucasse, père, du village le St. Jean; demandant à être récompensé pour les services qu'il a rendus comme milicien durant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique.

Du maire et des conseill rs municipaux du township de Wyckham, dans le comté de Drummond; demandant que le bill pour ériger la parcisse de St. Pierre, dans le comté de Drummond, en une municipalité séparée, ne devienne pas loi.

Du dispensaire de Mentréel; demandant une allocation.

De la compagnie du Grand Trone de chemin de fer du Canada; demandant un paiement équitable pour le service postal fait par la dite compagnie; et demandant un acte pour pourvoir à la réorganisation de la dite compagnie; et pour amender ses actes d'incorporation, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Tessier a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, Qu'il soit nommé un comité spécial de neuf membres, pour prendre en considération la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada, et que le dit comité soit composé de l'honorable Sir N. F. Be-leau, des honorables M.M. Knowlton, De La Terrière, Letellier de St. Just, Harwood, Dessaulles, E. H. J. Duchesnay, Masson et du moteur.

Après débats, il a été

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à lundi prochain.

Alors, su motion de l'honorable M. Knowlton, secondé par l'honorable M. Ferrie, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 12 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Buronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Lacoste,	Ross,
Allan,	De La Terrière,	Leslie,	Seymour,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Armand,	Duchesnay, E. II. J.,	Masson,	Simpson,
Armstrong,	Ferrie.	Matheson,	Skead,
Baby,	Goodhue,	Mc Donald,	Smith, Harmaunus.
Belleau, Sir N. F.,	Gordon,	Moore,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Hamilton (Inkerman,)	Morris,	Smith, Sidney,
Boulton,	Hamilton (Kingston,)	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Cameron,		Perry,	Tessier.
Campbell,	Jeffrey,	Proulx,	Walker.
Christie,	Knowlton,	Reesor,	

PRIÈRES:

Par l'honorable M. Cameron; de Wm. Hayer et autres, de Palermo.

Far l'honorable M. Gordon; du révérend J. Rogers et autres, de la nouvelle union méthodiste du circuit de Trafalyar.

Par l'honorable M. McDonald; de la corporation de la ville de Goderich.

Par l'honorable M. Ross; d'Alexander Morrison et autres, porteurs de débentures de la cité de Hamilton; de Isaac Rogers, de la cité de Montréal; et de Gelston Sanford, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Reesor; de l'école de médecine de Toronto.

Par l'honorable M. De La Terrière; de M. Bouchard et autres, des paroisses de la Baie St. Paul, Petite Rivière, St. François, et St. Urbain.

Par l'honorable M. Reesor; de John Radcliff et autres, du township de Whitby Est.

Par l'honorable M. Cameron; de James F. Wright et autres, du township de Bayham; et du Grand Temple de l'ordre indépendant des Bons Templiers du Canada.

Par l'honorable M. Allan; du très révérend John Joseph Lynch, évêque catholique romain de Toronto, et autres, de Toronto; de la corporation de Toronto; et de Charlotte Elmsley et autres, de Toronto.

Par l'honorable M. Simpson; deux pétitions du conseil municipal du comté d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De William Smith et autres, du township de Brompton, dans le comté de Richmond; de James Clarke et autres, des townships de Lanark et Ramsay; d'Alexander McKenzie et autres, du township de Whitby Est; et de J. B. Lay et autres, du comté de Shefford; demandant séparément une loi probibitive des liqueurs.

D'A. A. Adams et autres, de la municipalité de Barnston, dans le comté de Standstead; demandant que des mesures soient prises pour pourvoir au paiement d'une somme due par l'école modèle à "Barnston Corner."

De John Burwell, de Port Burwell, dans le comté d'Elgin; demandant une allocation de mille deux cent soixante et dix-sept louis, huit chelins et sept pence (£1,277 8s. 7d.), pour acquit de sa réclamation au sujet du havre à Port Burwell.

De la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsoy et Beaverton; demandant un acte pour régler certaines procédures entre la dite compagnie et la corporation de la ville de Peterborough, et pour autres objets.

De la corporation de la ville de St. Thomas; demandant une allocation pour la mettre en état de faire face à ses obligations.

Du conseil municipal du township de *Douro*; du conseil municipal du township d'Asphodel; du conseil municipal des comtés-unis de *Belmont* et *Methuen*; et du conseil municipal des townships-unis de *Dummer* et *Burleigh*; demandant une allocation pour construire un pont sur le détroit du lac "Stoney."

Du très-révérend lord évêque, des révérends ecclésiastiques et des laïques du diocèse d' Ontario; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et les canaux, et dans le département des postes.

De Maria Murney, veuve, exécutrice du testament de feu l'honorable Edmund Murney; demandant componsation pour insuffisance de terre, à raison des arpentages défectueux du gouvernement.

De Pierre Nolin et autres, du township d'Halifax Nord, dans le comté de Mégantic;

demandant que le bill de milice, devant la législature, ne devienne pas loi.

De William Hanna et autres, du township d'Albion, dans le comté de Peel; demandant l'abrogation des actes relatifs à la séparation du dit comté de Peel d'avec le comté d' York.

De J. Meilleur et autres, de la côte St. Michel, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le comté de Hochelaga; demandant que des mesures soient prises pour leur assurer le droit et privilége de passer, en ne payant qu'un seul taux, comme ci-devant, sur les chemins de la compagnie des chemins à barrières, et sur ceux de la commission des chemins à barrières de Montréal.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 12 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés à l'honneur de présenter son

quatorzième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir : de la corporation du township de Reach, demandant un acte pour confirmer l'ouverture de certains chemins dans le dit township; du conseil municipal du township de Grey, demandant un acte pour détacher les townships de Biddulph et McGillivray du comté de Huron, et les réunir à la division Est du comté de Middlesex; de Jean Mina Ford, de Brockville, demandant un acte pour être autorisée à disposer de partie des immeubles dépendant de la succession de feu David B. Ogden Ford; de John Ritchey et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie des mines de Drummondville;" du conseil municipal du township de Delaware, demandant un acte pour détacher le dit township de la division ouest du comté de Middlesex, et l'annexer à la division Est d'icelui; du conseil provisoire du comté de Peel, demandant l'abrogation des actes relatifs à la séparation du dit comté, d'avec le comté de York; de Samuel Baird et autres, du township de Fitzroy, demandant un acte pour déterminer les lignes de division

tirées de poteau en poteau dans le dit township.

Les pétitions suivantes ont été examinées par votre comité, et elles ne sont pas de nature à exiger de publication d'avis, savoir: de Thecla Buning et autres, demandant un acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph, à Guelph; de Catherine Henegan et autres, demandant un acte pour incorporer les sœurs de Notre-Dame de Lorette, à Guelph; du trèsrévérend lord évêque d'Hamilton et autres, demandant un acte pour incorporer le collége de St. Ignace, à Guelph; de la corporation de la cité de Toronto, de David Lewis Macpherson, de Casimir Stanislaus Gzowski et autres, demandant que le délai dans lequel la compagnie des moulins à coton de Toronto devra entrer en opération, soit prolongé. Quant à la pétition de William A. Bald et autres, du village de Wellund, demandant un acte pour autoriser l'augmentation des licences d'auberge dans le dit village, votre comité considère l'avis insuffisant, en autant qu'il n'a pas été publié dans des papiers-nouvelles de la localité. Quant à la pétition de Marie Josephte Emilie Lozeau, demandant la suppression de la corporation des syndics de la Commune de St. Antoine de la Baie; aussi, quant à la pétition du révérend J. B. Gagnon et autres, demandant que le village de Chicoutimi soit érigé en une municipalité séparée; et aussi, quant à la pétition de A. Quintin dit Dubois et autres, demandant un acte pour autoriser le conseil municipal du village d'Acton Vale à imposer une taxe d'un demi centin par piastre sur les contribuables du dit village, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Votre comité, sur division, recommande la suspension de la 49e règle quant à la pétition de W. Claxton et autres, demandant un acte pour remettre en vigueur les disposi-tions d'un certain proviso de la 4e clause de l'acte 16 Vict., chap 241, en autant que l'avis a été donné dans la Gazette du Canada et dans des papiers-nouvelles de Peterborough, et

aussi, vû qu'il a été présenté des contre-pétitions venant de Port Hope.

Le tout respectueusement soumis.

L'honorable M. Allin a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte qui incorpore la compagnie des mouline à coton de Toronto."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, soit renvoyée à un comité composé des honorables messieurs Sidney Smith, McDonald, Alexander, Ross, Cameron et du moteur, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport sur icelui.

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Simpson,

Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien taire mettre devant cette Chambre copies de la correspondance et des documents relatifs à la démission de la charge de juge de paix du comté de Brant, de Laurence Daniels, écuier, du township de Burford.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résclue dans l'affirma-

tive, et il a été

Ordonné, que les membres du corseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son excellence le gouverneur général avec la dite adresse.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre ur bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission "des licences de boutiques et d'auberges dans les cités."

Le dit bill a é:é lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Cameron a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour assurer " aux femmes mariées le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de "l'hospice des orphelins et de bienfaisance pour les veuves de Kingston," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux exhibitions publiques dans le Bas-Canado,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. De La Terrière,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après un court débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841, "relatif aux banques d'épargne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jeffrey, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre aux chemins a rails plats, les dispositions de l'acte des compagnies de chemins à fonds social du Haut- "Canuda," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif au testament de "Nathan Gage, ci-devant de la ville de Brantford, écuyer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'honorable M. Reesor a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron,

Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "l'élection des Reeves et députés Reeves dans le Haut-Canada," soit maintenant lu.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Crawford,

Que le mot "maintenant" soit effacé, et les mots "d'hui en six mois" insérés à la place.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est dirisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Allan,	Duchesnoy, E.	H. J., Lacoste,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Gordon,	Leslie,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Humilton (Inker	man.) Masson,	Smith, Sidney,
Boulton,		ston,) Mutheson,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Harwood,	Perry,	T. ssier.
Crawford,	Knowlton,	Proulx.	Walker.—25.
De La Terrière.	•	,	

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Archambault, Goodhue, McDonald, Simpson,	Cum ron,			
--	----------	--	--	--

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de conco ers étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

	Les Honorabres Messieurs	
Allan,	Duchesnay, E. H. J., Laroste,	Skead,
B. Heau, Sir N. F.,	Gordon, Leslie,	Shaw.
Bair, Fergusson,	Himilton (Inkerman,) Masson,	Smith, Sidney,
Boulton,	Hamilton (Kingston,) Matheson,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Harwood, Perry.	Tessier.
Crawford,	Knowlton, Proulx,	Walker 25.
De La Terrière	,,	

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Alexander, Archambault, Cameron, Christie, Ferrie, Goodhue, Jeffrey,

Letellier de St. Just, Reesor, McDonald, Simpso Morris, Smith,

Simpson, Smith, Harmaunus. 13.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Macdonald, Sidney Smith, Ross, Campbell, Le Tellier de St. Just et Masson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à "l'établissement de certaines lignes latérales dans la première concession de Whitby et "Whitby Est,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé de nouveau à la considération de la motion de l'honorable M. Tessier à l'effet de

Résoudre, qu'un comité spécial de neuf membres, soit nommé pour prendre en considération la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada, et que le dit comité soit composé de l'honorable Sir N. F. Bellevu, et des honorables messieurs Knowlton, De La Terrière, Letellier de St. Just, Harwood, Dessaulles, E. H. J. Duchesnay, Masson et du moteur, et

Sur motion du dit honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que la dite résolution soit agréée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour rendre applicable aux comtés de Wentworth et Lincoln, l'acte concernant la protection accordée aux propriétaires de terrains sur la rive du lac Ontario, dans les comtés de "York, Peel et Halton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hurmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Goodhue, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un hill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant la prescription des actions dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kinyston,) il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Perry, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Oratour.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,
Allan,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, $A. J.$,	Leslie,	Seymour,
Armand, .	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Armstrong,	Ferric,	Masson,	Simpson,
Baby,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhue,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore,	Smith, Hollis,
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Smith, Sidney,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Perry,	Tessier,
Christie,	Harwood,	Proulx,	Walker.
Craw for d,	Jeffrey,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Hollis Smith; deux pétitions de la corporation de la ville de Sherbrooke.

Par l'honorable M. Proule; de Thomas Lambert et autres, du Bas-Canada.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; d'A. Godbout et autres, de la paroisse de Ste. Hénédine.

Par l'honorable M. Guévremont; de Jean Baptiste Allard et autres, de la ville de Sorel et de la paroisse de St. Pierre de Sorel.

Par l'honorable M. Ferrier; de la société médicale du collège Mc Gill.

Par l'honorable Sir N. F. Bellean; de Louis Narcisse Gauvreau, seigneur de Villeray, dans le comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. Armand; de John Greaves et autres, de la Petite Côte de la Visitation, dans le comté de Hochelaga, et du conseil municipal du village de Ste. Rose.

Par l'honorable M. De La Terrière; du révérend F. Morrissette et autres, de la paroisse de St. Urbain, dans le comté de Charlevoia.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Du conseil municipal du township de Toronto; demandant l'abrogation des actes concernant la séparation du comté de Peel d'avec le comté de York.

Des sœurs de St. Joseph, du diocèse de Toronto; demandant que leur acte d'incorporation soit amendé aux fins de leur permettre de posséder des immeubles en Canada, sous certaines restrictions et conditions.

De Robert Wilson et autres, du township d'Onslow; demandant un acte pour définir les limites des 5me, 6me et 7me concessions du dit township d'Onslow.

De John Murphy et autres, d'Aylmer; demandant un acte pour incorporer "l'académie catholique romaine de St. Paul d'Aylmer."

D'Allan Gilmour et autres, marchands, et propriétaires de vaisseaux, intéressés dans le commerce de Québec; demandant que le bill devant l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec, et à son "administration," ne devienne pas loi.

Du révérend J. Sasseville et autres, des paroisses de St. Raymond et St. Basile, dans le comté de Portneuf; demandant une allocation en faveur de la colonisation dans les dites paroisses.

De Samuel Stauffer et autres, du village d'Altona et de ses environs; demandant une loi prehibitive des liqueurs.

De la corporation de la ville de *Brockville*; demandant que les 1ère et 2de clauses de l'acte 24 *Victoria*, chapitre 38, intitulé: "Acte pour amender l'acte de cotisation," soient abrogées.

De Louis Benoit et autres, du comté de Chambly; demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier.

Du très-révérend lord évêque de Québec; demandant un acte pour lui permettre de disposer d'un certain terrain dans la cité de Québec.

De Richard Hoselden, de la cité de Hamilton; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Preston et Berlin, et pour autres objets.

D'A. Morrisson et autres, de la cité de Toronto, et autres endroits, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie de transport du Nord-Ouest."

De Benoit Bastien et autres, de la cité de Montréal; demandant qu'Edouard Simays soit nommé agent d'émigration Belge pour le Canada.

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la Chambre les rapports des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'Ottawa, pour les années 1860 et 1861.

Ordonné. qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Recsor,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre en considération la réponse à l'adresse au sujet du progrès des édifices publics à Ottawa, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et que ce comité se compose des honorables messieurs Alexander, Campbell, Seymour, Dessaulles, Tessier, E. H. J. Duchesnay, Hamilton (d'Inkerman), Ross, Shead et du moteur.

Après un long débat,

La question de concours étant mise sur la ditc motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Alexander a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif "aux débiteurs par jugement dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par l'honorable M. Morris,

Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des garanties qu'offrent les compagnies d'assurance sur la vie et contre le feu, et de la nécessité de législater de nouveau à cet égard, et faire rapport sur le sujet, et que le dit comité soit composé des honorables MM. Moore, Goodhue, Seymour, Morris, Campbell et du moteur, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Morris, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 14 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,
Allan,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Armstrong,	Ferrie,	Masson,	Simpson,
Baby,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhue,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore,	Smith, Hollis;
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Smith, Sidney,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston),		Tessier,
Christie,	Harwood,	Proulx,	Walker.
Crawford,	Jeffrey,	•	

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Gordon; de Charles Magill et autres, de la cité de Hamilton.

Par l'honorable M. Seymour; de James H. Peck et autres; de Henry Argue, du township de Cavan, dans le comté de Durham; de Jehoiada Boyce, du township de Hope, dans le dit comté de Durham; de John Helin, jr.; de James Smith; et d'Archibald Porter, de la ville de Port Hope.

Par l'honorable M. Armand; de T. J. J. Loranger et autres, des colléges électoraux de Montréal est, Montréal ouest et Montréal centre; et de F. X. Perrault et autres, de la cité de Montréal et de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; du conseil municipal du comté de Kamouraska.

Par l'honorable M. Tessier; de la chambre de commerce de Québec.

Par l'honorable M. Dessaulles; de James H. Marshall et autres, de St. Eustache et de ses environs.

Par l'honorable M. Christie; du conseil municipal du comté de Brant.

Par l'honorable M. Harwood; de D. Morrison et autres, du township de Newton, dans le comté de Vaudreuil.

Par l'honorable M. Cameron; des révérends ecclésiastiques et des marguillers de l'église de l'Ascension, dans la cité de Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Wm. Hayer et autres, de Palermo; de John Ratcliff et autres, du township de

Whitby est et de James F. Wright et autres, du township de Bayhom; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

Du révérend J. Rogers et autres, de la nouvelle union de l'église méthodiste du circuit de Trafalgar; demandant un acte pour mieux faire observer le dimanche dans le département des postes, sur les canaux et les chemins de fer.

De la corporation de la ville de Goderich; demandant que le havre de Goderich soit déclaré havre de refuge, et que les mesures nécessaires soient immédiatement prises par le gouvernement pour sa construction.

D'Alexander Morrison et autres, porteurs de débentures de la cité de Hamilton; demandant que des mesures soient prises aux fins de pourvoir au paiement de l'intérêt dû sur icelles.

D'Isaac Rogers, de la cité de Montréal, et dernièrement de Newark, dans l'état de New-Jersey, un des Etats-Unis de l'Amérique, fondeur en fer; demandant un acte par lequel il soit naturalisé sujet de Sa Très-Gracieuse Majesté.

De Gelston Sanford, de la cité de Québec, et dernièrement de Poughkeepsie, dans l'état de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique; aussi demandant un acte par lequel il soit naturalisé sujet de Sa Très-Gracieuse Majesté.

De l'école de médecine de Toronto; demandant un acte pour lui permettre de faire subir des examens à ses élèves, et de leur accorder des certificats de capacité.

De M. Bouchard et autres, des paroisses de la Baie St. Paul, Petite Rivière, St. François et St. Urbain; demandant un acte pour l'établissement d'une banque de crédit foncier.

Du grand temple de l'ordre indépendant des bons templiers du Canada; demandant l'établissement d'un asile pour les ivrognes.

Du très-révérend John Joseph Lynch, évêque catholique romain de Toronto, et autres, de Toronto susdit ; demandant un acte d'incorporation en faveur d'une institution pour diriger, recevoir et instruire les jeunes gens.

De la corporation de la cité de Toronto; demandant certains amendements à la loi relative aux institutions municipales, à la loi de cotisation, à celle relative au havre de Toronto et à la loi du jury.

De Charlotte Elmsley et autres, de Toronto; demandant un acte d'incorporation en faveur d'une institution pour diriger, recevoir et instruire les jeunes filles.

Deux pétitions du conseil municipal du comté d'Ontario; demandant un acte pour amender la loi municipale du Haut-Canada, de manière à ce que les recves et députés-recves de townships, soient élus par le vote direct du peuple, comme le sont maintenant les maires des villes; aussi demandant que nulle autre allocation ne soit accordée au grand-tronc de chemin de fer du Canada; et aussi, que nulle aide ne soit accordée aux municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a été

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au dixième jour de juin prochain.

L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Harmaunus Smith, Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre à la Chambre, un état indiquant le nombre des licences d'auberges et de boutiques, et de toutes autres licences qui ont été accordées par chaque municipalité de township, village, ville, cité et comté dans le Haut-Canada pendant les années 1861 et 1862; le montant annuel exigé pour chaque licence (moins la somme, payable pour chacune au gouvernement, lorsqu'il y avait lieu), la date de l'émission apnuelle des licences, le nombre et le nom de chaque classe de licences, ainsi que le nem

de la municipalité qui les a émises; et aussi un état indiquant le nombre des distilleries, des brasseries et des établissements soumis à l'inspection de l'inspecteur du revenu dans le *Haut-Canada*, pendant les années 1861 et 1862, le nombre de gallons faits et vendus dans chacune des fabriques soumises ainsi à l'inspection, en 1861; le montant des droits que chacune doit, ou a payé au gouvernement, en vertu de la loi, en 1861.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membre de cette Chambre, se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " et refondre les lois du jury dans le Haut-Canada,"

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Sidney Smith, secondé par l'honorable M. Boulton,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Morris, Campbell, Boulton, Ross, Christie, Alexander et du moteur, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte relatif à la " notification des endosseurs,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'honorable M. de Beaujeu est entré.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "les banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada."

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un long débat,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordouné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité sur le bill intitulé: "Acte pour étendre aux chemins à rails plats les dispositions de l'acte des compagnies de "chemins à fonds social du Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour protéger les inventeurs brevetés britanniques et étrangers, et pour encourager les arts et les manu- factures,"

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital,"

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Welland,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Knowlton,

Qu'en autant que les règles de cette Chambre n'ont pos été observées, il ne soit pas procédé davantage sur le dit bill.

Après un court débat,

Le dit bill a été retiré avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui "incorpore la compagnie des moulins à coton de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Morris, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission de licences de boutiques et d'auberges dans les cités,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Morris, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour rendre "applicables aux comtés de Wentworth et Lincoln, l'acte concernant la protection accordée "aux propriétaires de terrains sur la rive du lac Ontario, dans les comtés de York, Peel "et Halton,"

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. McDonald,

il a été

privés.

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 15 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Jeffrey,	Reesor,
Allan,	Dessaulles,	Knowlton,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Shaw,
Armstrong,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Simpson,
Baby,	Ferrier,	Masson,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Goodhue,	McDonald,	Smith, Hollis,
Boulton,	Gordon,	Moore,	Smith, Sidney,
Cameron,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Tessier,
Christie,	Hamilton (Kingston,)	Perry,	Walker.
Crawford,	Harwood,	Proulx,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées ét mises sur la table :-

Par l'honorable M. Campbell; du conseil municipal du township de Grimsby.

Par l'honorable M. Masson; deux pétitions du révérend Alf. Toupin, de la paroisse de St. Placide, comté des Deux-Montagnes, et une pétition de C. H. Champagne et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le dit comté des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Hamilton, (Inkerman); de H. Abbott et autres, de la cité de Montréal; et de Théodore Hart et autres, légataires universels usufruitiers de feue dame Harriet Judith Hart, en son vivant, veuve de feu Benjamin Hart, en son vivant de Montréal, marchand; et de Hugh Allan et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. de La Terrière; du révérend Clovis Gagnon et autres, de Setrington et de De Sales.

Par l'honorable M. Ferrier; de W. H. A. Davis et autres, de Montréal, propriétaires dans les cinq premiers rangs du township d'Acton, dans le comté de Baget.

Par l'honorable M. Matheson; des municipalités des townships de Bathurst, Elmsley et New Burges, dans les comtés-unis de Lanark et Renfrew.

Par l'honorable M. Campbell; du curé et des marguillers de l'église St. John, à Bowmanville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

Deux pétitions de la corporation de la ville de Sherbrooke; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée au grand tronc de chemin de fer du Canada; et aussi demandant un acte pour rendre plus simples, faciles et certaines les convictions pour infractions aux lois des licences.

De Thomas Lambert et autres, du Bas-Canada; demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier.

D'A. Godbout et autres, de la paroisse de Ste. Hénédine; demandant que l'allocation en faveur de la colonisation soit augmentée.

De Jean-Baptiste Allard et autres, de la ville de Sorel et de la paroisse de St. Pierre de Sorel; demandant une allocation ou la permission d'émettre des débentures payables à un certain terme, en conséquence de la perte de leurs vaisseaux, causée par l'inondation récente de la rivière Richelieu.

De la faculté de médecine du collège McGill, Montréal; demandant que son allocation annuelle lui soit continuée.

De Louis Narcisse Gauvreau, seigneur de Villeray, dans le comté de Témiscouata; demandant que des mesures soient prises pour le mettre en état de recevoir le paiement entier de l'indemnité qui lui a été adjugée par le commissaire de la tenure seigneuriale de 1854, pour lods et ventes dans la dite seigneurie.

De John Greaves et autres, de la Petite Côte de la Visitation, dans le comté de Hochelaga; demandant que des mesures soient prises pour leur permettre de passer sur les chemins de la compagnie des chemins à barrières de St. Michel, et de la commission des chemins à barrières de Montréal, en ne payant qu'un seul taux, comme ils en avaient ci-devant le droit.

Du conseil municipal du village de Ste. Rose; demandant que le bill devant la législature pour incorporer une compagnie de chemins à barrières, soit amendé.

Du révérend F. Morrisette et autres, de la paroisse de St.: Urbain, dans le comté de Charlevoix; demandant une allocation pour l'ouverture d'un certain chemin.

L'honorable M. Campbell, du comité général des élections, a fait rapport que le comité avait fait choix des quatre membres ci-dessous pour être la liste des présidents, et pour servir comme présidents des comités d'élections durant la présente session:

Les Honorable Messieurs

Boulton, Fergusson Blair, PANET, TESSIER,

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

Alors, l'honorable M. Campbell, du dit comité général des élections a fait rapport de la liste A, No. 3, telle que corrigée, comme suit :—

Les Honorables Messieurs

ARMAND,
ALEXANDER,
ALLAN,
ARMSTRONG,
CHRISTIE,
CRAWFORD,

DE BEAUJEU,
DE LA TERRIÈRE,
DESSAULLES,
DICKSON,
DUCHESNAY, A. J.,
DUCHESNAY, E. H. J.

Ordonné, que la dite liste soit imprimée.

L'honorable M. McDonald, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton,

Que l'adresse à son Excellence le Gouverneur-Général agréée hier, relativement au nombre des licences d'auberges et de boutiques, et de toutes autres licences, soit amendée en y ajoutant, " pour les années 1857 à 1860, inclusivement"

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Recsor a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif à "l'école de médecine de Toronto."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Morris.

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des états du total des sommes payées pour impressions par les différents départements suivants, durant les années 1860 et 1861, savoir : douanes, bureau des postes, terres de la couronne, receveurgénéral et inspecteur-général; montrant en vertu de quelle autorité ces paiements ont été faits; la proportion du prix pour la composition et l'impression, soit à la mesure ou autrement; le prix chargé par ramme ou main, pour les différentes qualités de papier dont on s'est servi, et les noms des officiers comptables qui ont examiné et certifié chaque compte, et les noms des personnes et des bureaux où le service ou l'ouvrage a été fait.

Aussi, un rapport du montant de chaque compte en particulier rendu aux départements sus-mentionnés pour papeterie ; les noms des vendeurs, et en vertu de quelle autorité ; les dates des différents paiements à compte de telle vente, et les noms des officiers qui ont

examiné et certifié ces comptes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour assurer "aux femmes mariées le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris,"
Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concer-"nant la prescription des actions dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Sidney Smith, Shaw, Boulton et Allan, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Sidney Smith, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les "banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada,"

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Qu'il soit remis à mardi prochain.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et.

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour étendre aux chemins à rails plats les dispositions de l'acte des "compagnies de chemins à fonds social du Haut-Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. Knowlton, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill

en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit imprimé et su la troisième fois demain.

Conforménent à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour rendre applicable aux "comtés de Wentworth et Lincoln l'acte concernant la protection accordée aux propriétaires "de terrains sur la rive du lac Ontario, dans les comtés de York, Peel et Halton," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Harmannis Smith, Goodhue et Macdonald, qui s'assembleront et s'ajourneront

à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

والأخليان والمتحدور والمتحال والمتحال والمتحالية والمتحدود والمتحدودة وتتنوه المؤوا للمتحدثين والمتحدد
Vendredi, 16 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir ALLAN NAPIER MACNAB, Baronnet, Orateur

Les Honorables Messieurs

Alexander, Allan, Archambault, Armand, Armstrong, Baby,

Belleau, Sir N. F., Blair, Fergusson, Boulton, Gameron, Campbell, Christie.

Les Honorables Messieurs

Crawford,	Guévremont,	McDonald,	Seymour,
De Beaujeu,	Hamilton (Kingston,)	Moore,	Shaw,
$m{De}\;m{La}\;m{ ilde{T}errière},$	Harwood,	Morris,	Simpson,
Dessaulles,	Jeffrey,	Panet,	Skead,
Duchesnay, $A. J.$	Knowlton,	Perry,	Smith, Harmaunus,
Duchesnay, E. H. J.,	Lacoste,	Proulx,	Smith, Hollis,
Ferrie,	Leslie,	Reesor,	Smith, Sidney,
Ferrier,	Masson,	Renaud,	Tessier,
Goodhue,	Matheson,	Ross,	Walker.
Gordon.	·	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Ferrier; de la société d'histoire naturelle de Montréal.

Par l'honorable M. Fergusson Blair; deux pétitions de la corporation de la ville de Guelph.

Par l'honorable M. Shaw; du conseil municipal des comtés-unis de Prescott et Russell, et de la compagnie des mines et fonte de plomb de Ramsay.

Par l'honorable M. Cameron; de D. Mc Tavish et autres, du township de Caledon.

Par l'honorable M. Knowlton; de S. T. Whitten et autres, de Shefford ouest et lieux environnants, comprenant partie des townships de Brome, Granby et Farnham est.

Par l'honorable M. Boulton; de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

Par l'honorable M. Dessaulles; d'Albert Rounds, maçon, de la ville de St. Jean, dans le comté de St. Jean.

Par l'honorable M. McDonald; de John Kay et autres, du township d'Usborne, dans le comté de Huron, et du conseil municipal du township de Wawanosh.

Par l'honorable M. Masson; de Joseph Janet de Beauregard et de Narcisse Goulet, propriétaires de moulins à farine et à seie.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du conseil municipal du township de Lambton.

Par l'honorable M. Moore; de Calvin Abbott et autres, du comté de Stanstead.

Par l'honorable M. Armand; de Mathius Dominique Meunier La Pierre, du village de St. Pie, dans le comté de Bagot.

Par l'honorable M. Hollis Smith; du conseil municipal du township de Barnston, dans le comté de Stanstead, et du conseil municipal du township de Stanstead et village de Stanstead Plain.

Par l'honorable M. Morris; de la compagnie du chemin de fer de Welland.

Par l'honorable M. Campbell; du conseil municipal du township d'Ameliasburgh.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Charles Magill et autres, de la cité de Hamilton; demandant à être incorporés sous le titre de l' "Association de l'hôtel maçonnique de Hamilton."

De James H. Peck et autres; demandant la construction d'un canal pour unir les eaux de la baie de Quinté à celles du lac Ontario.

De Henry Argue, du township de Cavan, dans le comté de Durham; de Jehoiada Boyce, du township de Hope, dans le comté de Durham; de John Helinn, jr., de la ville de Port Hope, dans le comté de Durham; de James Smith, aussi de la ville de Port Hope; et d'Archibald Porter, aussi de la dite ville de Port Hope; demandant séparément que nulles mesures ne scient prises pour décharger les actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, de leurs obligations envers les créanciers de la dite compagnie, pour le montant de leurs actions non payées.

De T. J. Loranger et autres, des colléges électoraux de Montréal est, Montréal ouest et Montréal centre ; demandant un acte pour prolonger le délais pour l'organisation des sociétés d'agriculture et d'horticulture dans les dits colléges électoraux, et pour définir les limites de la société d'agriculture et d'horticulture de la cité de Montréal, qui a été organisée avant la division de la cité de Montréal en colléges électoraux.

De F. X. Perrault et autres, de la cité de Montréal et de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles; demandant la réouverture d'un certain chemin public.

Du conseil municipal du comté de Kamouraska; demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier.

De la chambre de commerce de Québec ; demandant que les actes d'incorporation de la cité de Québec soient amendés.

De James Marshall et autres, de St. Eustache et des environs; demandant un acte pour prehiber l'usage du traîneau simple sur les grands chemins, dont le patin gauche ne suit pas la trace du cheval qui le tire.

Du conseil municipal du comté de *Brant*; demandant que nulles mesures ne soient adoptées qui pouaraient nuire au caractère national et à l'utilité de l'Université de *Toronto*, et que les fonds de la dite institution soient conservés intacts.

De D. Morrison et autres, du township de Newton, dans le comté de Vaudreuil; demandant un acte pour l'établissement d'une banque de crédit foncier.

Des révérends ecclésiastiques et des marguillers de l'église de l'Ascension, dans la cité de *Hamilton*; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche.

L'honorable M. Sidney Smith a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à son Excellence le Gouverneur-Géneral, en date du 8e jour du présent, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, les noms de tous les employés du bureau de poste de Montréal; la date de leur nomination; le salaire qu'ils reçoivent respectivement; les devoirs spéciaux qu'ils remplissent; si aucun d'eux a été suspendu; la date et la raison de la dite suspension; et le montant qui lui a été payé durant le temps de telle suspension.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :--

(Voir Documents de la Session No. 1.)

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

CHAMBRE DE COMITÉ, 16 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport, comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir ; de John S. Cameron et autres, du township de Cumberland, demandant l'abrogation de l'acte 23 Vict. chap. 101; de John McDougatl et autres, du township de Clarence, demandant un acte pour permettre que certaines lignes latérales soient tracées de poteau en poteau, au lieu de l'être paralellement à la ligne de division du dit township; du conseil municipal du township de Murray, demandant que l'acte 23 Vict. chap.

98, relativement à certains chemins, ne s'applique pas au dit township; du conseil municipal du village de *Colborne*, demandant que l'acte 23 *Vict.* chap. 98, relativement à certains chemins, ne s'applique pas au dit township; de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, demandant des amendements à son acte d'incorporation; de la compagnie de prévoyance, d'assurance sur la vie et de placement, demandant une augmentation de pouvoirs.

Les pétitions suivantes ne sont pas de nature à exiger de publication d'avis, savoir; du lord évêque catholique romain de *Toronto* et autres, demandant un acte d'incorporation; de *Charlotte Elmsley* et autres, demandant un acte d'incorporation; des sœurs de *St. Joseph* pour le diocèse de *Toronto*, demandant des amendements à leur acte d'incorporation; de *John Murphy* et autres, demandant un acte pour incorporer l'académie catholique romaine

de St. Paul d'Aylmer.

Quant à la pétition de Jesse Zavitz et autres, du township de Humberstone, demandant que certaines terres soient cédées aux accupants d'icelles, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, demandant un acte pour régulariser certains procédés entre la dite compagnie et la corporation de la ville de Peterborough, votre comité considère l'avis insuffisant, en

autant qu'il n'a pas été publié dans Port Hope.

Quant à la pétition de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, demandant un acte pour la réorganisation de la dite compagnie et pour d'autres fins, votre comité considère l'avis insuffisant, mais en vue des grands intérêts en jeu et du manque de renseignements suffisants, votre comité soumet à la considération de votre honorable Chambre s'il ne serait pas à propos de suspendre la 49ème règle dans ce cas.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Crawford a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du grand-tronc de chemin de fer.

Après débats, et

Sur une question d'ordre qui s'est élevée, savoir; si un avis de deux jours n'aurait pas dû être donné de la dite motion?

Son honneur l'Orateur a soumis la question à la Chambre, et

Elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la com"pagnie des moulins à coton de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Cameron, il a été

Ordonné, que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton,

(Kingston,) il a été

Kang it in the last an

Ordonné, que la pétition de dame Maria Murney, veuve de feu l'honorable Edmund Murney, en son vivant membre de cette Chambre, soit renvoyée à un comité spécial composé de l'honorable M. Ross, de l'honorable Sir E. P. Faché, et des honorables messieurs Allan, Hamilton (Kingston,) Fergusson Blair, Dessaulles et du moteur, pour faire rapport sur icelle.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "relatif aux hypothèques (mortgages) dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Sidney Smith a proposé, secondé par l'honorable M. Knowlton, Que la réponse, présentée ce jour, à l'adresse de cette Chambre à son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au bureau de poste de Montréal, soit renvoyée au comité collectif sur les impressinos.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée, relativement à la manière dont la compagnie des steamers océaniques subventionnée en vertu de différents actes de la législature, a exécuté les contrats faits avec le gouvernement, et aux couses des fréquents naufrages de leurs steamers lors de leurs voyages transatlantiques ; et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables messieurs Seymour et Alexander, qui rencontreront les directeurs de la part de l'Assemblée Législative, en nombre requis par les usages parlementaires, à quatre heures et demie, ce jour, dans la salle des conferences du Conseil Législatif.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter la liquidation " des affaires des compagnies incorporées," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre aux chemins à " rails plats les dispositions de l'acte des compagnies de chemins à fonds social du Haut-" Canada," a été ln la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre. que le Conseil Législatif a passé ces bills auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte relatif à la " notification des endosseurs,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton

(Kingston,) il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir, et les directeurs de cette. Chambre se sont rendus à la conférence.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa seance, et L'honorable M. Alexander a fait rapport, qu'à l'heure fixée, l'honorable M. Seymour et lui-même se sont trouvés présents dans la salle des conférences, et qu'après environ dix minutes d'attente, il ne s'est présenté ancun honorable membre de la part de L'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Gordon, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

with a description of the companies of the statement of the second second and the second of the seco

Lundi, 19 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Mossieurs

Alexander,	De La Terrière,	Lacoste,	Reesor,
Allan,	Dessaulles,	Leslie,	Ross,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Shaw,
Armstrong,	Ferrie,	Matheson,	Simpson,
Baby,	Goodhue,	McDonald,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Gordon,	Moore,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Guévremont,	Morris,	Smith, Hollis,
Boulton,	Hamilton (Kingston,)		Taché, Sir E. P.,
Cameron,	Harwood,	Perry,	Tessier,
Campbell,	Jeffrey,	Proulx,	Walker.
Christie.	Knowlton.	,	

PRIÈRES:

Ordonné, que les portes soient ouvertes. Ordonné, que les portes soient fermées.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que le greffier en loi l'avait consulté, vendredi dernier, au sujet de la mention faite à cet officier, après l'ajournement de cette Chambre ce jour-là, à l'effet qu'une commission sous le grand sceau, le nommant à cette charge pourrait lui être offerte, et avait déclaré qu'il croyait être de son devoir de se laisser guider, dans cette affaire, par les désirs des honorables membres de cette Chambre.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Cameron; de W. V. Hutton et autres, du township de Blanchard; de J. C. Lee et autres, du township de Downie; de S. R. Hesson et autres, du township d'Ellice; de Thos. E. Edgar et autres, du township de Plympton; d'A. Donald et autres, du township de Bosanquet; de Barney Lynrerk et autres, du township de Williams; de Charles Brown et autres, du township de McGillevray; de Robert Donkin et autres, du township de Hibbert; de U. C. Lee et autres, du township de Stratford; de John Cairnes et autres, du township de Hope sud-est, et du village de Shakespeare; de Donald Bethune et autres, du township de Sarnia; de H. Glass et autres, du comté de Lambton; et d'Alexander Rabb et autres, des townships de Hibbart et Mitchell.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; du révérend N. F. B. Olscamps et autres, des paroisses de St. Stanislas, St. Prosper et St Tite.

Par l'honorable M. Armand; de l'honorable Louis Renaud et autres, de la cité de Montréal; et des commissaires des écoles catholiques romaines de la dite cité de Montréal.

Par l'honorable M. Proulx; de Joseph Belliveau et autres, conseillers et résidents de la municipalité de St. Valère de Bulstrode.

Par l'honorable M. Alexander; de Thomas Galt, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Simpson; deux pétitions du conseil municipal du township de Darlington, dans les comtés-unis de Northumberland et Durham.

Par l'honorable M. de La Terrière; du conseil municipal du township de Laterrière.

Par l'honorable M. Boulton; de la corporation de la cité d'Hamilton.

Par l'honorable M. Morris; d'Adiel Sherwood, shérif et autres, de Brockville et Elizabethtown.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; de Charles Robertson et autres, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, dans le comté de Lévis; de Pierre Lagueux, de la paroisse de St. Romuald d'Etchemin; du révérend P. Beaumont et autres, de la paroisse de St. Jean Chrysostôme,; et de Jacques Morin et autres, de St. Henri de Lauson.

Par l'honorable M. Harwood; du révérend F. Cholet, et autres, de la paroisse de St. Polycarpe, dans le comté de Soulanges.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Du conseil municipal du township de Grimsby; demandant un acte pour autoriser les contribuables du comté de Lincoln, à fixer le chef-lieu du dit comté.

Deux pétitions du révérend Alfred Toupin et autres, de la paroisse de St. Placide, dans le comté des Deux-Montagnes; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée au grand tronc de chemin de fer du Canada; et aussi demandant que les lois maintenant en force et concernant l'usure soient abrogées, et que l'ancienne loi contre l'usure soit remise en force.

De C. H. Marchand et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes; demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier.

De H. Abbott et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "Club du jeu de paume de Montréal."

De Théodore Hart et autres, légataires universels en usufruit de feu dame Harriet Judith Hart, en son vivant veuve de feu Benjamin Hart, en son vivant de Montréal, marchand; demandant un acte pour les autoriser à vendre et à gérer les biens de la succession de feue dame Harriet Judith Hart, pour le bénéfice des intéressés.

De Hugh Allan et autres, de la cité de Montréal; demandant que le délai fixé pour la mise en force de l'acte de la dernière session, 24, Victoria ch. 89, intitulé: "Acte pour "incorporer la banque des marchands," soit prolongé.

Du révérend Clovis Gagnon et autres, de Setrington et de DeSales; demandant une allocation pour compléter un certain chemin dans ces townships.

De W. H. A. Davies et autres, de Montréal, propriétaires des cinq premiers rangs du township d'Acton, dans le comté de Bagot; demandant que le bill devant l'Assemblée Législative, à l'effet de légaliser l'arpentage de P. R. Blanchard, ne devienne pas loi.

Des municipalités des townships de Bathurst, Elmsley et Burgess nord, dans les comtésunis de Lanark et Renfrew; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa ne soit pas amendée, avant qu'une enquête au sujet de l'état réel des affaires de la dite compagnie et de certains autres actes, n'ait eu lieu.

Du curé et des marguilliers de l'église St. John à Boumanville; demandant un acte autorisant les pétitionnaires à hypothéquer la dite église et le terrain qui en dépend, aux fins de décharger certaines obligations.

L'honorable M. Harmaunus Smith, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour rendre applicable aux comtés de Wentworth et Lincoln l'acte concer"nant la protection accordée aux propriétaires de terrains sur la rive du lac Ontario, dans
"les comtés de York, Peel et Halton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Goodhue, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Compbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le synode du diocèse d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant recu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton,

(Kingston), il a été

Ordonné, que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841, relatif aux banques "d'épargnes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Jeffrey, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois demain.

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de la correspondance et des documens relatifs à la démission de la charge de juge de paix du comté de Brant, de Lauvence Daniels, écuyer, du towship de Burford.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Archives.)

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitule: "Acte pour amender l'acte qui "incorpore la compagnie des moulins à coton de Toronto," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à "l'établissement de certaines lignes latérales dans la première concession de Whitby et "Whitty Est,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill'intitulé, "Acte relatif aux "débiteurs par jugement dans le Haut-Canada;"

Sur motion de de l'honorable M. Alexander, seconde par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, " Acte pour amender "les actes d'incorporation de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'inté"rieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital,"

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte relatif aux institution municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission de licences de boutiques et d'auberges dans les cités,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant l'école de médecine de *Toronto*,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour assurer aux femmes "mariées l'avantage d'assurances sur la vie de leurs maris," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Reesor,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs Campbell, Moore, Boulton, Reesor et du moteur.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la "notification des endosseurs,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton

(Kingston), il été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander, Belleau, Sir N. F., Crawford, Ferrie, Allan, Blair, Fergusson, De Beaujeu, Ferrier, De La Terrière, Archambault, Goodhue. Boulton. Dessaulles, Gordon, Armand, Cameron, Duchesnay, A. J., Hamilton (Duchesnay, E. H. J., Harwood, Campbell, Hamilton (Kingston,) Armstrong, Baby, Christie, R

Les Honorable Messieurs

Jeffrey,	McDonald,	Reesor, .	Skead,
Knowlton,	Moore,	Renaud,	Smith, Harmaunus,
Lacoste,	Morris,	Ross,	Smith, Hollis,
Leslie,	Panet,	Seymour,	Taché, Sir E. P.,
Letellier de St. Just,	Perry,	Shaw,	Tessier,
Masson,	Proulx,	Simpson,	Walker.
Matheson,	•		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. Ferrier; de R. M. Watts et autres, propriétaires des cinq rangs du township de Grantham, faisant partie de la municipalité de Grantham, Wendover et Simpson; de Gideon Wright et de dame Menut, propriétaires fonciers dans le township de Simpson; de W. S. Robins et autres, du township de Wendover, et de la société d'histoire naturelle de Montréal.

Par l'honorable M. Armand; de C. Germain, maire, et autres, de la municipalité de St. Vincent de Paul, dans le comté de Laval.

Par l'honorable M. Moore; de J. B. Lay et autres, du comté de Shefford; et de J. S. Brigham et autres, de la municipalité de Philipsburgh, St. Armand ouest et St. George, de Clarenceville, dans le comté de Missisquoi, et de la paroisse de St. George de Henryville, dans le comté d'Iberville.

Par l'honorable M. Simpson; des ministre, anciens et diacres de la congrégation de l'église de Knox, dans la cité de Hamilton; de William D. Hammond et autres, du village de Wardsville et de ses environs; du burcau officiel de l'église wesleyenne méthodiste, dans la cité de Kingston; des membres de la nouvelle union des congrégations méthodistes, dans les comté de Norfolk, township d'Oakland et comté de Brant; des membres de l'église wesleyenne de Roxborough; des membres de l'église de St. Paul, Kingston, et du curé et des marguilliers de l'église du Christ, à Hamilton.

Par l'honorable M. Masson; de Félix Routier et autres, de la paroisse de St. Placide; et de Victor Perrault et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Cameron; trois pétitions du conseil municipal du comté de Simcoe. Par l'honorable M. De La Terrière; d'Anselme Brassard, de Murray Bay, dans le comté de Charlevoix.

Par l'honorable M. Crawford; d'Ormond Jones et autres, de la ville de Brockville; et de William McMillan et autres, de la dite ville de Brockville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De la société d'histoire naturelle de Montréal; demandant que certains oiseaux y mentionnés ne soient pas détruits.

Deux pétitions de la corporation de la ville de Guelph; demandant que la loi municipale soit amendée relativement aux regrattiers; et aussi demandant que les règles de cette Chambre, exigeant qu'avis soit donné, soient suspendues en autant qu'elles ont rapport à la demande faite par la dite corporation de louer certaines étendues de terre dans la dite ville.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Prescott* et *Russell*; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du *Canada*.

De la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Romsay; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De D. McTavish et autres, du township de Caledon; demandant une loi prohibitive des liqueurs.

De S. T. Whitten et autres, de Shefford ouest et lieux adjacents, comprenant parties de Brome, Granby et Farnham est; demandant une allocation annuelle pour une académie.

De la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough; demandant un acte pour remettre le contrôle et les droits de propriété de la dite compagnie aux actionnaires primitifs, sujet aux justes droits des porteurs d'obligations, et autre aide.

D'Albert Rounds, de la ville de St. Jean, dans le comté de St. Jean, maçon; demandant qu'il soit payé par le gouvernement de la somme de \$8,000 qui lui est due par messieurs Sinclair et Skelsey, contracteurs du gouvernement, pour ouvrages faits par lui aux bâtisses de la cour de justice et de la prison à St. Jean, et aussi pour ouvrages faits dans le district de Bedford.

De John Kay et autres, du township de Usborne, dans le comté de Huron; demandant

que le dit comté de Huron soit divisé en deux comtés.

Du conseil municipal du township de Wawanosh; demandant que les townships de Biddulph et Mc Gillivray soient séparés du comté de Huron, et annexés à la division est du comté de Middlesex, et que nulle autre changement des limites du dit comté de Huron n'ait lieu.

De Joseph Janet de Beauregard, de St. Paul de la Valtrie; et de Narcisse Goulet, de la paroisse de St. Ligouri; demandant que l'acte d'amendement seigneurial de 1859 soit amendé, à l'effet de leur permettre de réclamer et recevoir l'indemnité à laquelle ils ont droit en vertu de la vente qui leur a été consentie de certains moulins, par les seigneurs de l'isle de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux-Montagnes.

Du conseil municipal du township de Lambton; demandant une allocation pour réparer et fortifier le remblai du pont sur la rivière des Bluets.

De Calvin Abbott et autres, du comté de Stanstead; demandant que nul acte d'incorporation ne soit accordé à l'effet d'autoriser la construction d'un chemin de fer devant relier le chemin de fer des rivières Connecticut et Passumpsic, à celui du St. Laurent et de l'Atlantique.

De Mathias Dominique Meunier La Pierre, des village et paroisse de St. Pie, dans le comté de Bagot; demandant une indemnité pour la perte de ses propriétés détruites par les troupes de Sa Majesté et les volontaires, durant les troubles de 1837 et 1838.

Du conseil municipal du township de Barnston, dans le comté de Stanstead; et des conseillers municipaux du township de Stanstead et du village de Stanstead Plain; demandant séparément un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de Massawippi.

De la compagnie du chemin de fer de Welland; demandant que les actes qui ont

rapport à son incorporation soient amendés.

Du conseil municipal du township d'Amliasburgh; demandant que des mesures soient prises pour unir les eaux de la Baie de Quinté à celles du lac Ontario.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMRRE DE COMITÉ, 20 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné la pétition de Richard Haselden, de la cité de Hamilton, demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Preston et Berlin, et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné.

Quant à la pétition de A. Morrison et autres, de Toronto, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de transport du nord-ouest, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Quant à la pétition de l'école de médecine de Toronto, demandant que ses priviléges soient augmentés, votre comité recommande la suspension de la 49e règle, en autant qu'il considère que l'avis local a été publié pendant un espace de temps suffisant, quoiqu'une semaine de moins que le temps voulu.

Il a aussi examiné la pétition de la compagnie de transit de nord-ouest, demandant des amendements à son acte d'incorporation; mais votre comité est informé que le dit acte d'incorporation est de nul effet, attendu que la compagnie n'a pas commencé ses traxaux dans le temps voulu par le dit acte; tel étant le cas, votre comité est d'opinion que la pétition ne doit pas être accueillie.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la Chambre le rapport de l'honorable ministre de l'agriculture pour l'année 1861.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :--

(Voir Documents de la Session No. 32.)

L'honorable Sir N. F. Belleau a informé la Chambre qu'il avait un message de son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

Monck.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif. la copie d'une dépêche du secrétaire d'État, en réponse à l'adresse conjointe de condoléance à Sa Majesté, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, Québec, 19 mai, 1862.

Canada,—No. 104.

DOWNING STREET. 29 avril, 1862.

MILORD,-J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 69, du 11 avril, transmettant une adresse conjointe de condoléance à Sa Majesté, du Conscil Législatif et des Communes du Canada.

J'ai reçu ordre de la Reine d'exprimer aux deux branches de la législature, qu'elle est profondément sensible à cette nouvelle preuve de leur attachement à sa couronne, et à la sympathie qui lui est témoignée dans son affliction par tous ses fidèles sujets du Canada.

J'ai, etc.,

(Signé),

NEWCASTLE.

Au Gouverneur

Vicomte Monck,

ets., etc. etc.,

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Walker.

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les bills privés soit prolongé jusqu'au vingtième jour de juin prochain.

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du chemin " de fer de Welland."

Objection étant faite à la motion, Après débats.

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Ferrie,	Masson,	Ross,
Archambault,	Ferrier,	McDonald,	Skead,
Blair, Fergusson,	Goodhue,	Moore,	Smith, Harmaunus,
Christie,	Hamilton (Kingston,)	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Crawford,	Jeffrey,	Proulx,	Tessier.—23.
Dessaulles,	Letellier de St. Just,	Reesor,	

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Allan,	De La Terrière,	Leslie,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Matheson,	Shaw,
Belleau, Šir N. F.,	Gordon,	Panet,	Smith, Hollis,
Boulton,	Knowlton,	Perry,	Walker19.
Campbell.	Lacoste.	Renaud.	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit remis sur les ordres du jour.

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial sur les comptes contingents, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit recu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mai, 1862.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du

Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de faire rapport :

Que sur la demande faite par le greffier de cette Chambre pour un warrant au montant de vingt mille dollars (\$20,000) en sa faveur, pour le mettre en état de satisfaire aux dépenses contingentes de cette Chambre, pour laquelle somme il rendra compte ci-après, le comité recommande qu'il soit présenté une humble adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence d'émaner son warrant en faveur du greffier, de cette Chambre pour la dite somme de vingt mille dollars (\$20,000.)

Le tout respectueusement soumis.

E. P. TACHÉ, Président.

Alors, l'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable M. Seymour, Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence d'émaner son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de vingt mille dollars (\$20,000) pour mettre cet officier en état de satisfaire aux dépenses contingentes de cette Chambre, de laquelle somme il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour permettre

" aux syndics de l'hôpital général de Toronto d'émettre des débentures pour faire le rachat " de celles déjà émises."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour rendre applicable aux " comtés de Wentworth et Lincoln, l'acte concernant la protection accordée aux propriétaires " de terrains sur la rive du lac Ontario, dans les comtés de York, Peel et Halton," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer le synode du "diocèse d' Ontario," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841 " relatif aux banques d'épargne," a été lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajonrnés sur la motion de l'honorable M. Sidney Smith, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les "banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain:

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux hypothèques " (mortgages) dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Campbell, Ross et Crawford, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte relatif à l'établissement de "certaines lignes latérales dans la première concession de Whitby et Whitby-est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Morris, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

	Alexander,	De Beaujeu,	Jeffrey,	Reesor.
	Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Renaud,
	Archambault,		Lacoste,	Ross,
	Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Seymour,
	Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Shaw,
	Baby,		Masson,	Simpson,
	Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
•	Blair, Fergusson,	Goodhue,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
	Boulton,	Gordon,	Moore,	Smith, Hollis,
	Cameron,		Morris,	Taché, Sir E. P.,
	Campbell,	Hamilton (Inkerman,)		Tessier,
	Christie,	Hamilton (Kingston,)		Walker.
	Crawford.	Harwood,	Proulx.	

PRIÈRES:

L'honorable M. Morris s'est levé de sa place, et a informé la Chambre que l'honorable John McMurrich, le membre rapporté élu pour le collége électoral de Saugeen, était en dehors de la barre, attendant l'instant de prendre son siége.

L'honorable M. McMurrich a produit l'acte d'indenture de l'officier-rapporteur, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Cet acte, fait le neuvième jour de mai, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-deux, entre Nathaniel Hammond, écuyer, officier-rapporteur pour le collége électoral de Saugeen, dans la province du Canada, d'une part, et Robert Paterson, David Christie et Robert Crawford, électeurs du dit collége électoral de Saugeen, d'autre part, atteste qu'en obéissance au writ de Sa Majesté, en date du vingt-septième jour du mois de mars dernier, et après avis donné et formalités suivies suivant la loi, les dits Robert Paterson, David Christie et Robert Crawford et autres électeurs du dit collége électoral de Saugeen, ont choisi John McMurrich pour représenter le dit collége électoral de Saugeen, dans le Conseil Législatif de cette province, depuis ce jour, de la présente soixante-quatre; et les dits électeurs ont donné et donnent par les présentes, au dit John McMurrich, ample et suffisant pouvoir de faire et de consentir pour eux, les dits électeurs, et pour les autres électeurs du collége électoral de Saugeen, telles matières et choses qui, avec l'aide de Dieu, seront ordonnées dans le Parlement de cette province, par le Conseil commun de la dite province.

En foi de quoi, les dites parties ont respectivement mis leurs signatures à ces présentes faites et exécutées doubles, et y ont apposé leurs sceaux, les jour et an ci-dessus men-

tionnés.

Electeurs.

ROBERT PATERSON.
DAVID CHRISTIE.
ROBERT CRAWFORD.

N. HAMMOND, Officier-Rapporteur. Sur quoi l'honorable M. John McMurrich a été introduit entre les honorables messieurs

Morris et Fergusson Blair.

Alors, l'honorable M. McMurrich s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et a pris son siége en conséquence, et

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Qu'il soit résolu qu'en permettant à l'honorable M. John McMurrich, élu pour représenter le collège électoral de Saugeen, de prendre son siège dans cette Chambre, sur la production de l'indenture en duplicata seulement, et sans le rapport d'icelle au greffier de la couronne en chancellerie, et du certificat de cet officier, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la pratique qui exige la production du certificat ordinaire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative.

L'honorable Sir N. F. Belleau, s'est levé de sa place et a déclaré, qu'en conséquence du vote donné dans l'Assemblée Législative hier, sur la motion pour la seconde lecture du bill de la milice, il propose, secondé par l'honorable M. Knowlton,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 22 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De Beaujeu,	Harwood,	Perry,
Allan,	De La Terrière,	Jeffrey,	Proulx,
Archambault,	Dessaulles,	Knowlton,	Reesor,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Seymour,
Baby,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Masson,	Simpson,
Blair, Fergusson,	Foster,	Matheson,	Skead,
Boulton,	Goodhuc,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Cameron,	Gordon,	McMurrich,	Smith, Hollis,
Campbell,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Christie,	Hamilton (Inkerman,)	Morris,	Tessier,
Crawford,	Hamilton (Kingston,)	Panet,	Walker.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Goodhue; trois pétitions de la chambre de commerce de la cité de London.

Par l'honorable M. Christie; du conseil municipal du comté de Brant.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Prescott et Russell.

Par l'honorable M. Proulx; d'Alexis Milette et autres, et de M. Lambert et autres, des paroisses de St. Guillaume d'Upton et St. Bonaventure d'Upton.

Par l'honorable M. Ferrier; de Mark L. Elleins et autres, du township de Patton, dans le comté de Brome.

Par l'honorable M. Hollis Smith; de Luther Abbott, maire, et autres; et de Paul Hitchcock et autres, du township de Hatley, dans le comté de Stantead.

Par l'honorable M. Dessaulles; du révérend N. E. Ricard et autres, du township d'Acton.

Par l'honorable M. Allan; des commissaires du havre de Toronto.

l'ar l'honorable Sir E. P. Taché; de la société historique de Montréal.

Par l'honorable M. McDonald; de Thomas Gidley et autres, du township de Stephen, dans le comté de Huron; et du conseil municipal du township de Colborne, dans le dit comté de Huron.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; des commissaires d'école de la municipalité de St. Joseph de la Pointe-Lévis.

L'honorable Sir N. F. Belleau a fait rapport que son Excellence le Gouverneur Général a accepté la résignation des ministres de la présente administration, par eux offerte, et qu'ils ne conservent maintenant leurs portefcuilles que jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Alors, l'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Knowlton, que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 23 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Lcs Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Jeffrey,	Perry,
Allan,		Knowlion,	Proulx,
Archambault,		Lacoste,	Reesor,
Armstrong,			Ross.
Bellcau, Šir N. F.,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Blair, Fergusson,		Masson,	Shaw,
Boulton,		Matheson,	Skead,
Cameron,		McDonald,	Smith, Harmaunus,
Campbell,		McMurrich,	Smith, Hollis,
Christie,	Hamilton (Inkerman,)	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Crawford,	Hamilton (Kingston,)	Morris,	Walker.
De Beauieu.	Harregood.	Panet	The Contract of the

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Guévremont; de Charles Rivais, de la paroisse de Ste. Julienne de Rawdon, dans le comté de Montcalm.

Par l'honorable M. Dessaulles; du conseil municipal de la paroisse de St. Jeun, dans le comté de St. Jean.

Par l'honorable M. Campbell; d'Arthur Boultbee, du village de Newmarket, dans le comté de York.

Par l'honorable M. Alexander; de la corporation de la ville de Gult.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de Richard Burke et autres, journaliers de navires du port de Québec; et des commissaires pour l'administration du havre de Québec.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions, a présenté son septième rapport.

Ordonné, ou'll soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DES CONFÉRENCES, 22 mai. 1862.

Le comité conjoint des impressions, a l'honneur de présenter son septième rapport:

Votre comité a examiné avec soin les pièces mentionnées dans les motions suivantes, pour impression, savoir :-

Par M. Morris,-Rapport du greffier de la couronne en chancellerie, indiquant le nombre total des votes enregistrés aux polls dans les différents colléges électoraux, et le nombre des votes inscrits sur les lites des voteurs, présentant en regard le nombre de votes enregistrés aux polls pendant les élections générales de 1858.

Par l'honorable M. Sidney Smith,—Rapport sur les employés du bureau de poste à Montréal.

Par l'honorable M. Foley,-Rapport sur la translation du bureau de poste du

village de Kinkora, comté de Perth.

Par l'honorable M. Foley,—Rapport sur l'établissement d'un service quotidien de malles entre Stratford et Millbank, comté de Perth.

Par l'honorable M. Foley,-Rapport sur la résignation du maître de poste de

Par l'honorable M. Simpson,—Rapport du comité spécial sur les chartes des banques de Clifton et du Canada-Ouest, avec les pièces de l'enquête.

Le comité recommande l'impression de ces documents.

Le comité recommande aussi l'impression des documents suivants :--

Réponse à une adresse; état du nombre de l'infanterie, de la cavalerie, du génie et de l'artillerie volontaires, en Canada.

Réponse à une adresse; pièces relatives à la construction de ponts sur le canal

Réponse à une adresse ; au sujet des compagnies d'assurance étrangères.

Le comité recommande anssi de ne pas imprimer les documents suivants,

Etats (incomplets) des baptêmes, etc., de certains comtés.

Rapport au sujet des cautionnements et garanties.

Rapport, héritiers Holland.

Le comité recommande aussi de faire imprimer les pièces suivantes avec les documents de la session, savoir :---

Comptes des Maisons de la Trinité de Québec et de Montréal, (en abrégé.)
Rapports des différents régistrateurs, indiquant leurs honoraires, etc., (par tableaux.)

Rapports annuels des compagnies d'assurance, de banques et de compagnies

de chemins de fer.

Rapport de la distribution des statuts refondus et provinciaux, 1861.

Etat annuel du fonds d'honoraires et des appointements des juges, des biens de jésuites, du collége d'Outaouais, de l'hôpital-général de Kingston, et de la compagnie du Richelieu.

Rapport du boursier de l'université de Toronto (en abrégé, et en anglais

seulement.)

Le tout respectueusement soumis.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été renvoyée la réponse à l'adresse relative à l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire, et des écoles communes, etc., a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Conseil Législatif, Chambre de Comité, 21 mai, 1862.

Le comité spécial auquel a été renvoyée la réponse à une adresse au sujet de l'augmentation du taux de la commission chargée pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, et aussi la réponse à l'adresse demandant un état du nombre de patentes émises pour ces terres pendant les années 1859, 1860 et 1861, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et de faire rapport sur le sujet, a, en conformité de l'ordre de renvoi du vingt-neuvième jour d'avril dernier, pris en considération les dites réponses, et ayant aussi entendu le témoignage des tonctionnaires du département des terres de la couronne, les mieux à portée, par leur position, et leurs longs services, de donner des renseignements corrects sur ces questions, votre comité à l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre comité a constaté que pendant plusieurs années avant 1860, la commission prise par le département des terres de la couronne pour la vente et l'administration des terres et des fonds des réserves du clergé et des écoles, était de six pour cent, et suffisait largement a couvrir les frais nécessaires qui en résultaient pour le département. En 1860 et 1861, on a

pris une commission de vingt pour cent, qui s'est élevée à la somme de \$204,993.

A six pour cent, sur le même capital, la commission ne se serait élevée qu'à \$61,495, et la différence (\$143,493) eût été portée au crédit de ces fonds, et répartie suivant les

dispositions de la loi.

En 1860, si la commission n'eût été que de six pour cent, elle ne sc serait élevée qu'à \$33,983, et en s'en rapportant au témoignage des fonctionnaires du département sur la proportion des appointements, des commissions, des impressions, fournitures de bureau et dépenses imprévues qu'il convient de porter à la charge de l'administration et de la vente de ces terres, il serait resté un surplus au-delà de \$14,000. En 1861, si la commission eût été au même taux, il y aurait eu un surplus d'au-delà de \$4,000, bien que les perceptions eussent diminuées, et que les dépenses eussent augmentées en conséquence des prix excessifs de la papeterie et des impressions.

Le nombre de patentes émises en 1860 et 1861, pour les terres des réserves du clergé et des écoles, s'élève à 82,041, et une commission de six pour cent sur la recette de ces deux dernières années, se serait élevée à \$61,495, et aurait rapporté au département une somme de \$80. 13 pour la vente et l'administration de chaque lot patenté, ce qui, dans

l'opinion de votre comité, eut été une très-forte rémunération.

Afin de démontrer que l'accroissement considérable des dépenses du département des terres de la couronne, n'a pas été causé par un surplus de travail dépendant de l'administration des terres et des fonds des réserves du clergé et des écoles, votre comité annexe à ce rapport un tableau comparatif (A) du travail et des dépenses en 1853 et 1861.

Votre comité soumet aussi un état (B) indiquant la quantité des terres de la couronne vendues par le département dans les années 1860 et 1861, comparée à la quantité des

terres des réserves du clergé et des écoles vendues ces années-là.

En supposant exactes les estimations du ministre des finances, en 1860, quant au

montant que doit réaliser la vente des terres des réserves du clergé, la différence vis-à-vis des municipalités intéressées dans ces fonds, entre la commission de 20 pour cent exigée pour l'admistration de ces fonds, et celle de 6 pour cent, s'élèverait, avant la cloture des fonds, à la somme considérable de \$361,191.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR, Président.

A 1853.

1000.		
DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURON	INE.	
Commissaire en chef et trente-et-un employésAppointements	\$27,580	00
DÉPENSES GÉNÉRALES.	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Frais de Fureaux	615	ı'n
In pressions et papeterie		
Port de lettres	2,068	40
Commissions aux agents locaux	15,273	27
Commissions and agencs location		
•	\$48,999	35
QUANTITÉ D'ACRES VENDUS.		
Terres des réserves du clergé		
331,814	•	
1861.	1	
DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURON		
Commissaire en chef et seixante-et-six employés.—Appointements	\$67,205	00
Impressions et papeterie	26,564	00
Port de lettres du département	1,122	
Port de lettres des agences	1,869	30
	96,761	79
QUANTITÉ D'ACRES VENDUS.	00,101	
Terres des réserves du clergé	! !	
Terres des écoles de grammaire	1	
Terres des écoles de granimaire		
\$125,892		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
\$125,892 B		
\$125,892 B 1860. ACRES VENDUS.		413
\$125,892 B 1860.	126,4	41 3 026
\$125,892 B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4	026
B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4 290,6 416,-	026
\$125,892 B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4 290,6 416,5	026
\$125,892 B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4 290,6 416,5	026
\$125,892 B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4 290,0 416,-	026 439
B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4 290,6 416,5	026
B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada Terres de la couronne, Bas-Canada Réserves du clergé, Haut-Canada Réserves du clergé, Bas-Canada 12,525 Terres des écoles communes 3,221 Terres des écoles de grammaire 6,900	126,4 290,0 416,-	026
\$125,892 B 1860. ACRES VENDUS. Terres de la couronne, Haut-Canada	126,4 290,0 416,-	026 439

1861.

ACRES VENDUS.

Terres de la couronne, Haut-Canada	257,933
Terres de la couronne, Bas-Canada	213,533
	531,768
Réserves du clergé, Haut-Canada	•
Réserves du clergé, Bas-Canada	•
Terres des écoles communes	* .
Terres des écoles de grammaire	
	125,892
Différence en plus de la vente des terres de la couronne sur celles des réserves et des écoles	405,876

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

> CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son

dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Pierre Honoré Hébert et autres, demandant qu'il soit passé un acte pour détacher le township d'Acton du district judiciaire d'Arthabasha, et l'annexer à celui des Trois-Rivières, pour les fins judiciaires et municipales, et il trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour détacher de la municipalité de St. "Lambert, la partie située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la municipalité de "la paroisse de Longueuil," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. DeBeaujeu, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux syndies de la congrégation "de l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Ecosse, à Martintown, de "vendre un certain terrain," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau s'est levé de sa place, et a informé la Chambre que le nouveau ministère n'était pas encore formé.

Alors, sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Knowlton,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 26 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De Beaujeu,	Hamilton (Kingston,)	Perry,
Allan,		Jeffrey.	Proulx,
Archambault,	Dessaulles,	Knowlton,	Recsor,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Ross,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Ferric,	Masson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Ferricr,	Matheson,	Skead,
Boulton,	Foster,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Cameron,	Goodhuc,	McMurrich,	Smith, Hollis,
Campbell,	Gordon,	Moore,	Smith, Sidney,
Christic,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Crawford,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Walker.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; du révérend Jean-Baptiste St. Germain, de la paroisse de St. Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, président de l'académie industrielle de la dite paroisse.

Par l'honorable M. Skead; du révérend Wm. Tomblin et autres, du township de Westmeath, dans le comté de Renfrew; et de la corporation du village de Richmond.

Par l'honorable M. McDonald; du conseil municipal de township d'Usborne.

Par l'honorable M. McMurrich; du conseil municipal du township de Sunnidale, dans le comté de Simcoe.

Par l'honorable M. Boulton; du conseil municipal du township de Cavau.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De W. V. Hutton et autres, du township de Blanchard; de J. C. Lee et autres, du township de Downie; de S. R. Hesson et autres, du township d'Ellice; de Thos. E. Edgar et autres, du township de Plympton; d'A. Donald et autres, du township de Bosanquet; de Barney Lynrerk et autres, du township de Williams; de Charles Brown et autres, du

township de McGillivray; de Robert Donkin et autres, du township de Hibbert; de U. C. Lee et autres, du township de Stratford; de John Cairnes et autres, du township de Hope Sud est, et du village de Shakespeare; de Donald Bethune et autres, du township de Sarniu; de H. Glass et autres, du comté de Lambton; et d'Alexander Rabb et autres, des townships de Hibbart et Mitchell; demandant séparément que des mesures soient prises pour empêcher la suspension des voies principales de chemins de fer, et leur accorder une subvention raisonnable pour le transport des malles.

Du révérend N. F. B. Olscamps et autres, des paroisses de St. Stanislas, St. Prosper et St. Tite; demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière Batiscan.

De l'honorable Louis Renaud et autres, de la cité de Montréul; demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie de navigation de Beauharnois."

Des commissaires d'écoles catholiques romaines de Montréal; demandant que le chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada soit amendé, en la manière suggérée en la dite pétition, en autant qu'il a rapport à l'éducation dans la dite cité.

De Joseph Belliveau et autres, conseillers et citoyens de la municipalité de St. Valère de Bulstrode; demandant une allocation pour construire un pont sur la Rivière-du-Loup, et aussi pour compléter un certain chemin.

De Thomas Galt, de la cité de Toronto, procureur en loi des créanciers anglais de la compagnie du grand trone de chemin de fer du Canada; demandant que l'acte devant l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour amender les actes qui autorisent l'union de "certaines compagnies de chemin de fer, en ce qui concerne le grand trone de chemin de "fer, le chemin de fer du Great Western, et le chemin de fer de Buffalo et lac Huron," devienne loi.

Deux pétitions du conseil municipal lu township de Darlington, dans les comtés-unis de Northumberland et Durham; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada; et aussi demandant que nulle aide, à même les fonds provinciaux, ne soit accordée aux municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers.

Du conseil muni ipal du township de La Terrière; demandant une allocation pour compléter le pont sur la rivière du "Bassin," alias "Chicontimi," et aussi pour parachever un certain chemin.

De la corporation de la cité de Hamilton; demandant que la loi de cotisation soit amendée.

De Adiel Sherwood, shérif, et autres, de Brockville et Elizabethtown; demandant une loi prohibitive des liqueurs.

De Charles Robertson et autres, de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, dans le comté de Lévis; de Pierre Lagueux et autres, de la paroisse de St. Romuald d'Etchemin, dans le dit comté; et du révérend P. Beaumont et autres, de la paroisse de St. Jean Chrysostôme; demandant séparément une allocation pour construire un pout sur la rivière Chaudière.

De Jacques Morin, Charles Bilodeau et autres, des paroisses de St. Henry, St. Isidore et St. Lambert; demandant que le privilége de bâtir un pont sur la rivière Etchemin, à une distance d'un mille et demi du pont de James Motz, demandé par Paul Girard, lui soit accordé.

Du révérend F. Cholet, archiprêtre, et autres, de la paroisse de St. Polycarpe, dans le comté de Soulanges; demandant une allocation de huit cents dollars (\$800) pour réparer certains ponts endommagés, le printemps dernier, par l'inondation dans la dite paroisse.

De R. M. Watts et autres, propriétaires des cinq rangs de Grantham formant partie de la municipalité de Grantham, Wendover et Simpson; de Gideon Wright et de Dame Menut, propriétaires de terres dans le township de Simpson, et de W. S. Robins et autres, du township de Wendover; demandant séparément que le bill devant l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour ériger les townships de Wendover et Simpson en une municipalité "séparée" ne devienne pas loi.

De la société d'histoire naturelle de Montréal; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Du conseil municipal de la paroisse de St. Vincent-de-Paul, dans le comté de Laval; demandant que le bill devant l'Assemblée Législative, intitulé: " Acte pour incorporer la " compagnie du chemin à Barrières de Terrebonne," ne devienne pas loi.

De J. B. Lay et autres, du comté de Shefford; demandant la nomination d'un juge résident pour chacun des districts judiciaires du Bas-Canada, et autres changements au système judiciaire du Bas-Canada.

De J. S. Brigham et autres, des municipalités de Philipsburg, St. Armand-ouest et St. George de Clarenceville, dans le comté de Missisquoi, et de la paroisse de St. George de Henryville, dans le comté d'Iberville; demandant une allocation de mille louis pour la construction d'un chemin traversant le terrain marécageux contigü au village de la baic Missisquoi.

Des ministres, anciens et diacres de la congrégation de l'église de Knox, dans la cité de Hamilton; de William D. Hammond et autres, du village de Wardsville et de ses environs; du bureau officiel de l'église weslevenne méthodiste, dans la ville de Kingston; des membres de la nouvelle union des congrégations méthodistes, dans le comté de Norfolk, township d'Oakland, et le comté de Brant; des membres de l'église wesleyenne de Roxborough; des membres de l'église de St. Paul, Kingston, et du curé et des marguillers de l'église du Christ, à Hamilton; demandant séparément que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche dans le département des postes, et sur les canaux et chemins de fer.

De Félix Routier et autres, de la paroisse de St. Placide, dans le comté des Deux-Montagnes; demandant la création d'une banque de crédit foncier.

De Victor Perrault et autres, de la paroisse de St. Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes; demandant que le bill devant l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour "incorporer une compagnie pour la construction de certains chemins de péage, dans l'isle " Jésus" ne devienne pas loi.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de Sincoc; demandant une allocation pour la construction du canal de la baic Georgienne;

Aussi, demandant une loi prohibitive des liqueurs;

Et aussi, demandant que des mesures soient prises relativement à la cotisation des terres des non-résidents.

D'Anselme Brassard, de Murray Bay, comté de Charlevoix, huissier-audiencier de la cour civile du district de Saguenay; demandant que des mesures soient prises pour lui assurer le paiement de ses honoraires comme tel hussier-audiencier, et qui ont été perçus par Michel Lepage, écuyer, protonotaire de la cour supérieure, et greffier de la cour de circuit du dit district, et que le pétitionnaire, vu l'insolvabilité du dit Michel Lepaye, n'a pu recouvrer de ce dernier.

D' Ormond Jones et autres, de la ville de Brockville; demandant un acte pour fixer le taux de l'intérêt.

De William McMillan et autres, de la dite ville de Brockville; demandant que les première et seconde clauses de l'acte 24e Victoria, chap. 38, intitulé: "Acte pour " amender l'acte de cotisation," soient abrogées.

Trois pétitions de la chambre de commerce de la cité de London; demandant que le bill maintenant devant l'Assemblée Législative, autorisant l'union de certaines compagnics de chemins de fer, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle; aussi, demandant que nulles mesures tendant à restreindre le taux de l'intérêt ne soient adoptées; et aussi, demandant que le bill des banqueroutes ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du conseil municipal du comté de Brant; demandant que l'acte intitulé: "Acte " concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres " ouvrages dans le Haut-Canada," ne soit pas amendé.

Trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Persent et Russell; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée à la compagnie du grand-tronc de chemin de fer du Canada;

Aussi, demandant un acte pour légaliser la cotisation et l'imposition de taxes sur les terres actuellement vendues par la couronne, et au sujet desqueiles partie du prix de vente a été ou doit être payée, quoique des lettres patentes ou un permis d'occupation n'aient pas été accordés;

Et aussi, demandant que nulle allocation provinciale ne soit accordée aux municipalités qui se trouvent dans des embarras financiers.

D'Alexis Milette et autres, des paroisses de St. Guillaum d'Upton et S. B maventure d'Upton; demandant que le bill de milice maintenant devant la législature ne devienne pas loi.

De M. Lambert et autres, des dites paroisses de St. Guillaume d'Upton et St. Bonaventure d'Upton; demandant que l'acte concernant la représentation dans l'Assemblée Législative soit amendé, aux fins de permettre à chacun des comtés de Drummond et d'Arthabaska d'élire un membre.

De Mark L. Elkins et autres, du township de Patton, dans le comté de Brome, et de Paul Hitchcock et autres, du township de Hatley, dans le comté de Stanstead; demandant séparément un acte pour autoriser l'établissement d'un bureau pour l'enregisirement des contrats et autres titres dans chaque municipalité locale des townships de l'Est.

De Luther Abbott, maire, et autres, du township de Hatley, dans le comté de Stantead; demandant un acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer de la vallée de "Massawippi."

Du révérend N. E. Ricard et autres, du township d'Acton, dans le comté de Bagot; demandant une allocation pour se procurer des grains de semence.

Des commissaires du havre de *Toronto*; demandant que l'acte 13e et 14e Vic, chap. 80, intitulé: "Acte pour pourvoir par la suite à la régie et administration du havre de "Toronto," soit amendé à l'effet de les autoriser à louer un certain embarcadère.

De la société historique de *Montréal*; demandant une allocation pour la publication de certains documents relatifs à l'histoire du Canada.

De Thomas Gidley et autres, du township de Stephen, dans le comté de Huron; demandant que le comté de Huron soit divisé en deux comtés; et aussi demandant que la séparation des townships de Biddulph et McGillivray d'avec le comté actuel de Huron, n'ait pas lieu.

Du conseil municipal du township de Colborne; demandant que le havre de Goderich soit achevé.

Des commissaires d'écoles de la municipalité de St. Joseph de la Pointe Lévis; demandant une allocation de quatre cents dollars pour les fins de l'éducation.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte relatif au testament de Nathan Gage, ci-devant "de la ville de Brantford, écuyer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. McMurrich, il a été

Ordonné, que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Boulton a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le Conseil Législatif."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que l'honorable Orateur émane son warrant adressé au greffier de la couronne en chancellerie, pour l'émission d'un nouveau writ pour l'élection d'un membre pour représenter, durant le reste du terme, le collège électoral du Golfe, en remplacement de l'honorable Utric Joseph Tessier, qui, depuis son élection comme représentant le dit collège, a accepté la charge de commissaire des travaux publics, à raison de laquelle le siège du dit honorable Utric Joseph Tessier est devenu vacant.

L'honorable M. Marris s'est levé de son siége, et a informé la Chambre que le nouveau ministère était formé.

L'honorable Orateur, du comité sur les règles et les ordres permanents de cette Chambre, a présenté son rapport.

Lequel a été lu par le grefier, comme suit :-

CHAMBRES DE L'ORATEUR, Lundi, 26 mai, 1862.

J'ai l'honneur d'informer votre Honorable Chambre qu'après avoir examiné avec soin et diligence les règles et ordres permanents du Conseil Législatif, avec l'assistance des honorables messieurs nommés dans l'ordre de renvoi du premier du courant, nous avons résolu de rapporter et de recommander à l'adoption de cette Chambre le nouveau code de règles ci-annexé.

Cette Chambre verra qu'on a retenu presque toutes les anciennes règles, en y faisant quelques changements, et que les nouvelles qui ont été introduites ne sont qu'en petit

nombre.

Les anciennes règles, rédigées et adoptées au temps de l'union, ont été modifiées de temps à autre, et le nombre en a été à peu près doublé. Ces nouvelles règles étaient imprimées sans ordre, et généralement selon qu'elles étaient adoptées, exposant ainsi les honorables membres à beaucoup de trouble et de perte de temps, toutes les fois qu'ils voulaient les consulter. Les règles contenues dans le code maintenant soumis à la Chambre, ont toutes été classées, et celles de même nature ou ayant trait au même sujet, réunies sous un même titre. Elles sont précédées d'une table des matières, et seront suivies d'un index complet, aussitôt qu'il pourra être préparé par l'officier de la Chambre chargé de ce devoir.

Quelques-unes des règles sur les bills privés transmises l'année dernière par l'Assemblée Législative pour le concours de cette Chambre, et adoptées par elle, ont été amendées, et d'autres ont été omises. La Chambre jugera sans doute convenable de conférer prochaine-

ment sur ce sujet avec l'Assemblée Législative.

Le tout respectueusement soumis.

ALLAN N. MACNAB, Orateur.

(Voir constitutions, règles et règlements; édition de 1862.)

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier. comme suit:-

CHAMBRE DE COMITÉ, 26 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir : de H. Abbott et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du club des joueurs de paume de Montréal; d'Isaac Rogers, de Montréal, demandant un acte de naturalisation; de Gelston Sanford, de Québec, demandant un acte de naturalisation; de la compagnie d'exploitation et de la fonte des mines de plomb de Ramsay, demandant des amendements à son acte d'incorporation; de Hugh Allan et autres, de Montréal, demandant que le temps pour mettre en opération l'acte pour incorporer la banque des marchands soit prolongé.

Quant à la pétition de Robert Wilson et autres, du township d'Onslow, demandant un acte pour déterminer les lignes de division des 5e, 6e et 7e concessions du dit township, votre comité considère l'avis insuffisant en autant qu'il a rapport à la 5e concession du dit

township, vu qu'elle n'est pas mentionnée dans le dit avis.

Quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough, demandant que l'administration des affaires et les propriétés de la dite compagnie soient placées de nouveau sous le contrôle des actionnaires primitifs, votre comité considère l'avis insuffisant, eu autant qu'il ne fait pas mention de ce transport proposé.

Quant à la pétition de Jean-Baptiste Rail, de la Grande Rivière, dans les comté et district de Gaspé, demandant un acte pour construire un pont de péage sur la Grande Rivière, dans les comté et district susdits, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. Campbell, Président.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour naturaliser Gelston Sanford."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 27 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Oratour.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De Beaujeu,	Hamilton (Kingston,)	Panet,
Allan,	De La Terrière,	Jeffrey,	Perry,
Archambault,	Dessaulles,	Knowlton,	Proulx,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Reesor.
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Ross,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Masson,	Shaw.
Boulton,	Foster,	Matheson,	Skead,
Cameron,	Goodhuc,	McDonald,	Smith, Harmaunus.
Campbell,	Gordon,	McMurrich,	Smith, Hollis,
Christie,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Crawford,	Hamilton (Inkerman,)		Walker.

PRIÈRES:

Par l'honorable M. Campbell; de Maria Murney, veuve, exécutrice du testament de feu l'honorable Edmund Murney.

Par l'honorable M. Christie; du révérend John Dunbar et autres, de Glenmorris et de ses environs.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; du maire et des conseillers du township de Stukely nord.

Par l'honorable M Cameron ; de W. H. Anderson et autres, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Masson; deux pétitions du révérend T. Chagnon et autres, de la paroisse de St. Joseph, dans le comté des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de Joseph Breton et autres, membres de l'association de l'union St. Roch de Québec.

Par l'honorable M. Allan; du révérend Henry James Grassett, et autres, directeurs de l'hospice de la maternité de Toronto; et du conseil municipal du township de Culross.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; de D. S. Ballantyne et autres, des paroisses de l'Islet et St. Cyrille, dans le comté de l'Islet.

Conformément l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Charles Rivais, de la paroisse de Ste. Julienne de Rawdon, dans le comté de Montcolm; demandant qu'il lui soit permis de couper sur sa terre, dans la dite paroisse, le bois dont il aurait besoin pour la reconstruction de sa maison et autres bâtisses dernièrement détruites par le feu.

Du conseil municipal de la paroisse de St. Jean, dans le comté de St. Jean; demandant un acte pour détendre l'usage des traîneaux simples sur les grands chemins, dont le patin gauche ne suit pas la trace faite par le cheval qui le tire.

De Arthur Boultbee, du village de Newmarket, dans le comté de York; demandant un acte pour autoriser les juges des différentes cours dans le Haut-Canada, à l'admettre à pratiquer comme procureur et soliciteur, à l'expiration de son brevêt de cléricature y mentionné.

De la corporation de la ville de Galt ; demandant que l'acte d'amendement à l'acte de \cdot cotisation soit abrogé.

De Richard Burke et autres, journaliers de navires dans le port de Québec, résidant à Québec; demandant un acte d'incorperation.

Des commissaires pour l'administration du havre de Quebec; demandant que le bill intitulé: " Acte p ur amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et " à son administration," devienne loi

L'honcrable M. Campbell, du comité général des élections, a informé la Chambre que, conformément à l'acte concernant les élections parlementair s contestées, il a ajouté à la liste des p ésidents le nom de l'honorable Sir N. F. Bellevu, au lieu et place du nom de l'honor ble Utric J. Tessier, d'nt le siège en cette Chambre, depuis le dernier rapport de la liste des dits présidents, est devenu vacant.

Alors, l'honorable M. C. mpbell, du comité général des élections, a fait rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se ploignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collège électoral de Stadacona, auquel rapport il a annexé la pétition y relative a lui renvoyée par la Chambre, et les noms des n.embres ont été lus comme suit:-

Les honorables messieurs ARMAND,

ÁLEXANDER ALLAN, ARMSTRONG.

Président, l'honorable M. FERGUSSON BLAIR.

L'honorable M. Cameron, du comité chargé de consulter les journaux de la cidevant province du Haut-Canada, au sujet de l'honorable Marshall S. Bidwell, a présenté son rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

(Pour rapport, voir Appendice No. 5.)

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Christie, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

(Pour rapport, voir Appendice No. 6.)

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton,

(Kingston), il a été

Ordonné, que le comité spécial auquel a été renvoyée, le seizième jour du présent, la pétition de dame Maria Murney, veuve de feu l'honorable Edmund Murney, en son vivant membre de cette Chambre, soit déchargé de la considération ultérieure de la dite pétition.

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. McMurrich,

Que la quatre-vingt-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte relatif au testament de Nathan Gage, ci-devant de la "ville de Brantford, écuier."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ross a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour naturaliser Isaac Rogers,"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell, Qu'il soit présenté une humble adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit:—

A Son Excellence le Très Honorables CHARLES STANLEY, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, en parlement provincial assemblés, désirons respectivement expo-er, que nous somme d'opinion qu'il serait plus commode pour les membres de la législature, et plus avantageux pour l'expédition des affaires publiques, que le parlement fut convoqué, à l'avenir, pour la dépêche des affaires, au plus tard pour la fin de janvier. ou le commencement de février, chaque année.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle ; la Chambre s'est divisée ; et les noms étant démandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dessaulles,	Jeffrey,	Morris,
Allan,	Duchesnay, E. H. J.,	Knowlton,	Perry,
Archambault,	Ferrie,	Lacoste,	Proulx,
Armstrong,	Ferrier,	Les/ie,	Reesor,
Blair, Fergusson,	Foster,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Cameron,	Goodhue,	Masson,	Shaw.
Campbell,	Hamilton (Inkerman,)	Mc Murrich.	Skead,
Christie,	Hamilton (Kingston,)		Smith, Harmaunus-33.
De la Terrière	(8 7	,	- ,

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Belleau, Sir N. F., Boulton, Crawford.	Gordon, Matheson.	Panet, Ross,	Taché, Sir E. P., Walker.—9.
craujora,		•	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif, qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Welland," Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour protéger les inventeurs brevetés, britanniques et étrangers, et pour encourager les arts et "les manufactures,"

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " les actes d'incorporation de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, " et pour pourvoir à la réduction de son capital,"

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif à l'école " de médecine de Toronto,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Perry, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux " débiteurs par jugement dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission de licences de boutiques et d'auberges dans les cités."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à la " notification des endosseurs,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre aux syndies " de l'hôpital-général de Toronto d'émettre des débentures pour faire le rachat de celles déja "émises," a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Perry, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Sidney Smith, savoir: que le bill intitulé: "Acte concernant les banqueroutes et " les biens des banqueroutiers dans le Haut-Canada," soit maintenant lu la seconde fois, Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le rapport du comité spécial sur la réponse à l'adresse relative aux terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération les amendements proposés par le comité au bill intitulé : " Acte pour détacher de la municipalité de St. Lambert la partie " située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de

L'honorable M. Lacoste a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que les dits amendements soient maintenant lus la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité au bill intitulé: " Acte pour permettre aux syndics de la " congrégation de l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Ecosse, à " Martintown, de vendre un certain terrain," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que les dits bill : amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amen-" der l'acte concernant le Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, qu'il soit déchargé des ordres du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité sur les règles et ordres permanents de cette Chambre, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 28 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Panet,
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Perry,
Archambault,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Proulx,
Armand,	Duchesnay, E. II. J.,	Leslie,	Reesor,
Armstrong,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Ross,
Baby,	Ferrier,	Masson,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhuc.	Matheson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Mc Donald,	Skead,
Boulton,	Guévremont,	McMurrich,	Smith, Hollis,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)		Walker.
Christie,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	•	

Prières :

L'honorable Joseph F. Armand, l'honorable George Alexander, l'honorable George W. Allan et l'honorable David M. Armstrong; Président, l'honorable Fergusson Blair,—étant le comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collège électoral de Stadacona, leur noms ont été appelés, et s'étant approchés de la table, ils ont été assermentés par le greffier.

Ordonné, que la pétition de John Davidson et autres, de la cité de Québec et collége électoral de Stadacona, soit renvoyée au comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collége

électoral.

Ordonné, que le dit comité s'assemble vendredi prochain, dans la chambre de comité No. 20 de cette Chambre, à dix heures avant-midi.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Cameron; de Charles E. Levey, de la cité de Québec; des

membres de la division *Howard* No. 1, des fils de la tempérance; et deux pétitions de la corporation de la ville de *Chatham*.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; de L. E. Tourigny et autres, de la paroisse de St. Geneviève de Batiscan; du révérend J. E. A. Dupuis et autres, de la paroisse de Ste. Anne de la Pérade, et d'A. Massicotte, maire et autres, de la paroisse de St. Prosper, dans le comté de Champlain.

Par l'honorable M. Masson; de William Miller et autres, de Québec.

Par l'honorable M. Campbell; du Dr. William Rees.

Par l'honorable M. Allan; du conseil municipal du township Chinguacousy, dans le comté de Peel.

Par l'honorable M. Ferrier; de l'association chrétienne des jeunes gens de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Du révérend Jean-Baptiste St. Germain, de la paroisse de St. Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, président de l'académie industrielle dans la dite paroisse; demandant que le nom de la dite académie industrielle soit changé en celui de "collège," et aussi certains autres amendements à son acte d'incorporation.

Du révérend Wm. Tomblin et autres, du township de Westmeath, dans le comté de Renfrew; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche dans le département des postes, sur les canaux et les chemins de fer.

De la corporation du village de Richmond; demandant une allocation pour la construction d'un pont sur la rivière Rideau à ou près de "Becket's Landing."

Du conseil municipal du township d'Osborne; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Du conseil municipal du township de Sunnidale, dans le comté de Simcoe; demandant au gouvernement provincial une allocation de dix millions (10,000,000) d'acres de terre, et que le gouvernement impérial soit prié par pétition d'octroyer dix autres millions (10,000,000) d'acres dans les limites du territoire de la compagnic de la Baie d'Hudson, afin d'aider à la construction du canal de la Baie Georgienne.

Du conseil municipal du township de Cavan; demandant que le bill dernièrement introduit dans l'Assemblée Législative, relatif aux écoles séparées, ne devienne pas loi.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

CHAMBRE DE COMITÉ, 28 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son vingtième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné la pétition du recteur et des marguilliers de l'église St. Jean, Boumanville, demandant un acte autorisant les pétitionnaires à hypothèquer la dite église, et considère l'avis insuffisant, en autant qu'il n'a pas été publié dans un journal de la localité.

Quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la société ecclésiastique du diocèse de Toronto, demandant un acte pour transporter le tare de la propriété des terres des rectoreries situées dans ce diocèse, à la dite société; de A. A. Adams et autres, de la municipalité de Barnston, demandant un acte pour pourvoir au paiement d'une dette due sur l'école-modèle de Barnston Corner; de Charles Magill et autres, de la cité de Hamilton, demandant à être incorporés sous le nom de "l'association de la halle des francs-maçons de Hamilton," votre comité trouve qu'il n'a pas été donné d'avis dans aucun de ces cas.

U

La pétition de la société d'histoire naturelle de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation, n'est pas de nature à exiger de publication d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux syndies de l'hôpital"général de Teronto, d'émettre des débentures pour faire le rachat de celles déjà émises," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans ameudement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte relatif aux hypothèques (mortgages) dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant la prescription des actions dans le " Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 24, retranchez depuis "de" jusqu'à la fin du bill, et insérez "juillet mil huit cent soixante-trois."

Le dit amendement étant lu de nouveau et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton,

Kingston, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour détacher de la munici-"palité de St. Lambert, la partie située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la "municipalité de la paroisse de Longueuil," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux syndies de la congrégation de l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Écosse, "A Martintown, de vendre un certain terrain," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour natu-"raliser Gelston Sanford,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton

(Kinsgton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le rapport du comité nommé

pour conpulser les journaux du Haut-Canada, au sujet du cas de l'honorable Marshall S. Bidwell,

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour naturaliser Isaac Rogers,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le rapport du comité spécial nommé sur la réponse à l'adresse relativement au montant de la commission chargée pour l'administration des terres des réserves du clergé et de celles des écoles,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton,

Que le rapport du comité au sujet de l'augmentation de la commission chargée pour la vente et l'administration des terres des réserves du clergé et de celles des écoles, soit adopté.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Gordon, La Chambre s'est ajournée à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 30 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Perry,
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Proulx,
Archambault,	Dessaulles,	Lacoste,	Recsor,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Renaud,
Armstrong,		Letellier de St. Just,	Seymour,
Baby,	Ferrie,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
Blair, Fergusson,	Foster,	McDonald,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Goodhue,	McMurrich,	Smith, Hollis,
Cameron,	Gordon,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Guévremont,	Morris,	Walker.
Christic,	Hamilton (Kingston,)		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Leslie; de Wm. Robinson et autres, de la ville de Galt.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du conseil municipal de la paroisse de St. Frédéric de la Beauce, dans le comté de Beauce.

Par l'honorable M. Masson; du révérend messire Faucher et autres, du comté de Lotbinière.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; d'Edouard Demers et autres, pilotes branchés.

L'honorable M. Hamilton, (Inkerman) est entré.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); d'Eward Hule et autres, de Sherbrooke et de ses environs; du conseil municipal du township de Bristol, dans le comté de Pontiac, et du conseil municipal du dit comté de Pontiac.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Maria Murney, de Belleville, veuve, exécutrice du testament de l'honorable Edmund Murney, décédé; demandant compensation en conséquence d'un arpentage erroné.

Du révérend John Dunbar et autres, du village de Glenmorris et de ses environs ; demandant une loi prohibitive des liqueurs.

Du conseil municipal du township de Stukely nord; demandant que la division projetée du dit township en deux municipalités séparées, n'ait pas lieu, et aussi, que le bill devant l'Assemblée Législative, pour opérer la dite division, ne devienne pas loi.

De W. H. Anderson et autres, marchands, banquiers et commercants de la cité de Québec; demandant que des mesures soient prises pour pourvoir à un règlement juste et équitable des affaires de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Du révérend T. Chagnon et autres, de la paroisse de St. Joseph, dans le comté des Deux-Montagnes; et du conseil municipal du township de Culross; demandant que nulle autre allocation provinciale ne soit accordée à la compagnic du grand tronc de chemin de fer.

Du révérend T. Chagnon et autres, de la paroisse de St. Joseph, dans le comté des Deux-Montagnes; demandant la remise en force des lois contre l'usure.

De Joseph Breton et autres, de "l'Association de l'Union St. Roch de Québec; demandant à être incorporés sous le nom de "l'Association de l'Union St. Roch."

Du révérend *Henry James Grassett* et autres, directeurs de l'hôpital de la maternité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation.

De D. L. Ballantyne et autres, des paroisses de l'Islet et St. Cyrille, dans le comté de l'Islet; demandant une allocation de \$5000 pour les fins de la colonisation.

L'honorable M. Morris a présenté la Chambre certains rapports des municipalités du Haut-Canada, pour l'année 1861.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Fergusson Blair, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition contre l'élection de Stadacona, a présenté son rapport;

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 mai, 1862.

Le comité nommé pour juger et décider de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collège électoral de Stadacona, a l'honneur de faire rapport:

Que vu que l'on s'attend à une prompte prorogation du parlement, ou à un ajournement prolongé de la Chambre, et avec le consentement des pétitionnaires et du membre siégeant, comparaissant par leurs procureurs respectifs, le comité demande permission à la Chambre de s'ajourner au premier jour de juillet prochain, à dix heures du matin, si la Chambre siége ce jour-là; et si elle ne siége pas ce jour-là, à dix heures du second jour de

séance de la Chambre, qui suivra le dit premier jour de juillet prochain. Le tout respectueusement soumis.

> A. J. FERGUSSON BLAIR, Président.

Alors, l'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford, Qu'il soit permis au comité spécial sur la pétition d'élection de Stadacona, de s'ajourner jusqu'au premier jour de juillet prochain, à dix heures du matin, si la Chambre siége ce jour-là; et si elle ne siége pas ce jour-là, alors à dix heures du second jour de séance de la Chambre, qui suivra le dit premier jour de juillet prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, ct

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions de la législature, a présenté ses huitième et neuvième rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Chambre des Conférences, 30 mai, 1862.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre la résolution suivante comme son huitième rapport :

Résolu, que les résolutions de 1851, relativement à l'impression des bills à la troisième lecture, soient rescindées.

Le tout respectueusement soumis.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES, 30 mai, 1862.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit :—

Le comité recommande l'impression des rapports suivants, pour l'usage des

membres:

Rapport du surintendant de l'instruction publique du Haut-Canada, 4,000 exemplaires en anglais, et 750 en français.

Rapport du surintendant de l'instruction publique du Bas-Canada, 4,000

exemplaires en français, et 750 en anglais.

Le comité recommande aussi de souscrire pour 500 exemplaires, à raison de 25 cents l'exemplaire, de la brochure intitulée : "Catalogue descriptif d'une collection des minéraux et des roches cristallines du Canada," pour l'usage des membres.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle demeure ajournée à sept heures et demie du soir, et qu'il y ait une séance du soir à sept heures et demie, chaque jour de la semaine, en outre de la séance ordinaire à trois heures de l'après-midi ; et que chaque séance du soir soit tenue et considérée être un jour de séance distinct de cette Chambre,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que la pétition de Madame Maria Murney soit renvoyée à un comité spécial composé des honorables messieurs Hamilton (de Kingston) Sir E. P. Taché, Ross, Allan, Fergusson Blair, Crawford, Dessaulles et du moteur.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Kingston), secondé par l'honorable M.

Perry, il a été

Ordonné, que le bill intitulé: "Acte pour amender les actes d'incorporation de la "compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur et pour pourvoir à la "réduction de son capital," soit replacé sur les ordres du jour.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston), il a été

Ordonné, que la pétition du Dr. Wm. Rees, soit renvoyée à un comité spécial, composé des honorables messieurs Cameron, Hamilton (Kingston), de La Terrière, Harmaunus Smith et du moteur.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour amender " l'acte pour l'administration du havre de Toronto."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 mai, 1862.

A. 1862

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de présenter son

vingt-et-unième rapport, comme suit :--

Votre comité a examiné la pétition de Arthur Boutlbee, de Newmarket, demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer comme procureur et solliciteur, et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés.

Quant à la pétition de G. Gunn et autres, des paroisses de St. George, Clurenceville et St. Thomas, demandant la modification de certaines lettres-patentes érigeant les seigneuries de Foucault et Noyan en deux paroisses protestantes, votre comité trouve qu'il

n'en a pas été donné avis.

Votre comité recommande, sur division, la suspension de la 53me règle, quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, demandant un acte accordant certains pouvoirs à la dite compagnie relativement à ses débentures privilégiées, parce que les droits d'aucune autre partie intéressée ne se trouvent affectés parieelle.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux syndics de l'hôpital-général de Toronto d'émettre des débentures, pour faire le rachat de celles déjà émises," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Uhambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux hypothèques " (mortgages) dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concer-"nant la prescription des actions dans le *Haut-Canada*," a 6té, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour naturaliser Gelston "Sanford," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le rapport du comité spécial chargé de compulser les journaux de l'Assemblée Législative du Haut-Canada, au sujet du cas de l'honorable Marshall S. Bidwell,

L'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Que le dit rapport soit reçu, et que le greffier de cette Chambre soit requis de transmettre un exemplaire du dit rapport à l'honorable Marshall S. Bidwell, avocat, dans la cité de New-York.

Après débats,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston), a proposé la question préalable, "que cette question soit maintenant mise."

La Chambre s'est divisée; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme

suit :-

CONTENTS

Les Honorables Messsieurs

Cameron,

Christie,

Seymour,

Skead.-4.

NON-CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Jeffrey,	Panet,
Allan,	Dessaulles,	Knowlton,	Perry,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Proulx,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Recsor,
Baby,	Ferric,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F	Ferrier,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Goodhue,	McDonald,	Smith, Hollis,
Boulton,	Gordon,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Guévremont,	Morris,	Walker.—38.
Crawford,	Hamilton (Kingston,)	•	

Ainsi elle a passé dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour naturaliser Isaac Rogers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour permettre aux contribuables du comté de Lincoln, de faire choix d'une localité plus "convenable comme chef-lieu," auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour faire retomber sur la corporation de la cité de Toronto, le paiement des frais de "garde soutien et entretien de certains prisonniers dans la prison commune des comtés- "unis de York et Peel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour "autoriser les cours du banc de la reine, des plaids communs et de chancellerie, pour le "Haut-Canada, à permettre à Hugh McMahon d'y pratiquer en qualité d'avocat et "solliciteur respectivement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Harmaunus Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte d'incorporation du collège de Ste. Anne-de-La-Pocatière," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte incorporant les sœurs de la charité de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de La Terrière, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte concernant les locateurs et locataires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte d'incorporation de l'académie industrielle de St. Laurent," auquel elle demande le conçours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "amendant le chapitre 20 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte con"cernant les registres des mariages, baptêmes et sépultures," auquel elle demande le coucours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registres de baptêmes, mariages et " sépultures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé:
"Acte pour changer le nom de David Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom de
"Watt:"

Et aussi le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du "Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ces bills sans amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Crawford, La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 31 Mai, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

Il Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Jeffrey,	Panet,
Allan,	De La Terrière,	Knowlton,	Perry,
Archambault,	Dessaulles,	Lacoste,	Proulx,
Armand,	Duchesnay, Λ . J .,	Leslic,	Recsor,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Renaud,
Baby,	Ferrie,	Masson,	Scymour,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Goodhuc,	McDonald,	Skead,
Boulton,	Gordon,	McMurrich.	Smith, Harmaunus,
Cameron,	Guévremont,	Moore,	Smith, Hollis,
$Campbell_i$	Hamilton (Kingston,)	Morris,	Walker.
Christie,		•	

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. McMurrich; de Charles Cameron et autres, de la ville de Collingwood, et des townships de Nottawasaga et Sunnidale, dans le comté de Simcoe, et de Cape-Rich et Mcoford, dans le comté de Grey.

Par l'honorable M. Hollis Smith; de Joseph Smith et autres, de Waterville, dans le comté de Compton, et de ses environs.

Par l'honorable M. Cameron; de Wm. Montgomery et autres, de la paroisse de St. Pierre de Durham, dans le comté de Drummond.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de J. Btc. Samson et autres, sauvages Micmacs du bassin de Gaspé, et d'Alexis Caron, maire, et autres, du township de McNider, dans le comté de Rimouslei.

Par l'honorable M. Moore; de la division Hungerford, No. 54, des fils de la tempérance de Bedford, dans le comté de Missisquoi.

Par l'honorable M. Recsor; de A. Farewell et autres, du village d'Oshawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Charles E. Levey, de la cité de Québec; demandant que nulle mesure ne soit adoptée dont l'objet scrait la réduction du montant de chaque obligation, et de l'intérêt sur icelle, de la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.

De la division *Howard*, No. 1, des fils de la tempérance de la cité de *Montréal*; demandant une loi prohibitive des liqueurs.

Deux pétitions de la corporation de la ville de Chatham; demandant la construction d'un arsenal sur la réserve militaire dans la ville de Chatham, et que la dite réserve soit convertie en champ de parade; et aussi, demandant l'abrogation ou l'amendement de la vingtième clause de l'acte d'amendement seigneurial, de manière à ce qu'une partie du fonds municipal soit retenu par le receveur-général, et employé à la liquidation d'une dette de la dite corporation.

De E. L. Tourigny et autres, de la paroisse de Ste. Genevière de Batisean, dans le comté de Champlain; du révérend J. E. A. Dupuis et autres, de la paroisse de Ste. Anne de la Pérade, dans le dit comté de Champlain; et de A. Massicotte et autres, de la paroisse de St. Prosper, dans le dit comté de Champlain; demandant séparément l'établissement d'une banque de " crédit foncier."

De Wm. Miller et autres, de Québec; demandant que le bill pour amender les actes d'incorporation de la cité de Québec ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du docteur Wm. Rees, de la cité de Québec; demandant qu'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général soit adoptée, priant Son Excellence d'agir conformément aux rapports des comités de l'Assemblée Législative qui recommandent que le pétionnaire soit indemnisé des torts qu'il a soufferts pendant qu'il faisait partie du service public.

Du conseil municipal du township de Chinquacousy, dans le comté de Peel; demandant que nul bill ayant pour objet l'abrogation des actes pour pourvoir à la séparation du comté de Peel d'avec le comté d' York, ne devienne loi.

De l'association chrétienne des jeunes gens de Montréal; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche dans le département des postes et sur les canaux et chemins de fer.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

CHAMBRE DE COMITÉ,

31 mai, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport, comme suit ;

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable Louis Renaud et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie de navigation de Beanharnois," et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés.

Les pétitions suivantes ne sont pas de nature à exiger de publication d'avis, savoir : Du révérend Henry Jumes Grassett et autres, demandant que l'hospice de la maternité de Toronto soit incorporé; de Joseph Breton et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "l'Association de l'Union St. Roch;" du révérend Jean-Bte. St. Germain, président de l'académie industrielle, dans la paroisse de St. Laurent, demandant un acte pour changer le nom de la dite académie industrielle en celui de "collège."

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Les membres de la part du Conseil Législatif, du comité conjoint chargé de l'adminisde la bibliothèque du parlement,

Ont l'honneur de présenter leur premier rapport.

Les bibliothécaires ayant représenté au comité qu'il se trouve un certain nombre de livres de la bibliothèque entre les mains de membres, ou ex-membres de la législature, qui, malgré des demandes réitérées, ont négligé de les rendre, le comité s'est occupé sérieusement de ce sujet, et a arrêté la résolution suivante, dont la stricte application, on l'espère, engagera les messieurs qui ont entre leurs mains des livres qui sont la propriété de la bibliothèque, à les remettre sans différer davantage.

1° Les bibliothécaires ont en instruction de s'adresser de suite à tous les membres et ex-membres de la législature pour leur demander, au nom du comité de la bibliothèque, de remettre, sans délai, tous livres en leur possession appartenant à la bibliothèque et empruntés

par eux avant le commencement de cette session.

2° Les bibliothécaires ont cu instruction d'adresser des circulaires, dans les quinze jours qui précèderont chaque session du parlement, à tous les membres et ex-membres de la législature, et à toutes les autres personnes qui pourront avoir en leur possession des livres de la bibliothèque du parlement, leur demandant de remettre ces livres, sans délai, et les informant qu'ils ont reçu instruction du comité de la bibliothèque de soumettre aux deux Chambres une liste de tous les livres qui, après avoir été ainsi redemandés, n'auront pas été rendus, au jour fixé pour la réunion de la législature.

Le comité a reçu de M. Coventry un rapport en détail des progrès qu'il a faits, l'année dernière, dans sa collection de documents relatifs à l'histoire des premiers temps du Haut-Canada. La plus grande partie des documents déjà recueillis a été transmise à la biblio-

thèque, et sera reliée pour pouvoir être consultée.

L'engagement passé avec M. Coventry a 6té renouvelé pour une autre année.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, à sa prochaine séance.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'un rapport avait été reçu du greffier de la couronne en chancellerie, relativement à l'élection d'un membre pour représenter le collège électoral de Sangeen dans cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Province du Canada, }
Savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection en date du vingt-septième

jour de mars dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur Général et adressé à l'officier-rapporteur pour le collège électoral de Saugeen, N. Hammond, écuyer, (nommé officier-rapporteur pour le collège électoral de Saugeen) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral de Saugeen, dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable James Patton, qui depuis son élection pour le dit collége électoral, a été nommé et a accepté la charge de solliciteur-général pour le Haut-Canada, John McMarrich, écuyer, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection en date du neuvième jour de mai présent, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 31 mai, 1862.

A. JOHN FENNINGS TAYLOR, écuyer, Greffier du Conseil Législatif,

Québec.

Reçu et filé par moi, le trente-et-unième jour de mai, 1862.

J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif.

L'honorable M. Morris a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 7 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie du rapport des arbitres provinciaux, daté du 18 octobre 1861, sur les réclamations de certains propriétaires de ponts de péages sur la Révière des Prairies, relativement à l'indemnité reclamée par eux à raison de l'abrogation de certaines clauses des actes 10 et 11 Vict., chap. 97 et 98, et autres dispositions de l'acte 24 Vict. chap. 69, avec ensemble les témoignages.

Ordonné, que'lle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session, No. 25.)

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que la dite réponse soit renvoyée au comité conjoint des impressions.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender les actes " qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour " pourvoir à la réduction de son capital social," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills prives.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour " permettre aux contribuables du comté de Lincoln, de faire choix d'une localité plus " convenable comme chef-lieu,"

L'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Gordon,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors, l'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Boulton, Hamilton (Kingston), Perry, Share et du moteur, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue daus l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire retomber sur la "corporation de la cité de Toronto, le paiement des frais de garde soutien et entretien de "certains prisonniers dans la prison commune des comtés-unis d'York et Peel," a 6té lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du "banc de la reine, des plaids communs et de chancellerie, pour le Haut-Canada, à "permettre à Hugh McMahon d'y pratiquer en qualité d'avocat et solliciteur, respective- ment," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concer-" nant les locateurs et locataires," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs E. H. J. Duchesnoy, Sir N. F. Belleau et Letellier de Si. Just, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorrepration de l'académic industrielle de St. Laurent," a cté lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte amendant le chapitre vingt des statuts resondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte concernant les registres des mariages, baptêmes et sépultures," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs E. H. J. Duchesnay, Sir N. F. Belleau et Letellier de St. Inst, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour confirmer l'action de la corporation des ci-devant townships-unis d'Arthur et "Luther, en vertu de l'acte pour permettre aux conseils de comté de prélever des deniers "pour aider aux personnes, en certains cas, à ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Walker, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "amendant l'acte pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessous," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte 23 Victoria, chapitre 50, et pour amender l'acte concernant les institutions municipales du Haut-Canada, en tant qu'il se rapporte aux cours de recorders," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

The state of the s

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour établir les lignes latérales dans le township de Kenyon, dans le comté de (Hengarry," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Segmonr,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde sois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour légaliser le placement fait par la corporation du township de Lobo, de certains "deniers provenant des réserves du clergé," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Boulton, il a 6t6 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour changer le titre officiel des inspecteurs et surintendants de police pour les cités de " Montréal et Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit bill soit la la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greftier, pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la société de l'hospice des orphelins et de bienfaisance pour les " veuves de Kingston," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 1, ligne 9—Biffez depuis "constitution" jusqu'à "qui."
Page 1, ligne 9—Biffez "ont" et insérez "a."
Page 1, ligne 18—Biffez "Harriet Cartwright."

Page 1, ligne 19-Biffez " Annie," et insérez " Anne," et biffez " Magaret Machar."

Page 1, ligne 22-Après " Davidson" insérez " Elizabeth Ross," et après " et," lorsque ce mot se rencontre pour la seconde fois, insérez " Margaret Machar, Harriet " Cartwright, Elizabeth George."

Page 1, ligne 27—Biffez " Elizabeth Ross."

Page 1, ligne 31—Biffez depuis "constitution" jusqu'à "de."

Page 1, ligne 39—Biffez " annuelle."

Page 1, ligne 47-Biffez depuis "constitution" jusqu'à "de" dans la ligne 49, et insérez les mots suivants " déjà adoptée par la dite société, restera en force, ranis elle " pourra être augmentée, amendée ou revoquée."

Page 2, ligne 2-Biffez depuis " constitution " jusqu'à la fin de la ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois par le greffier et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton

(Kingston), il a été

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre

que le Conseil acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Reesor, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie, ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Jeffrey,	Morris,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Lacostc,	Perry,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,		Proulx,
Baby,	Ferrie,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrice,	Masson,	Renaud,
Blair, Fergusson,	Goodhuc,	Matheson,	Seymour,
Boulton,	Gordon,	McDonald,	Skead,
Campbell,	Guévremont,	McMurrich,	Smith, Harmaunus,
Christic,	Hamilton (Kingston,)		Smith, Hollis.
Crawford,	(),		

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Wm. Robinson et autres, manufacturiers de la ville de Galt, réclamant contre le changement proposé dans le tarif des droits sur les articles manufacturés.

Du conseil municipal de la paroisse de St. Frédéric de la Beauce, dans le comté de Beauce; demandant une allocation pour acheter des grains de semence.

Du révérend messire Fancher et autres, du comté de Lobinière; demandant l'établissement d'une malle journalière dans certaines paroisses du dit comté.

D'Edouard Demers et autres, pilotes branchés; demandant certains amendements à l'acte 23 Vict., chapitre 123, intitulé: "Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de "Québec et au dessous."

D'Edward Hale et autres de Sherbrooke et des environs; demandant une charte en faveur d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer devant relier le chemin de fer de Connecticut et Passumpsie au chemin de fer du grand-trone.

Du conseil municipal du township de Bristol, dans le comté de Pontiuc; demandant un acte pour établir certaines lignes latérales dans le dit township.

Du conseil municipal du comté de Pontiac; demandant que l'acte de judicature soit amendé de manière à forcer les parties à porter leurs actions, lorsqu'elles seront de la compétence des cours de commissaires, devant les cours de commissaires du comté de Pontiac, et non devant la cour de circuit d'Aylmer, comme cela se pratique fréquemment aujourd'hui.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le premier rapport du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer l'action de la corporation des ci-devant townships-unis d'Arthur et Luther, en vertu de l'acte pour permettre aux conseils de comté de prélever des deniers pour aidr aux personnes, eu certains cas, à ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferqueson Blair, secondé par l'honorable M. Ferrie,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir les lignes latérales " dans le township de Kenyon, dans le comté de Glengarry," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Ferrie,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanent et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour légaliser le placement " fait par la corporation du township de Lobo, de certains deniers provenant des réserves " du clergé," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Harmanns Smith,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer le titre officiel " des inspecteurs et surintendants de police pour les cités de Montréal et Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir N. F. Belleau, et des honorables messieurs Leslie et Letellier de St. Just, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. E. H. J. Duchesnay, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte concernant les locateurs et locataires," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—
P. 1, l. 9—Retranchez depuis "intérêts" jusqu'à "dans "dans la ligne 10.
P. 1, l. 10—Retranchez "et" et insérez "pour."

P. 1, l. 11-Retranchez depuis "reclamés" jusqu'à "et," où il se rencontre la première fois dans la ligne 12.

Les dits amendements étant lus la seconde fois par le greffier, et la question de con-

cours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour incorporer la société de l'Union St. Roch," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. A. J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour consolider partie de la dette due par la municipalité du comté de Hastings," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'école industrielle des garçons du *Gore* de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour ériger la partie de la paroisse de St. Roch de Québec, située sur la rive nord de la "rivière St. Charles, en une municipalité séparée," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour amender et refondre les actes concernant la banque commerciale "du district de Midland, et pour changer son nom de corporation en celui de "La banque "commerciale du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le collége de St. Ignace, à Guelph," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la société ecclésiastique du diocèse de St. Hyacinthe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour légaliser l'élection des syndics pour la construction d'une église catholique dans la paroisse de Ste. Brigide, ainsi que leurs procédés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable M. Renaud, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte 23 "Victoria, chapitre 50, et pour amender l'acte concernant les institutions municipales du "Haut-Canada, en tant qu'il se rapporte aux cours de recorders," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour changer le titre officiel des inspecteurs et surintendants de police, pour les "cités de Montréal et Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. A. J.

Duchesnay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Armstrong, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 2 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

. Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Lacoste,	Reesor,
Allan,	Dessaulles,	Leslie,	Renaud,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Masson,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,		Seymour,
Baby,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhuc,	McMurrich,	Skead,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Smith, Hollis,
Cameron,	Hamilton (Kingston,)		Smith, Sidney,
Campbell,	Jeffrey,	Perry,	Taché, Sir E. P.,
Christie,	Knowlton,	Proulx,	Walker.
Crawford,	• ,	•	

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Charles Cameron et autres, de la ville de Collingwood et des townships de Nottawasaga et Sunnidale, dans le comté de Simcoe, et de Cape Rich et Meaford, dans le comté de Grey; demandant certains amendements aux lois des pêcheries relativement au louage des places de pêche sur la Baie Georgienne et les lacs Huron et Supérieur.

De Joseph Smith et autres, de Waterville, dans le comté de Compton, et de ses environs; demandant une charte en faveur d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer devant relier le chemin de fer de Connecticut et Passumpsic au grand tronc de chemin de fer.

De Wm. Montgomery et autres, de la paroisse de St. Pierre de Durham, dans le cointé de Drummond; demandant que le bill maintenant devant la législature, pour ériger la dite paroisse en une municipalité séparée, devienne loi.

De Jean Baptiste Samson et autres, sauvages Micmaes du bassin de Gaspé; demandant que l'acte des pêcheries du Bas-Canada soit amendé; aussi, demandant l'octroi gratuit de certaines terres qu'ils occupent actuellement, et aussi, une allocation pour acheter des grains pour les ensemencer.

D'Alexis Caron, maire, et autres, du township de McNider, dans le comté de Rimouski; demandant un délai de dix ans pour faire le paiement, sans intérêt, du prix de la vente, que la couronne leur a consentie des lots de terre qu'ils occupent dans le dit township.

De la division Hungerford, No. 54, des fils de la tempérance de Bedford, dans le comté de Missisquoi; et d'A. Farewell et autres, du village d'Oshawa; demandant séparément une loi prohibitive des liqueurs.

L'honorable M. E. H. J. Duchesnay, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte amendant le chapitre 20 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte concernant les registres des mariages, baptêmes et sépultures," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :— P. 1, l. 22—Après "congrégation" insérez "pourvû qu'il y ait ou sinon aussitôt " qu'il y aura, dans la bâtisse où siège la dite cour de circuit, une voûte à l'épreuve du " feu pour y déposer les dits régistres, approuvée par telle personne qui sera nommée à cet " effet et de temps à autre par le commissaire des travaux publics."

P. 1, l. 26—Retranchez depuis "par" jusqu'à "chapitre," et insérez "le dit acte."
P. 1, l. 28—Retranchez depuis "greffiers" jusqu'à "pour" et insérez "de la cour
"de circuit," et après "respectifs" insérez "et ils auront droit aux mêmes honoraires " pour les remplir."

P. 2, 1. 2—Retranchez "de" où ce mot se rencontre pour la première fois, et insérez

" en."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnoy, secondé par l'honorable M. Armand,

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour faire retomber sur la corporation de la "cité de Toronto le paiement des frais de garde, sontien et entretien de certains prisonniers dans la prison commune des comtés-unis d'York et Peel," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième sois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés. auquel a été renvoye le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'aca-"démie industriale de St. Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour naturaliser Gelston Sanford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable Sir E. P. Tuché, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, 2 juin, 1862.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le greffier a soumis à votre comité un compte de la corporation de Québec, de deux cent cinquante piastres (\$250), pour la taxe de l'eau consommée dans la partie de l'hôtel du parlement occupée par votre honorable Chambre, pendant le semestre du 1er novembre 1861 au 30 avril 1862; et aussi un compte de la compagnie du gaz de Québec, de six cent vingt-quatre piastres (\$624), pour le gaz consommé dans la même partie du dit hôtel. depuis le 1er novembre 1861 au 10 février 1862.

Votre comité recommande que la moitié seulement du compte de l'eau soit payée à même les deniers affectés aux dépenses contingentes de votre honorables Chambre, et que, pour l'autre moitié, la corporation s'adresse au département des travaux publics, ce département ayant employé, pendant plus de la moitié du dit semestre, le local en question pour

la résidence de Son Excellence le Gouverneur-Cenéral.

Quant au compte de la compagnie du gaz, votre comite est d'opinion que le département seul des travaux publics devrait le liquider, vu que Son Excellence a occupé votre partie

d'hôtel pendant tout le temps auquel ce compte se rapporte.

Le greffier a aussi soumis à votre comité le compte d'un nommé John Ginty, de la cité de Toronto, de huit cent et une piastres quinze cents (\$801.15), pour des boîtes et pour avoir emballé et expédié à Québec, en février dernier, des livres et documents appartenant à votre honorable Chambre, lesquels avaient été laissés dans l'hôtel du parlement à Toronto.

Comme ces dépenses ont été faites par ordre du département des travaux publics, votre comité recommande que le réclamant soit renvoyé à ce département pour le règlement

de son compte.

Votre comité recommande aussi que votre honorable Chambre fasse l'acquisition d'un exemplaire de la mappemonde de Colton, (au prix de \$23.50) et aussi d'un exemplaire de

la carte des Etats-Unis et des provinces britanniques, (au prix de \$15.50).

Votre comité recommande aussi que tous ceux qui ont été nommés comme clercs ou serviteurs de l'honorable Conseil Législstif pendant la présente session du parlement, (à l'exception de celui qui a été nommé pour remplir la place rendue vacante par la mort de feu M. McLean) soient considérés être sessionnels, et reçoivent l'allocation quotidienne ordinaire des copistes surnuméraires ou des messagers sessionnels.

Le tout respectueusement soumis.

E. P. TACHÉ, Président.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Cramford, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour naturaliser Isaac Rogers," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du banc de la reine, "des plaids communs et de chancellerie, pour le Haut-Canada, à permettre à Hugh "McMahon d'y pratiquer en qualité d'avocat et solliciteur respectivement," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport que le comité était d'opinion que le préambule n'était pas prouvé, en autant qu'il n'appert point au dit comité qu'il est expédient de législater sur le sujet.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour confirmer l'action de la corporation des "ci-devant townships-unis d'Arthur et Luther, en vertu de l'acte pour permettre aux "conseils de comté de prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à "ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Knowlton,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième sois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour établir les lignes latérales dans le township "de Kenyon, dans le comté de Glengarry," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux contribuables du comté "de Lincoln, de faire choix d'une localité plus convenable comme chef-lieu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion le l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honcrable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incerporent la "compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la "réduction de son capital social," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu. et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Gordon, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour légaliser le placement fait par la corpora"tion du township de Lobo, de ceresins deniers provenant des réserves du clergé," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Morris, un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a fait rapport que l'adresse de cette Chambre en date du 27 mai dernier, exposant qu'il serait plus commode pour les membres de la législature et plus avantageux pour l'expédition des affaires publiques, que le parlement fut convoqué à l'avenir, pour la dépêche des affaires, vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février, chaque année, avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, et que Son Excellence l'avait chargé d'informer cet honorable Conseil que, dans l'exercice de la prérogative de la couronne pour la convocation du parlement, elle ne manquera pas de donner une considération méritée à l'opinion exprimée par cette Chambre, à l'égard de l'époque la plus commode pour les membres de la législature et la plus avantageuse pour la dépêche des affaires.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que la soixante-et-troisième règle de cette Chambre soit suspendue pour le reste du terme de la présente session.

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que, sauf les frais d'impression, les honoraires payés conformément aux règles de cette Chambre, lors de la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incor" pore la compagnie des moulins à coton de Toronto," soient remboursés.

Après débats, La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence qu'il lui plaise faire mettre devant cette Chambre une copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur les affaires et l'état financier de l'université et du collége universitaire de Toronto, Haut-Canada.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, ct il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Hant-Canada, en ce qui concerne l'émission de licences de boutiques et d'auberges dans les cités," soit replacé dans les ordres du jour.

Que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant quelle a rapport à la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain.

Après débats, La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte concer-" nant les locateurs et locataires," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte 23 " Victoria, chapitre 50, et pour amender l'acte concernant les institutions municipales du " Haut-Canada, en tant qu'il se rapporte aux cours de recorders," a été lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer le titre officiel " des inspecteurs et surintendants de police pour les cités de Montréal et Québec," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions de la législature,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Perry,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Perry, il a été Ordonné, que cette partie des seconde et troisième résolutions relativement à l'impression des bills, adoptée par les deux Chambres dans la quatrième session du troisième parlement, qui ordonne que les exemplaires des statuts publiés par l'imprimeur de la reine, et ceux délivrés au régistrateur provincial comme records, soient imprimés dans le même format que sont imprimés les bills qui sont présentés pour la sanction royale, soit abrogée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte pour "l'administration du havre de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incor-" poration du collége de Ste. Anne de la Pocatière," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorpo-" rant les sœurs de la charité de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. De La Terrière, secondé par l'honorable M. Renaud,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur le ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pourvoyant à la régularisation " et au dépôt de certains registres de baptêmes, mariages et sépultures," a été lu la seconde

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs E. H. J. Duchesnay, Sir N. F. Belleau et Letellier de St. Just, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte amendant l'acte pour incor-" porer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessous," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Campbell,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour incor-" porer la société de l'union St. Roch,"
Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour consolider partie de la " dette due par la municipalité du comté de Hastings," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'école indus-" trielle des garçons du Gore de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour ériger la partie de la " paroisse St. Roch de Québec, située sur la rive nord de la rivière St. Charles, en une " municipalité séparée," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

Ordonné, que le dit bill soit renyoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour " amender et refondre les actes concernant la banque commerciale du district de Midland, " et pour changer son nom de corporation en celui de "La banque commerciale du Canada, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des banques.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porer le collège de St. Ignace, Guelph,"

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société "ecclésiastique du diocèse de St. Hyacinthe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Moore,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser l'élection des "syndics pour la construction d'une église catholique dans la paroisse de Ste. Brigide, " ainsi que leurs procédés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable M. Renaud, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills

privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de Montréal et "Champluin, et pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour permettre au conseil de ville de la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, à l'ouer une partie du lot de ville appelé 'carré de la reine,' dans la dite ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour expliquer l'acte pour pourvoir à la séparation de la cité de Toronto d'avec les comtés-unis d'York et Pecl, pour certaines fins judiciaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir E. P. Tuché, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte " pour incorporer les sœurs de St. Joseph de Guelph," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour ériger la paroisse de St. Pierre de Durham, dans le comté de Drummond, en une " municipalité séparée," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Proulx, secon é par l'honorable M. Cameron, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, à emprunter "certaines sommes d'argent pour canalisation d'égoûts et autres fins y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la société de bienfaisance des journaliers de navire, à Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du township d'Acton à ouvrir des chemins conformé- ment aux opérations de Patrick Reneault Blanchard, écuier, arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers rangs du township d'Acton, dans le comté de Bagot, district de St. "Hyacinthe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dessaulles, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour diviser le township d'*Hemmingford*, dans le comté de *Huntingdon*, en deux muni- cipalités distinctes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du St. Laurent, de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Tuché, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie de poudre de *Hamilton*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Crdonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de

'Scarborough et pour pourvoir au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Cameron, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph, pour le diocèse catholique "romain de Toronto," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordanné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer les première et seconde congrégations de *Hinchinbrooke*, en rapport avec "l'église presbytérienne-unie de l'*Amérique du Nord*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de bienfaisance de St. George, d'Hamilton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre d'hypothéquer certaine propriété appartenant à l'église d'Angleterre, dans "la ville de Brantford," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte d'incorporation de la banque des marchands," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Mutheson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le club des joueurs de paume à Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bil: soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour légaliser un règlement fait et passé par le conseil de ville de la corporation de la

"ville de Perth, dans les comtés-unis de Lanark et Renfrew, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour modifier et amender l'acte pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*," "auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. McMurrich, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour étendre les dispositions du chapitre trente-deux des statuts refondus du Canada, "en ce qui concerne le bureau d'agriculture," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer l'académie de Ste. Scholastique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour désunir les townships de McNab, Bagot et Blythfield du comté de Renfrow, et pour "les annexer au comté de Lanark, pour les fins judiciaires et municipales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Shaw, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer l'association St. François-Xavier de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour annexer le township d'Aston, et partie du township de Wendover au comté de "Nicolet," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Proulx, secondé par l'honorable M. McMurrich, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte

" pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne de la cité et du district de " Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Leslie, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acto "pour établir et confirmer le tracé de certains chemins dans le township de Reach," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jeffrey, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer les sœurs de Notre-Dame de Lorette, de la ville de Guelph, dans le "diocèse catholique romain d'Hamilton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le club *Victoria* des patineurs de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Matheson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prévoyance et d'assurance sur la "vie et de placement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour modifier les délimitations des comtés de l'Assomption, Joliette, Berthier et Montcalm, "pour les fins électorales et autres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour permettre à la compagnie de dépôt et de prêt du Haut-Canada, d'opérer plus "facilement le transport de terres en la province du Canada, par l'entremise de ses "commissaires ou procureurs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour permettre à Moise Martin Mitivier de subir un examen pour être admis à pratiquer "la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du hâvre de Québec et à son administration," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Knowlton, secondé par l'honorable M. Moore, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie, ce seir.

A sept heures et demic du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander.	Crawford,	Knowlton.	Reesor,
Allan,	De La Terrière.	Lacoste,	Renaud,
Armand,	Dessaulles,	Leslie,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Masson,	Seymour,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,		Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	McDonald,	Skead,
Blair, Fergusson,	Goodhue,	McMurrich,	Smith, Harmaunus.
Boulton,	Gordon,	Moore,	Smith, Hollis,
Cameron,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Perry,	Walker.
Christie.	Jeffrey.	Proulx.	

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a fait rapport qu'il avait examiné la pétition du conseil municipal du comté de Hastings, demandant la consolidation de certaines parties de sa dette municipale, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour l'administration du "havre de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte incorporant les Sœurs " de la Charité de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit hill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitét que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit:—
P. 1, 1. 26—Retranchez "ainsi," et retranchez depuis "dans" jusqu'à "de" dans

la 27e ligne et insérez " le préambule du présent acte."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton,

(Kingston), il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour consolider partie de la dette due par la "municipalité du comté de Hastings," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour ériger la partie de la paroisse Sc. "Roch de Québec, située sur la rive nord de la rivière St. Charles, en une municipalité, "séparée," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. E. H. J.

Duchesnay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société ecclésiastique du "diocèse de St. Hyacinthe," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleuu, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour légaliser l'élection des syndics pour la " construction d'une église catholique dans la paroisse de Ste. Brigide ainsi que leurs " procedes," a fait rapport qu'il avait examine le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Campbell,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bill privés, suquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte d'incorporation du collége " de Ste. Anne de la Pocatière," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement dans la version française seulement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Page 2, ligne 2—Retranchez depuis " quelque" jusqu'à " contrat."
Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Hamilton, (Kingston), du comité des banques, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte pour amendre et refondre les actes concernant " la banque commerciale du district de Midland, et pour changer son nom de corporation " en celui de " la banque commerciale du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Kingston), secondé par l'honorable M.

Crawford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. E. H. J. Duchesnay, du comté spécial auquel a été renvoyé le bill

intitulé: "Acte pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registrés de "baptêmes, mariages et sépultures," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M.

Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le reffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie des moulins à coton de *Toronto*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer l'école industrielle des filles de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour établir et continuer un arpentage dans le township de King, dans le comté de York," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été . Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les chapitres soixante-dix-sept, quarante et quarante-cinq des statuts refondus pour le Bas-Canada, en matières d'appel, ainsi que le chapitre quatre-vingt-trois des mêmes statuts refondus concernant la procédure dans la cour supérieure et la cour de "circuit," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dessaulles, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incor-"poration de l'académie industrielle de St. Laurent," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer l'action de "la corporation des ci-devant townships unis d'Arthur et Luther, en vertu de l'acte pour "permettre aux conseils de comté de prélever des deniers pour aider aux personnes, en "certains cas, à ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir les lignes latérales de dans le township de Kenyon, dans le comté de Glengarry," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux contri-"buables du comté de Lincoln, de faire choix d'une localité plus convenable comme chef-"lieu," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité au bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorpo"rent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir
"à la réduction de son capital social," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été

Ordonné, que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer le collège de

" St. Ignace, Guelph," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Proulx, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, et "pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions prévilégiées pour certaines fins,"

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour expliquer l'acte pour pourvoir à la séparation de la cité de Toronto des comtés-unis de York et Pecl, pour "certaines fins judiciaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le maire, les "échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, à emprunter certaines sommes d'argent pour "canalisation d'égouts et autres fins y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour ériger la paroisse de St. " Pierre de Durham dans le comté de Drummond, en une municipalité séparée," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Proulx, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société " de bienfaisance des journaliers de navire à Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer les sœurs de " St. Joseph de Guelph," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour diviser le township " d'Hemmingford, dans le comté d'Huntingelou, en deux municipalités distinctes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M Ferrier, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " d'assurance maritime du St. Laurent, de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie " de poudre d'Hamilton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Boulton,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " l'acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de Scarborough, et pour " pourvoir au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township,"

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender "l'acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph pour le diocèse catholique romain de " Toronto,"

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Tuché, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incor-" porer les première et seconde congrégations de Hinchinbrooke, en rapport avec l'Eglise " presbytérienne-unie de l'Amérique du Nord,"
Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Mc Murrich, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société ' de bienfaisance de St. George d'Hamilton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Moere, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour permettre d'hypothéquer certaine propriété appartenant à l'Eglise d'Angleterre, dans la ville de Brantford,"

L'honorable M. Goodhue a proposé, secondé par l'honorable M. Harmaunus Smith,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil "municipal du township d'Acton à ouvrir des chemins conformément aux opérations de "Patrice Renault Blanchard, écuier, arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports "et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers rangs du "township d'Acton, dans le comté de Bagot, district de St. Hyacinthe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dessaulles, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incor-" poration de la banque des marchands," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des banques.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le club des "joueurs de paume à Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étenáre les dispositions "du chapitre trente-deux des statuts refondus du Canada, en ce qui concerne le bureau d'agriculture," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie "de Ste. Scholastique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour désunir

" les townships de McNab, Bagot et Blythfield du comté de Renfrew, et pour les annexer " au comté de Lanark, pour les fins judiciaires et municipales,"

L'honorable M. Shaw a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois. L'honorable M. Shead a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Matheson, De retrancher le mot "maintenant," et après "fois" d'insérer, "d'hui en six mois." La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, elle a été résolue

dans l'affirmative, et

La question de concours étant alors misc sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association "St. François-Xavier de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour annexer " le township d'Aston et partie du township de Wendover au comté de Nicolet,"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour établir et confirmer le " tracé de certains chemins dans le township de Reach," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jeffrey, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer les sœurs de "Notre-Dame de Lorette, de la ville de Guelph, dans le diocèse catholique romain " d'Hamilton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif " aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission de licences " de boutique et d'auberge dans les cités," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Crawford, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soient suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le club "Victoria des patineurs de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " l'acte pour incorporer la compagnie de prévoyance et d'assurance sur la vie, et de place- " ment,"

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, qu'il soit remis à domain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour modifier les délimitations des comtés de l'Assomption, Joliette, Berthier et Montcalm, pour les fins électorales et "autres," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre à la com-"pagnie de dépôt et de prêt du Haut-Canada, d'opérer plus facilement le transport de "terres en la province du Canada, par l'entremise de ses commissaires ou procureurs," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills
privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour permettre " à Moise Martin Mitivier, de subir un examen pour être admis à pratiquer la médecine, " la chirurgie et l'art obstétrique."

" la chirurgie et l'art obstétrique,"
Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec, et à son administration,"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour naturaliser Gelston "Sanford," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour naturaliser Isaac "Rogers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquelles il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour faire retember sur la

" corporation de la cité de Toronto le paiement des frais de garde, soutien et entretien de certains prisonniers dans la prison commune des comtés unis d'York et Peel," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Kingston), secondé par l'honorable M. Perry,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 3 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Kenaud,
Allan,	Dessaulles,	Lacoste,	Ross,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslic,	Seymour,
Armstrong,		Masson,	Shaw,
Baby,	Ferrie,	Matheson.	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	McDonald.	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Foster,	McMurrich.	Smith, Hollis,
Boulton,	Goodhue,	Moore,	Smith, Sidney,
Cameron,	Gordon,	Morris,	Taché, Sir E. P.
Campbell,	Guévremont,	Perry,	Walker,
Christie,	Hamilton (Kingston,)		Wilson.
Crawford.	Jeffreu.	Reesor.	

PRIÈRES:

L'honorable M. Alexander, du comité spécial auquel ont été renvoyées les réponses à l'adresse relative à la compagnie des steamers océaniques de Montréal, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

(Voir Appendice No. 7.)

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, 3 juin, 1862.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Deux comptes de MM. Derbishire et Desbarats, imprimeurs de la reine, ont été soumis à votre comité; le premier, allant au mois d'avril 1862, est pour statuts et livres fournis et reliure faite pour votre honorable Chambre, et s'élève à huit cent cinquante-trois piastres, vingt-et-un centins (\$853 21); le second allant au mois de mai 1862, comprend les insertions d'annonces dans la "Gazette du Canada," et les abonnements à cette publication, et s'élève à quatre cent cinquante-huit piastres, quarante trois centins (\$458 43); ces comptes ayant été examinés et trouvés exacts, votre comité recommande qu'ils soient soldés par le greffier.

Le tout respectueusement soumis.

E. P. TACHÉ, Président.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque des marchands," a fait rapport qu'il avait axaminé le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séauce de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour expliquer l'acte pour pourvoir à la "séparation de la cité de Toronto des comtés unis d'York et Peel, pour certaines fins "judiciaires," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance "maritime du St. Laurent, de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :— P. 1, l. 18—Retranchez "du St. Laurent," et insérez "de Québec."

P. 6, l. 7—Après " compagnie" insérez clause A.

CLAUSE A.

"La compagnie transmettra au ministre des finances un état annuel de son actif et de son passif, et fournira, en tout temps, tous autres renseignements sur l'état de ses affaires,

" qui pourraient être demandés par la législature ou le gouvernement."

Dans le titre du bill :

P. 1, l. 1-Retranchez " du St. Laurent," et insérez " de Québec."

P. 1, l. 2-Retranchez " de Québec."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'école industrielle des garçons du Gore de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de poudre "d'Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Goodhuc, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le maire, les échevins et "citoyens de la cité de Montréal, à emprunter certaines sommes d'argent pour canalisation d'égoûts et autres fins y mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été misc, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Crdonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour ériger la paroisse de St. Pierre de "Durham, dans le comté de Drummond, en une municipalité séparée," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association St. François"Xavier de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :-

P. 1, l. 20—Après " corporation " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra " excéder en aucun temps la somme de cinq mille piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour diviser le township d'Hemmingford, "dans le comté de Huntingdon, en deux municipalités distinctes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du township "d'Acton, à ouvrir des chemins conformément aux opérations de Patrice Reneault Blan-"chard, écuyer, arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports et plans par lui "exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers rangs du township d'Acton, "dans le comté de Bagot, district de St. Hyacinthe," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dessaulles, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie de Ste. Scholas- "tique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Légistative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour établir et confirmer le tracé de certains "chemins dans le township de Reach," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société de bienfaisance de " St. George d'Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Harmaunus Smith, secondé par l'honorable M. Goadhue,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour permettre d'hypothéquer certaine propriété "appartenant à l'Eglise d'Angleterre, dans la ville de Brantford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Goodhue a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats.

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. A. J. Duchesnay,

De retrancher le mot "maintenant," et après "fois" d'insérer "d'hui en six mois."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :-

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Campbell, Perry, Gordon, Allan,Duchesnay, A. J., Matheson, Taché, Sir E. P .-- 8. Boulton,

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Blair, Fergusson,	Crawford,	Ferrie,
Baby,	Cameron,	De La Terrière,	Ferrier,
Belleau, Sir N. F.,	Christie,	Dessaulles,	Foster,

Les Honorables Messieurs

· Goodhue, Leslie, Renaud, Smith, Harmaunus, Guevremont, McMurrich, Ross, Smith, Hollis, Hamilton (Kingston,) Moore, Seymour, Smith, Sidney, Walker, Morris, Shaw, Jeffrey, Skead. Wilson.-34. Knowlton, Proulx, Lacoste, Reesor,

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

CONTENTS:-34.

Non-Contents:-8.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de bienfaisance des "journaliers de navire à Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable Sir E. P. Tuché,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre à la compagnie de dépôt et de "frêt du Haut-Canada, d'opérer plus facilement le transport de terres en la province du "Canada, par l'entremise de ses commissaires ou procureurs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les erdres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le club Victoria des patineurs "de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Férrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors la la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affimative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte amendant l'acte pour incorporer les pilotes "pour le havre de Québec et au dessous," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Campbell,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de Notre-Dame de " Lorette de la ville de Guelph, dans le diocèse catholique romain d'Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

- P. 1, l. 25-Après " province " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra pas "excéder cinq mille piastres."
- P. 1, 1. 27—Après " immeuble," insérez " dont la valeur n'excédera pas cinq mille-" piastres."
 - P. 1, l. 29—Retranchez "dix" et insérez "sept."

Les deux premiers amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Le troisième et dernier amendement étant lu la seconde fois.

L'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Qu'icelui soit amendé en retranchant "cinq," et insérant "sept."

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer le club des joueurs de paume " à Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en cutier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été lu alors la troisième fois en conséquence:

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour modifier et amender l'acte pour conso"lider la dette de la ville de Port Hope," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assembée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Dame Maria Murney, veuve de feu l'honorable Edmund Morney, en son vivant membre du Conseil Législatif, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, 3 juin, 1862.

Le comité auquel a été renvoyé, le 20 mai dernier, la pétition de Mme. Maria Murney, veuve de feu l'honorable Edmund Murney, en son vivant membre du Conseil Législatif, a

l'honneur de faire rapport :---

Qu'il a fait une enquête sur les différentes allégations de la dite pétition, et entendu le témoignage de ceux d'entre les officiers du département des terres de la couronne qui sont le mieux au fait des matières qui ont donné lieu à la demande de Mme. Murney, et a consulté aussi les pièces sur ce sujet qui sont actuellement déposées au département des terres de la couronne, et qu'il a constaté que la première demande en compensation qui ait été faite pour dommages soufferts par suite d'un arpentage inexact et de titres contradictoires qui en étaient résultés à l'égard des lots 24 et 25, dans la première concession du township de Kingston, comté de Frontenac, a été celle de feu l'honorable Edmund Murney, qui la présenta en 1847; dans un rapport du commissaire des terres de la couronne du temps, l'honorable Denis Benjamin Papineau, il fut rendu compte comme suit de cette demande en 1849:

RAPPORT SUR LA PÉTITION D'EDMUND MURNEY, ÉCUYER.

Le pétitionnaire allègue qu'il est l'héritier légal aussi bien que le légataire de son père, feu Henry Murney, écuyer, et comme tel demande une compensation en terre pour défaut de contenance dans le lot 25, de la première concession du township de Kingston,

lot concédé au capitaine Michael Grass, lequel l'avait vendu à feu M. Murney.

Ce lot 25, de forme irrégulière, situé dans la première concession du township de Kingston, fut décrit pour la patente vers 1798, comme étant de 100 acres. Ses bornes, du côté de l'est, forment la limite ouest de la ville de Kingston, et le pétitionnaire allègue que la ligne de démarcation fut tirée de manière à distraire un terrain qui devait faire partie du lot 25.

La date précise du jour où le capitaine Grass obtint un billet de location pour le lot 25, n'est pas consignée dans les livres de ce département, mais ce fut évidemment avant le

mois d'octobre de 1787.

Il semble, en consultant le plan de Québec, que ce lot, ayant à peu près le front ordinaire, a été assigné la première fois au capitaine Grass, comme étant de 200 acres; mais sur le plan transmis par M. Alexander Aitkin, député-arpenteur du district de Midland, il figure ensuite comme location de cent cinq arpents. D'après un memorandum en date du 17 octobre 1787, enregistré à ce bureau, par consentement mutuel entre le député arpenteur-général, John Collins et le capitaine Grass, il fut assigné à celui-ci deux cent

acres de terre dans le township limitrophe de Pittsburgh, pour le compenser de ce qui

manquait au lot en question.

Ce compromis, on le remarquera, se fit après que la ligne de la ville, telle qu'elle existe aujourd'hui, eût été tirée et établie; car elle fut fixée dans sa direction actuelle, partie en 1783, par M. Collins, et partie en 1785 par M. Tuffy. Les lignes ont éte relevées et retracées par M. Alphonso Wells, arpenteur provincial licencié, homme de jugement et d'expérience, qui s'est chargé de cet arpentage fait en conformité d'un ordre en conseil du 30 juin 1845; on croit que cet arpentage mettra fin à bien des contestations qui durent depuis longtemps par rapport à la situation des lignes, à cause du grand nombre d'années qui se sont écoulées depuis les premiers arpentages et de la construction de bâtiments, et des récentes améliorations qui ont été faites dans cette localité: Cette opération a nécessairement présenté beaucoup de difficultés, mais les efforts persévérants de M. Wells, paraissent avoir eu les résultats les plus satisfaisants, et il est probable qu'ils contribueront essentiellement à mettre un terme au litige qui dure depuis plusieurs années.

A la suite de la convention dont il a été parlé et qui avait été arrêtée entre M. Collins et le capitaine Grass, il est évident que feu M. Murney devint propriétaire du lot 25 après qu'on en eût règlé les limites du côté de l'est, étant bien entendu que celles de la ville telles qu'établies par Messieurs Collins et Tuffy, seraient censées la ligne de division entre la ville et le lot destiné à la rue. La désignation qui se trouve dans la patente marque et mentionne clairement cette ligne comme la limite. La voici : telle qu'elle est conque :

"A partir d'un poteau, au front de la dit concession, marqué No. 25, sur la limite cutre la ville de Kingston et le lot 25; ensuite au nord 10 degrés ouest, presque le long de la dite limite jusqu'à la limite est du lot numéroté 24, près de l'extrémité est de la ligne de la deuxième concession, puis au sud, jusqu'au front, à l'endroit où le hâvre de Kington débouche dans le lac Ontario, puis vers l'est, le long du front, jusqu'au point de départ contenant 100 acres plus ou moins."

Par les mesures qui ont été adoptées par votre pétitionnaire, il semble qu'il entretenait l'opinion que la patente, en établissant la limite est du No. 25, dans la direction No. 10° Est désignée comme la direction magnétique de la ligne, embrasserait du terrain compris dans la limite ouest de la ville, afin de donner à la concession la contenance supposée; mais la réclamation, quant à ce point, du moins, est évidemment insoutenable.

L'arpentage primitif, tel que maintenant constaté, les termes de la patente et la convention entre l'arpenteur général Collins et le concessionnaire, s'accordent ensemble pour l'exclure de tout terrain à l'est de la ligne tracée par Collins et Tuffy.

Il est maintenant nécessaire d'examiner son cas par rapport à la limite entre les lots Nos. 24 et 25.

On verra en consultant la carte de M. Wells, que cette ligne a été longtemps considérée comme située dans une position différente de celle qu'on lui a plus tard assignée, et c'est la direction que lui ont donnée les commissaires des bornes en 1840, laquelle empiète sur le terrain précédemment considéré comme faisant partie du lot No. 25, qui a servi de prétexte à l'établissement de la borne est du lot No. 25, d'après le même principe qui avait fait établir la borne est du lot No. 24.

La ligne considérée, jusqu'aux opérations des commissaires des bornes, comme divisant les lots Nos. 24 et 25, est marquée sur le plan de M. Wells par des points, et on peut supposer que c'était la ligne reconnue qui les séparait.

Cette ligne de points, paraît-il, fut faite d'après la description de la patente; c'est ce

que dit M. Wells.

Les lignes d'arpentage dans le township de Kingston, devaient courir, paraîtrait-il, dans la direction du nord magnétique, et le grand degré d'attraction qu'on a depuis constaté dans cette localité, explique, en partic, la diversité perceptible dans la direction des lignes qu'on a voulu tirer parallèlement. Les commissaires des bornes ayant été appelés à établir certaines lignes latérales dans la première concession du township de Kingston, suivant les dispositions du statut, firent tirer la ligne entre les lots Nos. 24 et 25, parallèlement à la ligne de la borne ouest de la dite première concession.

La conséquence de ceci fut de rejeter la limite entre les lots Nos. 24 et 25, en gagnant au nord, considérablement à l'est de la position indiquée par la ligne de points sur la carte

de M. Wells, comme reconnue pendant longtemps être celle qu'avait en vue la patente; ce qui a eu pour effet de retrancher du lot No. 25, vingt-deux acres et un dixième, et la limite est du lot No. 25, au lieu de se terminer "près de l'extrémité est de la ligne de la seconde concession," vient toucher la borne de la ville, avant d'arriver à plus de la moitié de la profondeur de la première concession, et ce point de contact forme l'extrémité nord du lot No. 25, ainsi que l'ont déclaré les commissaires des bornes.

Une autre raison qui fait que le lot No. 25 est diminué de superficie, est que les lots à l'ouest ont plus de front qu'ils ne devraient en avoir.

On voulait leur donner un front de 19 chaînes; mais il est évident qu'en les chaînant, on leur a donné plus d'un acre, car mis ensemble, les lots depuis le No. 1 au No. 24, présentent sur leur front une différence d'aumoins un lot de plus que les numéros correspondants de la seconde concession; mais comme on ne peut déranger les poteaux d'abord plantés commes bornes, cette circonstance n'est mentionnée qu'à titre d'explication.

Il ne paraît pas qu'on sît examiné la question de savoir si, vû la longue possession qu'ont eue feu M. Murney et le capitaine Grass, avant lui, des vingt-deux acres et un dixième (formant le Gore) dont la nouvelle ligne tirée sous la direction des commissaires a privé le propriétaire du lot No. 25, le simple arbitrage des commissaires des bornes a donné possession légale à la partie adverse.

Si la possession du Gore accordée au propriétaire du lot No. 24, est légale, reste à considérer la compensation en faveur de M. Murney, le pétitionnaire, pour ces 22 acres et un dixième, et si le gouvernement doit se charger d'une perte de cette nature; sans doute, s'il y avait eu un autre lot à l'est du lot No. 25, le même principe qui faisait enlever au lot No. 25 partie de la contenance exprimée à la patente, aurait opéré à l'égard du No. 26, mais la ville formant une corporation distincte, la mise en pratique de ce principe est improbable, et le gouvernement aura à décider s'il indemnisera le propriétaire du lot No. 25, de la perte de ces vingt-deux acres et un dixième.

Si on décide d'accorder une compensation, il faudra ensuite régler la manière d'en déterminer le montant; la propriété, dans le voisinage des principales villes du Canada, a invariablement augmentée en valeur avec rapidité, et des réclamations, valables en soi, faites depuis longtemps au gouvernement, pourraient être réglées à un prix que les intéressés trouveraient injuste, si on le leur offrait en y ajoutant l'intérêt; après un laps de quelques années, le moyen de bâser une estimation est d'établir ce qu'eût rapporté la propriété si elle eût été vendue comptant au temps où la réclamation a pris naissance. Les commissaires des bornes ont fait cet arbitrage le 27 août 1840.

(Signé,) D. B. PAPINEAU, C. T. C.

Votre comité souscrit à l'opinion exprimée, que la ligne latérale primitive entre les lots Nos. 24 ct 25, dans la première concession du township de Kingston, a été tirée par M. Alexander Aitkin, dans une direction tellement à l'ouest de la ligne existante (et comme il a été prouvé), la vraie ligne entre ces lots, qu'elle donne vingt-deux acres et un tiers du terrain considéré comme faisant partie du lot No. 25, au propriétaire du lot No. 24; la division qui achangé la direction de cette ligne latérale, a été bâsée sur la loi qui exige que les lignes latérales dans chaque township du Haut-Canada, soient parallèles aux lignes latérales du township d'où l'on compte les lots, et a été faite à la demande du propriétaire du lot No. 24, le vénérable George O'Kill Stuart, contre le propriétaire d'alors du lot No. 25, M. Henry Murney, vers1822, et a été suivie d'un changement de possssion ; mais, néanmoins, la ligne a été contestée jusqu'en 1840, et les commissaires des bornes, agissant en vertu du statut 1re Victoria, chapitre 19, ont adopté la ligne parallèle à la borne ouest du township, comme borne, entre les lots 24 et 25, du front du township jusqu'à un point à environ la moitié de la profondeur de la concession, où ils prirent arbitrairement une autre ligne pour répondre aux exigences particulières du cas, à cause des droits de possession, et autres, de personnes qui se supposaient comprises dans la cité de Kingston. Cette décision des commissaires des

bornes a été subséquemment mise de côté par la cour du banc de la reine du Hant-Canada, non parce que les commissaires avaient, en égard à la moitié sud de la ligne, suivi la direction de la borne ouest du township, mais parce qu'ils n'avaient pas continué dans cette direction jusqu'à la profondeur de la concession. La ligne que demandait le propriétaire du lot No. 24, en 1822, fut ainsi finalement confirmée par les commissaires des bornes et la cour du banc de la reine du Haut-Canada, en 1840, en autant qu'il s'agit de la moitié sud du lot, et la conséquence a été d'ôter au lot No. 25, vingt-deux acres et un tiers, et de les ajouter au No. 24. Votre comité constate aussi que la borne est du No. 25, touchant à la cité de Kingston, la règle en vertu de laquelle la borne ouest du lot a été déplacée, à l'est, ne peut avoir d'effet à l'égard de la ligne du côté est du lot. Votre comité est d'opinion que, dans ce cas, la règle générale posée par la législature dans l'intérêt public a causé, à raison des circonstances particulières du cas, une perte grave et injuste au propriétaire du lot No. 25, de la 1ère concession du township de Kingston, ct ils croient que le propriétaire de ce lot devrait être indemnisé de cette perte. Votre comité attire l'attention de votre honorable Chambre à la 24e section du chapitre 22, des statuts refondus du Canada, en vertu duquel le gouvernement exécutif de cette province a, suivant votre comité, le pouvoir de considérer la réclamation de madame Murney, et d'ordonner qu'il lui soit accordé telle indemnité que les circonstances de l'affaire détaillée dans ce rapport lui sembleraient exiger.

Votre comité fait humblement rapport que la preuve devant lui autorise à croire que Mme Murney (représentant la succession de son défunt mari) a droit d'être indemnisée pour la perte de vingt-deux acres et un tiers pris du lot No. 25, et ajoutés au lot No. 24, sous les circonstances énoncées dans ce rapport, à condition qu'elle donne des renonciations en faveur des titres des personnes intéressées, s'il y a lieu.

A. CAMPBELL, Président.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain-

L'honorable Orateur informé la Chambre qu'il avait reçue une lettre de Hugh Allan, écuyer, invitant les membres du Conseil Législatif à faire partie d'une excursion, vendredi, le 6 du courant, à bord du steamer Hibernian, de la compagnie des vapeurs océaniques de Montréal.

Ordonné, que la dite lettre reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acté pour naturaliser Isaac Royers;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux syndics de la congrégation de "l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Ecosse, à Martintown, de "vendre un certain terrain;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour détacher de la municipalité de St. Lambert, une portion de la partie située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Longueuil;"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte relatif au testament de Nathan Gage, ci-devant de la "ville de Brantford, écuyer," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé les dits bills sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant les sœurs de la charité de Québec;"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les locateurs et "locataires," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue pour le reste de la présente session.

L'honorable M. Cameron, avec la permission de la Chambre, a présenté une pétition de Joseph Sawyer, chef, et autres, sauvages résidants dans certaines parties des townships de Tuscarora et Oncidu, dans le comté de Brant.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, et pour d'autres " fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "concernant l'arpentage des troisième et quatrième concessions du township de Crowland, "dans le comté de Welland," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le village d'Arnprior, dans le comté de Renfrew, et pour d'autres fins y "mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Shaw, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le village de Lanark, dans le comté de Lanark," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Shaw, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Brockville "et Ottawa, et pour autres fins y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Crawford, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première foie.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnoy, secondé par l'honorable M. Proulz, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour abroger deux certains actes y mentionnés, relativement à la séparation du comté de "Peel du comté d' York, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender de nouveau la charte de la société d'histoire naturelle de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "relatif à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de London et Port "Stanley," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour séparer les townships de Biddulph et McGillieray du comté de Huron, et pour les "annexer à la division est du comté de Middlesex," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Knowlton, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Morris, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté à la Chambre la réponse à une adesse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 mai dernier, le priant de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, un état indiquant le nombre des licences d'auberges et de boutiques, et de toutes autres licences qui ont été accordées par chaque municipalité de township, village, ville, cité et comté dans le Haut-Canada, pendant les années 1861 et 1862; le montant exigé pour chaque licence (moins la somme payable pour chacune au gouvernement, lorsqu'il y avait lieu), la date du commencement de l'année de licence, le nombre et le nom de chaque classe de licences, ainsi que le nom de la municipalité qui les a émises; et aussi un état indiquant le nombre des distilleries, des brasseries et des établissements soumis à l'inspection de l'inspecteur du revenu dans le Haut-Canada, pendant les années 1861 et 1862, le nombre de gallons manufacturés et vendus dans chacune des fabriques soumises ainsi à l'inspection en 1861; le montant des droits que chacune doit ou a payé au gouvernement, en vertu de la loi, pour 1861.

· Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :--

(Voir Documents de la Session No. 30.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des personnes nommées à des situations dans le bureau du Conseil Législatif, depuis le neuvième jour de mars 1858.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

ETAT OU LISTE des personnes nommées à des situations dans le bureau du Conseil Législatif, depuis le neuvième jour de mars 1858.

Noms.	Dates de la Nomination.	Emplois.	Salaires lors de la nomination.	Remarques.
			\$ cts.	
John McGillivray McLean.		Clerc junior	500 00	Permanent.
A. A. Boucher		Greffier, des comités	1200:00	Do ·
R. G. Belleau	Mai, 1859	Greffier des journaux fran-		
		cais	1390 00	Do
A. Garneau	Mars 10, 1862	Traducteur français addi-		Ī
	i i	tionel	800.00	Do.
C. W. Taylor	Mars 20, 1862	Assistant-comptable	600 00	Do
J. A. Walsh		Clerc écrivain en anglais	600 00	Do
M. Tremblay			600 00	Do
J. Stuart		Greffier de comité	1200:00	Do
Yeil McLean	Mai. 1862	Clerc écrivain en anglais	600.00	Do
	Mai, 1862	Do do		Durant la session.
J. Pageau		Messagor		Permanent.
r B Murand	Aout. 1860	Do	700 00	Do
I. B. Myrand P. Ratté	Juin, 1861		700 00	Do
P. Maddigan	1850	Messager durant la session.		
R. Greer			380 00 6	Pour la session.
J. C. Young	1980	Page	1 50	Par jour durant la Ses
. o. vana	1500	Page	1 30	Sion.

Bureau du Conseil Législatif, 3 juin 1862.

(Attesté,) J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes "qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour "pourvoir à la réduction de son capital social," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registres de baptêmes, mariages et sépultures," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser le placement fait par la corporation du township de Lobo, de certaine daniers provenant des réserves du clergé," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill-sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre, pour la présento session,

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Seymour,

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre, et qu'il soit alors le premier item des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acto-pour amender l'acte pour " pourvoir à l'amélioration du hâvre de Québec et à son administration," a été lu la seconde fois.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Moore, Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir E. P. Tache, et des honorables messieurs Baby, Cameron, Skead, Moore, Crawford, et du moteur qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

Après débats, et

Six heures étant sonnées, l'honorable Orateur a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie, ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Barennet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Knowlton,	Proulx.
Allan,			Reesor,
Armand,	Dessaulles,	Leslie,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Seymour,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
Blair, Fergusson,	Foster,	McDonald,	Smith, Harmaunus.
Boulton,	Goodhue,	McMurrich,	Smith, Hollis,
Cameron,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Morris,	Walker.
Christie,	Jeffrey.	Perry.	

L'ordre du jour étant lu pour la considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre, pour la présente session, il a été

Ordonné, que les étrangers sortent de la Chambre et que les portes soient fermées. L'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Que le rapport soit adopté.

L'honorable M. Morris a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Knowlton, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

La Chambre s'est alors, conformément à l'ordre, ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit rapport.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Knowlton, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit rapport en entier, et l'avait chargé de le soumettre à la Chambre pour son adoption.

L'honorable M. Ross a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Crawford, Que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au comité spécial, avec instruction de l'amender dans son dernier paragraphe, de manière à laisser l'approbation ou la désapprobation des nominations à la Chambre, et non au comité des contingents.

L'honorable M. Dessaulles a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative. La question étant alors mise sur la motion en amendement de l'honorable M. Ross, elle a aussi été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été agréée, et

Le dit rapport a été adopté en conséquence.

La question de concours étant alors mise sur la motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, pour renvoyer le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amé"lioration du havre de Québec et à son administration," à un comité spécial, elle a été

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le comité soit composé de l'honorable Sir E. P. Taché, des honorables messieurs Baby, Cameron, Skead, Moore, Crawford et du moteur, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et de s'assembler et de s'ajourner à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incor-" poration de la banque des marchands," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du St. Laurent, de Québec," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Armstrong, secondé par l'honorable M. Shaw, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 4 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

Les Honorables Messicurs

Alexander,	De La Terrière,	Knowlton,	Reesor,
Allan,		Lacoste.	Renaud,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Seymour,
Baby,	Ferrie,	Matheson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	McDonald,	Skead,
Blair, Fergusson,	Foster,	McMurrich,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Goodhue,	Moore,	Smith, Sidney,
Cameron,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P,
Campbell,	Hamilton (Kingston,)	Perry,	Walker,
Christic,	Jeffrey,	Proulx,	Wilson.
Crawford,			

A trois heures de l'après-midi, l'heure à laquelle le Conseil s'est ajourné, le greffier a informé les honorables membres alors assemblés que Son Honneur l'Orateur était empêché, pour cause de maladie, d'être présent dans la Chambre du Conseil.

Sur quoi, l'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Qu'en conséquence de la maladie de l'honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur de cette Chambre, tel que rapportée par le greffier de cette Chambre, l'honorable Sir Etienne P. Taché soit nommé pour agir comme Orateur durant l'absence de l'honorable Orateur pour cause de telle maladie.

La question de concours étant misc sur la ditc motion, elle a été unanimement résolue

dans l'affirmative, et

L'honorable Sir E. P. Taché a pris le fauteuil au pied du Trône, et il a été ordonné que la masse soit portée devant lui.

Prières:

Los pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Matheson; du conseil municipal des comtés unis de Lanark et Renfrew.

Par l'honorable M. Shaw; du dit conseil municipal des dits comtés unis de Lanark et Renfrew.

Par l'honorable M. Armand; de François Beaudry et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles; et de Charles Falkner et autres, de la Côte St. Michel, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le comté de Hochelaga.

Par l'honorable M. Goodhue; du conseil municipal du village de Clinton, dans le comté de Huron; et du conseil municipal du township de McGillivray.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége de St. Ignace, " Guelph," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—
P. 1, l. 12—Après "d'Hamilton," insérez "pour le temps d'alors, et."
P. 1, l. 14—Retranchez depuis "successeurs" jusqu'à "sera" dans la quinzième

ligne, et insérez " à leurs chaires ou charges respectives dans le dit collège."

P. 1, 1. 24—Après " province" insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra pas " excéder eing mille piastres."

P. 1, l. 26—Après " icelle" insérez " dont la valeur annuelle n'excédera pas la même

" somme de cinq mille piastres."

P. 1, 1. 28—Retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Leslie,

Que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable M. Reesor a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

McMurrich,

De retrancher tous les mots après " grossoyés," et d'insérer " et le dit bill amendé de " nouveau, comme suit:"

P. 1, l. 20—Retranchez depuis " sceau " jusqu'à " représentants," dans les lignes 32

" et 33, et insérez:

"Et la dite corporation pourra acquérir et posséder toute propriété foncière requise "pour son usage et occupation, pour les fins de telle corporation, et elle pourra aussi accepter toute propriété foncière qui pourra lui être donnée ou léguée et la posséder jusqu'à ce qu'elle puisse en disposer; mais telle aliénation sera faite dans les sept années " qui suivront l'acquisition qu'elle en aura faite, autrement, telle propriété retournera au "donateur, ses héritiers ou ayans cause, ou aux héritiers ou ayans cause du testateur; " pourvu toujours que telle donation ou legs de telle propriété foncière ait été fait au " moins six mois avant le décès du testateur."

Objection étant faite à la motion,

La question de concours étant mise sur icelle, la Chambre s'est divisée; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :-

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

McMurrich,

Reesor,

Skead -3.

Non-Contents: Les Honorables Messieurs

Alexander,	De La Terrière,	Jeffrey,	Renaud,
Allan,	Duchesnay, A. J.,	Lacoste,	Ross.
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Seymour,
Armstrong,	Ferrie;	Masson,	Shaw,
Baby,	Ferrier,	Matheson,	Smith, Harmaunus,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	Moore,	Smith, Sidney,
Blair, Fergusson,	Goodhuc,	Perry,	Walker,
Campbell,	Guévremont,	Proulx,	Wilson.—34.
Crawford.	Hamilton (Kingston.)	•	

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

CONTENTS:-34. Non-Contents:-3.

Surquoi le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bilt avec divers amendements, auquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill'intitulé: " Acte pour modifier les délimitations des comtés de " l'Assomption, Joliette, Berthier et Montealm, pour les fins électorales et autres," a fait rapport que quoique bill privé, n'étant pas fondé sur une pétition, il ne doit pas être passé.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son "administration," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Armstrong,

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Cameron a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Skead, De retrancher les mots après "que," et d'insérer "les témoignages reçus devant le comité spécial au sujet du dit bill, soient imprimés pour l'usage des membres."

La question de concours étant mise sur la motion d'amendement, elle a été résoluc

dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième sois à la seconde séance de la Chambre demain.

L'honorable M. Allan, du comité spécial auquel a été renvoyé la pétition du Dr. Wm. Recs, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Votre comité a constaté que le cas du Dr. Rees a déjà fait le sujet de trois rapports de comités de l'Assemblée Législative, le dernier présenté pendant la session de 1861; chacun de ces rapports corroborant le fait que ce monsieur a reçu de graves blessures dans l'exercice des devoirs professionnels et publics de sa charge, ce dont il a été fourni de nouvelles preuves devant chacun des dits comités; ci-joints sont des extraits de ces rapports.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ DE 1846.

Comité spécial pendant la session de 1846 : " messieurs W. B. Robinson, (président),

"George McDonell, William H. Boulton, Robert Christie, Et. Tacht."

"Quand à cette partic de la pétition dans laquelle il demande une indemnité pour les blessures qu'il a reçues en soignant cette classe malheureuse de nos concitoyens, et dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, votre comité entretient l'opinion qu'on ne peut pas plus lui refuser cette indemnité qu'à un soldat qui aurait été blessé au service de son pays."

"Dans le cas du pétitionnaire, les commissaires ont fait une investigation stricte et impartiale en cette matière, et ainsi qu'il est prouvé par les minutes de leurs procédés, ils se sont convaincus, ainsi que votre comité l'a été par les certificats des médecins qui ont été produits par le pétitionnaire, et ils ont tous été unanimement d'opinion qu'il avait droit à une indemnité de la part du gouvernement, ainsi qu'on le verra par le rapport annexé à la pétition; et tout cela est encore corroboré par l'énergique recommendation du lord évêque du diocèse, du maire et de la corporation de la cité de Toronto et des autres chefs de départements dans cette cité."

"Votre comité ne peut trop fortement insister sur la convenance de retribuer les services précieux et méritoires des officiers publics, et de les indemniser des dommages et blessures qu'ils peuvent recevoir dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges."

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ DE 1851.

Comité spécial pendant la session de 1851: "Dr. Wolford Nelson, (président), Sir

Allan N. MacNab, messieurs John Prince J. Bouthillier, Dunbar Ross.

"Il (le comité) n'hésite pas à croire que le cas du Dr. Rees, est d'une nature vraiment pénible; et il le recommande très respectueusement au gouvernement pour toute gratuité "ou autre secours que le gouvernement jugera à propos de lui accorder en considération des circonstances particulères de son affaire; Résolu Qu'il soit présente une humble

"adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour informer Son Excellence que
"cette Chambre a adopté un rapport d'un comité spécial, sur la demande de Wm. Rees,
"écuier, ci-devant médecin surintendant de l'asile des aliénés à Toronto, recommandant
qu'il lui soit accordé une remunération convenable pour les blessures qu'il a reçues dans
"l'exercice de ses devoirs, à compter du temps qu'elles lui ont été infligées, suivant que
"Son Excellence le jugera à propos, d'après les circonstances du cas, et pour demander la
"considération favorable de Son Excellence sur le sujet, et que copie du rapport soit aussi
"transmise à Son Excellence."

(Signé,)

Wolf. Nelson, Président.

EXTRAIT DU RAPPORT DE 1861.

"Que dans l'accomplissement de ses devoirs comme surintendant médical de cet asile "à Toronto, il a été infligé au Dr. Rees de graves blessures par deux aliénés (comme cela "à été parfaitement prouvé à votre comité, par les certificats de médecins de la plus haute "responsabilité) et que sa santé a été par la tellement alterée, qu'il n'est plus capable "d'exercer sa profession."

"Qu'en 1846 et 1851, des comités de la législature ont fait des rapports favorables au Dr. Recs, mais que ces rapports n'ont eu pour résultat aucun avantage permanent

" pour lui."

Sous toutes les circonstances du cas, tel qu'il ressort des rapports précédents et des témoignages soumis, lesquels corroborent pleinement les allégués du pétitionnaire, votre comité est d'opinion que le cas de ce monsieur est en soi très pénible; et le laps de temps qui s'est écoulé depuis ces rapports, sans qu'on leur ait donné suite, a eu pour résultat d'aggraver les maux dont il souffre.

Votre Comité recommande en conséquence qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, demandant que les rapports précédents ci-dessus cités, soient pris en considération et que la recommendation que contient la résolution citée plus haut, soit adoptée

et mise à effet.

G. W. Allan, Président.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions de la législature, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DES CONFÉRENCES, 4 juin, 1862.

Le comité conjoint des impressions, a l'honneur de présenter son dixième

rapport, comme suit :

Les comptes pour l'année dernière ont été examinés et trouvés corrects, ainsi qu'il appert par le rapport du sous-comité qui est annexé à celui-ci; et le comité continue d'exprimer sa confiance en la manière dont son greffier, M. Henry Hartney, s'acquitte de ses devoirs.

Votre comité a déjà soumis à la Chambre le rapport de son greffier, qui montre que le montant total payé pour impression, papier à impression, lithographie et reliûre, pour les deux Chambres en 1861, s'élève à \$21,493.19. Votre comité désire aussi attirer l'attention sur le fait mentionné dans le dit rapport: "que "l'expérience d'une autre année a de nouveau démontré l'excellence du système, "la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépenses qu'il opère, comme "on peut s'en convaincre par les comptes."

Votre comité s'est aussi occupé de la question des impressions publiques en vertu de la patente de la reine, et en est venu à la conclusion que l'intérêt et la

politique publiques demandent un changement au système actuel; il ne croit pas que la publication de la Gazette officielle soit comprise dans les priviléges de la patente que possédent les imprimeurs de la reine en cette province, et il ne voit pas pourquoi le système qui est en usage en Angleterre ne serait pas suivi en Canada. En Angleterre, c'est le gouvernement qui publie la Gazette officielle, et les rapports de 1861, montrent que la recette brute à été de £17,978 sterling. Le papier et l'impression coûtent £4,617 sterling, la régie £1981 sterling, laissant un bénéfice de £11,380 sterling, qui a été versé dans le trésor public. Tout ce département est conduit par un chef, trois commis, un compilateur d'index, et un garde-magasin. Votre comité ne voit aucune raison qui puisse empêcher d'adopter un mode semblable en Canada, et il est certain que les résultats seraient les mêmes. Votre comité fera encore remarquer, qu'outre la direction de la Gazette, le même bureau serait aussi chargé d'acheter les fournitures de bureau pour les départements publics et l'usage du parlement; et chaque sous-chef de département transmettrait, tous les ans, une demande de la quantité probable et des différentes qualités d'articles qu'il lui faut pour son département, en sorte que la coutume d'avancer de l'argent à compte cesserait; et tous les comptes de cette nature se présenteraient et se liquideraient par trimestre.

Quant aux impressions des départements, votre comité est d'avis qu'il est bien impossible de les contrôler parfaitement sous le système actuel, si l'on peut appeler système, ce qui ne permet pas aux officiers qui en sont chargés, de se rendre justice à eux-mêmes, non plus qu'au public. Votre comité ne désire pas entrer minutieusement dans les transactions; mais il fera observer que, pendant les cinq dernières années, la moyenne qui a été payée annuellement aux imprimeurs de la reine, y compris une petite quantité de fournitures de bureau, a dépassé \$100,000, ce qui, suivant votre comité, est certainement plus que le pays ne devrait débourser pour maintenir une patente qui ne présente aucun avantage particulier au service public. En effet, pour ce qui regarde la célérité, l'élégance et les publications confidentielles, votre comité trouve que les entrepreneurs des impressions de la législature, ou tout autre grand établissement, sont au moins de pair avec les imprimeurs de la reine; et, en faisant faire par les entrepreneurs des impressions parlementaires, l'ouvrage qu'a exécuté l'imprimeur de la reine, ou aurait gagné au moins 50 pour cent de réduction, sans rien ôter à l'efficacité du Dans l'opinon de votre comité, on devrait constater la valeur précise de la main de chacun des blancs employés dans les départements; et le montant que devrait payer le gouvernement, pour chaque main de blancs, serait basé sur cela. On pourrait alors donner l'ouvrage à faire à quelque fournisseur que ce soit, de la province, qui l'exécuterait pour les prix stipulés. Par là on éviterait de calculer et de faire les comptes à la mesure ou par quantité, car le montant, étant vérifié, il serait facile à tout le monde, sans être même au fait de ce système, de découvrir les erreurs, ce qui est impossible sous le sytème actuel pour tout autre que des personnes bien accoutumées. Votre comité ne croit pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails, mais il se flatte que le gouvernement adoptera, soit la méthode qu'il recommande, soit quelqu'autre aussi efficace, et que de bonne heure, à la prochaine session, il sera introduit une mesure pour mieux régler la partie des impressions publiques, dans chaque branche et département, et qu'on aura soin d'y joindre la fourniture de la papeterie et des livres de bureau pour les départements et l'usage du parlement; il est convaincu que si l'on inaugure et suit un système convenable, on épargnera au moins \$150,000 par année, sur les dépenses publiques.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN, Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES COMPTES D'IMPRESSIONS.

CHAMBRE DES CONFÉRENCES, 3 Juin, 1862.

Au comité conjoint des impressions :-

MESSIEURS,—Les comptes d'impression pour l'année dernière ont été examinés et trouvés corrects. La manière dont ces comptes sont tenus est simple et satisfaisante, et conforme à nos instructions qui ont été strictement exécutées par M. Hartney, depuis qu'il remplit les devoirs de la charge importante qui lui a été confiée.

Le compte de vos imprimeurs, au montant de \$71 21, pour ouvrages extraordi-

naires, doit être payé.

Le relieur a présenté un compte pour dommages encourus à raison de délai pendant la première année de son contrat. A la fin de l'année dernière, temps auquel on ne pouvait réunir qu'un petit nombre de membres aux séances du comité, plusieurs d'entre eux pensèrent qu'il devait être payé \$400 au relieur en liquidation de sa demande; vû le très bas prix de son contrat, il est recommandé que la somme susdite lui soit payé, et que le greffier soit autorisé à lui délivrer un certificat à cet effet.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN, Président.

B. SEYMOUR,

W. PATRICK,

J. SIMPSON.

RAPPORT ANNUEL DU GREFFIER DU COMITÉ DES IMPRESSIONS.

Chambre des Conférences, Mercredi, 30 avril, 1862.

Au président et aux membres du comité conjoint des impressions :-

Messieurs,—Après avoir fait connaître, dans mon rapport de la dernière session, les changements effectués dans le système des impressions par la nomination du comité conjoint, ainsi que le résultat de l'exécution des règles et règlements qu'il avait adoptés; après avoir exposé le contrôle absolu qu'il pouvait exercer par ce moyen et l'économie qui en était la conséquence, il ne me reste plus aujourd'hui qu'à constater que l'expérience d'une autre année a de nouveau démontré l'excellence du système, la facilité de sa mise en pratique et la réduction de dépenses qu'il opère, comme on peut s'en convaincre par les comptes que j'ai l'honneur de transmettre au comité.

Aux comptes des impressions se trouvent annexés la série complète de tous les documents imprimés, un tableau exact et détaillé du coût, etc. Les pièces justificatives portent toutes un numéro; celles de l'honorable Conseil Législatif sont depuis 1 jusqu'à 271; celles de l'Assemblée Législative, depuis 1 jusqu'à 810.

Le contrat des impressions a été, cette année, ponctuellement mis à exécution ;

le papier à imprimer à été fourni régulièrement suivant les conditions.

Les volumes reliés des journaux et des documents de la session n'ont pas été livrés à l'époque déterminée dans le contrat de reliûre; le comité devra prendre les moyens de mieux assurer l'exécution de ce contrat, surtout à cet égard.

Les comptes que j'ai l'honneur de vous exposer donnent le coût total des impressions, du papier à imprimer, de la lithographie et de la reliûre des deux Chambres, pour l'année 1861, et s'élèvent à \$21,493 19.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, Greffier du comité conjoint des impressions. L'honorable M. Alexander a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acté pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du Haut-Canada, pour pourvoir à l'encou"ragement de l'agriculture."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Reesor,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

Le dit bill, avec la permission de la Chambre, a été retiré.

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Dessaulles,

Que pour le reste de la session, lorsque cette Chambre s'ajournera après la séance du soir, elle demeure ajournée à onze heures avant midi du jour suivant, et que cette séance de la Chambre soit considérée comme un jour de séance séparée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender les actes incorporant et concernant la cité de Québec," auquel elle domande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Bellean, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Ramsay," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Shaw, secondé par l'honorable M. Matheson, il a été . Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour transporter entre les mains des syndics certains immeubles appartenant à feu "William Campbell," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Harmaunus Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la vallée de Massawippi," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hollis Smith, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie de passage par bateau à vapeur entre Nouvelle-Edinburgh" et Waterloo," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant la prescription des actions dans le Haut-Canada,"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte amendant le chapitre 20 des statuts resondus du "Bas-Canada, intitulé: Acte concernant les registres des mariages, baptêmes et sépul- "tures," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège de *Ste. Anne-de-la-Pocatière*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à la version française du dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte pour naturaliser Gelston Sanford,"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte relatif aux exhibitions publiques dans le Bas-"Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ces bills sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndies de l'hôpital général de *Toronto*, à émettre des débentures "pour faire le rachat de celles déjà émises," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Lequel dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :--

P. 1, l. 18-Après " de" insérez " pas plus de."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait à ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association "St. François-Xavier de Montréal," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de "Notre-Dame de Lorette, de la ville de Guelph, dans le diocèse catholique romain d'Hamilton," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

L'honorable M. Reesor a proposé, secondé par l'honorable M. McMurrich, Que la clause suivante soit ajoutée au dit bill:—

"Et la dite corporation pourra acquérir et posséder toute propriété foncière et nécessaire aux fins susdites, et pour son propre usage et occupation, et elle pourra aussi posséder
toute propriété foncière que lui sera léguée ou donnée jusqu'à ce qu'elle puisse en
disposer, ce qu'elle pourra faire dans les cinq années à compter de la date de telle acquisition, autrement telle propriété foncière retournera au donateur, ses hoirs ou ayans cause,
ou aux héritiers ou ayans cause du testateur; pourvu toujours que tel legs ou telle
donation de telle propriété foncière, ait été fait au moins six mois avant le décès du
testateur."

Objection étant faite à la motion,

La question de concours a été mise sur icelle; la Chambre s'est divisée; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

McMurrich,

Recsor,

Skead.-3.

Non-Contents:

Les Honorables Messicurs

Duchesnay, A. J., Lacoste Duchesnay, E. H. J., Leslie, Alexander, Jeffrcy, Renaud, Allan, Lacostc, Ross, Armand, Seymour, Armstrong, Ferrie, Masson, Shaw, Baby,Ferrier, Matheson, Smith, Harmannus, Bellean, Sir N. F., Foster, Smith, Sidney, Moore, Blair, Fergusson, Goodhue, Perry, Walker, Campbell, Guévremont, Wilson.-34. Proulx, Crawford, Hamilton (Kingston,)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question de concours a été alors mise sur la motion principale, elle a été résoluc

dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Légistative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société de "l'union St. Roch," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Alors, l'honorable M. Campbell, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit:—
P. 1, l. 21—Après " corporation " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra " excéder, en aucun temps, la somme de cinq mille piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui,

il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour permettre au conseil de " ville de la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, de louer une partie du lot de ville

"appelé " quarré de la reine," dans la dite ville," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Jeffrey, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour légaliser un règlement " fait et passé par le conseil de ville de la corporation de la ville de Perth, dans les comtés " unis de Lanark et Renfrew, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Information étant donnée, que le bill intitulé: "Acte pour modifier et amender l'acte "pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*," a été rapporté du comité sur les ordres permanents et les bills privés sans amendement, et ensuite lu la troisième fois et passé, tandis que le dit bill était inscrit sur les ordres du jour pour la seconde lecture,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Hollis Smith,

Que le dit rapport et toutes les procédures subséquentes de la Chambre du troisième jour de juin présent, relatives au dit bill, soient nulles et non avenues, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

 $Ordonn\acute{e}$, que le dit bill soit renvoy \acute{e} au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre et définir les "pouvoirs de la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Leslie, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'école indus-"trielle des filles de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Humilton, (Kingston),

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir et continuer un "arpentage dans le township de King, dans le comté de Kork," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Recsor, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du hill intitulé: "Acte pour amender les chapitres soixante-dix-sept, quarante et quarante-cinq des statuts refondus pour le "Bas-Canada, en matières d'appel, ainsi que le chapitre quatre-vingt-trois des mêmes statuts refondus, concernant la procédure, dans la cour supérieure et la cour de circuit," Sur motion de l'honorable M. Dessaulles, secondé par l'honorable M. Walker, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, et "pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour "confirmer certains chemins latéraux dans le township de Scarborough, et pour pourvoir "au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour "incorporer les sœurs de St. Joseph, pour le diocèse catholique romain de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer les première "et seconde congrégations de *Hinchinbrooke*, en rapport avec l'église presbytérienne-unic "de l'Amérique du Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston),

il a été

Ordonné, qué le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement. La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa scance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour étendre les dispositions du chapitre trente-deux des statuts "refondus du Canada, en ce qui concerne le bureau d'agriculture."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Hamilton, (Kingston), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Armstrong,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Dessaulles, Alexander, Belleau, Sir N. F., Hamilton (Kingston,) Duchesnay, A. J., Jeffrey, Duchesnay, E. H. J., Leslie, Allan, Blair, Fergusson, Jeffrey, Armand, Boulton, Armstrong, Campbell, Ferrier, McDonald, De La Terrière, Goodhue, McMurrich, Baby,CC

Les Honorables Messieurs

Masson, Matheson, Morris, Perry, Proulx, Recsor,

Ross, Shaw, Smith, Harmaunus,

Smith, Hollis, Smith, Sidney, Wilson.—32.

2000000

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Cameron,

Skead.-2.

Ainsi elle a été résoluc dans l'affirmative,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résoluc dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour l'administration du havre de *Toronto*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association St. François-Xavier de Montréal,"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du "St. Laurent de Québec,"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de Notre-Dame de Lorette, "de la ville de Guelph, dans le diocèse catholique romain de Toronto," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour étendre et amender les dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des statuts "refondus pour le Bas-Canada, concernant l'enregistrement des titres des immeubles et "l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer l'académie catholique romaine de St. Paul d'Aylmer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Cameron, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et six heures étant sonnées, l'honorable Orateur a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie, ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Leslie,	Renaud,
Allan,	De La Terrière,	Masson,	Ross,
Armand,	Dessaulles,	Matheson,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	McDonald,	Shaw,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	McMurrich,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Moore,	Smith, Harmaunus.
Blair, Fergusson,	Goodhne,	Morris,	Smith, Hollis,
Boulton,		Perry,	Walker,
Cameron,	Hamilton (Kingston,)		Wilson.
Campbell,	Jeffrey,	Reesor,	

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:-

De Joseph Sawyer, chef et autres, sauvages des townships de Tuscarora et Oneida, dans les comtés de Brant et Haldimand; demandant une loi prohibitive des liqueurs.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société de "l'union St. Roch," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour annexer " le township d'Aston et partie du township de Wendover, au comté de Nicolet,"

L'honorable M. Proule a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, Que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Proulx, de l'honorable Sir N. F. Belleau et de l'honorable M. Masson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porcr la compagnie d'assurance de prévoyance sur la vie et de placement,"

L'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Reesor,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats, L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Matheson,

De retrancher le mot "maintenant," et après "fois" d'insérer "d'hui en trois mois." Objection étant faite à la motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour permettre à Moise Martin Mitivier, de subir un examen pour être admis à pratiquer la "médecine, la chirurgie et l'art obstétrique,"

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Armstrong,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement dans le préambule, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :-

P. 1, l. 9—Retranchez depuis "d'Amérique" jusqu'à "A" dans la onzième ligne.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du quatrième rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité sur le bill intitulé: "Acte pour ériger la paroisse de St. Pierre de Durham, dans "le comté de Drummond, en une municipalité séparée."

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour continuer pendant un "temps limité les divers actes y mentionnés, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Armstrong a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer le village "d'Arnprior dans le comté de Renfrew, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Matheson, Skead et Shaw, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porer le village de Lanark, dans le comté de Lanark,"

L'honorable M. Matheson a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant misc sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité spécial mentionné en dernier lieu, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau " l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres " fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Crawford, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Matheson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la seconde séance de la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour

" incorporer la ville de Lévis," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, de l'honorable Sir N. F. Belleau et de l'honorable M. Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour abroger deux certains "actes y mentionnés, relativement à la séparation du comté de Peel du comté d'York, et " pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills ්පරමණ ජනතා වර්ෂ කියල එයන්නට privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la "charte de la société d'histoire naturelle de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder de nouveaux "pouvoirs à la compagnie de chemin de fer de London et Port Stanley," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour séparer "les townships de Biddulph et McGillivray du comté de Huron, et pour les annexer à la "division est du comté de Middlesex,"

L'honorable M. Goodhue a proposé, secondé par l'honorable M. Alexander,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des honorables messieurs Goodhue, Alexander, Cameron et Ross, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à la "cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le Haut-Canada,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron,

Que le dit bill soit maintenont lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Crawford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'arpentage des "troisième et quatrième concessions du township de Crowland, dans le comté de Welland," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Morris, Fergusson Blair et Reesor, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial relatif au service postal par les steamers océaniques de *Montréal*,

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Renaud, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender les actes incor-

" porant et concernant la cité de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir N. F. Belleuu et des honorables messieurs Baby et E. H. J. Duchesnay, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour "incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Ramsay,"

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills

privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter entre les " mains des syndies certains immeubles appartenant à feu William Campbell," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Hollis Smith,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie " de chemin de fer de la vallée de Massawippi, a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messicurs Hollis Smith, Ross et Foster, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie

"de passage par bateau-à-vapeur entre Nouvelle-Edinburgh et Waterloo," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Ross, Skead et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre et amender les " dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des statuts refondus pour le Bas-" Canada, concernant l'enregistrement des titres des immeubles et l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir N. F. Belleau, et des honorables messieurs Dessaulles et Masson, qui s'assembleront et

s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie "catholique romaine de St. Paul d'Aylmer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour confirmer certains "chemins latéraux dans le township de Scarborough, et pour pouvoir au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer l'école industrielle des filles ".de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

P. 1, 1. 24—Après "province" insérez "mais dont la valeur annuelle ne devra pas " excéder cinq mille piastres."

P. 1, ligne 28—Après "icelui" insérez "mais dont la valeur annuelle ne devra pas "excéder la même somme de cinq mille piastres."
P. 1, 1. 30—Retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre au conseil-de-ville de la ville " de Lindsay, dans le comté de Victoria, de louer une partie du lot de ville appelé quarré "' de la reine,' dans la dite ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour incorporer la société de l'union St. Pierre de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Skead, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte "pour autoriser la construction d'un chemin à tram ou à lisses de la ville de Simcoc " jusqu'à Port Ryerse, dans le comté de Norfolk," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Skead, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Ross.

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures avant midi.

Jeudi, 5 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dessaulles,	Lacoste,	Reesor,
Allan,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Renaud,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Ross,
Armstrony.	Ferrie,	Matheson.	Seymour,
Baby,	Ferrier,	McDonald.	Shaw,
Belleau, Sir N. F	Foster.	McMurrich,	Skead,
Blair, Fergusson.	Gordon.	Moore,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Smith, Hollis,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Smith, Sidney,
Campbell,	Hamilton (Kingston.)	Perry,	Walker,
Craw for d,	Jeffrey.	Proulx.	Wilson.
De La Terrière,		•	

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Ferrier; de la corporation de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Harmanus Smith; de Jomes Durand, de la cité de Kingston, régistrateur pour le courté de Frontenac.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de Lanark et Renfrew; demandant certaines modifications au bill maintenant devant la législature, amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa.

De François Beaudry, maire, et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Hochelaga; demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier.

De Charles Falkner et autres, de la Côte St. Michel, dans la paroisse du Scult-au-Récollet, et comté de Hochelaga; demandant que des mesures soient prises pour fixer le taux de l'intérêt.

Du conseil municipal du village de Clinton, dans le comté de Huron; demandant que les townships de Biddulph et McGillivray soient séparés du comté de Huron, et annexés à la division est du comté de Middlesex, et que nul autre changement des limites du dit comté de Huron, au-delà de la séparation des dits townships, ne soit permis ni sanctionné.

Du conseil municipal du township de McGillivray; demandant que les townships de Biddulph et McGillivray soient séparés du comté de Huron, et annexés à la division est du comté de Middlesex.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes incorporant et concernant la cité de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Masson, il

u été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

234

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour annexer le township d'Aston et partie du township de Wendover au comté de "Nicolet," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Masson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le village d'Arnprior, dans le comté de Renfreu, et pour d'autres "fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le village de Lanark, dans le comté de Lanark," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Show, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Fergusson Blair, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant l'arpentage des troisième et quatrième concessions du township "de Crowland, dans le comté de Welland," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Show, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Ramsay," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rappart soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

P. 1, l. 38—Retranchez "onzième."

P. 1, l. 39—Après "lignes" inserez "et aux mots cinquante mille louis courant," dans la onzième ligne.

P. 1, ligne 40—Après "louis" insérez "sterling," et au mot "vingt" dans la

cinquième ligne de la dite section du dit acte, le mot "douze."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Shaw, secondé par l'honorable M. Matheson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. E. H. J. Duchesnay, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M.

Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Couseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Hollis Smith, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la vallée de Massawippi," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hollis Smith, secondé par l'honorable M. Seymour,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ross, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intîtulé: "Acte "pour incorporer la compagnie de passage par bateau-à-vapeur entre Nouvellé-Edinburgh "et Waterloo," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que le dit rapport soit adopté, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la "compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, et pour autoriser le prélèvement "de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

P. 2, l. 25—Retranchez depuis "des" jusqu'à "auront" dans la 26e ligne, et insérez "dits bons de dépôt de Caughnawaga."

P. 4, l. 48-Après "Acte" insérez clause A.

CLAUSE A.

"La cent neuvième et la cent dixième sections du chapitre soixante-et-six des statuts "refondus du Canada intitulé: "Acte concernant les chemins de fer," s'appliqueront dorénavant à la dite compagnie; et toutes nouvelles dispositions que la législature de cette province pourra à l'avenir décréter pour le transport des malles ou des troupes de Sa Majesté et des autres personnes et choses dont parle la dite cent neuvième section, ou pour le prix de tel transport ou relativement à l'usage d'aucun télégraphe électrique ou autre service à rendre au gouvernement, ne seront pas considérés enfreindre les priviléges accordés ou qu'on avait l'intention d'accorder par les dits actes d'incorporation, ou aucun d'eux, ou par le présent acte."

Dans le préambule du bill,

P. 1, l. 25-Retranchez depuis "donnée," jusqu'à "a" dans la ligne 28.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour légaliser un règlement fait et passé par "le conseil-de-ville de la corporation de la ville de Perth, dans les comtés-unis de Lanark "et Renfrew, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

P. 1, 1. 27-Retranchez depuis "ici" jusqu'à "en."

P. 1, 1. 37—Après "acte" insérez "et pourvu de plus, que le présent acte n'aura "force et effet que lorsque le consentement à ses dispositions des deux tiers au moins en "nombre des contribuables de la dite ville, dont le montant collectif des cotisations devra "s'élever à plus de la moitié de la somme totale imposée par le rôle de cotisation revisé, en "dernier lieu, de la dite ville, aura été par eux signifié par écrit sous leurs signatures, "devant témoins, au maire de la dite ville, certifié par lui, sous son seing et le sceau de la "dite ville, au gouverneur, et rendu public par Son Excellence par proclamation dans "la 'Gazette du Canada.'"

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés " relativement à la séparation du comté de Peel du comté d' York, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour transporter entre les mains des syndies " certains immeubles appartenant à feu William Campbell," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amen-

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Hollis Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assembée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph de "Guelph," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

P. 1, l. 22-Après " province" insérez " dont la valeur annuelle n'excédera pas cinq " mille piastres."

P. 1, l. 24—Après " icelui" insérez " dont la valeur annuelle n'excédera pas la même " somme de cinq mille piastres."

P. 1, l. 26—Retranchez "dix" et insérez "sept."

P. 2, l. 10—Retranchez depuis "corporation" jusqu'à "la" dans la 20e ligne. Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill. tel qu'amendé, poit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer l'académie catholique romaine " de St. Paul, d'Aylmer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier; comme suit :-

P. 1, l. 22-Après " académie " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra pas " excéder einq mille piastres."

P. 1, l. 24—Après " fin " insérez " mais dont la valeur annuelle ne devra pas excéder " la même somme de cinq mille piastres."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Inkerman), secondé par l'honorable M.

Ferrier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer le synode du diocèse d'Ontario," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements dans la version anglaise seulement, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour venir au secours des représentants de seu David B. Ogden Ford," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre à Moïse "Martin Mitivier de subir un examen pour être admis à pratiquer la médecine, la chirurgie "et l'art obstétrique," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la "charte de la société d'histoire naturelle de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été misc, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte relatif à la cour de pourvoi " pour erreur et d'appel dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'école indus-" trielle des filles de Toronto," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les chapitres " soixante-dix-sept, quarante et quarante-cinq, des statuts refondus pour le Bas-Canada, " en matière d'appels ainsi que le chapître quatre-vingts-trois des mêmes statuts refondus, " concernant la procédure dans la cour supérieure et la cour de circuit," a été lu la seconde

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur la pétition de madame Maria Murney, Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur la pétition du Dr. Wm. Rees,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston),

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur le service postal fait par les navires à vapeur de la malle,

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Cameron, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la construction " d'un chemin à tram ou à lisses de la ville de Simcoe jusqu'à Port Ryerse, dans le comté " de Norfolk," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Perry, il a été . Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills

privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de " l'union St. Pierre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la "banque d'épargne de la cité et du distriet de Montréal," a fait rapport qu'il avait examine le dit bill en entier, et l'avait charge d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :--

P. 8, 1. 25—Après "devoirs" insérez "et au cas où aucun tel rapport annuel con-" tiendrait un exposé inexact de la situation financière de telle banque, les directeurs, pour " le temps, qui concourront dans ce rapport ou cet exposé, seront personnellement respon-"sables envers les déposants à cette banque du montant de leurs dépôts; et pourvu " toujours que rien au présent acte n'exemptera la dite banque de la cité et du district de "Montréal, de l'opération de toute loi générale qui pourra être ci-après passée pour mieux régler l'administration des banques d'épargne en cette province."

Le dit amendement étant lu la seconde fois par le greffier, et la question de concours

mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore les sœurs " de St. Joseph pour le diocèse catholique romain de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

P. 1, 1. 24—Retranchez "huit" et insérez "cinq."

P. 1, l. 26—Après "icelui" insérez "dont la valeur annuelle n'excédera pas la même "somme de cinq mille piastres."

P. 1, 1. 27—Retranchez "dix" et insérez "sept."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que les dits amendement soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour incorporer le collége de St. Ignace, Guelph,"

Et aussi le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de l'union St. Roch de " Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera à une heure ce jour, elle reste ajournée à quatre heures, de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Jeffrey, La Chambre s'est en conséquence ajournée à quatre heures de l'après-midi.

AND THE CONTRACTOR OF THE CONT

A quatre heures de l'après-midi, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés out été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander... Allan, Armand,

Armstrong. Belleau, Sir N. F., Cameron.

Blair, Fergusson, Boulton,

Campbell, Crawford, De La Terrière.

Les Honorables Messieurs

Dessaulles,	Guévremont,	Mc Murrich,	Seymour,
Duchesnay, A. J.,	Hamilton (Inkerm	an,) Moore,	Shaw,
Duchesnay, E. H. J	., Jeffrey,	Morris,	Skead,
Ferrie,	Lacoste,	Panet,	Smith, Harmaunus,
Ferrier,	Leslic,	Perry,	Smith, Hollis,
Foster,	Masson,	Proulx,	Smith, Sidney,
Goodhue,	Matheson,	Recsor,	Walker,
Gordon,	$\it MeDonald,$	Ross,	Wilson.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :-

l'ar l'honorable M. De La Terrière; du conseil municipal d'Hébertville.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour établir et continuer un arpentage dans "le township de King, dans le comté de York," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et qu'il est d'opinion que le préambule n'est pas prouvé, et qu'il ne paraît convenable au comité de législater sur le sujet en question.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de l'union St. "Pierre de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :--

P. 1, l. 23—Après "fins" insérez "les dites propriétés ne devront pas excéder en "valeur la somme annuelle de cinq mille piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui,

il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Morris, il a été Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la construction d'un chemin à "tram ou à lisses de la ville de Simcoe jusqu'à Port Ryerse, dans le comté de Norfolle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour modifier et amender l'acte pour consoli"der la dette de la ville de Port Hope," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il counettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit:-

P. 1, 1. 13-Retranchez depuis " ans " jusqu'à " le " dans la ligne 28.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui,

il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Goodhue, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour séparer les townships de Biddulph et McGillivray du comté de Huron, et "pour les annexer à la division est du comté de Middlesex," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Goodhue a proposé, secondé par l'honorable M. Alexander,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable M. McDonald a proposé en ameudement, secondé par l'honorable M. Harmaunus Smith,

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "maintenant renvoyé à un comité "de toute la Chambre."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et

Le dit bill a été alors la la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'honorable M. Sidney Smith,

Qu'il soit résolu—que la construction du chemin de fer intercolonial est essentielle à l'indépendance et à la sûreté du *Canada* en temps de guerre, et nécessaire à la prospérité et au développement de son commerce en temps de paix.

Que la proposition du ministre des colonies, de la part du gouvernement impérial,

mérite la considération immédiate et l'attention du parlement.

Qu'il est du devoir du gourvernement de prendre, sans délai, de concert avec les provinces inférieures, des mesures pour assurer les avantages d'un chemin intercolonial aux provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

Après débats, il a été

Ordonné, que la dite résolution reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: 'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie du Richelieu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte

" pour amender le chapitre 105 des statuts refondus pour le Haut-Canada, intitulé: 'Acte " concernant les petits délits contre la propriété dans le Haut-Canada,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour incorporer une compagnie pour la construction de certains chemins de péage dans " l'Isle Jésus," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Armand, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: " Acte pour amender "l'acte'pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son administration,"

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Armstrong, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après un long débat, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion, soient remis à la prochaine séance de la Chambre, et qu'il soit aiors le premier item sur les ordres du jour.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Hant-Canada, en ce " qui concerne l'émission de licences de boutique et d'auberge dans les cités," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

P. 1, l. 17-Après "des" insérez "certificats pour." P. 1, l. 21-Après " des" insérez " certificats pour."

P. 2, l. 1-Après "mais" retranchez "aucune" et insérez "nul certificat pour " une" et retranchez " accordée ou émise" et insérez " accordé ou émis."

P. 2, l. 5-Après " année " insérez " nul certificat pour."

P. 2, l. 9—Après "vingt" insérez "certificats pour."
P. 2, l. 10—Retranchez "accordées ou émises" et insérez "accordés ou émis."

P. 2, l. 33—Biffez depuis "et" jusqu'à "la" dans la 55e ligne. P. 2, l. 33—Biffez depuis "s'appliqueront" jusqu'à "aux."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés à un comité de toute la Chambre à sa prochaine séance.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour amender l'acte concernant l'impôt provincial sur les licences d'auberge," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'école industrielle des filles de Toronto,"

Et aussi, le bill intitulé : " Acte pour permettre à Moïse Martin Mitivier de subir un " examen pour être admis à la pratique de la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique,"

et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Gordon, La Chambre s'est ajournée à sept heures-et-demie ce soir.

A sept heures-et-demie du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés out été:

L'Honorable Sir E. P. TACHE, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Crawford,	Lacoste,	Proulx,
Allan,	De La Terrière,	Leslie,	Recsor,
Armand,	Dessaulles,	Masson,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Matheson,	Shaw,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,		Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	McMurrich,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Goodhue,	Moore,	Smith, Hollis,
Boulton,	Guévremont,	Morris,	Walker,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,)	Panet,	Wilson.
Campbell,	Jeffrey,	Perry,	•

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De la corporation de la cité de Montréal; demandant la modification de certains bills maintenant devant la législature relatifs au chemin de fer du grand tronc et à d'autres compagnies de chemins de fer.

De M. James Durand, de la cité de Kingston, régistrateur du comté de Frontenac; demandant à être indemnisé des pertes qu'il pourrait souffrir au cas où la cité de Kingston serait séparée du comté de Frontenac, pour les fius d'enregistrement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour "incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Ramsay," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il démande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui "incorporent la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, et pour autoriser "le prélèvement de certaines actions privilégiées pour certaines fins," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser un règlement "fait et passé par le conseil de ville de la corporation de la ville de Perth, dans les comtés-

" unis de Lanark et Renfrew, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de "St. Joseph, de Guelph," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Crdonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie catholique romaine de St. Paul, d'Aylmer," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les chapîtres "soixante-et-dix-sept, quarante et quarante-cinq des statuts refondus pour le Bas-Canada, "en matières d'appel, ainsi que le chapître quatre-vingt-trois des mêmes statuts refondus, "concernant la procédure dans la cour supérieure et la cour de circuit," à été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre et définir les "pouvoirs de la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph, pour le diocèse catholique romain de Toronto," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendemens auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de "l'union St Pierre de Montréal," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre

que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxque's il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amen-"der de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, "et pour d'autres fins y mentionnées,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Morris,

Que le dit bill soit amendé, comme suit :-

P. 4, l. 50—Après "acte" insérez "et pourvu aussi que si la nouvelle compagnie "n'est pas formée et la dite cession du chemin de fer terminée dans les trois années de la "passation du présent acte, toutes les clauses du présent acte relatives à telle nouvelle "compagnie n'auront ni force ni effet."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne "l'émission de licences de boutique et d'auberge dans les cités."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Walker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits amendements en entier, et l'avait chargé de recommander à la Chambre de les adopter.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux dits amendements faits par l'Assemblée à ce bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son administration."

Après de nouveaux longs débats,

L'honorable M. Cameron a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Skead, De retrancher le mot "maintenant" et d'insérer après "fois" d'hui en trois mois." Objection étant faite à la motion,

Après de longs débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative. Alors l'honorable M. Campbell a proposé en amendement à la motion principale, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Inkerman),

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "amendé comme suit":-

P. 1, l. 33—Après "entière" insérez "mais aucun tel règlement ne sera valable que "s'il est approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, en conseil, en la manière "indiquée par le cinquième paragraphe de la quatrième clause de l'acte cité dans la "première clause du présent acte."

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans l'affirmative. La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la

troisième fois présentement.

La question étant mise de grossoyer l'amendement, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :--

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Armstrong,	Dessaulles,	McDonald,	Proulx,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	Morris,	Smith, Hollis,
Blair, Fergusson,	Guévremont,	Panet,	Walker,
Crawford,	$\it Jeffrey,$	Perry,	Wilson.—22.
De La Terrière	Lacoste.		

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Skead,
Allan,	Goodhue,	Matheson,	Smith, Harmaunus.
Cameron,	Leslie,	Recsor,	—11.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour venir au secours des

" représentants de feu David B. Oyden Ford," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de " la compagnie du Richelieu," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir N. F. Belleau, et des honorables messieurs Masson et Armand, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre " cent-cinq des statuts resondus pour le Haut-Canada, intitulé: " Acte concernant les " petits délits contre la propriété dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compa-"gnic pour la construction de certains chemins de péage dans l'Isle Jésus," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Armand, Wilson, Armstrong, Dessaulles et Masson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'impot provincial sur les licences d'auberge," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Matheson a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance de la Chambre demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Morris, La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures du matin.

Vendredi, 6 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Craw ford,	Hamilton (Inkerman,)	Recsor,
Allan,	De La Terrière,	Lacoste,	Ross,
Armand,	Dessaulles,	Leslie,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, $A. J.$,	Letellier de St. Just,	Shaw,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,		Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	McMurrich,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Morris,	Smith, Hollis,
Boulton,	Goodhue,	Perry,	Walker,
Cameron,	Gordon,	Proulx,	Wilson.
Campbell,	Guévremont,	•	

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:-

Du conseil municipal d'Hébertville; demandant une allocation pour ouvrir un chemin de communication entre Québee et le lac St. Jean, durant l'hiver.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour venir au secours des représentants de feu "David B. Ogden Ford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Crawford, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: 'Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La compagnie du Richelieu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstroug,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour étendre et amender les dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des "statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant l'enregistrement des titres des immeu-"bles et l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Masson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill saus amendement.

L'honorable M. Alexander, du comité spécial sur l'immigration, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Conseil Législatif, Chambre de Comité, Vendredi, 6 juin, 1862.

Votre comité spécial chargé "de prendre en considération le sujet de l'immigration, "et les meilleurs moyens d'obtenir la colonisation rapide des terres les plus fertiles de la "province, et spécialement de faire rapport sur les meilleurs moyens de répandre la con-

"naissance de ses grandes ressources parmi les classes les plus riches de l'Europe, de ma-"nière à attirer une affluence de capitalistes disposés à encourager des entreprises manu-

" facturières," a l'honneur de faire rapport :-

Qu'en conséquence de la prorogation précipitée de la session, à laquelle on s'attend, votre comité ne peut poursuivre, comme il l'eût désiré, cette partie de l'enquête qui lui a été tout spécialement recommandée (celle qui regarde les immigrants des classes les plus riches); il a néanmoins pris des témoignages, qu'il croit très importants, sur le moyen d'attirer l'immigration en général, et il demande la permission de les soumettre à votre honorable Chambre, en lui recommandant d'en faire transmettre une copie par le greffier à

l'honorable commissaire de l'immigration, pour que le gouvernement puisse tirer parti des suggestions qui trouvent, s'il le croît utile.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE ALEXANDER, Président.

(Pour Témoignages, Voir Archives.)

Sur motion de l'aonorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

qu'il soit

Résolu, que le comité sur les ordres permanents et les bills privés soit autorisé à conférer avec le comité de l'Assemblée Législative sur les ordres permanents et les bills privés, relativement aux nouveaux amendements aux règles qui seront jugés convenables, à l'effet d'assimiler d'avantage la pratique des deux Chambres relativement aux bills privés, et de faciliter les arrangements nécessaires à cette fin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle à été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que l'honorable Orateur de cette Chambre soit prié de faire les arrangements qu'il croira à propos, durant la vacance, afin qu'il ne soit fait qu'une seule publication (soit sous la signature collective des greffiers des deux Chambres du parlement, ou sous celle des greffiers des bills privés) de tous avis relatifs aux bills privés ou autres sujets qui, par les règles des deux Chambres, exigent la publication d'avis.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre cent cinq des statuts refondus pour le Haut-Canada, intitulé: "Acte concernant les petits "délits contre la propriété dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question à été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'impôt provincial sur les licences d'auberge,"

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le rapport du comité spécial au sujet de la pétition de madame Maria Murney,

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La dite motion, avec la permission de la Chambre, a été retirée.

Un Message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les émigrés et la quarantaine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Cameron, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors la la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un Message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron,

Que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Armand, secondé par l'honorable M. A. J. Duchesnay, il a été

Ordonne, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine scance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la société de l'union St. Pierre de Montréal ;"

Aussi, le bill intitulé: " Acte pour modifier et amender l'acte pour consolider la dette " de la ville de Port Hope;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins y mentionnées;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie du "chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, et pour autoriser le prélèvement de nouvelles "actions privilégiées pour les fins y mentionnées;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer les sœurs de St. "Joseph, pour le diocèse catholique romain de Toronto;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour légaliser un réglement fait et passé par le conseil "de ville de la corporation de la ville de Perth, dans les comtés-unis de Lanark et Renfrew, "pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée,"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie pour "l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Ramsay," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour permettre à la ville de *Niagara* de céder les intérêts qu'elle possède dans le chemin "de fer d'*Erie* et *Ontario*, et pour d'autres fins," auquel elle demande le eoncours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elles a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour établir de nouvelles dispositions relativement à la compagnie du chemin de fer de "Cobourg et Peterborough," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son "administration;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie catholique romaine de St. "Paul d'Aylmer;"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph, de Guelph,"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne de la cité et du district de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour la réorganisation de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, et pour d'autres fins," aquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Allan,

Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Objection étant faite à la motion,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les ordres permanents et les bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à "vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital social," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Campbell, La Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi.

A trois heures de l'après-midi, la Chambre s'est assemblée, ct

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Craw for d,	Hamilton (Inkerman,)	Recsor,
Allan,	De La Terrière,	Jeffrey,	Ross,
Armand,	Dessaulles,	Lacoste,	Seymour,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	Leslie,	Shaw,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Skead,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	McMurrich,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Morris,	Smith, Hollis,
Boulton,	Goodhue,	Panet,	Walker,
Cameron,	Gordon,	Perry,	Wilson.
Campbell,	Guévremont,	Proulx,	

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Goodhue; du très-révérend lord évêque de Huron et autres, de la cité de London.

Par l'honorable M. Armand; de J. Dubreuil et autres, du comté de Jacques-Cartier.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre à la ville de Niagara de céder "les intérêts qu'elle possède dans le chemin de fer d'Erié et Ontario, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :—

P. 1, l. 26—Après " priorité" insérez clause A.

CLAUSE A.

"Rien de contenu au présent ne conférera à la corporation de la ville de Niagara, ou au dit acquéreur ou acquéreurs, aucun titre ou droit de priorité autre ou plus étendu, sur les quais et travaux à Niagara, que celui que possède actuellement la dite corporation de la ville de Niagara, ou la dite compagnie du chemin de fer Erié et Ontario, ni ne conférera ou permettra aucun droit sur aucune partie du grand chemin de fer occidental, ni n'affectera les réclamations non payées contre la compagnie du chemin de fer Erié et Ontario, au sujet de droits de passage, soit qu'il s'agisse d'une occupation temporaire ou permanente, lesquelles réclamations, en dernier lieu mentionnées, constitueront une charge sur les droits et propriétés dont la vente est autorisée par le présent."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui,

il a été agréé.
Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par l'honorable M. Campbell, il 2 été
Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la
troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, a qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour la réorganisation de la compagnie du "grand tronc de chemin de fer du Canada, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour établir de nouvelles dispositions relative-"ment à la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement, et en même temps d'attirer l'attention de la Chambre sur le rapport du 26e jour de mai dernier, dans lequel il est mentionné comme l'opinion de ce comité, "que " quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough, deman-"dant un acte pour remettre le chemin de fer sous le contrôle des actionnaires primitifs, " le comité considère l'avis comme insuffisant, attendu que l'avis ne fait nulle mention de " la cession proposée.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: " Acte pour " amender l'acte concernant l'impôt provincial sur les licences d'auberges,"

Il a été proposé par l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Ferrie,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—
1. 1, 1. 30—Retranchez depuis "règlements," où ce mot se rencontre la seconde fois, jusqu'à "ct" dans la ligne 31, et insérez "passés par tel bureau des commissaires de police " à ce sujet."

P. 1, 1. 49—Retranchez depuis "Canada" jusqu'à "sera," dans la ligne 50. P. 2, 1. 23—Retranchez depuis "municipale" jusqu'à "ou," dans la ligne 24.

P. 2, dernière ligne-Après "abrogée," insérez clause A.

CLAUSE A.

"Tout officier ou personne qui émettra une licence ou un certificat de licence con-" trairement aux dispositions du présent acte, ou de tout autre acte ou loi en force en cette " province, sera coupable de délit (misdemeanor), et sur conviction de tel délit, payera "une amende de pas moins de quarante et de pas plus de cent piastres, ou peurra être emprisonné pendant une période de pas plus de trente jours, ou subir les deux à la discrétion de la cour."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a êté alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concer-"nant les émigrés et la quarantaine," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur l'immigration,

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Goodhue, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'houorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dessaulles a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Cumeron a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, Qu'il soit résolu, que la construction du chemin de fer intercolonial est essentielle à l'indépendance et à la sûreté du Canada, en temps de guerre, et nécessaire à la prospérité et au développement de son commerce, en temps de paix.

Que la proposition du ministre des colonies, de la part du gouvernement impérial, mérite la considération immédiate du parlement.

Qu'il est du devoir du gouvernement de prendre, sans délai, de concert avec les provinces inférieures, des mesures pour assurer les avantages d'un chemin intercolonial aux provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: Acte pour incorporer la compagnie " du chemin à barrières de Terrebonne," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables

messieurs Armand, Armstrong, Wilson et Dessaulles, qui s'assembleront et sajourneront à loisir.

L'honorable M. Armand, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

- P. 1, 1. 3—Retranchez depuis " écores " jusqu'à " dans " dans la ligne sept.
- P. 1, l. 16-Après " St. François" insérez " au pont Viau."
- P. 13, l. 4—Après "mille" insérez "et pour toute voiture appartenant à toute "personne résidant dans la paroisse de St. Vincent de Paul, loosqu'elle ira au nord du dit "comté chercher du bois on en reviendra chargée de bois, la moitié des taux ci-dessus "respectivement."
- P. 19, l. 15—Retranchez "aucune" et insérez "toute cour de sessions générales "trimestrielles ou toute."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Armand, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue daus l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Armand, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction de certains chemins de péage d'ans l'Isle-Jésus," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

- P. 11, l. 48—Après "mille" insérez "et pour toute voiture appartenant à toute "personne résidant dans la dite paroisse de Ste. Rose, lorsqu'elle ira au nord du dit comté "chercher du bois on en reviendra chargée de bois, la moitié des taux ci-dessus respectivement."
- P. 12, l. 32—Après "chemins" insérez "et qu'il n'en sera non plus exigé d'aucune "personne passant sur les dits chemins dans les limites de la paroisse où elle réside."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Armand, secondé par l'honorable M. Masson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour étendre les dispositions de l'acte concernant les terres et propriétés foncières tenues "par le gouvernement impérial pour la défense militaire de cette province, à la construction "de lignes télégraphiques en rapport avec telle défense," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Morris*, secondé par l'honorable M. *Dessaulles*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie, ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dessaulles,	Masson,	Reesor,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Matheson,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,		Seymour,
Baby,	Foster,	McMurrich,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Goodhue,	Moore,	Skead,
Blair, Fergusson,	Hamilton (Inkerman,)	Morris,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Jeffrey,	Panet,	Smith, Hollis,
Cameron,	Lacoste,	Perry,	Wilson.
Crawford,	Leslie,	Proulx,	
De La Terrière.	Letellier de St. Just.	•	

L'honorable M. McDonald, du comité spécial nommé pour s'enquérir des garanties qu'offrent les compagnies d'assurance sur la vie et contre le feu, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, Jeudi, 5 juin, 1862.

Le comité spécial nommé le 13e jour de mai dernier, pour s'enquérir des garanties qu'offrent les compagnies d'assurance sur la vie et contre le feu, et de la nécessité de législater de nouveau à cet égard et faire rapport sur le sujet, a l'honneur de faire rapport—

Que votre comité regrette que l'approche de la fin de la session l'empêche de rendre compte des résultats de son enquête, au long, ou dans une forme propre à l'action législative, ce qui, selon votre comité, est grandement nécessaire. Il recommande néanmoins, de transmettre une copie des témoignages avec ce rapport au secrétaire-provincial, pour l'information du gouvernement.

Le tout respectueusement soumis.

Donald McDonald, Président.

L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, Que le rapport soit adopté et imprimé pour l'usage des membres. Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Alors, l'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que le rapport soit adopté, et les témoignages transmis au gouvernement, mais non imprimés.

Après débats.

L'honorable M. Cameron a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

De retrancher tous les mots après "adopté," et insérer "d'hui à trois mois."

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compa. "gnie de navigation et de chemin de fer du nord-ouest," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions " de l'acte concernant les terres et propriétés foncières tenues par le gouvernement impé-" rial pour la défense militaire de cette province, à la construction de lignes télégra-" phiques en rapport avec telle défense," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte concernant les droits d'excise sur les distillateurs et brasseurs, de " même que sur les spiritueux et la bierre par eux manufacturés, et pour augmenter ces " droits," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour amender l'acte concernant les droits de douane et leur perception?" auguel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à "certaines dépenses du gouvernement civil, et à d'autres besoins, pour l'année 1862, et "pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public, en 1861," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne,"

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'impôt provincial sur " les licences d'auberge,"

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour permettre à la ville de Niagara de céder les "intérêts qu'elle possède dans le chemin de fer d'Erié et Ontario, et pour d'autres fins,"

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction de certains chemins de péage dans l'Isle-Jésus," et informer cette Chambre que l'Assemblée a aquiescé aux amendements faits aux dits bills, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Goodhue, secondé par l'honorable M. Morris, La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures du matin.

Samedi, 7 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir E. P. TACHÉ, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Dessaulles,	Leslie,	Reesor,
Armand,	Duchesnay, A. J.,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	Masson,	Seymour,
Baby,	Ferrie,	Matheson,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Foster,	McDonald,	Skead,
Blair, Fergusson,	Goodhue,	Moore,	Smith, Harmaunus,
Boulton,	Gordon,	Morris,	Smith, Hollis,
Cameron,	Hamilton (Inkerman,	Panet,	Smith, Sidney,
Crawford,	Jeffrey,	Perry,	Walker,
De La Terrière,	Lacoste,	Proulx,	Wilson.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; du révérend J. B. Chartré et autres, de la paroisse de St. David, dans le comté d'Yamaska; et de Théodore Hart et autres, porteurs d'obligations et créanciers de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain.

Par l'honorable M. Proulx; de Pierre Kemneur et autres, des paroisses de St. Roch, St. Antoine et St. Marc.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De J. Dubreuil et autres, du comté de Jacques Cartier; demandant un acte pour établir une banque de crédit foncier.

Du très révérend lord évêque de *Huron* et autres, de la cité de *London*; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche sur les canaux, les chemins de fer et dans le département des postes.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender " l'acte concernant les droits d'excise sur les distillateurs et brasseurs, de même que sur " les spiritueux et la bière par eux manufacturés, et pour augmenter ces droits."

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Recsor,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concer-"nant les droits de douanc et leur perception," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Morris, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour octroyer " à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du " gouvernement civil et à d'autres besoins, pour l'année 1862, et pour faire face à certaines " sommes dépensées pour le service public, en 1861."

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Recsor,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte concernant la milice," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Morris, a proposé, secondé par l'honorable M. Recsor,

Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre présentement. La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Jeffrey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ross, du comité sur les ordres permanents et les bills privés, a présenté son rapport final.

Crdonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ, Vendredi, 6 juin, 1862.

Le comité sur les ordres permanents et les bills privés, a l'honneur de soumettre son

rapport final, comme suit:-

Votre comité est convaince que les règles récemment adoptées par votre honorable Chambre, relativement aux bills privés, auront pour résultat d'établir un système efficace de pratique. Dans le but de les rendre plus complètes, il y a fait les changements suivants qu'il a l'honneur de soumettre:—

Règle 53. Retranchez le mot "savoir" et insérez les suivants au lieu d'icelui : "spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, comme suit, "savoir :"

Règle 55. A la fin de la régle, insérez, "et chaque fois que l'avis sera trouvé "insuffisant quant à l'ensemble de la pétitiou ou à quelques-uns de ses allégués qui auraient "dû être spécialement mentionnés dans l'avis, le comité recommendera à la Chambre la "détermination qu'elle devra prendre à cet égard."

Règle 71. Retranchez les mots " purement techniques," et insérez " simplement de

" rédaction ou sans importance."

Insérez après la règle 69 la nouvelle règle que suit:-

Nul amendement important ne peut être proposé à un bill privé dans un comité général ou à la troisième lecture du bill, à moins qu'il n'en ait été donné un jour d'avis préalable.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Sidney Smith, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été renvoyé la réponse à l'adresse relative aux édifices publics à Ottawa, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, Samedi, 7 juin, 1862.

Le comité spécial chargé de prendre en considération la réponse à l'adresse relative au progrès des édifices publics à Ottawa, a l'honneur de faire capport:—

Que votre comité n'ayant pu, vû le peu de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de son enquête, compléter les investigations que votre honorable Chambre l'avait chargé de faire, croit devoir se borner de mettre devant elle les témoignages qu'il a pris, ct a l'honneur de recommander qu'ils soient transmis par le greffier de cette Chambre à l'honorable secrétaire provincial, en vue d'une investigation complête par le gouvernement. Votre comité désire constater que depuis sa nomination, il a apporté à l'accomplissement des importants devoirs qui lui ont été dévolus, la diligence et l'attention qu'ils méritaient, ainsi que le prouve le résultat de ses travaux, consistant en une enquête volumineuse naintenant soumise à votre honorable Chambre. Cette enquête met en lumière un grand nombre de faits, desquels ressort la preuve qu'il y a eu, pour se servir des plus douces expressions, maladministration grossière dans l'emploi fait jusqu'à ce jour, d'aussi fortes sommes pour ces constructions qui, d'après les plans et estimations du livre bleu, exigeront encore de grandes dépenses avant d'être terminées. Votre comité désire appeler l'attention de votre honorable Chambre au fait qu'il a été payé aux entrepreneurs, en à compte, du ler août 1861, au 13 mai 1862, une somme de trois cent dix huit mille sept cent piastres. (318,700) par le ci-devant commissaire des travaux publics, l'honorable M. Cauchon, sans qu'il apparaisse qu'on ait préalablement produit d'estimations pour servir de base à ces paiements, ou qu'ils aient été autorisés par ordre en conseil.

Votre comité a de plus l'honneur d'énoncer qu'il est de l'intérêt public qu'une enquête plus complète soit faite sans délai, en vue de l'achèvement prochain de ces édifices pour l'usage du Gouvernement et des Chambres Législatives.

Le tout respectueusement soumis.

P. H. Moore, Président.

(Pour l'enquête, voir Appendice No. 8.)

Alors, l'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Dessaulles, Que le dit rapport soit adopté.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable Orateur a informé à la Chambre, qu'il avait reçu une communication annonçant l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre au Conseil Législatif lundi prochain, à une heure de l'après-midi, pour proroger le parlement.

L'honorable M. Morris a proposé, secondé par l'honorable M. Dessaulles, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée à lundi prochain, à onze heures du matin. La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Wilson, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à onze heures du matin.

Lundi, 9 Juin, 1862.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Sir Allan Napier MacNab, Baronnet, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Moore,	Skead.
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Morris,	Smith, Harmaunus,
Blair, Fergusson,	Hamilton (Inkerman,) Panet,	Smith, Hollis,
Cameron,	Jeffrey,	Perry,	Taché, Sir E. P.,
De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Reesor,	Walker,
Dessaulles,	Matheson,	Shaw,	Wilson.
Duchesnay, A.J.	McDonald	ŕ	

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour; les pétitions suivantes ont été lues:-

De Théodore Hart et autres, porteurs d'obligations et créanciers de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain; demandant que le bill pour amender les actes d'incorporation de la dite compagnie, ne devienne pas loi.

Du révérend J. B. Chartré et autres, de la paroisse de St. David, dans le comté d' Yamaska; demandant l'établissement d'une banque de crédit foncier.

De Pierre Kemneur et autres, des paroisses de St. Roch, St. Antoine et St. Marc de Richelieu; demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont éprouvées en conséquence de la construction d'une chaussée sur la rivière Richelieu.

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, Samedi, 7 juin, 1862.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son cinquième rapport:—

Votre comité à examiné les comptes du greffier depuis le premier jour de janvier

dernier, jusqu'au premier jour de juin courant.

Le jour en premier lieu mentionné, le greffier avait en mains, au crédit de votre honorable. Chambre, une balance de onze mille cent vingt-huit plastres, treize centins (\$11,128 13) tel qu'il appert par le premier rapport de votre comité. Le greffier a depuis

reçu trente-deux mille piastres (\$32,000), faisant en tout quarante-trois mille cent vingt-

huit piastres, treize centins (\$43,128 13), dont il avait à rendre compte.

Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, au moyen de pièces justificatives numératées depuis 300 jusqu'à 546 inclusivement, d'une dépense, dans l'intervalle ci-haut mentionnée, de trente mille six cent vingt-huit piastres dix-neuf centins (\$30,628 19), de sorte que le premier du courant, il était dû par cet officier à votre honorable Chambre, une balance de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf piastres quatre-vingt-quatorze centins (\$12,499 94).

Afin de mettre le greffier en état de faire face aux dépenses courantes de votre honorable Chambre pour la présente session et la vacance, votre comité recommande qu'il soit fait demande à qui il appartient, de telles sommes qui seront avancées au greffier, suivant qu'il en aura besoin, de temps à autre, d'ici au commencement de la prochaine session,

et ne devant pas excéder en fout vingt mille huit cents piastres (\$20,800).

Le tout respectueusement soumis.

E. P. TACHÉ, Président.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Morris, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors l'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F.

Belleau,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de vingt mille huit cents piastres, afin que cet officier puisse rencontrer les dépenses de cette Chambre durant la présente année, ce dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec la dite adresse.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Admiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée, "que c'est le plaisir de Son Excellence "qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle, dans cette Chambre."

Laquelle étant venue,

Le clerc de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :—

Acte pour changer le titre officiel des inspecteurs et surintendants de police pour les

cités de Montréal et Québec.

Acte pour abroger l'acte vingt-trois *Victoria*, chapitre cinquante, et pour amender l'acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*, en tant qu'il se rapporte aux cours de recorders.

Acte pour établir les lignes latérales dans le township de Kenyon, dans le comté de

Glengarry.

Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les actes concernant la banque commerciale du district de *Midland*, et pour changer son nom de corporation en celui de "La Banque Commerciale du *Canada.*"

Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'académie industrielle de St. Laurent.

Acte pourvoyant à la régularisation et au dépôt de certains registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Acte pour consolider partie de la dette due par la municipalité du comté de Hastings.

Acte pour légaliser l'élection des syndics pour la construction d'une église catholique

dans la paroisse de Ste. Brigide, ainsi que leurs procédés.

Acte pour faire retomber sur la corporation de la cité de Toronto, le paiement des frais de garde, soutien et entretien de certains prisonniers dans la prison commune des comtés unis d'York et Pecl.

Acte pour ériger la partie de la paroisse St. Roch de Québec, située sur la rive nord de la rivière St. Charles, en une municipalité séparée.

Acte pour incorporer la société ecclésiastique du diocèse de St. Hyacinthe.

Acte pour permettre aux contribuables du comté de Lincoln, de faire choix d'une

localité plus convenable comme chef-lieu.

Acte pour confirmer l'action de la corporation des ci-devant townships unis d'Arthur et Luther, en vertu de l'acte pour permettre aux conseils de comté de prélever des deniers pour aider aux personnes, en certains cas, à ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte concernant les locateurs et locataires.

Acte pour naturaliser Isaac Rogers.

Acte pour amender l'acte incorporant les sœurs de la charité de Québec.

Acte pour rendre applicable aux comtés de Wentworth et Lincoln, l'acte concernant la protection accordée aux propriétaires de terrains sur la rive du lac Ontario, dans les comtés d'York, Peel et Halton.

Acte relatif aux hypothèques dans le Haut-Canada.

Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du Haut-Canada.

Acte pour changer le nom de David Allan Poe et de sa famille, en y ajoutant le nom de "Watt."

Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la société de l'hospice des orphelins et de bienfaisance pour les veuves, de Kingston.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie des moulins à coton de

Toronto.

Acte relatif au testament de Nathan Gage, ci-devant de la ville de Brantford, écuyer.

Acte pour détacher de la municipalité de St. Lambert, une portion de la partie située dans la baronnie de Longueuil, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Longueuil.

Acte pour permettre aux syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Ecosse, à Martintown, de vendre un certain terrain.

Acte pour permettre aux syndics de l'hopital-général de Toronto, d'émettre des débentures pour faire le rachat de celles déjà émises.

Acte pour incorporer le synode du diocèse d'Ontario.

Acte pour amender la loi concernant la prescription des actions dans le Haut-Canada.

Acte relatif aux exhibitions publiques dans le Bas-Canada.

Acte pour incorporer la société de bienfaisance des journaliers de navire, à Québec.

Acte pour incorporer le club Victoria des patineurs de Montréal.

Acte pour permettre à la compagnie de dépôt et de prêt du Haut-Canada, d'opérer plus facilement le transport de terres en la province du Canada, par l'entremise de ses commissaires ou procureurs.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, et pour

d'autres fins.

Acte pour expliquer l'acte pour pourvoir à la séparation de la cité de Toronto d'avec les comtés-unis d'York et Peel, pour certaines fins judiciaires.

Acte pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, à emprunter certaines sommes d'argent pour canalisation d'égoûts, et autres fins y mentionnées.

Acte pour incorporer l'académie de Ste. Scholastique.

Acte pour diviser le township d'Hemmingford, dans le comté d'Huntingdon, en deux municipalités distinctes.

Acte pour incorporer le club des Joueurs de Paume à Montréal.

Acte pour incorporer les première et seconde congrégations de Hinchinbrooke, en

rapport avec l'église presbytérienne-unie de l'Amérique du Nord.

Acte pour amender l'acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de Scarborough, et pour pourvoir au tracé d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township.

Acte pour ériger la paroisse de St. Pierre de Durham, dans le comté de Drummond,

en une municipalité séparée.

Acte pour étendre les dispositions du chapitre trente-deux des statuts refondus du

Canada, en ce qui concerne le bureau d'agriculture.

Acte pour permettre au conseil-de-ville de la ville de Lindsay, comté de Victoria, de louer une partie du lot de ville appelé " Carré de la Reine," dans la dite ville.

Acte pour incorporer le collège de St. Ignace, Guelph.

Acte pour incorporer la société de l'union St. Roch.

Acte pour établir et confirmer le tracé de certains chemins dans le township de Reach.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque des marchands.

Acte pour autoriser le conseil municipal du township d'Acton, à ouvrir des chemins conformément aux opérations de Patrice Reneault Blanchard, écuyer, arpenteur, concernant l'arpentage, les lignes, rapports et plans par lui exécutés pour la division et le bornage des cinq premiers rangs du township d'Acton, dans le comté de Bagot, district de St. Hyacinthe.

Acte pour incorporer l'association St. François-Xavier de Montréal.

Acte pour incoporer les Sœurs de Notre-Dame de Lorette de la ville de Guelph, dans le diocèse catholique romain d'Hamilton.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège de Ste. Anne de la Pocatière. Acte amendant le chapitre vingt des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé: " Acte concernant les registres des mariages, baptêmes et sépultures."

Acte pour naturaliser Gelston Sanford.

Acte pour amender l'acte pour l'administration du havre de Toronto. Acte pour incorporer la société de bienfaisance de St. George d'Hamilton.

Acte amendant "l'acte pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec et audessous."

Acte pour permettre d'hypothéquer certaine propriété appartenant à l'église d'Angleterre, dans la ville de Brantford.

Acte pour incorporer la compagnie de poudre de Hamilton.

Acte pour légaliser le placement, fait par la corporation du township de Lobo, de certains deniers provenant des réserves du clergé.

Acte pour incorporer l'école industrielle des garçons du Gore de Toronto.

Acte pour annexer le township d'Aston et partie du township de Wendover au comté de Nicolet.

Acte pour autoriser la construction d'un chemin à tram ou à lisses de la ville de Simcoe jusqu'à Port Ryerse, dans le comté de Norfolk. .

Acte pour permettre à Moise Martin Mitivier de subir un examen pour être admis à

pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique.

Acte pour incorporer l'école industrielle des filles de Toronto.

Acte pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne l'émission de licences de boutique et d'auberge dans les cités.

Acte pour transporter entre les mains de syndies certains immeubles appartenant à

feu William Campbell.

Acte pour incorporer le village d'Araprior, dans le comté de Renfrew, et pour d'antres fins y mentionnées.

Acte concernant l'arpentage des troisième et quatrième concessions du township de

Crowland, dans le comté de Welland.

Acte pour incorporer le village de Lanark, dans le comté de Lanark.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis.

Acte pour abroger deux actes y mentionnés relativement à la séparation du comté de Peel du comté d' York, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "la compagnie de chemin de fer de la vallée de Massawippi." Acte pour amender de nouveau la charte de la société d'histoire naturelle de Montréal. Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de London

et Port Stanly.

Acte relatif à la cour de Pourvoi pour Erreur et d'Appel dans le Haut-Canada

Acte pour amender les actes incorporant et concernant la cité de Québec.

Acte pour séparer les townships de Biddulph et McGillieray du comté de Huron, et pour les annexer à la division Est du comté de Middlesex.

Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et pour pourvoir à la réduction de son capital social.

Acte pour incorporer la société de l'Union St. Pierre de Montréal.

Acte pour incorporer l'Académie Catholique Romaine, de St. Paul, d'Aylmer.

Acte pour incorporer les Sœurs de St. Joseph, de Guelph.

Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal.

Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte amendant l'acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph pour le diocèse catholique

romain de Toronto.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mines de plomb de Ramsay.

Acte pour légaliser un reglement suit et passé par le conseil de ville de la corporation de la ville de Perth, dans les comtés-unis de Lanark et Renfrew, pour prélever une certaine somme d'argent y mentionnée.

Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, et pour autoriser le prélèvement de nouvelles actions privilégiées pour certaines fins.

Acte pour modifier et amender l'acte pour consolider la dette de la ville de Port Hope. Acte pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son administration.

Acte pour amender les chapitres soixante-dix-sept, quarante et quarante-cinq des statuts refondus pour le Bas-Canada, en matières d'appel, ainsi que le chapitre quatrevingt-trois des mêmes statuts refondus, concernant la procédure dans la cour supérieure et la cour de circuit.

Acte pour amender le chapitre cent einq des statuts refondus pour le Hant-Canada, intitulé: "Acte concernant les petits délits contre la propriété dans le Haut-Cunada."

Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous

le nom de "la compagnie du Richelies,"

Acte pour venir au secours des représentants de feu David B. Ogden Ford:

Acte pour étendre et amender les dispositions des chapitres trente-six et trente-sept des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant l'enregistrement des titres des immeubles et l'extinction des charges dont ils sont grevés dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte concernant les émigrés et la quarantaine.

Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement à la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

Acte pour la réorganisation de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du

Canada, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest. Acte pour étendre les dispositions de l'acte concernant les terres et propriétés foncières tenues par le gouvernement impérial pour la défense militaire de cette province, à la construction de lignes télégraphiques en rapport avec telle défense.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction de certains chemins de péage

dans l'Ile Jésus.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne.

Acte pour permettre à la ville de *Niagara*, de céder les intérêts qu'elle possède dans le chemin de fer d'Erié et Ontario, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte concernant l'impôt provincial sur les licences d'auberge.

Acte pour amender l'acte concernant la milice.

Acte pour amender l'acte concernant les droits de douanc et leur perception.

Acte pour amender l'acte concernant les droits d'excise sur les distillateurs et brasseurs, de même que sur les spiritueux et la bière par eux manufacturés, et pour augmenter ces droits.

La sanction royale a été prononcée, séparément, sur ces bills par le greffier de cette Chambre, comme suit :—" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général "sanctionne ce bill."

Le clerc de la Couronne en Chancellerie a alors lu le titre d'un autre bill à être passé comme suit:—

Acte pour incorporer la compagnie de passage par bateau à vapeur entre Nouvelle-Edinbourgh et Waterloo.

Le greffier de cette Chambre a alors dit sur ce bill: "Son Excellence le Gouver-"neur-Général réserve ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.'

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative s'est adressé à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

Qu'il Plaise A Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les communes du Canada, approchons de Votre Excellence pour lui présenter notre bill des subsides pour l'exercice de l'année courante.

Conformément à la recommandation de Votre Excellence, nous avons donné notre plus sérieuse considération à l'état dans lequel se trouve la milice de la province. Les amendements que nons avons fait subir aux lois de milice auront l'effet, nous l'espérons, de raffermir les mains de Votre Excellence dans son administration, ce qui augmentera l'efficacité du service, et créera une nouvelle émulation de patriotisme et d'ardeur militaire parmi nos milices volontaires.

Des amendements ont été faits aux lois relatives à la ratification et à l'enregistrement des titres aux propriétés foncières dans le *Bas-Canada*, qui aideront beaucoup, nous en avons la ferme confiance, au fonctionnement d'un système d'une aussi vaste importance pour les intérêts fonciers et monétaires de la province.

Nous avons aussi donné notre attention à quelques mesures qui sont de nature à améliorer l'administration de la justice, ainsi qu'à plusieurs autres mesures qui ont pour but de développer les ressources du pays; et j'espère que nos travaux et nos délibérations produiront des résultats avantageux pour le progrès et l'amélioration du Cunada.

Il est maintenant de mon devoir de soumettre humblement à Votre Excellence, au nom et de la part de l'Assemblée Législative, un bill appliquant les sommes votées pour l'exercice de l'année, et dont je sollicite respectueusement la sanction de Votre Excellence.

L'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a présenté alors le bill des subsides qui suit :—

"Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil et à d'autres besoins, pour l'année mil huit cent soixante-et-deux, et pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en mil huit cent soixante-et-un."

Surquoi, le greffiier de cette Chambre a dit: "Au nom de Sa Majesté, Son Excel-"lence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et "sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :--

Honorables Messieurs du Conseil Législatif: Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je suis heureux de pouvoir vous décharger dès maintenant de vos travaux législatifs. Les circonstances ont empêché cette session d'être aussi féconde en actes d'utilité publique que d'autres qui l'ont précédée; mais vous avez expédié une masse considérable. d'affaires privées, et je me flatte que les discussions qui ont eu lieu auront préparé la voie au règlement de matières d'un plus grand intérêt public.

Je me réjouis à la pensée qu'en pourvoyant plus amplement au maintien d'une force volontaire, vous avez consacré le principe que c'est pour les habitants du Canada, un devoir de défendre leurs institutions, leurs foyers et leurs autels contre l'aggression étrangère.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie, au nom de Sa Très-Gracieuse Majesté, des subsides que vous avez accordés pour le service public de l'année.

Honorables Messieurs et Messieurs:

En mettant fin, pour le présent, à l'exercice de vos fonctions législatives, je vous prie, en retournant au sein de vos familles, de vous appliquer à remplir ces devoirs sociaux, du fidèle accomplissement desquels dépend en si grande partie le bien-être de la société, ce à quoi vous aidera si puissamment la confiance que vos concitoyens reposent en vous.

Alors, l'honorable Orateur de cette Chambre a dit:-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement provincial soit prorogé a samedi, le dix-neuvième jour de juillet prochain, pour être alors ici tenu; et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à samedi, le dix-neuvième jour de juillet prochain.



APPENDICE

DΨ

VINGTIEME VOLUME

DES

JOURNAUX

DŒ

CONSEIL LEGISLATIF.

SESSION, 1862.



LISTE DE L'APPENDICE.

QUAND PRÉSENTÉ.		PAGES DU JOURNAL
24 mars 1862	Appendice No. 1. Rapport du Bibliothécaire	24
7 avril 1862	Appendice No. 2.	
/ avri 1802	RÉPONSE à une Adresse demandant le nombre de pa- tentes émises durant les années 1859, 1860 et 1861, pour des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes dans le Haut et le Bas-Canada.	56
24 avril 1862	RÉPONSE à une ADRESSE demandant d'après quelle au- torité la commission exigée pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de gram- maire et des écoles communes, a été augmentée	62
ı	(Non imprimées.)	
•	Voir Archives.	
	·	
	Appendice No. 3.	
16 mai 1862	RÉPONSE à une Adresse demandant les noms des employés du bureau de poste de Montréal	131
	Voir Documents de la Session, No. 1.	
	Appendice No. 4.	
19 mai 1862	Réponse a une Adresse demandant copie de la correspondance relative à la démission de Laurence Daniels, écr., du township de Burford, de la Commission de la Paix pour le comté de Brant	136
	(Non imprimée.)	
	Voir Archives.	
	Appendice No. 5.	
27 маі 1862	RAPPORT du COMITÉ SPÉCIAL nommé pour examiner les Journaux de la ci-devant province du Haut-Canada, relativement à l'Hon. Marshall S. Bidwell.	157

QUAND PRESENTÉ.		PAGES DU JOURNAL.
	Appendice No. 6.	
27 mai 1862	RAPPORT du COMITÉ SPECIAL sur la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron.	
	APPENDICE No. 7.	
3 juin 1862	RAPPORT du COMITÉ SPECIAL sur la Réponse à une Adresse au sujet de la Compagnie des Vapeurs Océ- aniques de Montréal	
	Appendice No. 8.	
7 juin 1862	TÉMOIGNAGES pris devant le COMITÉ SPECIAL sur la Réponse à une Adresse au sujet des Edifices Publics à Ottawa	
	Appendice No. 9.	
·	ETAT, soumis par le Greffier, des Receties et Dépenses du Conseil Législatif, du ler janvier 1861 au ler janvier 1862	

APPENDICE No. 1.

(Voir Journal, page 4.)

A l'Honorable Conseil Législatif de la province du Canada, en Parlement Provincial réuni.

Le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:-

Que, durant l'année dernière, l'appropriation annuelle en faveur de la Bibliothèque a été employée à l'achat des ouvrages les plus importants qui sont sortis de la presse en

Europe et en Amérique durant cette période.

Vu les changements parmi les membres de la Chambre, qui ont lieu d'ordinaire au commencement de chaque nouveau parlement, il a été préparé un nouvel index du catalogue de la Bibliothèque, lequel sera distribué aux membres d'ici à quelques jours. Cet index est destiné à servir de manuel de la Bibliothèque, et est arrangé par ordre alphabétique des noms des auteurs. Il est nécessairement concis dans sa description des livres, mais complet et portatif; on le trouvera, nous l'espérons, suffisamment considérable pour la consultation des ouvrages. Durant la dernière vacance, la Bibliothèque a été ouverte comme ci-devant au public généralement, à l'exception du temps où l'Hotel du Parlement a été occupé par Son Excellence le Gouverneur-Général, alors que par ordre du Bureau des Travaux Publics il n'a plus été permis aux étrangers d'avoir accès à la Bâtisse. C'est avec Leaucoup de regret que votre Bibliothécaire doit dire de nouveau que l'on a encore abusé de la libéralité que la Législature a montrée en permettant au public de faire usage de la Bibliothèque durant les vacences du Parlement, car il a été fait à la Bibliothèque, depuis la dernière Session, des dommages semblables à ceux que j'ai signalés dans mon Rapport de l'année dernière; et cela est arrivé malgré toutes les précautions possibles de la part des officiers et serviteurs du département; ce qui prouve la nécessité qu'il y a de faire quelque changement à la règle relative à l'admission des étrangers durant la vacance, de manière à exclure de la Bibliothèque, s'il est possible, tous ceux qui ne savent pas faire un bon usage du privilége qu'ils ont d'y être admis.

M. Coventry a fait de nouveaux progrès dans la collection de matériaux pour les "Documentary Annals of Upper-Canada," et votre Bibliothécaire a reçu de ce monsieur une masse de manuscrits importants formant une série uniforme avec un index; aussi, un rapport donnant en détail le résultats de ses travaux de l'année dernière, lequel sera soumis

au comité de la Bibliothèque.

Ci-jointes sont des listes des dons faits à la Bibliothèque et des livres reçus en vertu de l'Acte du droit d'auteur, depuis la dernière session. Parmi les dons, il en est qui méritent une mention spéciale, je veux parler des ouvrages présentés par Son Altesse Imperiale le Prin e Napoléon. Le Prince, pendant son séjour à Québec, durant l'été dernier, a honoré la Bibliothèque d'une visite, et de retour en France a transmis les livres en question par l'entremise du Baron Gauldrée-Boilleau, consul Français à Québec. Des remerciments au nom de la Bibliothèque ont été faits à Son Altesse Impériale pour ce présent magnifique.

Le nombre de volumes que contenait la Bibliothèque l'année dernière, était estimé à

47,800; depuis, il y a été ajouté 2,000 volumes, ce qui fait en tout, 49,800-

Le tout respectueusement soumis,

W. AGAR ADAMSON, Bibliothécaire, Conseil Législatif. LISTE DES DONS FAITS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT DEPUIS L'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1861.

De l'Etat d'Ohio.

Revised Statutes of Ohio, 2 vols., 1860.

Executive Documents, 1859, 2 vols.

Senate and House Journals and Laws, 1860, 3 vols.

Ohio Law Reports, vols. 8 and 9.

Report of State Board of Equalization, 1859-'60.

Report of Board of Agriculture, 1859.

De l'Honorable David Reesor, M. C. L.

Minutes of the Home District Council and of the Municipal Councils of York, York, Ontario and Peel, and York and Peel, with By-Laws, &c., from 1842 to 1860, inclusive, 13 vols.

De G. D. Engleheart, Ecr.

Journal of the Visit of H. R. H. the Prince of Wales to America, in 1860, by G. D. Engleheart, Private Secretary to the Duke of Newcastle. Privately printed.

De l'Institution Smithsonienne.

Smithsenian Contributions to Knowledge, vol. 12.

De l'Hon. A. T. Galt, M. P. P.

Programme and Report of Proceedings of the International Statistical Congress, 1860, 2 vols.

De l'Etat de New York.

Barbour's Supreme Court Reports, vols. 25, 26, 27, 28, 32.

Smith's Court of Appeals' Reports, vols. 4, 7, 8.

Index to Laws of New York, 1777-1857.

Documents do. do.

Journal of the Assembly of New York, 4th Session, 1st Meeting, reprinted, 1859.

Hough's History of St. Lawrence and Franklin Counties.

Vanderdonck's Remonstrance, translated by D. O'Callaghan.

Marriage Licenses in New York, prior to 1784.

Catalogue of Maps, Surveys, &c., belonging to the State.

Du Sénat, etc., des Etats-Unis.

Senate Journal, Reports and Documents, vols. 1 to 15 (vol. 14 manqt.), en tout 18 vols. Mordccai's Report of the Military Commission to Europe in 1855-756.

Patent Office Reports for 1858, 4 vols; for 1859, 3 vols.

Report on Foreign Commerce, 1860, 1 vol., 4to.

Delafield's Report on the Art of War in Europe.

Du Bureau des Papiers d'Etat de Sa Majesté, par l'entremise du Bureau Coionial.

Calendar of State Papers, domestic series, 10 vols.

do.

Do.

relating to Scotland, 2 vols. $\mathbf{D}_{\mathbf{0}}$ do. Do. do. relating to Ireland, 1 vol. colonial series, 1 vol.

foreign series of the Reign of Edward VI., 1 vol. do. Do.

De la bibliothèque de l'état de Pennsylvanic.

Vols. 37 and 38 Pennsylvania State Reports (Wright, vols. 1 and 2).

Du secrétaire de la chambre d'agriculture du Haut-Canada.

Journal and Transactions of the Board for 1859 and 1860, 2 vols (trois exemplaires.)

De la Législature de la Nouvelle-Zélande.

Statutes of New Zealand for 1860.

Journal of House of Representatives, avec Appendice, 1860 (trois exemplaires du Journal et un de l'Appendice).

Journals of Legislative Council, 1860 (un exemplaire).

Statistics of New Zealand, 1860.

De J. L. Locke, Ecr.

Sketches of the History of the Town of Camden, Maine, by J. L. Locke, 1 vol., 1859.

De M. le procureur-général Macdonald.

Deux exemplaires de son adresse d'élection, avec extraits de ses discours, 1861.

Du Rév. Dr. Adamson.

Dix volumes de brochures principalement sur les affaires du Canada. Adamson's Life and Writings of Camoens, 2 vols.

De l'état du Vermont.

Vermont Senate and House Journals, for 1859, 1860, and extra Session in 1861, 4 vols. Laws for 1859 and 1860.

Annual Registration Reports for 1858 and 1859.

Education Report for 1859.

De l'état du Massachusetts.

Phymouth Colony Records, vol. 11. Acts and Resolves, 1860 and 1861.

Special Laws of Massachusetts, 1849 to 1853.

Public Documents, 1860, 3 vols.

Grey's Reports, vols. 8 and 13.

Allen's Reports, vol. 1.

Education and Agricultural Reports for 1860.

Report of Sanitary Commission in 1850.

Convention of 1788, report of. Published in 1856.

De la Nouvelle Galles du Sud.

Votes and Proceedings of Legislative Assembly, 1859-'60, 4 vols.

De l'état du Connecticut.

Journals of Senate and House of Representatives, and Public Documents, for 1861. Public Acts and Private Acts for 1861.

Vol. 28 Connecticut Reports.

De l'état d'Indiana.

Acts of the Regular and Special Sessions in 1861 (deux exemplaires).

De l'état du New Hampshire.

Senate and House of Representatives' Journals for 1861.

State Laws for 1861 (trois exemplaires).

New Hampshire Reports, vols. 40, 41.

Report of State Agricultural Society for 1860 and 1861, and pamphlets.

De l'Hon. A. Fergusson, M. C L.

Blair's Hen Wife, second edition, 1861.

De Victoria, Australie.

Votes and Proceedings of Legislative Council and Assembly, for 1859-'60, 5 vols'

De l'état du Minnesota.

Laws, Journals and other Official Documents of the State, from 1849 to 1861. Compiled Statutes, 1849 to 1858, 1 vol.

State Reports, vols. 1 to 4.

Journals and Debates of Constitutional Conventions.

DeLuc's Minnesota Year Books, for 1851-'52.

Neill's Dahkotah Land and Life.

Annals and Collections of State Historical Society.

Pocket Maps of the State, and various Pamphlets.

De l'état de Pennsylvanie.

Laws, Journals and Documents of the State for 1861.

Des syndics de la bibliothèque de Boston.

Catalogue of Books in the Upper Hall of said Library, 1861.

Index to Books in the Lower Hall, 1858, with Supplements to 1861.

Reports of the Trustees of said Library, 1852, 1860.

Ouvrages offerts à la Bibliothèque par S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, comprenant:

Journal d'Olivier d'Ormesson.

Archives administratives et législatives de Rheims.

Captivité de François Ier.

Cartulaire de Notre-Dame de Paris.

Cartulaire de Saint-Bertin.

Cartulaire de St. Père de Chartres.

Cartulaire de Saint Victor de Marseille.

Cartulaires de Savigny et d'Ainay.

Chronique de Bertrand Duguesclin.

Chronique des Ducs de Normandie.

Chronique des religieux de St. Denis.

Correspondance de Sourdis.

Correspondance et papiers d'État du Cardinal de Richelieu.

Croisade contre les Albigeois.

Eléments de Paléographie.

Histoire du Tiers-Etat en France.

Histoire de la guerre de Navarre.

Journal des Etats-Généraux tenus à Tours en 1484.

L'éclaircissement de la langue francoyse, T. Palsgrave

Cartulaire de Beaulieu.

Lettres des rois et reines de France et d'Angleterre.

Livre de Jostice et de Plet.

Livre de la taille de Paris.

Mélanges historiques.

Mémoires relatifs à la succession d'Espagne.

Mémoires de Claude Haton.

Négociations de la France dans le Levant

Négociations entre la France et l'Autriche.

Négociations relatives à la succession d'Espagne

Négociations sous François II.

Les Olim.

Ouvrages inédits d'Abélard.

Papiers d'Etat du Cardinal Granvelle.

Priviléges accordés par le St. Siège à la Couronne de France.

Procès des Templiers.

Procès-verbaux des Etats-Généraux de 1593

Les quatre livres des Rois.

Recueil de documents sur l'administration sous Louis XIV Règlemens d'Etienne Boileau. Relations des Ambassadeurs Vénitiens. Rapports au roi et pièces. Rapports au ministre. Iconographie chrétienne. Architecture monastique au moyen-âge. Négociations de la France avec la Toscane. Procès-verbaux du conseil de régence sous Charles VIII. Monographie de la cathédrale de Chartres. Monographie de Notre-Dame de Noyon. Peintures à fresque de St. Savin. Statistique monumentale de Paris. Conptes des dépenses de la construction du château de Gaillon Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine. idem du moyen-âge. Idem idem Idem idem idem militaire. Idem sur la musique. Correspondance de Napoléon Ier, vols. 1 à 8, 4to. Mémoires du roi Joseph, 10 vols. 8-vo. Mémoires du roi Jérôme, vols. 1, 2. Edmond, voyages dans les mers du Nord, 1 vol. Rapports sur l'exposition de 1855, 3 vols. 4to.

Edmond, voyages dans les mers du Nord, 1 vol.
Rapports sur l'exposition de 1855, 3 vols. 4to.
Du Casse. Opérations militaires en Silésie en 1809, 2 vols.
Idem Traité de Mortefontaine, 3 vols.
Campagne de 1812, 1 vol.
Discours du Prince Napoléon sur la question italienne, 1 vol

Discours prononcé à *Limoges*, 1858, I brochure. Rapport sur les *Haras*, I brochure. Projet de Loi sur la Garde Nationale, I brochure.

Ouvrages reçus de l'Institut de France.

Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, vols. 50, 51. 4to. Table des vols. 1 à 31, 4to.

Supplément, vol. 1 et 2, 4to.

Mémoires de l'Académie des Sciences, vols. 25, 27, 28, 30 et 3.

Sciences morales et politiques, vols. 10.

Inscriptions et Belles Lettres.

Savants étrangers, 1ère série, vols. 5 et 6. 2ème série, vol. 4.

Inscriptions et Belles Lettres, vols. 19, 20, 21, 23.

Recueil de discours de 1850 à 1859, 2 vols. 4to.

Reçu du Dépôt de la Guerre.

Carte de France, Nos. 176, 184, 218, 242, 244, et 245.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction Publique.

Journal d'Ormesson, vol. 1. Négociations de la France dans le Levant, vol. 4. Lettres du Cardinal Richelieu, vol. 4. Journal Asiatique, 1860, vols. 15 et 16.

Ouvrages remis par divers Ministères.

Catalogue de l'Histoire de France, vols. 5, 6, 7.

Hommaire de Hell, voyage en Turquie, livraisons, 29, 30.

Flandin, l'Orient, livraisons 18, 19.

Trémaux, voyage au Soudan Oriental, livraisons 11 à 33.

Encyclopédie d'Architecture, vol. 18:

Revue Universelle des Arts, vols. 11 à 13. Monographie de la Cathédrale de Chartres. Négociations avec la Toscane, vol. 2.

De M. E. Rameau.

Deux brochures françaises.

Déposé en vertu de l'Acte du Droit d'Auteur.

Political Appointments and Elections in Canada, 1841 to 1860, par J. O. Côté, Québec, 1860.

Réady Reckoner for Contents of Timber, par John Quinn, Québec, 1860. Wallace, A., Plan du havre de Québec et des villages avoisinants, etc. Montréal, 1861.

APPENDICE No. 2.

(Voir Journal, pages 56 et 62.)

- REPONSE à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 31 mars dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un état du nombre de Patentes émises par la Couronne dans chacune des années 1859, 1860 et 1861, pour les terres des Réserves du Clergé, des Ecoles de Grammaire et des Ecoles Communes dans le Haut et le Bas-Canada respectivement.
- REPONSE à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de tout Ordre en Conseil ou autre autorité en vertu de laquelle le taux de la commission exigé pour l'administration des terres des Réserves du Clergé, des Ecoles de Grammaire et des Ecoles Communes a été augmenté; aussi, toute correspondance à ce sujet.

(Non imprimées.)

Voir Archives.

APPENDICE No. 3.

(Voir Journal, page 131.)

REPONSE à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les noms de tous les employés du bureau de poste de Montréal; la date de leur nomination; le salaire qu'ils reçoivent respectivement; les devoirs spéciaux qu'ils remplissent; si quelqu'un d'eux a été suspendu; la date et la raison de la dite suspension, et le montant qui lui a été payé pendant telle suspension.

Voir Documents de la Session, No. 1.

APPENDICE No. 4.

(Voir Journal, page 136.)

REPONSE à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie

de la correspondance et des documents relatifs à la démission de la charge de juge de paix pour le comté de Brant, de Lawrence Daniels, écuyer, du township de Burford.

(Non imprimée.)

Voir Archives.

APPENDICE No. 5.

(Voir Journal, page 157.)

CHAMBRE DE COMITE, CONSEIL LEGISLATIF, 27 mai 1862.

Le comité nommé pour consulter les journaux de la ci-devant province du Haut-Canada, au sujet de l'honorable Marshall-S. Bidwell, a l'honneur de présenter son rapport:

Votre comité a trouvé dans l'appendice des journaux de 1839, vol. I, une relation de l'insurrection, par Sir F.-B. Head, dans laquelle il rend compte, en ces termes, de l'entrevue qu'il eut avec M. Bidwell:

"M. Bidwell, qui ne prit aucune part à l'échauffourée, consentit amiablement à ma

demande à quitter la province, et en est parti pour toujours."

Les raisons qui induisirent Sir F.-B. Head à désirer l'éloignement de M. Bidwell, ne sont pas données, non plus que celles qui portèrent M. Bidwell à acquiescer au désir de Sir F.-B. Head; mais le reste du récit montre qu'il existait contre lui une hostilité lien prononcée.

Votre comité a été informé que M. Derbishire avait eu instruction de Lord Sydenham de faire ses efforts pour engager M. Bidwell à rentrer dans la province. Le comité annexe à son rapport une lettre de M. Derbishire à ce sujet, et une autre du révérend Dr.

Rycrson.

Votre comité a constaté que, pendant l'administration de lord Metcalf, M. Baldwin s'est efforcé de préparer les voies pour le retour de M. Bidwell. Le comité joint à ce rapport copie d'une lettre de M. Baldwin à M. le secrétaire Harrison, ainsi que de la réponse officielle de celui-ci, par lesquelles il appert que M. Bidwell était entièrement exonoré, que sa promesse avait été annulée, et qu'on offrait de faire passer un acte pour le rétablir dans ses droits civils, au cas où ils auraient pu être affectés par son absence de la province.

Il n'y a aucune preuve écrite que M. Bidwell ait eu communication de ces démarches; mais il est au moins à la connaissance d'un membre de ce comité qu'il en fut informé. Quoiqu'il en soit, votre comité est d'opinion que M. Bidwell sentait qu'il avait été lésé, insulté et tenu en exil par le gouvernement, sans avoir fait de mal, ni même sans avoir jamais donné lieu d'être justement soupçonné de complicité avec les insurgés, et que le peuple du Canada devrait proclamer spontanément son innocence, et exprimer le désir qu'il revînt dans son pays natal.

Votre comité demande qu'il lui soit permis d'exprimer ici la conviction que M. Bidwell n'a pris aucune part à l'insurrection, qu'on n'aurait jamais dû lui faire quitter le

pays, et qu'on l'accueillera avec respect et avec honneur s'il veut bien revenir.

Le tout respectueusement soumis.

Malcolm Camebon,

Président.

Témoignage de M. Derbishire dans l'affaire de Marshall Spring Bidwell, écuier.

En 1839 ou 40, appartenant alors au personnel civil de feu lord Sydenham, Gouverneur-Général du Canada, je fus consulté par lui sur la probabilité du retour de M. Bidwell en ce pays. Lord Sydenham exprima son admiration pour les talents et le caractère de M. Bidwell, et dit qu'il ne connaissait personne qui pût rendre de plus importants

services au pays, s'il s'y fût trouvé à cette époque. Sa seigneurie m'autorisa à faire connaître à M. Bidwell les sentiments favorables qu'elle entretenait à son égard, et de plus à

lui faire part de son désir qu'il revînt en Canada nour y résider.

J'agis en conséquence, mais M. Bidwell ne voulut consentir à revenir dans un pays où il avait souffert des mauvais traitements du pouvoir exécutif et subi de grandes pertes, à moins d'être indemnisé de celles-ci et d'avoir quelque chose comme une garantie satisfaisante que les premiers ne se répèteraient pas. Lord Sydenham répondit qu'il n'avait pas de fonds auxquels il pût constitutionnellement avoir recours pour satisfaire à l'indemnité, que M. Bidwell avait souffert des torts et devait être indemnisé, mais qu'il craignait que cela ne pût se faire que par son retour et l'acceptation d'emplois lucratifs et honorables en ce pays, et qu'il pensait que M. Bidwell pouvait s'en rapporter à lui, après ce qu'il avait exprimé quoique d'une manière non officielle. M. Bidwell crut avoir droit de demander quelque chose de plus précis, dans les circonstances, remarquant que "chat échaudé craint l'eau froide" ou autre chose de ce genre. Je pense que l'affaire fut ensuite reprise par M. Murdoch, mais je ne suis pas certain de ce fait.

Lord Sydenham et M. Bidwell ont plusieurs fois en ma présence parlé l'un de l'autre dans les termes les plus flatteurs, et je n'ai jamais douté que sans la mort prématurée de lord

Sydenham, ils eussent eu ensemble de plus intimes rapports.

S. DERBISHIRE.

Lettre du Révérend Dr. Ryerson.

Toronto, lundi, 5 mai,

CHER MONSIEUR,-Votre lettre du 1er ne 11'est parvenue que samedi, et je me hâte

de profiter de la première malle pour vous répondre.

Depuis plusieurs années, j'ai tâché de me procurer, n'importe à quel prix, des nu mércs du Kingston Herald (alors Herald du Maut-Canada) de 1833, dans lequel j'ai publié mes lettres sur l'affaire Bidwell; la première de ces lettres était signée : Un loyal de l'Empire-Uni (A United Empire Loyalist), et la dernière était signée de mon nom ; mais je n'ai pu réussir à me procurer un seul numéro. J'ai donné à l'honorable R. Baldwin, vers la fin de 1843 on le commencement de 1844, le seul exemplaire qui me restât de ces lettres. M. Baldwin me les demanda afin ue pouvoir soumettre l'affaire à Lord Metcalfe. Lord Metcalfe, après avoir lu mes lettres, se rendit de suite à la recommendation de M. Baldwin, et le secrétaire provincial (l'honorable S. B. Farrison) écrivit à M. Bidwell. l'invitant à revenir, lui disant qu'il n'y avait rien à sa charge dans les archives du Conseil Exécutif, et que s'il avait perdu quelques droits ou priviléges par son séjour à l'étranger, Son Excellence ferait introduire un bill en parlement pour le réintégrer. M. Baldwin écrivit aussi à M. Bidwell, et entre autres choses, le sollicità à revenir, lui offrant l'une de ses causes (à lui M. Baldwin) à corduire en cour aîn de constater qu'il appartenait au barreau canadien, et cela en vue de l'élever au banc. M. Baldwin m'adressa copie de toute la correspondance à ce sujet, certainement écarta tous les obstacles et fit tout ce qui dépendait de lui pour engager M. Bidwell à revenir en Canada. Je ne puis retrouver cette correspondance. Mais M. Bidwell (à ce que je compris) doutait de la stabilité de nos institutions et ne croyait pas pouvoir être à l'aise en face de ses anciens antagonistes; sa famille aussi, je crois, no voulait pas partir de New-York pour revenir en Canada. J'écrivis aussi à M. Bidwell et tâchai de le persuader à revenir en son pays; mais en vain. Je ne sais pas quels sont aujourd'hui les sentiments et les vues de M. Bilwell. Il doit maintenant être âgé. Il m'a adressé, il y a quelques jours, un journal de New-York, annonçant le décès de sa femme (le 23 du mois dernier) à l'âge de 62 ans.

Je regrette de ne pouvoir vous procurer les lettres dont j'ai parlé. Peut-être se trouventelles au secrétariat provincial, où l'on peut sans doute retouver la lettre officielle à M. Bidwell. Peut-être ne connaissiez-vous pas les démarches de M. Baldwin et du gouverne-

ment en 1844.

Je crains que mon écriture ne vous soit illisible, la faiblesse que m'a laissée une longue

maladie me permettant à peine de tenir la plume. Je ne puis encore sortir en voiture, mais j'espère pouvoir le faire demain ou après demain, si le temps est beau.

Je me propose de descendre à Québec aussitôt que je scrai en état de voyager.

Tout & vous,

E. RYERSON.

Lettre de M. le Secrétaire Harrison.

SECRÉTARIAT.

Kingston, 29 mai 1843.

Monsieur,—J'ai ordre du Gouverneur-Général de vous informer, en réponse à votre note du 25 courant, que Son Excellence pense que, quelle que soit la promesse que M. Bidwell a pu faire à son départ du Haut-Canada, de n'y plus revenir, il est juste de l'annuler.

La lettre de M. Bidwell au Lieutenant-Gouverneur du temps, Sir Françis-B. Head, qui renfermerait une telle promesse, ne se retrouve point aux archives du secrétariat. En conséquence, je suis chargé de dire que la promesse est considérée comme annulée, et que, si la lettre se retrouve jamais, on peut la rendre.

Je suis aussi chargé de vous faire savoir que, si M. Bidwell a dessein de rentrer au pays, Son Excellence permettra l'introduction dans le parlement, à la prochaine session, d'un bill à l'effet de rétablir M. Bidwell dans ses droits politiques, que lui a fait perdre son séjour forcé à l'étranger.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

S. B. HARRISON,

Secrétaire.

L'hon. Robert Baldwin.

(Copie.)

M. Pobert Baldwin, ayant été informé par M. le secrétaire Harrison, que relativement à l'affaire de M. Bidwell, que M. Baldwin a eu l'honneur de soumettre au Gouverneur-Général peu après sa prise de possession, Son Excellence désire seulement qu'on lui adresse une demande sur laquelle elle puisse se fonder pour annuler la promesse de M. Bidwell à son départ du Haut-Canada, et pour permettre l'introduction dans le parlement d'un bill à l'effet de le rétablir dans ses droits pol tiques que lui a fait perdre son séjour à l'étranger, sous l'effet de cette promesse,—M. Baldwin a l'honneur de faire cette demande.

Wellington Street, 25 mai 1843.

APPENDICE No. 6.

(Voir Journal, page 157.)

Rapport du Comité Spécial sur la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, demandant une aide pécuniaire pour la mettre en état de faire un havre sûr et commode à Goderich.

CHAMBRE DE COMITÉ, CONSEIL LÉGISLATIF, 27 mai 1862.

Le comité spécial auquel a été soumise la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Il a examiné cette pétition, ainsi que d'autres (demandant l'établissement d'un havre de refuge à *Goderich*), qui ont été présentées à votre honorable Chambre et renvoyées à votre comité; il a examiné aussi les plans mentionnés dans le rapport de l'hon. H. H.

Killaly, annexé au rapport de l'hon. Commissaire des Travaux Publics, pour l'année expirée le 31 décembre 1861, et d'après les témoignages, votre comité constate:—

- 1. Qu'il y a chaque année perte considérable de vies et de propriétés faute de mouillages sur la côte orientale du lac *Huron*.
- 2. Qu'à l'exception de Goderich, il n'y a aucun endroit qui soit digne du nom de havre sur la côte orientale du lac Huron, entre Sarnia et le cap Hurd.
- 3. Que la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron a dépensé plus de \$80,000 pour améliorer l'intérieur du havre de Goderich, qui a maintenant dix acres de superficie, avec une profondeur de quatorze pieds d'eau.
 - 4. Que le havre est abrité sensiblement par des hauteurs au nord et au sud.
- 5. Que la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron a fait construire un grand élevateur pour le grain, avec tous les quais et les hangars nécessaires pour le transbordement du trafic du lac.
- 6. Que par le moyen d'un chemin de fer et d'un télégraphe, le havre de Goderich communique avec tous les points de la province où passent des chemins de fer.
- 7. Que tous les avantages intérieurs énumérés ci-haut, sont, dans une grande mesure, rendus inutiles par une barre qui se trouve à l'entrée du havre.
- 8. Qu'au commencement de 1861, la compagnie de chemin du fer de Buffalo et du lac Huron, au moyen de dragages, a ouvert, au travers de la barre en question, un chenal de 60 pieds de large sur 15 pieds de profondeur.
- 9. Que ce chenal a été envahi par les vases dans le cours de l'hiver dernier, et que la profondeur de l'eau sur la barre a été réduite à 9 pieds, de sorte que le havre est de nouveau fermé aux gros navires qui naviguent sur les lacs supérieurs.
 - 10. Que la barre est formée par l'action des vagues du lac sur le rivage.
- 11. Qu'on en peut empêcher la formation en prolongeant dans ce lac les jetées qui forment l'entrée du havre.
 - 12. Que le prolongement nécessaire des jetées coûterait \$40,000.
- 13. Que la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron n'a pas les fonds suffisants pour faire ces travaux si urgents.

En présence des faits ci-dessus, que constatent les témoignages annexés à ce rapport, votre comité est d'opinion que les dissérentes pétitions qui demandent l'établissement d'un havre de refuge à Goderich, méritent la favorable considération de votre honorable Chambre, et votre comité recommande d'accorder la demande contenue dans la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Le tout respectueusement soumis.

DAVID CHRISTIE, Président.

PROCES-VERBAUX.

Conseil Législatif, Chambre de comité, 13 mai 1862.

PRESENTS:

Les honorables MM.
CHRISTIE,
CAMERON,
ALEXANDER, et
McDonald.

L'ordre de renvoi au comité a été alors lu comme suit :-

- " Ordonné (12 mai 1861.)
- " Que la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Hnron soit

renvoyée à un comité composé des honorables MM. Sidney Smith, McDonald, Alexander, Ross, Cameron et Christie, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et chargé de faire rapport.

Il a été ensuite proposé par M. Cameron, secondé par M. Alexander, Que l'honorable M. Christie soit nommé président.—Adopté. Le comté s'est ensuite ajourné au 15 du courant, à 11 heures.

Chambre de Comité, 15 mai, 1862.

Le comité s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents:

Les honorables MM.

CHRISTIE, président, McDonald, Alexander, et Cameron.

Edmund-B. Wood, écuier, a été alors introduit et interrogé.

- 1. Savez-vous combien de pertes de vies dans le cours des saisons de 1859, 1860 et 1861, par suite de naufrages sur le lac Huron, peuvent être à juste titre attribuées au défaut d'un hâvre de refuge sur la côte au-dessus de Sarnia?—Je sais que, dans l'automne de 1859, il est arrivé, dans le voisinage, trois ou quatre naufrages, dans lesquels les équipages presque tout entiers ont péri; un navire chargé de blé, tenant bord sur bord sans pouvoir entrer dans le hâvre, fit eau tout à coup dans une tempête et se perdit corps et biens. En 1860, il y eut dans ces parages plusieurs naufrages; deux navires entre autres se perdirent à l'embouchure du havre, en essayant d'y pénétrer. Je ne sais pas s'il y eut des vies de perdues dans ces naufrages; quant aux navires, ils pouvaient contenir de quinze à vingt mille minots de grain chacun; leur chargement était de blé et de blé-d'inde; ces navires auraient coûté de seize à dix-huit mille piastres.
- 2. Pourriez-vous dire quelle est à peu près la valeur des biens perdus par cette cause?—Je ne le pourrais pas ; mais elle doit être considérable.
- 3. Savez-vous si les propriétaires et les consignataires ont eu de la difficulté à assurer leurs navires et leurs chargements à cause du défaut d'un hovre de refuge sur cette partie de la côte?—Oui.
- 4. Que pensez-vous du choix du port de Goderich comme havre de refuge?—Je suis d'opinion qu'au moyen de déboursés comparativement médiocres, on peut en faire un havre sûr, et d'accès facile en tous temps; je le considère comme le meilleur endroit, à tous égards, qu'on puisse choisir entre Sarnia et le cap Hurd, à cause de sa position centrale sur la route que suivent les navires; Goderich est en outre la ville la plus considérable de la cête et le terminus d'un chemin de fer important; en jetant les yeux sur la carte, on verra que Goderich se trouve sous le rumb de vent entre le grand nord-ouest et l'est. Au point de vue sussi de la défense du pays, c'est un endroit important, parce que les troupes et les munitions de guerre peuvent être transportées rapidement par Goderich dans toutes les parties nord-ouest du Canada; le havre en outre peut être défendu facilement.
- 5. Les abords du havre sont-ils à présent libres de courants, de bas-fonds et de battures ?—Oui.
- 6. Quelle est l'étendue du havre?—Elle n'est à présent que d'environ douse acres; mais on peut facilement lui donner cinquante acres d'un bon mouillage.

- 7. Quels bâtiments et autres commodités y a-t-il pour les fins de la navigation?—Il y a des quais et un élévateur pour le grain d'une capacité de soixante mille minots! Le chemin de fer a été poussé jusqu'au dock, de façon que le grain retiré des navires est transbordé directement dans les chars.
- 8. Combien la compagnie a-t-elle dépensé pour des travaux dans le havre et en autres améliorations?—Environ \$194,000, pour continuer le chemin de fer depuis *East Street* jusqu'au dock, faire construire l'élévateur, les jetées et pour d'autres travaux dans le havre.
 - 9. Le gouvernement a-t-il jamais fait quelque dépense pour le havre ?-Non.
- 10. Est-ce qu'il y a maintenant quelque ligne régulière de vapeurs ou de propulseurs entre Goderich et quelques-un des ports des Etats-Unis ou du Canada?—Oui. Il y a maintenant une ligne régulière, consistant en quatre propulseurs, qui fait le service entre Goderich et Chicago et les ports intermédiaires; nombre de navires commercent en outre entre Goderich et les ports américains du nord-ouest, ainsi que les ports canadiens; je suis certain que si Goderich était un port sûr, commode et bien accessible, une quantité considérale de grain et de denrées du nord-ouest, qui aujourd'hui descendent par les lacs, se transborderait à Goderich et passerait par le Canada, au grand avantage du pays.

Le comité s'est alors ajourné jusqu'à convocation par le président.

Jeudi, 15 mai, 1862.

Le comité s'est assemblé.

Présents:

Les honorables messieurs CHRISTIE, président, McDonald, Cameron, et Alexander.

Robert-Stuart Carter est introduit et interrogé.

- 1. Dites votre nom et quel rapport officiel vous avez avec la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron?—Robert-Stuart Carter, vice-président et directeurgérant de la compagnie.
- 2. Quelle est la nature des travaux qu'il est nécessaire de faire à Goderich et qui requièrent les \$40,000 mentionnées dans la pétition de votre compagnie?—C'est de prolonger dans le lac la jetée qui forme l'entrée du havre à un point où elle puisse empêcher la formation d'une barre à l'embouchure.
- 3. Avez-vous quelque plan du havre, où l'on voie les travaux déjà faits et ceux qu'il est nécessaire de faire?—Je ne possède pas de plans tels que j'en voudrais passer au comité; mais quelques plans préparés par M. Wise, d'après les instructions de l'hon. M. Killaly, et cotés de 1 à 5, feront voir ce qu'il faudrait faire.
- 4. Combien a-t-il été dépensé des \$194,000 mentionnées dans la pétition pour les travaux du havre seulement?—A peu près \$80,000.
- 5. Votre compagnie s'est-elle jamais adressée au gouvernement ou à la législature, à quelque époque, pour en obtenir de l'aide pour la construction des travaux du havre à Goderich?—Pendant la session de 1860, nous avons présenté une pétition au gouverneur en conseil, pour obtenir de l'aide, et j'ai eu une audience de Son Excellence au sujet de notre pétition. On me dit que l'on reconnaissait l'urgence de notre demande; mais que le

gouvernement n'avait pas de fonds disponibles pour cet objet. Le Ministre des Finances et le Commissaire des Travaux Publics ont aussi admis que notre demande avait de grands droits à une favorable considération, mais qu'ils ne pouvaient rien faire pour nous. Cette session-là, un comité spécial de l'Assemblée Législative "fut chargé de s'enquérir des " matières relatives à la construction d'un havre de refuge dans un endroit convenable et " central sur la côte orientale du lac Huron, entre Sarnia et le cap Hurd," et ce comité fit rapport "que la masse des témoignages reçus par votre comité et annexés à ce rapport, de même que les plans qui ont été soumis à son examen, démontrent que le havre de Goderich est celui qui est le plus propre à faire au havre de refuge; sa capacité est trèsvaste; le chemin de fer vient y aboutir; c'est un point central; c'est un entrepôt de commerce; il se trouve sur la route des bâtiments; enfin, on n'y rencontre ni récifs, ni battures, ni rocs, et l'entrée en est très-sure." Le comité "recommande fortement que Goderich soit le lieu choisi pour construire le havre de refuge en question." En conséquence de ce rapport, ma compagnie leva aussitôt l'argent nécessaire pour prolonger notre chemin de fer depuis son terminus ouest d'alors sur le chemin Huron, jusqu'au havre." Le gouvernement n'ayant rien fait pour exécuter les recommandations du comité de l'Assemblée Législative, le sujet fut de nouveau porté devant cette branche de la législature dans la session de 1861, et elle nomma un autre comité spécial. Le 15 mai 1861, ce comité fit rapport " que, d'après les témoignages rendus devant lui, comprenant ceux "de propriétaires de navires, de capitaines qui navigueut sur les lacs, d'ingénieurs, "du bureau des assureurs dit Board of Lake Underwriters et autres, il était d'opinion "que le havre de Goderich serait le meilleur comme havre de refuge." Lorsque ce rapport fut présenté, le Commissaire des Travaux Publics déclara, de son siège en chambre, que le gouvernement ne pouvait pas entreprendre de travaux semblables sans avoir fait faire préalablement un examen soigneux des lieux, et sans un rapport spécial des officiers attachés au département des Travaux Publics, et il promit que cette exploration et ce rapport seraient terminés dans le cours de l'été suivant. En examinant le rapport annuel du Commissaire des Travaux Publics qui vient de paraître, je lis à la page 44 que " l'honorable H. Küllaly, recut ordre d'examiner les endroits sur les côtes occidentales du " lac Huron, depuis Sarnia jusqu'au cap Hurd, qui offriraient vraisemblablement des facilités " à la construction d'un havre de refuge sûr et accessible pour tout vaisseau engagé dans " le commerce régulier des lacs," et, à la page 107, je trouve le rapport de l'honorable M. Killaly, dans lequel il est dit: "Le port de Goderich est devenu d'une importance consi-" dérable par l'accroissement de la ville, la seule qui soit située sur la côte du lac Huron, " et qui est le débouché d'une magnifique et très sertile région, ouverte par quelques-uns " des plus beaux chemins de la province, mais, surtout comme elle est le terminus du che-" min de fer de Buffalo au lac Huron,—qui traverse le centre de cette importante partie du pays, et qui croise et se relie à tous les chemins de fer importants—elle offre des " moyens de communication directs et faciles avec toutes les parties de la province." Dans un autre endroit du rapport, M. Killaly dit: "Je crois de mon devoir de dire qu'il est " important, tant sous le rapport de la défense que sous le rapport commercial, de faire " achever ce havre;" et, après avoir décrit la nature des travaux nécessaires, M. Killaly termine par ces mots: "Je connais plusieurs des autres endroits sur ce lac, recommandés "comme favorables pour l'établissement de havres de refuge, et je n'hésite pas à dire " qu'il est impossible de les convertir en havres."

- 6. Votre chemin de fer est-il fini jusqu'au havre ?—Il a été ouvert au commerce le 15 juin 1861.
- 7. Quelles commodités votre compagnie offre-t-elle au commerce du lac?—La compagnie a construit un élévateur avec des magasins pouvant contenir 60,000 minots de grain, des quais, des hangars et des levées, assez considérables pour permettre à trois des plus grands propulseurs qui naviguent maintenant sur les lacs, de décharger en même temps.
 - 8. Quelle est la superficie d'eau du havre ?-Eile dépasse cinquante acres.
 - 9. Est-elle tout entière accessible aux navires ?—Non, il n'y a que dix acres environ

qui le soient; mais c'est plus que suffisant pour les fins du commerce, du moins d'ici à quelques années.

- 10. Quelle est la profondeur d'eau du havre dans l'étendue de ces dix acres?—Quatorze pieds presque partout, et nous avons actuellement deux dragueurs à l'œuvre pour donner cette profondeur à toute l'étendue des dix acres.
- 11. Existe t-il une barre ou quelqu'autre obstacle à la sûreté de la navigation, à l'embouchure du havre ?—Il y a une barre à l'embouchure du havre ; mais, l'année dernière, nous y avons ouvert un chenal, large de soixante pieds et profond de quinze; et c'est parce que ce chenal s'est comblé l'hiver dernier, que nous nous sommes vus obligés, bien malgré nous, de recourir au gouvernement, par la voie de la législature, pour en obtenir les moyens de prolonger la jetée à l'entrée du havre jusqu'à une profondeur d'eau assez grande pour empêcher à l'avenir la barre de se former.
- 12. Aviez-vous une ligne de bateaux reliée à votre chemin de fer, à Goderich, l'année dernière?—Oui, nous avions une ligne de gros propulseurs qui a fait régulièrement le service trois fois par semaine jusqu'à la dernière semaine d'octobre, que nous les avons retirés, parce que les taux d'assurance s'élevaient trop au dessus de ceux des ports américains, par suite du danger que présentent les jetées à l'entrée du havre, proches comme elles sont de la barre.
- 13. Y a-t-il d'autres bateaux qui partent de Goderich, à part ceux que vous employez?

 —L'année passée, il y avait trois vapeurs; appartenant à des personnes de Goderich, savoir: le Kaloolah, le Valley City et l'Islander, et plusieurs autres navires à voiles et remorqueurs à vapeur. On a construit et lancé un gros navire à voiles à Golerich l'année dernière, et ce printemps on en a lancé un autre; tous les deux jaugent plus de 500 tonneaux. Le vapeur Valley City a fait naufrage le 23 avril dernier, en vue de la Pointe à McKenzie, tout près du village d'Inverhuron. Heureusement les passagers ont pu gagner terre.
- 14. Avez-vous quelques vapeurs cette année?—Oui, nous avons rétabli une ligne tri-hebdomadaire; mais pour cela nous avons dû rouvrir le chénal à travers la barre, au prix de \$2,000, et nous serons obligés de faire fonctionner les dragueurs pendant toute la saison, afin de tenir le chenal libre. Les propriétaires des bateaux nous ont déjà prévenus que si les jetées ne sont pas prolongées de 400 à 500 pieds dans le laç, ils seront forcés de retirer leurs bateaux avant la clôture de la navigation.
- 15. Quels sont les noms et le tonnage des bateaux qui composent votre ligne tri-hebdomadaire, et où vont-ils?—Le Hunter, 700 tonneaux; le Kenosha, 600 ton.; l'Ontanogon, 580 ton., et le Détroit, 450 ton. Ces bateaux voyagent entre Goderich et Chicago, et à tous les ports intermédiaires.
- 16. Comment avez-vous découvert que le canal ouvert à travers la barre, à l'embouchure du havre, s'était envasé durant l'hiver?—Après la débacle des glaces ce printemps, j'ai fait sonder sur la barre, et l'on a trouvé neuf pieds d'eau seulement la où il y en avait quinze dans le mois d'octobre dernier.
- 17. Si le trafic du lac, amené à Goderich par vos bateaux, ne pouvait pas pénétrer dans ce havre, n'irait-il pas à Sarnia ou à Collingwood?—Les bateaux qui composent notre ligne sont des navires américains, dont les propriétaires résident à Buffalo, à Détroit et à Chicago; et, s'ils n'étaient pas afrétés par nous, moyennant de fortes garanties, ils voyage-raient entre Chicago et Buffalo, de sorte que le transport de leurs chargements, qui se montent en moyenne à 1,500 tonneaux par semaine, serait entièrement perdu pour les chemins de fer canadiens.
- 18. Est-ce que tout le trafic du lac, dont vous avez le transport, passe sur votre chemin exclusivement?—Non, nous cherchons du fret dans l'Ouest pour Montréal et certaines villes des Etats de la Nouvelle-Angleterre et du littoral de l'Aslantique, et toût ce fret est transbords

soit sur le Grand Tronc, à Stratford, ou sur le Grand-Occidentel, à Paris. Le trafic à destination de Buffalo passe, comme de raison, sur toute la longueur de notre chemin de fer; et c'est ce trafic qui serait perdu pour le Canada si nous ne le dirigions pas à Goderich; cette remarque s'applique également aux marchandises en transit de l'Est et de l'Ouest.

- 19. Dans le cas où l'on voudrait faire de Goderich une station navale, ou s'en servir de quelque manière que ce soit pour la défense, le prolongement proposé des jetées nuiraitil ou endommagerait il le havre pour cet effet?—Quels que soient les ouvrages qu'on construise ou l'objet auquel le gouvernement emploie le havre, il sera nécessaire de faire le prolongement en question des jetées. Ma compagnie est bien prête à faire les travaux d'après les plans qu'approuvera le gouvernement.
- 20. Votre compagnie a-t-elle jamais reou du gouvernement quelque secours en argent?

 Non, pas un cent.
- 21. En a celle jamais eu de quelque municipalité de la province l'—Non, tout au contraire, lorsque la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, qui avait eu de l'aide des municipalités limitrophes de sa ligne, est devenue totalement insolvable, ma compagnie a pris le chemin de fer à moitié fait, et à endosse ses obligations au montant de £500,000 sterling, dont les intérêts ont toujours été payés poncuellement jusqu'aujourd'hui, près de £800,000 de capitaux additionnels ont été levés depuis en Angleterre et dépensés dans la province pour construire le chemin de fer.
- 22. Dans le cas où l'aide que demande la compagnie lui serait accordée par le gouvernement, da quelle direction la compagnie compte telle prolonger les jetees du terminus actuel!—J'ai dit déjà que, si la somme que nous demandons nous est donnée, nous somme prêts à prolonger les jetees selon les plans et de la manière qu'approuvera le gouvernement; mais si les travaux étaient exécutés par la compagnie, elle prolongerait la jetée du nord en droite ligne, à partir de son terminus actuel, et celle du sud on faisant un léger angle vers le sud. Je me fonde sur ce que les capitaines des bateaux employés aujourd'hui à faire le service conjointement avec notre chemin de fer, disent qu'ils préféreraient que les jetées de l'entrée du havre fussent continuées dans cette direction jusqu'au bout, vu que de cette manière elles rendraient le havre plus accessible et que les bateaux ne seraient plus si exposés, en y entrant, aux vents de nord-ouest.
- 23. Les jetées courant, comme à présent, un pen au sud-ouest, et les vents regnants étant ceux du nord-ouest, si un navire essayait d'entrer, en travers de la lame, ne courraittil pas le danger d'être entraîné par les vagues contre le bout de la jetée, dans le cas où il ne réussirait pas à entrer? Au contraire, si les jetées étaient prolongées vers le nord-ouest, les vents et les vagues ne concourraient-ils pas à le faire entrer, et, une fois entré, ne serait-il pas comparativement en sûreté?—Pour répondre à cette question, il faudrait avoir de la navigation une connaissance professionnelle que je n'ai pas.
 - M. James Dick est ensuite introduit et interrogé.
 - 1. Veuillez dire votre nom et votre état?—James Dick, maître de bâtiment.
 - 2. Combien de temps avez-vous navigué sur les lacs ?—Vingt ans passés.
 - 3. Connaissez-vous la côte orientale du lac Huron ?—Oui, très-bien.
- 4. Y a-t-il, entre le cap Hurd et Sarnia, quelque place sûre où les navires qui naviguent sur le lac Huron; puissent chercher un abri dans le mauvais temps?—Il n'y en a point actuellement d'autre-que Goderich.
- 5. Quel est, selon vous, le point le plus avantageux pour la construction d'un havre de refuge sur la côte canadienne du lac Huron?—Goderich.

- 6. Pourquoi regardez-vous Goderich comme le meilleur endroit pour un havre de refuge?—Parce que, 10. il est connu maintenant de tout le monde sur les lacs d'en haut comme terminus d'un chemin de fer et comme ayant des communications télégraphiques avec toutes les villes importantes de la province et avec les Etats-Unis; 20. parce qu'il passe pour la seule ville de quelque importance qu'il y ait sur cette partie de la côte; 30. parce que c'est le seul endroit de la côte où les capitaines de navires puissent aller se réfugier dans le mauvais temps; 40. parce que c'est le seul endroit dont on puisse approcher sans danger, de nuit, par un temps de brume épaisse, vu qu'il y a une bonne lumière sur la côte au sud du havre, et deux autres bonnes lumières sur la jetée nord de l'entrée du havre; 50. parce qu'enfin l'eau, jusqu'à l'entrée du havre, est profonde, et que la côte, en cet endroit, n'a ni bas-fonds ni brisants.
- 7. Savez-vous qu'il se trouve une barre à l'embouchure du havre de Goderich?—Oui, je le sais; mais, l'année dernière, la compagnie du chemin de fer y a ouvert un chenal, assez large et assez profond pour laisser passer les plus gros propulseurs qui naviguent aujour-d'hui sur les lacs.
- 8. Si on faisait disparaître cette barre, quels seraient, suivant vous, les meilleurs moyens d'empêcher qu'elle ne se formât de nouveau ?—Il faudrait prolonger les jetées plus avant dans le lac, disons, jusqu'à un point où il y aurait au moins 20 pieds d'eau.
- 9. Dans quelle direction devrait-on prolonger les jetées?—Elles devraient l'être dans la même direction que maintenant; je veux dire par là que la ligne droite actuelle des jetées devrait être continuée jusqu'à 20 pieds d'eau.
- 19. Pourquoi pensez-vous que les jetées devraient être prolongées dans la direction que vous venez de dire?—Dans mon expérience des lacs, j'ai toujours trouvé que les havres dont l'entrée était formée par des jetées droites, étaient d'un accès beaucoup plus facile et plus sûr, dans toute sorte de temps, que ceux qui avaient pour entrée des jetées ouvertes ou évasées. Ce sont généralement les vents de nord-ouest ou de sud-ouest qui ont le plus d'effet dans le havre de Goderich, parce que ces vents souffient un peu en travers de l'embouchure, et, si les jetées sont droites, le navire qui entre trouve une eau calme aussitôt qu'il est passé en deça des extrémités des jetées, tandis que si le havre était évasé, ces vents souffieraient directement dans le port et formeraient un ressac à l'endroit où les jetées dévieraient de la ligne droite ce qui serait dangereux pour tous les petits bâtiments, surtout pour ceux à voiles. Je désire faire remarquer que les vents régnants souffient du nord-ouest et du nord-est, et les gros vents que nous essuyons sont toujours de ces rumbs, mais surtout du nord-ouest.
- 11. Avez-vous conduit des navires sous votre commandement dans le havre de Goderich?—Oui.
- 12. Si les jetées du havre étaient prolongées de la manière décrite par vous, le regarderiez-vous ensuite comme un havre sûr dont on pourrait approcher et où l'on pourrait entrer dans le mauvais temps?—Si les jetées étaient prolongées selon la direction et dans la profondeur d'eau que j'ai décrites, je le considérais comme un havre sûr, dont on pourrait approcher et où l'on pourrait entrer dans toutes sortes de temps; et si je me trouvais avec un navire à une distance raisonnable de Goderich dans le mauvais temps, je cinglerais bien certainement vers ce port.
- 13. A quelle branche spéciale de négoce vous êtes-vous livré sur les lacs?—J'ai été engagé sur les lacs dans toutes les branches du négoce, en qualité de maître et de propriétaire de vapeurs à hélice et à roues, mais ces années dernières j'ai consacré une grande partie de mon temps au commerce du lac Supérieur.
- 14. Ne serait-il pas avantageux pour ce commerce-là en particulier, que le havre fût mis en état de vous être utile dans toutes sortes de temps?—Il se fait maintenant un commerce considérable entre Cleveland, Détroit et le lac Supérieur, et les vapeurs employés à ce commerce, doivent de toute nécessité fréquenter ces ports américains, et tout ce

commerce, avec le fret et les passagers, traverse le territoire américain jusqu'à ce qu'il atteigne le lac. Mais si l'on rendait sûrs les abords du havre de Goderich par le prolongement des jetées, il est presque certain que cette portion du commerce des lacs passerait en Canada, par la voie de Goderich, pour cette raison du moins, s'il n'y en a d'autres, qu'on s'épargnerait par la plus de 300 milles de navigation, ce qui abrégerait de deux jours le temps qu'il faut pour faire le trajet entre New-York et le lac Supérieur.

- 15. Pouvez-vous nous donner quelque renseignement sur les pertes de vies et de propriétés occasionnées par l'absence d'un havre sur la côte orientale du lac Huron, entre le cap Hurd et Sarnia?—Je n'en puis pas donner par moi-même à proprement parler; mais d'après les papiers publics et les renseignements qui m'ont eté communiqués par d'autres, je crois qu'il y a tous les ans perte considérable de vies et de propriétés sur le lac Huron, faute d'un havre convenable sur la côte canadienne, entre le cap Hurd et Sarnia.
- 16. Avez-vous jamais conduit de navires dans le havre de Goderich dans le mauvais temps?—Il y a quelques années, je fus surpris, avec un vapeur à aubes, par un gros coup de vent de sud-ouest, juste comme je venais de passer le cap Hurd, en descendant le lac. Je n'avais pas d'autre alternative que de porter le cap à Goderich ou d'être jeté à la côte. Je luttai contre la tempête plus de deux jours, pendant lesquels je consumai toute ma provision de combustibles, et, avant d'atteindre Goderich, je fus obligé de dépécer le plancher des cabines pour alimenter la machine. Ayant connaissance de la barre à l'embouchure du havre, j'aurais préféré rester au large, mais, n'ayant plus de bois, je dus me résoudre à tenter l'entrée du havre. Je réussis à y pénétrer; mais on peut regarder comme un miracle que le navire ne se soit pas perdu, car, en passant sur la barre, il toucha et échoua de toute sa quille; par bonheur, une grosse mer reflua dans le moment et souleva graduellement le navire, qui reprit sa marche, et nous entrêmes sans avaries dans le havre.

APPENDICE No. 7.

(Voir Journal, page 199.)

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, 3 juin 1862.

Le comité auquel a été renvoyée la réponse à l'adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie des steamers océaniques, concernant la manière dont elle remplit son contrat, et tous autres sujets s'y rapportant, a l'honneur de faire rapport:—

Que votre comité n'ayant pu, vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de son enquête, compléter les investigations que votre honorable chambre l'avait chargé de faire, croit devoir se borner à mettre devant elle les témoignages qu'il a pris, et a l'honneur de recommander qu'ils soient transmis par le greffier de la chambre à l'honorable secrétaire provincial, en vue d'une enquête complète par le gouvernement sur la manière dont le contrat pour le transport des malles par les vaisseaux de cette compagnie a été exécuté; ce comité exprimant l'opinion, que dans l'intérêt public, cette enquête devrait être faite avec toute la diligence possible.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE ALEXANDER,
' Président.

(Enquête non imprimée.)

Voir Archives.

APPENDICE No. 8.

(Voir Journal, page 262.)

PROCES-VERBAL DE L'ENQUETE

Faite par le Comité Spécial du Conseil Legislatif sur la Reponse à l'Adresse relative à l'état d'avancement des Edifices Publics à Ottawa.

SAMEDI, 17 MAI 1862.

MEMBRES PRÉSENTS :

L'Honorable M. MOORE, PRESIDENT,

Les hon. MM. Seymour, Les hon. MM. Tesster,

"Ross, "E.-H.-J. Duchesnay,

"Campbell, "Dessaulles,

"Alexander, "Sread.

L'hon. H. H'
Killaly.

L'hon. M. Hamilton-H. Killaly est introduit et interrogé.

17 mai 1862.

Interrogations de l'hon. M. Ross.] 1. Depuis quand êtes-vous attaché aux Travaux Publics du pays?—Je suis venu en cette province en 1834, et, depuis ce temps, je puis dire que j'ai pris part à tous les travaux publics qui ont été exécutés dans le pays. Lors de la réorganisation du "bureau des Travaux Publics" par M. Thompson, depuis lord Sydenham, j'en eus la présidence avec siége au conseil. Plus tard, quand fut rendu l'acte qui, au bureau des Travaux, substituait un "département des Travaux Publics" dirigé par deux commissaires, un commissaire-en-chef, qui en était la tête politique, et un commissaire-adjoint auquel était principalement dévolu l'exercice des devoirs de l'office, je fus nommé au dernier de ces emplois.

- 2. Etes vous encore attaché au département des Travaux Publics, et à quel titre l'êtes vous?—Je suis ingénieur en chef du canal Welland et tenu de remplir l'office d'ingénieur dans les différents travaux publics à l'ouest de Kingston.
- 3. Avant de venir au pays, quelle avait été la nature de vos occupations?

 J'ai appris la profession d'architecte pendant cinq ans. J'ai aussi étudié et exercé celle d'ingénieur civil. Dans la première de ces carrières, j'ai débuté en qualité de commis des travaux dans des constructions considérables du gouvernement, et j'ai été après employé comme architecte pour différents édifices publics, tels que prisons, cours de justice, cascrnes, etc. Comme ingénieur, j'ai eu, tout jeune, la surintendance d'une partie du grand canal qui relie Dublin à la rivière Shannon, puis j'ai été employé sous titre d'ingénieur résident sur plusieurs canaux en Irlande. Pendant quelques années, avant de venir ici, j'ai été employé par le gouvernement pour conduire divers travaux importants, principalement dans l'ouest de l'Irlande, tels que chemins, ponts, havres, etc.,—lesquels avaient été entrepris en grande partie pour procurer de l'emploi et la subsistance à des milliers de personnes, qui, par suite du manque répété de leurs récoltes, seraient sans cela mortes de faim.

- 4. En quoi avez-vous été concerné dans la construction des édifices d'Ottawa?—Je n'ai en aucune façon rien eu à faire dans la construction des édifices d'Ottawa.

 17 mai 1862.
- 5. Comment se fait-il donc que vous ayez fait un rapport sur ces édifices?—Vers la fin de septembre dernier, je reçus du département des Travaux Publics des instructions écrites (dont une copie est en ce moment devant le comité,) me mandant de me rendre à Ottawa pour examiner où en étaient les travaux et faire rapport, établir les prix, etc. Ce devoir, je m'en chargeai avec la plus grande répugnance, et non sans avoir réclamé contre la mission. La lettre qui contient les instructions explique pourquoi j'étais appelé; c'est que, n'ayant été aucunement consulté sur les plans ou estimations, ni sur l'ouvrage extra ou compris dans les contrats, toute conclusion à laquelle j'en viendrais par rapport au règlement entre le département et les entrepreneurs, serait acceptée par les deux parties comme impartiale.
- 6. D'après votre rapport il paraît que vous avez trouvé une grande différence entre les entrepreneurs et les commis du département à l'égard des prix, etc.?—Oui, et c'est là une des grandes difficultés que j'appréhendais dans les différents rapports que j'ai faits sur ce sujet. J'ai tâché d'exposer la question, avec tous les détails qui s'y rattachent, d'une façon aussi complète que possible au gouvernement. Dans l'accomplissement de ce devoir, j'étais guidé par le seul désir de rendre strictement justice aux parties, au mieux de mon fiabilité.
- 7. Il paraît que le coût des édifices excédera de beaucoup, suivant votre estimation, le chiffre du contrat et de l'allocation?—Le coût, des édifices n'excédera pas le chiffre auquel je l'estimais avant qu'on les cût commencés; il ne sera pas même plus grand, à mon sens, que ne le justifient et l'étendue et le style des constructions. Les contrats ne seront pas dépassés, d'autant que tout l'ouvrage qui y est compris sera exécuté pour la somme ronde pour laquelle il a été entrepris. Le surcroît de la dépense à Ottawa, en sus du montant généralement prévu, porte et porters sur des ouvrages tout à fait autres que ceux compris dans les contrats primitifs. On peut considérer que les cinq-sixièmes environ de l'ouvrage additionel se rapportent aux ouvrages dépendant du système de chauffage, de ventilation et de canalisation, on exécutés pour avoir plus de sûreté contre le feu; pour procurer de plus grandes commodité à certains départements qui en ont besoin; et on a dû faire des frais considérables pour des travaux additionnels de fondations, en sus de la somme à laquelle les fondations avaient été calculées.
- 8. Dans le montant total de la dépense jusqu'au 1er décembre 1861, tel qu'estime par vous, quelle est la somme qui était affectée à l'ouvrage stipulé par contrat et celle qui l'était à l'ouvrage additionnel?—La valeur totale de l'ouvrage exécuté et des matériaux livrés jusqu'au 1er décembre dernier, suivant mon calcul, est de \$1,508,900 66. Dans cette somme, il y a \$356,234 64 deportées pour ouvrage compris dans les contrats, et \$1,152,-666 02 pour ouvrage additionel.
- 9. La valeur de l'ouvrage nécessaire pour achever les édifices est estimée à \$827,220,01; dans ce montant, quelle est la somme affectée à l'ouvrage stipulé par contrat et celle affectée à l'ouvrage additionnel?—La valeur de l'ouvrage nécessaire pour achever les édifices est estimée à \$827,220,01, dont \$332,360, 36, sont appliquées à l'ouvrage stipulé au contrat, et \$494,859,65 à l'achèvement de l'ouvrage additionnel en cours. de construction. Cette

L'hon. H. H. estimation ne comprend pas la maison du gouverneur, l'ameublement des édifices des départements et du parlement, ni la clôture et le terrassement des places.

10. Comment expliquez-vous la grande différence qui se trouve entre les prix consignés dans la cédule et ceux que vous avez fixés pour ouvrage additionnel?-Lorsqu'un ouvrage est entrepris pour une somme ronde, il est nécessaire, afin de proportionner à cette somme les paiements à faire au fur et à mesure que l'ouvrage avance, de fixer les prix en détail, de telle sorte que les quantités réunies de toutes les espèces d'ouvrage comprises dans le contrat, n'excédent pas, lors du paiement, la somme ronde qui a été arrêtée. Le montant pour lequel les édifices d'Ottawa ont été entrepris, est au-dessous de la valeur de l'ouvrage. De fait, à l'égard de plusieurs item importants (par exemple la magonnerie de brique) les prix ne sauraient couvrir le coût des matériaux, indépendamment de la main-d'œuvre. La maçonnerie de briques a été estimée dans la cédule \$6 30 le mille de briques maçonnées dans la construction, tandis qu'une grande partie de la brique coûte, livrée sur les lieux, \$8 le mille; ainsi, en proportion, d'autres item. Les prix de la cédule ne représentent en aucune façon la valeur réelle et le coût actuel de l'ouvrage. C'eux que j'ai fixés pour ouvrage additionnel ont été arrêtés à la suite de calculs soigneusement faits, et je les crois en conscience justes, surtout si l'on considère que, par l'arrangement que j'ai fait avec les entrepreneurs, ceux-ci sont tenus de finir les ouvrages entrepris par contrat pour la somme ronde convenue dans le principe, et de renoncer à toutes réclamations quelconques en compensation pour les pertes qu'ils pourraient essuyer soit par la discontinuation des travaux ou autrement. Le montant de l'ouvrage additionnel où l'on s'était embarqué, était presque triple de celui du contrat; il est donc évident que tout le matériel, équipage, outillage, etc., etc., qui eût suffi pour l'ouvrage du contrat, dut être considérablement augmenté. Le nombre des journaliers et des ouvriers ayant dû être nécessairement augmenté dans la même proportion, le recrutement des travailleurs dans la localité fut tout-à-fait insuffisant, et il fallut en chercher non seulement dans toutes les parties de la province, mais encore en faire venir un grand nombre des Etats et d'autres lieux éloignés. Les taux des salaires furent, comme de raison, très-sérieusement influencés par suite de cette demande urgente de bras. Les journaliers que, dans le commencement, on se procurait à raison de 60 cents par jour, montèrent après à \$1 10. Les salaires des ouvriers montèrent fermement dans la même proportion, et naturellement il s'ensuivit une hausse considérable dans le prix des matériaux, et un surcroît de difficulté à s'en procurer la quantité qu'il fallait de plus pour les ouvrages additionnels. Les briques, qu'on avait d'abord pour \$5 le mille, montèrent à \$8, et il fallut les faire venir de Brockville, Prescott, Sorel, etc.: depuis même que l'ouvrage est commencé les entrepreneurs de bâtiments ont payé la brique \$11 le mille. La maçonnerie de briques, qui, suivant les plans annexés au contrat, aurait fait de simples murs solides, fut transformée, par la multitude de tuyaux, etc., qu'exigea le système de chauffage et de ventilation, en une sorte d'ouvrage criblé d'ouvertures, ouvrage dans la confection duquel un homme ne pouvait poser par jour que la moitié à peu près du nombre de briques qu'il eût maçonnées dans un mur simple. Tous ces faits, je dus comme de raison en tenir compte en établissant les prix, et la rupture qui était alors éminente avec les Etats, n'ajouta pas peu à la difficulté. Mais, dans le fond, la matière ne devait pas être arrangée selon mon opinion seule, la clause 4 du contrat (page 97) étant très-précise là-dessus. Voici, comment s'expriment les entrepreneurs par rapport à cette clause : "En conséquence des changements "considérables qu'on a fait subir aux travaux" (lesquels ont été nécessités par le chauffage et la ventilation, etc.,) "changements qui en font " une entreprise toute différente de celle pour laquelle nous avons passé " contrat, nous demandons à être payés un priz raisonnable pour les différents

- "ouvrages, ou, en d'autres termes, nous demandons, comme nous l'avons déjà L'hon. H. H.
 "fait dans des lettres qui vous ont été transmises, qu'on se conforme à la Killaly.
- " clause du contrat où il est dit que si quelque changement, modification ou 17 mai 1862.
- " addition occasionne quelque dépense extra à l'entrepreneur, il devra en être " indemnisé."
- 11. Cette cédule n'était-elle pas annexée au contrat, et destinée à servir de règle pour les prix qu'on devrait payer pour ouvrage extra?—Le comité trouvera, en se reportant au mémoire que le commissaire-adjoint a adressé à ce sujet (page 253 du Blue Book) au commissaire-en-chef, que, quoique la cédule des prix qu'on mentionne continuât d'être annexée au contrat, il avait été formellement entendu et convenu qu'elle ne devrait pas s'appliquer à l'ouvrage additionnel; cette décision, elle seule, m'eût guidé sur ce point.
- 12. Votre rapport montre que la quantité d'ouvrage additionnel excède de beaucoup celle qui a été donnée à l'entreprise; pourquoi n'a-t-elle donc pas été offerte au concours?—Je présume que la raison qui a guidé le département est que l'ouvrage donné par contrat était très avancé lorsque la nécessité de faire l'ouvrage additionnel se fit voir; et comme une très-grande quantité de celui-ci'avait à se faire dans l'aire et sous les fondations des édifices entrepris, il cût été évidemment injuste, en même temps que nuisible à l'avancement des travaux, de mêler ensemble les ouvriers de différents entrepreneurs; mais cette question me semble toute tranchée par la dernière clause du contrat, laquelle prescrit expressément que "toute espèce d'ouvrage résultant de quelque changement ou addition, devra être exécuté par les entrepreneurs."
- 13. Avant qu'on vous ait envoyé à Ottawa pour faire rapport sur ces ouvrages, il paraît, d'après les documents qui sont devant nous, qu'on avait payé pour ouvrage additionnel des prix qui excédaient de beaucoup ceux de la cédule; pourquoi avez-vous haussé encore quelques-uns de ces prix?—En commençant l'enquête à Ottawa, je vis, en consultant le rapport de M. Page et d'autres documents, qu'on avait porté dans les estimations mensuelles précédentes et payé des prix beaucoup plus élevés que ceux de la cédule. Dans le règlement que je fis, plusieurs des prix ainsi portés et payés, avec justice à mon avis, furent adoptés par moi comme raisonnables et suffisants; il en est d'autres que, sur la preuve que j'en eus, je jugeai devoir être cotés plus libéralement. Les circonstances avaient singulièrement changé depuis que M. Page avait fait son rapport jusqu'au temps où je fus chargé d'examiner les choses : les travaux avaient été arrêtés presque subitement, la préparation des matériaux pendant l'hiver, lorsque les salaires étaient généralement bas, avait été empêchée; et, ainsi que je l'ai déjà expliqué, mon règlement comprend l'abandon de toutes réclamations quelconques par les entrepreneurs, et les tient dans l'obligation d'achever l'ouvrage non lucratif stipulé au contrat; toutes considérations dont on n'avait pas à tenir compte lorsque M. Page fit rapport.
- 14. En établissant les prix de la maçonnerie, avez-vous fait quelque déduction pour la pierre retirée des excavations par les entrepreneurs?—Je n'en ai pas fait, parce que par la clause insérée au contrat sous la rubrique "excavations," les entrepreneurs ont droit à toute la pierre trouvée de bonne qualité.
- 15. Interrogations de l'hon. M. Dessaulles.] Savez-vous qui a fait les cédules de prix qui accompagnent les contrats des édifices du parlement et des départements?—Je ne le sais pas.

L'hon. H. H. 16. Est-ce que tous les ouvrages en cours de construction ont été arrêtés Killalg. depuis le mois d'octobre dernier?—Oui.

17 mai 1862.

- 17. N'est-il pas probable que si le système de chauffage et de ventilation qui a été pratiqué, avait été adopté avant la concession des contrats, les ouvrages extra ou additionnels auraient été considérablement réduits?—Certainement.
- 18. Avez-vous été vous-même convaincu, par votre investigation des choses, qu'on avait exercé, dès le commencement même, une surveillance convenable sur les travaux, ou est-ce que le système convenable de surveillance a été adopté seulement après qu'on a eu travaillé aux ouvrages pendant un certain temps?—Par la nature de mes instructions, je compris que ce qui fait la matière de cette question était un sujet sur lequel je devais fixer mon attention. Je trouvai qu'au commencement des travaux, la surveillance en avait été confiée aux architectes, au nombre de quatre, qui avaient été informés que M. John Morris était nommé commis général des travaux, sous eux. Le printemps dernier, trois aides lui furent adjoints, et, sur le rapport de M. Page (Blue Book, p. 232), il y eut deux toiseurs de nommés afin que les commis des travaux pussent donner tout leur temps à la surveillance. de ma visite, le personnel entier était à l'œuvre; mais je trouvai un état de choses qui, dans mon opinion, diminuait réellement l'efficacité de la surveillance de l'architecte : je veux parler de la conduite des ouvrages extra, de ceux surtout qui se rapportent au chauffage et à la ventilation. Par sa nature, la clause 5 du contrat (page 170) avait virtuellemet l'effet de donner à M. Garth la direction de tous ces travaux, ce qui le mettait au-dessus des architectes. Eu égard au nombre et à la capacité des personnes employées, je suis d'avis que le système de surveillance qu'on a adopté est convenable, mais que l'efficacité en est diminuée par la cause que je signale.
- 19. Avez-vous examiné les rapports des architectes, pages 286 et 303, sur les demandes des entrepreneurs, avant d'accorder à ceux-ci quelques-unes de leurs réclamations?—Les rapports cités n'étaient point parmi les pièces qui m'ont été soumises; mais, dans le cours de mes recherches, je reconnus par les paiements faits aux entrepreneurs, que les prix de la cédule avaient été haussés dans plusieurs cas, en conformité, je présume, de ces rapports, mais non, toutefois, jusqu'au montant auquel les entrepreneurs croyaient avoir droit. L'examen de leurs réclamations formait donc une partie très-importante de mes devoirs, et, dans le règlement que je fis, je ratifiai dans certains cas les prix tels que cotés par les officiers du dépaatement, et dans d'autres, j'y ajoutai, lorsque j'eus une raison suffisante, suivant moi, de le faire.
- 20. A présent que tout est arrêté, et qu'il n'y a pas eu de matériaux rassemblés ni préparés pendant l'hiver, les travaux peuvent-ils être requis cet été sans frais extra considérables?—Non, mais ces frais retomberaient sur les entrepreneurs par suite du règlement que j'ai fait avec eux.
- 21. Alors vous croyez que le règlement que vous avez fait, engage également les entrepreneurs et le gouvernement?—C'est là mon avis.
- 22. Est-ce que le coût de ces édifices n'aurait pas été bien moindre s'ils avaient été élevés dans l'intérieur ou proche d'une grande ville, où il eût été plus facile de se procurer la main-d'œuvre et les matériaux?—Oui, indubitablement, suivant moi; car les prix se trouvent bien plus élevès là qu'à Québec ou à Montréal. Une grande partie des journaliers et des ouvriers ont été amenés de loin, et ils se sont plaints amèrement du prix des vivres et

des logements. Les matériaux y coûtent aussi beaucoup plus cher, à l'exception de la pierre à chaux et du bois. La façade des édifices est en grès et l'*item* du bois n'est pas important, vu qu'il n'en est entré que très-peu dans 17 mai 1862. l'ouvrage additionnel, qui forme les deux-tiers de toute la bâtisse.

- 23. Vous paraissez avoir agi plutôt comme arbitre entre le gouvernement et les entrepreneurs que comme ingénieur-rapporteur. Est-ce que vous croyiez que vos instructions vous donnaient ce pouvoir, ou bien en aviez-vous reçu de particulières à cet effet?—J'ai cru que mes instructions m'autorisaient pleinement à faire ce règlement avec les entrepreneurs; j'en étais si persuadé que je ne soulevai aucune question ou ne demandai aucune explication particulière par rapport à elles. Si j'avais eu quelque doute sur ce point, je n'aurais pas été à Ottawa.
- 24. Interrogation de l'hon. M. Moore.] Avez-vous fait l'estimation qui est signée de vous?—Les estimations qui sont signées de moi ont été faites d'après les toisés officiels des différentes classes d'ouvrage qui m'ont été fournis par les toiseurs, et qui étaient cotés aux prix fixés de la manière expliquée dans ma réponse à la question No. 10, de l'hon. M. Ross, et dans mon rapport du 16 avril.
- 25. Interrogations de l'hon. M. Seymour.] Avez-vous examiné l'ouvrage avant de signer?—Avec le plus grand soin.
- 26. Combien avez-vous été de jours à Ottawa?—J'ai consacré environ trois semaines à l'examen des travaux à Ottawa, outre un temps considérable, pendant six mois, que j'ai employé ailleurs à prendre connaissance des documents nombreux qu'on m'avait soumis.
- 27. Quelles mesures avez-vous prises pour constater la valeur de l'ouvrage exécuté, et comment êtes-vous arrivé aux prix que vous avez alloués?—Ma réponse à la question 10 de M. Ross, et une partie de mon rapport du 16 avril sur ce sujet, (voir page 421) répondent amplement à la présente question.
- 28. Ces prix ont-ils été fixés d'après votre propre jugement, ou des témoignages ou l'opinion d'autres personnes, et de qui ?—Même réponse qu'à la question précédente.
- 29. Dans votre estimation de 146,899 pieds superficiels de pierre calcaire piquée de revêtement, employés pour les égouts et les tuyaux, (page 368 du Blue Book) avez-vous mesuré le parement des murs, ou avez-vous tenu compte des lits et des joints pour obtenir cette quantité?—Les toisés qui m'ont été fournis par les toiseurs sous ma direction, comprenaient le parement, un lit et un joint, mesurant 8 pouces en moyenne.
- 30. Dans votre estimation de la brique posée dans les murs renforcés (page 368) pour laquelle vous allouez \$20,759.69, n'avez-vous pas alloué les prix extra pour l'ouvrage du contrat comme pour l'ouvrage extra?—La réponse, déjà indiquée, que j'ai faite à la question 10 de M. Ross, explique les raisons et les principes d'après lesquels les prix ont été fixés; ils sont aussi énoncés dans mes rapports. La magonnerie de briques qu'on avait faite, comme il est dit dans ces documents, était si différente de celle donnée à l'entreprise, à cause des tuyaux sans nombre qu'avait nécessités ensuite le système de chauffage et de ventilation, qu'en réalité ce n'était plus l'ouvrage convenu par le contrat. La marche qui a été adoptée, comme le font voir clairement les estimations, a été de mesurer toute la magonnerie de briques des murs renforcés, et d'y appliquer l'augmentation de prix fixée

- L'hon. H. H. par M. Page et confirmée par moi, en déduisant de ce montant la Killaly.

 valeur de la quantité de briquetage comprise dans le contrat et cotée aux prix de la cédule ou du contrat.
 - 31. Comment êtes-vous arrivé aux quantités que vous avez allouées?— Elles m'ont été fournies, telles qu'évaluées par les toiseurs d'après les principes du toisé dont on était convenu et qui leur étaient expliqués dans ma lettre du 22 octobre dernier.
 - 32. Est-ce que la maçonnerie de revêtement pour laquelle vous avez alloué un certain prix par pied superficiel, est comprise dans vos toisés cubes de maçonnerie? en d'autres termes, votre prix pour la pierre de taille couvret-il le coût des matériaux, du bardage et de la pose, ou n'est-il que pour la taille seulement?—Oui, et le prix alloué couvre la totalité des frais de la taille du parement, des lits et des joints, ainsi que du travail extra de revêtir la pierre grossière de pierre de taille.
 - 33. Quels sont les item où les matériaux, la taille et la pose sont estimés séparément par rapport au même ouvrage?—Dans les édifices du Parlement, les item 91 et 92, se montent à \$79,298 59

Dans les édifices des Départements, Bloc ouest, les *item* 57, 58, 59, 60, 61, se montent à \$59,360 55 Bloc est, les *item* 58, 59, 60, 61, 62, se montent à 45,758 35

105,118 90

Total - - - - \$184,417 49

A déduire de ce total le montant des payements précédents aux prix desquels les entrepreneurs ont fait objection et qu'ils n'ont acceptés que comme a-comptes - - - - - - \$77,836 49

Augmentation par la révision des prix et des toisés - - \$106,581 00

Cette augmentation de \$106,581.00 représente le montant additionnel qui a été alloué aux entrepreneurs, par l'application du système de mesurer les lits et les joints jusqu'aux libages de pierre calcaire. C'est là un principe de toisé très-généralement employé; mais je dois dire qu'il n'est pas en usage ici. Je n'ai nullement hésité à l'accorder pour les moulures gothiques en pierre d'Ohio. On a très-peu fait dans cette province de constructions dans le style de ces édifices. Les architectes étaient d'opinion (et j'étais tout à fait avec eux en cela) que le mode de mesurage en Angleterre, où il s'est fait tant de constructions de ce genre, devait être appliqué ici, ce qui a été fait. Les entrepreneurs demandèrent d'appliquer la même règle au libage de pierre calcaire; à cela j'objectai. Mais ensuite, voyant que le règlement avec les entrepreneurs devait être un compromis, et qu'il fallait tenir compte de leurs réclamations en compensation pour suspension des travaux, etc., je compris qu'en consentant à appliquer le même principe de toisé au libage de pierre calcaire, il me serait possible d'en venir à un règlement final très-favorable à la province, et tendant essentiellement à faire achever promptement les édifices.

34. A-t-on fait servir de la pierre des excavations en construisant les murs, et en quelle quantité?—On en a fait servir; voyez na réponse à la 14e question de M. Ross; mais je n'ai pas cru nécessaire de m'enquérir en quelle quantité, vu que les entrepreneurs y avaient droit par le contrat.

- 35. A-t-on fait servir de la terre des excavations aux remblais, et L'hon. H. H. en quelle quantité?-Pour les bâtiments des départements, le remblayage s'est fait à même le banc de décharge; les déblais furent d'abord enlevés au 17 mai 1862. moyen de brouettes et de tombereaux, puis rapportés en brouettes. Pour les édifices du parlement (voir mon rapport, page 373), "le remblayage des murs pour lequel il a fallu aller chercher les matériaux en ville, puis les brouetter à l'intérieur des édifices, et les fouler aux compresseurs, devrait être payé au moins à raison de 80 cents par verge."
 - Killaly.
- 36. Savez-vous si quelques-unes des excavations ont été faites par des sous-entrepreneurs, et quels sont les taux auxquels ils ont été payés?—Je n'ai fait aucune recherche à ce sujet. Par le contrat, il était défendu de sous-traiter; mais, en aucun cas, les prix qu'on aurait payés à un sous-entrepreneur ne me serviraient de règles pour estimer la valeur d'un ouvrage: chacun sait qu'un sous-entrepreneur prend de l'ouvrage à tout prix, et que, la plupart du temps, il finit par empocher l'argent et prendre le large, sans payer l'ouvrier.
- 37. Avez-vous pris des mesures pour constater ce qu'a pu coûter telle ou telle partie de l'ouvrage aux entrepreneurs?—Avec le plus grand soin. Voir ma réponse à la 14e question de M. Ross et mes rapports.
- 38. Quelle portion du mur comprenez-vous dans votre estimation de 1242 verges cubes de pierre équarrie employée pour la chambre des chaudières? combien allouez-vous de lit?—Comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, les toiseurs en bâtiments m'avaient fourni les quantités, et je demande la permission de renvoyer à eux sur ce point.
- 39. Le prix que vous avez alloué par pied superficiel pour le libage de taille de la chambre des chaudières, porte-t-il sur cette même pierre équarrie, et est-il en sus du prix de \$8 par verge cube ?—Oui. Le prix alloué pour la pierre de parement de la chambre des chaudières était d'abord de 90 cents le pied; il fut fixé par M. Page, partie à 92 cents, partie à 90 cents. Je réduisis le prix à 40 cents le pied, mais j'allouai un lit et un joint, ce qui porte le prix à environ 80 cents le pied.
- 40. Est-ce que le remblai, pour lequel vous avez alloué 75 cents, et provenant de la terre des fouilles, pour lesquelles vous avez alloué 55 cents, était du tuf ou du roc?—C'était du tuf et du roc, mais, autant que j'ai pu m'en assurer, principalement du tuf. Je pense que c'est là un des item les moins Voir Blue Book, page 303. rémunératifs.
- 41. Vous avez alloué pour les fouilles et le remblayage portés au contrat, environ \$4,390, et à titre d'ouvrage extra, vous avez alloué pour les mêmes items près de \$209,000. Etes-vous d'opinion que le contrat n'en demandait. pas plus; pensez-vous que les fouilles et le remblayage ont coûté \$100,000 ou \$150,000?—Je considère que le contrat n'en demandait pas plus, ce qu'on peut voir en conférant les plans annexés au contrat, lesquels montrent la profondeur qu'on avait l'intention de donner aux fondations lors du contrat. Je n'ai présenté aucun montant que je n'aie eru fondé sur les taux et les toisés.
- 42. Quel est le surcroît que vous avez alloué en sus de la somme accordée par M. Page?—Pour répondre avec exactitude à cette question, il faudrait beaucoup, de temps, car j'aurais à entrer dans de grands détails. Il me faudrait calculer et extraire de mes estimations les divers item qui ne sont pas compris dans les estimations de M. Page, et, en vérité, les deux estimations ne peuvent pas être convenablement confrontées ensemble, comme

- L'hon. H. H. M. ont dû le démontrer mes réponses aux questions 10 et 13, qui m'ont été posées par l'hon. M. Ross. Mon estimation avait été faite pour être finale.

 17 mai 1862. Celle de M. Page n'était qu'une estimation de progrès; ses prix, des prix des progrès, et les matériaux y étaient tous classés sous la rubrique d'ouvrage stipulé.
 - 43. Comment M. Page a-t-il pu estimer l'ouvrage à des prix aussi bas?

 —La réponse précédente répond à cela.
 - 44. Le croyez-vous compétent pour faire une estimation de cette nature?

 —Je crois M. Page très-capable d'estimer. Si j'avais été d'une opinion contraire, ce n'est certainement pas sur ma recommandation qu'il eût obtenu, comme il a fait, sa place actuelle; et je n'ai pas eu occasion de regretter cette recommandation, bien que, dans le temps, je me sois vu accusé d'abaisser la profession.
 - 45. A-t-il eu à lui autant de temps que vous, ou quels avantages avezvous eus pour faire une estimation plus correcte?—M. Page est resté à Ottawa beaucoup plus longtemps que moi; mais mon séjour dans cette ville a suffi amplement pour me mettre en état de juger de toutes choses, et de me former une opinion de la nature et de la valeur des travaux.

[Réponses à l'hon. M. Seymour.]

Je crus que l'ouvrage ne pouvait pas se faire pour les prix énoncés. L'ouvrage extra est triple de l'ouvrage compris dans le contrat. Je n'ai vu les plans qu'une seule fois avant la construction. Je dis à Son Excellence, avant que les édifices fussent commencés, qu'ils ne pourraient pas être achevés avec trois fois la somme énoncée dans l'appropriation. Je comprenais la maison du gouverneur dans mon estimation. Son Excellence prit note de ma remarque. Cela se passait avant la signature du contrat. Je ne me crus pas obligé de faire connaître mon opinion au département; mes devoirs immédiats relativement à ce département, ne m'en faisaient pas une nécessité.

[Réponses à l'hon. M. Dessaulles.]

J'ignore qui a fait la cédule des prix. Me reportant à la page 43 du Blue Book, je comprends que la cédule, en ce qui regarde les excavations dans les roc, ne s'applique qu'aux fondations de l'édifice selon les niveaux marqués dans les plans, lesquels étaient irréguliers. On aurait dû pratiquer des sondages avant de faire les plans; il n'aurait pas été du tout difficile de constater par ce moyen le caractère exact des excavations. Les raisons pour lesquelles on ne l'a pas fait, c'est que tout le monde, en voyant les lieux, aurait pu croire qu'on aurait en promptement un fond solide. L'autre raison, c'est qu'on pressait à grands cris le gouvernement de faire commencer les édifices, et que le temps manqua en conséquence. Ces clameurs étaient, je crois, générales; je ne crois pas qu'elles fussent limitées à Ottawa et à ses environs. Je suis d'avis, vu la glaise qu'il y a, qu'on aurait dû sonder le terrain; je l'aurais fait avant de commencer. Il est possible que ces sondages n'eussent pas aidé efficacement. Je n'aurais pas fait mes sondages dans le roc, mais dans la glaise. Les principales difficultés se présentèrent sous le lit de roc, dans lequel je n'eusse pas pratiqué de sondages, ni personne autre, je pense, si prudent qu'il eût été. Il est arrivé que là où la surface paraissait être de terre, à quelques pieds audessous, on a découvert un roc vif, ayant de 7 à 8 pieds d'épaisseur.—C'est aux entrepreneurs à trouver cela. Tous les ouvrages qui étaient en cours de construction sont suspendus depuis le mois d'octobre 1861, en vertu d'arrangements conclus par moi. Si le système de chauffage et de ventilation avait été adopté avant la passation des contrats, la dépense aurait été sensiblement

Killalg.

réduite. On n'en avait adopté aucun lorsqu'on commença les édifices. Tout L'hon. H. H. cela eût dû être fait d'avance, Ça ne le fut pas, je présume, parce qu'on pressait le gouvernement. Par ce moyen on aurait épargné beaucoup d'argent. 17 mai 1862. On aurait, toutefois, soumissionné à des prix insuffisants, et le résultat eût été la suspension des travaux, qui seraient restés au gouvernement dans un état inachevé. Je dis cela pour expliquer que je ne crois pas que les dépenses auraient été aussi réduites qu'on pourrait l'imaginer à première vue ; mais je n'entends pas justifier l'omission commise en n'adoptant pas d'avance un système de ventilation et de chauffage. J'ai donné beaucoup d'attention à la question de surveillance. J'ai trouvé des surveillants et commis de travaux compétents. Le défaut qu'il y avait dans la surveillance, c'est que Garth, pour exécuter son contrat, avait pris le contrôle de l'ouvrage, et il en est résulté beaucoup de conflits par rapport à la surveillance. Je répondrai longuement à cette question ci-après. La première immixtion dans les prix avait eu lieu avant que je me rendîsse là-bas. Les prix de progrès avaient été mis à des taux plus hauts que ceux des cédules. J'adoptai ces prix dans quelques cas, j'y ajoutai dans d'autres. Je pris connaissance des rapports qui se trouvent aux pages 286 et 303 du Blue Book, avant d'allouer de prix extra. Les architectes ne considéraient pas leurs prix comme finals, mais faits seulement pour régler les estimations mensuelles. J'étais disposé à être un peu plus libéral dans mes prix, à l'égard de certains item, vu que j'avais à effectuer un règlement avec les entrepreneurs, et à obtenir d'eux l'abandon de leurs réclamations en dommages. Pour quelques gros item, j'adoptai les prix de M. Page, tels que pour la maçonnerie de brique. Dans son estimation, M. Page a omis, par ordre du département, plusieurs item dispendieux d'ornement, etc., etc., qui ont été insérés dans la mienne. Je découvris, lorsque je me rendis sur les lieux, plusieurs choses qu'il était impossible de laisser de côté, mais qui ne se trouvaient point dans l'estimation de M. Page, lequel proposait de les laisser. Les travaux peuvent maintenant se continuer, sans que le gouvernement ait à payer de frais extra. Il y en aura; mais ils retomberont sur les entrepreneurs. La meilleure garantie que l'ouvrage s'achèvera, c'est que l'estimation, \$826,000, suffit amplement pour finir les édifices. Mon règlement, je crois, engage le gouvernement et les entrepreneurs.

Réponses à l'hon. M. Tessier.

M. Vankoughnet était présent lorsque j'ai dit à Son Excellence que je croyais bien que les édifices coûteraient trois fois autant que l'appropriation. Je n'ai eu d'entretien avec aucun ministre sur ce sujet. Son Excellence me demanda mes raisons; je lui dis, comme une des principales, que la pierre d'Ottawa ne pouvait pas servir. Son Excellence parut partager mon opinion. La cédule ou liste annexée au contrat devait seulement servir de règle pour les estimations mensuelles. On trouvera à la page 253, la note de M. Keefer. Je croyais que la cédule s'appliquait à l'ouvrage extra, mais on m'indiqua le rapport de M. Keefer, qui disait autrement. Le rapport de M. Page établissait qu'il fallait un crédit beaucoup plus considérable. Je ne sais si le gouvernement aurait pu le dire il y a quinze mois, je ne le pense pas. Rose (je crois) fit monter M. Page aussitôt qu'il eut appris que les estimations mensuelles excédaient l'appropriation. Les cautions auraient été tenues responsables de l'inexécution du contrat. La garantie du public, c'est que les prix soient raisonnables. Quant à la garantie personnelle des cautions, je ne fais pas grand fond sur elle, si même j'en fais aucun. La loi exige des soumissions et un contrat. J'approuve ce système, mais non pas la nécessité de choisir le plus bas soumissionnaire. Quant aux mesures pour mettre les édifices à l'abri de l'hiver, celles qui avaient un caractère temporaire étaient aux frais du gouvernement, et celles qui étaient une partie intégrante du bâtiment, aux frais des entrepreneurs. J'ignore si le commissaire actuel considère mon rapport et mon règlement comme finals.

L'hon. J. Rose. 22 mai 1862.

Jeudi, 22 mai 1862.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'honorable M. MOORE, PRESIDENT.

Les hon. MM	. CAMPBELL,	Les hon.	MM. SEYMOUR,
"	HAMILTON,	"	SKEAD,
. "	DESSAULLES,	"	ALEXANDER.
"	Ross.		

L'hon. John Rose est introduit et interrogé.

46. Interrogations de l'hon. M. Dessaulles.] Avant la signature des contrats, est-ce qu'aucune personne compétente ne vous a averti qu'ils étaient dressés d'une manière si vague qu'ils laissaient de la latitude pour toutes sortes d'ouvrages extra, et qu'on devrait y ajouter quelques clauses plus strictes contre une pareille éventualité?—Je ne me rappelle point qu'on m'ait communiqué aucun avis de ce genre; mais je vais rapporter comment furent préparés les contrats. Les architectes eurent l'ordre de préparer des devis, contenant les conditions ordinaires à tout contrat, et de les soumettre à l'assistant commissaire et aux officiers permanents du département des Travaux Publics, pour qu'ils vissent si ces devis renfermaient toutes les conditions d'usage. Les devis arrêtés et approuvés par les hommes de l'art, on prépara le contrat en la forme accoutumée, forme qui, je puis l'ajouter, avait été, je crois, approuvée avant ce temps par les jurisconsultes de la couronne, et dont on se servait depuis quelques années au département. Ces devis et le projet du contrat furent, selon la coutume, soumis aux entrepreneurs, et devinrent, à ce que je comprends, le sujet d'une assez longue discussion entre M. Keefcr, les architectes et les entrepreneurs. Ceux-ci, à ce qu'on m'apprit, firent des objections contre quelques clauses des devis et même du contrat. Bref, le projet de contrat fut soumis aux jurisconsultes de la couronne, et ils furent chargés, sous la direction de Son Excellence en conseil, d'arrêter la forme du contrat des travaux. Ainsi dressé et approuvé, il fut transmis, après avoir été grossoyé, au département des travaux publics, avec l'ordre en conseil qui en autorisait ou ordonnait la signature. Je devrais ajouter que, vu la discussion qui avait eu lieu à l'occasion du contrat et des devis, je crus qu'il convenait de faire intervenir directement la responsabilité des jurisconsultes de la couronne, et que le conseil lui-même arrêtat les termes du contrat.

47. Qui est-ce qui a préparé les listes ou cédules, et pourquoi n'ont-elles pas été appliquées à l'estimation des travaux extra?—Les cédules ont été préparées dans le principe par le commis des travaux, les architectes et l'assistant commissaire. Quant à ce qu'elles n'ont pas été appliquées aux travaux extra, je dois renvoyer le comité à une correspondance qu'il trouvera aux pages 250, 251 et 252 du Blue Book, spécialement au mémoire de M. Keefer et à une lettre rédigée sous ma propre direction et adressée à l'ingénieur-en-chef, M. Page, qui faisait alors une investigation de l'état des travaux; aussi, à la disposition du contrat relative aux travaux extra, page 97. Les seuls ordres d'ouvrage extra, qui aient été donnés en vertu de cette disposition du contrat, jusqu'au mois de mai 1861, se trouvent mentionnés dans le rapport que j'ai fait au conseil, sur l'exposé de M. Page, page 324 du Blue Book.

48. Vous a-t-on informé, lorsqu'on a creusé le terrain pour poser les fon- L'hon. J. Rose. dations des édifices du parlement et des départements, que l'ouvrage affectait 22 mai 1862. une forme si irrégulière qu'il faudrait faire une très-grande quantité de travaux extra ?--Je me souviens qu'il tut dit, pendantque les entrepreneurs creusaient les fondations, qu'à un endroit ils avaient atteint au roc vif, que, dans un autre, il y avait, soit des fissures dans le roc ou du shell-rock très-imparfait, et qu'il y avait danger, pour la solidité de l'édifice, à commencer à bâtir sur les points en question, avant que les entrepreneurs eussent obtenu une assiette solide. Le département jugea nécessaire de faire toutes les fouilles extraordinaires qu'il faudrait pour avoir des fondations solides. Je ne prévis pas qu'il faudrait un surcroît très-considérable de dépenses pour cela.

- 49. Les ingénieurs et les architectes du bureau des Travaux paraissent tous s'accorder à dire que le temps a manqué, 1° pour étudier un système convenable de chauffage et de ventilation; 2° pour pratiquer des sondages afin de reconnaître exactement la nature et la formation du terrain sur lequel seraient assises les fondations ; 3° pour chercher les carrières qui pourraientêtre exploitées le plus avantageusement; quelle est la véritable raison pour laquelle on n'a ras laissé prendre des mesures préliminaires si nécessaires ?—Les architectes ont eu assurément le temps qu'ils considéraient comme suffisant pour compléter leurs devis. Pour ce qui est du système de chauffage et de ventilation, je crois que le comité trouvera qu'on a demandé, par annonces, des plans le 14 novembre; les plans devaient être déposés jusqu'au 30 décembre; et je crois que le temps fut prolongé de près de trois semaines au-delà de cette date. Les plans furent offerts au concours, non seulement en Canada, mais par tous les Etats-Unis, et je pense que tous les hommes spéciaux en Canada, ayant l'habitude de poser des appareils de chauffage et de ventilation dans les édifices, concoururent. Ils connaissaient les plans des édifices, et je ne crois pas que personne se soit plaint que le temps accordé fût insuffisant pour préparer les plans pour le chauffage et la ventilation des édifices. Quant aux carrières, je ne pense pes qu'il y ait eu de plaintes de faites sur l'insuffisance de temps. Il n'y a point de doute que le changement de la pierre calcaire pour du grès qui, j'imagine, n'a été qu'une simple affaire de goût, n'ait nécessité l'emploi de nouvelles carrières. En réponse à la dernière partie de la question, j'ai à dire que la seuleraison, à ma connaissance, qu'on ait eue de se hâter, c'est qu'on désirait mettre le plustôt possible à exécution la décision relative au siège du gouvernement. Sans admettre les faits qu'implique la question, je ne connais aucune autre raison.
- 50. D'ou vient qu'on ne vous a jamais fait connaître l'étendue des excavations que l'on avait faites pour la pose des appareils de chauffage et de ventilation?—Je pense que c'est là une question à laquelle les officiers, dont le devoir est de visiter périodiquement les bâtiments, et qui étaient sur les lieux occupés à surveiller la marche des travaux jour par jour,-devraient être chargés de répondre. C'est sur eux que pesait la responsabilité. Les officiers auxquels je fais allusion, sont les architectes, les ingénieurs et le commis des travaux.
- 51. Qu'est-ce qui a engagé le bureau à donner les contrats sans qu'il y cût aucune disposition dans les plans au sujet de la construction et de la position des conduits à air, puits d'airage, chambre des chaudières; en un mot, de l'adaptation d'ouvrages aussi indispensables que ceux qui se rapportent au chauffage et à la ventilation des édifices ?-Il est pourvu dans les contrats aux ouvrages ordinaires qui concernent le chauffage et la ventilation ordinaires ; mais le système finalement adopté, qui exige les travaux spéciaux mentionnés dans la question, n'avait pas été arrêté à l'époque où la construction des édifices fut elle-même adjugée.

L'hon. J. Rosc. 22 mai 1 862.

- 52. Avez-vous jamais été averti, par quelqu'un de compétent, avant l'adoption définitive des plans, que les édifices coûteraient beaucoup plus que le montant porté dans les contrats, ou avez-vous jamais entendu dire que des ingénieurs compétents l'avaient déclaré comme leur opinion bien formée?— Je n'ai point ainsi été averti, ni par les ingénieurs ni par les architectes; tout ce que j'ai pu entendre dire de la sorte (mais je ne me souviens pas si, de fait, j'ai rien entendu dire), n'a dû être que de simples propos.
- 53. Vous a-t-on jamais informé que M. Killaly avait exprimé une opinion semblable devant Son Excellence et M. Vankoughnet?—Non, pas avant ce moment. Si l'on a demandé à M. Killaly son opinion sur les plans, comme officier du département, et qu'il ait été de cette opinion, je considère qu'il aurait dû le faire savoir au chef de son département.
- 54. D'où vient qu'ayant reçu, le 20 avril 1861, c'est-à-dire un mois avant la clôture de la session, le rapport de M. Page, par lequel il apparaissait que le montant porté dans les contrats serait dépassé de près d'un million de dollars, on n'ait pas communiqué un document si important à la législature, dans un temps où, s'il eût été connu qu'il y aurait un surcroît aussi énorme de dépense, on y aurait peut-être mis arrêt de suite?-Je crois qu'il y a erreur dans le fait mentionné. Je vois que le rapport de M. Page commence par être daté du 20 avril; mais il ne fut pas terminé alors. Le mémoire que j'ai adressé au sous-commissaire, et qui parle du rapport comme "reçu d'aujourd'hui," est daté du 18 mai, mais j'incline à croire qu'il y a encore là une erreur. C'est quelques jours avant la prorogation de la Chambre, que le rapport de M. Page est arrivé. Je crois que vous devriez constater le jour précis où il a été remis au département. On n'a mis aucun retard soit à en prendre connaissance, soit à le porter devant Son Excellence. Je crois qu'au lieu du 18 ce devrait être le 8 mai, parce que je trouve que le compte-rendu à Son Excellence du rapport de M. Page est daté du 15 mai. Le rapport a été reçu très-peu de jours avant l'ajournement de la Chambre, qui, me dit-on, a cu lieu le 18 mai,—pas plus d'une semaine ou d'une dizaine dé jours auparayant. Je ne désire pas qu'on comprenne que j'admets que le rapport de M. Page fit voir que les travaux coûteraient nécessairement près d'un million de plus. Vous remarquerez que, par rapport aux ouvrages que M. Page suggérait de faire, les uns comme indispensables, d'autres comme judicieux ou en vue d'embellir l'aspect des édifices, j'étais personnellement d'avis qu'on ne devait rien faire pour l'ornement ou pour le simple effet. Je n'étais pas d'opinion qu'on approuvât aucune portion des ouvrages énumérés dans le rapport de M. Page et non mentionnés dans le contrat, à moins qu'ils ne fussent absolument nécessaires à la sûreté de l'édifice.
- 55. Interrogations de l'hon. M. Compbell.] Les plans furent-ils adoptés dans le principe par votre département ou par le cabinet?—Le temps fixé pour recevoir les plans expira pendant que j'étais en Angleterre pour affaires publiques, devant le comité de la Chambre des Communes, au sujet de l'allocation des subventions de poste aux vapeurs transatlantiques. A mon retour, dans le mois d'octobre 1859, je trouvai que les plans avaient été adoptés et que des demandes de soumissions avaient été insérées dans les journaux. Je fus informé, à mon arrivée, que tous les plans avaient été soumis à Son Excellence en conseil, et que ceux qu'on exécute maintenant avaient été choisis et approuvés par le cabinet comme les meilleurs. Naturellement, j'acceptai la responsabilité du choix que mes collègues avaient fait en mon absence. Le gouvernement d'alors avait, sans aucun doute, de bonnes raisons pour croire qu'il ne fallait pas retarder ce choix à cause de l'absence du chef politique du département, lersque les officiers professionnels pratiques étaient là pour conseiller.

56. Avant de demander des soumissions pour l'ouvrage, avez-vous demandé L'hon. J. Roseaux officiers du département de faire un rapport sur le coût probable des édifices d'après les plans?—Si vous ne l'avez pas fait, quelle en a été la raison?—Comme je l'ai déjà dit, je tiens que les architectes sont responsables de l'entière exécution, pour la somme mentionnée, des plans qu'ils ont fournis, d'autant que, aux termes des annonces, la dépense était limitée à un certain chiffre. Néanmoins, on a demandé des rapports qui ont été faits et par les architectes et par M. Keejer, l'officier permanent du département des travaux publics, lesquels font voir le coût des édifices d'après les plans. Ces rapports (voir page 13 du Blue Book) montrèrent que les architectes évaluaient le coût des édifices du parlement à £75,000, tandis que M. Keefer était d'avis qu'ils coûteraient £90,000. Les architectes portaient les édifices des départements à £55,000, et M. Keefer à £60,000.

* £55,000, et M. Keefer à £60,000.

* 57. En dressant le contrat, le département des travaux publics y a-t-il inséré toutes les clauses accoutumées?—Est-ce que les jurisconsultes de la couronne les ont approuvées, ou ont-ils fait des suggestions pour les amender ou les changer en quelque chose?—Comme je l'ai déjà dit, toutes les clauses accoutumées furent insérées dans les projets de contrats préparés par le bureau des travaux. La formule employée fût la formule imprimée ordinaire, en usage dans le département, et je donnai particulièrement instruction de voir à ce que l'intérêt public fût mis à couvert par les stipulations les plus formelles de nature à empêcher la dépense. Je crois qu'on éleva contre cette formule des objections que le bureau des travaux ne voulut pas admettre; et, après discussion, le sujet fut porté devant l'exécutif; à ce moment, si je m'en souviens bien, en vertu d'un ordre du conseil, la rédaction des contrats fut laissée aux jurisconsultes de la couronne. Tels que réglés par eux, ils

furent expédiés grossoyés au département des travaux publics et passés. Les

archives du département contiennent la correspondance.

- 58. Le département a-t-il fait par mesure de garantie quelque retenue sur la somme portée au contrat, et quelle était la situation de l'appropriation au moment où vous avez cessé d'être commissaire?—Savez-vous quelque chose, et qu'est-ce que vous savez du maniement de l'appropriation après votre départ?-Le département a affectivement fait une retenue sur la somme des contrats, peut-être une petite partie en a-t-elle été avancée aux entrepreneurs par anticipation de quelque estimation mensuelle. Ils ont demandé souvent des avances, tantôt sur leur équipage et tantôt sur leurs matériaux. Mais je ne puis dire avec certitude si on leur a avancé quelque partie de la retenue ou draw-back. Quant à l'état exact de compte, je n'en puis parler de mémoire; mais ce qui a été fait au sujet de ces demandes fera voir qu'on n'a fait ancune avance, qui ne fût pleinement autorisée par le contrat. Je me suis souvent refusé à approuver de ces avances, lorsque les entrepreneurs me les ont demandées. Je ne saurais rien dire du maniement de l'appropriation après ma résignation, ni rendre compte de mémoire, de la situation exacte du fonds, lorsque j'ai résigné; mais on peut la constater en cinq minutes en se reportant aux registres du département. En avril 1861, il y avait, je crois, \$400,000 et davantage en caisse; mais je dois vous renvoyer au comptable pour les détails.
- 59. Pouvez-vous rendre raison de la situation présente de l'appropriation, considérée dans son rapport avec les progrès qu'on a faits dans la construction des édifices?—Je ne pense pas devoir avancer d'opinion là-dessus, d'autant que je ne saurais le faire sans avoir quelque connaissance de tout ce qui s'est fait jusqu'à présent.
- 60. Pourquoi n'a-t-on point demandé de soumissions pour la ventilation et le chauffage des édifices, dans le principe ?—J'ai déjà, jusqu'à un certain

22 mai 1862.

L'hon. J. Rosc. point, repondu à cela. Le sous-commissaire et les architectes en expliqueront mieux la raison. Je ne désire point parler de matières qui regardent plutôt ceux qui sont responsables par leur profession, de la préparation des plans et de la conduite de l'ouvrage. Comme je l'ai dit, j'ai trouvé lors de mon retour, les demandes de soumissions pour les édifices déjà faites; et je présume que la raison pour laquelle on n'avait pas compris le chauffage et la ventilation est qu'on n'avait pas eu le temps d'examiner quel était le système qui convenait le mieux aux édifices de cette grandeur.

> 61. Quand le département a-t-il su pour la première fois que le plan de M. Garth entraînerait à des frais extra si considérables en conduits à air, etc., et d'où vient qu'on ne s'est pointassuré de la chose avant d'adopter ce plan ?--Votre attention a-t-elle été attirée sur la grande dépense à laquelle le plan donnerait lieu, tant en soi qu'à cause des changements qu'il faudrait faire aux édifices?—Je crois que vers la fin de la saison de 1860, et peu de temps avant que M. Page ait été envoyé à Ottawa, M. Rubidge, officier permanent du bureau, par les mains de qui avaient à passer les estimations mensuelles de l'ouvrage, qui étaient envoyées d'Ottawa, après avoir été visées par le commis des travaux et les architectes-appela l'attention sur le montant de ce qu'il considérait comme travaux catra. On peut se procurer la date précise de ce fait au département. Je ne me la remets pas, la saison pourtant était avancée. Un officier du département, M. Kcefer, monta plusieurs fois inspecter le progrès des travaux, dans le cours de l'été et de l'automne de 1860. Les plans du chauffage et de la ventilation furent remis aux architectes au commencement de l'année 1860, pour les revoir et les adapter aux édifices. Les architectes les gardèrent entre leurs mains la plus grande partie de l'été, je pense, et M. Keefer m'informa qu'il les pressait pour les ravoir et se plaignit du retard. On put enfin les ravoir et le contrat avec M. Garth fut signé, je pense, no décembre 1860. Je n'avais pas eu, avant ce temps, d'idée qu'il put y avoir d'ouvrage extra, par rapport au chauffage et à la ventilation. M. Page fut envoyé à Ottawa dans le mois suivant, et les travaux, durant l'hiver, et pendant que M. Page fut là, furent très-peu de chose.

> 62. Est-ce que vous avez envoyé M. Page pour faire rapport sur l'état où en était l'ouvrage, et sur ce qu'il en coûterait vraisemblablement pour l'achever? est-il compétent pour faire rapport sur des matières de ce genre? pouvez-vous rendre raison des différences qui existent entre ses estimations et celles de M. Killalg?—Je rapportai à Son Excellence en conseil les circonstances qui m'avaient été signalées par les officiers du département, chargés de vérifier les estimations et les rapports. J'entends par là le fait que les estimations comprenaient des travaux extra. Ces estimations durent être d'abord approuvées par le commis des travaux et les architectes sur les lieux, puis transmises au bureau principal où elles furent examinées et vérifiées par M. Rubridge et ses aides. Ensuite elles furent envoyées au sous-commissaire pour être approuvées par lui, et ce n'est qu'après toutes ces vérifications, que j'ordonnançai des paiements aux entrepreneurs. Après avoir fait rapport au conseil, je fis choix de M. Page, qui a été plusieurs années ingénieur-en-chef des travaux publics, et que je regardais comme un des hommes les plus pratiques, les plus appliqués et les plus dignes de confiance qui fussent dans le pays; je ne sache personne au rapport de qui j'aurais une confiance plus aveugle. Je ne puis rendre compte des différences qui existent eutre son rapport et ceux de M. Killaly. Je ne prétends pas avoir des connaissances pratiques qui me pernettent de discuter chaque item contenu dans ces différentes estimations; mais il me faudrait assurément des raisons très-fortes pour laisser de côté le rapport de M. Page et adopter les conclusions contraires d'une autre personne.

63. Avez-vous examiné la cédule des prix de M. Rillaly? dites-en votre L'hon. J. Rose. opinion; les regardez-vous comme plus ou comme moins exacts que ceux de 22 mai 1862. M. Page?—Je préfère ne pas exprimer d'opinion là-dessus. Je laisse cela à M. Page, qui, je n'en doute point, pourra convaincre le comité que ses prix sont exacts. Qu'on les interroge en présence l'un de l'autre.

- 64. Le rapport de M. Page a-t-il été la première nouvelle que vous ayez cue que les édifices coûteraient beaucoup plus que l'appropriation?—Oui. Je n'hésite aucunement à dire que dès le début, toutes les précautions ont été prises au burcau principal des travaux publies, pour tenir les travaux publics. dans les limites de l'appropriation, par l'adoption de règles pour contrôler autant que possible la dépense. Je renvoie aux lettres qui ont été écrites en différents temps, aux architectes et au commis des travaux, aux contrats mêmes et aux mesures prescrites pour ne pas débourser au-delà des contrats.
- 65. Si les entrepreneurs de la construction étaient tenus de faire poser à l'intérieur l'appareil à air chaud, pourquoi leur a-t-on alloué du surplus pour cet ouvrage?—On n'aurait dû leur allouer aucun surcroît pour les ouvrages ayant rapport au chauffage et à la ventilation, qui sont compris dans la 9e clause du contrat, et les devis qui s'y rattachent. Bien que je sois tout prêt à expliquer et justifier les actes de mon ministère, je dois rejeter toute responsabilité à l'égard des prix alloués, ou des arrangements faits avec les entrepreneurs depuis que j'ai laissé le département. M'en informer ou les justifier ne me regarde pas. Les rapports feront voir quelle était la somme en caisse à ma sortie de charge; et si tout n'avait pas été, oui ou non, payé à cette époque aux entrepreneurs.

Vendredi, 23 mai 1862.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'honorable M. MOORE PRESIDENT.

Les hon. MM. CAMPBELL,

Les hon. MM. SEYMOUR,

HAMILTON,

SKEAD,

Ross,

ALEXANDER.

Samuel C. Keefer, est introduit et interrogé.

Samuel C. Keefer.

66. Interrogations de l'hon. M. Campbell.] En quoi les jurisconsultes 23 mai 1862. de la couronne ont-ils modifié, si toutefois ils l'ont fait, la forme des contrats primitifs ?-Il y avait dans le contrat primitif une clause restrictive, en vertu de laquelle, au cas où la somme autorisée s'épuiserait, on pourrait arrêter les travaux sans enfreindre le contrat ni donner lieu à aucune réclamation en dommages, et cette clause a été omise dans le projet rapporté du bureau du procureur-général.

Lundi, 26 mai 1862.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'honorable M. MOORE, PRESIDENT.

Les hon. MM. ALEXANDER, Les hon. MM. SEYMOUR,

" Dessaulles, " Hamilton, (Inkerman.)

Campbell, "Skead

John Page. 26 mai 1862. John Page, écuyer, est introduit et interrogé.

- 67. Interrogations du *Président*.] Quels devoirs avez-vous à remplir comme ingénieur-en-chef du département des Travaux Publics?—Mes devoirs comme ingénieur-en-chef, sont de vaquer aux travaux qui me sont indiqués, et que le gouvernement a l'intention d'exécuter, ainsi qu'aux autres affaires qu'il lui plait de me confier.
- 68. Vous a-t-on chargé de faire, en votre qualité officielle, la visite de l'emplacement des nouveaux édifices du gouvernement à Ottawa; faites-nous connaître l'objet de votre visite?—J'ai été chargé d'examiner les bâtisses à Ottawa. L'objet de cet examen est énoncé dans l'ordre en conseil en vertu duquel j'ai agi, et qu'on trouvera à la page 197 du Blue Book, ainsi que dans les instructions que j'ai reçues du gouvernement, et qu'on trouvera à la page 98. J'avais à faire une investigation complète et attentive de toute la matière, c'est-à-dire du caractère général et du progrès des travaux, des changements et des ouvrages extra qui pouvaient avoir été faits; j'étais en outre chargé de régler la manière dont devraient se faire par la suite les avances sur les estimations mensuelles, et de faire aussi rapport sur la conduite et la surveillance générales des travaux; j'avais plein pouvoir de me faire donner par les architectes, le commis des travaux et tous les autres employés, les renseignements et l'assistance que je pourrais croire nécessaires dans les conjonctures. C'est là le sens de l'ordre en conseil. Les instructions officielles du département des Travaux Publics sont fondées sur cet ordre.
- 69. Avez-vous lu les contrats que le gouvernement a faits avec MM. Mc Greevy, Jones, Haycock et Cic., et avec M. Garth?—Oui.
- 70. Si avant de donner le contrat, le département des Travaux Publics avait fait reconnaître la nature et les conditions physiques du terrain et la nature des excavations qui étaient nécessaires, n'y aurait-il pas eu beaucoup d'argent d'épargné sur la canalisation, les conduits d'air et la ventilation?— Si le département avait suivi le même plan pour l'exécution de l'ouvrage, et payé les mêmes prix, peut-être y aurait-il eu quelque épargne; mais elle n'aurait pu être très-considérable. Si le département avait fait constater d'avance la nature des fouilles, et les avaient comprises dans les travaux donnés à l'entreprise elles auraient pu se faire à meilleur marché que ce qu'elles ont coûté comme ouvrages extra.
- 71. Estimiez-vous que les entrepreneurs étaient tenus, par les termes du contrat, d'exécuter tous les ouvrages additionnels aux prix mentionnés dans la cédule des prix annexée au contrat; que de fait cette cédule faisait partie du contrat?—Il est dit dans la cédule des prix annexée au contrat que "l'échelle de prix sera suivie dans l'estimation des travaux à mesure qu'ils avanceront, ainsi que dans les changements, additions, suppressions ou extra, qui seront mesurés et évalués de temps à autre par les architectes ou les commis

des travaux en fonctions." Conférant les estimations mensuelles et trouvant John Page. que les prix pour les ouvrages extra, différaient de cette cédule, j'écrivis aux 26 mai 1862. architectes pour leur demander en vertu de quelle autorité ils s'étaient écartés de la cédule à l'égard d'ouvrages prétendus être en dehors du contrat. MM. Stent et Laver, répondirent: "Nous avons demandé à l'honorable commissaire de faire modifier la clause en tête de la cédule ou liste, relative aux prix des "travaux extra," vu que cette liste avait été dressée par les architectes respectifs et le commis des travaux, en vue de pouvoir dresser des bordereaux mensuels de l'état des travaux conformément au montant du contrat de M. Mc Greevey; ce monsieur n'avait point dressé de liste des prix et la liste de MM. Jones, Haycock et cie., les entrepreneurs actuels, n'a point été acceptée par le département. "MM. Fuller et Jones, répondirent: "En réponse à votre lettre du 21 courant, par laquelle vous nous demandez comment nous avons été autorisés à ne pas suivre la liste des prix pour les " travaux extra," nous avons l'honneur de vous informer que, dans une entrevue que nous avons cue avec l'honorable commissaire des travaux publics, celui-ci nous a invités à déterminer des prix raisonnables pour les "travaux extra" et est tombé d'accord avec nous que la clause en tête de cette "liste on cédule" ne devait poin ts'appliquer à ces travaux." Lorsque je reçus ces réponses, j'adressai au département des travaux publics une note à laquelle je joignis les réponses des architectes, et où j'attirais l'attention toute spéciale du Commissaire sur les explications qu'ils donnaient par rapport à la liste des prix annexée au contrat. Je faisais sur ces réponses, les remarques suivantes, sous forme d'explication: "Il est incontestable, comme je l'ai déjà dit, que les prix indiqués dans cette liste ne sont pas proportionnés à la valeur des ouvrages; mais en ne les suivant pas on va contre l'usage, et les personnes qui avaient d'abord fait des soumissions auront lieu, à bon droit, de ne pas être satisfaites. Il serait bon, je crois, que le département prît une décision à ce sujet, ce serait la meilleure manière de régler cette question avant de prendre de nouvelles mesures." Ce fut le sous-Commissaire qui agit le premier à l'occasion de ma lettre. Dans un mémoire qu'il adressa au Commissaire, il lui dit: "Dans toutes les communications échangées avec les entrepreneurs antéricurement à la signature des contrats, et relativement à l'interprétation des conditions portées dans les contrats, il a toujours été compris et convenu que la cédule ou liste des prix qui avait été dressée pour être annexée au contrat, et pour servir de guide dans les bordereaux mensuels de l'état des travaux, ne s'appliquerait point aux travaux additionnels qui ne sont point portés au contrat. Cette liste des prix fut subséquemment annexée au contrat et considérée comme en faisant partie avant qu'on eût eu soin de biffer les mots " et aussi pour les extra;" c'était là une erreur manifeste, de laquelle le département ne saurait tirer avantage. En agissant ainsi, on commettrait non seulement une injustice, mais on irait contre le vrai sens de la dernière clause du contrat, où il est dit que " si quelques additions occasionnent un surcroît de dépense aux entrepreneurs, on devra leur en tenir compte." Les travaux portés au contrat doivent être payés d'après des estimations mensuelles basées sur cette liste des prix, comme il est indiqué dans la première clause de la 13ème section du contrat. Selon moi, les travaux additionnels devraient être payés un prix raisonnable, d'après l'estimation des architectes, approuvée par l'ingénieur-en-chef de ce département." C'est sur cette autorité que le Commissaire fondait son opinion. Mon pouvoir ne me pouvait venir que par l'intermédiaire du Commissaire. Je renvoie encore le comité à la lettre, en date du 9 janvier 1861, que m'a adressée le secrétaire des Travaux Publics, et qui est ainsi conque :—" L'honorable Commissaire a pris connaissance de votre lettre du 29 du mois dernier, et des lettres des architectes qui l'accompagnent, d'après lesquelles ces messieurs prétendent que c'est sur une communication verbale du Commissaire qu'ils se sont crus autorisés à fixer certains prix pour les "travaux extra." Je suis chargé de vous dire, en réponse, que le Commissaire ne s'est jamais cru autoJohn Page. 26 mai 1862.

risé à altérer, par une sanction verbale, le sens de conventions écrites. Il a pu, dans le cours de ses conversations avec les architectes, admettre qu'il serait convenable que ces messieurs payassent un prix raisonnable pour les travaux extra, mais ces derniers savent parfaitement qu'il est tout à fait irrégulier (irregular) qu'un officier public puisse verbalement alterer le sens des clauses d'un contrat écrit. On a, dès le principe, informé MM. les architectes qu'ils seraient responsables des estimations, et cette responsabilité leur incombait naturellement. S'ils ont dressé des estimations contraires aux termes du contrat, ils vous en doivent l'explication et vous êtes autorisé à faire enquête à ce sujet. Le Commissaire adjoint informe le Commissaire que les mots auxquels les architectes font allusion dans la liste des prix, ont déjà été l'objet de son attention. Vous ferez donc bien de consulter les observations du Commissaire-Adjoint à ce sujet. Laissant de côté toutes les communications verbales, le Commissaire est d'avis qu'on doit payer un prix raisonnable pour les travaux extra, soit que ces prix soient supérieurs ou inférieurs à ceux du Mais cette opinion ne devra en rien influencer votre jugement ni vous empêcher de faire un examen sérieux de la question si vous êtes d'un avis différent, ou si les termes du contrat imposent aux différentes parties des obligations différentes. Pour prévenir de nouveaux malentendus de cette nature, il serait bon d'intimer aux architectes que, dans aucun cas, il ne doivent altérer les termes du contrat sans une autorisation écrite, dont copie reste toujours zux archives de ce département. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur, (signé,) J. W. HARPER, pour le secrétaire.

- 72. Vous dites à la page 235 de votre rapport que "les travaux ont été exécutés à des prix modérés;" faites-vous là allusion aux prix fixés par M. Killaly (page 368), comme étant ceux que vous trouviez "modérés;" si non, dites-nous quels étaient ces prix?—Je ne faisais pas allusion à l'estimation de M. Killaly, vu qu'elle n'était pas faite à cette époque. J'entendais parler d'une estimation faite par les architectes et par moi de l'ouvrage exécuté jusqu'au 1er février 1861, estimation que peut fournir le secrétaire des Travaux Publics.
- 73. Voulez-vous dire quelle est la manière de toiser la pierre de taille que vous avez adoptée et recommandée, et, si vous le savez, quelle est celle que M. Killaly a adoptée ?—La manière de toiser la pierre de taille des conduits à air, chambre des chaudières et canaux que j'ai adoptée, est au pied superficiel. La même pierre était aussi comprise sous la rubrique de la maçonnerie brute, et mesurée par verge cube. Quant au mode de mesurage suivi par M. Killaly, je n'en ai aucune idée, si non qu'il paraît avoir été très-différent du mode qui avait été adopté antérieurement, puisque les quantités sont beaucoup plus grandes. Le toisé dont il est parlé dans mon rapport fut fait par les architectes, en vertu d'une lettre officielle émanée de moi et où je disais: "J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la nécessité de préparer des sections longitudinales et transversales des excavations, de la maçonnerie et des autres travaux jusqu'à présent exécutés, en prenant une ligne de départ fixe, et de façon à ce qu'en consultant ces dessins, on puisse facilement distinguer les travaux portés au contrat des travaux additionnels. A ces derniers devront être ajoutés des chiffres d'après lesquels il soit facile de déterminer d'un coup-d'œil les quantités respectives de chacun des travaux." Ces instructions, qui étaient datées du 20 décembre 1860, furent données aux architectes pour les édifices du parlement et des départements. Je conçois qu'après cela je fusse en droit d'attendre de la part des architectes des mesurages aussi exacts que le pouvait permettre l'état d'avancement des travaux.
- 74. Un nombre de pieds superficiels de mur étant donné, quelle différence y aurait-il dans le mesurage et la valeur, entre votre manière de toise,

- et celle de M. Killaly?—Je ne le puis pas dire. J'ignore quel était le J. Page, écr. mode suivi par M. Killaly. Celui que nous avons adopté était de prendre la 26 mai 1862. mesure superficielle actuelle pour la pierre de taille, et la quantité actuelle pour les volumes cubes.
- 75. Interrogations de l'hon. M. Dessaulles.] Est-ce que l'adaptation des appareils de chauffage et de ventilation, après qu'on a eu donné des contrats, n'a pas conduit à une plus grande dépense que si le tout avait été compris dans le même contrat?—Cela ne fait pas de doute.
- 76. Tout homme compétent n'aurait-il pas vu d'un coup-d'œil que les plans des édifices ne pouvaient jamais être exécutés pour les sommes dont on était convenu dans les contrats?—Je pense qu'il était facile de voir que personne ne pouvait construire les édifices selon les plans et devis pour cette somme.
- 77. Avez-vous jamais exprimé cette opinion à quelque personne qui pouvait avoir ou qui avait de l'influence sur les accords faits avec les entrepreneurs?—Non, jamais. Je n'ai jamais vu les plans en détail qu'à Ottawa, en janvier 1861, je crois.
- 78. Quand votre rapport a-t il été envoyé au Commissaire des Travaux Publics? le fut-il le ou après le 20 avril, qui est le jour de sa data?—Mon rapport sur les édifices d'Ottawa fut remis au département des Travaux Publics le 30 avril 1861.
- 79. Interrogations de l'hon. M. Skead.] Avez-vous lieu de douter que le toisé des architectes, sur lequel est bâsé votre rappport, fût correct?—Non. Les deux toisés ne s'accordent point. Je vois qu'il y a des quantités beaucoup plus considérables dans les estimations présentées par M. Killaly que dans l'estimation antérieure. M. Killaly a fait les siennes plus tard; mais il est certaines quantités auxquelles on ne pouvait rien ajouter.
- 80. Etcs-vous prêt à dire, en tenant compte de toutes les circonstances du règlement de M. Killaly ainsi que de son effet sur l'ouvrage stipulé, que la province n'a pas reçu pleine valeur?—Je n'ai jamais été officiellement chargé d'examiner l'estimation de M. Killaly, et partant je ne puis prendre en considération d'autres circonstances concernant cette estimation que celles que j'ai déjà fait connaître, savoir: qu'il y a quelques quantités qui excèdent de beaucoup celles portées à l'estimation que j'ai adoptée.
- 81. Interrogation de l'hon. M. Seymour.] S'est-on écarté de la cédule des prix pour ouvrages extra, en vertu d'un ordre en conseil?—Je n'ai jamais vu d'ordre en conseil à cet effet. L'autorisation vint, autant que je m'en souviens, du département des Travaux Publics.

Mardi, 27 mai 1862.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'honorable M. MOORE, PRESIDENT.

Les hon. MM. Dessaulles, Les hon. MM. E. H. J. Duchesnay, "Seymour, "Hamilton, (Inkerman.)
"Alexander, "Skead.

J. Page, 6er. 27 mai 1862 John Paye, écuyer, est introduit et interrogé de nouveau.

82. Par le Président.] Vous avez dit que pendant que vous faisiez votre estimation du coût de l'ouvrage, vous aviez demandé aux architectes de vous fournir la quantité d'ouvrage exécuté; vous êtes-vous aussi consulté avec eux sur les prix de l'ouvrage extra?—Oui, je me suis consulté avec les architectes à l'égard des prix, et je demande la permission de renvoyer au rapport spécial qu'ils m'ont fait, et qui est inséré aux pages 286, 7, 8, 9, 90 et 91 du Blue Book, pour l'opinion de MM. Fuller et Jones, architectes des édifices du parlement, et aux pages 303, 4, 5, 6 et 7, pour celle de MM. Stent et Laver, architectes des édifices des départements. A propos des documents auxquels je fais allusion ici, je puis dire que les entrepreneurs, m'ayant soumis leur réclamation, en détail, j'ai renvoyé officiellement celle-ci aux architectes respectifs, pour qu'ils fissent rapport sur les différents articles. Ils considérèrent à part, dans ces documents, chaque article de la réclamation par rapport aux prix, et donnèrent leur avis sur tous séparément. Je m'étais auparavant consulté et j'avais discuté la question des prix avec les architectes. Lorsque je reçus les documents en question, j'écrivis aux architectes au sujet de certains prix, et je reçus une deuxième réponse de MM. Fuller et Jones, conque en ces termes : "Depuis que nous vous avons soumis notre " rapport sur les prix, etc., accordés à l'entrepreneur, nous n'avons fait que " nous confirmer dans notre opinion relative à l'item No. 14, 'conduits en pierre piquée,' et nous croyons que le prix accordé est amplement suffisant. " 30 cents sont suffisants, et il en résulte qu'on devrait faire une réduction " correspondante dans le puits des chaudières où le travail est le même." Voici ma réponse à la communication de MM. Fuller et Jones: "Après avoir " examiné avec soin votre rapport du 8 courant, que j'ai regu hier, relati-" vement aux prix de certains items dans les travaux additionnels des " édifices du parlement en voie de construction sous votre surveillance, j'ap-" prouve en général vos indications, et je pense qu'il serait bon de les suivre "dans les estimations qu'on dressera à l'avenir." Cette correspondance avait rapport aux édifices du parlement. A ma demande, MM. Stent et Laver, architectes des édifices du parlement, m'adressèrent une deuxième note, en réponse à une lettre que je leur envoyai et dont voici le contenu: " Je désirerais savoir ce que vous pensez du prix accordé pour les revête-" ments des conduits à air froid et des chambres des chaudières, ce prix " me semblant élevé pour sces espèces d'ouvrages. Une réponse de votre part me mettra à même de décider si on doit se conformer à votre rapport " du 20 du courant. Je vous ferai observer, en terminant, que nous avons " toute faculté de diminuer les prix aussi bien que de les augmenter." Ils me répondirent : "Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre " du 21 courant relative aux mémoires soumis par MM. Jones, Haycock et .. Cie., et nous invitant à vous donner notre opinion sur les prix qu'on doit .. accorder pour les revêtements des conduits à air froid et pour les chambres des chaudières, ces prix n'étant pas indiqués sur le tableau dressé par l'entre " preneur. Pour ce qui est des conduits à air froid, nous avons vérifié d

" nouveau les prix proposés dans notre rapport, et nous sommes toujours J. Page écr. "d'opinion que les réductions que nous avons indiquées sur le libage pour- 27 mai 1862. " raient êtro effectuées; on accorderait donc 5 cents par pied, c'est le prix " qu'on a suivi depuis que les travaux ont été suspendus au mois de novembre " dernier. Quant aux arches, dans les parties de ces conduits à l'extérieur " des édifices, et que nous n'avons pas mentionnées dans le rapport parce " qu'il n'en était pas question dans le mémoire, nous proposerions \$1.05 par " pied en mesurant sculement le soffite. La pierre employée dans ce travail " a 14 pouces de profondeur. Relativement aux façades de pierre piquée " pour les chambres des chaudières, nous ferons remarquer qu'on a tiré cette " pierre des excavations faites pour les égouts, pensant qu'elle serait con-" venable, mais on n'a pu l'obtenir qu'en blocs si irréguliers qu'il en a coûté " beaucoup plus pour la travailler que si on avait employé de la pierre pro-" venant d'autres carrières. Quoiqu'il en soit, on avait adopté cette pierre " pour éviter le transport et on avait adopté pour le reste des constructions la " pierre de Gloucester. Le prix fixé pour cet ouvrage était 90 cents par " pied carré, y compris les assises et les joints. Jusqu'à 5 pieds au-dessus " du niveau de la base des murs, la pierre doit avoir un plus grand volume, " nous proposons donc de maintenir le prix de 90 cents pour cette partie et " de faire une réduction de 12 cents par pied sur le reste des façades."-" Postscriptum: Nous ferons remarquer que la pierre de taille est mesurée comme la maçonnerie." Je sis à MM. Stent et Laver la réponse suivante: "Après avoir examiné avec soin vos rapports des 20 et 22 courant, " relatifs aux prix de certains items des 'ouvrages extra' dans les édifices des " départements, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve vos recom-" mandations et que vous pouvez les suivre dans les estimations ou bordereaux " à venir." On peut denc dire que je me suis amplement consulté avec les architectes, à l'égard des prix alloués dans l'estimation pour ouvrage fait avant le 1er février 1861, et ces prix, il était aussi entendu qu'ils s'appliqueraient aux classes semblables d'ouvrages qui restaient à faire, c'est-à-dire, à tout ouvrage non compris dans le contrat.

- 83. Est-ce que les prix admis par vous s'accordent avec ceux qui sont fixés dans le rapport de M. Killaly?—Depuis que j'ai paru hier devant le comité, j'ai parcouru plus attentivement les estimations de M. Killaly, et j'ai trouvé que les prix qui y sont donnés excèdent de beaucoup ceux que j'ai admis dans l'estimation pour ouvrage exécuté jusqu'au ler février 1861.
- 84. Les architectes ont-ils signé votre estimation en leur qualité officielle; ont-ils signé aussi l'estimation de M. Killaly?—Oui, ils ont signé mon estimation, qui allait jusqu'au 1er février 1861; elle est en la possession du département des Travaux Publics et on peut l'avoir du secrétaire. Par le Blue Book, je vois qu'ils ont également signé l'estimation de M. Killaly. Ils ont entièrement admis les prix que contient l'estimation. A vrai dire, ce sont eux qui ont fait l'estimation et je l'ai approuvée.
- S5. Vous dites dans votre témoignage que l'estimation de M. Killaly ne vous avait pas été communiquée officiellement; savez-vous si elle l'a été à quelqu'autre fonctionnaire de votre département?—L'estimation de M. Killaly ne m'a pas été communiquée officiellement. J'ignore si elle l'a été à quelqu'autre du département. Je suis tout-à-fait d'opinion que non.
- 86. Est-il ordinairement d'usage de renvoyer tout rapport d'officiers aux autres officiers professionnels pour en avoir leur opinion?—Il est d'usage de passer le rapport d'un employé à un autre employé pour en avoir son opinion, avant de rien entreprendre. Ainsi mon rapport sur les édifices d'Ottawa a été renvoyé au sous-commissaire, dont le compte-rendu se trouve dans le Blue

- J. Page, 6cr. 27 mai 1862.
- Book. J'ignore complètement si le rapport de M. Killaly a été renvoyé à quel qu'autre employé du département.
- 87. Pouvez-vous indiquer quelque raison pour quoi l'estimation de M. Killaly n'a pas été communiquée selon l'usage du bureau?—Je ne puis indiquer aucune raison pour laquelle l'estimation de M. Killaly n'a pas été communiquée à un autre officier du département.
- 88. Vous dites dans votre témoignage que vous n'avez jamais vu les plans détaillés avant d'aller à Ottawa examiner les travaux; savez-vous qui a conseillé le gouvernement sur l'acceptation des plans?—Par le Blue Book, pages 12, 12½ et 13, il appert que ce fut le sous-commissaire, M. Keefer. J'attirerai également l'attention sur le rapport de M. Rubidge, qui suit celui de M. Keefer. Je dois aussi signaler une lettre de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui est la dernière pièce du Blue Book, lettre dans laquelle Son Excellence paraît différer d'opinion sur la valeur de chacun des plans soumis au concours. Tout en disant cela, cependant, je ne désire pas donner à entendre que ce fut Son Excellence qui conseilla; mais sa lettre avait trait aux rapports de MM. Keefer et Rubidge, qui étaient les conseillers professionnels pour les dessins, comme on le voit par le Blue Book. Aux pages 15½, 16 et 17, se trouve un rapport subséquent de M. Keefer, sur le même sujet. Il peut y avoir eu d'autres conseillers, mais je l'ignore.
- 89. Les dessins étaient-ils alors complets?—J'ai déjà dit que je n'avais jamais vu les dessins avant qu'ils fussent à Ottawa. J'oserais dire qu'ils n'étaient pas alors complétés, vu que le système de chauffage et de ventilation a été adopté après.
- 99. Pouvez-vous dire pendant combien de temps on a demandé des soumissions pour les travaux relatifs aux édifices, et quand on a adopté le système de chauffage et de ventilation?—Le 8 septembre 1859, on demanda des soumissions pour l'érection des édifices; les annonces portaient qu'on recevrait des soumissions jusqu'au 1er novembre suivant. Le délai fut toutefois proprolongé jusqu'au 15 du mois. On demanda des soumissions pour le chauffage et la ventilation, par annonces publiques, en date du 14 novembre 1859; et le 28 janvier 1860, on adjugea à M. Garth, de Montréal, la confection des ouvrages relatifs au chauffage et à la ventilation.
- 91. Qui a fourni les plans de chauffage et de ventilation?—M. Garth, de Montréal, soumit ces plans, ainsi qu'on l'avait demandé par annonces.
- 92. Savez-vous si ces plans ont été communiqués à quelque personne pour qu'elle en donnât son opinion?—Je dois dire qu'il y eut différents plans de soumis et qu'ils furent renvoyés à M. Fuller, qui les examina et recommanda dans un rapport au département d'adopter le plan de M. Garth, No. 1, coté, "proposition No. 4." M. Fuller signe son rapport "Thomas Fuller, pour Fuller et Jones, architectes des édifices du parlement; on peut voir ce rapport au Blue Book, pages 138, 139, 140, 141 et 142, Le rapport de M. Keefer, le sous-Commissaire, sur le même sujet y fait suite, à pages 142 et 143; il recommande d'adopter les mêmes plans.
- 93. Etes-vous d'avis qu'on eût dû compléter les plans avant de donner les travaux à l'entreprise?—Je suis d'avis qu'il aurait été bien à désirer qu'on eût complété les plans avant de donner les travaux à l'entreprise.
- 94. Pouvez-vous dire en quoi les dessins étaient défectueux au moment où l'entreprise fut adjugée?—On a dû sans doute les trouver défectueux quant

au système de chauffage et de ventilation; autrement, il n'y aurait point eu J. Page, écr. lieu d'adopter le système actuel.

- 95. Pouvait-on voir ces défectuosités lorsque les plans furent acceptés?—Sans doute; il était aussi facile de les voir alors que lorsque les travaux furent donnés à l'entreprise. Je dois dire que j'ignore qu'il soit survenu aucune circonstance qui eût pu les rendre plus visibles à l'époque où l'on demandait des soumissions pour le chauffage et la ventilation, qu'elles ont pu l'être lorsqu'on accepta les plans.
- 96. Cette défectuosité était-elle connue lorsque les travaux furent donnés à l'entreprise?—Elle l'était. Le marché fut adjugé le 5 décembre 1859, et les demandes des soumissions pour le chauffage et la ventilation avaient été publiées le 14 novembre 1859.
- 97. Ces ouvrages défectueux se trouvaient-ils compris dans le marché?— Ils ne l'étaient pas tous. La maçonnerie, les fouilles, etc., dépendant du système de chauffage et de ventilation n'étaient comprises dans aucun marché.
- 98. Le département connaissait-il l'étendue de ces ouvrages défectueux?—
 J'ignore si le département connaissait l'étendue des ouvrages dépendant du chauffage et de la ventilation, et celle des canaux nécessaires pour ces ouvrages et pour les édifices.
- 99. Avez-vous vu quelque estimation de ces ouvrages faite avant la passation du contrat?—Je n'ai vu acune estimation faite avant la passation du contrat.
- 100. Est-ce l'usage de donner des travaux à l'entreprise lorsque l'on sait qu'il faudra faire des additions considérables, sans constater d'abord au juste l'étendue et le coût de ces additions?—Il n'est pas du tout d'usage de le faire au département des Travaux Publics ni dans aucun autre corps public que je connaisse.
- 101. Comment l'autorisation de faire des travaux extra s'obtient-elle?— Lorsque l'ouvrage n'est pas d'une grande étendue, c'est généralement le commissaire des Travaux Publics qui donne l'autorisation. Mais lorsque la chose est considérable, cette autorisation se donne par un ordre en conseil.
- 102. L'autorisation de faire les travaux en question a-t-elle été obtenue de la sorte?—L'autorisation d'appliquer le système de chauffage et de ventilation se trouve au Blue Book, page 144. Le conseil donna autorisation d'introduire le chauffage et la ventilation d'après la soumission de M. Garth, comme le recommandait le commissaire des Travaux Publics.
- 103. Pouvez-vous dire si le commissaire savait que les ouvrages extra formeraient des item aussi considérables qu'ils le sont aujourd'hui, lorsque les travaux furent donnés à l'entreprise?—Je crois qu'il ne le savait pas, d'autant que, lorsque je soumis mon rapport, il exprima vivement sa surprise à la vue du montant considérable de l'excédant, disant qu'il n'avait pas eu d'idée que le système de chauffage et de ventilation coûterait si cher. La soumission de M. Garth était de \$61,285. Il dit savoir qu'il y avait de la maçonnerie de briques et de pierres qui ne se trouvait point comprise dans la soumission de M. Garth. J'avais fait mon estimation à cette époque, et je priai l'hon. M. Rose, le commissaire d'alors, de dire à combien il croyait que monterait cette maçonnerie de briques et de pierres. Après avoir réfiéchi un peu, il répondit qu'il croyait qu'elle ne dépasserait pas, à son calcul, \$8 ou

J. Page, 6cr. 27 mai 1862.

\$10,000. Je lui dis qu'elle irait à près de \$360,000, indépendamment du marché de M. Garth. Par cela, j'entends les ouvrages relatifs au chauffage et à la ventilation. M. Rose se récria, disant qu'il avait ignoré cela jusqu'à ce moment et que le gouvernement n'en savait rien non plus.

104. Aurait-on pu constater la nature des fondations avant l'adjudication des travaux?—On aurait pu le faire d'une manière générale par le moyen de sondages.

105. N'était-ce pas le devoir des architectes de fournir les estimations de l'ouvrage cxtra; si non, qui devait le faire?—L'ordre en conseil (page 30 du Blue Book), en vertu duquel ont été nommés les architectes, ainsi que les instructions qui leur furent données par le département des Travaux Publics (pages 131, 132, 133, 134 et 135) décrit les devoirs qu'on attendait d'eux, et, entr'autres, ils devaient fournir et certifier correctes toutes les estimations relatives aux travaux. Quant aux estimations approximatives, c'esta-dire les estimations qui sont faites avant qu'on entreprenne les travaux, je trouve à page 311 du Blue Book, un compte-rendu de mon rapport sur les édifices d'Ottawa, par le sous-commissaire, M. Keefer, dans lequel il dit: "Je "ferai observer que, pour les raisons que j'exposerai plus loin, et n'ayant "point reçu des architectes une estimation des 'travaux extra,' je n'étais "point en mesure de prévoir qu'ils coûteraient autant que le rapport de M. "Page l'indique."

106. Interrogation de l'hon. M. Seymour.] Avez-vous examiné le toisé et l'estimation que M. Killaly a faits de la maçonnerie de brique des différents édifices; si vous l'avez fait, dites ce que vous pensez de leur exactitude?—Depuis que j'ai paru hier devant le comité, j'ai parcouru les estimations de M. Killaly avec plus d'attention que je ne l'avais fait auparavant. J'ai trouvé que les quantités y excèdent de beaucoup celles que m'ont fournies les architectes, et dont je me suis appliqué à faire autant que possible la vérification; je crois avoir été aussi exact que possible; je veux parler des quantités contenues dans mes propres estimations.

107. Interrogations de l'hon. M. Skead.] A-t-il été envoyé quelqu'un du département à Québec, pour aider à faire les mesurages des édifices d'Ottawa pendant votre investigation, ou depuis?—Il y a eu deux personnes de nommées, spécialement chargées de faire les mesurages. J'ignore la date de leur nomination; mais c'est pendant l'été dernier, après ma visite à Ottawa. L'un fut nommé pour les édifices du parlement; l'autre pour ceux des départements.

108. Veuillez nous donner les noms des personnes qui ont fait les mesurages pendant votre investigation de l'ouvrage?—Comme je l'ai dit dans mon rapport, j'aurais tenu les architectes responsables; et, si je devais y aller demain, j'en ferais autant.

Mercredi, 28 mai 1862.

MEMBRES PRÉSENTS :

L'honorable M. MOORE, PRESIDENT.

Les hon. MM. CAMPBELL, Les hon. MM. HAMILTON, (Inkerman.) DESSAULLES, SKEAD, 44 " E. H. J. DUCHESNAY, ALEXANDER.

SEYMOUR,

John Page, écuyer, est introduit et interrogé de nouveau.

J. Page, écr.

- 109. Interrogations du Président.] Vous dites dans votre témoignage 28 mai 1862. que l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation a fourni les plans de l'ouvrage; pouvez-vous dire au comité si les plans ainsi fournis ont été exécutés d'après les directions de M. Garth ou celles des architectes?-Les plans des ouvrages en maçonnerie de briques et de pierres, ont été exécutés sous la direction des architectes, qui, sans doute, se sont consultés avec M. Garth, mais qui étaient considérés comme les parties responsables.
- 110. Savez-vous s'il existe une estimation de ce que doit coûter l'exécution du système de chauffage et de ventilation, fourni par les architectes au Commissaire des Travaux Publics?-Je n'en connais point qui ait été faite avant mon voyage à Ottawa. J'ai, à cette époque, demandé aux architectes de m'en faire une de ce genre; c'est sur elle que sont fondées les estimations que j'ai soumises au gouvernement, en ce qui regarde la valeur et la quantité des ouvrages.
- 111. Les architectes, selon vous, devaient-ils fournir une estimation de ce genre?—Je renvoie à ma réponse à la question 105.
- 112. Croyez-vous qu'il y ait eu nécessité de faire une pareille dépense pour le chauffage et la ventilation des édifices?-Je crois qu'on aurait pu introduire un système de chauffage et de ventilation dans les édifices du parlement à meilleur marché, et c'est une question si ce système était nécessaire aux édifices des départements.
- 113. Est-ce que l'exécution du plan adopté entraînait nécessairement à une telle dépense?—L'exécution du système de chauffage et de ventilation qui était adopté, ne demandait pas, selon moi, tant d'argent. Lorsque je visitai les travaux, je m'opposai au genre dispendieux de conduits à air froid en voie de construction, ce qui fut cause que les architectes des édifices des départements m'adressèrent une lettre à ce sujet. Cette lettre se trouve aux pages 238 et 239 du Blue Book. Ils y disent que si les conduits à air froid ca dehors de l'édifice sont construits de la même façon que ceux à l'intérieur, le coût probable en sera de \$66,265, sans les déblais, mais si la partie qui reste à faire est construite en bonne grosse maçonnerie, au lieu de l'être en moëllons piqués, on économisera une somme de \$23,100; j'écrivis alors une lettre à ce sujet à l'entrepreneur du chauffage et de la ventilation, car les architectes m'avaient informé qu'ils javaient construit les conduits sur le plan que l'entrepreneur, M. Garth, croyait nécessaire au bon fonctionnement du système. L'entrepreneur, dans sa réponse à ma lettre, ne sit aucune objection à ce que les conduits à air froid fussent en grosse maçonnerie, s'ils étaient convenablement construits. J'écrivis aussi au département des

J. Page, écr. 28 mai 1862. Travaux Publics, et l'on me répondit que le devoir des architectes était d'adopter la classe d'ouvrage la plus économique, qui fût en même temps efficace et durable. Les lettres auxquelles je fais allusion se trouvent dans le Blue Book, depuis la page 236 jusqu'à la page 243. Aux pages 243, 244 et 245, se trouvent mes lettres aux architectes, pour arrêter toute nouvelle dépense pour les conduits à air en moëllon piqué, et autoriser la construction des conduits en magonnerie brute.

114. Croyez-vous que les instructions données par le département aux architectes les autorisaient à faire faire les ouvrages relatifs au chauffage et à la ventilation sur une échelle aussi considérable et d'une figon aussi coûteuse que ce que les derniers rapports accusent?—Il me semble que, puisque les architectes étaient responsables de l'exécution des plans dans les édifices respectifs et de toutes dispositions faites en vue d'en exécuter convenablement les détails, ils pouvaient fort bien se considérer comme autorisés à faire faire les ouvrages jusqu'au point où ils en sont, dans l'intérieur des édifices. Mais il est douteux qu'ils aient agi judicieusement en adoptant un genre d'ouvrage aussi dispendieux; et encore plus, en continuant les conduits et en les posant comme ils ont fait en dehors des édifices, sans autorisation du département.

115. Savez-vous si l'on a fait des estimations de quelques-uns des ouvrages additionnels des édifices, avant de commencer ces ouvrages ?-Je sais que, dans un rapport, daté du 1er février 1860, MM. Stent et Laver informèrent le déparment qu'ils avaient pratiqué des sondages sur différents points de l'emplacement du bloc de droite des édifices départementaux, afin de constater à quelle profondeur était le roc, et qu'ils trouverent d'abord cinq pieds de sable glaiseux et une égale couche de terre glaise immédiatement au-dessous. Ils dirent que l'épaisseur du sol jusqu'au roc, au coin sud est du bâtiment, était de 13 pieds, 9 pouces, et, au coin sud-ouest, de 10 pieds 6 pouces, tandis qu'à l'extrémité nord-ouest, elle n'était que de 6 pieds, pronfondeur convenable pour les murs de fondation de l'édifice; ils recommandaient de placer tous les murs de fondation sur le roc, dans la crainte que l'édifice ne manquât de solidité. Ils ajoutèrent qu'ils avaient préparé une estimation du coût additionnel des fouilles et de la maçonnerie nécessaires pour cela, qu'ils avaient trouvé que le coût serait de \$4,275, et demandaient des instructions sur ce qu'il fallait Il leur fut répondu que le Commissaire approuvait la proposition d'approfondir les fondations jusqu'au roc, pour tout le bloc de droite des édifices départementaux; mais qu'avant de donner l'ordre à cet effet, il désirait avoir une estimation, en détail, de la quantité de maçonnerie et du prix de l'ouvrage extra; et il leur demandait de la faire, en se faisant aider par le commis des travaux, et de la lui transmettre.

Les architectes répondirent: "Nous avons reconnu qu'il n'est pas possi"ble de vous donner les quantités justes de l'ouvrage à cause de l'incertitude
"où nous sommes sur le niveau du roc; mais nous joignons à la présente les
"prix d'après lesquels nous avons fait nos calculs pour les ouvrages extra.
"Nous avons lieu de croire, après avoir examiné de nouveau le terrain, que
"l'estimation approximative que nous donnions dans notre note du ler cou"rant, ne sera pas dépassée,

"Maçonnerie, par toise de 72 pieds, dans les tranchées. \$9 66 "Excavations dans le roc, dans les trachées, à plus de

que l'assistant Commissaire, à qui le sujet avait été soumis, n'approuvait point J. Page, écr. les prix donnés.

28 mai 1862.

Dans une lettre, datée du 12 mars 1860, les architectes accusent réception de cette communication, et ajoutent:

"Qu'on nous permette de dire que les prix ont été arrêtés à la suite d'une conférence entre MM. Fuller et Jones, M. Morris et nous, tenue spé"cialement dans le but d'arrêter les prix de l'ouvrage extra. La décision et
"les prix ont été enregistrés dans le livre des procès-verbaux, au bureau du
"commis des travaux, et s'appliquent également aux édifices du parlement et
"à ceux des départements. On s'est servi de la toise de 54 pieds cubes dans
"les édifices du parlement, et nous avons adopté la toise locale de 72 pieds;
"les prix ont été fixés dans cette proportion. Nous prenons la liberté de pro"poser que les différents architectes employés ici aux Travaux Publics,
"dressent une cédule de prix pour les ouvrages extra, qui serve de base
"pour évaluer tous ouvrages extra."

Le 23 mars 1860, les architectes furent priés par le département de fournir une liste de prix d'après laquelle on devrait, suivant eux, estimer et payer les ouvrages extra. MM. Fuller et Jones répondirent en ces termes: "Nous avons l'honneur de vous soumettre les trois prix suivants pour ouvrage "extra dans les édifices du parlement, et en même temps, nous demandons la "permission de faire remarquer qu'il est impossible de dresser, avec quelque "exactitude, une cédule complète de prix, avant que les travaux soient plus avancés."

Le 14 avril 1860, MM. Stent et Laver informèrent le département par une lettre, que l'assistant-Commissaire approuvait leur proposition de soumettre les prix pour tous ouvrages extra à une conférence des architectes. Le 19 avril 1860, MM. Stent et Laver, dans une lettre qui accompagnait les estimations mensuelles de l'ouvrage exécuté à la bâtisse du département, disaient:

"Vous remarquerez dans les prix pour excavations dans le roc, que nous avons alloué \$1.00 par verge de plus pour les mêmes ouvrages dans le bloc de gauche, que ce qui est alloué pour la bâtisse de droite; à savoir: \$2.25 et \$3.25 pour fouilles à plus de 5 pieds de profondeur. Cela tient à la nature différente du roc, et au surcroît de travail et à la quantité de poudre que ces excavations ont demandé. L'attention de l'assistant Commissaire a été attirée sur ce point pendant la visite qu'il a faite récemment à Ottawa."

Je ne me souviens pas d'avoir vu, pendant mon enquête sur l'affaire des édifices d'Ottawa, d'autres estimations pour ouvrages additionnels que celles mentionnées plus haut, à l'exception des estimations mensuelles de progrès, qui sont entre les mains du teneur de livres.

116. Cette estimation s'accorde-t-elle avec le montant donné dans la vôtre?—Les prix pour excavation sont à peu-près les mêmes; mais les quantités pour le bloc de droite ont excédé l'estimation première de MM. Stent et Laver, vu que le montant est beaucoup plus élevé que celui mentionné dans leur lettre du ler février 1860.

J. Page, écr. 28 mai 1861.

- 117. Les prix et les quantités de ces ouvrages s'accordent-ils avec ceux mentionnés dans le rapport de M. Killaly?—Les quantités des excavations sont beaucoup plus grandes, et les prix beaucoup plus hauts dans l'estimation de M. Killaly que dans celle que les architectes et moi nous avons faite, pour l'ouvrage exécuté jusqu'au ler février 1861.
- 118. Les prix que les architectes vous recommandaient dans leurs lettres officielles (auxquelles vous nous avez renvoyés) citées dans le Blue Book, s'accordent-ils avec l'estimation de M. Killaly?—Les prix donnés dans l'estimation de M. Killaly sont généralement beaucoup plus élevés que ceux que les architectes me recommandaient comme raisonnables dans leurs lettres officielles, reproduites depuis la page 286 jusqu'à la page 291, et depuis la page 303 jusqu'à la page 309 du Blue Book, mais les prix pour le briquetage sont à peu-près les mêmes.
- 119. Connaissez-vous la raison de cette augmention des prix ou des quantités?—Je ne connais pas la raison d'une augmentation aussi grande des prix. L'augmentation des quantités est due, sans doute, dans certains cas, à ce qu'on a avancé l'ouvrage depuis l'estimation du 1er février 1861,
- 120. Les canaux ou grands égouts en dehors des édifices étaient-ils compris dans les marchés?—Les canaux ou grands égouts n'étaient point compris dans les marchés des entrepreneurs.
- 121. Les architectes avaient-ils quelque autorisation du département des Travaux Publics pour construire ces canaux?—Je ne me souviens pas d'avoir vu d'instructions du département aux architectes au sujet de la construction des canaux ou grands égouts.
- 122. Les architectes ont-ils envoyé au département une estimation pour ces canaux avant qu'on ait commencé à y travailler, et ont-ils fait connaître la nature de l'ouvrage?—Je n'ai jamais vu d'estimation du coût des canaux ou de désignation du genre ou de la nature de leur maçonnerie avant qu'on les ait commencés. La première estimation et description à ma connaissance, a été faite par les architectes et par moi, en janvier ou février 1861.
- 123. Les entrepreneurs se sont ils jamais plaint qu'ils n'ont pu qu'avec difficulté avoir des architectes les plans nécessaire?—Oui, les entrepreneurs ont fait telles plaintes.
- 124. Quand et à qui ces plaintes ont-elles été faites?—Elles ont été faites à moi, lorsque j'étais à Ottawa, en Janvier ou Février 1861; avant ce temps, elles avaient été faites à l'assistant-commissaire, comme il m'en informa, lorsque j'étais sur le point de monter à Ottawa, et autant que je puis me rappeler, elles ont été faites à l'honorable M. Rose, alors commissaire.
- 125. Savez-vous si les entrepreneurs ont fait allusion à ces plaintes ou présenté quelque réclamation fondée sur elles, depuis l'estimation de M. Killaly?—Je ne sache pas qu'il ait été fait dernièrement allusion à ces plaintes, ni que les entrepreneurs aient présenté aucune réclamation fondée sur elles.
- 126. Les prix de l'estimation de M. Killaly sont-ils plus ou moins élevés que ceux demandés par les entrepreneurs dans les communications qu'ils vous ont adressées, lorsque vous étiez occupé à examiner certaines questions rela-

tives aux travaux?—Dans quelques cas ils sont plus élevés, dans d'autres, J. Page, écr. ils le sont moins.

28 mai 1862.

127. Pouvez-vous donner quelque raison de cette différence?—Je ne puis donner d'explications sur l'estimation de M. Killaly, attendu que j'ignore le mode de mesurage qu'il a adopté.

128. Quelle est la proportion de l'ouvrage extra à celui stipulé par le contrat ?—D'après l'estimation faite le 20 avril 1861, principalement basée sur les quantités et les prix donnés par les architectes, y compris le percentage alloué par moi pour dépenses imprévues, le montant total de l'ouvrage extra comprend à peu près une fois et demie (1½) celui de l'ouvrage fait en vertu du contrat. D'après l'estimation des architectes et de M. Killaly, en date du 16 avril, 1862, le montant total de l'ouvrage extra comprend deux fois et demie (2½) l'ouvrage fait en vertu du contrat. L'estimation des architectes et de M. Killaly des 11 et 12 mars 1862, comporte que l'ouvrage extra fait jusqu'au 1er décembre 1861, est de trois fois et un quart (3½) celui exécuté d'après le contrat, à cette date.

James Bain, écuier, teneur de livres et comptable du département des 7. Bain, écr. travaux publics, est introduit et examiné:

129. (Par le président) Quelle était, le 1er juin 1861, la balance non dépensée de la somme affectée aux travaux ?—\$327,986,75.

130. Quels ont été les paiements faits aux entrepreneurs après cette date, et quelle est la date et le montant de chacun d'eux?—Les états oi-dessous Nos. 1, 2, 3 le feront voir.

No. 1.

PAIEMENTS faits à JONES, HAYCOCK et Cie., Entrepreneurs des Edifices des Départements, Ottawa, après le 1er Juin, 1861.

Dates, 1861.		No. du Certificat.	Montant de chaque paiement.
Juin 13 20 Juil. 5 22 Août 1 24 Sept. 11 Oct. 9 28 Nov. 20	Par Certificat	7,620 7,653 7,725 7,725 7,749 7,854 7,921 8,000 8,091	\$30,000 00 26,175 86 5,000 00 13,992 13 10,000 00 40,000 00 23,700 00 30,000 00 10,000 00 45,000 00
1862. Mai 13	4	8,831	2,000 00 Teneur de livres.

J. Bain, 6cr. 28 mai 1862.

No. 2.

PAIEMENTS faits à THOMAS McGREEVY, Entrepreneur des Edifices du Parlement, Ottawa, après le 1er Juin, 1861.

Dates, 1861.		No. du Certificat.	Montant de chaque paiment.
Juin 13	Par Certificat	7.601	\$30,000 00
18	"	7,610	10,000 00
25		*7.625	15,000 00
Juil. 31	"	7.746	25,000 00
Août 26	14	7,855	20,000 00
Sept. 11	"	7,917	40,000 00
Oct. 8	"	7,999	40,000 00
19	"	8,085	10,000 00
Nov. 20		8,192	45,000 00

^{*}Ce certificat était pour \$20,150 et comprenait \$5,150 pour nivellement de terrain, etc., lors de la visite de S. A. R. le Prince de Galles, laquelle dernière somme a été portée au compte général des Edifices.

No. 3.

PAIEMENTS faits après le 1er Juin, 1861, à CHARLES GARTH, Entrepreneur pour le chauffage et la ventilation des Edifices publics d'Ottawa.

Dates, 1861.		No. du Certificat.	Montant de chaque paiment.
Juin 13 Août 23	Par Certificat		\$19,651 28 5,819 00
1862. Jany. 4 Mars 31			2,000 00 1,100 00

131. Quel est le montant de chacune des estimations mensuelles des architectes chargés des travaux, payées après le 1er juin 1861 ?—L'état ci-dessous donne ces détails:

Montant de chaque estimation mensuelle, payée après le 1er juin, 1861, à MM. Jones, Haycock et Cie., entrepreneurs des édifices des départements, à Ottawa.

Montant de	l'estimation	pour Mai	\$26,302 83
u	64	Juin	
46	"	Juillet	19,904 44
"	"	Août	24,872 56

J. BAIN, Teneur de livres.

J. BAIN, Teneur de livres.

MONTANT de chaque estimation mensuelle payée après le 1er juin, 1861, J. Bain, 6cr. à THOMAS McGREEVY, Entrepreneur des édifices du Parlement, à 28 mai 1862.

Ottawa.

:	Montan	t de l'estimation	pour Mai	\$12,264 43
	"	"	Juin	25,196 36
	"	"	*Juillet	18,677 77
	"	46	*Août	37,946 61
	ainmer.	2 1 7		01,0 2 0 01

*Non signée des Architectes.

J. BAIN, Tencur de livres.

Montant de chaque estimation mensuelle payée après le 1er Juin, 1861, à Charles Garth, entrepreneur pour le chauffage et la ventilation des édifices publics, à Ottawa.

Mardi, 3 juin 1862.

MEMBRES PRÉSFNTS:

L'honorable M. MOORE, PRESIDENT.

Les hon. MM. Ross,

"SEYMOUR,
"SKEAD,

Les hon. MM. CAMPBELL,
"DESSAULLES,

Charles Baillargé, écuier, est introduit et examiné:

C. Baillarge, écuyer.

- 132. (Par le Président) N'êtes vous pas ingénieur civil et architecte?— 3 juin 1862. Je suis ingénieur civil et architecte.
- 133. Depuis quand exercez-vous comme tel ?—J'exerce comme tel depuis quinze ans; pendant ce temps, j'ai eu une pratique très-variée, ayant préparé les plans et surveillé la construction d'édifices publics et privés de tout genre, dont le coût total est de plus d'un million de piastres.
- 134. Avez-vous examiné, dans leurs détails, les estimations de M. Page et celles de M. Killaly sur le coût probable de l'achèvement des Edifices d'Ottawa, destinés à la Législature et aux Départements Publics?—J'ai examiné, dans leurs détails, les estimations de M. Page et celles de M. Killaly sur le coût probable de l'achèvement des Edifices d'Ottawa, destinés à la Législature et aux Départements Publics.

C. Baillarge, ecuyer, 3 juin 1862.

135. Quelle est la différence entre ces estimations?—La différence entre ces estimations est de \$681,954, non compris \$267,290, estimation faite par M. Killaly du coût des ouvrages extérieurs, nivellements, abords, barrières, grilles, etc.

136. Comment expliquer une si grande différence? Vient-elle seulement de ce qu'on a adopté la pierre de Nepean et de Nepean pour les parements, ou est-elle due à quelque différence essentielle dans le mode de mesurage suivi par ces messicurs?—Cette grande différence est presque entièrement due aux plus hauts prix donnés par M. Killaly et au mode suivi par ce monsieur dans le mesurage des travaux. La différence ne vient pas seulement de ce qu'on a fait les parements en pierre de Nepean, mais est due aussi en grande partie aux ouvrages supplémentaires nécessités par le mode de chauffage et de ventilation adopté et la construction des égoûts principaux.

La différence allouée par M. Killaly, sur le prix seulement, pour la partie

n'allouait que 21 cents.

La différence entre les deux estimations pour maçonnerie brute,

à la même date, s'élève à..... 82,000 00

M. Page donnant \$14.53 par toise, et M. Killaly \$20.98.

La différence entre les deux estimations sur les déblais seule-

La différence sur le prix alloué pour les parements des con-et sur la pierre d'Ohio de 18,600 00

faisant en tout......\$259,750 00

Ainsi, en comparant seulement cinq des nombreux items compris dans les estimations, on arrive à une différence de \$259.750 00, seulement sur les

prix et pour la seule partie des travaux faite en septembre 1861.

Le reste de la différence, \$422.204 00, vient en partie de l'excédant de prix que comporte l'estimation de M. Killaly sur celle de M. Page, pour presque tous les autres items des travaux faits et des matériaux fournis jusqu'au ler octobre 1861, et de l'excédant proportionnel à être alloué sur tous les travaux faits depuis octobre dernier, sur ceux qui restent à faire pour terminer les édifices, et vient aussi en grande partie du mode de mesurage adopté par M. Killaly; M. Page n'ayant mesuré que le parement, tandis que M. Killaly, en sus d'un excédant de 50 à 150 pour cent sur les prix qu'il alloue pour les parements des édifices et des conduits à air en pierre de taille, a encore plus que doublé les quantités en mesurant non seulement le parement, mais encore le lit et le joint, procédé qui ajoute 133 pour cent au mesurage de M. Page.

137. Tous les conduits à air et les déblais faits dans le roc étaient-ils réellement nécessaires pour l'application et le bon fontionnement du mode de chauffage et de ventillation adopté pour ces édifices?—Les conduits à air et les déblais étaient réellement nécessaires pour l'application et le bon fonctionnement du mode de chauffage et de ventillation qui a été adopté pour ces édifices; mais ont eût pu réaliser une grande égargne dans le coût des conduits à air, en les construisant entièrement en moëllon au lieu de les parementer à l'intérieur en pierre de taille, l'augmentation de frottement et la diminution de vitesse du courant d'air résultant de l'inégalité de la surface du moëllon, pouvant aisément se compenser en donnant un peu plus de surface aux conduits. Il est possible, néanmoins, qu'on eût pu se dispenser de certaines parties des conduits, ainsi que le dit M. Page dans son rapport, en C. Baillargé, donnant à plusieurs conduits une ouverture commune.

3 juin 1862.

- 138. Connaissez-vous quelqu'autre mode de chauffer et ventiler de grands édifices publics, plus économique et aussi efficace que celui adopté?— Je ne connais pas de mode plus efficace de chauffer et ventiler de grands édifices publics que celui adopté dans le cas actuel; mais il en est un plus économique qui consiste à poser les tuyaux à vapeur sous les planchers, et à les alimenter d'air extérieur au moyen d'ouvertures pratiquées dans les murs, l'air se distribuant ensuite dans les différentes parties de l'édifice par des grillages ménagés dans les planchers et les murs.
- 139. Avez-vous examiné les plans qui ont été adoptés, et pensez-vous qu'il fût possible de les mettre à exécution pour la somme appropriée?—J'ai examiné les plans qui ont été adoptés et pense qu'il était possible de les mettre à exécution pour la somme affectée, en se conformant à la spécification et en adoptant le moyen plus économique de chauffage et de ventilation dont j'ai fait mention dans ma réponse précédente.
- 140. Connaissez-vous le mode de mesurage adopté par M. Killaly, et si c'est le cas, veuillez dire si vous trouvez ce mode raisonnable dans l'intérêt de l'entrepreneur et du gouvernement?—Je connais le mode adopté par M. Killaly pour le mesurage du parement intérieur des conduits à air, etc., et je ne puis trouver ce mode raisonnable dans l'intérêt du gouvernement, à cause des hauts prix accordés par M. Killaly; le prix eût évidemment dû être diminué en proportion de l'augmentation du toisé par le mode adopté.
- 141. Savez-vous quelle est la différence entre le prix alloué par M. Page par toise de maçonnerie et celui alloué par M. Killaly, et quel est le prix réel alloué par ce dernier?—Le prix alloué par M. Killaly par toise de maçonnerie excède celui alloué par M. Page de \$6.45. Le prix réel de M. Killaly par toise de maçonnerie est de \$20.98.
- 142- Quel est le prix de la toise de maçonnerie à Québec et à Montréal?

 —Le prix de la toise de maçonnerie à Québec et à Montréal est de \$8 à \$10 pour la meilleure qualité de maçonnerie en moëllon.
- 143. Quelle est l'étendue de la superficie des murs d'après M. Page et d'après M. Killaly?—Je n'ai pas les données nécessaires pour dire la superficie absolue des murs des Edifices, d'après M. Page et d'après M. Killaly, mais il suffira de dire que le mesurage du dernier doit excéder celui du premier de 183 pour cent, si, comme il parait, le dernier à tenir compte des lits et des joints, tandis que le premier ne les a pas comptés.
- 144. Quelle est la différence entre ces deux messieurs sur la quantité de brique nécessaire?—Je ne puis dire quelle est la différence entre ces deux messieurs sur la quantité de brique qu'il faudrait, n'ayant point de données pour faire la comparaison.
- 145. Comment expliquer ces différences?—Dans le mesurage d'ouvrage en brique il peut y avoir de grandes divergences suivant le nombre de briques alloué par pied cube, ainsi qu'à raison des allouances et déductions faites pour ouvertures de toute sorte, voûtes, tuyaux à fumée, à air chaud, de ventilation, linteaux, etc; ainsi, pendant que la spécification fait mention de briques de 9 pouces dont il n'entre 16 à 17 par pied cube, si le mesurage s'est fait à raison de 20 ou 22 par pied, le prix porté aux estimations sera en réalité de 15 à 30 pour cent de plus que ce qu'il parait être.

S. Keefer, écuyer. 3 juin 1862.

Le témoignage ci-dessous a été déposé par écrit devant le Comité:

ÉDIFICES PUBLICS À OTTAWA.

Ces édifices, destinés à la Législature et à la transaction des affaires publiques dans la capitale future du Canada, ont été conçus et exécutés dans un genre d'architecture qui convient aux fins civiles, et où les vrais principes de construction se rencontrent avec la beauté de l'effet; ils sont aussi faits en vue, grâce au mode le plus approuvé de chauffage et de ventilation, de conserver la santé et de procurer le confort à ceux qui dévouent leur temps au service public. Ils ont été construits, au point où en sont les travaux, de la meilleure manière possible, en vue de la durabilité et de l'utilité et sans ornementation inutile; mais la dépense a de beaucoup dépassé la limite qui avait été d'abord assignée.

Les causes de cet excèdant sont de différentes sortes.

Les architectes employés à la surintendance des travaux, étant comparativement étrangers au Département, n'étaient pas habitués à agir sous sa direction. On les avait choisis pour exécuter leurs dessins couronnés qui, preparés à la hâte, furent trouvés imparfaits.

Ces imperfections sont signalées dans les rapports faits sur ces plans (voir livre bleu p. 13 à 18), et on chercha à y obvier par les instructions données subséquemment aux architectes, lorsqu'ils eurent à préparer les dessins

d'exécution. (Voir pages 20 à 23.)

Le Gouvernement, dans son désir de restreindre les dépenses, resta en-deça du chiffre que devaient atteindre les travaux nécessaires. L'architecte du Département avait fait un calcul basé sur les plans de M. Cumberland, s'élevant à £285,656, (voir p. 8), mais la dépense était limitée à £160,000, et on pensait que pour cette somme il serait possible de construire des édifices sobres d'ornementation.

Comme conséquence de ces conditions, il fallait préparer les plans et devis de manière à ce que l'ouvrage coûtât le moins possible, et se servir de matériaux d'une qualité inférieure. Mais lorsqu'on en vint à la réalisation des plans et à la construction des édifices, on décida sagement d'employer des matériaux durables, en vue de la durabilité de ces constructions, et il est résulté

de ce changement une grande augmentation de dépense.

De plus, l'opinion publique exigeait que les travaux fussent promptement commencés; et c'est pour cette raison qu'il a fallu commencer certaines parties, avant que le plan de tout l'ensemble eût pu être calculé à loisir. Le contrat des édifices a été adjugé avant qu'on eût eu occasion de décider sur le meilleur mode de chauffage et de ventilation, et avant même que le lieu des fondations eût été choisi ou la qualité du sol définitivement constatée. La conséquence nécessaire a été qu'il a fallu pourvoir ensuite aux travaux de fondation à faire au-dessous des premières assises mentionnées au contrat, et à tout ce qui avait rapport au chauffage et à la ventillation. Ce sont ces travaux supplémentaires qui ont entraînés la plus grande somme dépensée pour ouvrages extra. Cependant, ces travaux étant indispensables, il fallait dans tous les cas que le gouvernement les payât d'une manière ou d'une autre-s'ils n'étaient pas faits sous un contrat, ils devaient l'être sous un autre, mais en les faisant exécuter sous le premier contrat, ils l'ont été dans les circonstances les plus favorables, et on a ainsi gagné une bonne année sur le temps qu'il faudra pour construire ces édifices.

Bien que les architectes eussent prêté attention à la question de chauffage et de ventilation et qu'ils y eussent, jusqu'à un certain point, pourvu par leurs plans, cependant vû la grande importance de la question, et la diversité d'opinion sur le sujet ainsi que le peu de temps qui restait pour murir un plan, on jugea à propos de demander des soumissions pour l'édifice seulement, sans comprendre dans le contrat le chauffage ni la ventilation, si ce n'est ce qui a trait à la construction des âtres, des tuyaux et conduits à air

indiqués sur les plans tels qu'alors préparés. On laissait au Département à S. Keefer, demander ensuite des soumissions pour le chauffage et la ventilation de la part de personnes pratiques et exploitant ce genre d'industrie, chaque soumission, et le département devant là dessus fixer son choix.

On trouva en ce qui précède une raison suffisante pour ne pas compren-

dre au contrat des édifices le chauffage et la ventilation.

De plus, comme on avait lieu de croire que le sol des fondations était de roc calcaire à couches horizontales, apparence qu'offrait en plusieurs endroits la surface du terrain où l'on voulait asseoir les édifices, on crut qu'il suffirait, vû le peu de temps laissé pour les mesures préparatoires, de jeter les fondations à une profondeur moyenne de cinq pieds au-dessous du nivellement du terrain.

Avoir alors différé les travaux pour choisir des fondations et opérer des sondages à fin de préciser à quelle profondeur se trouvait le roc vif, faire ensuite les plans d'après la surface pour constater d'avance la quantité de maçonnerie et autres ouvrages qu'exigeraient les fondations, eut alors été regardé par tout le monde comme un délai inutile, sans avantage proportionné, et en définitive, sans résultat notable sur le coût des travaux. On ne doit pas en effet perdre de vue que si les plans ne comportaient pas tous les ouvrages nécessaires, il eût fallu demander des soumissions pour la différence, et le prix du contrat en eût été augmenté d'autant.

Les architectes pensèrent donc qu'une profondeur de cinq pieds au-dessous du nivellement du terrain comprenait à peu près la quantité d'ouvrage qu'il y aurait à faire dans les fondations, et le plus ou le moins devait être

payé ou déduit, suivant le cas.

On peut affirmer sans crainte qu'en retardant les travaux dans ces circonstances pour constater exactement la nature des fondations, que tout le monde croyait être de roc vif, et régler le système de chauffage et de ventilation, on eût retardé d'une année entière le commencement des travaux et causé dans

le public beaucoup de mécontentement.

Quant au chauffage et à la ventilation, en rappelant les raisons énoncées pour lesquelles on ne les a pas inclus au contrat ainsi que l'intention dont j'ai parlé de demander des soumissions, il me reste à dire que le Commissaire, par avis du 14 novembre 1859, invita les plombiers et mécaniciens compétents à soumissionner pour le chauffage et la ventilation de ces édifices; ils devaient énoncer sur quel principe étaient basées leurs soumissions, fournir des plans et devis détaillés, faisant voir l'application de leur système, et en garantir l'efficacité parfaite pour dix années. D'après cet avis, les soumissions devaient être reçues jusqu'au 30 décembre, mais les travaux considérables de préparation des plans firent qu'on prolongeât le temps jusqu'au 16 janvier 1860.

On prépara une formule des conditions générales qui devaient être annexées au contrat; elle fut imprimée et fournie au bureau à tous ceux qui désiraient soumissionner. Elle exigeait que les corridors, couloirs, passages et escaliers fussent tenus à une température régulière de 75° fahrenheit, et que les salles législatives, la bibliothèque, les chambres de comitée et les bureaux fussent chauffés et tenus (s'il était requis) à une température de 65° fahrenheit; l'entrepreneur devait garantir que les machines et appareils dont il ferait usage fonctionneraient sans bruit et parfaitement sous le rapport de l'efficacité. La maçonnerie et les ouvrages en brique à faire se rattachant au système devaient l'être par les entrepreneurs des édifices, parce qu'on y avait déjà pourvu en partie dans leurs contrats, et que tout autre arrangement eût entraîné nécessairement une ingérence dans leurs travaux et créé des difficultés.

Conformément à l'avis et à ces conditions, il fut reçu huit soumissions le 16 janvier 1860, accompagnées des plans et devis requis. Les architectes et moi nous les examinâmes et fîmes rapport, et le 28 janvier la S. Keefer, écuyor. 3 juin 1862. soumission de M. Charles Garth, plombier et gazier de Montréal, pour la

somme ronde de \$61,285, fut acceptée.

Comme cette soumission ne comprenait que les machines et appareils devant servir au chauffage et à la ventillation, il était nécessaire, comme je l'ai plus haut expliqué, de s'adresser aux entrepreneurs des édifices pour faire fixer les chaudières, construire les voûtes et conduits à air, la maçonnerie et les ouvrages en brique, non compris dans leurs contrats, que nécessitait l'exécution du système proposé.

Avant de passer contrat avec M. Garth, on renvoya aux architectes, responsables des travaux, les plans et devis qui accompagnaient sa soumission afin qu'ils en fissent soigneusement l'application à chacun des édifices qu'ils surveillaient, et que les arrangements que comportaient ces plans pussent être exécutés avec succès dans tous leurs détails pour chacun des édifices. Pour cela, il fallut dresser toute une nouvelle série de dessins, auxquels les architectes et les entrepreneurs consacrèrent beaucoup de temps; ce qui fit que le contrat ne put être signé avant le 12 janvier 1861; mais dans l'intervalle, M. Garth avait fait achat de ses matériaux et se préparait à exécuter son contrat.

Le temps pour terminer l'ouvrage fut fixé au 1er avril 1862.

On voit donc que toutes les précautions ont été prises pour réussir dans une branche essentielle mais difficile du service. Le système le plus approuvé a été adopté. Les plans ont été préparés avec soin par un mécanicien qui a consacré sa vie à ce genre de travaux, qui avait déjà appliqué, et appliquait encore alors à divers grands édifices de cette province, le même système qui a dans plusieurs cas opéré avec succès depuis nombre d'années. Il a depuis revisé ces plans sous la direction de l'architecte responsable, chargé des édifices, et on a, pour les exécuter, mis tout le soin possible dans le choix des matérieux et la perfection de la main-d'œuvre.

SURVEILLANCE.

D'après la pratique reçue, les concurrents heureux ont été employés pour faire exécuter leurs plans; et ils devaient aussi recevoir les honoraires professionnels ordinaires pour l'accomplissement de ce devoir.

Ils devaient dresser des dessins d'exécution détaillés—tracer et surveiller les travaux—faire les bordereaux mensuels de l'état des travaux pour les entrepreneurs—faire rapport de progrès au Commissaire, et d'autres rapports et

états spéciaux, lorsqu'il les en requerrait.

La rémunération qu'ils devaient recevoir pour leurs services était fixée par ordre en conseil à cinq pour cent de la dépense, mais on limita le montant sur lequel ils percevraient ce percentage, qui est le taux ordinaire; on ne devait en aucun cas dépasser cette limite, soit qu'on s'écartat des plans, qu'on y ajoutât ou qu'il y eût retard dans les travaux; et ils devaient être payés à la discrétion du Commissaire, suivant l'avancement des ouvrages.

De plus, ils étaient assistés des commis des travaux, et, plus tard, le furent de toiseurs, nommés et payés par le département, mais placés sous leur contrôle exclusif, afin de veiller à ce que les plans et leurs ordres aux entrepreneurs fussent ponctuellement exécutés, et de leur aider à tracer les ouvrages et à

faire les mesurages et les estimations.

Ainsi, les architectes eurent entièrement la charge et la conduite des travaux; ils étaient responsables de leur exécution conformément aux plans des contrats et de l'exactitude des bordereaux mensuels que le contrat les autorisait de faire pour les entrepreneurs; mais ils n'avaient pas le pouvoir d'ordonner des ouvrages extra sans l'autorisation spéciale du Commissaire; et afin de pourvoir aux ouvrages de ce genre qu'il deviendrait indispensable de faire pendant le cours des travaux, on leur remit des livrets d'ordres en blanc qui devaient être signés par le Commissaire avant d'être envoyés aux entrepreneurs ou reçus par eux. On leur remit aussi copie des contrats et des formules en blanc des bordereaux dans lesquelles, suivant les règles du département, l'ouvrage extra exécuté par chaque mois devait former une colonne distincte de celle de l'ouvrage fait en vertu du contrat.

5 juin 1862.

OUVRAGES EXTRA.

La première année, les architectes commencèrent et continuèrent les égoûts principaux allant de l'édifice à la falaise, et les excavations en furent terminées à la cloture de la saison.

On remarquera, en comparant les plans des travaux tels qu'exécutés avec ceux du contrat, que les principaux égoûts sont d'une espèce différente de ceux mentionnés au contrat. Ces derniers, en conséquence de la profondeur des fondations, étaient tout à fait insuffisants. Quoique les égoûts, tels que construits, sussent indispensablement nécessaires, cependant, les architectes auraient dû obtenir l'autorisation du département avant d'entreprendre les ouvrages additionnels que nécessitait leur construction.

Ils pouvaient raisonnablement supposer que, quant aux parties des ouvrages se rattachant au chauffage et à la ventilation, comprises en dedans des édifices, et nécessaires à l'achèvement des travaux stipulés aux contrats, ils étaient suffisamment autorisés par le fait même qu'on les avait chargés de l'exécution de ces contrats, mais ils ne devaient pas construire les conduits à air froid ni faire aucun ouvrage en dehors des édifices, sans en avoir préalablement demandé et obtenu l'autorisation.

Ces conduits à air froid, tels que représentés sur les plans des travaux exécutés, ont été faits au-dessus des égouts, dans la même excavation; mais comme on n'en trouve de devis ni dans les plans originaires, ni même parmi ceux du chauffage et de la ventilation, ils ont été construits sur la seule responsabilité des architectes. Il est vrai de dire que le plan en est judicieux et qu'ils sont nécessaires; mais leur construction immédiate n'était pas essentielle à l'achèvement des autres ouvrages, et on pouvait en différer l'exécution jusqu'à ce qu'il eût été préparé une estimation de leur coût et qu'on eût obtenu l'autorisation de les entreprendre. Toutefois, on avait au temps où on les a construits toute facilité ponr faire l'ouvrage dans les conditious les plus avantageuses.

Pendant la première année, les architectes ont été autorisés à faire les changements suivants qui comprennent des ouvrages en dehors du contrat :

AUX EDIFICES DU PARLEMENT:

1. On a fait des changements dans les murs du soubassement pour augmenter le nombre des chambres.

2. On a converti partie du soubassement en voûtes à bois et pratiqué un passage pour les charettes à bois.

3. On a pratiqué des ouvertures dans les murs de fondation pour la pose des tuyaux de l'eau et du gaz.

4. On a renforcé les contreforts de la bibliothèque.

AUX EDIFICES DES DEPARTEMENTS:

1. On a changé le front du bloc de droite de la rue Wellington au Square.

2. On a changé la position de la tourelle de ce bloc vers l'extrémité est du front de la rue Wellington.

3. On a changé le lieu de la chambre de photographie pour la placer sous les combles, dans le bloc de gauche.

4. On a donné plus de projection à la tourelle octogonale du bloc de gauche, à fin d'agrandir l'intérieur.

S. Keefer, fouyer. 3 juin 1862.

5. On a fait des changements dans les murs du soubassement pour augmenter le nombre des chambres, dans les endroits où la hauteur du mur le permettait.

AUX EDIFICES DU PARLEMENT FT DES DEPARTEMENTS:

 On a déblayé, au-delà de la profondeur mentionnée au contrat, jusqu'au roc vif, pour asseoir les murs de fondation.

2. On s'est servi de pierre à sablon de Nepean au lieu de pierre calcaire

pour les parements bruts des murs extérieurs.

3. On a fait des déblais nécessaires pour le chauffage et la ventilation à l'intérieur des édifices.

Il est, cependant, à remarquer que les bordereaux fournis par les architectes des travaux accomplis chaque mois par les entrepreneurs. comportaient, à mesure qu'avançait la saison, un montant d'ouvrage extra dépassant tellement les nécessités des travaux dont l'exécution était autorisée, que l'attention du Commissaire ayant été appelée à ce fait, il en saisit le conseil par un rapport en date du 4 décembre 1860.

Les travaux de la saison étant terminés à cette époque, on pensa que le temps était favorable, pour faire faire, pendant leur suspension en hiver, une enquête complette sur le sujet, comprenant la qualité et l'état des ouvrages, les changements et les travaux extra opérés ; l'on résolut aussi de régler la manière dont se feraient à l'avenir les avances sur bordereaux et d'avoir un rapport sur la surveillance des travaux.

Sous l'autorité d'un ordre en conseil du 18 décembre 1860, M. Page, ingénieur en chef du département, reçut instruction de se rendre à Ottawa, et de remplir ce devoir. Il fut pleinement autorisé à demander aux architectes, commis des travaux et tous autres les renseignements et l'aide dont il

aurait besoin.

En obéissance à ces instructions, M. Page se rendit de suite à Ottawa

et se mit à l'œuvre qu'on lui avait confiée.

Pendant quatre mois de l'hiver, il recueillit des renseignements, examina les plans, les bordereaux et fit un étude approfondie de tout ce qui concernait les travaux, pour pouvoir faire au Commissaire un rapport complet et détaillé. Je crois qu'en ceci il a rendu pleine justice au sujet. Il présente de prime abord un exposé complet de la question, un énoncé impartial de toutes les circonstances principales qui ont marqué les commencements et le progrès des travaux; des estimations raisonnables du coût probable des travaux en voie d'exécution, ainsi que de ceux non encore commencés ou entrepris, mais jugés par lui nécessaires, et d'importantes recommandations sur la direction et la surveillance futures des travaux. Il avait à préparer une formule simple pour les bordereaux, classant convenablement les différentes espèces d'ouvrages, et il devait se convaincre de l'exactitude des quantités et de la valeur actuelle des ouvrages faits.

En conséquence, pendant son séjour à Ottawa, il fit préparer et dresser les bordereaux dans la forme actuelle, distinguant trois classes d'ouvrages : 1º Les ouvrages compris au contrat. 2º Les ouvrages extra dérivant du contrat. 3° Les ouvrages supplémentaires dépendant du chauffage et de la ventilation. Il vérifia aussi les chiffres portés aux bordereaux et fixa les prix. (Voir son

Rapport), Appendice H. 26 Février, 1861.

Ce rapport me fut renvoyé par le Commissaire, et le 3 mai 1861, je lui soumis mon rapport sur icelui et sur l'état des travaux. Je crois inutile de répéter ici les énoncés et les observations que contient ce rapport déjà publié. Je vais dire ce qui a été fait à la suite de ces rapports et quel était l'état des travaux le 1er juin 1861.

Les 11 et 13 mai, on adressa aux architectes des lettres leur défendant positivement de s'écarter du contrat ou de faire de nouveaux ouvrages extra, sans une autorisation spéciale du département.

Le Commissaire par un rapport en date du 14 mai 1861 soumit au conseil S. Keefer, le rapport de l'ingénieur en chef et le mien sur les édifices d'Ottawa. Il y disait "que si les différentes parties intéressées s'étaient toujours conformées aux 3 juin 1862. "arrangements primitifs, aucune dépense n'aurait été faite en dehors des limites du contrat sans une autorisation spéciale du département: mais les "rapports en question font voir qu'on s'est écarté de la règle positive qui veut "un ordre du Commissaire," et il recommandait de nouvelles mesures pour prévenir les dépenses sans autorisation.

L'ordre en conseil du 15 mai 1861, approuva les recommendations du Commissaire, et l'autorisa aussi à suspendre les architectes, s'il le jugeait à

propos

Là-dessus, un ordre du département, en date du 16 mai 1861, me chargea, concurremment avec l'assistant-ingénieur, de faire la visite des travaux et de mettre ces recommendations à effet.

Je me rendis le 20 mai à Ottawa, et y restai occupé à remplir ce devoir jusqu'à ce que j'eusse été rappelé à Québec, en conséquence d'un changement prochain du chef du département. Je retournai à Ottawa le 10 juin; mon rapport du 17 juin (page 329 du livre blue) constate quel progrès j'avais fait pendant mon séjour à Ottawa, dans la mise à exécution des instructions du Commissaire.

Les travaux des entrepreneurs avaient été activement repris au commencement d'avril, on employait beaucoup de monde, et lors de mon arrivée à Ottawa, on avait fait de grands progrès. Après avoir examiné l'état des ouvrages, je compris qu'il était de mon devoir, d'après mes instructions, d'arrêter de suite tous ceux qui n'étaient point inclus dans les contrats, en autant du moins que cela se pouvait faire, sans entraver l'exécution de ces contrats. Ceci fut fait par lettres adressées aux architectes le 25 mai. Elles eurent pour effet immédiat d'arrêter tous les travaux, alors en voie de construction, se rattachant au chauffage et à la ventilation, qui se trouvent en dehors des murs extérieurs des édifices, ainsi que ceux se rattachant aux égouts qui vont des chambres des chaudières à la rivière.

Par lettre du 28 mai, certains travaux, récemment commencés pour finir les chambres dans les soubassements des édifices des départements, et qui

n'étaient ni ordonnés ni stipulés au contrat, ont été suspendus.

Certains petits changements, qui n'entraînaient pas de frais additionnels, ont été autorisés; et dans une circonstance où il s'est agi de la solidité des murs, on a mis à effet la recommandation faite par l'ingénieur en-chef d'en renforcer quelques uns.

Quant à la direction et à la surveillance future des travaux, je pensai que dans l'intérêt public il valait mieux conserver les architectes, et les tenir responsables, comme auparavant, de l'exécution de leurs plans, en vertu des contrats, mais je pensai aussi qu'il fallait qu'un officier responsable du département exerçât à l'avenir sur eux une plus stricte surveillance ainsi que sur les travaux des entrepreneurs. Je leur adressai de même qu'aux architectes des lettres pour leur expliquer leurs devoirs et la position relative des uns et des autres. Pour faciliter la confection des bordereaux mensuels, ou suivit la recommandation faite par l'ingénieur-en-chef de nommer des toiseurs, et il en fut nommé un pour chaque contrat. Leurs devoirs ont été définis avec soin par lettre; les architectes ont été dûment prévenus de leur nomination et de la nature de leurs devoirs, et informés de plus que les toiseurs étaient à leurs ordres pour leur aider dans cette partie du service.

On supposait, qu'en restreignant les travaux dans les bornes du contrat et s'en tenant strictement à ses termes, suivant les ordres du gouvernement, le montant des bordereaux mensuels pour le reste de la saison diminuerait de beaucoup, même en employant le même nombre d'hommes, et qu'il n'excèderait probablement pas \$25,000 par mois pour chaque contrat, ou \$50,000 pour

les deux.

217,758

\$809,288

S. Keefer, 6cuyer.

3 juin 1862.

La balance de l'appropriation restant en mains le 1er juin 1861, étant de \$327,986.75, on espérait pouvoir continuer les travaux sans interruption, et sans nouvelle allocation, jusqu'à la fin de la saison, époque à laquelle la présence de la gelée vient nécessairement mettre fin aux travaux pour tout l'hiver.

mai 1861.....

Déduisant de cette somme le montant des travaux stipulés, y compris l'allocation faite par l'ingénieur-en-chef pour surveillance et dépenses imprévues, 18 par cent.......

Pour l'estimation du coût des travaux extra et supplémentaires des fondations et de ceux qui se rattachent au chauffage et à la ventilation, comprenant les travaux extra et supplémentaires dans les fondations.

Edifices du parlement.

\$139.910

et pour les ouvrages qui se rattachent au chauffage et à la ventilation :

\$28**2**,800

Ces estimations comprennent une somme de \$28,500 pour la tofture en fer des chambres législatives (ce qui n'a pas été ordonné) et quelques autres ouvrages supplémentaires jugés indispensablement nécessaires pour renforcer les murs.

L'état suivant fait voir les sommes dépensées et non dépensées jusqu'au ler juin 1861, pour les différents contrats et pour les ouvrages extra et supplémentaires des fondations et ceux qui se rattachent au chauffage et à la ventilation, y compris la surveillance, les dépenses diverses et imprévues.

ETAT DES DEPENSES FAITES SUR LES EDIFICES PUBLICS À OTTAWA, JUSQU'AU 1er JUIN 1861.

FAISANT voir 1°. Le montant dépense à cette date pour travaux stipulés et extra, pour surveillance, dépenses diverses et imprévues, à même l'appropriation. 2° Le montant qu'il faudra pour terminer les travaux stipulés et extra, alors en voie d'exécution, d'après le calcul de l'ingénieur-en-chef, du 20 avril 1861, (non compris les travaux supplémentaires qui n'étaient ni ordonnés ni stipulés aux contrats). 3° Le coût total des travaux en voie d'exécution, d'après le calcul de l'ingénieur-en-chef et le rapport de l'assistant-commissaire, du 3 mai 1861.

DETAILS.	Dépensé.	Non dépensé.	Total.	S. Keefer, écuyer: 3 juin 1862.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ ets.	5 Juni 1002.
1. Edifices du Parlement.—Thomas McGreevy, en-		,	.*	
trepreneur. Pour travaux stipulés, total de l'estimation Pour travaux extra et travaux supplémentaires	107,853 46	240,646 54	348,500 00	
dans les fondations, do	88,353 43	51,556 57	139,910 00	
ventilation, do	68,067 93	67,932 07	136,000 00	
Totaux Retenue Montant payé, ler juin 1861	264,274 82 16,110 87 248,163 95	360,135 18 16,110 87	624,410 00	
2. Edifices des Départements.—Jones, HAYCOCK et Cie., entrepreneurs.				
Pour travaux stipulés, total de l'estimation Pour travaux extra et travaux supplémentaires	83,042 26	195,767-74	278,810 00	
dans les fondations do Pour travaux se rattachant au chauffage et à la	151,799 42	52,610 58	204,410 00	
ventilation do	71,594 69	75,205 31	146,800 00	•
Totaux	306,436 37 30,912 82 275,523 55	323,583 63 30,912 82	630,020 00	
3. Chauffage et Ventilation.—CHARLES GARTH, en-				•
trepreneur. Pour travaux stipulés, total de l'estimation	11,000 00	50,285 00	61,285 00	
Pour plans et travaux supplémentaires	800 00	700 00	1,500 00	
Totaux Retenue	11,800 00	50,985 00 1,300 00	62,785 00	
Montant payé, ler juin 1861	10,500 00			•
4. Surveillance et dépenses imprévues ; Architectes: MM. Fuller et Jones do do Stent et Laver	11,100 00 8,900 00	7,234 00 5,766 00	18,334 00 14,666 00	
Commis des travaux	5,298 75 1,218 46 3,400 00	}		
Cumberland et Storm—plans pour le château du gouverneur-général	1,500 00	68,367 25	80,193 00	
Impressions et annonces. Dépense générale	2,726 94 3,681 60	}	j	
Totaux	37,825 75	81,367 25	119,193 00	•
Grands totaux	572,013 25	864,394 75	1,436,408 00	-
Appropriation	\$572,013 25	327,986 75	900,000 00	

Lorsque je fus rappelé d'Ottawa, je travaillais à vérifier le toisé fait jusqu'à cette époque. Il avait été donné à cet effet des instructions aux toiseurs, et un dessinateur du département prenait des copies des plans et des notes du toisé en la possession des architectes. Il était important, en cas de feu ou autre accident, que le département eut pardevers lui des doubles de tous ces documents, à fin de pouvoir en tout temps vérifier les états. On en a fait des copies complettes qui sont maintenant déposées aux archives du département, à Québec.

Suivant l'intention que j'en exprimai dans mon rapport du 17 juin 1861, je fis encore une visite aux travaux, entre les 8 et 11 juillet suivant. Les nouvelles mesures prises au sujet de la surveillance, paraissaient bien fonctionner. Il ne me fut fait aucune plainte ni de la part des architectes ni de

S. Keefer, ecuyer. 3 juin 1862. celle des commis des travaux sous leurs ordres, et chacun paraissait donner

son temps et son attention à l'accomplissement de ses devoirs.

Il commença néanmoins à s'élever des difficultés entre les entrepreneurs et les architectes des édifices du parlement. Les premiers se plaignirent d'avoir subi des retards parce que les plans n'avaient pas été tracés à temps ni tels qu'ils auraient dû l'être, et aussi de n'être pas traités avec justice dans les bordereaux.

Je retournai à Québec le 15 juillet, et le 17, le commissaire me consulta sur l'opportunité de continuer certains travaux extra qui avaient été recom-

mandés et évalués par l'ingénieur en chef.

C'est la dernière fois que le commissaire m'ait requis d'agir soit d'une manière officielle ou autrement à l'égard des édifices publics à Ottawa; et je puis ajcuter que depuis lors je n'ai eu aucune connaissance officielle de ce qui s'est passé entre le département et les entrepreneurs. Le commissaire a pris toute la direction entre ses mains—a fait des avances aux entrepreneurs sans bordereaux pour les couvrir—a signé tous les certificats; et la somme affectée étant épuisée, il a suspendu les travaux et par là enfreint les contrats.

Quant à ma responsabilité personnelle sous ces circonstances, on verra, en lisant l'acte 22 Victoria, ch 11, que, quoique l'assistant puisse être et soit chargé de conduire les affaires du bureau et de la surveillance des employés, et que, quoique son autorité à cet égard soit censée être celle du chef du département, néanmoins elle doit être exercée " sans préjudice au contrôle du

dernier en toutes choses quelconques."

Si donc le Commissaire veut prendre le contrôle exclusif, comme il l'a

fait dans cette circonstance, son assistant ne peut que le laisser faire.

L'état que je donne ne va que jusqu'au Ier juin dernier, parceque depuis cette date, je n'ai pu contrôler la dépense. Je puis dire que jusqu'à cette date, les paiements faits aux entrepreneurs l'ont été suivant les contrats. d'après le toisé des architectes et les bordereaux d'ouvrages faits et matériaux livrés, lesquels bordereaux étaient invariablement examinés et certifiés par l'officier qu'il appartient du département avant l'émission des certificats. Depuis cette date, cependant, ou plutôt depuis la résignation de l'honorable M. Rose (12 juin 1861) on s'est écarté de cette règle.

Le Commissaire s'enquit des modes de mesurage et il écrivit à plusieurs personnes à ce sujet. (Voir copie de la lettre à John Bowes, 19 juillet 1861 ci incluse.) Il a été adressé une autre lettre à M. Bowes, le 14 août 1861 (ci incluse) lui donnant des instructions sur le mode de toiser, et lui disant de transmettre ses états directement au bureau, sans les soumettre à l'approbation des architectes qui ont été ainsi déchargés de la responsabilité de leur

exactitude.

D'après les états des teneurs de livres comprenant les bordereaux reçus et les paiements faits depuis le 1er juin 1861, on voit que les paiements ont toujours été faits d'avance, qu'il n'y a pas, de fait, de bordereaux dans le département, excepté l'estimation de M. Killaly, pour justifier les paiements faits aux entrepreneurs ; et cette estimation, contrairement aux règles du département, n'a été officiellement renvoyée ni à l'architecte, ni à l'ingénieur en chef du département, ni à l'assistant Commissaire. Il en a été fait une entrée aux regîtres du département le 28 novembre 1861, et elle est restée entre les mains du Commissaire jusqu'au 26 avril 1862. Ce bordereau n'ayant jamais été examiné ni approuvé par aucun officier du département n'est pas une autorisation suffisante pour justifier le paiement des sommes y portées.

Les seules pièces régulières d'après lesquelles le département pût faire des paiements aux entrepreneurs, étaient les bordereaux mensuels faits en vertu du contrat par les architectes, comprenant les ouvrages extra aux taux fixés par l'ingénieur en chef.

Il a été fait quatre bordereaux réguliers pour les édifices des départements

après le 1er juin 1861, savoir ceux des mois de mai, juin, juillet et août. Il S. Keefer, en a été fait deux réguliers pour les édifices du parlement, ceux des mois de mai et juin; ceux, pour les mois de juillet et août sont irréguliers, 3 juin 1862. n'étant pas signés des architectes.

Les ouvrages ayant été arrêtés le ler octobre, il reste un mois (septembre) pour lequel il n'a pas été fait de bordereau. D'après la connaissance que j'ai de l'état des travaux, des contrats et des bordereaux, je suis convaincu que s'il eût été fait pour le mois de septembre un bordereau régulier comprenant tous les ouvrages stipulés et extra faits jusqu'au ler octobre 1861, époque de leur suspension, suivant le prix fixé par l'ingénieur en chef, ont eût trouvé que les entrepreneurs loin d'avoir des réclamations, ont reçu plus qu'il ne leur est d'î

Je suis d'opinion que le calcul de M. Killaly, quoique certifié par l'architecte en charge, est incorrect, en ce qui regarde les prix et les quantités, et que le département ne doit pas l'accepter. Je crois le calcul de M. Page juste et raisonnable et le considère comme la seule autorité qu'ait le département pour

faire des paiements aux entrepreneurs.

Si ont eût suivi, postérieurement au 12 Juin 1861, la pratique observée auparavant, de ne payer que sur les bordereaux des architectes, on n'aurait pas été dans la nécessité de suspendre les travaux et d'enfreindre les contrats; car les deniers alors en main eussent amplement suffi, tous les travaux extra ayant été arrêtés, pour continuer jusqu'à l'hiver. La suspension des travaux constitue une infraction au contrat parce quela clause limitative N° 13, de la formule ordinaire imprimée, a été retranchée des contrats de ces édifices. D'après la connaissance que j'ai des travaux, je puis dire qu'à venir au 1er juin 1861, quoique les extra eussent considérablement dépassé ce qu'ils auraient dû être, si l'on se fût conformé rigoureusement aux ordres donnés d'abord par le département; néanmoins, les travaux faits étaient nécessaires, ont été payés à des prix raisonnables et le gouvernement a reçu pleine valeur pour son argent.

Depuis lors, les paiements ont été faits aux entrepreneurs, hors de ma connaissance et sans mon approbation, et je n'avais pas le pouvoir d'intervenir. Mais comme je suis d'avis que ces paiements ont été irrégulièrement faits, je profite de la première occasion constitutionnelle qui me soit offerte de consta-

ter cette opinion, et soumets tous les faits à votre comité.

On verra par les états ci-joints du teneur de livres que les bordereaux reçus depuis le 1er juin 1861 pour ouvrages faits et matériaux livrés, jusqu'à un mois avant la suspension, s'élèvent:

Pour les édifices du parlement, à	\$94,085	17
Pour les édifices des départements	90,071	96
Pour le chauffage et la ventilation	22,834	93

\$206,992 06

A quoi il faut ajouter les bordcreaux du mois de septembre et les frais encourus pour protéger les travaux pendant l'hiver.

Les paiements faits aux entrepreneurs depuis le 1er juin 1861, s'élèvent:

Pour les édifices du parlement à	a\$235,000 (90
" " des dépa	rtements 235,867 9	€
Chauffage et ventilation		

\$499,444 27

En allouant une somme même très-libérale pour les travaux et les matériaux qui n'ont pas été compris dans les bordereaux, il appert encore, d'après le calcul de M. Page, que les entrepreneurs ont reçu jusqu'à ce jour plus qu'il ne leur est dû.

SAMUEL KEEFER, Ass. Comm. T. P. No. 37,578. Sujet 1026. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, Québec, 19 juillet 1861.

Monsieur,—Des plaintes ayant été faites au sujet du mode suivi pour le toisé des édifices du parlement à Ottawa, j'ai reçu instruction de l'honorable Commissaire de vous soumettre les questions suivantes :

1°. D'après quel usage avez-vous toisé ces ouvrages?—Avez-vous vous même fait choix du mode que vous avez suivi ou l'avez-vous adopté en conséquence d'instructions reçues par vous, et qui vous a donné telles instructions?

2°. Etes-vous né en ce pays, ou depuis quand y demeurez-vous? 3°. Quelle expérience avez vous en fait de toisé?

4°. Donnez un aperçu des différentes manières de toiser suivies dans le Haut et le Bas-Canada.

Le Commissaire s'attend que vous voudrez bien lui donner d'amples ren-

seignements sur ces sujets.

Il vous sera transmis sous quelques jours une lettre de M. Mc Greevy, qui se plaint du mode adopté pour le toisé.

(Signé,)

T. TRUDEAU, Secrétaire.

John Bowes, écuier., Toiseur des édifices du parlement, Ottawa.

(Copie.)

No. 37,894 renv., au No. 54,172

Sujet 1026.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, Québec 14 août 1861.

Monsieur,—J'ai reçu instruction de l'honorable Commissaire de vous dire, au sujet du toisé des ouvrages faits et des matériaux livrés à Ottawa, que les soumissionnaires n'ayant pas été informés du mode ou de l'usage que l'on suivrait pour toiscr ces édifices, les entrepreneurs ont naturellement dû supposer qu'ils auraient à suivre l'usage de l'endroit où se construisent les édifices, et ont, sans doute, basé leurs calculs en conséquence.

Je dois done vous donner instruction de toiser les suvrages faits et ceux

qui le seront et les matériaux livrés suivant l'usage suivi à Ottawa.

Je dois de plus vous prier de faire bien attention, à l'égard des travaux stipulés au contrat, que les sommes pro rata pentées aux bordereaux soient en juste proportion de la somme totale arrêtée au contrat. Je dois encore vous donner instruction de transmettre directement, à l'avenir, à ce département, les bordereaux aussitôt que préparés.

J'ai, etc.,

(Signé,)

T. TRUDEAU, Secrétaire.

John Bowes, écuier., Toiseur, Ottawa. PAYEMENTS faits à THOMAS McGreevy, entrepreneur des Edifices du 3 juin 1862. Parlement, Ottawa, avec les dates de ces payements, et l'autorité en vertu de laquelle ils ont été faits.

Date.			Numéro du certificat.	Monta	nt.	EN VERTU DE	QUELL	E AUT	ORITE.
1860.				\$	cts.				
9 févrior	Par certi	ficat.	5554	1,737	77	Bordereau pour jauvi	er 1860.		
12 mars	do		5677	4,429	20	do févrie	r do		
26 avril	do		5860	5,034	51	do mars	do		
10 mai	do	•••	5951	10,445		do avril	do		
20 juin		•••	6118			do mai	do		
19 juillet		•••	6296	33,269		do juin	do		
7 août	do	•••	6416			do juille	t do		
S sept	do	•••	6513			Partie de la retenue.			
17 sept	do	•••	6538	35,000		A compte des bordere	aux pour	r août et	septembre.
31 octobre.	do	•••	6787			do do		do	do
16 nov	do	•••	6885			Balance do		do	do
19 nov	do	•••	6896	20,000	90	Avance à compte.			
1861.						١, , , ,			
2 février	ďο	•••	7174			A compte du borderes			
16 mars	do	•••	7301	8,289		Balance du do	do	do	do
17 avril	фo	•••	7406			Bordereaux pour févi			
17 mai	do	•••	7514				l, et à co		
13 juin	do	•••	7601	30,000		Ordre en conseil, 13 j			
IS juin	do	•••	7610	10,000		A compte du bordere			
25 juin	do		7625			do do	jai		
31 juillet	do		7746	25,000		do do		lot.	
26 août	ďο		7855	20,000		do do	aut	at.	
11 sept	do		7917	40,000		Avance en à compte.			•
S octobre.	do		7999	40,000		do do			
19 octobre.	do		8085	10,000		do do			
20 nov	do	•••	8192	45,000	vv	do do			
1	77.4.	,	٥	100 100	0.5				
	TOTS	ıl	\$	483,163	90	}			

PAYEMENTS faits à CHARLES GARTH, entrepreneur pour le chauffage et la ventilation des Edifices du Parlement, Ottawa, avec les dates de ces payements, et l'autorité en vertu de laquelle ils ont été faits.

Date.		Numéro du certificat.	Montant.	EN VERTU DE QUELLE AUTORITE.
1861. 26 janvier 8 avril 13 juin 23 août	do	7151 7352 7596 7848	2,000 00 19,651 28	Bordereau pour décembre 1860. A compte. Bordereau de février à mai 1861. do do do
1862. 4 janvier 31 mars		8345 8659	2,000 00 1,100 00 \$38,270 28	Bordereaux jusqu'au 31 décembre 1861. do do

3 juin 1862. PAYEMENTS faits à JONES, HAYCOCK et CIE., entrepreneurs des Edifices des Départements, Ottawa, avec les dates de ces paiements, et l'autorité en vertu de laquelle ils ont été faits.

10 mai d 12 juin d 11 juillet d 14 juillet d 18 juillet d 23 août d 2 octobre. d 13 nov d 23 nov d 11 déc d 15 janv d 11 mars d 17 avril d	o 570 o 586 o 593 o 608 o 626 o 627 o 628 o 644	1 3,885 12 10,350 22 9 5,718 95 24,149 85 0 11,830 51 5,000 00 6 32,009 55 2 32,253 96 4 20,000 00 10,313 65 37,705 82 1,076 00 8,000 00	Bordereau supplémentaire peur mai. Avance remboursable mensuellement. Bordereau pour juin 1860. Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre.
26 avril	o 586. o 593. o 608. o 626. o 627. o 628. o 644. o 656. o 657. o 690.	10,350 22 5,718 95 24,149 85 11,830 51 5,000 00 32,009 55 2 32,253 96 2 20,000 00 1 10,313 65 37,705 82 1,076 00 8,000 00	do mars do do avril do do mai do Bordereau supplémentaire peur mai. Avance remboursable mensuellement. Bordereau pour juin 1860. Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
10 mai	o 593: o 608: o 628: o 627: o 628: o 644: o 656: o 657: o 690: o 691:	5,718 95 24,149 85 11,830 51 5,000 00 32,009 50 2 32,253 96 4 20,000 00 1 10,313 65 37,705 85 1,076 00 8,000 00	do avril do do mai do Bordereau supplémentaire peur mai. Avance remboursable mensuellement. Bordereau pour juin 1860. Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
12 juin d 11 juillet d 14 juillet d 123 noût d 23 noût d 20 octobre d 13 nov d 30 nov d 11 dée d 15 janv d 11 mars d 17 avril d 15 mai d 13 juin d 20 juin d	o608 o626 o627 o627 o644 o656 o657 o690 o690	8 24,149 S5 11,830 51 5,000 00 32,009 55 2 32,253 96 4 20,000 00 10,313 65 37,705 S2 1,076 00 8,000 00	do mai do Bordereau supplémentaire peur mai. Avance remboursable mensuellement. Bordereau pour juin 1860. Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour acût et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
11 juillet d 14 juillet d 14 juillet d 15 juillet d 23 août d 2 octobre. d 13 nov d 23 nov d 11 déc d 15 janv d 11 mars d 11 mars d 15 mai d 15 mai d 20 mai d 20 juin d	o626 o627 o628 o644 o656 o657 o690 o691	0 11,330 51 5,000 00 32,009 56 2 32,253 96 4 20,000 00 10,313 65 4 37,705 82 1,076 00 8,000 00	Bordereau supplémentaire peur mai. Avance remboursable mensuellement. Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
14 juillet	o627 o628 o644 o656 o687 o690 o691	5,000 00 32,009 55 22,253 90 20,000 00 10,313 65 37,705 82 1,076 00 8,000 00	Avance remboursable mensuellement. Bordereau pour juin 1860. Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
18 juillet d 23 noût d 2 octobre d 13 nov d 23 nov d 23 nov d 11 déc d 15 janv d 17 avril d 15 mai d 13 juin d 20 juin d d	o 628 o 644 o 656 o 687 o 690 o 691	32,009 55 32,253 96 4 20,000 00 0 10,313 65 4 37,705 82 1,076 00 8,000 00	Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémontaire pour mai.
23 noût d 2 octobre d 13 nov d 30 nov d 11 déc d 15 janv d 11 mars d 17 avril d 15 mai d 13 juin d 20 juin d	0 644 0 656 0 687 0 690 0 691	2 32,253 96 20,000 00 10,313 65 37,705 82 1,076 00 8,000 00	Bordereau pour juillet 1860. A compte des bordereaux pour août et septembre. Bordereaux pour août et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémontaire pour mai.
13 nov d 23 nov d 13 nov d 11 déc d 15 janv d 17 avril d 15 mai d 13 juin d 20 juin d	6876 690 691	0 10,313 65 4 37,705 82 4 1,076 00 8,000 00	Bordereaux pour août et septembre. Bordereau pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
23 nov	o 690 o 691	37,705 82 1,076 00 8,000 00	Bordereau pour octobre. Bordereau supplémentaire pour mai.
30 nov	o 691	1,076 00 8,000 00	Bordereau supplémentaire pour mai.
11 dec d 1861. 15 janv d 11 mars d 17 avril d 15 mai d 20 mai d 13 juin d		8,000 00	
1861. 15 janv d 11 mars d 17 avril d 15 mai d 20 mai d 13 juin d 20 juin d	0 697		Avance a compte.
15 janv d 11 mars d 17 avril d 15 mai d 20 mai d 13 juin d 20 juin d]		
15 janv d 11 mars d 17 avril d 15 mai d 20 mai d 13 juin d 20 juin d		1 44 000 00	1
11 mars d 17 avril d 15 mai d 20 mai d 13 juin d 20 juin d	o 713	3 16,000 00	Avance à compte.
17 avril d 15 mai d 20 mai d 13 juin d 20 juin d	o 728		Bordereau revisé pour février 1861.
20 mai d 13 juin d 20 juin d	0 740		
13 juin d 20 juin d	o 750		do avril 1861.
20 juin d			Moins payé en avril 1861.
5 inillet d			
22 juillet d			
1 août d 24 août d			
11 sept d			do do
	0 800		do do
	0 809		do do
	o S19		do do
1862.		1	
13 mai d	o 883	2,000 00	do do
		2,000	
(1	\$511,391 54	.{
1	•		

No. 41,218 renv. au No. 58,860. Sujet No. 1025.

> DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, Québec, 3 juin 1862.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information du comité des édifices d'Ottawa, suivant le désir exprimé dans votre lettre du 19 du mois dernier, deux états faisant voir les montants, etc., payés aux entrepreneurs des édifices du parlement et des départements à Ottawa.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

> T. TRUDEAU, Secrétaire.

A. A. BOUCHER, écuyer, Greffier du Comité, Conseil Législatif, Québec.

CHARLES GARTH, entrepreneur pour le Chaustage et la Ventilation des Edifices Publics, en compte courant avec le Département

Total.....\$ 38,270 28 7,819 00 3,100 00 ots. 7,700 00 de férrier à mai, inclusivement 19,651 28 Montant. G Av. 2 janvier.....|Pour borderoau de décembre 1860 de mai...... jusqu'nu 31 décombre ф ခု 육 13 juin 30 Juin 2 janvier..... des Travaux Publies. Quand requ. 1861. 19,651 28 Montant. 7,700 00 2,000 00 cts. 2,000 00 1,100 00 38,270 28 5,819 00 7596 Total......\$ 7352 7848 8345 8659 Numéro du certificat 1111 8 avril...... Par cortificat à compte du bordereau de mai. 13 juin Par certificat à compte des bordereaux dopuis février jusqu'à mai.... 23 août......|Par certificat sur balance du bordereau de mai 26 janvier..... Par certificat en paicment du bordereau de décembre 1860 4 janvier...... Par certificat à compte du bordereau au 31 décembre 1861 31 mars...... Par certificat de balance du bordereau au 31 décembre 1861..... Date du paiement Dt. 1861. 1862.

3 juin 1862.

3 juin 1861. THOMAS McGREEVY, écuyer, entrepreneur des Edifices du Parlement, Dt.

_				
Date du paiement.	DETAILS DU PAIEMENT.	Numéro du cortificat.	Montant de chaque paiement.	
1860. 9 février 12 mars 26 avril 10 mai 20 juin 19 juillet 7 août 18 šept 17 sept 31 octobre 16 nov 19 nov	do do do avril do do do mai do do do juin do do do juilet	5860 5951 6118 6296 6416 6513	\$ cts. 1,737 77 4,429 20 5,034 51 10,445 00 15,855 14 33,269 85 29,315 81 11,000 00 35,000 00 20,000 00 12,675 15 20,000 00	\$ cts.
1861. 1 janvior. 2 février 16 mars 17 avril	Par balance rapportécPar cert. à comp. du bord. revisé de février do balance du do do do do en paiement des bord. de fév. et mars do do avril et à compte	7406	20,000 00 9,000 00 8,289 12 15,194 01 16,918 26	198,762 56 69,401 39 69,401 39
13 juin 18 juin 25 juin 31 juillet 26 août 8 octobre. 19 octobre 20 nov	do do do juillet. do do do juillet. do do do août do avance à compte	7625 7746	15,000 00 25,000 00 20,000 00 40,000 00 40,000 00 10,000 00	
1862.	Par balance		\$140,290 68	

Ottawa, en compte courant avec le Département des Travaux Publics.

25 Victoria.

3 juin 1862.

Av.

Quand reçu.	Détails des bordereaux crédités.	Montant.	
9 mars 23 avril 10 mai 16 juin 19 juillet 6 août 13 nov	do pour mars 1860	\$ cts. 1,737 77 4,429 20 5,034 51 10,464 80 15,835 34 33,269 98 29,315 81 11,000 00 67,675 15	\$ cts.
17 déc 1861. 30 janvier	Par bordereau pour octobre et nov., non approu		198,762 56
6 mars 13 avril 15 mai	Par bordereau revisé jusqu'au ler février 1861 do pour mars, \$15,274 71 Moins les comptes B., 5, 6 et 7. 80 70 Par bordereau pour avril	37,289 12 15,194 01 16,918 26	69,401 39
22 juin 18 juillet 9 août 7 septem.	Par bordercau pour mai	12,264 43 25,196 36 18,677 77 37,946 61 624 15 140,290 68	69,401 39
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		\$235,000 00	

25 Victoria.

MM. Jones, HAYCOCK ET CIE., Entrepreneurs des Edifices des

Dr.

t.			
Date lu paiement.	DETAILS.	Namero du certificat.	Montant.
1860. 3 février	do do février 1860	5576 5704 5561 5939 6260 6276 6288 6260 6276 6442 6564 6870 6904 6970	\$ cts. 2,254 97 3,885 12 10,350 22 5,718 95 24,149 85 11,830 51 5,000 00 32,009 55 32,253 96 20,000 00 10,313 65 37,705 82 1,076 00 8,000 00
1861. 1 janvier P 15 " 11 mars 17 avril 15 mai 26 "	ar balance rapportée	7133 7287 7405 7506 7521	8,000 00 16,000 00 18,360 39 13,920 3S 21,424 43 1,269 75 78,974 95
13 juin	Par balance payée en plus rapportée	7653 7725 7749 7854 7921	126 97 30,000 00 26,175 86 5,000 00 13,992 13 10,000 00 40,000 00 23,700 00 30,000 00 10,000 00 233,994 96
1862. 1 janvier 13 mai	Par balance rapportée Certificat, avance à compte	8831	143,923 00 2,000 00 145,923 0
31 mai	Par balance		\$145,923 0

DEPARTEMENTS, Ottawa, en compte avec le Département des Travaux Publics. 3 juin 1862.

Appendice No. 8.

A٧.

73

Quand reçu.		DETAILS.	Montant.
1860.			\$ cts.
& farriar	Par harderson none	; janvier 1860	2,254 97
16 mars	do do	février 1860	3,885 12
24 avril		mars 1860	10,350 22
8 mai		avril 1860	5,718 95
9 juin	do do	mai 1860supplémentaire pour mai 1860	24,149 85 11,830 51
20 juin		juin 1860	33,009 55
15 août	do	juillet 1860	33,253 96
9 octobre	do	août et septembre 1860	32,313 65
17 novembre		octobre 1860	38,705 82
30 novembre		sur le bordereau supplémentaire pour	1 076 00
10 diambro		nt crédité	1,076 00
10 decemore	pordereau pour nov	embre, non approuvé	***************
		Balance	8,000 00
			204,548 60
1961.			
6 mars 12 avril	Bordereau pour	ee, 28 fevrior 1861 \$14,316 54	42,360 39
	moins à com	ptes Nos. 9, 10 et 11 396 16	13,920 33
4 mai	Bordereau pour	avril—revisé	22,567 21
		Balance	126 97
			78,974 95
20 juin	Par bordereau pour	r mai 1861	26,302 83
18 juillet		juin 1861	18,992 13
14 aoùt	do	juillet 1861	19,904 44
9 septembre	do	noût 1861	24,872 56
		Balance	143,923 00
			233,994 96
	Par balance		145,923 00
			\$145,923 00
		3	OLTO,000 00
			0140,820 00

Mercredi, 4 Juin 1862.

MEMBRES PRÉSENTS:

L'Honorable M. MOORE, PRESIDENT,

Les hon. MM. SEYMOUR, DESSAULLES, Les hon. MM. CAMPBELL, SKEAD.

ALEXANDER,

Hon. Joseph Cauchon.

L'honorable Joseph Cauchon est interrogé.

4 juin 1862.

- 146. Par le Président. Quel montant a été payé aux divers entrepreneurs des édifices publics à Ottawa, antérieurement au 1er juin 1861, et quelle était la balance en mains de l'allocation à cette date ?-Quels paiements ont été faits aux entrepreneurs après cette date ?-Dites le montant de chacun et sa date. l'autorité en vertu de laquelle ont été faits ces paiements, si c'est en vertu d'ordres en conseil ou autrement, et si les paiements ainsi faits ont été basés sur le calcul des ouvrages, déduction faite du percentage que devait retenir le Commissaire des travaux publics, comme le comporte le contrat-Je ne m'en rappelle pas; ces faits peuvent être facilement constatés en reférant aux livres du département.
- 147. Le département s'est-il guidé d'après le rapport du 7 novembre de M. Killaly, sur le toisé et les prix, ou d'après l'estimation subséquente du 11 mars 1862, pour faire les paiements? Le département ne s'est guidé ni d'après le premier ni d'après le second rapport de M. Killaly pour faire les paiements.
- 148. Avez-vous donné à M. Killaly des instructions spéciales relativement au mode qu'il devait suivre pour le toisé ?-et s'il en est ainsi, pouvezvous dire quelles étaient ces instructions ?-Je n'ai point donné de telles instructions à M. Killaly, et celles qu'il a reçues se trouvent dans la lettre du 21 septembre 1861; (Appendice p. 359 et 360), mais le 14 août la lettre suivante a été adressée par mon ordre aux toiseurs.

(Copic.)

No. 37,894, renv., au No. 54,172, Sujet 1026

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS Québec, 14 août 1861.

Monsieur,-J'ai recu instruction de l'honorable Commissaire de vous dire, au sujet du toisé des ouvrages faits et des matériaux livrés à Ottawa, que les soumissionnaires n'ayant pas été informés du mode ou de l'usage que l'on suivrait pour toiser ces édifices, les entrepreneurs ont naturellement dû supposer qu'ils auraient à suivre l'usage de l'endroit où se construisent les édifices, et ont, sans doute, bâsé leurs calculs en conséquence.

Je dois donc vous donner instruction de toiser les ouvrages faits et ceux qui le seront et les matériaux livrés suivant l'usage suivi à Ottawa.

Je dois de plus vous prier de faire bien attention, à l'égard des travaux stipulés au contrat, que les sommes pro rata portées aux bordereaux soient en juste proportion de la somme totale arrêtée au contrat. Je dois encore vous

donner instruction de transmettre directement, à l'avenir, à ce département, Hon. Joseph les bordereaux aussitôt que préparés.

4 juin 1862.

J'ai, etc.,

(Signé,) T. TRUDEAU, Secrétaire.

John Bowes, écuier, Toiseur, Ottawa.

- 149. Avez-vous remarqué que M. Killaly ne se conformait pas aux instructions qu'il avait reçues ?- Ma réponse à la dernière question comprend la réponse à celle-ci.
- 150. Pouvez-vous dire quels moyens a employés M. Killaly pour avoir un toisé exact des travaux, et le département avait-il quelque raison de douter de l'exactitude de ces calculs ?-Je ne le puis. Je ne voulais examiner l'affaire des édifices d'Ottawa qu'après m'être procuré des renseignements justes et complets et être en possession du rapport final de M. Killaly. Mais ce dernier rapport ayant été transmis au département pendant la session, et désirant remplir la promesse que j'avais faite à la chambre de lui soumettre les documents, je me hâtai de les livrer à l'impression, avant même d'avoir eu le temps de les lire.
- 151. Avez-vous remarqué la grande différence qui existe entre le calcul de M. Killaly et celui de M. Page, relativement au coût de l'achèvement des édifices?—Oui, après que le rapport a été imprimé.
- 152. Quels étaient les ouvrages extra commencés lorsque vous êtes devenu Commissaire?—La réponse à cette question se trouve dans les livres du département.
- 153. Dites quels "ouvrages additionnels" ont été ordonnés depuis que M. Rose a résigné la charge de Commissaire des Travaux Publics ?-La réponse à cette question se trouve dans les livres du département.
- 154. Quelle échelle de prix a adoptée le département pour faire les estimations et les certificats d'ouvrages extra ?-Les estimations ont été faites avant mon entrée en charge, d'après une échelle fournie par les architectes et revisée par l'officier du département.
- 155. Etes-vous en possession des détails du rapport de M. Page, faisant voir quelle échelle de prix il a adoptée dans son calcul?—Je ne suis pas en possession de ces détails.
- 156. Pourquoi vous êtes-vous écarté des prix fixés par M. Page, conformément aux instructions que lui avait données le département, le 10 décembre 1860 ?-Je n'ai ni accepté ni rejeté les prix fixés par M. Page; je n'ai payé qu'à compte en attendant des renseignements plus complets.
- 157. M. Page porte le coût des ouvrages extra dépendant du chauffage et de la ventilation, dans tous les édifices à \$282,800, sans comprendre cenx faits en vertu du contrat, tandis que M. Killaly porte à \$974,964,23 la valeur de ces mêmes ouvrages ; pouvez-vous expliquer cette différence ?— Je ne puis en ce moment expliquer la différence qui existe entre les rapports de M. Page et de M. Killuly; si j'eusse été obligé d'agir, j'aurais soigneusement étudié toute l'affaire et pris une détermination.

Hon. Joseph Cauchon. 4 juin 1862. 158. M. Killaly a-t-il été autorisé par vous, soit par écrit ou verbalement, à conclure un règlement final avec les entrepreneurs?—M. Killaly n'a pas été autorisé par moi, ni verbalement ni par écrit, à conclure un règlement final avec les entrepreneurs. Je refère de nouveau le comité à la lettre du 21 septembre, 1861.

159. Considériez-vous que son règlement était final et liait à la fois le gouvernement et les entrepreneurs?—Je n'ai pas considéré que son règlement fût final et liât le gouvernement. Il ne lierait, à mon avis, les entrepreneurs que si le gouvernement le reconnaissait obligatoire.

Samedi, 7 juin 1862.

MEMBRES PRESENTS:

L'honorable M. MOORE, PRESIDENT.

Les hon. MM. Alexander, Les hon. MM. Ross,

"Dessaulles, "Seymour,

"E. H. J. Duchesnay, "Skead.

John Morris, écuier, est introduit et interrogé.

- 160. Par le Président. Avez-vous été employé dans la construction de grands édifices, et où ?—En Angleterre j'ai été employé en qualité d'architecte dans la construction de grands édifices, tels qu'églises, écoles de grammaire, collèges et, plus tard, en ce pays, j'ai été commis des travaux au collège Knox et à l'université de Toronto.
- 161. Avez-vous été employé aux édifices d'Ottawa et en quelle capacité? J'ai agi en qualité de commis des travaux à Ottawa.
- 162. Quand avez-vous été employé pour la première fois à l'occasion de ces édifices ?—Au commencement de l'été de 1859.
- 163 Avez-vous donné quelque avis au sujet des plans des édifices?—Si c'est le cas, quand et à qui ?—Je fus spécialement demandé pour mesurer et comparer les dimensions des édifices telles que portées aux différents plans soumis au gouvernement. J'ai été consulté quelquefois, en conversation, par l'assistant Commissaire des Travaux Publics, au sujet du mérite ou des défauts des plans. J'ai aussi suggéré la manière d'analyser les dessins sous forme de tableau; ce qui a été adopté; mais je n'ai jamais vu ce tableau après sa confection. Je fis ces suggestions et donnai ces comparaisons à l'assistant Commissaire des Travaux Publics, et en partie à M. Rubidge, avant son départ pour Québec, lorsque l'assistant Commissaire s'occupait de comparer les plans et rédigeait son rapport.

- i I64. Pensiez-vous que ces édifices pouvaient être construits, suivant les John Morris, plans adoptés, pour la somme mentionnée dans les annonces qui demandent écuyer.

 des plans? Certainement que non ; et j'exprimai l'opinion que l'édifice du 7 juin 1862. parlement à lui seul ne pouvait être achevé pour moins de £150,000 (cent cinquante mille louis) et que les édifices du département et la résidence du gouverneur général coûteraient autant.
- 165. Avez-vous exprimé une opinion sur le coût des édifices; quelle était cette opinion, et à qui l'avez vous exprimée? J'ai exprimé mon opinion verbalement à l'assistant commissaire des travaux, comme je l'ai dit plus haut.
- 166. Lorsque vous avez examiné les plans pour la première fois, y avezvous remarqué quelques défauts? Si c'est le cas, dites quels étaient ces défauts. Je remarquai, mais en bien peu de cas, qu'il se trouvait des murs aux étages supérieurs qui n'étaient pas appuyés sur des murs correspondants dans le soubassement. Je remaquai aussi, à deux ou trois endroits, que le toît ne répondait pas suffisamment aux exigences de la saison d'hiver. Je m'aperçus aussi que certaines parties n'étaient pas suffisamment éclairées. J'exprimai aussi l'opinion qu'il n'était pas à propes de faire d'excavations pour le soubassement des édifices du parlement, ce qui cût nécessité des murs d'appui dispendieux et des balustrades d'ornement.
- 167. Le système de chauffage et de ventilation vous a-t-il paru bien ordonné? ou avez-vous indiqué des erreurs manifestes, et à qui ? Et ne pouvait-on pas remédier aux défauts avant d'adjuger les ouvrages? Il n'y a rien eu de définitivement réglé pour le chauffage des édifices avant la passation des contrats; mais, suivant moi, on avait passablement bien pourvu à la ventilation. Je ne pense pas qu'on eût pu faire d'arrangements beaucoup plus parfaits pour la ventilation, avant de connaître la manière dont se ferait le chauffage, et ce dernier point aurait dû être réglé préalablement à tout contrat.
- 168. Etait-il nécessaire de faire les canaux et les conduits à air en pierre de taille? Et qui a ordonné ce genre d'ouvrage? Je crois qu'il était nécessaire de faire les canaux en pierre de taille, si on voulait les construire en pierre. Je crois aussi que les conduits à air, s'ils sont nécessaires, doivent avoir un parement uni. L'assistant commissaire a ordonné verbalement le genre de maçonnerie adopté pour les canaux, ainsi que leurs dimensions. Le genre de maçonnerie adopté pour les conduits l'a été pour satisfaire aux strictes exigences des entrepreneurs du chauffage et de la ventilation; et bien que ce fait fût suffisamment à la connaissance des officiers du Département des Travaux Publics, il ne fut donné aucun ordre par écrit.
- 169. Combien vaut par pied la pierre de taille employée pour ces travaux? Il y a deux ou trois différentes qualités d'ouvrages dans les canaux et les conduits à air. Quelques parties peuvent valoir de 20 à 25 cents le pied, tandisque d'autres valent cinquante pour cent de plus; et la maçonneris cintrée pourrait valoir de trois à quatre cents pour cent de plus que celle qui coûte le moins cher.
- 170. Comment se toisent d'ordinaire ces genres de travaux?—Sur le parement.
- 171. Qui vous a donné vos instructions? Est-ce le département, sont-ce les architectes, ou en avez-vous reçu des deux?—Le département des Travaux Publics me dit de recevoir à tous égards mes instructions des architectes.
 - 172. Avez-vous reçu d'officiers du département des instructions qui ne

John Merris, 6cuyer. 7 juin 1862. vous auraient pas été adressées officiellement de la part du sccrétaire?—Si c'est le cas, qui vous les a données et quelle en était la teneur?—Je ne me rappelle pas avoir reçu d'instructions de la part d'officiers du département au sujet des édifices.

- 173. Avez-vous toujours communiqué officiellement avec le département?—Il ne m'appartenait pas de le faire sur aucune question ayant trait aux édifices, à l'exception de quelques unes sur lesquelles je fus spécialement chargé de faire rapport. Mes rapports sont entre les mains des officiers du département.
- 174. Avez-vous reçu des ordres spéciaux au sujet du toisé des ouvrages extra?—Si c'est le cas, quels étaient ces ordres?—Je n'ai jamais reçu d'ordres spéciaux à ce sujet.
- 175. Avez-vous tenu des comptes exacts du toisé de ces ouvrages?—Si tel est le cas, pouvez-vous donner maintenant un état comparatif des quantités réelles et mesurées?—J'ai tenu des comptes du toisé de tous les ouvrages; ces comptes sont aux archives du département; mais par suite de l'avancement rapide des travaux, on n'a fait, pendant la première année, que des mesurages approximatifs, mon intention étant de les compléter pendant l'hiver, et de faire des plans et sections pour les expliquer et les vérifier. J'étais occupé à cela avant que M. Page eût été chargé de faire sa première investigation.
- 176. Avez-vous exprimé une opinion officiellement ou d'autre manière aux architectes ou à d'autres officiers sur les prix que vous considériez être raisonnables pour ces ouvrages?—Si tel est le cas, énoncez votre opinion, et ont-ils jamais fixé des prix sans vous consulter?—Une fois seulement, lorsque je fus appelé à faire rapport au département (voir rapport). J'ai souvent conversé avec les architectes au sujet des prix; mais je ne considérais pas ces conversations comme officielles. Les prix ont toujours été invariablement fixés par eux.
- 177. Avez-vous fait les bordereaux mensuels et les aves-vous certifiés corrects?—Si oui, quelle raison aviez-vous de les certifier?—Les bordereaux mensuels du toisé ont été faits par moi ou mes aides, et je n'ai certifié qu'une exactitude approximative.
- 178. Qui a donné aux entrepreneurs instruction de faire des ouvrages extra?—et dites qui a donné instruction de faire les travaux des égouts et des conduits à air. Les instructions ont été données en quelques cas directement par les architectes, (ce dont je me plaignis au département) et en d'autres cas, elles l'ont été par mon intermédiaire.
- 179. Les architectes signent-ils d'ordinaire les bordereaux et prennentils ainsi la responsabilité sur eux? Dans la pratique de la profession, cela se fait toujours, et presque exclusivement sans la signature du commis des Travaux.
- 180. Les architectes ont-ils ainsi signé et pris la responsabilité des bordereaux?—Oui, ils l'ont fait.
- 181. Les travaux ent-ils été examinés par quelque officier du département des Travaux Publics pendant que vous étiez employé?—Si c'est le cas, cet officier a-t-il objecté aux prix ou au caractère de l'ouvrage?—Et quelles ont été ses objections?—Oui, M. Page, l'ingénieur en chef, a examiné les ouvrages pendant que j'étais employé. Je ne sache pas que M. Page ait jamais objecté à la nature des travaux. Je crois qu'en certains cas, de concert

avec les architectes, il a admis quelque modification dans les prix, et les a soit John Morris, augmentés ou diminués. Il a toujours eu soin, en tout ce qui est à ma connaissance, de laisser la responsabilité telle qu'elle avait d'abord été réglée.

7 juin 1862.

- 182. Vous rappelez-vous si M. Page a objecté à la manière dont se faisaient les travaux, à la qualité de l'ouvrage ou au mode de toisé? Et avez-vous fixé, de concert, les prix qui seraient alloués? Je n'ai jamais entendu dire que M. Page ait objecté à la manière dont les ouvrages étaient faits. Je l'ai entendu approuver la qualité de l'ouvrage fait jusqu'au temps de son examen. Je ne sache pas qu'il ait objecté au mode de mesurage. Il m'a en quelques cas parlé des prix et nous en avons, de concert, fixé le chiffre.
- 183. Avez-vous vu les bordereaux faits en février, 1861, et ces bordereaux ont-ils été signés de vous et des architectes? Les bordereaux faits en février 1861, l'ont été sous la direction de M. Page et de concert avec les architectes. J'ai signé ces bordereaux seulement pour la forme, vû qu'ils étaient faits sous la surveillance d'un officier supérieur du département.
- 184. Les prix y portés étaient-ils raisonnablement rémunératifs? et avezvous quelque raison de revenir de votre opinion d'alors? Les prix réglés, en autant que je les connais, étaient raisonnablement rémunératifs pour l'ou rage déjà fait. Je n'ai aucune raison de revenir de mon opinion au sujet des prix dont j'ai eu connaissance.
- 185. Ces prix devaient-ils s'appliquer aux genres semblables d'ouvrages restant à faire, et à votre système de mesurage?—Les prix et le mode de mesurage devaient s'appliquer à l'avenir aussi bien qu'au passé, à moins que des circonstances imprévues ne fissent juger à propos de les reconsidérer.
- 186. Croyez-vous que les entrepreneurs aient droit d'être indemnisés à raison de la suspension des travaux extra, lorsque l'ouvrage fait et les matétériaux fournis ont été payés à de justes prix? Je ne pense pas que les entrepreneurs aient droit d'être indemnisés à raison de la suspension des travaux extra, s'ils ont été payés de tout l'ouvrage fait et des matériaux fournis à de justes prix, à moins que par suite d'un ordre qu'on leur aurait donné de faire de nouveaux ouvrages du même genre, ils n'eusssent contracté des engagements ou fait des préparatifs en vue de l'exécuter.

Av.

APPENDICE No. 9.

Le Grefferer en compte avec l'honorable Conseil Legislatif, pour diverses sommes reçues et déboursées par lui depuis lo ler janvier 1861, jusqu'au 1er janvier 1862.

1981					\$ cts.	1861.		\$ cts.
1 janvier	Balanco duo au	Conseil Lés	gislatif co	1 janvier Balance due au Conseil Législatif ce jour	16,565 96		Indonnité des membres	39,770 70
30 avril	Montant d'un w	arrant No.	1127, daté	30 avril Montant d'un warrant No. 1127, daté le 23 avril 1861	20,000 00		Appointements des officiers	18,809 28
31 mai	op	qo	1350, da	1350, daté lo 22 mai 1861	20,000 00		Gages des messagers ot journaliers	9,794 84
ч ор	do	do	1376, dat	1376, daté le 27 mai 1861	240 00		Impression, papier à imprimer et reliure, y compris	
10 juin	do do	qo	1474, da	1474, date le 8 juin 1861	20,000 00		\$2,500 dues sur un ancien compte	
, 61	Moitic du premium 1 royale contre le	um romis p	er la com sur la vio	19 " Moitić du premium remis par la compagnie d'assurance royale contro le fou et sur la vie	215 50		rapoterte, y compris bannees aues sur uncreus compres. Déboursés pour la bibliothèque, y compris un prêt de	67 600 6
тор	do Moitié du premium contre le feu de	ium remis p u de l'Amér	dar la com rigue Brita	isé du premium remis par la compagnio d'assuranco contro lo seu do l'Amériquo Britanniquo	144 00		\$10 33 4 in dividedus, dorant etro remoduse au greffier d la prochaine allocation parlementaire	
10 2011.	Montant des ho	moraires su	ir sont hill	10 south Montant des honoraires sur sent hills mrivés, y commis			Papiers-nouvelles et annonces	1,109 03
	le montant char	chargé par l	l'imprimeu	in montant charge par l'impriment du parlement pour lour impression	461 00		Frais do port et télégrammes	90 996
97 sontombro	Montant d'un w	or tuone	27.13 dats	97 soniombre Montant d'un warrant No 27.13, dats la 19 sant 1861	10		Comptes do marchands	1,848 95
14 Akombas		Q.	375 dot	975 dot6 lo 12 de 1881			Combustibles, gaz ot eau	1,715 17
····		3	in footo				Assurance	2,532 23
							Paye aux écrivains surnuméraires,	352 90
							Frêt ot " Express"	48 46
_							Balanco	11,128 13
1040					\$99,926 46			\$99,926 46
1 janvier	Balance due par	le greffer	ce jour	1 jantier Balance due par le greffier ce jour	\$11,128 13			
-								-

INDEX

DU

VINGTIEME VOLUME.

25 VICTORIA, 1862.

ABBOTT, C., et autres, du township de Lambton. Pétition, 139.

Abbott, L., maire du township de Hatley. Pétition, 153.

ACTE REFONDU DES MUNICIPALITÉS, B. C. AMENDEMENT DE L'. Voir Bill No. 19.

Actes, Continuation des. Voir Bill No. 3.

Actions, Prescription des. Voir Bill No. 1.

ACTON:

Conseil municipal d'. Pétition du, 61.

Township d'. Pétitions du, 83, 153.

Confirmation de l'arpentage du township d'. Voir Bill No. 2.

ADMINISTRATION:

L'honorable Sir N. F. Belleau fait rapport que Son Excellence avait accepté la résignation des membres composant la présente, mise entre les mains de Son Excellence, et qu'ils ne conservent maintenant leurs portefeuilles que jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, 145.

ADRESSES:

A Son Excellence le Gouverneur-Général :-

Résolution pour une, en réponse au discours du trône, proposée, 30. Lue et débats sur icelle, 32. Débats ultérieurs remis, 32. Débats repris et la dite résolution adoptée unanimement, 37. Comité chargé de préparer une adresse fondée sur cette résolution, 37. Rapportée et adoptée, 39. Présentée, 41. Réponse, 41. Impression de l'adresse et de la réponse ordonnée, 41.

Adresses—(Suite.)

- Pour un état du nombre des patentes émises en 1859, 1860 et 1861, pour les terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes dans le Haut-Canada et le Bas-Canada, 41. Réponse, 56. Voir Appendice No. 2.
- Pour copies de la correspondance relativement à la compagnie des vapeurs océaniques 41. Réponse renvoyée à un comité spécial, 67. Deux membres ajoutés à ce comité, 81. Voir Documents de la Session, No. 1.
- Pour copie de tout ordre en conseil jou autre autorité en vertu de laquelle des déductions ont été exigées, ou la commission pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, a été augmentée, avec copie de toute la correspondance sur le sujet, 41. Réponse, 62. Voir Appendice No. 2.
- Pour un état relativement aux édifices publics à Ottawa, proposée et débats sur icelle, 42. Amendement proposé et adopté après débats, 42. Réponse, 95. Voir Documents de la Session.

A sa Majesté:-

De condoléance au sujet du décès du Prince-Epoux, proposée, adoptée et transmise à l'Assemblée pour son concours, 57. L'Assemblée concourt, 58.

A Son Excellence le Gouverneur-Général:

- Pour transmettre l'adresse ci-dessus envoyée par l'Assembée à cette Chambre pour son concours, 58. Cette Chambre y concourt, et l'Assemblée en est informée, 58. Présentée, 66. Réponse de Son Excellence le Gouverneur Général, 66.
- Pour le rapport de la commission sur la milice, 59. Réponse, voir Documents de la Session, No. 17.
- Pour un état des diverses sommes qui ont été payées dans chacunc des années 1860 et 1861, aux différents journaux et papiers-nouvelles publiés dans les cités et villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, St. Jean, Toronto, Hamilton, Kingston, Ottawa et London, dans lesquels le gouvernement de la province fait insérer, pour publication, ses annonces, notices et avis publics de toute espèce pour les différents départements de l'administration. Aussi, un état des impressions qui ont pu être exécutées pendant les mêmes années, par les propriétaires des dits journaux et papier-nouvelles, par ordre et aux frais du gouvernement de la province, ou d'aucun des départements publics, avec les sommes qui ont été payées pour telles impressions; et aussi, un état de ce que les notices et avis publics, insérés dans la Gazette Officielle, par ordre du gouvernement ou des départements publics ou en vertu des lois existances, ont couté pour chacune des dites années, 87.
- Pour copie du rapport des arbitres provinciax, daté du 18 octobre 1961, sur les réclamations de certains propriétaires de ponts de péage, sur la rivière des Prairies, ainsi que du témoignage, 107. Réponse, 172. Voir Documents de la session, No. 25.

Adresses—(Suite.)

- Pour un état des décès et des rapports des enquêtes tenues durant les trois dernières années, dans chacune des prisons des districts de Montréal, Québec et Trois-Rivières, avec les noms des coroners et des médecins qui ont fait telles enquêtes, et les sommes qui ont été payées aux dits coroners et médecins pour chacune des dites enquêtes. Aussi, et pour les mêmes années, un état des comptes rendus des examens des aliénés qui ont été, de temps à autre, confinés dans les dites prisons, avec les noms des médecins qui ont fait tels examens, et les sommes qui leur ont été payées àtitre d'honoraires par le gouvernement ou les sheriffs, 87.
- Pour un état des noms des employés du bureau de poste de Montréal, 111. Réponse, 131. Voir Documents de la Session, No. 1. Renvoyée au comité conjoint des impressions, 133.
- Pour copies de la correspondance relative à la démission de la charge de juge de paix du comté de Brant, de Lawrence Daniels, écuier, du township de Furford, 118. Réponse, 136. Voir Archives.
- Pour un état du nombre des licences d'auberges et de boutiques, distilleries et brasseries, émises dans le Haut-Canada, 124, 125. Amendement ajouté, 128. Réponse, 211. Voir Documents de la Session, No. 30.
- Pour un état relatif à l'impression et à la papeterie dans certains départements du gouvernement civil, 128.
- Pour un warrant en faveur du greffier pour vingt mille piastres, 141.
- Relative à la convocation du parlement, au plus tard pour la fin de janvier ou le commencement de février, chaque année. Proposée, 157. Objectée et adoptée après débats, 158. Contents, 33. Non-contents, 9. Réponse, 182.
- Pour copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur les affaires et l'état financier de l'université et du collége universitaire de Toronto, Haut-Canada, 182.
- Pour un warrant en faveur du greffier pour vingt mille huit cents piastres, 264.
- De l'orateur de l'assemblée législative en présentant, pour la sanction royale, le bill des subsides, 268.

AGRICULTURE:

Société d', de Jacques-Cartier. Pétition, 84.

Amendement à l'acte d', du Bas-Canada, 105.

Amendement à l'acte pour encourager l', dans le Haut-Canada. Voir Bill No. 4

AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE:

- Spéciaux, proposés et débats, 54. Motion en amendement négativée après débats, 54. Motion principale adoptée, 54, 112, 144, 145, 150, 221. Voir Résolutions.
- Que lorsque cette chambre s'ajournera ce jour, 8 mai, elle demeure ajournée à demain, à cinq heures P. M. Question mise, 112. Adoptée, 112.

ALLAN, HUGH, et autres, de Montréal. Pétition, 135.

ALLAN, HUGH, Invite les membres du conseil législatif à faire partie d'une excursion à bord du steamer Hibernian, 209.

ALLARD, G. B., et autres, de la ville de Sorel. Pétition, 127.

AMELIASBURGH, Conseil municipal d'. Pétition, 139.

Anderson, W. H., et autres, marchands banquiers et trafiquants, de Québec. Pétition, 164.

Annis, W., et autres, de Whitby et Whitby Est. Pétition, 30.

APPEL DE LA CHAMBRE. Membres présents et absents, 35, 36.

APPELS et procédure dans les cours supérieures et les cours de circuit. Voir Bill No. 5.

ARCHAMBAULT, L'honorable M., prête serment, 45.

ARGUE, H., Township de Cowan. Pétition, 130.

ABNPRIOR, Incorporation du village d'. Pétition, 98. Voir Bill No. 6.

ARTHUR:

Conseil municipal d'. Pétition, 50.

Et Luther, pour confirmer le prêt pour grains de semence dans. Voir Bill No. 7.

ARTS et manufactures :

Bas-Canada, chambre des. Pétition, 52.

Haut-Canada, chambre des. Pétition, 75.

Assemblée législative :

Se rend à la barre du conseil législatif, 19, 20, 264.

Adresse de l'orateur de l', en présentant le bill des subsides pour la sanction royale, 268.

Messages de l' et à l'. Voir Messages. Bills de l' et à l'. Voir Bills.

Assomption, Joliette, Berthier et Montcalm; modification des limites des comtés de l'. Voir Bill No. 43.

Assurances:

Américaine du Canada. Pétition 29.

Britannique Américaine du Canada, compagnie d'. Pétition, 29.

Compagnie d', de la Reine, Rapport de la, 25. Voir Documents de la Session. Compagnie d', provinciale du Canada. Pétition, 29.

Compagnie d', de Hartford, contre le feu. Rapport, 40.

Compagnie d', "Home" de New-York. Rapport, 45.

Assureurs canadiens pour les lacs et les rivières: Incorporation de l'association des. Pétition, 29.

Asyle:

Pour les Ivrognes. Pétition, 97.

Pour les personnes agées et infirmes. Pétition pour l', 40.

AUBERGES, Amendement de la loi relative aux droits sur les licences d'. Voir Bill No.

AUGUSTA, Conseil municipal d'. Pétition, 34.

AURORA, Incorporation du village d'. Pétition, 52.

AYLMER, Académie de St. Paul d'. Voir Bill No. 8.

 ${f B}_{{ t ABY}}$: L'honorable F , prête serment, 19.

Pétition contre l'élection et rapport de l'honorable F., 53.

BAIE GEORGIENNE, Canal de la. Pétitions, 152, 161.

BAGOT, Conseil municipal de. Pétition, 77.

BAILLARGEON, Le très-révérend, évêque de Tloa. Pétition, 30.

BANQUES:

Commerciale, amendement de la charte de la. Voir Bill No. 18.

Pour prohiber la circulation de gravures imitant les billets de. Voir Bill No. 9.

D'épargne de Northumberland Durham. Rapport, 24. Voir Documents de la Session.

Pour amender la charte de la, d'épargne de Northumberland et Durham. Pétition, 30.

Du Haut-Canada. Pétitions, 29, 35.

Incorporation d'une, de crédit foncier. Pétitions, 43, 64, 80, 104, 126, 135, 152, 170.

D'épargne de la cité et du district de Montréal. Rapports, 57, 79.

De prévoyance et d'épargne de Québec. Rapport, 62. Voir Documents de la Session.

De la cité de Montréal. Rapport, 62. Voir Documents de la Session.

Commerciale du Haut Canada. Pétition, 77.

De crédit foncier, création d'une. Pétitions, 122, 124, 131.

D'épargne, pour amender l'acte relatif aux. Voir Bill No. 97.

BANQUEROUTIERS, Haut Canada. Voir Bill No. 10.

BARNETT, Thomas, musée des chûtes de Niagara. Pétition, 75.

BARNSTON, conseil municipal de. Pétitions, 116, 139.

BARRIE, corporation de. Pétition, 104.

BATHURST, Elmsley et Burgess nord, conseils municipaux de. Pétition, 135.

Beauce, conseil municipal de. Pétitions, 98, 105.

BEAUHARNOIS, Incorporation de la compagnie de navigation de. Pétition, 157.

Beauregard, J. J. de, de St. Paul de la Valtrie. Pétition, 139.

BELANGER, A. et autres, de Québec. Pétition, 34.

Belleau, Révd. S. et autres, Ste. Croix. Pétition, 80:

Benoir, L., et autres, du comté de Chambly. Pétition, 122.

BERNARD, Révd. S. J., et autres, de Ste. Claire. Pétition, 29.

BIBLIOTHÈQUE:

Rapport du bibliothécaire sur l'état de la, 24. Lu, 24. Voir Appendice No. 1.

Comité conjoint de la, nommé par l'assemblée législative. Voir Messages.

Comité conjoint de la, nommé par cette Chambre. Voir Comités.

Rapport du comité conjoint de la. Voir Comités.

BIDDULPH ET McGILLIVRAY, Séparation des townships de. Pétitions, 139, 233. Voir Bill No.. 11.

BIGNELL, J. et autres, de Lambton et Aylmer. Pétition, 76

BILLS:

Lu pro formâ, 22.

Sanction royale donnée à certains, durant la présente session, 264 à 268 inclusivement.

Delai prolongé pour recevoir les pétitions pour, privés, 57

Delai prolongé pour recevoir les, privés 62.

Delai prolongé pour recevoir les rapports du comité des ordres permanents et des privés, 101.

L'orateur prié de faire les arrangements, durant la vacance, qui ne nécessiteront qu'une seule publication de tous avis relatifs aux, privés ou autres sujets qui, par les règles des deux chambres, exigent la publication d'avis, 250

Réservé, relatif à l'incorporation de la compagnie de passage, par bateau-à-vapeur, entre Nouvelle-Edinburg et Waterloo, 268.

Proclamation annonçant la sanction royale donnée par Sa Majesté, en Conseil, pour permettre à F. C. Capréol de disposer de certains terrains au moyen d'un partage, ix.

- 1.—Bill de la prescription des actions:
 - Reçu et lu, 120. Lu la seconde fois et renvoyé, 129. Un amendement est rapporté et adopté, 162. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'assemblée, 167. Amendement agréé, 222 Sanctionné, 9 juin.
- 2.—Bill confirmant l'arpentage du township d'Acton:
 - Reçu et lu, 186. Lu la seconde fois et renvoyé, 196. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'assemblée en est informée 202. Sanctionné, 9 juin.
- 3.—Bills des actes continués :
 - Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 228.

 Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 229. Sanctionné, 9 juin.
- 4.—Bill pour amender l'acte pour encourager l'agriculture, Haut-Canada:
 - Présenté par l'honorable M. Alexander et lu, 221. Motion pour la seconde lecture retirée après débats, 221
- 5.—Bill relatif aux appels et à la procédure dans les cours supérieures et de circuit :
 - Reçu et lu, 193. Seconde lecture remise, 224. Lu la seconde fois, 239. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 245. Sanctionné, 9 juin.
- 6.—Bill d'incorporation du village d'Arnprior:
 - Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 229. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 234. Sanctionné, 9 juin.
- 7.—Bill confirmant le prêt pour semences dans Arthur et Luther :
 - Reçu et lu, 173. Lu la seconde fois et renvoyé, 175, 176. Rapporté sans amendement, 181. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 193. Sanctionné, 9 juin.
- 8.—Bill de l'académie de St. Paul, Aylmer:
 - Reçu et lu, 226. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Amendements rapportés et adoptés, 237, 238. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Amendements adoptés par l'Assemblée, 252. Sanctionné, 9 juin.
- 9.—Bill prohibant la circulation de gravures imitant les billets de banque :
 - Présenté par l'honorable M. A. J. Duchesnay et lu, 61. Seconde lecture remise, 87. Déchargé des ordres du jour, 112.
- 10.—Bill de banqueroute, Haut-Canada:
 - Présenté par l'honorable M. S. Smith et lu, 66. Seconde lecture remise, 78, 96, 112, 125. Seconde lecture remise de nouveau après débats, 129, 142. Lu l'ordre du jour pour la seconde lecture, 159. Déchargé, 159.

- 11.—Bill de séparation des townships de Biddulph et McGillivray:
 - Reçu et lu, 211. Lu la seconde fois et renvoyé, 230. Rapporté sans amendement, 242. Motion pour la troisième lecture, 242. Motion, en amendement, pour le renvoyer à un comité général, négativée après débats, 242. Motion principale adoptée, bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 242, Sanctionné, 9 juin.
- 12.—Bill pour hypothéquer une propriété de l'église de Brantford :
 - Reçu et lu, 187. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 196. Motion pour la seconde lecture objectée et adoptée après débats, 196. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 196. Rapporté sans amendement, 203. Débats sur la motion pour la troisième lecture, 203. Débats sur la motion, en amendement, pour la troisième lecture d'hui en six mois, 203. Négativée, contents, 8, non-contents, 34. Motion principale adoptée, 204, contents, 34, non-contents, 8. Bill lu la troisième fois, passé et l'assemblée en est informée, 204. Sanctionné, 9 juin.
- 13.—Bill d'amendement relatif au chemin de fer de Brockville et Ottawa:
 - Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, et rapporté sans amendement, 229. Lu l'ordre pour la troisième lecture, 246. Un amendement au bill est proposé et adopté après débats, 246. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'assemblée, 246. Amendement agréé, 251. Sanctionné, 9 juin.
- 14.—Bill relatif au bureau d'agriculture :
 - Reçu et lu, 188. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 196. La Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, 225. Motion pour la troisième lecture adoptée, 225, contents, 32, non-contents, 2. Bill lu la troisième fois, passé et l'assemblée en est informée, 226. Sanctionné, 9 juin.
- 15.—Bill de transfer à des syndics de certains immeubles de la succession Campbell:
 - Reçu et lu, 221. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'assemblée en est informée, 237. Sanctionné, 9 juin.
- 16.—Bill de la navigation à vapeur de l'intérieur du Canada:
 - Présenté par l'honorable M. Hamilton, (Kingston), et lu, 82. Seconde lecture remise, 108, 126, 137. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 158. Déchargé des ordres du jour, 158. Replacé sur les ordres du jour, 166. Lu la seconde fois et renvoyé, 172. Amendements rapportés et ordonné qu'ils soient pris en considération, 181, 182. Pris en considération et adoptés, 194. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'assemblée, 212. Passé, 252. Sanctionné, 9 juin.
- 17.—Bill relatif au chemin de fer de Cobourg et Peterborough:
 - Reçu et lu, 252. Quarante quatrième règle suspendue, bili lu la seconde fois et renvoyé, 252. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'assemblée en est informée, 254. Sanctionné, 9 juin.

- 18-Bill pour amender la charte de la banque Commerciale:
 - Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 192. Sanctionné, 9 juin.
- 19.—Bill pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada:
 - Présenté par l'honorable Sir E. P. Taché et lu, 48. Seconde lecture remise, 63. Lu la seconde fois et renvoyé, 73. Amendements rapportés, 85-Considérés, amendés par la chambre et adoptés, 92. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 96. Passé, 174. Sanctionné, 9 juin.
- 20.—Bill relatif à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel, Haut-Canada:
 - Reçu et lu, 211. Motion pour la seconde lecture adoptée après débats, et bill lu la seconde fois, renvoyé à un comité général et rapporté sans amendement, 230. Lu la troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 238. Sanctionné, 9 juin.
- 21.—Bill d'arpentage dans le township de Crowland:
 - Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 230. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 234. Sanctionné, 9 juin.
- 22.—Bill des droits de douane :
 - Reçu et lu, 258. Lu la seconde fois, 260. 44e règle suspendue et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 260. Sanctionné, 9 juin.
- 23.—Bill pour amender les actes relatifs aux émigrés et à la quarantaine :
 - Reçu et lu, 250. 44e règle suspendue et bill lu la seconde fois, 250, 251. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 254. Sanctionné, 9 juin.
- 24.—Bill concernant les droits d'Excise:
 - Reçu et lu, 258. Motion pour la seconde lecture adoptée après débats, et bill lu la seconde fois, 260. 44e règle suspendue, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 260. Sanctionné, 9 juin.
- 25.—Bill pour venir au secours des réprésentants Ford :
 - Reçu et lu, 239. Lu la seconde fois et renvoyé, 247. Rapporté sans amendement, 248. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 249. Sanctionné, 9 juin.
- 26.—Bill relatif au testament de Gage:
 - Présenté par l'honorable M. Christie et lu, 101. Seconde lecture remise, 112. Lu la seconde fois et renvoyé, 119. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 153. 84e règle suspendue, 157. Passé, 209. Sanctionné, 9 juin.

- 27.—Bill pour la réorganisation du Grand Tronc de chemin de fer :
 - Reçu et lu, 252. Motion pour suspendre la 46e règle objectée et adoptée après débats, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 252. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 254. Sanctionné, 9 juin.
- 28.—Bill de l'incorporation des Sœurs de Lorette à Guelph:
 - Reçu et lu, 189. Lu la seconde fois et renvoyé, 197. Amendements rapportés, 205. Les deux premiers adoptés, 205. Lu le troisième et dernier amendement, et motion pour l'amender adoptée après débats, 205. Bill lu, tel qu'amendé, la troisième fois, 222. Question mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, 222. Motion pour ajouter une clause objectée et négativée, contents, 3, non-contents, 34, motion principale adoptée et bill, tel qu'amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 222, 223. Amendements agréés par l'Assemblée, 226. Sanctionné, 9 juin.
- 29.—Bill relatif au collège de St. Ignace, Guelph:
 - Reçu et lu, 177. Seconde lecture remise, 185. Lu la seconde fois et renvoyé 194. Amendements rapportés, 215, 216. Motion pour la troisième lecture, 216. Motion en amendement à l'effet d'amender le dit bill de nouveau, 216. Objectée, et négativée, 216. Contents, 3. Non contents, 34. Motion principale adoptée, 216. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 216. Amendements agréés par l'Assemblée, 240. Sanctionné, 9 juin.
- 30.—Bill de la compagnie de poudre de Hamilton:
 - Reçu et lu, 186. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 201. Sanctionné, 9 juin.
- 31.—Bill de la consolidation de partie de la dette du comté de Hastings:
 - Reçu et lu, 176. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 191. Sanctionné, 9 juin.
- 32 -Bill de la division du township de Hemmingford:
 - Reçu et lu, 186. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 202. Sanctionné, 9 juin.
- 33.—Bill relatif à la congrégation presbytérienne de Hinchinbrooke :
 - Reçu et lu, 187. Seconde lecture remise, 195. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 225. Rapporté sans amendement, 44e règle suspendue et bill lu la troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 225. Sanctionné, 9 juin.
- 34.—Bill des chemins de péage, Isle-Jésus :
 - Reçu et lu, 243. Lu la seconde fois et renvoyé, 247, 248. Amendements rapportés et adoptés, 256. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 256. Amendements agréés par l'Assemblée, 259. Sanctionné, 9 juin.

BILLS-(Suite.)

- 35.—Bill pour la liquidation des compagnies insolvables:
 - Présenté par l'honorable M. McDonald et lu, 82. Lu la seconde fois et renvoyé, 120. Rapporté sans amendement, 128. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 133.
- 36.—Bill relatif aux chemins à rails plats, Haut-Canada:
 - Présenté par l'honorable M. Cameron et lu, 101. Lu la seconde fois et ordre de le renvoyer à un comité général, 119. Ordre remis, 125. La Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, 129. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 133.
- 37 .- Bill relatif aux débiteurs par jugement, Haut-Canada:
 - Présenté par l'honorable M. Alexandre et lu, 122. Seconde lecture remise, 137. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 158. Déchargé des ordres du jour, 158.
- 38.—Bill pour amender les lois du jury, Haut-Canada :
 - Présenté par l'honorable M. S. Smith et lu, 66. Bill, sur motion, lu la seconde fois après débats, 125. Renvoyé 125.
- 39.—Bill relatif aux lignes latérales dans Kenyon:
 - Reçu et lu, 174. Lu la seconde fois et renvoyé, 176. Rapporté sans amendement, 181. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 193. Sanctionné, 9 juin.
- 40.—Bill d'incorporation de l'hospice des orphelins et des veuves de Kingston :
 - Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 78. Lu la seconde fois et renvoyé, 107. Un amendement est rapporté et adopté, 111 Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 118. Amendé par l'Assemblée et amendement agréé, 174. Sanctionné, 9 juin.
- 41.—Bill pour établir un arpentage dans le township de King:
 - Reçu et lu, 193. Lu la seconde fois et renvoyé, 224. Le comité fait rapport qu'il n'est pas convenable de législater sur le sujet, 241.
- 42.—Bill d'incorporation du village de Lanark :
 - Reçu et lu, 210. Motion pour la seconde lecture adoptée après débats, lu la seconde fois et renvoyé, 229. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 234. Sanctionné, 9 juin.
- 43.—Bill pour modifier les délimitations des comtés de l'Assomption, Joliette, Berthier et Montcalm:
 - Reçu et lu, 189. Lu la seconde fois et renvoyé, 198. Le comité fait rapport que le bill, n'étant pas fondé sur une pétition, il ne doit pas être passé, 216 et 217.
- 44.—Bill pour amender l'acte relatif au Conseil Législatif:
 - Présenté par l'honorable M. Boulton et lu, 154. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 159. Déchargé des ordres du jour, 159.

BILLS—(Suite.)

- 45.—Bill des locateurs et locataires :
 - Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois et renvoyé, 173. Amendements rapportés et adoptés, 176. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 183. Amendements agréés par l'Assemblée, 209. Sanctionné, 9 juin.
- 46.—Bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis:
 - Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 229. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 235. Sanctionné, 9 juin.
- 47.—Bill relatif au chef-lieu du comté de Lincoln :
 - Reçu et lu, 168. Motion pour la seconde lecture adoptée après débats, et bill lu la seconde fois, 172. Motion pour le renvoyer à un comité adoptée après débats, 172. Rapporté sans amendement, 181. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 194. Sanctionné, 9 juin.
- 48.—Bill relatif au louage du " Carré de la Reine" à Lindsay :
 - Reçu et lu, 185. Lu la seconde fois et renvoyé. 223. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 232. Sanctionné, 9 juin.
- 49.—Bill du placement des deniers des réserves du clergé, township de Lobo:
 - Reçu et lu, 174. Lu la seconde fois et renvoyé, 176. Rapporté sans amendement, 182. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 212, 213. Sanctionné, 9 juin.
- 50 .- Bill relatif au chemin de fer de London et Port Stanley :
 - Reçu et lu, 111. Lu la seconde fois, 230. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 238. Sanctionné, 9 juin.
- 51.—Bill pour amender la loi relative aux regîstres des mariages, etc., Bas-Canada:
 - Reçu et lu, 169. Lu la seconde fois et renvoyé, 173. Amendements rapportés et adoptés, 179. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 212. Amendements agréés par l'Assemblée, 222. Sanctionné, 9 juin.
- 52.—Bill de la vente des terres appartenant à l'église presbytérienne à Martintown:
 - Présenté par l'honorable M. Morris et lu, 67. Lu la seconde fois et renvoyé, 82.

 Amendements rapportés et ordonné qu'ils soient pris en considération, 149, 150. Considérés et adoptés, 159. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 162. Passé, 209. Sanctionné, 9 juin.
- 53.—Bill relatif au chemin de fer de la Vallée Massawippi:
 - Reçu et lu, 221. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 235. Sanctionné, 9 juin.

BILLS-(Suite.)

- 54.—Bill d'admission de McMahon comme avocat et solliciteur :
 - Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois et renvoyé, 173. Le comité fait rapport que le préambule du bill n'est pas prouvé, en autant qu'il n'appert point au dit comité qu'il est expédient de législater sur le sujet, 181.
- 55.—Bill pour désunir les townships McNab, Bagot et Blythfield:
 - Reçu et lu, 188. Motion pour la seconde lecture, présentement, 197. Motion en amendent pour retrancher "présentement" et insérer, "d'hui en six mois," adoptée, 197. Motion principale, telle qu'amendée, adoptée, 197.
- 56.—Bill pour amender la charte de la Banque des Marchands:
 - Reçu et lu, 187. Lu la seconde fois et renvoyé, 196. Rapporté sans amendement, et troisième lecture ordonnée, 200. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 215. Sanctionné, 9 juin.
- 57.—Bill du télégraphe militaire:
 - Reçu et lu, 257. Lu la seconde fois et reuvoyé à un comité général, 258. Rapporté sans amendement, 258. 44e règle suspendue, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 259. Sanctionné, 9 juin.
- 58.—Bill de la milice:
 - Reçu et lu, 261. 44e règle suspendue et bill lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 261. Sanctionné, 9 juin.
- 59.—Bill d'admission de Mitivier à la pratique de la médecine :
 - Reçu et lu, 190. Seconde lecture remise, 198. Motion pour la seconde lecture adoptée après débats, 228. Renvoyé à un comité général et un amendement est rapporté et adopté, 228. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 238. Amendement agréé par l'Assembléo, 243. Sanctionné, 9 juin.
- 60.—Bill d'amendement à l'incorporation du chemin de fer de Montréal et Champlain.
 - Reçu et lu, 185. Motion pour suspendre la 53e règle, au sujet de la pétition, adoptée après débats, 183. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 194. Seconde lecture remise, 194. Lu la seconde fois après débats, 224. Amendements rapportés et adoptés, 236. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 244. Amendements agréés par l'Assemblée, 251. Sanctionné, 9 juin.
- 61.—Bill relatif à la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal :
 - Reçu et lu, 188. Lu la seconde fois et renvoyé, 224. Un amendement est rapporté, et adopté, 239, 240. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Amendement agréé par l'Assemblée, 252. Sanctionné, 9 juin.

BILLS—(Suite.)

- 62.—Bill de la canalisation d'égoûts à Montréal :
 - Reçu et lu, 186. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 201. Sanctionné, 9 juin.
- 63.—Bill de la société d'histoire naturelle de Montréal:
 - Reçu et lu, 211. Lu la seconde fois, 230. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 238. Sanctionné, 9 juin.
- 13.—Bill relatif au titre officiel des inspecteurs et surintendants de police de Montréal et Québec:
 - Reçu et lu, 174. Lu la seconde fois et renvoyé, 176. Rapporté sans amendement, 178. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 183. Sanctionné, 9 juin.
- 65.—Bill relatif au club du jeu de paume, Montréal:
 - Reçu et lu, 187. Lu la seconde fois et renvoyé, 196. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 205, 206. Sanctionné, 9 juin.
- 66.—Bill d'incorporation de la société St. François-Xavier, Montréal:
 - Reçu et lu, 188. Lu la seconde fois et renvoyé, 197. Un amendement est rapporté et adopté, 202. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 222. Amendement agréé par l'Assemblée, 226. Sanctionné, 9 juin.
- 67.—Bill d'incorporation de l'union St Pierre, Montréal:
 - Regu et lu, 232. Lu la seconde fois et renvoyé, 239. Un amendement est rapporté et adopté, 241. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Amendement agréé par l'Assemblée, 251. Sanctionné, 9 juin.
- 68.—Bill d'incorporation du club Victoria des patineurs, Montréal :
 - Reçu et lu, 189. Lu la seconde fois et renvoyé, 198. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 205. Sanctionné, 9 juin.
- 69.—Bill relatif aux hypothèques, Haut-Canada:
 - Reçu et lu, 132, 133. Lu la seconde fois et renvoyé, 142. Rapporté sans amendement, 162. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 167. Sanctionné, 9 juin.
- 70.—Bill pour restreindre l'émission de débentures municipales :
 - Présenté par l'honorable M. Alexander et lu, 25. Seconde lecture remise, 37, 42. Lu lu seconde fois sur motion, après débats, et renvoyé, 45. Rapporté sans amendement, 56. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 62.

BILLS-(Suite.)

- 71.—Bill d'incorporation de la compagnie de passage par bateau-à-vapeur, Nouvelle-Edinburgh et Waterloo:
 - Reçu et lu, 221. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 235. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui, 268.
- 72.—Bill pour permettre à la ville de Niagara de céder ses intérêts dans le chemin de fer d'Erié et Ontario :
 - Reçu et lu, 251. 44e règle suspendue, bill lu la seconde fois et renvoyé, 251, 252. Un amendement rapporté et adopté, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 252. Amendement agréé par l'Assemblée, 259. Sanctionné, 9 juin.
- 73.—Bill d'incorporation de la compagnie de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest:
 - Reçu et lu, 251. Motion pour suspendre la 53e règle adoptée après débats, 251. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général et rapporté sans amendement, 255. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 258. Sanctionné, 9 juin.
- 74.—Bill de la notification aux endosseurs:
 - Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 78. Seconde lecture remise, 108, 125, 133, 137. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 159. Déchargé des ordres du jour, 159.
- 75.—Bill d'incorporation du synode du diocèse d'Ontario:
 - Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, &6. Lu la seconde fois et renvoyé, 108. Amendements rapportés et adoptés, 136. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 142. Amendé dans la version anglaise seulement, 238. Amendements adoptés et l'Assemblée en est informée, 238. Sanctionné, 9 juin.
- 76.—Bill pour protéger les inventions brevêtées :
 - Présenté par l'honorable M. Moore et lu, 101. Seconde lecture remise, 125. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 158. Décharge des ordres du jour, 158.
- 77.—Bill relatif à la séparation de Peel et York :
 - Reçu et lu, 211. Lu la seconde fois et renvoyé, 229. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 237. Sanctionné, 9 juin.
- 78.—Bill relatif à l'emprunt fait par la corporation de la ville de Perth:
 - Reçu et lu, 187, 188. Lu la seconde fois et renvoyé, 223, 224. Amendements rapportés et adoptés, 286, 237. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Amendements agréés par l'Assemblée, 251. Sanctionné, 9 juin.
- 79.—Bill pour amender la loi relative aux petits délits, Haut-Canada:
 - Reçu et lu, 243. Lu la seconde fois, 247. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 250. Sanctionné, 9 juin.

BI(LLS-Suite.)

80.—Bill pour changer le nom de " Poe ":

Présenté par l'honorable M. Ferrier et lu, 73. Motion pour seconde lecture, après débats, et Bill lu la seconde fois et renvoyé, 82. Amendements rapportés, 99. Considérés et adoptés, 109. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 112. Passé, 169. Sanctionné, 9 juin.

81.—Bill relatif à la consolidation de la dette de Port Hope:

Requ et lu, 188. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 206. Information étant donnée que le bill a été rapporté du comité des ordres permanents et des bills privés sans amendement, et ensuite lu la troisième fois et passé, tandis que le dit bill était inscrit sur les ordres du jour pour la seconde lecture, il a été

Résolu, que le dit rapport et toutes les procédures subséquentes de la Chambre du troisième jour de juin présent, relatives au dit Bill, soient nulles et non-avenues, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois, 224. Adoptée, 224. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 224. Un amendement est rapporté et adopté, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 242. Amendement agréé par l'Assemblée, 251. Sanctionné, 9 juin.

- 82.—Bill d'incorporation de la Compagnie de Prévoyance et d'Assurance sur la Vie et de Placement:
 - Reçu et lu, 189. Seconde lecture remise, 198. Motion pour seconde lecture, et débats sur icelle, 227. Motion d'amendement pour la seconde lecture d'hui en trois mois, objectée, 227. Adoptée, 227. Motion, telle qu'amendée, adoptée, 227.
- 83.—Bill relatif aux exhibitions publiques, Bas-Canada:
 - Présenté par l'honorable M. de LaTerrière et lu, 66. Motion pour la seconde lecture adoptée, après débats, et bill renvoyé, 87. Amendements rapportés, 99. Considérés et adoptés, 109. Lu l'ordre du jour pour la troisième lecture, 111. Bill renvoyé, sur motion, à un comité général, 111. Un amendement rapporté et adopté, 111. Lu la troisième fois, sur motion après débats, passé et envoyé à l'Assemblée, 118. Passé, 222. Sanctionné, 9 juin.
- 84.—Bill relatif à l'amélioration du havre de Québec :
 - Reçu et lu, 190. Seconde lecture remise, 198. Lu la seconde fois, 213. Motion pour le renvoyer et débats sur icelle, 213. Adoptée, 214. Rapporté sans amendement, 217. Motion pour l'adoption du rapport, 217. Motion en amendement, "que les témoignages reçus devant le comité spécial soient imprimés pour l'usage des Membres," 217. Adoptée, 217. Motion principale, telle qu'amendée, adoptée et troisième lecture ordonnée, 217. Débats sur la motion pour la troisième lecture, 243. Débats ultérieurs remis, 243. Reprise des débats, 246. Motion en amendement pour la troisièmelecture, d'hui en trois nois, objectée et débats sur icelle, et motion négativée, 246. Motion en amendement à la motion principale objectée, 246. Adoptée, 247. Motion principale, telle qu'amendée, adoptée, 247. Sur la motion pour la troisième lecture, la Chambre se divise, contents, 22, non-contents, 11, et Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblé, 247. Amendement adopté par l'Assemblée, 252. Sanctionné, 9 juin.

BILLS-(Suite.)

- 85.—Bill d'amendement aux actes de l'incorporation de Québec :
 - Reçu et lu, 221. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 234. Sanctionné, 9 juin.
- 86.—Bill relatif aux pilotes pour le havre de Québec et au-dessous :
 - Reçu et lu, 173. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informé, 205. Sanctionné, 9 juin.
- 87.—Bill relatif aux sœurs de la charité de Québec :
 - Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Un amendement rapporté et adopté, et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 191. Amendement agréé par l'Assemblée, 209. Sanctionné, 9 juin.
- 88.—Bill relatif aux mines de plomb de Ramsay:
 - Reçu et lu, 221. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Amendements rapportés et adoptés, 235. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 244. Amendements agréés par l'Assemblée, 251. Sanctionné, 9 juin.
- 89.—Bill relatif au tracé de chemins dans le township de Reach :
 - Reçu et lu, 189. Lu la seconde fois et renvoyé, 197. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 203. Sanctionné, 9 juin.
- 90.—Bill d'amendement relatif à la cour des Recorders, Haut-Canada:
 - Regu et lu, 173, 174. Lu la seconde fois, 177. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 183. Sanctionné, 9 juin.
- 91.—Bill concernant l'élection des Reeves:
 - Présenté par l'honorable M. Reesor et lu, 91. Seconde lecture remise, 108, 112. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 119. Motion en amendement pour la seconde lecture d'hui en six mois, adoptée, contents, 25, non-contents, 13, 119. Motion principale, telle qu'amendée, adoptée, 120.
- 92.—Bill pourvoyant à la régularisation des régistres de mariages, etc. :
 - Reçu et lu, 169. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 193. Sanctionné, 9 juin.
- 93.—Bill relatif à l'enregistrement des titres des immeubles, Bas-Canada:
 - Reçu et lu, 226. Lu la seconde fois et renvoyé, 231. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 249. Sanctionné, 9 juin.

BILLS-(Suite.)

- 94.—Bill pour amender l'acte relatif à la compagnie de navigation du Richelieu:
 - Reçu et lu, 242. Lu la seconde fois et renvoyé, 247. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 294. Sanctionné, 9 juin.
- 95.—Bill de naturalisation de Rogers :
 - Présenté par l'honorable M. Ross et lu, 157. Seconde lecture remise, 163. Lu la seconde fois et renvoyé, 167, 168. Un amendement est rapporté et adopté, 181. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 198. Passé, 209. Sanctionné, 9 juin.
- 96.—Bill de naturalisation de Sanford:
 - Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 155. Seconde lecture remise, 162. Lu la seconde fois et renvoyé, 167. Un amendement est rapporté et adopté, 179, 180. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 198. Passé, 222. Sanctionné, 9 juin.
- 97.—Bill pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes :
 - Présenté par l'honorable M. Jeffrey et lu, 101. Lu la seconde fois et renvoyé, 118, 119. Un amendement est rapporté et adopté, 136. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 142.
- 98.—Bill pour confirmer des lignes de chemins dans Scarborough :
 - Reçu et lu, 186, 187. Seconde lecture remine, 195. Lu la seconde fois et renvoyé, 225. Rapporté sans amendement, lu le troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 231. Sanctionné, 9 juin.
- 99.—Bill relatif à la société de bienfaisance des journaliers de navires, Québec :
 - Reçu et lu, 186. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 204. Sanctionné, 9 juin.
- 100.—Bill relatif aux licences d'auberges et de boutiques dans les cités :
 - Présenté par l'honorable M. Allan et lu, 118. Seconde lecture remise, 126, 137. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 158. Déchargé des ordres du jour, 159. Replacé, 182. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 197. Rapporté sans amendement, 197. 44e règle suspendue, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 197. Amendé par l'Assemblée, 243. Ordonné que les dits amendements soient renvoyés à un comité général, 243. La Chambre en comité et adoption de ces amendements recommandée, 246. Rapport adopté et l'Assemblée en est informée, 246. Sanctionné, 9 juin.
- 101.—Bill relatif au chemin à tram ou à lisses de Simcoe et de Port Ryerse:
 - Reçu et lu, 232. Lu la seconde fois et renvoyé, 239. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 241. Sanctionné, 9 juin.

BILLS—(Suite.)

- 102.—Bill d'incorporation des sœurs de St. Joseph de Guelph:
 - Reçu et lu, 185. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Amendements rapportés et adoptés, 237. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Amendements agréés par l'Assemblée, 252. Sanctionné, 9 juin.
- 103.—Bill relatif au collège de Ste. Anne de La Pocatière :
 - Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois et renvoyé, 183. Un amendement rapporté à la version française seulement et adopté, 192. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 192. Amendement agréé par l'Assemblée, 222. Sanctionné, 9 juin.
- 104.—Bill pour légaliser l'élection des syndics pour construction d'Eglise, paroisse Stc. Brigide :
 - Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 192. Sanctionné, 9 juin.
- 105.—Bill d'incorporation de la société de bienfuisance de St. George, Hamilton:
 - Reçu et lu, 187. Lu la seconde fois et renvoyé, 195, 196. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 203. Sanctionné, 9 juin.
- 106.—Bill d'incorporation de la société ecclésiastique du diocèse de St. Hyacinthe:
 - Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 185. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 191, 192. Sanctionné, 9 juin.
- 107.—Bill pour détacher de la municipalité St. Lambert une partie d'icelle :
 - Présenté par l'honorable M. Lacoste et lu, 91. Seconde lecture remise, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 112. Amendements rapportés et considération ordonnée, 149. Amendements lus la seconde fois et adoptés après débats, 159. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 162. Passé, 209. Sanctionné, 9 juin.
- 108.—Bill relatif à l'académic industrielle de St. Laurent :
 - Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois et renvoyé, 173. Rapporté sans amendement, 179. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 193. Sanctionné, 9 juin.
- 109.—Bill d'incorporation de la compagnie d'assurance maritime du St. Laurent :
 - Reçu et lu, 186. Lu la seconde fois et renvoyé, 195. Amendements rapportés, 200. Adoptés, 201. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 214. Amendements agrées par l'Assemblée, 226. Sanctionné, 9 juin.
- 110 .- Bill d'érection de la paroisse de St. Pierre de Durham :
 - Reçu et lu, 185. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement et considération ordonnée, 201, 202. Rapport adopté et Bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 228. Sanctionné, 9 juin.

BILLS—(Suite.)

- 111.—Bill érigeant en municipalité séparée la partie de la paroisse St. Roch, située au nord de la rivière St. Charles :
 - Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 191. Sanctionné, 9 juin.
- 112.—Bill incorporant la société de l'Union St. Roch:
 - Reçu et lu, 176. Seconde lecture remise, 184. Lu la seconde fois et renvoyé, 223. Amendements rapportés et adoptés, 223. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 227. Amendements agréés par l'Assemblée, 240. Sanctionné, 9 juin.
- 113.—Bill d'incorporation de l'académie de Ste. Scholastique:
 - Reçu et lu, 188. Lu la seconde fois et renvoyé, 191. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 202. Sanctionné, 9 juin.

114.—Bill des subsides:

- Reçu et lu, 259. Lu la seconde fois, après débats, sur motion à cette fin, 260. 44e règle suspendue, bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 260. Sanctionné, 9 juin.
- 115.—Bill pour amender les actes relatifs à l'impôt sur les licences d'auberges:
 - Reçu et lu, 243. Lu la seconde fois, renvoyé, à un comité général et rapporté sans amendement, 248. Troisième lecture remise, 250. Motion pour le renvoyer à un comité général, adoptée, 254. La Chambre en comité, amendements rapportés, adoptés et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 255. Amendements agréés par l'Assemblée, 259. Sanctionné, 9 juin.
- 116.—Bill d'incorporation de la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne:
 - Reçu et lu, 251. Lu la seconde fois et renvoyé, 255. Amendements rapportés et adoptés, 256. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 256. Amendements agréés par l'Assemblée, 259. Sanctionné, 9 juin.
- 117.—Bill d'amendement à l'acte d'incorporation de la compagnie des moulins à coton de Toronto:
 - Présenté par l'honorable M. Allan et lu, 118. Lu la seconde fois et renvoyé, 126. Rapporté sans amendement, 132. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 136. Les honoraires payés conformément aux règles de cette Chambre à être remboursés moins les frais d'impression, 182. Motion à cet effet adoptée après débats, 182. Passé, 193. Sanctionné, 9 juin.
- 118.—Bill d'incorporation de l'école industrielle des filles de Toronto:
 - Reçu et lu, 193. Lu la seconde fois et renvoyé, 224. Amendements rapportés et adoptés, 232. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 239. Amendements agréés par l'Assemblée, 243. Sanctionné, 9 juin.

BILLS-(Suite.)

- 119.—Bill d'incorporation de l'école industrielle des garçons du Gore de Toronto:
 - Reçu et lu, 177. Lu la seconde fois et renvoyé, 184. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 201. Sanctionné, 9 juin.
- 120.—Bill relatif au havre de Toronto:
 - Présenté par l'honorable M. Allan et lu, 166. Lu la seconde fois et renvoyé, 183. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 189, 190. Passé, 226. Sanctionné, 9 juin.
- 121.—Bill pour permettre l'émission de débentures par l'hôpital général de Toronto:
 - Présenté par l'honorable M. Allan et lu, 141, 142. Lu la seconde fois et renvoyé, 159. Rapporté saus amendement, 162. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 166. Amendé par l'Assemblée et cette Chambre acquiesce aux amendements, 222. Sanctionné, 9 juin.
- 122.—Bill relatif au soutien, garde et entretien des prisonniers de Toronto:
 - Reçu et lu, 168. Lu la seconde fois et renvoyé, 173. Rapporté sans amendement, 179. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 198, 199. Sanctionné, 9 juin.
- 123.—Bill relatif à l'école de médecine de Toronto:
 - Présenté par l'honorable M. Reesor et lu, 128. Seconde lecture remise, 137, Lu l'ordre du jour pour la seconde lecture, et déchargé des ordres du jour, 158.
- 124.—Bill relatif à la séparation de Toronto d'avec York et Peel:
 - Reçu, et lu, 185. Lu la seconde fois et renvoyé, 194. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 200. Sanctiouné, 9 juin.
- 125.—Bill d'incorporation des sœurs St. Joseph de Toronto:
 - Reçu et lu, 187. Seconde lecture remise, 195. Lu la seconde fois et renvoyé, 225. Amendements rapportés et adoptés, 240. Lu, tel qu'amendé, la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 245. Amendements agréés par l'Assemblée, 251. Sanctionné, 9 juin.
- 126.—Bill pour limiter l'étendue des villes et villages :
 - Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 78. Motion pour la seconde lecture et débats sur icelle, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 108.
- 127.—Bill relatif à la compagnie de dépôt et de prêt du Haut-Canada:
 - Reçu et lu, 189. Lu la seconde fois et renvoyé, 198. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 204. Sanctionné, 9 juin.

BILLS-(Suite.)

- 128.—Bill d'amendement à la charte de la bangne du Haut-Canada :
 - Présenté par l'honorable M. Allan et lu, 48. Lu la seconde fois et renvoyé, 54. Amendements rapportés, 67, Renvoyé au comité spécial sur les banques, 67. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 71. Passé, 169. Sanctionné, 9 juin.
- 129.—Bill d'amendement relatif au chemin de fer de Welland:
 - Présenté par l'honorable M. Morris et lu, 109. Motion qu'en autant que les règles de cette Chambre n'ont pas été observées, il ne soit pas procédé d'avantage sur le dit bill, débats sur icelle et bill retiré, 126. Motion pour suspendre la 49e règle, objectée et débats sur icelle, 140. Adoptée, 141, contents, 23, non-contents, 19. Bill replacé sur les ordres du jour, 141. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 158. Déchargé, 158.
- 130.—Bill annexant Wendover et Aston à Nicolet:
 - Regu et lu, 188. Seconde lecture remise, 197. 53e règle suspendue après débats sur motion à cette fin, 227. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 227. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 234. Sanctionné, 9 juin.
- 131.—Bill de protection de terrains sur la rive du Lac Ontario, étendue aux comtés de Wentworth et Lincoln :
 - Reçu et lu, 120. Seconde lecture remise, 126. Lu la seconde fois et renvoyé, 129. Rapporté sans amendement, 135. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanctionné, 9 juin.
- 132.—Bill pour établir certaines lignes latérales dans Whitby:
 - Présenté par l'honorable M. Reesor et lu, 91. Seconde lecture remise, 108, 120, 136. Lu la seconde fois et renvoyé, 142.
- 133.—Bill pour assurer aux femmes mariées le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris :
 - Présenté par l'honorable M. Cameron et lu, 118. Seconde lecture remise, 129. Lu la seconde fois, 137. Renvoyé après débats sur motion, 137.

BIRKS, W., et autres, d'Egremont. Pétition, 61.

Black, Perry, et autres. Pétition, 98.

Bonin, Révérend E., Ste. Scholastique. Pétition, 29.

BOULANGER, L., de Ste. Agathe. Pétition, 81.

BOULTBEE, A., de Newmarket. Pétition, 156.

BOWMANVILLE, Recteur de l'église St. John. Pétition, 135.

Brant, Conseil municipal de. Pétitions, 65, 131, 152.

BRANTFORD:

A. Huntingdon et autres. Pétition, 29.

Terres d'église à. Voir bill No. 12.

BRASSARD, A., de la Malbaie. Pétition, 152.

Breton, J., et autres, de St. Roch, Québec. Pétition, 164.

BRISTOL, Conseil municipal de. Pétition, 175.

BROCKVILLE:

Corporation de la ville de. Pétition, 122.

Et Ottawa, Amendement du chemin de fer de. Voir Bill No.

BROUGHTON au District Judiciaire de BEAUCE, Annexion de partie de. Pétition, 43.

BROUSSEAU, J. B., et autres, de Belœil. Pétition, 75.

Bruce, Conseil municipal de. Pétition, 104.

BUCHAN, S. W., et autres, township de Crowland. Pétition, 65.

BUFFALO ET LAC HURON, Chemin de fer de. Pétition renvoyée à un comité spécial, 118.

BUREAU, Rév. J. A., et autres, de Charlesbourg. Pétition, 80.

BUREAU D'AGRICULTURE. Voir Bill No. 14.

BURROUGHS, E., et autres, de Québec. Pétition, 61.

BURWELL, J., de Port Burwell. Pétition, 116.

CAMPBELL:

Hon. A., proposé comme orateur, 19.

Thomas, du township de Hope. Pétition, 76.

Syndics à la succession immobilière de. Voir Bill No. 15.

CANAL:

Pour relier les eaux du lac Ontario à celles de la baie de Quinté. Pétition, 52. Pour relier les eaux de la baie de Quinté à celles du lac Ontario. Pétition, 130 De la baie Georgienne. Pétitions, 152, 161.

CAPREOL, Proclamation promulgant la sanction royale au bill de partage de certains terrains de, IX.

CARLETON:

Lignes latérales. Pétition, 114.

Conseil municipal de. Pétition, 114.

CARON:

A., maire et autres, du township de McNider. Pétition, 179.

Thomas, et autres, des comtés de Nicolet et Yamaska. Pétition, 81.

CARR, W., et autres, d'Humberstone. Pétition, 65.

CAVAN, Conseil municipal de. Pétition, 161.

CAYUGA, Conseil municipal du village de. Pétition, 47.

CHAMBRE, Voir Ajournements et Conseil.

CHARPENTIER, M., et autres, de la paroisse de St. Pierre. Pétition, 28.

Спатнам:

Conseil municipal de. Pétition, 29

Corporation de la ville de. Pétition, 170

CHEMINS:

Dans la paroisse de St. Ulric. Pétition, 29.

St. Martin. Pétition, 34.

De colonisation. Pétitions, 44, 53.

Township de Buckland. Pétition, 44.

Du fleuve St. Laurent à St. Fidèle. Pétition, 47.

Pour complêter le, Kinogomi. Pétition, 53.

Dans le township de Bagot. Pétition, 77.

Du township de Leeds aux "Moulins de Méthot." Pétition, 84.

Pour macadamiser le, de la "Misère." Pétition, 84.

Dans le township d'Orford. Pétition, 69.

Dans le township de Matane. Pétition, 69.

Dans la paroisse de St. Urbain. Pétition, 127.

Dans les townships de Setrington et De Salles. Pétition, 135.

Traversant le terrain marécageux contigu au village de la baie Missisquoi. Pétition, 152.

CHEMINS DE FER:

Brockville et Ottawa, contre les amendements demandés à la charte du. Pétitions, 29, 40, 135.

CHEMINS DE FER.—(Suite.)

Grand Tronc:

Pétitions contre un nouvel octroi au, 29, 34, 40, 47, 48, 52, 61, 69, 70, 75, 89, 98, 124, 135, 138, 151, 153.

Et consolidation des affaires du Great Western. Pétition, 65. Motion pour suspendre la 49e règle, en autant qu'elle a rapport à la pétition du, conformément au rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, 77. Objectée et débats sur icelle, 77. Adoptée, 78, contents, 31, noneontents, 14.

Motion pour suspendre la 49e règle, en autant qu'elle a rapport à la pétition du, 132. Débats sur icelle. 132. Une question d'ordre s'étant élevée, savoir, "si un avis de deux jours n'aurait pas dû être donné de la dite motion," l'Orateur a soumis la question à la Chambre et elle a été résolue dans la négative, 132.

Pétition de Thomas Galt, Toronto, procureur des créanciers anglais du, 151.

Réorganisation du. Voir Bill No. 27.

Pour relier le chemin de fer de Connecticut et Passumpsic avec le. Pétitions, 175, 178.

Cobourg et Peterborough. Pétitions, 56, 69, 139.

Compagnie de, du nord du Canada. Etat de l'actif et du passif de la, 57. Voir Documents de la Session.

Montréal et Champlain. Rapport, 62. Voir Documents de la Session. Pétition, 98.

Compagnie d'assurance canadienne des voyageurs par chemins de fer. Pétition, 65.

Amendement à l'incorporation du, des rivières Niagara et Détroit. Pétition, 81.

London et Port Stanley. Pétition, 81.

A rails plats de Simcoe à Port Ryerse. Pétition, 84.

Port Hope, Lindsay et Beaverton. Pétition, 116.

Buffalo et Lac Huron. Pétition, 97. Renvoyée à un comité spécial, 118.

Amendement à l'acte relatif au, de Preston et Berlin. Pétition, 122.

1ncorporation du, de la vallée Massawippi. Pétitions, 70, 139.

Actes d'incorporation de la compagnie du, de Welland. Pétition, 139.

Pour empêcher la suspension des voies principales de. Pétitions, 150, 151.

Intercolonial. Voir Message et Dépêche relatifs au, 100, et Résolution, 255.

Снісочтімі, Erection du village de, en municipalité séparée. Pétition, 35.

CHINGUACOUSY, Conseil municipal de. Pétition, 170.

CHISHOLM, J., et autres, de Dumfries Nord. Pétition, 40.

CLARKE, WILLIAM, et autres, de Guelph. Pétition, 64.

CLAXTON, W., et autres. Pétition, 80.

CLINTON:

Conseil municipal de. Pétition, 104.

Incorporation du village de. Pétition, 233.

CLUB Victoria des patineurs. Pétition, 75.

COBOURG ET PETERBOROUGH, Compagnie du chemin de fer de. Pétitions, 65, 139. Voir Bill No. 17.

COLBORNE, Conseil municipal de. Pétitions, 40, 69.

COLLÉGES. Voir Education.

COLONISATION:

Chemins de. Pétition, 30.

Dans la paroisse de St. Raymond et St. Basile. Pétition, 122.

Allocation pour des fins de. Pétition, 127.

COMITÉS NOMMÉS:

Conjoint des impressions-

L'Assemblée demande la formation d'un, et nomme certains Membres pour agir en son nom, 71. Membres nommés pour agir au nom de cette Chambre et l'Assemblée en est informée, 73. Premier rapport, 85. Deuxième, 86. Troisième et Quatrième, 90. Cinquième, 105. Rapports adoptés, 105. Réponse à une adresse relative au bureau de poste de Montréal renvoyée, 133. Septième rapport, 146. Huitième et Neuvième, 165. Huitième rapport adopté, 183. Ordonné, Que cette partie des deuxième et troisième résolutions qui ont rapport à l'impression des bills, (adoptées par les deux Chambres durant la quatrième session du troisième parlement,) requérant que les exemplaires des statuts publiés par l'imprimeur de la Reine et ceux déposés aux archives de la province, soient frappés sur la même forme que les impressions des bills qui sent présentés à la sanction royale, soit rescindée, 183. Dixième rapport, 218, 219.

Des Banques-

Membres du Comité, 27.

Des comptes contingents-

Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents, 27. Premier rapport, 84. Adopté, 85. Pouvoir donné à ce comité de communiquer avec le comité des contingents de l'Assemblée dans le but de diminuer les dépenses de la Législature, et l'Assemblée en est informée, 91. Deuxième rapport, 141. Troisième rapport, 180. Ordre de le prendre en considération, 181. Quatrième rapport et ordre de le prendre en considération, 199, 200. Remis, considéré, ordonné que les étrangers laissent la Chambre et que les portes soient fermées, motion pour adopter le rapport, motion d'amendement pour le renvoyer à un comité général, adoptée, et rapport renvoyé au dit comité, 213. Rapport recommandé à l'adoption de la Chambre, motion d'amendement, motion d'ajournement négativée, motion d'amendement négativée et motion principale adoptée, 214. Rapport considéré et adopté, 228.

COMITÉS NOMMÉS.—(Suite.)

Des journaux-

Pour examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes, 27.

Des ordres permanents et des bills privés-

Comité nommé, 27. Premier rapport, ordre de le prendre en considération et impression ordonnée, 44. Deuxième rapport adopté, 48. Premier rapport considéré et adopté, 50. Troisième rapport, 53. Quatrième, 66, 67. Sixième, 70. Septième, 77. Huitième, 81. Neuvième, 91. Dixième, 99. Onzième, 99. Treizième, 110. Quatorzième, 117. Quinzième, 131. Dix-septième, 139, 140. Dix-huitième, 149. Dix-neuvième, 154. Vingtième, 161. Vingt-et-unième, 166. Vingt-deuxième, 170. Comité autorisé à conférer avec celui de l'Assemblée Législative des bills privés, relativement aux changements à propos de faire aux règles dans le but d'assimiler la pratique des deux chambres à l'égard des bills privés, et de faciliter les arrangements pris à ce sujet, 250. Orateur de cete Chambre autorisé à prendre les arrangements nécessaires pour ne donner qu'une seule publication (sous la signature collective soit des greffiers des deux Chambres respectives ou des greffiers des bills privés) de tous les avis relatifs aux bills privés ou autres sujets qui, par les règles des deux Chambres, requièrent une telle publication, 250. Rapport final adopté, 261.

Pour préparer une Adresse en réponse au discours du Trône, 37. Voir Adresse.

- Pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement et agir au nom de cette Chambre sur le comité conjoint de la bibliothèque, et l'Assemblée en est informée, 66. Membre ajouté au comité, 73. L'Assemblée fait rapport des noms des Membres nommés pour agir en son nom, 107. Premier rapport, 171. Considéré et adopté, 175.
- Au sujet de la compagnie des steamers océaniques de Montréal, et réponse à une adresse pour la correspondance y relative, 67. Membres ajoutés au comité, 81. Conférence demandée par l'Assemblée, 105. Agréée par cette Chambre et l'Assemblée en est informée, 133. Rapport des directeurs de cette Chambre qu'au temps indiqué il ne s'est présenté à la conférence aucun honorable Membre de la part de l'Assemblée, 133. Rapport du comité, Voir Appendice No. 7, et considération ordonnée, 199. Considération remise, 230. Considéré et adopté, 239.
- Pour s'enquérir des frais provenant du délai dans l'introduction et le progrès des bills devant la Législature, proposée et motion retirée, 67, 68.
- Au sujet de la réponse à l'adresse relative à l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, des patentes accordées pour les dites terres en 1859, 60, et 1861, 78. Rapport, 147, 148, 149. Considération ordonnée, 149. Considération remise, 159. Considéré, débats sur motion et rapport adopté, 163.
- Au sujet des règles et ordres permanents, 86. Rapport et considération ordonnée, 154. Considéré et adopté, 160.
- Au sujet de l'immigration, 91. Membre ajouté au comité, 96. Rapport, 249. Adopté, 255.

Comités nommés.—(Suite.)

- Pour compulser les journaux de la ci-devant province du Haut-Canada, relativement au cas de M. S. Bidwell, écuyer, proposée et motion adoptée après débats, 107. Rapport, Voir Appendice No. 5, et considération ordonnée, 157. Remise, 163. Ordre pour considération lu, débats sur motion pour adopter le rapport et pour en transmettre copie à l'honorable M. S. Bidwell, question préalable proposée "Que la question soit maintenant "mise," contents, 4, non-contents, 38, et question négativée, 167.
- Au sujet des pétitions présentées pendant cette session relativement à l'intempérance, à une loi prohibitive des liqueurs ou à l'érection d'un asile pour les ivrognes, 107.
- Pour prendre en considération le sujet de l'établissement des terres incultes dans le Bas-Canada, proposée, débats et considération remise, 115. Réconsidérée et comité spécial nommé, 120.
- Pour prendre en considération la pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, 118. Rapport, 157. Voir Appendice No. 6.
- Pour prendre en considération la réponse à l'adresse au sujet des progrès des bâtisses publiques à Ottawa, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, proposée et adoptée après débats, 122. Rapport adopté après débats, 262.
- Pour s'enquérir des garanties qu'offrent les compagnies d'assurance sur la vie et contre le feu, et s'il est nécessaire de législater de nouveau à cet égard. Rapport, 257. Débats sur motion pour adopter et imprimer le rapport pour l'usage des membres, et motion retirée, 257. Motion pour adopter le rapport sans qu'il soit imprimé, et pour transmettre les témoignages au gouvernement, motion d'amendement pour remettre le rapport à trois mois, débats, question mise et adoptée, question mise sur la motion principale, telle qu'amendée, et adoptée, 258.
- Au sujet des pétitions de Dame Maria Murney, 132, 166. Rapport, 206. Considération ordonnée, 209. Remise, 239. Considéré, débats sur motion pour adopter le rapport, et motion retirée, 250.
- Au sujet de la pétition de W. Rees, écuyer, M.D., 166. Rapport, 217. Considération ordonnée, 218. Ordre pour considération lu et ordonné que le rapport reste sur la table, 239.

COMMISSAIRES des écoles municipales. Pétition, 35.

COMMUNE de St. Antoine de la Baie. Incorporation abrogée. Pétition, 65.

COMPAGNIES INSOLVABLES, Pour la liquidation des. Voir Bill No. 35.

CAMPTON, Conseil municipal de. Pétition, 29.

Conférence demandée par l'Assemblée relativement à une résolution autorisant le comité spécial de cette Chambre de s'unir aux membres du conseil législatif, à propos de la compagnie des steamers océaniques, 105. Conférence agréée et l'Assemblée en est informée, directeurs de la part de cette Chambre se rendent à la conférence, et rapport qu'à l'heure indiquée, il ne s'est présenté aucun honorable membre de la part de l'assemblée, 133.

CONNECTICUT et Passumpsie, Chemin de fer de. Pétitions, 175, 178.

1 5 27

CONSEIL LÉGISLATIF:

L'Assemblée se rend à la barre du, 19.

Election de l'Orateur du, 19.

- Orateur du, laisse le fauteuil de six heures à sept heures et demie du soir, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, 30.
- Orateur du, soumet à la Chambre une question d'ordre quant aux deux jours d'avis à être donné avant de suspendre la 49e règle, en autant qu'elle a rapport à la pétition du chemin de fer du grand tronc, 132.
- Orateur du, informe la Chambre que le greffier en loi l'avait consulté, vendredi dernier, au sujet d'un avis qu'il avait reçu à l'effet qu'une commission, sous le grand sceau, devait lui être offerte, et que cet officier lui avait déclaré devoir se guider, en cette occasion, d'après les désirs des honorables membres de la Chambre, 134.
- Chaque séance de la Chambre, après sept heures et demie du soir, considérée être une séance distincte, pour le reste de la session, 165.
- Orateur du, fait rapport d'une lettre reçue de Hugh Allan, invitant les membres de cette Chambre à faire partie d'une excursion à bord de l' " Hibernian," 209.
- Orateur du, présente un état des personnes nommées à des emplois dans l'hon. Conseil Législatif depuis le 9 mars 1858, 212.
- Orateur du, absent de la Chambre du Conseil pour cause de maladie, motion pour nommer l'hon. Sir E. P. Taché, orateur, en l'absence de l'honorable Sir Allan Napier MacNab, motion adoptée à l'unanimité, l'honorable Sir E. P. Taché prend le fauteuil et il est ordonné que la masse soit portée devant lui, 215.
- Orateur du, annonce à la Chambre le jour et l'heure fixés par Son Excellence pour la prorogation du parlement, 262.

CONTENTS ET NON-CONTENTS:

Sur la motion que l'honorable Sir Allan Napier MacNab soit Orateur, 19.

- Sur la question que l'honorable Sir Allan Napier MacNab prenne le fauteuil de cette Chambre comme Orateur, 19.
- Sur la motion pour suspendre la 49e règle à l'égard de la pétition des compagnies de chemins de fer du Great Western et du Grand Tronc, suivant la recommandation du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, 77.

Sur le bill d'amendement de l'acte d'emprunt du chemin de fer de Welland, 141.

Sur la motion pour une adresse au sujet de la convocation du parlement, 157, 158.

Sur la question préalable mise lors de la considération du rapport du comité spécial relatif àM. S. Bidwell, 167.

Sur le bill pour hypothéquer une propriété de l'église de Brantford, 203.

Sur le bill du bureau d'agriculture, 226.

Sur les élections contestées. Voir Election.

Core, D., et autres, de Wendover et Simpson. Pétition, 28.

COTISATION:

Acte de la. Haut-Canada, Amendement à l'. Pétitions, 34, 122, 152.

Des terres des non-résidents. Pétition, 152.

Cour d'erreur et d'appel, H.-C. Voir Bill No. 20.

CRAWFORD, Hon. M., ajouté au comité spécial au sujet de la compagnie des steamers océaniques, 81.

CROWLAND, Arpentage du township. Voir Bill No. 21.

CUMBERLAND:

Township de. Pétition, 95.

Conseil municipal de. Pétition, 95.

DARLINGTON, Consei! municipal de. Pétition, 151.

DAVIES, W. H. A., et autres, de Montréal. Pétition, 135.

DE GASPÉ, Susan, veuve de feu l'Hon. W. Power. Pétition, 70.

DEGUISE, Marie, veuve de feu Thomas Burn. Pétition, 40.

DELAWARE, Conseil municipal de. Pétition, 114.

DEMERS, E., et autres, pilotes branchés pour le havre de Québec et au-dessous. Pétition, 175.

DÉPOT ET PRET:

Compagnie de, du Haut-Canada Pétition, 77.

Du Bas-Canada. Pétition, 89.

Amendement relatif à la compagnie de, du Haut-Canada. Voir Bill No. 127.

DESAULLES, l'Hon. M., prête serment, 24.

DE VILLERS, O., de Ste. Foy. Pétition, 114.

DIMANCHE, Pour mieux faire observer le. Pétitions, 34, 77, 80, 116, 124, 152, 161.

DIVISIONS: Voir Content et Non-Contents.

DORCHESTER: Transport de terres d'église à. Pétition, 65.

DOUANE, Droits de. Voir Bill No. 22.

DougLAS, R., et autres, de Perth. Pétition, 69.5

Douro: Municipalité de. Pétition, 116.

DROITS de douane. Voir Bill No. 22.

DRUMMONDVILLE: Incorporation de la compagnie des mines de. Pétition, 104.

DUFOUR, A., et autres, de St. Louis de l'Isle aux Coudres. Pétition, 50.

DUMAS, Rév. P. J., et autres, de St. Ulric. Pétition, 29.

DUMFRIES, Nord, Township de. Pétition, 40.

DURAND, J., de Kingston. Pétition, 244.

DURHAM: Conseil municipal de. Pétition, 76.

CLUSES de Ste. Anne, Pour rendre la rivière Ottawa parfaitement navigable auprès des. Pétition, 98.

EDUCATION:

Queen's college, Kingston. Pétition, 30.

Ecole-modèle académique de Ste. Claire. Pétition, 52.

Bishop's college, Lennoxville. Pétition, 52.

Commissaires d'école du village de Rimouski. Pétition, 52.

Université de Toronto. Dotation à être préservée intacte. Pétition, 61.

Amendement des actes d'école. Pétition, 61.

Université de Toronto et collége du Haut-Ganada, 62. Voir Documents de la Session.

Collége commercial et industriel à St. Germain. Pétition, 69.

Ecole cadette de grammaire du comté de Bradford. Pétition, 77.

Incorporation du collège de St. Ignace à Guelph. Pétition, 114.

Académie catholique romaine de St. Paul C'Aylmer. Pétition, 121.

Faculté médicale du collège McGill à Montréal. Pétition, 127.

Fonds de l'université de Toronto à être préservés intacts. Pétition, 131.

Commissaires d'écoles catholiques romaines de Montréal. Pétition, 151.

Académie industrielle de la paroisse de St. Laurent. Pétition, 161.

ELECTIONS:

Bills:

Amendement de la loi du Conseil Législatif. Voir Biil No. 33.

Membres nouvellement élus :

Certificat des, transmis par le greffier de la couronne en chancellerie, 18.

ELECTIONS.—(Suite.)

Les honorables MM. François Baby, Louis Lacoste, Sidney Smith, James Skead, 18.

L'honorable M. John McMurrich présente l'indenture de son élection pour le collége électoral de Saugeen, et prête serment, 144. Motion à l'effet qu'il soit résolu qu'en permettant à l'honorable M. John McMurrich élu pour représenter le collége électoral de Saugeen, de prendre son siége dans cette Chambre, sur la production de l'indenture en duplicata seulement, et sans le rapport d'icelle au greffier de la couronne en chancellerie, et du certificat de cet officier, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la pratique qui exige la production du certificat ordinaire, et motion adoptée, 144.

Collège de Rideau:

Warrant à être émané par l'Orateur pour un nouveau writ pour l'élection d'un membre au lieu et place de l'hon. P. M. M. S. Vankoughnet, 27. Orateur dépose sur la table le rapport du greffier de la couronne en chancellerie attestant que James Skead, écuier, a été élu au lieu et place de l'hon. P. M. M. S. Vankoughnet, 71, 72.

Collège de Saugeen:

Warrant à être émané par l'orateur pour un nouveau writ pour l'élection d'un membre au lieu et place de l'hon. James Patton, 30. Orateur dépose sur la table le rapport du greffier de la couronne en chancellerie attestant que John McMurrich, écuyer, a été élu au lieu et place de l'hon. James Patton, 172.

Collège de Grandville:

Comité présente son rapport final recommandant qu'aucune nouvelle procédure ne soit prise contre le rapport de l'hon. Luc Letellier de St. Just, à raison de la pétition de Jean George Taché, en conséquence du décès du pétitionnaire, 45. Ordre de renvoi déchargé sur motion après débats, 49.

Comité Général des élections:

Orateur dépose sur la table son warant nommant les membres devant servir sur le, 50. Warrant retiré, avec la permission de la Chambre, dans le but de l'amender, amendé et déposé sur la table, 53. L'honorable Sir E. P. Taché, les hon. MM. Gordon, Leslie, Campbell et Cameron prêtent serment, et première assemblée du comité le 29 avril, à dix heures du matin, dans la chambre de comité No. 19, 72. Motion pour renvoyer la pétition de John Davidson et autres, au comité général des élections, motion en amendement pour remettre la dite motion à vendredi prochain, et pour qu'elle soit traduite dans l'intervalle, adoptée, et motion principale adoptée, telle qu'amendée, 73. L'hon. P. U. Archambault prête serment, 78. Ordre pour la considération ultérieure de la motion pour renvoyer la pétition de Marc Aurèle Plamondon, au comité général des élections, remis, 91. Ordre lu pour la considération de la motion pour que la pétition de Marc Aurèle Plamondon, de la cité de Québec et collège électoral de Stadacona, soit renvoyée au comité général des élections, et ordre remis, 92. Ordre lu pour la considération de la dite motion, ordre que les étrangers laissent la salle, et que les portes soient fermées, motion, en amendement, pour que la dite pétition ne soit pas maintenant renvoyée, mais reste sur la table, en autant que la dite pétition de M. Plamondon,

ELECTIONS.—(Suite.)

n'est pas une pétition d'élection dans le sens du statut, question mise sur la motion principale, telle qu'amendée, et résolue dans l'affirmative, ordre lu pour prendre en considération la motion pour renvoyer la pétition de John Davidson et autres, au comité général des élections, motion en amendement pour que la dite pétition ne soit pas maintenant renvoyée, mais reste sur la table, en autant que la dite pétition de John Davidson et autres, n'est pas une pétition d'élection dans le sens du Statut, débats sur la dité motion remis et portes ouvertes, 96. Débats repris, ordre que les étrangers laissent la salle et que les portes soient fermées, 101. Motion négativée, après débats, contents, 18, non-contents, 22, question mise sur la motion principale adoptée, et portes ouvertes, 102. Rapport des noms des membres choisis pour être la liste des présidents et devant servir comme présidents des comités d'élections pour la présente session, 127. Impression ordonnée, 128. L'honorable Sir N. F. Belleau ajouté à la liste des présidents au lieu et place de l'honorable Ulrie J. Tessier qui, depuis le dernier rapport de la dite liste des présidents, a rendu vacant son siège dans cette Chambre, et noms des membres du comité spécial pour le collége électoral de Stadacona, rapportés, 156.

Collège de Stadacona:

Pétitions de Marc Aurèle Plamondon, de Québec, et de John Davidson et autres, se plaignant de l'élection et rapport irréguliers pour le collége électoral du, reçues et lues, 53. Cautionnement à chaque pétition rapporté non susceptible d'objection, 61. Rapport des noms des Membres du comité spécial pour ce collége, 156. Membres assermentés, 160. Pétition de John Davidson et autres, renvoyée au comité, et jour, heure et chambre où se réunira le comité, indiqués, 160. Rapport du comité demandant qu'il lui soit permis de s'ajourner à dix heures du matin, le premier jour de juillet prochain, si la Chambre siége ce jour-là, et si la Chambre ne siége pas ce jour-là, alors à la même heure du second jour de séance de la Chambre, après le dit premier jour de juillet prochain, et permission accordée, 164, 165.

Liste alphabétique:

Des noms des membres du Conseil Législatif, préparée en conformité de la 46e section de l'Acte relatif aux élections parlementaires contestées, 106.

Collège du Golfe:

Warrant de l'Orateur pour un nouveau writ pour l'élection d'un Membre devant servir au lieu et place de l'honorable Ûlric Joseph Tessier, 154.

ELGIN, Conseil Municipal d'. Pétition, 29.

ELKINS, M. L., et autres, du township de Patton. Pétition, 153.

ELMSLEY, Charlotte, et autres, de Toronto. Pétition, 124.

Enregistrement des titres aux immeubles, Bas-Canada. Voir Bill No. 93.

Enregistrement, Pour un Bureau d', pour chaque municipalité locale dans les town ships de l'Est. Pétition, 153.

Excise, Droits d'. Voir Bill No. 24.

EXHIBITIONS publiques. Bas-Canada. Voir Bill No. 83.

FEMMES mariées, Bénéfice des assurances aux, sur la vie de leurs maris. Voir Bill. No. 133.

Fonds d'emprunt municipal, Abrogation de l'Acte du. Pétition, 28.

FONDS social, Haut-Canada. Voir Rails Plats et Bill No. 36.

FORD, J. Minna, de Brockville. Pétition, 104. Voir Bill No. 25.

FORTIER:

C., M. D. d'Oldtown, (Maine). Pétition, 76.

J., et autres, du comté de Welland. Pétition, 71.

FRASER, W., de Port Hope. Pétition, 104.

GAGE, N., Testament de. Pétition, 65. Voir Bill No. 26. 84e règle suspendue, 157.

GAINSBORO', Conseil municipal de. Pétition, 104.

GALE, Hon., S., Montréal. Pétition, 79.

GALT:

Corporation de la ville de. Pétition, 156:

Thomas, Toronto, procureur des créanciers anglais de la compagnie du Grand Tronc. Pétition, 157.

GAUVREAU, L. N., seigneur de Villeray. Pétition, 127.

GILMOUR, Allan, et autres. Pétitions, 98, 122.

GODERICH, Corporation de la ville de. Pétition, 124.

GORDON, l'Hon. M., prête serment, 35.

GOULET, N., de St. Liguori. Pétition, 139.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL:

Vient à la Chambre, requiert la présence de l'Assemblée et lui commande de faire choix d'un Orateur, 19. Ouvre la session, 20. Discours du trône, 22. Voir Adresses et Comités. Sanctionne des bills, 264 à 268. Réserve pour la sanction royale le bill d'incorporation de la compagnie de passage par bateau à vapeur entre Nouvelle Edinburgh et Waterloo, 268. Prorogéle parlement, 269.

GRAND TRONG, Voir Chemins de fer.

GRANDE RIVIERE (Nord), Association Bapviste à la. Pétition, 52.

GRANTHAM:

Wendover et Simpson. Pétition, 76. Conseil municipal de. Pétition, 104.

GREFFIER :

De la Chambre:

Ses comptes. Voir Rapports sur les comptes contingents.

Warrants en faveur du. Voir Adresses.

En loi:

Rapport sur les lois expirantes, 24. Voir Documents de la Session.

La Chambre est informée qu'il a plu au gouvernement de lui offrir une commission, sous le grand sceau, comme greffier en loi du Conseil Législatif, mais que néanmoins il s'en rapportait à la décision de la Chambre à cet égard, 134.

GREY, Conseil municipal du township de. Pétitions, 70, 80, 104.

GRIFFIN, E., et autres. Pétition, 114.

GRIMSBY, Conseil municipal du township de. Pétition, 135.

GUELPH:

Incorporation de la banque de. Pétition, 64.

Incorporation des Sœurs de Lorette à. Pétition, 114. Voir Bill No. 28.

Incorporation des Sœurs de St. Joseph à. Pétition, 114. Voir Bill No. 102.

Conseil municipal de. Pétition, 138,

Collège St. Ignace de. Voir Bill No. 29.

GUILBAULT, J. E., Montréal. Pétition, 70.

GULLEN, R., et autres, du township de Leeds. Pétition, 84.

Gunn, G., et autres, conseillers de paroisse des paroisses de St. George, Clarenceville et de St. Thomas. Pétition, 56.

HALDIMAND, Conseil municipal d'. Pétition, 48.

HALE, E., et autres, de Sherbrooke. Pétition, 175.

HAMILTON:

Corporation de la cité d'. Pétition, 40.

Compagnie de poudre d'. Pétition, 70. Voir Bill No. 30.

Société bienveillante de St. George d'. Pétition, 95.

Lord évêque d'. Pétition, 114.

Incorporation de l'association de l'Hôtel Maçonnique d'. Pétition, 130.

Conseil municipal d'. Pétition, 151.

HANNA, W., et autres, d'Albion. Pétition, 117.

HART, Théodore, et autres. Pétition, 135.

HASTINGS, Conseil municipal d'. Pétition, 52. Dette du comté de. Voir Bill No. 31.

HATLEY, Maire du township d'. Pétition, 153.

HAUT-CANADA, Amendement à la charte de la banque du. Voir Bill No. 128.

HAVRE:

Achèvement du, de Bayfield. Pétition, 52.

De refuge à Goderich. Pétitions, 97, 124.

Améliorations du, de Rondeau. Pétition, 69.

HÉBERT, P. H., et autres, du township d'Acton. Pétition, 83.

HEBERTVILLE, Conseil municipal d'. Pétitions, 53, 248.

HEMMINGFORD, Division municipale du township d'. Pétition, 34. Voir Bill No. 32.

HINCHINBROOKE, Incorporation de l'église presbytérienne à. Pétition, 61. **Voir** Bill No. 33.

Hôpital:

Général à Kingston, 61. Voir Rapports et Documents de la Session.

De St. Joseph de la Maternité de Québec, 62. Voir Documents de la Session.

De Kingston. Pétition, 70.

De St. Joseph de la Maternité de Québec. Pétition, 70.

De St. Patrice, de Montréal. Pétition, 77.

De la Maternité de Toronto. Pétition, 164.

Howard, Conseil municipal du township de, Pétition, 69.

HULLETT, Conseil municipal de. Pétition, 104.

HUMBERSTONE, Conseil municipal de. Pétition, 89.

HUNTINGDON, A., et autres, Brantford. Pétition, 29.

HURON:

Et Bruce, Conseil municipal de. Pétition, 29.

Et Bruce, Cour des sessions trimestrielles. Pétition, 34.

Et Bruce, Conseil municipal de. Pétition, 53.

Division de, en comtés. Pétition, 139.

Division du comté de. Pétition, 153.

Hypothèques, Haut-Canada. Voir Bill No. 69.

MMIGRATION:

Et Quarantaine, amendement de l'acte relatif à l'. Voir Bill No. 23.

E. Simays à être nommé agent d'., pour Québec. Pétition, 122.

1MPRESSIONS:

Ordonnées par le comité conjoint. Voir Comités.

Ordonnées par cette Chambre. Voir Comités.

Du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session et de l'adresse en réponse à icelui, 41.

Du premier rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, 44.

Adresse relative à la compagnie des steamers océaniques, 72.

Insolvables, Pour la liquidation des compagnies. Voir Bill No. 35.

INTERCOLONIAL, Chemin de fer. Voir Message, 100, et Résolution, 255.

INTÉRET, Pour règler le taux de l'. Pétitions, 35, 40, 61, 152.

Inventions brevêtées. Voir Bill No. 76.

ISLE-JESUS, Chemins de péage dans. Voir Bill No. 34.

ISLET, Conseil municipal de l'. Pétition, 61.

IVROGNES, Asile pour les. Pétition, 124.

JACQUES CARTIER, Société d'agriculture de. Pétition, 84.

JARVIS, W. B., et autres. Pétition, 65.

JUGE, Pour un, résidant dans les districts judiciaires du Bas-Canada. Pétition, 152.

JUGEMENT, Débiteurs par, Haut-Canada. Voir Bill No. 37.

Juny, Amendement aux lois du, Haut-Canada. Pétitions, 35, 47, 65, 152. Voir Bill No. 38.

KENT, Conseil municipal de. Pétitions, 69, 70.

KENYON:

Conseil municipal de. Pétition, 34.

Lignes latérales de. Voir Bill No. 39.

KING, Arpentage du township de. Pétition, 47. Voir Bill No. 41.

KINGSTON:

Collége de la Reine à. Pétition, 30.

Incorporation de l'asile des orphelins et de la société de bienfaisance des veuves de. Pétition, 61. Voir Bill No. 40.

Hôpital de. Pétition, 70.

Ecole de médecine de. Pétition, 79.

Corporation de. Pétition, 98.

LACASSE, L., de St. Jean. Pétition, 115.

LACOSTE, L'honorable Louis, prête serment, 19.

LAMBERT, N., et autres, de St. Guillaume et St. Bonaventure d'Upton. Pétition, 153.

LAMBTON, Conseil municipal de. Pétitions, 28, 60, 139.

LANARK et RENFREW:

Conseil municipal de. Pétitions, 34, 35, 233.

Incorporation de. Voir Bill No. 42.

LANGEVIN, J., et autres. Pétition, 34.

LAPPARE, H., Montréal. Pétition, 43.

LAY, J., et autres, comté de Shefford. Pétition, 152.

LEEDS et Grenville, Conseil municipal de. Pétition, 34.

LEGENDRE, J. B. O., et autres, de la paroisse de Ste. Julie de Somerset. Pétition, 52.

LEGISLATIF, Conseil, Amendement de la loi relative au. Voir Bill No. 44.

LENNOX et Addington. Pétition, 75.

LEVESQUE, F., de Québec. Pétition, 89.

Levis:

Amendement à l'acte d'incorporation de. Pétition, 70. Voir Bill No. 46. Corporation de la ville de. Pétition, 70.

LEVY, C. E., de Québec. Pétition, 170.

LICENCES d'auberges et de boutiques dans les cités et villes. Voir Bill No. 100.

Lincoln, Pour changer le chef-lieu de la ville de. Pétition, 89. Voir Bill No. 47.

LINDSAY, Louage du "Carré de la Reine" à. Voir Bill No. 48.

LIQUEURS enivrantes. Pétition, 29.

LIQUEURS, Pour une loi prohibitive des. Pétitions, 35, 40, 65, 70, 75, 80, 97, 104, 122, 124, 151, 152, 170.

Lobo, Placement fait par le township de, des deniers provenant des réserves du clergé.

LOCATEURS et locataires. Voir Bill No. 45.

Loi municipale consolidée, Bas-Canada, amendée. Voir Bill No. 19.

Lois, Rapport du greffier en loi sur les, expirantes, 24. Voir Documents de la Session.

LONDON:

Chambre de commerce de. Pétition, 152.

Et Port Stanley, Chemin de fer de. Voir Bill No. 50.

LORANGER, T. J. J., et autres, des divisions électorales de Montréal Est, Ouest et Centre. Pétition, 131.

LUTHER, Conseil municipal de. Pétition, 50.

MACNAB, l'honorable Sir Allan Napier, proposé comme Orateur du Conseil Législatif, 19. Adoptée sur division, 19. Contents, 26. Non-contents, 23. Prend le fauteuil, 20.

MACPHERSON, D. L., de Toronto. Pétition, 114.

MAGILL, C., et autres, de Hamilton. Pétition, 130.

MAGDELEINE, ISLES DE LA. Pétition, 34.

MARCHANDS, Amendement à la charte de la banque des. Voir Bill No. 56.

MALLOOH, J. G., de Perth. Pétition, 98.

MARIA, Conseil municipal local de. Pétition, 76.

MARIAGES, Pour amender la loi relative aux régistres des, Bas-Canada. Voir Bill No. 51

MARTIN, E., et autres, district de Rimouski. Pétition, 69.

MARTINTOWN, Vente de terrain appartenant à l'église presbytérienne à. Pétition, 43.

MASSAWIPPI, Incorporation du chemin de fer de la vallée de. Pétition, 153. Voir Bill No. 53.

MATHEWS, W., Brantford. Pétition, 65.

McCallum, B., et autres, Cobourg. Pétition, 56.

McKay, John., et autres, comté d'Ottawa. Pétition, 95.

McMahon, H., de Windsor. Pétition, 76. Voir Bill No. 54.

McNab, Bagot et Blythfield, Séparation des townships de. Voir Bill No .55.

MERRITT, N., et autres. Pétition, 70.

MESSAGES:

De Son Excellence le Gouverneur-Général:

Accordant un congé d'absence à l'honorable Adam Ferguson, 36.

Transmettant copie d'une dépêche et de la réponse de Sa Majesté à l'adresse conjointe de condoléance au sujet du décès de Son Altesse Royale la Duchesse de Kent, 72.

Transmettant copie d'une dépêche désavouant "l'acte relatif à certaines offenses commises dans le Nouveau-Brunswick," passé en 1861, 92, 93.

Transmettant copie d'une d'épêche relative au chemin de fer Intercolonial, 100.

Transmettant copie d'une dépêche en réponse à l'adresse conjointe de condoléance à Sa Majesté, 140.

De l'Assemblée Législative :

Concourant à l'adresse de condoléance au sujet du décès du Prince-Epoux, 58.

Priant cette Chambre de se joindre à l'Assemblée dans la formation d'un comité conjoint des impressions de la législature, et nommant les membres qui agiront comme membres de ce comité de la part de l'Assemblée, 71.

Consentant d'entrer en communication avec le comité des dépenses contingentes de cette Chambre, dans le but d'examiner si les dépenses de la législature ne pourraient pas être diminuées, 102.

Demandant une conférence avec cette Chambre relativement à la compagnie des steamers océaniques, 105. Consentie par cette Chambre, et directeurs nommés pour agir au nom de cette Chambre, temps fixé pour la dite conférence et l'Assemblée en est informée, 133. Le président fait rapport qu'il ne s'est présenté aucun Membre de la part de l'Assemblée à l'heure fixée pour la dite conférence, 133.

Nommant certains Membres de l'Assemblée pour agir comme comité conjoint de la bibliothèque, 107.

A l'Assemblée Législative:

Demandant son concours à une adresse de condoléance au sujet du décès du Prince-Epoux, 57. Adoptée, 58. Informant cette Chambre du jour et de l'heure que Son Excellence avait fixé pour recevoir l'adresse conjointe au sujet du décès du Prince-Epoux, 59.

Consentant à une conférence relativement à la compagnie des steamers océaniques, 133.

Directeurs nommés pour agir au nom du Conseil et temps fixé pour la tenue de la dite conférence, 133. Voir Comités.

MIOMACS, Sauvages du Bassin de Gaspé. Pétition, 179.

MIDDLESEX, Conseil municipal de. Pétition, 34.

MILICE, contre l'acte proposé de. Pétition, 95, 117, 153. Voir Bill No. 58.

MILLAR, W., et autres, de Québec. Pétition, 170.

MILLER, T., et autres. Pétition, 84.

MITIVIER, M. M., et autres, de Ste. Brigide. Pétition, 65. Voir Bill No. 65.

MOFFAT, G., et autres, de St. Lambert. Pétition, 80.

MONTGOMERY, John. Pétition, 47.

MONTRÉAL:

Hôpital-Général de. Pétition, 30.

Canalisation à. Voir Bill No. 62.

Incorporation de l'association de St. François-Xavier de. Pétition, 47. Voir Bill No. 66.

Asile des orphelins catholiques de. Pétition, 48.

Sœurs de l'asile de la Providence de. Pétition, 48.

De la société bienveillante des dames de. Pétition, 50.

Asile des orphelins de St. Patrice de. Pétition, 50.

Institut canadienfrançais de. Pétition, 56.

Hospice de la maternité catholique de. Pétition, 96.

Banque d'épargnes de la cité et du district de. Rapport, 57. Voir Bill No. 61.

Et Champlain, Compagnie du chemin de fer de. Rapport, 62. Voir Documents de la Session. Motion pour suspendre la 53e règle au sujet de la pétition de la compagnie du chemin de — et Champlain, adoptée, 183. Voir Bill No. 60.

Banque d'épargnes de. Rapport, 62. Voir Documents de la Session.

Hôpital de la maternité. Pétition, 65.

Les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de. Pétition, 76.

Hôpital de St. Patrice. Pétition, 77.

Société d'histoire naturelle de. Pétitions, 79, 138. Voir Bill No. 63.

Banque d'épargnes de la cité et du district de. Pétition, 79.

De la chambre de commerce de. Pétition, 84.

Union St. Joseph de. Pétition, 61.

Dispensaire de. Pétition, 115.

Incorporation du club des joueurs de paume de. Pétition, 135. Voir Bill No. 65.

Faculté médicale du collége McGill de. Pétition, 127.

H. Allan et autres. Pétition, 135.

MONTREAL.—(Suite.)

Commissaires des écoles catholiques romaines de. Pétition, 151.

Amendement à l'acte relatif à la société d'histoire naturelle de. Pétition, 152.

Société histoirique de. Pétition, 153.

Association chrétienne des jeunes gens de. Pétition, 170.

Corporation de. Pétitions, 34, 244.

Et Québec, Surintendants de police de. Voir Bill No. 64.

Union St. Pierre de. Pétition, 89. Voir Bill No. 67.

Club Victoria des patineurs de. Voir Bill No. 68.

Bureau des commissaires des écoles protestantes de. Pétition, 34.

MONUMENT sur le chemin de Ste. Foye. Pétition, 70

Moore, l'honorable M., ajouté au comité spécial nommé pour aider l'orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, 73.

Morris, Conseil municipal de. Pétitions, 70, 104.

Morrison A., et autres, de Hamilton. Pétition, 124.

MUNICIPALITÉS :

Rapports des, Haut-Canada, 164. Voir Documents de la Session.

Restriction d'émission de débentures par les. Voir Bill No. 70. Voir rapports et pétitions des, sous leurs titres respectifs.

Fonds d'emprunt des. Abrogation de la loi. Pétition, 28.

MURNEY, dame Maria. Pétitions, 116, 164. Renvoyées à un comité spécial, 132, 166. Rapport, 206. Considération ordonnée, 209. Remise, 239. Considéré, 250. Motion pour l'adoption du rapport retirée après débats, 250.

MURRAY, Conseil municipal de. Pétition, 110.

NADEAU. F., de Québec, Pétition, 56.

NAVIGATION par vapeur des eaux canadiennes, Amendement à l'incorporation de la compagnie de. Pétition, 30. Voir Bill No. 16.

NEW RICHMOND. Pétition, 27.

NIAGARA, Cession des droits à un chemin de fer par la ville de. Voir Bill No. 72.

None:

Ouest, amendement à l'acte d'incorporation de la compagnie de Transit du. Pétition, 84.

Ouest, Compagnie de transport du. Pétition, 122.

NORD .- (Suite.)

Ouest, Incorporation de la compagnie de navigation et de chemin de fer du, Voir Bill No. 73.

Norfolk, Conseil municipal de. Pétition, 84.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM:

Amendement à la charte de la banque d'épargnes de. Pétition, 30. Conseil municipal de. Pétitions, 49, 56.

NORWICH NORD, Conseil municipal de. Pétition, 89.

Notification aux endosseurs. Voir Bill No. 74.

Nouveau-Brunswick, Acte relatif aux offenses commises dans le. Voir Message et Dépêche désavouant l'., passé en 1861, 92. 93.

NOUVELLE EDINBURGH ET WATERLOO, Passage par bateau à vapeur. Voir Bill No. 71.

ONSLOW, Township. Pétition, 121.

ONTARIO:

Incorporation du synode du diocèse d'. Voir Bill No. 75. Conseil municipal d'. Pétitions, 84, 124.

ORATEUR:

Du Conseil Législatif. Voir Conseil.

De l'Assemblée Législative. Voir Assemblée.

ORDRES permanents et bills privés. Voir Comités.

OSGOOD, Thomas. Pétition, 98.

OTTAWA:

Collége d'. Pétition, 50.

Bâtisses publiques à. Voir Comités et Rapports.

PARLEMENT:

Proclamations prorogeant et convoquant le, V à XV inclusivement.

Assemblé, 17.

Prorogé, 269.

Bibliothèque du. Voir Bibliothèque.

PASSAGE, par bateau à vapeur entre Nouvelle-Edinburgh et Waterloo. Pétition, 95.

PATTON, l'honorable James. Motion pour le nommer Orateur, 19. Son siège devenu vacant. Voir Elections. Collège Saugeen.

Proheries, Amendement de la loi des. Pétitions, 75, 80, 175, 178, 179.

PECK, J. H., et autres, Baie de Quinté. Pétition, 130.

PEEL, Séparation d'avec York. Pétitions, 98, 117. Voir Bill No. 77.

PERRY, C., et autres, de Peterborough. Pétition, 65.

PERTH:

Conseil municipal de. Petition, 65.

R. Douglas et autres. Pétition, 69.

Emprunt de. Voir Bill No. 78.

PETERBOROUGH:

Et Victoria. Vente de terres pour paiement des taxes. Pétition, 47

Et Victoria. Conseil municipal de. Pétition, 48.

Et chemin de fer de, et Port Hope. Petition, 80.

Corporation de la ville de. Pétition, 98.

Petits délits dans le Haut Canada. Amendement de l'acte relatif aux. Voir Bill No. 79.

Pilotes pour le havre de Québec et au-dessous, Amendement de l'acte d'incorporation des. Pétition, 50. Voir Bill No. 86.

PINSONNEAULT, N., et autres, paroisse de St. Constant. Pétition, 56.

PLAMONDON, M. A., Québec. Pétition, 53.

Poe., D. A., Pétition, 56. Voir Bill No. 80.

Pontiac, Conseil municipal de. Pétition, 175.

PONTS:

Sur la rivière Ste. Anne. Pétition, 44.

Sur la rivière Rideau. Pétition, 52.

Sur la rivière Outaouais. Pétition, 64.

Sur la rivière Chaudière. Petitions, 60, 65, 69.

Sur la canal Lachine, près des écluses St. Gabriel. Pétition, 76.

Sur la Grande Rivière, comté de Gaspé. Pétition, 76.

Sur la rivière aux Canards. Pétition, 77.

Sur la rivière Etchemin. Pétition, 80.

Sur la rivière Trent. Pétitions, 47, 75, 80.

Sur la rivière Bécancour. Pétition, 80.

PONTS.—(Suite.)

Sur la rivière Jacques-Cartier, à la traverse de St. Gabriel. Pétition, 84.

Sur la rivière l'Assomption. Pétition, 89.

Sur le détroit du lac Stoney. Pétition, 116.

Sur la rivière "Bluets." Pétition, 139.

Sur la rivière Batiscan. Pétition, 151.

Sur la rivière Etchemin. Pétition, 151.

Réparation de certains, dans la paroisse de St. Polycarpe. Pétition, 151.

Sur la rivière Chaudière. Pétition, 151.

Sur la rivière Rideau à ou près de "Becket's Landing." Pétition, 161.

PORT HOPE:

Pour légaliser un règlement. Pétition, 40.

Consolidation de la dette de. Pétition, 76.

Procédures du 3 juin, nulles, 224. Voir Bill No. 79.

PRESCOTT:

Et Russell, Conseil municipal de. Pétition, 138.

- Conseil municipal de. Pétition, 153.

PRESTON ET BERLIN, Amendement à l'acte relatif au chemin de fer de. Pétition, 122.

PREVOYANCE et d'assurance sur la vie et de placement, Compagnie de. Pétition, 104. Voir Bill No. 82.

PROCLAMATIONS:

Prorogeant et convoquant le parlement, V à XV, inclusivement.

Promulguant la sanction royale au bill du partage de certaines terres appartenant à Capréol. IX.

QUAI:

Sur la rivière Richelieu. Pétition contre 34.

Au havre de Bagotville. Pétition, 77.

A Rimouski. Prolongation de. Pétition, 89.

QUARANTAINE: Amendment de l'acte relatif à l'immigration et à la. Voir Bill No. 23

Quebec:

Langevin, J., et autres. Pétition, 34.

Bellanger, A., et autres. Pétitien, 34.

QUEBEC.—(Suite.)

Asile des orphelines protestantes. Pétition, 40.

Ecole des jeunes enfants de la Basse-Ville. Pétition, 44.

Amendement à l'acte d'incorporation des sœurs de la charité de. Pétition, 47. Voir Bill No. 87.

Rapport des commutations dans la censive du domaine de la couronne, 48.

Pilotes. Amendement à l'incorporation des. Pétition, 50. Voir Bill No. 86

Améliorations du havre de. Voir Bill No. 84.

Davidson, J., et autres, de. Pétition, 53.

Plamondon, M. A. Pétition, 53.

Rapport de la caisse d'économie de, 57.

L'hospice de St. Joseph de la maternité de. Rapport de, 62. Voir Documents de la Session. Pétition de, 70.

Banque d'épargnes et de prévoyance de, 62. , Voir Documents de la Session.

Maison de refuge des dames protestantes de. Pétition, 65.

Institut Canadien de. Pétition, 65.

Asile Finlay de. Pétition, 65.

Societé St. Jean-Baptiste de. Pétition, 70.

Chambre de commerce de. Pétitions, 76, 89, 131.

Amendement aux actes d'incorporation de. Pétition, 131. Voir Bill No. 85.

Corporation de. Pétition, 76.

Conseil municipal du comté de. Pétition, 114.

Du Très-Réverend Evéque de. Pétition, 122.

Marchands et proprietaires de vaisseaux engagés dans le commerce de. Pétition, 122

W. H. Anderson et autres, marchands, banquiers et commerçants de. Pétition, 164.

Incorporation des journaliers de navires à. Pétition, 156.

QUESTION:

D'ordre:

Sur motion pour suspendre la 49e règle, en autant qu'elle a rapport à la pétition du Grand Tronc de chemin de fer, 132.

Préalable:

Proposée lors de la considération du rapport du comité spécial au sujet de M. S. Bidwell, 167.

QUINTIN dit Dubois, A., et autres, d'Acton Vale. Pétition, 80.

Rails plats, Fonds social, H. C. Voir Bill No. 36-

RAMSAY, Amendement à l'acte concernant la compagnie pourl'exploitation et la fonte des mines de plomb de. Pétition, 138. Voir Bill No. 88.

RAPPORTS ET REPONSES:

Du greffier de la couronne en chancellerie des membres nouvellement élus pour le Conseil Législatif, 17, 18.

ylvii

- Du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque. Présenté et lu, 24. Voir Appendice.
- Du greffier en loi sur les lois expirantes, 24. Voir Documents de la Session.
- De la comgagnie d'assurance de la "Reine," jusqu'au 31 décembre, 1861, 25. Voir Documents de la Session.
- De la distribution des statuts provinciaux, 25. Voir Documents de la Session.
- De la compagnie d'assurance Royale jusqu'au 30 juin 1861. Voir Documents de la Session.
- De la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, jusqu'au 1er mars, 1862.

 Voir Documents de la Session.
- A l'adresse relative à la commission et aux réductions pour l'administration des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, 62.
- De la compagnie d'assurance britannique américaine, 62. Voir Documents de la Session.
- A l'adresse transmettant la réponse gracieuse de Sa Majesté à l'adresse des deux Chambres, au sujet du décès de Son Altesse Royale la Duchesse de Kent, 72.
- Relative aux édifices publics à Ottawa, 95. Voir Documents de la Session.
- Du ministre des finances sur le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, aussi le mémoire de la chambre de commerce de St. Paul, Minnesota, et le rapport du congrès des Etats-Unis sur icelui, 109. Voir Documents de la Session
- Du ministre de l'agriculture pour 1861,140. Voir Documents de la Session, No. 32. Municipaux du Haut-Canada, pour 1861, 164.
- Des personnes nommées à des situations dans le bureau du Conseil Législatif depuis le 9 mars 1858, 212.
- Fonds des honoraires du Haut-Canada, et des salaires payés aux juges durant l'année 1861, 45,
- Des cautionnements et garanties enregistrés entre le 16 mars, 1861 et le 20 mars 1862, 45.
- De la compagnie d'assurance "Home" de New-York, jusqu'au premier juillet, 1861, 45.
- A l'adresse pour copie de la correspondance au sujet de la compagnie des steamers océaniques, 56. Voir Documents de la Session No. 1.
- A l'adresse relative à l'octroi des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, dans le Haut et le Bas-Canada. Voir Documents de la Session, No. 2.
- De l'actif et du passif de la compagnie du chemin de fer du nord du Canada, 57.

 Voir Documents de la Session.

RAPPORTS ET REPORSES.—(Suite.)

De la compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, jusqu'au 31 décembre, 1861.

Des commutations dans la censive du domaine de la couronne, Québec, 48.

Montrant qu'aucune commutation de tenure n'a eu lieu dans aucune des censives du ci-devant ordre des jésuites, ni dans la seigneurie de Lauzon, ni dans la censive du domaine de la couronne aux Trois-Rivières, 48.

De la société de l'Union de St. Joseph de l'Industrie, 50.

A l'adresse de condoléance au sujet du décès du Prince-Epoux, 66.

De Samuel Keefer, écuier, inspecteur des chemins de fer, pour l'année 1859, '60, 61. Voir Documents de la Session.

Annuel, de la compagnie de prévoyance et d'assurance sur la vie et de placements, 78. Voir Documents de la Session.

Des appendices au rapport du commissaire des travaux publics, pour l'année 1861, relativement aux édifices publics à Ottawa, lesquels contiennent les informations demandées par l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 31 mai dernier, 95. Voir Documents de la Session.

A l'addresse relative aux steamers océaniques, 66. Renvoyée à un comité spécial, 67.

De certaines municipalités du Bas-Canada, 62.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, 62. Voir Documents de la Session.

De l'université et du collége universitaire de Toronto, Haut-Canada, 62. Voir Documents de la Session.

De la distribution des statuts refondus du Canada, Haut-Canada et Bas-Canada, 62. Voir Documents de la Session.

Relatif aux biens des Jésuites, 62. Voir Documents de la Session.

De l'hospice de St. Joseph de la maternité de Québec, 62. Voir Documents de la Session.

A l'adresse relative à la commission chargée ou aux déductions exigées pour l'administration des terres du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, 62. Voir Appendice No. 2.

De la compagnie d'assurance sur la vie, du Canada. 50. De l'Union St. Joseph de Montréal, 54.

De la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, 57. Voir Documents de la Session.

De la banque d'épargnes des cité et district de Montréal, 57.

Des syndics du séminaire des "Amis ou Quakers," comté de Prince-Edward, 61.

Voir Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance "Manhattan" contre le feu, New-York, 61. Voir Documents de la Session.

De l'hôpital-général de Kingston, 61. Voir Documents de la Session.

De la "City Bank" de Montréal, 62. Voir Documents de la Session.

RAPPORTS ET REPONSES-(Suite.)

De la banque de prévoyance et d'épargnes de Québec, 62. Voir Documents de la Session.

Des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts des Trois-Rivières, d'Iberville, Chicoutimi, Saguenay, Beauce, Montmagny, Beauharnois et Gaspé, 25. De Québec, 56. D'Ottawa, 62, 122.

REACH:

Corporation de. Pétition, 113.

Division du township de. Pétition, 43. Voir Bill No. 89.

REES, W., écuier, M.D. De la cité de Québec. Pétition, 170.

REEVES, Election des. Voir Bill No. 91.

REGISTRES, Régularisation des, de mariages, etc. Voir Bill No. 92.

RÉGLES: 62e suspendue pour le reste du terme de la présente Session, 182, ainsi que la 63e, 210. Voir Comité des ordres permanents.

REINE: Compagnie d'assurance de la Rapport, 25. Voir Documents de la Session.

RENAUD, Honorable M., ajouté au comité spécial relatif à la compagnie des steamers océaniques, 81.

RENFREW:

Conseil municipal de. Pétition, 114.

Démembrement du comté de. Pétition, 98.

RESOLUTIONS:

Pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur en réponse au discours prononcé du Trône, 32.

Pour une adresse a Son Excellence pour un état du nombre des patentes octroyées par la couronne en 1859, 1860 et 1861, des terres des réserves du clergé, des écoles de grammaire et des écoles communes, dans le Haut et Bas-Canada, 41. Réponse, 56. Voir Appendice No. 2.

Pour une adresse pour copies de la correspondance relative à la compagnie des steamers océaniques, 41.

Pour une adresse relative à l'augmentation ou déduction de la commission pour l'administration des terres des réserves du clergé, etc., 41.

Pour une adresse pour un rapport au sujet des édifices publics à Ottawa, 42.

Pour une adresse de condoléance au sujet du décès du Prince-Epoux, 57.

Pour une adresse pour le rapport de la commission sur la milice, 57. Voir Documents de la Session No. 17.

Nommant certains membres de cette Chambre pour servir sur le comité conjoint de la bibliothèque, 66.

Nommant certains membres de cette Chambre pour servir sur le comité conjoint des impressions de la législature, 73.

RESOLUTIONS.—(Suite.)

1

- Que l'honorable M. Moore soit ajouté au comité spécial nommé pour l'administration de la bibliothèque du parlement, 73.
- Pour une adresse pour un état des diverses sommes payées dans chacune des années 1860 et 1861, à différents journaux et papiers-nouvelles; aussi, un état des impressions qui ont pu être exécutées par les propriétaires des dits journaux et papiers-nouvelles par ordre du Gouvernement ou d'aucun des départements publics, et des sommes qui ont été payées pour telles impressions. Et aussi, un état de ce que les notices et avis publics insérés dans la "Gazette Officielle" par ordre du gouvernement ou des départements publics, ont coûté pour chacune des dites années, 86, 87.
- Pour une adresse pour un état des décès et des rapports des enquêtes tenues durant les trois dernières années, dans les prisons des districts de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et aussi un état des comptes rendus des examens des aliénés qui ont été, de temps à autre, confinés dans les dites prisons, 87.
- Dounant pouvoir au comté des contingents de communiquer, de temps à autre, avec le comité des contingents de l'Assemblée Législative, aux fins de déterminer si l'on ne pourrait pas réduire les dépenses de la législature, 91. L'Assemblée en est informée, 91.
- Pour une adresse pour copies du rapport des arbitres provinciaux sur les réclamations de certains propriétaires de ponts de péage sur la rivière des Prairies, ainsi que des témoignages, 107.
- Pour une adresse relativement aux employés dans le bureau de poste à Montréal, 111.
- Pour une adresse au sujet de la démission de la commission de la paix pour le comté de Brant, de Lawrence Daniels, écuier, du township de Burford, 118.
- Pour un comité spécial chargé de prendre en considération la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada. Proposée et adoptée, 120.
- Pour une adresse pour un état relativement aux licences d'auberges et de boutiques, distilleries et brasseries dans le Haut-Canada, 124, 125. Proposée et adoptée, 125. Amendement ajouté à icelle, 128.
- Pour une adresse pour des états relativement aux impressions et à la papeterie dans certains bureaux publics, 128.
- Pour une adresse pour warrant et faveur du greffier de \$20,000, 141.
- Au sujet du cas de l'hon. M. McMurrich, en ce qui a rapport à la production du certificat ordinaire d'élection, lorsque les honorables membres prennent leurs siéges, 144. Voir Elections.
- Pour une adresse pour copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur les affaires et l'état financier de l'université et du collége universitaire de Toronto, Haut-Canada, 182.
- Que pour le reste de la session, lorsque cette Chambre s'ajournera après la séance du soir, elle demeure ajournée à onze heures, avant midi, du jour suivant, et que cetto séance de la Chambre soit considérée comme un jour de séance séparée, 221.
- Relative à la construction d'un chemin de fer intercolonial traversant les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Proposée, et déposée sur la table après débats, 242.
- Relative au chemin de fer Intercolonial, 255.

RICHELIEU, Amendment à l'acte relatif à la compagnie de. Voir Bill No. 94.

RIVIÈRE Rouge, Annexion de la, au Canada. Pétition, 105.

Robinson, W., et autres, de la ville de Galt. Pétition, 171.

Rogers, Isaac. Naturalisation. Pétition, 124. Voir Bill No. 95.

ROUNDS, A., de la ville de St. Jean. Pétition, 139.

SAINT:

Antoine de la Baie. Abrogation de la corporation des président et syndios de la commune de. Pétition, 114.

Antoine de Chateauguay. Municipalité scholaire de. Erection et annexion de la. Pétition, 52.

François-Xavier, Incorporation de l'association. Pétition, 47. Voir Bill No. 66.

Fréderick de la Beauce, Conseil municipal de. Pétition, 175.

George, Hamilton, Incorporation de la société de bienfaisance de. Pétition, 95. Voir Bill No. 105.

Germain, Collége commercial et industriel à. Pétition, 69.

Hyacinthe, Incorporation de la société ecclésiastique de. Pétition, 48. Voir Bill No. 106.

Jean, Conseil municipal de. Pétition, 153.

Jean-Baptiste, de l'Isle-Verte, Conseil municipal de. Pétition, 113.

Laurent, Académie industrielle de. Voir Bill No. 108.

Lambert, Pour détacher les municipalites de, et Longueuil. Pétition, 56. Voir Bill No. 107.

Laurent, Incorporation de la compagnie d'assurance maritime du. Pétition, 60. Voir Bill No. 109.

Pierre, Erection de la paroisse de, de Durham, en une municipalité séparée. Pétition, 28. Voir Bill No. 110.

Contre l'érection de, comté de Drummond, en une municipalité séparée. Pétition, 115.

Erection de, de Durham, en une municipalité séparée. Pétition, 178.

Roch, Erection d'une partie de la paroisse de, en une municipalité séparée. Pétition, 43. Voir Bill No. 111.

Société de l'Union de. Pétition, 164. Voir Bill No. 112.

SAINT .- (Suite.)

Thomas, Corporation de. Pétition, 116.

Vincent-de-Paul, Conseil municipal de. Pétition, 152.

SAINTE:

Anne-de-la Pocatière, Amendement de l'acte d'incorporation de. Pétition, 34 Voir Bill No. 103.

Anne, Ecluses de, Pour rendre la rivière Ottawa près des, parfaitement sure. Pétition, 98.

Brigide, Pour légaliser l'élection des syndics pour la construction d'une église à Pétition, 65, Voir Bill No. 104.

Catherine, Corporation de. Pétition, 104.

Foye, Paroisse de. Pétition, 114.

Rose, Conseil Municipal de. Pétition, 127.

Scholastique, Incorporation de l'académie de. Voir Bill No. 113.

Sanford, G., Naturalisation de. Pétition, 124. Voir Bill No. 96.

SAUMON, Abrogation des droits sur les rets à. Pétition, 76.

SAVARD, J., et autres, de la paroisse de St. Ambroise. Pétition, 84.

SAWYER, Joseph, chef, et autres Indiens de Tuscarora et d'Oneida. Pétitions, 210, 227

Scarborough:

Conseil municipal de. Pétition, 53.

Confirmation des lignes de chemins dans. Voir Bill No. 98.

SEANCE DU SOIR:

Orateur devra laisser le fauteuil de six à sept heures et demie, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, 30.

Shaw, G., et autres, township de Cumberland. Pétition, 95.

SIMAYS, E., pour être nommé agent de l'immigration Belge pour Québec. Pétition, 122 SIMCOE:

Conseil municipal de. Pétition, 152.

Et Port Ryerse, Chemin à rails plats de. Voir Bill No. 101.

SKEAD, L'honorable M., prête serment, 94.

SMITH, L'hon. Sidney, prête serment. 19.

Société botanique du Canada. Pétition, 75.

Société de bienfaisance des journaliers de navires, Québec. Voir Bill No. 99.

SOEURS de St. Joseph, Guelph. Voir Bill No. 102

Sourds et muets, Education des. Pétition, 34, 47.

SQUATTERS, des townships de l'Est. Pétitions, 60, 83.

STANLEY, Conseil municipal de. Pétition, 70.

STORMONT, Dundas et Glengarry, Conseil municipal de. Pétition, 43.

STUKELY NORD, Conseil municipal de. Pétition, 164.

SUNNIDALE, Conseil municipal de. Pétition, 61.

SUNTER, G., de Brantford. Pétition, 61.

TACHÉ, l'honorable Sir E. P., nommé pour agir comme Orateur durant la maladie de l'honorable Orateur, Sir Allan Napier McNab, et ordonné que la masse soit portée devant lui, 215.

TÉLÉGRAPHE militaire. Voir Bill No. 57.

TÉMISCOUATA, Conseil municipal de. Pétition, 70.

TERREBONNE, Compagnic du chemin à barrières de. Pétitions, 34, 152. Voir Bill No. 116

TLOA, Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de, et autres. Pétition, 80.

TORONTO:

Société d'église du diocèse de. Pétition, 29.

Ecole industrielle des garçons du Gore de. Voir Bill No. 119.

Logement et entretien des prisonniers de. Voir Bill No. 122.

Hôpital-Général de. Pétition, 89.

Emission de débentures par l'höpital de. Voir Bill No. 121.

Dotation de l'université de, à être conservée intacte. Pétitions, 97, 131.

Corporation de. Pétitions, 114, 121, 124.

Incorporation des Sœurs de St. Joseph. Pétition, 121. Voir Bill No. 125.

Ecole de médecine de. Pétitions, 105, 124. Voir Bill No. 123.

Charlotte Elmsley et autres. Pétition, 124.

Evêque catholique romain de. Pétition, 124.

Séparation de, d'avec York et Peel. Voir Bill No. 124.

Havre de. Voir Bill No. 120.

Commissaires du havre de. Pétition, 153.

Hospice de la maternité de. Pétition, 164.

Teronto.—(Suite)

Amendement de la loi relative aux moulins à coton dc. Honoraires payés lors de la seconde leuture à être remboursés, moins les frais d'impression, proposée et adoptée après débats, 182. Voir Bill No. 117.

TUPPER, J., Brantford. Pétition, 65.

UNION St. Pierre de Montréal, Incorporation de l'. Pétition, 89.

Usure, Pour remettre en vigueur les lois contre l'. Pétitions, 75, 98, 164.

Valcourt, P., et autres, des seigneuries de Témiscouata et Madawaska. Pétition, 61.
Villes et villages, Pour limiter l'étendue des. Voir Bill No. 126.

WAKEFIELD, H., et autres, Egremont. Pétition, 61.

WARD, J. C., Pétition, 95.

WATERLOO, Conseil municipal de. Pétition, 98.

WAWANOSH, Conseil Municipal de. Pétition, 139.

WELLAND:

Augmentation du nombre des auberges dans le village de Pétition, 75.

Amendement aux lois relatives au chemin de fer de. Voir Bill No. 120.

Wellington, Conseil municipal de. Pétition, 28.

WENDOVER:

Et Simpson, Erection des townships de, en une municipalité séparée. Pétition, 28.

Contre l'érection des dits townships de, et Simpson, en une municipalité séparée. Pétition, 151.

Et Aston, Annexion de, à Nicolet. Voir Bill No. 130.

Wentworth et Lincoln, Protection des terrains sur la rive du Lac Ontario étendue à Voir Bill No. 131.

WHITBY:

Etablissement de certaines lignes latérales dans. Voir Bill No. 132.

Et Whitby Est, Ames, W., et autres. Pétition, 30.

WICKHAM, Maire et conseillers du township de. Pétition, 115.

WILSON:

L'honorable Charles, prête serment, 20
Et autres, township d'Onslow. Pétition, 121.

Woodstock, Conseil municipal de. Pétition, 95.

YAMASKA, Conseil municipal de. Pétition, 64.
YORK et Peel, Conseil municipal de. Pétitions, 40, 47, 64.

ZAVITS, J., et autres, de Humberstone. Pétition, 65.